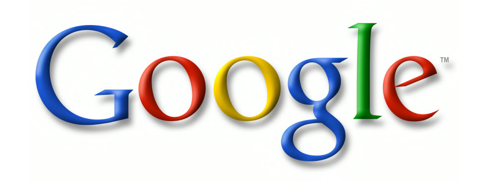


ANNÉE 1903.  N° 1. 15 JANVIER.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XLII.

SOMMAIRE

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie EMMANUEL VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez ALBERT GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

AVIS IMPORTANT

Bien que tous les articles insérés dans la Revue aient été soumis au Comité de Rédaction, celui-ci entend néanmoins laisser à chaque auteur la responsabilité de ses opinions.

Pour la RÉDACTION, adresser toutes les communications aux bureaux de la Revue, à Lyon, 25, rue du Plat.

Pour l'ADMINISTRATION, s'adresser à M. Emmanuel VITTE, *3, place Bellecour, à Lyon. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.*

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

France et Algérie :	*Union postale, Etats-Unis et Canada :*
Un an : **20** fr. — Six mois : **11** fr.	Un an : **24** fr. — Six mois : **13** fr.

La Guadeloupe, La Réunion : **28** fr.; Indes Orientales et pays d'outre-mer : **30** fr.

Les Abonnements partent du 15 Janvier et du 15 Juillet; ils sont payables d'avance. Cependant chacun peut choisir la date et le mode de paiement, à la condition d'en avertir l'Administrateur, par lettre ou carte postale.

Le meilleur mode de paiement est l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse de M. l'abbé CHATARD, gérant (rue du Plat, 25), ou de M. Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 JANVIER — 15 AVRIL 1903

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME XLII.

15 JANVIER — 15 AVRIL 1903





ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



APOSTOLAT SOCIAL

L'auteur de ce délicieux petit volume a voulu « se rafraîchir l'âme en le composant ». Hâtons-nous de dire qu'il y a pleinement réussi et qu'il a su, par surcroît, nous faire partager son bonheur. Or, c'est un grand bonheur que de prendre un bain de l'âme, tandis que « le vent brûlant d'Harmatta fait rage autour de nous ». Par la publication de son *Apostolat social*, M. François Veuillot a conquis des titres nouveaux et très sérieux à la reconnaissance des catholiques fervents et militants, ou, mieux encore, des catholiques sans épithète, car, en vérité, on abuse des épithètes inutiles, comme s'il existait au monde un mot plus grand, et plus beau, et plus clair, et plus complet, et plus expressif que le mot de catholique. Avant de louer M. François Veuillot autant qu'il le mérite, je voudrais d'abord lui chercher querelle, justement, à propos de l'épithète inutile qu'il a mise en tête de son livre.

Apostolat social ! La préface tout entière a pour objet unique, la justification de ce mot *social*. Est-ce que je me tromperais ? Mais M. François Veuillot me paraît être préoccupé de répondre à certaines remarques que j'ai formulées moi-même sur l'abus du mot social. Il confesse que de cette épithète agréable et bien sonnante on en a mis partout, mais il essaie de la justifier et de l'expliquer. Son modeste, ingénieux et spirituel plaidoyer ne m'a pas convaincu.

Dans la pensée de ceux qui font usage de cette expres-

sion, si souvent imprimée de nos jours : *Apostolat social*, l'épithète ajoute à la force du substantif, ou, tout au moins, elle en précise le sens. Et je consentirais bien qu'on l'employât pour préciser, si d'abord elle ne prêtait pas un malentendu fâcheux, et si, ensuite, tout le monde convenait qu'elle restreint et affaiblit considérablement la signification du substantif, apostolat. Le malentendu consiste en ceci : que le titre choisi par M. François Veuillot permettrait de supposer qu'il peut exister un apostolat qui ne soit pas social. Il va sans dire que M. François Veuillot écarte énergiquement cette supposition. Mais il reconnaît, par là-même, que son titre avait besoin d'un commentaire. Quant au mot apostolat, il a par lui-même une force et une beauté auxquelles il serait à souhaiter que personne n'osât toucher jamais. L'Eglise repose sur le fondement des apôtres. Apostolat dit plus et mieux qu'apostolat social. Je regrette donc que M. François Veuillot n'ait pas cru devoir adopter pour son beau et intéressant travail un titre moins fatigué, celui-ci, par exemple : l'Apostolat dans les faubourgs, ou cet autre : Une Mission dans un faubourg parisien.

Quelques idées ou quelques tendances, ou tout au moins quelques expressions correspondent trop bien à cette étiquette *sociale*, choisie par l'auteur. Dans son amour touchant de missionnaire pour les chers et très malheureux et très sympathiques indigènes de Plaisance, M. François Veuillot va jusqu'à railler un peu vivement les propriétaires de leurs mansardes. « Cependant, quelquefois, le propriétaire arrive et remplace une tuile envolée par une tuile neuve. Et même, attendu qu'il lui faut, quand il veut grimper jusqu'au toit, traverser la pièce où nous sommes, escorté d'une échelle, et envahir un des cabinets dont le plafond est percé d'une trappe, il a bien voulu, pour compenser tout cet embarras, ne réclamer, sur ce logis, qu'un loyer de 150 francs ! » Evitons cette sorte d'éloquence ironique. Que tous doivent, à l'heure qu'il est, s'appliquer sincèrement à améliorer le sort des pauvres, qui oserait le nier ? Se trouve-t-il quelqu'un, en France, pour le nier ?

La notion de propriété, la notion de respect, la notion de justice, la notion de hiérarchie sociale ne sont pas tellement claires et fortes qu'on puisse, de gaîté de cœur, affaiblir le prestige déjà fort ébranlé des propriétaires. Une sorte de convention tacite existe dans la presse et parmi les représentants des pouvoirs publics, pour ne pas insister sur les torts que peuvent se donner les ouvriers dans leurs revendications et leurs révoltes. Tous les orateurs les excusent, ou les louent, ou les consolent, ou les bercent d'espérances, je veux bien croire, réalisables. Ne craignons pas d'instituer une trêve de Dieu analogue en faveur des propriétaires, des patrons, des ingénieurs, des directeurs, qui ne sont pas tous inhumains, et qui ont à surmonter le plus souvent de terribles difficultés. C'est, du reste, le commandement formel de Léon XIII. Il veut qu'à tous les rangs de la société chacun travaille pour les humbles et les petits, en évitant jusqu'à l'apparence de la récrimination.

Aussi, ne signalerai-je même pas certaine expression un peu vive qui a échappé à M. François Veuillot, pas plus que je ne discuterai la valeur de certaines étiquettes auxquelles il semble attacher une importance très grande. Laissons ces petites controverses.

Dans un faubourg de Paris, à Plaisance, existe un ensemble d'œuvres catholiques, admirables comme toutes les œuvres vraiment catholiques, mais dignes d'une particulière attention, premièrement parce qu'elles ont pour objectif principal, l'amélioration matérielle et morale du sort des ouvriers, secondement parce qu'elles prospèrent. M. François Veuillot s'est constitué leur historiographe, ce dont on ne saurait trop le louer et le féliciter. Car des discours éloquents sur la meilleure façon d'aller au peuple, nous en connaissons peut-être un trop grand nombre. On demande un fait enfin, ou plutôt, des faits, après tant d'exhortations, de théories et de romans, d'articles et de conférences.

M. François Veuillot apporte des faits. Il chante avec une émotion communicative, la petite épopée de l'apostolat parisien, dont les principaux personnages se nom-

ment : Mlle Acher, M. l'abbé Soulange-Bodin, et M. l'abbé Boyreau. J'essaierai de résumer tout à l'heure, cette geste, si le temps nous en est laissé. Car plus que l'éloge des personnes, plus même que les récits héroïques de la charité, l'étude de l'esprit qui anime les œuvres, intéresse les catholiques de nos jours, soucieux de faire le bien. Rien n'est plus agréable, certes, que d'assister à une séance de patronage ou de suivre les délibérations d'une société coopérative d'ouvriers. Mais en ces temps de fièvre et de persécution, on a rarement le temps, et par conséquent, le droit de jouir; il faut s'instruire, il faut apprendre à évangéliser les humbles, et à lutter. M. François Veuillot nous avertit qu'il existe à Paris, un foyer où s'allument les enthousiasmes durables; il s'agit d'emprunter à ce foyer un peu de feu sacré.

L'esprit d'une œuvre se révèle dans la vie morale de ses fondateurs et peut-être mieux encore, dans l'exposé des principes sur lesquels repose l'éducation de leurs premiers disciples. Or, M. l'abbé Boyreau s'est exprimé nettement sur ce sujet essentiel. « On reproche à certains établissements secondaires, dit-il, de ne point développer le caractère et l'énergie de leurs collégiens, de les élever un peu trop en serre chaude... Eh! bien, ce vice est celui justement que les directeurs du Rosaire ont le plus à cœur d'éviter; à tous leurs petits écoliers, ils s'efforcent de donner une éducation vraiment virile. Et ce qu'ils font pour eux, ils le pratiquent avec plus de soin encore et plus d'attention à l'égard des enfants de l'école apostolique... Nos petits apôtres resteront autant que possible en contact avec leur famille et avec le milieu social où ils sont appelés à vivre... Nous aurons plus tard des êtres qui seront habitués à la pleine terre et qui ne craindront pas les changements atmosphériques... L'éducateur doit tirer parti de toutes les facultés de l'enfant, le forcer à réfléchir, l'amener à découvrir lui-même, les raisons des choses... le former par tous les moyens à la pensée et à l'action ». Il est inutile, je pense, de faire remarquer, à propos d'un opuscule sur Plaisance, en quelle haute estime je tiens M. l'abbé

Boyreau, mais il est regrettable que cet homme d'action ait employé tant de métaphores dans son exposé pédagogique. Il a suffisamment marqué toutefois, que son système où se laisse deviner l'influence anglo-saxonne tend à l'action, et encore à l'action et toujours à l'initiative. Personne ne contestera la légitimité de cette préoccupation : on ne saurait trop développer chez les enfants, l'esprit d'initiative. Mais combien cette opération pédagogique suppose de prudence et de tact chez les éducateurs qui en ont la responsabilité! Prêtres séculiers et réguliers, religieuses et grandes dames abusent quelquefois de ce qu'on appelle l'initiative. Qui ne sait que les fondateurs et fondatrices d'ordre, se révèlent trop nombreux en France à l'heure qu'il est? Toujours sous prétexte de liberté et d'action, on crée trop de petits journaux et de petites revues, on construit trop d'églises et de chapelles, on érige trop d'autels et trop de statues. L'initiative des hommes compétents et forts produit des résultats admirables, mais les entreprises avortées dont nous avons si souvent le spectacle sous nos yeux, témoignent que les faibles, très souvent, n'ont pas conscience de leur faiblesse. En même temps que l'initiative, il faut donc cultiver chez les enfants, la modestie avisée, le sens du respect de l'abnégation et de l'obéissance et l'amour du travail. A y regarder d'un peu près, même, il semble que l'esprit d'initiative ne soit nécessaire qu'à une très petite élite. Sur un grand vaisseau, dans une usine, dans une administration, dans une entreprise agricole ou coloniale, de quels éléments sont faits le bon ordre et le succès, sinon de l'obéissance de tous et de la fermeté audacieuse de quelques-uns... ou d'un seul. Il y a là, une nuance que j'ose signaler non pas à M. l'abbé Boyreau, l'heureux directeur des œuvres de Plaisance, mais à M. l'abbé Boyreau, théoricien pédagogique.

Par contre, il n'est personne qui n'applaudisse à l'insistance intelligente avec laquelle les missionnaires de Plaisance proclament hautement et en toute circonstance, l'union nécessaire des vertus naturelles et du surnaturel. « Les rapports quotidiens avec les âmes donnent une idée

plus exacte de certaines vertus naturelles : loyauté, discrétion, savoir-vivre, indulgence. On oublie si souvent, que sans elles, le surnaturel est un surnaturel faux et sans fécondité. » Comment a-t-on pu s'y tromper? Mais il semble bien qu'on s'y soit trompé dans certains milieux plus ardents qu'éclairés. Comme si la piété, la seule vraie piété, n'avait pas pour raison d'être de pénétrer dans toute la profondeur de la vie morale, de fortifier, de transformer, d'ennoblir les vertus déjà existantes!

Le programme des travaux intellectuels imposés aux écoliers de Plaisance s'harmonise avec la direction religieuse et morale. « L'enseignement religieux d'abord, appuyé de quelques morceaux des Pères de l'Eglise, le grec et le latin ensuite, auxquels M. l'abbé Kaichinger, a joint l'allemand qu'on fait entrer dans les jeunes esprits, surtout par la conversation, voire, aux grands congés, par un court voyage au-delà du Rhin; puis, avec une progression sage, un peu d'histoire et de littérature, un peu d'algèbre et de géométrie, les principes de la physiologie... Ajoutez à « un petit cours sur la civilité, sur les vertus naturelles et extérieures, un cours sur l'art chrétien; enfin, des promenades instructives, la visite des musées, des monuments, des usines ».

Hé quoi ? ils auront toutes ces choses à apprendre, les aimables écoliers de Plaisance ? Qu'il me soit permis de les plaindre un peu ou du moins de plaindre les plus sages et les plus laborieux, c'est-à-dire, ceux qui voudront absorber toutes les connaissances exigées par le programme. Telle est la tyrannie des manies encyclopédiques chères à feu le dix-neuvième siècle. Il faut que les jeunes esprits emmagasinent une somme de connaissances, paraît-il, indispensables, comme les vastes hangars reçoivent un nombre déterminé de sacs ou de colis. Cela s'appelle, dans la langue moderne, former l'esprit des jeunes gens et les préparer aux luttes prochaines de l'existence. Voyons, ne pourrait-on pas alléger leur fardeau ? La physiologie, par exemple, serait-il absolument défendu de la reléguer hors des études secondaires ? Je serais tenté de demander la

même défaveur pour l'archéologie chrétienne que cultivent si volontiers, les hommes de sens rassis et les vieillards, On n'a pas le droit, en ces temps d'utilitarisme, de restreindre la part des langues vivantes. Mais puisqu'à Plaisance, on crée une œuvre originale vivante et pratique, pourquoi s'assujétirait-on à l'opinion générale laquelle fait si souvent fausse route ? Au lieu d'apprendre un peu d'allemand à des centaines d'écoliers, il serait préférable qu'on apprît tout l'allemand à quelques-unes.

Mais ce qui réjouira le cœur de tous les maîtres chrétiens, c'est l'innovation heureuse, qui a trait à la patrologie. Les professeurs de Plaisance qui sont chargés de l'instruction religieuse, lisent en classe, ou commentent quelques morceaux choisis des Pères. Voilà, certes un excellent moyen de mettre fin à une vieille et bien inutile querelle. Au temps où l'excellent M. Gaume fulminait contre *le Ver Rongeur*, on établissait une opposition violente et absolue entre les Pères et les classiques païens. Nous comprenons aujourd'hui qu'une sorte de contrat synallagmatique et indestructible unit l'Eglise à l'esprit classique. Ou plutôt le catholicisme s'est approprié ce qu'il y avait d'humain, de sain et d'éternel dans les lettres anciennes. Saint Augustin a absorbé Platon, saint Thomas s'est assimilé Aristote, Michel-Ange s'est servi de de l'architecture ancienne pour faire un piédestal à la croix. Aujourd'hui l'Eglise est classique, et c'est à elle que reviendra l'honneur d'arracher le monde moderne à la barbarie scientifique ou pseudo-scientifique qui menace de le submerger.

Le programme de Plaisance n'est donc pas dépourvu d'originalité. Rien ne me serait plus agréable que de retirer les observations critiques que la lecture de ses articles m'a suggérée. Je les soumets amicalement à M. François Veuillot et indirectement à M. l'abbé Boyreau ou à M. l'abbé Kaichinger avec le secret espoir que des faits heureux et probants démentiront mes craintes.

L'œuvre la plus intéressante de Plaisance, après l'école apostolique, est la « coopérative de production ». Cette

expression très moderne et très suggestive désigne un groupe d'ouvriers catholiques qui a réussi à conquérir une très belle place dans le monde industriel de Paris. Tout en se disant hautement chrétiens et sans rien sacrifier à la vie matérielle des exigences de la vie morale, les ouvriers de la coopérative voient les commandes affluer dans leurs bureaux. Leurs débuts furent, paraît-il, extrêmement pénibles. « Il aurait fallu, pour faire face à tous ces engagements, un fonds de roulement considérable, et ce fonds manquait à la coopérative. Elle avait à payer constamment, et sa main-d'œuvre et le complément de son outillage et ses fournitures. Or, elle n'était remboursée, à son tour, que longtemps après l'exécution des travaux. Aussi le petit capital, amassé péniblement par mille démarches, était-il immédiatement dévoré... Une chambre, consultative de production existe, il est vrai, qui soutient les coopératives de production, en leur avançant des fonds sur les travaux finis, mais non réglés... Quand elle apprit que les serruriers de Plaisance étaient antisocialistes, elle s'empressa de les rayer. » Cet ostracisme mettait notre coopérative dans un état d'infériorité ou même dans l'impossibilité de soutenir la concurrence commerciale. M. l'abbé Soulange-Bodin rétablit l'équilibre en sa faveur. « Tandis que M. Henriet cherchait des fonds, le curé de Plaisance et le directeur du Rosaire avaient fait valoir auprès de quelques amis, aussi généreux que bien rentés, le haut intérêt social qu'il y avait pour eux à fournir aux coopérateurs sur l'argent chrétien, l'appui qui leur était refusé par l'argent socialiste... Quelques bourses s'ouvrirent et l'*Ouvrière en constructions* fut remise à à flots... » L'exemple est à retenir en un temps où tant d'entreprises catholiques sombrent faute de certains concours financiers. Mais après avoir surexcité notre curiosité M. François Veuillot ne la satisfait pas complètement parce qu'il ne cite pas de chiffres. Les capitaux reçus par l'intermédiaire de M. le curé de Plaisance étaient-ils égaux, supérieurs ou inférieurs aux capitaux que l'on pouvait légitimement attendre de la chambre consultative? en d'autres termes, l'*Ouvrière en constructions* lutte-t-elle, à armes

égales, avec les compagnies similaires ou bien jouit-elle, en réalité, d'un traitement de faveur? C'est la question que se poseront un certain nombre de lecteurs. Si M. François Veuillot juge à propos de leur répondre, qu'il ne craigne pas de dire la vérité et toute la vérité très exacte. Dans la lutte effroyable qu'est la vie commerciale, les ouvriers comme les patrons chrétiens risquent fort de se trouver désarmés en face de leurs concurrents moins embarrassés de scrupules. Il n'y aurait donc pas de honte à reconnaître que l'*Ouvrière en constructions* a le droit de compter sur des concours puissants. Mais la gloire de l'association serait grande, si ses membres pouvaient démontrer qu'ils ont lutté et vaincu par leurs seules forces.

L'histoire de l'*Ouvrière en constructions,* surtout si on veut bien la compléter par quelques chiffres, peut devenir un élément précieux d'information.

A la Société coopérative, les missionnaires de Plaisance ont joint une école d'apprentis qui est bien, je crois, un chef-d'œuvre d'organisation. « L'apprentissage est de trois ans : en première année, l'apprenti reçoit une éducation professionnelle sous la conduite d'un maître ouvrier... La première année, un apprenti coûte 1 fr. 50 par jour.

En deuxième année, les apprentis passent à tour de rôle dans les différentes spécialités de l'atelier et cela pendant un mois, ajustage, forge, ferrage, dessin, écritures. Pendant cette année, les services rendus compensent les frais occasionnés, et même ils peuvent recevoir une gratification de 0 fr. 50 par jour.

En troisième année, les apprentis sont répartis dans les différentes spécialités de la serrurerie, au titre de petit ouvrier... »

J'ose penser que cette histoire de serrurerie est divinement poétique et belle, peut-être trop belle. Car enfin M. l'abbé Soulange-Bodin et ses collaborateurs s'en doutent bien un peu, c'est une nouvelle République du Paraguay qui s'épanouit sous nos yeux. Les esprits chagrins se demanderont peut-être si, comme la République du Paraguay, l'œuvre de Plaisance n'est pas condamnée à vivre,

ce que vivent les organismes trop délicats, l'espace d'un matin historique. Espérons que les esprits chagrins en seront pour leurs frais de prédictions pessimistes.

Il est impossible, toutefois, de ne pas remarquer que l'Eglise, à Plaisance, assume bien des responsabilités, bien des charges, des charges fort lourdes, et d'un caractère vraisemblablement transitoire. Le divin Maître nous a dit : Allez et instruisez toutes les nations. Voilà la grande fonction des prêtres et des catholiques. Que si pour arriver à instruire les enfants et les pauvres, les apôtres doivent s'improviser, quelquefois, serruriers ou fondateurs de coopératives, eh bien, ils s'occupent d'ajustage, de forge et de ferrage. Mais cet état de choses devra-t-il durer toujours? C'est une question que je pose à M. François Veuillot sans ironie, sans arrière-pensée, mais non sans quelque inquiétude.

Enfin, l'histoire de Plaisance n'est possible que dans des faubourgs ou extrêmement pauvres ou déjà chrétiens. Du récit de M. François Veuillot, il résulte que les ouvriers convertis de Plaisance acceptent une sorte de tutelle, oh ! très douce, nécessaire, bienfaisante, maternelle, mais une tutelle. Ils sont nombreux, dans toutes les régions de la France, les travailleurs qui se révolteraient même contre un abbé Soulange-Bodin. Ils se croient supérieurs, non seulement aux prêtres qu'ils dédaignent, mais aux bourgeois, aux savants et aux spécialistes les plus célèbres. Boisselot, l'ouvrier électricien de l'*Etape*, définit le catholicisme, une désuète idolâtrie, digne des hallucinations fétichardes des époques quaternaires, et s'adressant à ses camarades il s'écrie : « C'est Rome qui nous vise, Rome qui veut se glisser chez nous pour microber nos vierges énergies révolutionnaires. Vous y prêterez-vous, camarades, vous qui connaissez tout le programme des Jésuites et de la démocratie chrétienne : panser les plaies saignantes du prolétariat avec de la charpie narcotisée pour qu'il se rendorme dans la léthargie comateuse des esclaves à jamais décérébrés. »

Des incrédules et même des catholiques ont critiqué

vivement les données sociales sur lesquelles repose la thèse de M. Paul Bourget. Mais que ne critique-t-on pas de nos jours? Sur un sujet aussi difficile et aussi vaste, chacun professe les opinions que lui ont suggérées ses lectures ou les faits dont il a été le témoin. Or, combien d'entre nous sont intimément persuadés que les ouvriers de nos jours — en trop grand nombre — sont grisés de science frelatée, d'espérances peut-être dangereuses, et de colères déraisonnables. Est-il permis d'espérer qu'on emploiera efficacement auprès de cette catégorie de travailleurs la même méthode qui a réussi à Plaisance? Naguère, j'ai entendu deux hommes très compétents me parler du Creusot. Il paraît que les ouvriers catholiques et antirévolutionnaires du Creusot ont su former une association compacte et redoutable qui prospère, grandit tous les jours et se défend avec succès contre les empiètements des rouges. Si j'ai bien compris mes deux éminents interlocuteurs, la résistance au mal révolutionnaire proviendrait principalement des ouvriers eux-mêmes et surtout de leurs femmes.

Tout ceci pour rappeler une vérité trop vraie, mais un peu oubliée de nos jours, à savoir que l'apostolat populaire revêt plusieurs formes également bonnes et qu'il suffit d'adapter intelligemment aux diverses catégories d'ouvriers.

Ouvriers et apprentis de Plaisance ne vivent pas seulement de pain; ils demandent quelques distractions et un peu de nourriture intellectuelle que les directeurs du Rosaire se hâtent de leur distribuer, substantielle et bienfaisante. On fait à ces braves gens des conférences éloquentes, nous n'en doutons pas (pourvu qu'elles ne soient trop éloquentes!), des conférences avec projections lumineuses. Autant qu'il est permis d'en juger par le compte rendu de M. François Veuillot, les fêtes oratoires de Plaisance n'ont rien de commun avec les séances parfois orageuses des universités populaires. L'auditoire de Plaisance applaudit ses conférenciers, sans se permettre d'interruption; puis, édifié, satisfait ou enthousiasmé, se

retire en bon ordre. Je ne suis pas de ceux qui regretteront tant de sagesse; les ouvriers tapageurs et éloquents qui pérorent dans les clubs ne sont pas à ce point séduisants. Qu'on y prenne bien garde, toutefois; l'absence absolue de contradiction peut constituer un danger pour un grand nombre de nos orateurs français souvent enclins à la virtuosité professionnelle. Un enseignement clair, simple, pratique, légèrement documenté, voilà ce qui convient à un auditoire populaire.

Les directeurs du Rosaire l'ont bien compris, eux qui, à côté des conférences proprement dites, ont institué un cercle d'études. Ici, l'éloquence est remplacée, et très avantageusement, cela va sans dire, par cette érudition proportionnée à la culture moyenne des ouvriers, et par ces discussions dépourvues d'apparat qui sont la raison d'être des universités populaires. Des amis de l'œuvre — dont quelques-uns illustres — viennent à Plaisance « non pour pérorer, mais pour collaborer avec vingt ou trente ouvriers. Et ne croyez point, ajoute M. François Veuillot, que l'intervention de ces Messieurs ferme la bouche aux ouvriers. Ceux-ci ont la discussion très libre, ils savent fort bien prendre la parole, émettre leurs pensées et même les défendre ».

Fort bien; mais pourquoi M. François Veuillot ne met-il pas sous les yeux de ses lecteurs quelques spécimens d'interruptions? Pour ce motif, j'imagine, que les interruptions, tirant leurs plus grandes beautés des circonstances, trouvent rarement grâce devant des lecteurs de sens rassis et étrangers aux émotions qui, quelques jours auparavant, agitaient l'auditoire. Au fait, les observations improvisées ou les simples cris qui figurent au *Journal officiel* et dans les comptes rendus sont, pour la plupart inutiles, ou faibles, ou déplacés, ou absurdes. Mais, grâce à Dieu, chacun sait à quoi s'en tenir sur ce point d'histoire parlementaire. Les interrupteurs de Plaisance seraient donc assurés de trouver chez les lecteurs de l'*Apostolat social* une immense, une inépuisable indulgence, et il apparaîtrait clairement que dans les réunions mixtes de patrons et d'ouvriers chré-

tiens, ceux-ci jouissent d'une absolue liberté. Dans les temps que nous traversons, le fait vaut d'être signalé.

Les conférences de Plaisance sont complétées par des lectures. « Huit cents volumes environ sont mis à la disposition des assidus par une bibliothèque où fréquentent surtout les enfants et les femmes. » Les expressions atténuées dont se sert M. François Veuillot permettraient de de supposer que la bibliothèque de Plaisance ressemble assez exactement aux ordinaires bibliothèques paroissiales. Comment l'heureuse initiative des fondateurs de l'œuvre ne s'est-elle pas donnée libre carrière en une matière aussi importante? Organiser une bibliothèque spéciale pour ouvriers chrétiens désireux de s'instruire est une œuvre plus difficile, mais plus belle et plus féconde qu'acheter une salle pour conférences. On me dira peut-être que les ouvriers ne sauront pas ou ne voudront pas lire des livres sérieux et instructifs. En est-on bien sûr? Les ouvriers et les paysans que n'a pas abrutis l'alcoolisme consacrent volontiers leurs soirées du dimanche à des lectures sérieuses. Ils le feraient plus volontiers encore, si un bibliothécaire compétent voulait bien leur apprendre à lire, j'entends à comprendre les auteurs qui ne sont pas des romanciers ou des auteurs de mémoires.

Si l'organisation de la bibliothèque à Plaisance est assez banale, l'enseignement du catéchisme offre des particularités intéressantes. Il ne comprend pas moins de cinq cours qui s'adressent aux petits de l'asile, aux enfants de sept à dix ans, aux premiers communiants, aux retardataires et aux persévérants. « En outre, inspiré d'un souci très juste, on veut que cette instruction, fournie au patronage, ait pour corollaire incessant, la vigilante éducation donnée par la mère au foyer. Et l'on apprend aux mères à élever leurs enfants dans l'amour de Dieu. Quant au catéchisme lui-même, il mérite un mot d'exposé. Grâce aux adolescents de l'école apostolique et aux confréries du patronage, on possède un vrai régiment de professeurs. Aussi, chacun d'eux n'a-t-il à s'occuper que de quatre ou cinq élèves; et il les soigne, il les suit, les poursuit même,

avec une attention qui obtient les meilleurs résultats. Le seul inconvénient du système est le contre-coup que l'inégalité des maîtres exercerait sur les disciples. On y obvie par des compositions où, après des questions tendant à vérifier si la lettre est bien apprise, on en pose quelques autres ayant pour but de constater si l'esprit du catéchisme est bien saisi. »

Même après contrôle, cette façon de procéder ne laisserait pas d'être inquiétante ailleurs qu'à Plaisance. Car il est évident que dans cette paroisse modèle, on prend au sérieux les choses religieuses. Chaque mois, une douzaine environ d'honnêtes ouvriers vont veiller au pied de l'Hostie Sainte, entre deux journées de labeur, y puisant la force de l'apostolat parmi leurs camarades, y portant les hommages et les supplications de leur quartier populaire. Que ce simple fait est édifiant et significatif! Dans un milieu aussi fervent on peut s'en rapporter au zèle, d'ailleurs contrôlé, des jeunes catéchistes.

N'allons pas croire, cependant, que l'ardeur apostolique et l'amour surnaturel font perdre de vue aux braves gens de Plaisance, les conditions, les lois et les avantages de la vie pratique. Les angéliques jeunes filles, qui catéchisent leurs petites sœurs avec tant de flamme communicative, se révèlent, paraît-il, excellentes cuisinières. Voyez-les plutôt à l'œuvre. « Auprès du fourneau, les apprenties cuisinières épluchaient des légumes avec zèle ou surveillaient la marmite avec gravité. Très important ce cours : car il porte en lui sa récompense ou son châtiment, les plats qu'on y confectionne étant aussitôt consommés. On y apprend à composer des menus joignant le bon goût et le bon marché. « Nous avons vu, dit M. Bergeron, dans sa brochure, un modèle de repas pour cinq personnes dont le prix de revient atteignait seulement 1 fr. 60. » Enfin on conduit les futures ménagères au marché où leur est enseigné l'art quelquefois difficile et toujours précieux de bien acheter ses provisions. »

Des petits garçons on n'a pas à attendre autant de docilité, d'ordre et de sagesse, mais ils ont de la vie, ils trou-

vent les répliques heureuses et ils savent, à l'occasion, se montrer reconnaissants.

Ainsi guidé par M. François Veuillot, le lecteur parcourt dans tous les sens, le groupe d'œuvres fondé par M. l'abbé Soulange-Bodin. Rien n'est plus agréable et plus réconfortant à la fois que cette excursion au pays de l'apostolat moderne.

M. François Veuillot a-t-il tout dit? Non, sans doute. N'était le chapitre consacré aux épreuves déjà lointaines de l'association ouvrière, l'histoire de Plaisance aurait des allures d'idylle chrétienne. L'œuvre n'est pas exempte, cependant, de côtés faibles, elles se sent menacée peut-être sur quelques points, par des dangers prochains; assurément, elle lutte, et il serait profondément douloureux de penser qu'elle n'a pas à lutter. Que M. François Veuillot ne craigne donc pas d'indiquer certains sujets de craintes, ou même certaines épreuves salutaires d'où les œuvres sortent plus vivantes. Après avoir écrit la forte, sobre et éloquente déclaration qui sert de conclusion à toute son enquête, il se doit à lui-même d'être complet. « Il ne suffit point, en effet, que le quartier de Plaisance soit conquis; ce qu'il faut, dit M. François Veuillot, c'est rendre à Dieu tous les grands centres populaires. Aussi, le travail que je termine est-il moins un tableau qu'un exemple.

Enumération de faits sans portée, je l'eusse écrit plus court; haute leçon dont il faut jeter au loin les échos, j'ai pensé que tous les détails en seraient utiles. »

Oui, des détails, des chiffres et des faits, qui nous éclairent sur la psychologie du fondateur, de ses collaborateurs et de ses élèves, des apprentis et des élèves du patronage. Il est vrai que la plupart des héros de la petite épopée apostolique vivent encore, ce qui est de nature à gêner leur historien. Mais Mlle Acher qui, la première, défricha cette terre inculte de Plaisance, Mlle Acher a déjà reçu au ciel la récompense de ses travaux. Il nous serait doux de nous arrêter devant cette belle physionomie de vierge-apôtre que M. François Veuillot a esquissée avec une émotion respectueuse. « Affligée surtout de voir tant de fillettes élevées

en sauvages et vouées dès l'enfance, aux corruptions de la rue, elle résolut de leur ouvrir une école. On railla doucement cette idée généreuse et absurde; un projet pareil était irréalisable, il était fou : « Comment pouvez-vous espérer, lui disait-on, que vous amènerez tous ces petits sauvages à une école libre, puisqu'ils ne vont même pas à l'école laïque, où, de par la loi, ils devraient se rendre? » Mlle Acher répondit à ces observations par des actes; elle poursuivit son dessein. Un méchant cabaret que son locataire avait abandonné fut, tant bien que mal, aménagé, pour servir d'école, et la courageuse femme y installa sa demeure. »

Mlle Acher est morte en 1895. Son nom mérite d'être connu non seulement à Plaisance, mais encore dans toute la France chrétienne. Au moment où les motifs, je ne dis pas de découragement, mais de tristesse se multiplient autour de nous, il est bon pour tous ceux qui peinent penchés sur un ouvrage toujours difficile, de relever quelquefois la tête et de reposer leurs regards sur une figure de sainteté moderne. Les saints du dix-septième siècle, du moyen âge et des catacombes, nous les connaissons mais nous reculons souvent devant l'effort historique et intellectuel qui est indispensable pour vivre dans leur intimité. De nos jours on professe une préférence un peu exclusive pour les saints modernes, à tort ou à raison, un peu à tort selon moi. Mais puisque telles sont les inclinations de nos contemporains — inclinations très légitimes d'ailleurs, pourvu qu'elles se contiennent dans certaines limites — appliquons-nous à glorifier les saints modernes. En faisant connaître Mlle Acher et les œuvres admirables de Mlle Acher, M. François Veuillot, d'une certaine manière, *propage la foi*, à l'intérieur. L'Eglise dit de ses apôtres : « *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum*. Ainsi la gloire de ceux qui prêchèrent la bonne nouvelle se confond jusqu'à un certain point avec leurs actes eux-mêmes. En d'autres termes, la glorification de l'apostolat constitue un prolongement de l'apostolat lui-même. Il est donc permis de dire *du livre de l'Apostolat*

social qu'il est plus et mieux qu'un livre ou même une bonne action ; c'est une collaboration nécessaire et efficace à une œuvre de propagande catholique.

Il y aura bientôt un demi-siècle, le grand écrivain qui a nom Louis Veuillot, chanta en quelques pages vibrantes, superbes, les prodiges accomplis dans un village par « Un curé ». N'est-ce pas grâce à « un curé » que du sol de Plaisance ont jailli tant d'œuvres admirables, justement louées par l'auteur de l'*Apostolat social*. S'il vivait, Louis Veuillot serait content de M. François Veuillot.

Abbé Delfour.



LES HYPOTHÈSES SCIENTIFIQUES

RELATIVES AU

SAINT SUAIRE DE TURIN

LEUR DISCUSSION

DEUXIÈME PARTIE (1)

LES PREUVES

Les preuves invoquées à l'appui des hypothèses peuvent être divisées en deux groupes : 1° les preuves relatives aux explications du phénomène ; 2° les preuves relatives à l'identification du personnage.

1° *Preuves relatives au phénomène.*

Parmi les preuves qui ont été fournies pour venir à l'appui des hypothèses par lesquelles on a voulu expliquer comment les images se sont produites sur l'étoffe de Turin, je ne retiendrai que les principales, celles qui ont servi, pour ainsi dire, de pivot à la théorie et dont on fait le

(1) Pour la première partie, voir décembre 1902.

plus grand cas. Ce sont, successivement, les vapeurs de zinc, les expériences de M. Vandevelde, la main de plâtre gantée et l'action à distance. Quant à l'action de l'ammoniaque sur l'aloès, je la renvoie à la troisième partie. Elle n'est pas ce qu'on peut appeler une preuve directe, puisque c'est pour expliquer cette action qu'on s'adresse à toutes les autres, et puisque, en somme, elle est, du moins le dit-on ainsi, le phénomène lui-même.

Toutefois, à côté de ces preuves directes, il y a des considérations, plutôt extrinsèques, dont il faut pourtant dire un mot. Telles sont les affirmations émises à l'égard de certaines conceptions, qu'on pourrait dire préparatoires aux conclusions.

Il est parlé, par exemple, de l'impossibilité d'une peinture en négatif. Quoique déjà souvent revenue sous ma plume, et sous celle de bien d'autres, cette question y revient encore par d'autres considérations. J'ai prouvé, beaucoup d'autres avant moi l'ont prouvé, et beaucoup d'autres après moi le prouveront à leur tour, que cette expression *impossibilité* est de trop. J'ai écrit ailleurs comment un peintre pouvait réaliser matériellement un négatif qu'il n'avait ensuite qu'à copier servilement. Qu'il me suffise de le rappeler en priant le lecteur de se reporter, en outre, à tout ce que j'ai dit dans la première partie de cette discussion.

Je ferai la même réflexion à propos de la prétendue impossibilité d'une transformation chimique. Il semble que l'affirmation d'une pareille opinion pourrait laisser entendre que les faits ne peuvent pas la démentir. Je crois nécessaire de protester contre cette manière d'interpréter tout ce qui est parfaitement possible. Personne ne peut nier les transformations chimiques, qui sont si générales, et qui affectent, surtout d'après les nouvelles théories physico-chimiques, toutes les choses de la nature. A l'égard des couleurs, de quelque manière qu'elles soient obtenues, la transformation chimique est indiscutable, et il faudrait aller jusqu'à nier l'évidence pour la déclarer impossible, dans n'importe quel cas.

Rien n'échappe aux transformations chimiques. Les roches les plus dures, comme les sables les plus fins ; les organismes les plus compliqués, aussi bien que les organismes les plus élémentaires, tout se transforme chimiquement. Les cailloux siliceux se patinent à leur surface et, seul dans toute la nature, le diamant semble défier le temps. Quant aux couleurs, pas une n'échappe à cette transformation; oxydation, sulfuration, peu importe ; elles sont toujours atteintes, *même celles que produit l'ammoniaque en agissant sur l'aloès*. Dans tous ces cas, il n'y a de différence que dans la durée du temps ou l'intensité de l'énergie. Dans ces conditions, qui pourrait être fondé à parler de l'impossibilité d'une transformation chimique ?

L'affirmation, non moins autoritaire, que le Suaire a gardé l'empreinte d'un corps, vient se heurter à la sempiternelle question : Qu'en sait-on ? Est-ce l'empreinte d'un corps, est-ce une peinture ? Qui peut le dire avec autorité ? La discussion, appuyée uniquement sur une photographie mal faite, permet des suppositions, mais n'autorise pas une affirmation aussi hasardée. C'est quand on aura vu de près, et scruté, consciencieusement, l'étoffe elle-même, qu'on pourra dire ce qu'il y a dessus, et pas avant.

Il est de toute évidence que si les images fixées sur cette étoffe ne sont pas les traces d'un corps véritable, il n'y a pas lieu de s'en occuper. Mais, le doute qui nous enveloppe, nous oblige à discuter les suppositions qu'elles ont suggérées, ce que nous ferons dans la troisième partie. J'ai dit, en effet, que je me proposais, dans cette seconde partie de mon travail, de discuter seulement les preuves qu'on a invoquées pour expliquer les susdites suppositions et essayer de les justifier. C'est pourquoi je passe directement à l'examen de ces preuves.

*
* *

Vapeurs de zinc. — Qu'aurait-on le droit de dire de celui qui tiendrait le raisonnement suivant : l'hydrogène est un gaz qui monte vers les régions supérieures de

l'atmosphère et qui s'enflamme au contact d'une allumette qui brûle. *Or*, l'acide carbonique est aussi un gaz, *mais*, il descend vers les régions inférieures de l'atmosphère et il éteint l'allumette qui brûle. *Donc*, pour expliquer les qualités de l'hydrogène, je n'ai qu'à invoquer celles de l'acide carbonique.

Qu'aurait-on encore le droit de dire de celui qui raisonnerait ainsi : L'éther est un liquide qui émet des vapeurs très légères et inflammables comme lui-même; ces vapeurs s'élèvent en l'air et il est imprudent de tenir une allumette enflammée au-dessus du flacon. *Or*, le sulfure de carbone est un liquide qui émet des vapeurs très lourdes et inflammables comme lui-même, *mais*, ces vapeurs descendent dans l'air, et il est imprudent de tenir une allumette enflammée au-dessous du flacon. *Donc*, pour expliquer les vapeurs de l'éther, je vais faire appel aux vapeurs du sulfure de carbone.

Ici, comme en bien d'autres points, je laisse au lecteur le soin de trouver lui-même la réponse.

Dans ma première notice, j'ai dit, en substance, que les vapeurs de zinc n'avaient rien à faire dans l'explication de l'étoffe de Turin, et qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper davantage. Je crois utile de le démontrer.

Le zinc jouit de cette propriété, encore inexpliquée, d'impressionner la plaque photographique préparée aux sels d'argent, tout comme l'impressionne la lumière. Quelle est la nature de cette propriété? Personne n'en sait encore rien de bien positif. S'étendrait-elle, comme celle de la lumière, à la gélatine bichromatée ou au bitume de Judée? On ne le sait pas non plus; ce serait peut-être à chercher. Pour le moment, tout ce que l'on sait, c'est que le zinc, par des émanations spéciales de nature inconnue, et qu'on a simplement appelées des vapeurs, actionne la plaque au gélatino-bromure d'argent. Ceci n'est pas discutable; l'action s'exerce réellement, et je l'ai déjà indiquée dans ma première notice, où j'ai rappelé, entre autres choses, les rainures en zinc des anciennes boîtes à glaces. Mais, ce qui

est extrêmement discutable, c'est la comparaison qu'on en veut faire avec les vapeurs ammoniacales. Qu'a-t-on fait pour établir cette comparaison?

Il a été dit, en premier lieu, que c'est avec la plaque photographique qu'on contrôlerait la loi physique des actions à distance, après quoi, on se rapprocherait des conditions chimiques de la formation des images sur le suaire. Pour contrôler utilement une loi, il faut, d'abord, que cette loi puisse être déjà démontrée comme ayant présidé à la réalisation du phénomène. Or, avec les vapeurs ammoniacales l'application de cette loi est beaucoup plus qu'extrêmement problématique; alors, que vient faire le contrôle de la loi? Mais, admettons qu'il puisse avoir une influence quelconque, et discutons comment il a été exercé.

Il faut remarquer, avant tout, que les expériences sur les vapeurs de zinc ont donné lieu à une déclaration de grande importance. Il est dit que ce ne sont pas les expériences de laboratoire qui ont conduit à expliquer la loi physique des images du Saint Suaire, mais que c'est, tout au contraire, l'idée, qu'on s'est faite de ces images, qui a conduit à diriger les expériences dans le sens de cette idée. Cet aveu est à retenir, nous aurons à le rappeler plus tard. Je me contente de constater ici qu'il confirme bien ce que j'ai déjà dit, à ce sujet: qu'une idée préconçue conduit souvent l'esprit à en voir la réalisation dans tout résultat. J'ajoute enfin qu'on l'a fort accentué en disant que la loi des distances, « *qui a présidé* à la réalisation des images que porte le Saint Suaire, *s'applique incontestablement* aux vapeurs qu'émet le zinc ». Il n'y a pas de doute possible, c'est bien le Saint Suaire qui explique l'action du zinc. N'insistons pas.

Cette parenthèse fermée, je reviens à la démonstration de l'action du zinc.

On a pris, successivement, une médaille à faibles reliefs et le moulage en plâtre d'une tête de Christ; on les a recouverts de poudre de zinc et on les a exposés, pendant un certain temps, contre une plaque photographique en renversant respectivement les situations. On a ensuite déve-

loppé ces plaques et on a obtenu des traces qui, inversées par les méthodes ordinaires, ont fourni les images des modèles, vaguement esquissées.

Je ferai remarquer, tout de suite, qu'on s'est adressé à des objets possédant des reliefs variés, et que celui qui a présenté les plus faibles est celui qui a donné les images les mieux accusées. Si on examine bien, en effet, le moulage de la tête, il semble qu'on n'en aperçoive que le masque, et on en déduit qu'il est très probable que ce n'est pas la tête, mais bien la face seulement, qui aura été moulée. L'absence de tous renseignements à cet égard, ne peut autoriser que des suppositions. Il y aurait eu intérêt cependant à voir comment les parties profondes de la tête se seraient imprimées, et on aurait pu opposer les résultats d'un objet très aplati à ceux d'un objet à grands reliefs. Mais, tels qu'ils sont, les résultats de ces deux objets permettent d'en déduire que l'action du zinc ne s'exerce qu'à une très faible distance.

C'est, du reste, ce qui est déclaré, quand on dit « qu'on ne peut reproduire que des objets dont les principaux reliefs se ramènent à peu près à un plan » et c'est ce qu'on peut constater en examinant attentivement la tête de plâtre. Elle *touchait* la plaque, nous dit-on, par trois points principaux qui devaient être, à en juger par l'image, la pointe de la barbe, la pointe du nez, et quelque chose qui était, probablement, une couronne d'épines, mais que l'image reproduit trop mal pour qu'on puisse l'affirmer. A côté de ces trois points, en contact direct, les plus rapprochés de la plaque sont le coin de l'arcade sourcilière, la pommette, et un peu de la moustache. Tous ces points sont bien marqués, je dirai même vigoureusement ; ils donnent assez bien, par leur ensemble, l'aspect d'une silhouette vague, mais tout le reste est perdu. Rien dans le coin de l'œil, rien à la racine du nez, rien au sommet du front, rien à la bouche, et surtout rien vers le côté effacé de la figure, celui qui, probablement, ne devait pas bien *voir* la plaque. Cependant les distances ne sont pas bien grandes en tous ces points, et, pour des vapeurs qui con-

tournent les obstacles, le petit côté de la face ne devait guère présenter d'empêchements.

Quant à la médaille, l'absence de tous détails sur l'image, alors qu'ils paraissent si bien accentués sur le modèle, semble écarter l'idée d'une action s'exerçant énergiquement à de très faibles distances, et faire admettre surtout celle d'une action générale de vapeurs qui se sont diffusées, très précisément, sans tenir compte des actions à distance, ou mieux, de la loi des distances. Si les vapeurs de zinc avaient tenu un compte rigoureux de cette loi, les détails, si bien fouillés de la médaille, auraient été reproduits. Or, ils ne l'ont pas été, malgré la précaution qu'on a prise, pour quelques-uns, de les recouvrir plus spécialement de poudre de zinc.

Je sais bien enfin qu'il a été dit : « qu'on renonçait à représenter ces détails, très fins d'une part, et, d'autre part, écartés de la plaque sensible d'une distance qui excédait leurs propres dimensions. » Cette déclaration me semble inacceptable, car, dans ces sortes d'expériences, je crois fermement qu'il est extrêmement difficile de dire, à l'avance, ce qu'on obtiendra et ce qu'on n'obtiendra pas. L'expérience une fois terminée, on peut dire si les détails sont venus ou non, mais on ne peut pas les guider, ni dire, par avance, s'ils viendront ou s'il ne viendront pas. Il est enfin difficile de comprendre qu'on puisse renoncer à des détails en les mettant, précisément, dans les meilleures conditions d'agir. En un mot, leur action n'est pas de celles qu'on puisse diriger dans une pareille expérience, et, s'ils ne sont pas venus, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas pu s'imprimer.

On prétend que les vapeurs ammoniacales ont si énergiquement obéi à la loi des distances qu'elles ont imprimé jusqu'à des ecchymoses, des saillies de muscles, etc., et les vapeurs de zinc, qu'on appelle en témoignage, n'ont pas pu imprimer les reliefs cependant assez accentués d'une médaille. Et c'est dans ces conditions qu'on veut comparer ces vapeurs et les expliquer les unes par les autres!! Mais, l'évidence est là, qui amène une singulière contradiction,

et qui fait demander ce que viennent faire les vapeurs du zinc dans l'explication de l'étoffe de Turin.

Les vapeurs du zinc n'agissent qu'à une très faible distance, et de manière même à ne pas donner, dans ces conditions, le modelé d'un objet à saillies bien accentuées. Si elles observaient exactement la loi des distances, elles le produiraient, ce modelé, au lieu de donner le seul ensemble presque indéfinissable qu'elles donnent. Si elles ne le donnent pas, c'est qu'elles n'obéissent véritablement pas à la loi des distances, et si on prétend que les images du Suaire sont dues à l'observation rigoureuse de cette loi, on est bien mal fondé à les expliquer par les images du zinc. Notons encore qu'on n'a garni de poudre de zinc que la partie modelée de la médaille, ce qui était une raison de plus pour que le modelé en fût beaucoup mieux reproduit.

Et puis enfin, quel rapport existe-t-il entre la plaque au gélatino-bromure d'argent et le drap imbibé de mixture aloétique, et quel rapport y a-t-il encore entre les émanations du zinc et les vapeurs ammoniacales ?

Mais il est une autre manière d'envisager l'action du zinc, c'est l'intensité suivant laquelle elle se produit.

Je ferai observer que, dans les expériences que je viens de relater, on semble avoir pris grand soin, car on le fait bien remarquer, de faire toucher la plaque photographique par le zinc. La tête de plâtre touchait la gélatine par trois points, ce qui lui permettait de reposer sur la plaque ; la médaille touchait la plaque au front et à l'épaule gauche du sujet qu'elle représentait. Personne n'ignore que tout contact, quel qu'il soit, même celui d'un simple morceau de carton, est plus ou moins préjudiciable à la gélatine bromurée d'argent, selon la nature du corps au contact, et suivant le temps pendant lequel le contact se prolonge. L'action est toujours la même, accentuée au niveau du contact direct, et s'irradiant, en s'atténuant, suivant les directions periphériques, si bien qu'il en résulte une tache centrale estompée sur les bords, quelque chose comme une tache vaporisée.

C'est ce qui s'est produit pour la tête et pour la médaille. Les points en contact direct y sont fortement imprimés et fortement estompés tout autour. Ils ne contribuent pas peu à l'effet de l'ensemble, mais ils ne constituent pas ainsi une indication des plus précises. J'ai tenu à éviter cet inconvénient et voici comment j'ai opéré.

J'ai pris un médaillon à très faibles reliefs et un autre à reliefs vigoureux, proportionnés à ceux d'une tête humaine. Le premier représentait, à la façon d'une médaille ordinaire, une tête de Christ de profil, appuyée sur une gloire; le second représentait une tête de Christ, vue de face, avec abondante chevelure, et en beaux reliefs. J'ai renversé le premier au-dessus d'une plaque au gélatino-bromure, mais en le soutenant par des cales, de manière à ce que son point le plus saillant soit écarté de trois millimètres par rapport à la gélatine. J'ai placé la plaque sensible au dessus du second, en usant encore de cales qui l'écartaient également de trois millimètres du point de la tête le plus en saillie. J'ai laissé, pour les deux, l'action se produire pendant soixante heures, et j'ai obtenu des résultats irréguliers, dans lesquels il aurait fallu une assez grande puissance d'imagination pour reconnaître les modèles.

J'en ai attribué la cause à la grande faiblesse d'impression, à la suite de laquelle quelques points rapprochés se sont imprimés irrégulièrement, alors que tout le reste s'imprimait, ou très mal, ou pas du tout. Le caractère dominant de mes résultats est une très grande faiblesse d'impression, même pour les points rapprochés. Le cliché est, selon l'expression technique, d'une extrême faiblesse.

J'ai voulu rechercher lequel des deux, de la distance ou de l'énergie du zinc par rapport au gélatino-bromure, en était la cause. Pour cela, sur une feuille de verre 9×12 j'ai déposé une certaine quantité de poudre de zinc, que j'ai disposée suivant deux larges bandes perpendiculaires en forme de croix, chaque bande ayant une épaisseur de poudre de près de trois millimètres. J'ai renversé au-dessus une plaque sensible, en l'établissant à deux millimètres de distance, et j'ai laissé agir pendant trois jours. J'ai déve-

loppé longtemps et je n'ai arrêté que lorsque j'ai vu apparaître un peu de voile dichroïque. J'ai constaté alors une impression très faible et bien analogue par cette faiblesse, avec mes résultats précédents.

D'autre part, sur la gélatine même d'une plaque sensible, j'ai disposé une pareille croix, faite de deux bandes de poudre de zinc, et après le même temps d'attente, j'ai débarrassé la plaque au moyen d'un pinceau d'abord, puis par un lavage énergique et rapide. Le développement a produit une image assez vigoureuse et surtout largement estompée tout autour, par suite de la diffusion de l'action du zinc dans la gélatine. De cet ensemble j'ai conclu que, hors les cas de contact direct, ce contact qui a été ingénument appelé « une distance minima », le zinc ne possède, à l'égard du gélatino-bromure d'argent, qu'une énergie des plus faibles.

Je me demande alors comment il se fait que certaines des images publiées soient si énergiques hors des points de contact, et je me dis que c'est parce que les clichés ont été renforcés. J'ai déjà posé la question, il n'a été répondu que pour un seul cliché, encore a-t-on ajouté que le renforçage ne l'avait pas modifié. Je répète donc : « Les clichés ont-ils été renforcés, oui ou non ? » Il m'apparaît qu'ils l'ont été. Or, s'ils ne l'avaient pas été, on pourrait les accepter comme document, peut-être inutile ; dans le cas contraire, ils ne prouvent pas exactement l'action du zinc, puisqu'en modifiant le cliché, ils la font, contrairement à l'opinion émise, plus démonstrative qu'elle ne l'est. Il n'y aurait pas alors à s'en préoccuper, car, en définitive, c'est de documents que nous avons besoin, avant tout, et tout résultat modifié cesse d'être un document.

Mais, quoi qu'il en soit, je tiens à terminer ce qui concerne les vapeurs de zinc par cette observation déjà répétée : « *En quoi le zinc, agissant sur le gélatino-bromure, peut-il bien expliquer l'ammoniaque agissant sur l'aloès?* »



Expériences de M. Vandevelde. — Les expériences que M. Vandevelde a faites en employant successivement l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque, l'iode, l'hydrogène sulfuré, etc... ont été présentées au public et servies à tous les critiques, sous cette simple désignation « Expériences de M. Vandevelde ». C'est pourquoi, c'est sous ce titre que je les désigne moi-même, en ayant bien soin, toutefois, de faire remarquer que, dans la discussion, je tiens essentiellement à écarter toute question de pure personnalité. Il est difficile, en effet, d'adopter le titre « Impressions vaporographiques », ce titre étant trop général par rapport à ces impressions très spéciales, et très spécialement conduites, dont nous avons à nous occuper. S'il fallait conclure comme il a été conclu, je me servirais, au contraire, de ce dernier titre, car il a été dit « que la théorie des impressions vaporographiques est vraie pour les cas cités, mais, de plus, qu'elle jouit du privilège de la généralisation. Mais comme ceci est complètement erroné, et comme nous allons arriver à la démonstration des phénomènes contraires, je m'en tiens à la désignation adoptée.

Je pose tout de suite en principe que les expériences dont il s'agit ici, ne sont que des commencements d'expérience et que si on les avait interprétées jusqu'au bout, comme il fallait le faire, elles auraient dit très précisément tout le contraire de ce qu'on leur fait dire. Il n'est pas d'usage, en science expérimentale, de juger d'une expérience simplement d'après les débuts, alors même que ces débuts semblent favorables à une idée préconçue. Mais, il est, au contraire, obligatoire de laisser l'expérience s'accomplir entièrement, pour pouvoir juger, autoritairement, d'après des résultats complets. Les expériences en discussion sont dans le premier cas.

J'ai refait les dites expériences, et je vais dire successivement comment j'ai opéré et ce que j'ai obtenu.

Je n'ai retenu que les deux corps principaux, les plus

antagonistes et les plus démonstratifs, l'ammoniaque et l'acide chlorhydrique. J'ai jugé inutile d'employer l'iode et l'hydrogène sulfuré, les considérant comme des suppléments qui, par leurs propriétés, ne pouvaient que confirmer encore mieux l'action de la diffusion des vapeurs, action déjà si bien indiquée par l'ammoniaque et l'acide chlorhydrique. Il est, comme on le dit, de notoriété publique, que lorsque l'hydrogène sulfuré est produit dans le coin d'un laboratoire, toute la maison est saturée de son odeur caractéristique. Il est non moins connu que l'iode, placé dans une vitrine remplie de flacons munis d'étiquettes sur papier, attaque toutes les étiquettes voisines, bien qu'il soit lui-même soigneusement renfermé. On est parfois obligé de le tenir dans un double flacon pour éviter l'action des parcelles qui, par la facile évaporation du produit, affectent bien souvent le bouchon, ou grimpent au sommet du goulot.

J'ai remplacé les cristallisoirs par des boîtes en carton, dont j'ai évidé le couvercle en n'en conservant qu'un centimètre sur chaque bord, de manière à avoir un point d'appui pour le papier témoin et pour le verre de couverture. J'ai pris, de préférence, des boîtes vides pour plaques photographiques de diverses dimensions, choisies suivant les cas. J'ai adopté cette disposition parce qu'elle permet, quand on a besoin d'enlever le couvercle, pour manipuler ce qui est dans la boîte, de tout enlever ensemble, et de tout remettre, exactement, à la même place, en remboîtant simplement le couvercle. Ceci offre de grandes difficultés avec les cristallisoirs, et l'on a souvent besoin d'examiner la face du papier témoin tournée vers l'intérieur, c'est-à-dire vers le corps en expérience.

J'ai pris, tout comme on l'a indiqué, les petites nacelles en porcelaine utilisées dans les analyses, et, tout comme il a été fait, je les ai soutenues au moyen de lames de verre (*slides*) utilisées en micrographie. Enfin j'ai observé fidèlement les distances notées pour chacun des corps employés. Tout étant ainsi disposé, j'ai engagé l'expérience.

Dans une première boîte, j'ai disposé deux nacelles en

forme de V et j'ai versé dans chacune de l'ammoniaque. Je me suis dit que, pour opposer un corps contraire à l'acide chlorhydrique, l'ammoniaque était beaucoup mieux indiqué que son carbonate, et qu'au point de vue de la vaporisation le résultat n'était guère modifié. J'ai placé au-dessus un papier de tournesol rouge. Dans une deuxième boîte, j'ai donné aux nacelles la même disposition, mais je les ai garnies d'acide chlorhydrique, et j'ai placé au-dessus un papier bleu.

Dans les deux boîtes, les vapeurs ont presque instantanément commencé d'agir, mais, à partir de ce moment, *elles ont progressé sans discontinuité* jusqu'à complète cessation de leur production. Le papier rouge a bleui au-dessus de l'ammoniaque, le papier bleu a rougi au-dessus de l'acide. Au bout d'un certain temps, les images, formées ainsi, représentaient très exactement, en dimensions et en dispositions, les surfaces liquides qui étaient dans l'intérieur des boîtes. C'est probablement le moment où, par rapport à la démonstration, l'expérience a été caractérisée et jugée; on n'a pas eu, pour le faire, la patience d'attendre quelques instants de plus. C'est vraiment regrettable, car, si on n'avait pas été si pressé de confirmer l'idée préconçue, on aurait eu à constater une contradiction, parce que l'action des vapeurs ne s'en tenait pas là, et qu'elle *progressait* très tranquillement et très régulièrement, *comme dès le début*.

Elle progresse si bien que les images ne tardent pas à grandir et à prendre, en se déformant, de grandes proportions qui sont bien loin, maintenant, de représenter les nacelles. Puis les branches du V se rejoignent, et puis enfin le tout s'étend sur la surface du papier, *tant que dure l'émission des vapeurs*. Pour constater toutes ces choses, on n'a pas à attendre pendant des années, ou des mois, ou même des jours; il suffit d'observer pendant quelques heures.

Mais ce qu'il y a de plus suprenant, c'est qu'on s'est très bien rendu compte du phénomène, puisqu'il a été dit : « Quand la limite à laquelle les traits cessent d'être distincts est dépassée, le papier réactif se colore uniformément en bleu. » Une pareille observation ne saurait vraiment

conduire à une déduction qui doit être, avant tout, scientifique. Où est-elle la limite dont il est parlé, et depuis quand une limite se place-t-elle au milieu d'un phénomène, car le phénomène est commun à toutes les limites et les traits *ne demeurent* distincts à aucune distance. A moins que celle-ci ne soit réduite à O et que le papier ne bouche la nacelle; mais alors les vapeurs sont confinées dans la nacelle et n'impressionnent que la surface du papier qui l'obture, ce qui ne constitue plus une expérience.

Quelle que soit donc la limite, les traits ne sont donc distincts que pendant un moment seulement du phénomène, moment qui correspond à celui où la transformation du papier fournit une image identique au modèle. Avant ce moment, l'image n'est pas encore exacte, et après elle ne l'est plus. Or, ce moment n'est qu'une phase *passagère* du phénomène. Sur quoi peut-on s'appuyer alors, pour appliquer ce seul moment à la démonstration, par le phénomène dans son entier, d'une théorie ainsi mal fondée?

Lorsque l'aiguille circule sur le cadran de l'horloge, une seconde avant qu'elle soit sur midi, il n'est pas encore midi; une seconde après, il n'est déjà plus midi, et l'aiguille tourne toujours tant que la force impulsive la fait mouvoir; elle ne marque midi que pendant une phase de sa course, *en passant*. Il en est de même des impressions vaporographiques. A quelque limite qu'elles se produisent, elles ne marquent l'image, en passant, que pendant une phase de leur action. Avant cette phase, elles ne la marquent pas encore; après cette phase, elle ne la marquent plus, et cependant cette action ne s'éteint pas, elle se continue et s'exerce *progressivement*, tant que dure sa force impulsive, c'est-à-dire tant que dure l'émission des vapeurs. De quel droit, alors, l'arrêter dans sa course et conclure d'après un de ses moments seulement? Une action de cette nature s'exerce *par son entier* et non pas *par une de ses parties*.

Selon les indications données, j'avais une première fois employé du papier sec; une seconde fois, j'ai recommencé avec du papier mouillé, et, cette fois, j'ai constaté que le

phénomène a été beaucoup plus net et beaucoup plus vigoureux, mais, en même temps, un peu plus lent. Je donne la préférence à l'emploi du papier mouillé pour la netteté, et à l'emploi du papier sec pour la diffusion plus rapide.

J'ai aussi renouvelé l'expérience des deux coupes en présence dans le même récipient, et le résultat auquel, du reste, il fallait bien s'attendre a été des plus curieux.

L'acide et la base étaient entre eux à une petite distance, et le papier correspondant était au-dessus de chacun d'eux. Au début, chaque corps a formé son image respective, mais je me suis bien gardé de les séparer à ce moment-là, parce que j'ai vu qu'ils *continuaient*. Est-ce énergie? est-ce activité de diffusion? Je l'ignore. Toujours est-il qu'au bout d'un certain temps, l'ammoniaque l'avait emporté, et tous les papiers étaient devenus bleus; les images rouges de l'acide sur le papier bleu, faibles au début, avaient disparu.

J'ai continué à observer. Au bout d'un temps, un peu plus long, le rouge a reparu sur l'acide; la teinte bleue s'affaiblissait un peu partout, si bien que le bleu disparut à son tour et que tous les papiers devinrent rouges. L'ammoniaque s'était complètement évaporé, et, sous l'influence de l'acide, s'était transformé en chlorhydrate neutre qui, pulvérulent, s'était déposé au fond de la boîte. Quant à l'acide, il était resté en excédent, triomphant le dernier. Toutes ces expériences ont duré en général de quatre à dix heures.

En face de ces résultats, je me garderai bien de conclure, comme on l'a fait, que les impressions vaporographiques donnent l'image d'un corps et expliquent, en conséquence, l'image peinte sur l'étoffe de Turin. Pour l'expliquer ainsi il faudrait admettre que les vapeurs se sont arrêtées juste au moment précis où elles avaient formé l'image, ce qui n'est guère admissible, on en conviendra; ou bien que le corps a été dégagé du drap qui l'enveloppait juste au bon moment, ce qui conduirait à reconnaître une très heureuse coïncidence, trop heureuse même pour qu'elle soit facilement acceptée. Quant à admettre qu'elles se seraient arrê-

tées après avoir fourni l'image, cela obligerait à supposer que le corps en a émis juste la quantité nécessaire pour former l'image. Pareille conception serait encore plus singulière et demanderait des preuves sérieuses.

Et puis, enfin, que peuvent bien démontrer des expériences que tant de circonstances très variables, et tant de conditions encore plus variables, peuvent tant modifier? Ainsi qu'on l'a très bien dit, leur résultat est lié à l'intensité, à la quantité du liquide, à la distance, à la capacité du récipient, etc. ; toutes choses qui ne peuvent que trop facilement en transformer les conséquences et leur ôter toute leur valeur démonstrative.

Il est bien plus simple d'affirmer que les expériences, dont il vient d'être question, prouvent deux choses parfaitement contraires aux hypothèses émises pour expliquer l'étoffe de Turin : 1° la diffusion des vapeurs qui se répandent bien au-delà de leur surface d'origine, et qui actionnent uniformément toutes les surfaces sur lesquelles elles peuvent agir; 2° leur action progressive et continue tant que dure leur émission. Ces deux points sont indiscutablement prouvés par l'expérience; ils sont contraires à l'hypothèse et, au lieu de la justifier, ils la contredisent, à moins qu'on ne suppose arbitrairement les dernières conditions que je viens d'indiquer. Dans ce cas, on sortirait complètement du domaine de la science positive pour entrer dans celui de la fantaisie.

*
* *

La main de plâtre gantée. — La main de plâtre, imbibée de liquide ammoniacal et recouverte par un gant de peau de Suède, a été servie à tout propos et même présentée à l'Académie des sciences. N'eût-il pas mieux valu mettre sous les yeux du lecteur une vulgaire photographie des résultats fournis par l'expérience? De cette manière, tout le monde aurait apprécié ce que quelques-uns seulement ont pu regarder en passant, et peut-être même en consultant des paperasses, ainsi que cela se fait, bien souvent,

entre deux communications ou pendant une lecture. Il est difficile, dans de pareilles conditions, de se rendre compte d'une expérience et d'en rechercher soit le pourquoi, soit le comment. A défaut des images qui ne nous sont pas fournies, examinons attentivement ce qui nous est dit.

« On prend une main en plâtre et on la recouvre d'un gant de peau de Suède. Après quoi on mouille la main en faisant glisser la solution ammoniacale le long du poignet; cette solution pénètre dans le plâtre sans toutefois *imprégner complètement* la peau du gant. Le dégagement des vapeurs se fait très régulièrement, au travers des pores de la peau de Suède, *sans que l'eau tache le linge,* ni que *l'huile pénètre* dans le gant humide. »

Je ne peux pas aller plus loin sans affirmer que, si les choses se sont ainsi passées. c'est que l'expérience *unique* aura été des plus heureuses. Tant mieux pour la démonstration qui a été servie par une pareille chance. Mais, je me demande comment l'eau n'a pas taché le linge si elle a imprégné le gant, et il faut bien qu'elle l'ait imprégné, en partie au moins, puisqu'on dit qu'elle ne l'a pas imprégné *complètement.* Je me demande encore pour quelle cause l'huile *n'a pas pénétré* dans le gant humide et je me dis que c'est, probablement, parce que le linge n'était, sur aucun point, en contact avec le gant; car, si ce contact avait existé sur quelque point, il est rigoureusement impossible que, sur ce point, le gant n'eût pas été taché. Voici, en effet, ce que j'ai observé.

J'ai pris une main de plâtre et je l'ai gantée de peau de Suède. J'ai essayé de faire glisser une solution ammoniacale le long du poignet. J'ai procédé aussi lentement que possible, afin de donner au plâtre le temps d'absorber peu à peu la solution; mais, de quelque manière que j'ai pu faire, je n'ai pas empêché le plâtre de se saturer aux origines avant que les terminaisons se soient imprégnées. Le liquide en excès a toujours mouillé le gant. En outre, en versant le liquide le long du poignet, il en coule infailliblement contre le gant qui est aussitôt traversé. On ne peut guère l'éviter et, si on l'a pu, c'est qu'on a été très heureux.

J'ai pris alors une main moulée à creux et, dans la cavité, j'ai versé la solution ammoniacale. Le résultat a été le même. Le liquide a filtré à travers le plâtre impuissant à le retenir; il a suinté à la surface, et il a mouillé le gant irrégulièrement, comme dans le premier cas, parce que le suintement du plâtre est lui-même assez irrégulier. Dans ces conditions le plâtre suinte toujours; il ne garde pas le liquide complètement emprisonné dans sa masse, et le gant s'en trouve assez humecté pour que ce liquide, filtrant à travers la peau, vienne actionner, en la tachant singulièrement aux points de contact, la toile aloétique.

Je m'empresse de déclarer, sans aucuns détours, que je n'ai probablement pas été d'une habileté suffisante en renouvelant, plusieurs fois, cette expérience, et en obtenant, plusieurs fois, les mêmes résultats; je demande, à la suite, qu'on m'indique très exactement, et avec tous les détails nécessaires, la manière de s'y prendre. Je recommencerai. C'est à cause de ma maladresse possible que je ne déduis encore rien de tout ceci.

C'est peut-être encore à cette cause qu'il faut attribuer mes insuccès à l'égard de la mixture aloétique. Je n'ai jamais pu empêcher la mixture de salir le gant, partout où il y avait contact, lorsque je faisais reposer l'un sur l'autre. Quand j'appliquais la toile sur la main gantée, partout où la toile reposait par son propre poids, l'huile et l'aloès imprégnaient la peau et produisaient les résultats les plus singuliers. Je voudrais bien qu'on indiquât le moyen d'éviter ces choses-là et la manière dont il faut s'y prendre pour que l'huile, qui est en contact avec le gant, ne le pénètre pas.

Essayant d'un autre procédé, j'ai rempli un gant, de sable fin imbibé de solution ammoniacale; j'ai encore moins bien réussi: puis je l'ai rempli de sable sec, mélangé avec du carbonate de potasse pulvérisé au moment de l'expérience, sans obtenir de meilleur résultat. Par aucun de ces moyens je n'ai jamais pu réaliser un négatif de la main comparable, même par à peu près, à la description de celui qu'on dit avoir été obtenu une fois.

En face de tous ces insuccès, qui peut-être sont de ma faute, je n'en disconviens pas, je m'abstiens de toute déduction positive et j'engage le lecteur, que ceci pourrait intéresser, à recommencer l'expérience de la main de plâtre qui fournit son image négative à travers la peau de Suède.

Mais ce n'est pas tout, et l'image de cette main a besoin d'être un peu plus discutée.

Il a été dit que les extrémités des doigts se reproduisent, « *exactement*, avec l'aspect carré *que leur a donné le gant* un peu trop long ». Il faudrait bien s'entendre sur ce point. Est-ce la main de plâtre enfermée dans le gant, ou bien est-ce le gant lui-même qui a fait l'empreinte ? Si c'est l'extrémité du gant qui s'est imprimée, ce n'est donc pas la main qui est dedans. Si c'est la main qui s'est imprimée à travers le gant, pourquoi les bouts carrés sont-ils intervenus ? Il me semblerait utile d'expliquer cela. Pour moi, je crois que c'est le gant qui y est pour beaucoup, et je le crois pour les deux raisons suivantes : 1° J'ai enfermé dans une moufle, dont le pouce seul était détaché, une main de plâtre, préalablement imbibée de liquide ammoniacal, et la main n'a fourni aucune image d'elle-même. Pour éviter un contact préjudiciel, j'avais pris la précaution d'interposer cette fois, entre la moufle et la toile aloétique, une toile métallique à mailles assez larges pour ne pas gêner les vapeurs. 2° On prétend que sur le dos de la main, on distingue très nettement les dépressions légères, ménagées entre les métacarpiens. J'avais déjà demandé, à ce sujet, si le gant portait, ou non, des filets, mais il m'a été répondu tout à côté. J'ai appris depuis, en me renseignant à Grenoble auprès des grands fabricants de gants, que pas un seul gant de peau n'est livré au commerce sans filets. Comme j'en voulais sans filets, pour quelques-unes de mes expériences, j'ai dû les faire confectionner tout exprès.

Or, je suis très persuadé que cette prétendue trace des espaces intermétacarpiens, n'est pas autre chose que celle des filets imprimés par suite des piqûres obligatoires qui les marquent. Les fils, qui passent par les piqûres, les auraient empêchées de s'imprimer nettement, comme on a

prétendu qu'elles s'étaient imprimées sur le bord des doigts. Ici je ne suis pas affirmatif, selon mon habitude à l'égard des choses que je ne peux pas démontrer *positivement*, mais, je le suppose très fortement, et je crois que beaucoup de mes lecteurs seront de mon avis. J'admets encore que si on réussissait convenablement l'expérience, on pourrait, par le moyen d'un gant à filets, fournir des espaces intermétacarpiens à un main qui n'en aurait pas, et, par le moyen d'un gant sans filets, en enlever à celle qui en aurait.

Je ne peux donc rien déduire de nettement affirmatif à l'égard de résultats aussi peu concluants, et je me contente des questions que j'ai posées.



L'action à distance. — Il a été affirmé, très catégoriquement, que ce qu'on a appelé « les Images du Saint Suaire » *sont des empreintes;* qu'elles n'ont pas été réalisées par les *seules actions de contact*, et qu'elles se sont réalisées spontanément. Il a été ajouté, qu'elles ont été soumises aux *exigences impérieuses de la loi des distances*, et qu'enfin, elles sont réellement *l'expression d'un phénomène naturel.*

Je dirai à mon tour : autant d'affirmations, autant de suppositions hasardées, autant de conséquences d'une imagination qui paraît féconde en conceptions, mais qui demeure bien stérile en démonstrations. Les démonstrations sont, en effet, de nulle valeur ; la plupart se contredisent ; elles sont par trop latérales pour conduire directement au but, et aucune preuve ne vient les appuyer. Il n'en est pas une à l'égard de laquelle une preuve directe et positive soit fournie. C'est le raisonnement seul qui conduit à chacune, et ce raisonnement n'est, en somme, qu'une hypothèse. C'est pourquoi, nous ne devons pas leur accorder autre chose qu'une valeur hypothétique.

C'est à ce titre que je dirai, en premier lieu, que les actions par contact ont été expliquées au moyen de phénomènes latéraux qui n'ont rien de commun avec le phéno-

mène direct, et, en second lieu, que la loi des distances est absolument inapplicable aux vapeurs qu'elle aurait été amenée à diriger.

Un mot seulement sur le premier point. Quand une toile imbibée de mixture aloétique est en contact avec une source ammoniacale, de deux choses l'une : ou bien cette source est sèche, ou bien elle est mouillée. Si elle est sèche il se produit sur la toile une tache plus ou moins étendue, suivant l'importance du contact, et variable, en intensité, suivant la nature de la source. Si celle-ci est très absorbante, comme le plâtre par exemple, la mixture y adhère et s'y fixe, en laissant sur la toile une tache claire. C'est du degré de la source, dans la faculté d'absorption, que dépend alors l'aspect de la tache. Le cas d'une source sèche est excessivement rare et, à mon avis, ne se rencontrerait que très difficilement.

Mais, si la source est plus ou moins mouillée, et c'est le cas probable de toute source à la surface de laquelle il se produit une fermentation, les choses changent singulièrement. La mixture, sous l'action du liquide, se colore, d'une façon toute particulière, en un rouge vif, translucide, qui se différencie énormément du simple brunissement produit par les vapeurs. Sur une toile imbibée de mixture aloétique, entre l'action, par contact, d'un liquide ammoniacal et l'action, à distance, d'une vapeur ammoniacale, il y a une grande différence. C'est en examinant la toile, par transparence, qu'on la constate bien. Nous en verrons la raison dans la troisième partie, alors qu'il y sera traité de l'action de l'ammoniaque, à ses divers états, sur une toile imbibée d'huile et d'aloès.

Quel a été le degré d'humidité du corps qu'on suppose avoir été enveloppé dans l'étoffe de Turin ? Voilà encore un état à préciser autrement que par l'imagination, parce que, suivant ce degré, la toile aurait pu être impressionnée de façons très différentes.

En tous cas, que viennent faire, par rapport à tout ce que je viens d'indiquer, les figures barbouillées d'ocre et autres démonstrations de valeurs aussi latérales, et comment

pourraient-elles tout expliquer? Les deux résultats du contact sont trop différents pour qu'il y ait lieu de se préoccuper plus longtemps de ces actions accessoires. Il vaut mieux n'y plus songer.

Examinons le second point, l'action à distance. L'action à distance, invoquée à l'occasion du dégagement d'une vapeur quelconque, est très radicalement inacceptable; elle infirmerait, tout simplement, tout ce qu'on sait, tout ce qu'on dit, et surtout tout ce qu'on prouve de la diffusion des vapeurs. Jamais personne n'accepterait une pareille infirmation. Les vapeurs, quelles qu'elles soient, se diffusent en toutes directions et se *répandent dans l'espace*. C'est là un fait indéniable et accepté par tous les hommes de science. La loi de la diffusion des vapeurs est une loi tellement affirmée, qu'aucune conception imaginaire ne pourra jamais la détruire. Les vapeurs se diffusent plus ou moins vite; elles sont plus ou moins actives; elles s'éloignent plus ou moins de leur origine, selon qu'elles sont plus ou moins denses, les légères en montant, les lourdes en descendant; à mesure qu'elles s'éloignent plus ou moins, elles perdent plus ou moins de leur activité, parce qu'elles se raréfient, mais elles font toutes ces choses suivant toutes les directions.

Leur raréfaction est liée aux distances et leur énergie en est modifiée, mais cette dernière s'exerce dans tous les sens, voilà l'essentiel. Dire ces choses-là, c'est énoncer, en langage vulgaire, une de ces vérités qu'on appelle de « M. de la Palisse ». Il est de toute évidence que les vapeurs se raréfient d'autant plus que la distance de leur source devient plus grande, et ce mot de raréfaction qu'on peut faire presque synonyme de diffusion, dit tout. Or, la diffusion s'exerce dans tous les sens, et il ne viendra jamais à l'idée de personne de dire que les vapeurs, à moins d'être conduites par des capacités *ad hoc*, se dégagent suivant une direction déterminée, et non pas en tous sens. Quant à dire qu'elles se conduisent suivant des projections *uniquement orthogonales* pour aller former, sur un écran, l'image EXACTE du corps dont elles proviennent, si ce corps présente du modelé, il n'y faut pas songer. C'est un peu trop problématique.

Enfin, elles se diffusent d'autant mieux dans tous les sens qu'un obstacle quelconque leur est opposé. C'est le cas dont nous avons ici à nous préoccuper. Pour le démontrer, il n'est besoin que de l'expérience suivante.

Dans un cristallisoir, j'ai placé une petite cuvette à bords élevés, au fond de laquelle j'ai versé un peu d'ammoniaque. Sur le fond du cristallisoir, j'ai déposé, loin de la cuvette, un papier de tournesol rouge. J'ai recouvert le cristallisoir par une toile imbibée de mixture aloétique au dessus de laquelle j'ai étalé un papier de tournesol rouge; mais, pour empêcher le contact direct de la toile huileuse avec le papier, je les ai, comme dans l'expérience de la main gantée, séparés par une toile métallique à mailles suffisamment larges. Les vapeurs ammoniacales se sont aussitôt dégagées, et le papier, placé dans le cristallisoir, a bleui très rapidement. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps que les vapeurs ont pu traverser la toile et influencer le papier placé au-dessus. Ce temps a varié, suivant les épaisseurs des diverses toiles que j'ai successivement employées, mais il n'a jamais été inférieur à un petit quart d'heure.

Voilà, ce me semble, une expérience des plus probantes à l'égard de la diffusion et des plus affirmatives à l'égard de ce que j'ai dit des vapeurs qui ont dû se répandre dans les espaces que le linceul déterminait à côté de ses points de contact avec le corps. Un linge imbibé d'huile est, pour les vapeurs ammoniacales, *un obstacle qui les oblige à se répandre dans les espaces, au dessous du linge, avant de le traverser*.

D'autre part, désirant me rendre compte de la force de pénétration des vapeurs ammoniacales et de leurs facilités de diffusion, j'ai fait une expérience qui m'a été inspirée par le souvenir de celles que j'avais faites, il y a vingt-cinq ans, avec Merget, à l'occasion des vapeurs de mercure.

J'ai pris des rondelles de bois de deux centimètres et demi d'épaisseur et de six à huit centimètres de diamètre. J'ai choisi, parmi les diverses essences, les plus poreuses et les plus compactes, le peuplier, le chêne et le hêtre. Au dessous de chacune, j'ai placé une petite cuvette, de dia-

mètre plus petit que la rondelle, et dans laquelle j'ai déposé de l'ammoniaque. J'ai luté le tout avec un lut de farine de lin délayée à l'eau froide. Par cette organisation, les vapeurs ne pouvaient se dégager absolument qu'à travers le bois. Au dessus de la rondelle, j'ai appliqué un papier rouge, de diamètre également plus petit, et je l'ai enfin recouvert d'une lame de verre, afin de soustraire le papier à toute influence extérieure.

Au bout d'un temps variable selon les essences, vingt minutes pour le peuplier, trois quarts d'heure pour le chêne et près d'une heure pour le hêtre, le papier a commencé de bleuir en face du canal central du bois; puis le bleuissement a été rapide et il est vite devenu complet. Mais le bois n'a pas imprimé la trace de ses canaux, comme il le fait avec le mercure; les vapeurs alcalines, plus diffusibles, se répandaient autour des canaux et envahissaient tout, uniformément. Un détail à noter, c'est qu'une fois le bois traversé, la diffusion a été telle qu'il suffisait d'approcher du bois un papier rouge, pour que, même à quelques centimètres de distance, il bleuisse rapidement, et cela durait aussi longtemps qu'il y avait de l'ammoniaque dans la cuvette.

Et ce sont des vapeurs, qui font preuve d'une telle énergie de diffusion et d'une telle activité, qu'on imagine avoir obéi à la loi des distances, alors que ces distances se mesurent par les saillies d'un muscle, d'une ecchymose, du creux de l'angle de l'œil et autres !!

Je pourrais en rester là, car la chose me paraît démontrée; mais j'ai besoin de marquer la singularité de certaines observations, et surtout celle de certaines contradictions.

*
* *

Il a été dit, d'une part, qu'un dessin ou *œuvre peinte* est une projection et, d'autre part, que la tête du Suaire est l'*équivalent* d'un dessin. C'est déclarer, en somme, que la tête du Suaire est une projection. Si la constatation est vraie, ce doit être, précisément, parce que l'image n'est pas

due à l'action des vapeurs ammoniacales, puisque celles-ci ne font pas de projections, j'entends de projections limitées à l'image et, surtout, en reproduisant le modelé. Ce serait donc, par là-même, déclarer que l'image pourrait bien, plutôt, être *une œuvre peinte*.

On a renforcé cette idée en ajoutant, un peu plus loin, que l'image était « le fait d'une action à distance », et que, « géométriquement, elle est une projection ». Il découle de ce que je viens de dire que cette hypothèse est absolument gratuite et contradictoire avec d'autres affirmations. L'expérience démontre, brutalement, que les vapeurs ammoniacales sont incapables de fournir, à distance, une projection géométrique. Contre les faits, les paroles se taisent.

On doit en déduire que, si la projection a été géométrique, c'est parce qu'elle n'a pas été le fait de ces vapeurs. Il aurait fallu, pour que l'image fût la conséquence des vapeurs agissant à distance, que la distance eût été extrêmement faible et que le drap eût presque épousé tout le corps, de manière à recevoir les vapeurs à peu près par contact, ce qui est peu admissible par rapport à ce qu'aurait fourni le développement subséquent de l'étoffe. Mais quant à dire que le drap aurait reçu, par *projection orthogonale*, des vapeurs *diffusées à travers des espaces interposés*, c'est totalement inadmissible. Toutes les expériences le contredisent. Les vapeurs ammoniacales ne se projettent pas directement à travers les espaces, elles les remplissent, voilà le fait. Tout le reste n'est qu'hypothèse.

Relativement à la manière dont certains organes sont représentés, il est bon de noter ce qui se rapporte aux cheveux. Il paraît que, sur le front, les cheveux ont fait leur image au même titre que la peau, et on en donne comme preuve l'arcade sourcilière, qui ne se distingue du front que par son relief. Mais, jusque sur les épaules, c'est-à-dire suivant toute leur longueur, les cheveux sont, ainsi qu'on l'a imprimé, « parfaitement rendus » ; on les distingue admirablement, quoique l'héliogravure les ait, dit-on, un peu amollis. Pourquoi l'héliogravure ne les a-t-elle pas rendus tels qu'ils sont ?

Singulier effet de l'action ammoniacale dont il faudra, bien probablement, reparler en traitant de cette action à travers les cheveux. Ne serait-ce pas plutôt parce que les peintres se contentent, le plus souvent, de représenter simplement les sourcils par une ombre, alors qu'ils représentent les cheveux avec toute leur valeur, et qu'ils n'en garnissent pas le front, là où il n'y en a pas? Cette question est un simple doute, mais ce doute n'est-il pas fondé?

Par rapport à l'application directe de la loi des distances, on a fait remarquer que l'action chimique décroissait très rapidement, à mesure que la distance augmentait, et que toute action cessait, aussitôt que l'écart atteignait environ un centimètre. On en a donné, comme exemple, le creux de l'œil qui était suffisamment prononcé pour ne donner presque aucune image. Il est vrai qu'on a ajouté, ensuite, « qu'entre les bras et le corps, il existait un creux profond », et qu'on a dit, un peu plus loin, que « sous les bras, près des poignets, le bord du bassin se devine *dans la profondeur* ».

Mais, il faut s'empresser de reconnaître que ceci a été expliqué par l'apposition probable de paquets de linge. On en a mis partout de ces paquets de linge hypothétiques. Ils ont été distribués dans tous les coins, et leur présence a été invoquée chaque fois que l'explication du phénomène était un peu difficile.

Je termine ce paragraphe en répétant tout simplement et très catégoriquement, que la loi des distances n'est pas applicable à la diffusion des vapeurs ammoniacales, dans les conditions où ces vapeurs sont invoquées pour expliquer l'étoffe de Turin. Je demande qu'on donne des preuves matérielles du contraire, tout comme je viens de fournir des preuves de la diffusion.

*
* *

2° *Preuves relatives à l'identité.*

Les preuves relatives à ce qu'on a appelé « l'identification du personnage » sont de deux ordres. Les uns s'appliquent à l'étude et à l'interprétation des stigmates marqués sur le corps, les autres concernent les diverses phases de l'ensevelissement, celles-ci expliquées par la traduction des textes.

Je ne retiendrai que les premières. Elles se rattachent au côté dit scientifique de la question, et c'est ce côté seulement dont je me préoccupe ici. Quant aux autres, je déclare nettement que je ne m'en charge pas, je les remets aux historiens et aux exégètes à qui elles appartiennent tout naturellement. Je n'ai ni l'autorité, ni les connaissances nécessaires pour les discuter, et je tiens à ne signer que ce que j'écris moi-même. Ce que j'ai dit, du reste, dans ma précédente note, me paraît suffire, et je ne pourrais que me borner à le répéter. Je le crois fort inutile dans ma manière nouvelle de traiter le sujet.

Je n'examinerai les premières qu'au point de vue général et, si je suis amené à les détailler, du moins ne retiendrai-je que les plus importantes.

*
* *

Stigmates marqués sur le corps. — L'étoffe de Turin, telle que nous la montrent les images photographiques qu'on en a obtenues, est couverte d'une quantité de taches parmi lesquelles on a cru pouvoir distinguer un peu de tout. Il y a des taches de brûlure, des taches d'eau, des taches diverses restées inexpliquées, et des taches de sang. Comment a-t-on pu s'y prendre pour distinguer ces dernières au milieu de toutes les autres? Je n'en sais encore pas grand'chose, car elles n'ont été indiquées que par leur

situation et par la manière, supposée, dont elles se sont répandues sur le corps.

En regardant attentivement les diverses photographies, on constate tout d'abord, entre les taches, les différences très grandes que j'ai déjà signalées. Si nous choisissons ensuite celle qui, ainsi que je l'ai démontré, semble la plus exacte par le procédé employé, nous voyons facilement l'uniformité qui semble régner entre toutes les taches. On se demande quelles sont celles qui doivent être attribuées au sang, et quelles sont celles qui peuvent avoir une toute autre origine. Je ne parle, en ce moment, que des taches imprimées sur les deux silhouettes, antérieure et postérieure, et dès maintenant, j'écarte de la discussion, toutes celles qui sont sur les autres parties de la toile. Le lecteur voudra bien se rappeler qu'il n'est question, ici, que des marques de l'identité du personnage.

Il est possible que les taches, si bien apparentes, si vigoureuses sur l'héliogravure, figurent des taches de sang, mais les autres, celles dont ce procédé a si bien atténué l'action photogénique, que sont-elles? Car, si les unes et les autres étaient toutes des taches de sang, il faut avouer, en examinant la phototypie, qu'elles ont été singulièrement abondantes; le corps, sur les deux faces, en est littéralement criblé, et surtout, sur la poitrine, sur le cou, sur la face antérieure des cuisses, sur les genoux, en un mot, partout où l'héliogravure n'en accuse presque pas, et même, en certains points où elle n'en accuse pas du tout. Je sais bien qu'il y a le cliché à projections, mais pour la face antérieure il n'a pas été question de ce cliché. Alors, ne faut-il considérer comme taches attribuées au sang que celles qui sont restées bien apparentes sur l'héliogravure?

Je redemanderai, dans ce cas, ce que sont les autres assez apparentes sur la phototypie pour ne produire, entre toutes, que la plus grande confusion. Je renonce à expliquer tout ceci et je souhaite au lecteur de s'y mieux reconnaître que moi. Peut-être se dira-t-il qu'elles sont toutes des taches de sang; mais alors, il se demandera pourquoi il en manque tant sur l'héliogravure.

Je vais toutefois citer, à l'appui de ce qui précède, un exemple des plus importants. On a signalé, sur une épaule, un frottis strié auquel on a donné la signification d'une ecchymose produite par le port de la croix. Je laisserai de côté l'adresse remarquable dont les vapeurs ammoniacales auraient fait preuve en imprimant ces stries. Je me bornerai, pour le moment, à faire remarquer que l'héliogravure accuse très vigoureusement ce frottis, alors que l'autre épaule, n'indique que très vaguement quelques taches irrégulières. C'est tout l'inverse dans la phototypie, où le frottis est d'un ton assez faible, alors que les taches opposées sont nombreuses et vigoureuses. Peut-être encore ici le cliché à projections a-t-il fait son œuvre! Quant à la photogravure, ces choses y sont à peu près comme dans la phototypie, avec à peine un peu moins de différences dans l'intensité.

Il est un point de vue général, sous lequel il faut encore envisager l'ensemble des taches, avant d'en aborder les détails. C'est celui qui consiste à savoir, ou plutôt à rechercher, car il est bien difficile de savoir lorsqu'on est obligé de conjecturer d'après une simple photographie, à rechercher dis-je, comment les taches se sont imprimées. Je répète à leur égard, la question que j'ai déjà posée à propos des actions par contact : Etaient-elles liquides de manière à mouiller le drap, où étaient-elles sèches de manière à ne pas le mouiller?

Si elles étaient liquides, elles auraient actionné le drap directement, et si leur liquide était alcalin, il aurait produit directement une tache nette et bien cernée, comme le font toutes les gouttes de liquide alcalin qu'on fait tomber sur une étoffe imbibée de mixture aloétique. On a bien dit encore qu'elles étaient cernées, mais, la phototypie ne le prouve guère. Si elles étaient sèches, elles auraient eu une difficulté considérable à s'imprimer, parce que le sang desséché, ainsi que je l'ai démontré, n'émet des vapeurs ammoniacales que lorsqu'il commence à entrer en putréfaction, ce qui n'a lieu qu'après un temps singulièrement long.

Or, nous ne savons pas si elles étaient sèches ou liquides, car tantôt il est dit : « En effet, nous pouvons affirmer que le linge n'a pas été, ici, en contact avec du sang liquide, capable de le mouiller » et tantôt « la tache brune très foncée correspond, elle aussi, au moins pour partie, à un liquide qui a pu mouiller le drap ». Il est vrai que pour appuyer cette contradiction, on fait intervenir d'une part le sang pur, de l'autre une sérosité et, par endroits, les deux ensemble. Mais on ne doit pas oublier que, d'après les indications fournies par les médecins légistes, lorsque du sang s'échappe accidentellement, *post mortem*, d'une large blessure, c'est un sang fluide qui se coagule mal et dont le sérum, plus abondant, *fait croire* à la sérosité. Ce n'est plus du sang tel qu'une blessure sur le vivant le fournit, c'est un liquide sanguinolent.

En tous cas, nous sommes en présence de deux états du sang, substance imprégnante; l'un liquide et l'autre solide. Le premier, s'il était suffisamment ammoniacal, ce qu'il faudrait démontrer, aurait dû faire, sur l'étoffe, une tache d'un rouge ardent et fortement cernée; le second, si la substance était du sang, n'aurait pas pu produire d'impression vaporographique. Ne possédant que les renseignements les plus imprécis, et la photographie étant rigoureusement incapable de nous dire de quelle nature était la substance qui a fait ces taches, nous sommes pleinement autorisés à émettre à leur égard le doute le plus complet. Est-ce du sang qui les a produites? C'est très douteux, à cause des raisons que je viens de donner. Est-ce toute autre chose, une peinture par exemple? C'est très possible. Il faut consulter l'étoffe pour le savoir.

Je signalerai du reste, à ce propos, de singulières contradictions sur la manière dont on a conçu que ces taches se sont imprimées.

En parlant de la tache qui indique le coup de lance, tache que je discuterai tout à l'heure, il a été dit que, d'elle provenaient d'autres taches, placées au-dessous et « qui ont l'aspect d'un flux de sang ». On a ajouté que « cette blessure a dû causer sa mort, à moins qu'il ne fût mort déjà

peu de temps auparavant ». Ici, on paraît vouloir légèrement infirmer les textes qui disent, tous, que le coup de lance fut donné après la mort. Cette blessure ne pouvait donc pas fournir un *flux de sang*, et il semble que ce soit pour expliquer ce flux qu'on tente de dire qu'elle a été faite avant la mort. Elle n'a fourni, comme disent les narrateurs du fait, que du sang et de l'eau, c'est-à-dire de ce liquide sanguinolent qui a, du reste, été constaté quand on a dit un peu plus loin « quoique le supplicié fût mort depuis trois heures environ, une petite quantité de liquide sanguinolent suinta des blessures ainsi rouvertes ». Etonnante contradiction !

On a dit, d'autre part, que « le sang, émané des blessures de la couronne d'épines, devait être sec depuis longtemps ». « Si ce sang était sec, ces gouttes-là ne pouvaient pas s'imprimer de longtemps », voilà ce qu'il conviendrait mieux de dire, car le sang sec n'exerce pas « une action intense » comme on l'a affirmé, *c'est tout le contraire*. Enfin, le sang mouillé, tombant sur un linge fraîchement imbibé d'huile et d'aloès, y conserve, pendant bien longtemps, sa propre couleur qui se différencie énormément du rouge brun produit par une solution ammoniacale. On n'a qu'à faire tomber, sur un linge ainsi préparé, des gouttes de sang et des gouttes de liquide alcalin pour constater la différence.

Comment concevoir alors par quel procédé le sang des blessures a pu fixer ses traces sur l'étoffe de Turin ? La suite de la discussion va essayer de nous le dire, mais, dès maintenant, il semble possible de préjuger qu'on sera mené à conclure en faveur d'une peinture.

Des arguments qui paraîtront rigoureusement sans réplique, et que j'ai réservés pour cette place, vont le prouver.

J'ai dit dans la première partie qu'il ne fallait pas discuter l'alcalinité du sang, mais que le sang, malgré cette alcalinité, n'était pas capable d'impressionner l'aloès par des vapeurs. Il est bien facile de le comprendre. Le sang doit son alcalinité à des sels de la nature de ceux que les

chimistes appellent des sels fixes, c'est-à-dire des sels non volatils. Pour le sang, le carbonate de soude en est le principal. Par ce mot *alcali* on désigne familièrement ce qu'on appelle en science les bases, mais cela ne veut pas dire que la base soit ammoniacale. C'est la différence qu'il y a entre le carbonate de soude, partie intégrante et fixe du sang, et le carbonate d'ammoniaque volatil produit par une fermentation. Tous les sels de soude et de potasse employés journellement dans les usages domestiques (lessive, nettoyage, etc.), ne sentent pas l'alcali, chacun le sait, et ce sont cependant des sels qu'on dit alcalins. Mais il n'émettent pas de vapeurs volatiles ammoniacales.

C'est le cas du sang frais. A cet état, il n'émet pas de vapeurs alcalines, mais il est alcalin par lui-même. Une science hypothétique a cru pouvoir se baser là-dessus pour dire qu'il impressionnait l'aloès plus vigoureusement que tout le reste, mais la science positive, celle qui démontre, répond à cela : que ce n'est vrai qu'à la condition *que le sang frais soit en contact avec l'aloès*. Hors de ce cas, seule, la putréfaction peut développer des vapeurs ammoniacales. Le sang sec n'exerçant aucune action, il faut donc que ce soit du sang FRAIS, et qu'il soit en CONTACT DIRECT avec l'aloès, pour que la réaction se produise.

Or, cette condition, rigoureuse et absolue, est foncièrement contradictoire avec l'hypothèse qui prononce, en affirmant le contraire, *sa propre condamnation*.

Pour moi, devant l'impossibilité de ces deux choses indispensables : l'état frais et le contact direct, je me retranche tout simplement derrière l'hypothèse d'une peinture, et je crois être dans le vrai. Je me borne, pour toute justification, à copier l'hypothèse aloétique et à dire, comme elle, que je n'ai pas vu la pièce, mais que mes observations sont tellement exactes que c'est comme si je l'avais sous les yeux.

Poursuivons maintenant cette discussion par l'étude un peu plus spéciale de celles des taches qui sont particulièrement indiquées comme étant des taches de sang.

*
* *

Gouttes de sang. — L'une des plus importantes, et celle qui est le mieux en relief dans l'héliogravure, est la goutte frontale. Nulle autre part elle n'est aussi apparente et aussi bien dessinée, il s'en faut de beaucoup. Il y a plus. Si on la compare avec son analogue du cliché instantané, agrandi par l'auteur lui-même, on constate des différences considérables. Sur ce cliché sa forme n'est plus du tout la même, et surtout elle ne répond plus à la description qui en a été faite par rapport à l'héliogravure.

Au lieu de débuter par un point sombre, elle débute par un sommet bifide qui forme comme un V, fortement élargi, dont les deux pointes, l'une un peu amincie et l'autre légèrement renflée, se dirigent toutes deux en haut, mais chacune latéralement en sens inverse. Puis, elle descend verticalement et s'étale assez nettement une première fois, par côté, mais en émettant, sur le côté opposé, un petit prolongement qui la montre comme s'étalant inégalement à droite et à gauche. Ceci ne se voit nullement dans l'héliogravure. Elle s'incurve ensuite suivant une direction un peu oblique. Ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on distingue la partie terminale qui est comme détachée de la partie principale, et qui se confond presque avec le sourcil. Cet aspect est loin de rappeler celui de la moitié longitudinale du 8 de chiffre accompagnée de sa partie terminale qui, dans son ensemble, est si nettement limitée sur l'héliogravure. Ce n'est donc pas seulement le rendu qui est ici modifié, mais c'est la forme même, et, comme les deux épreuves proviennent d'un même original, on est à se demander quelle peut bien en être la cause. Le lecteur se l'expliquera s'il le peut ; quant à moi je déclare, bien sincèrement, que je ne la comprends pas du tout.

Quant au liseré assez bien accentué qui, sur l'héliogravure, borde la goutte en certains points, on ne le retrouve nulle autre part. C'est pourquoi je ne m'en occupe pas autrement. Je me contente de signaler cette singulière

coïncidence d'un texte spécial avec un trait qui n'est gravé que sur la seule planche correspondante. Il a été dit que « cette trace est représentée avec une exactitude parfaite ». C'est possible sur l'héliogravure, mais, partout ailleurs, cela ne se voit pas ainsi, à moins que le cliché Pia ne le montre par la transparence du verre. Il n'y aurait alors qu'à constater que les autres procédés n'ont pas su reproduire le cliché Pia.

Je me suis assuré de tout ceci en faisant des agrandissements de cette région dans chacune des planches publiées. Il est possible que j'ai mal opéré ou mal observé et, s'il en était ainsi, je ne demanderais pas mieux qu'on me le prouve.

Ecchymose de l'épaule. — La prétendue ecchymose de l'épaule nous offrira d'autres particularités. En premier lieu, une ecchymose n'est pas une plaie, elle est un épanchement sous-cutané qui ne se distingue, à la surface, que par la couleur, et parfois, par un peu d'enflure. Or, il n'est pas à croire que la couleur puisse produire, par l'action des vapeurs ammoniacales sur l'aloès, une impression spéciale qui distinguerait, entre elles, les différentes parties de l'image ; ceci serait un peu difficile à démontrer. Il faudrait supposer que la surface du corps aurait été déchirée, et il ne faudrait plus alors argumenter sur une ecchymose.

Elle porte, dit-on, les traces du vêtement plissé sous l'action de la croix. Comment peut-on admettre une pareille interprétation de ces stries si régulières et si obliquement disposées ? Il faudrait reconnaître que le vêtement se serait plissé de la façon la plus anormale, d'un façon que personne ne pourra considérer comme naturelle, et qu'à chaque chute il aurait repris exactement ses mêmes plis. D'autre part, il faut se demander encore si ces stries sont des déchirures de la peau, ou bien de simples plis imprimés par pression sur une surface déjà tuméfiée.

Dans le premier cas, les plis ont dû mettre une certaine constance à scier la peau, toujours à la même place, au lieu de la frotter irrégulièrement et d'enlever l'épiderme sur toute la surface. Dans le second, les vapeurs ammoniacales auraient produit une action, réellement merveilleuse,

en conservant si bien, sur le drap, la striation représentée, et il faut ajouter, encore plus merveilleuse, si le drap a été appliqué contre les épaules par les coussins placés par derrière lui, sous la tête. Ne semblerait-t-il pas à tout le monde qu'il faudrait bien examiner, d'un peu plus près, cette tache pour lui accorder une autre interprétation? Avant de quitter les épaules, posons encore cette question : Quelle signification donner aux taches de l'épaule opposée, celles qu'on voit si bien sur la phototypie?

Coup de lance. — Le coup de lance va être le sujet d'une toute autre discussion. Il paraît avoir été placé un peu anormalement et l'on doit se demander comment, dans cette position, le cœur a pu être transpercé au point de fournir un pareil caillot, qui constitue, malgré des dires dont il ne faut pas tenir compte, la preuve la moins réaliste de toutes. Il y a d'abord quelques réflexions qui s'imposent.

Premièrement, si le cœur ou même un gros vaisseau avait été percé, le sang se serait répandu dans la cavité thoracique, car il lui aurait été bien difficile de venir, au travers de cette cavité, repasser par l'ouverture que la lance avait faite sur les parois. Le cœur, qui flotte dans la cavité thoracique n'est pas en rapport direct avec les parois, et il y a encore, entre elles et lui, avec un certain espace, les poumons.

Secondement, quoique je ne veuille pas, je l'ai dit, discuter les textes, je suis bien obligé, cependant, de prendre avis ici de l'opinion des théologiens, et d'admettre, avec eux, aussi bien qu'avec ceux qui ont été forcés de le constater, qu'il est sorti un peu de sang et d'eau, c'est-à-dire un peu de cet écoulement caractéristique des blessures faites *très peu de temps après la mort*. Ils ajoutent, en effet, que Jésus venait de rendre le dernier soupir quand il reçut le coup de lance.

Il est bon de poser ici toutes les objections considérées comme possibles. Le coup de lance vient d'être donné après la mort ; aucun doute, ni aucune erreur, ne peuvent exister à ce sujet. Alors : 1° le coup de lance n'a atteint que les parois thoraciques. Il en est sorti ce qui sort de toutes les

blessures, faites peu de temps après la mort, un peu de ce liquide sanguinolent, plus séreux que sanguin, qui s'est épanché par la blessure et qui, le corps étant vertical, a été forcé de couler verticalement le long du flanc. Il aurait formé sur le côté une véritable traînée, un ruisselet.

2° Le coup de lance aurait perforé le cœur. Le corps étant suspendu, le sang se serait accumulé dans la cavité thoracique à tel point qu'il aurait pu, à un moment donné, déborder par l'ouverture de la blessure. Il se serait épanché dans ce cas comme précédemment.

3° Le sang, comme dans le deuxième cas, se serait simplement accumulé dans la cavité thoracique, et, lorsque le corps aurait été couché dans le sépulcre, il aurait pu se déplacer, dans cette cavité, de manière à rencontrer l'ouverture de la plaie et s'épancher au dehors. Mais, cette fois, il l'aurait fait en descendant vers le dos, et en allant inonder le corps, en arrière, selon les lois de la pesanteur qui auraient dirigé l'écoulement vers le milieu du dos, où le corps, par son poids, l'aurait écrasé en plaques.

De toutes ces situations, la première est la plus probable, les deux autres sont un peu trop invraisemblables, et si j'en ai parlé ainsi, c'est uniquement pour parer à toutes les objections.

4° C'est le poumon qui aurait été perforé au lieu du cœur. Ceci serait plus vraisemblale, mais en l'admettant, on se heurterait à des difficultés d'explications bien plus grandes. Le poumon est trop mobile et s'affaisse trop, par suite des perforations, pour que l'épanchement au dehors eût été plus facile. En outre, il saigne relativement peu.

Il faut donc en revenir à la première idée, à celle qui s'applique le mieux aux textes indiscutables : le corps a été percé, après la mort, et il est sorti, à la suite du coup, un peu de sang et d'eau fournis par les parois du thorax.

Quelle que soit la supposition adoptée, quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, il n'en demeure pas moins très exactement établi que l'image du caillot, telle que nous la montre la photographie, ne peut se rapporter à aucune de ces suppositions. Dans aucun cas, en effet, à part celui

d'un flux de sang imaginaire qui ne s'est pas produit ici, un caillot, parcil à celui qui est imprimé sur l'étoffe, n'aurait pu se former. Le sang pur aurait été incapable de venir l'étaler dans cette situation, car il lui eût été impossible de jaillir à travers la blessure qui ne l'a pas fourni, pour venir se coaguler comme ces autres caillots dont on dit qu'ils sont restés « accrochés » à la place où ils se sont produits. Quant au sang cadavérique, il ne se coagule que bien plus longtemps après et bien plus difficilement. En outre, il s'accompagne toujours d'une quantité importante de liquide, peu ou même non coagulable. Or, la photographie n'accuse absolument rien de ce liquide ; elle montre un simple caillot compact, énorme et mal situé, dont un rapiècement cache toute une partie, ce qui le fait supposer encore plus gros.

Le caillot, tel qu'il est représenté, ne répond donc à aucun des phénomènes naturels qu'on pourrait invoquer pour l'expliquer. Il ne saurait être la démonstration d'aucun, et, au lieu d'être une preuve, il devient, tout au contraire, un argument opposable. On a le droit, en conséquence, de ne le considérer que comme un grand pâté de couleurs mal placé. C'est ce que je crois pouvoir faire. Mon raisonnement paraîtra-t-il judicieux à tout le monde ? Je l'ignore, mais il me semblait bon de l'établir, et c'est, pour le développer, que j'ai pris comme point de départ, et surtout comme point d'appui, une légère incursion sur un domaine qui n'est pas le mien.

Blessures du poignet. — J'agirai de même, et par un procédé un peu analogue, à l'égard des blessures du poignet. J'invoquerai, en passant, les textes qui affirment, sans discordances, je crois, le crucifiement par les mains. Vouloir les infirmer par les considérations les plus fausses, c'est, vraiment, lancer la science positive dans une aventure des plus singulières. Prétexter le déchirement des mains, alors que rien ne le justifie, pour justifier à son tour, l'emplacement sur les poignets d'une tache dont l'origine demeurera inconnue à tous, tant qu'on ne l'aura pas étudiée de près, c'est s'appuyer sur une cause fausse, dans le sens que je donne à ce mot chaque fois que je l'emploie dans ma disser-

tation. Il est faux que cela se produise ainsi. La théorie de la main, qui se serait déchirée par la paume, est une conception purement imaginaire qu'annulent toutes les expériences conduites sans parti pris.

J'ai beaucoup disséqué dans ma vie, et surtout j'ai beaucoup fait disséquer. L'homme, juste ce qu'il en faut pour les études préparatoires; les animaux, tant qu'il en faut pour enseigner les sciences naturelles. Chaque fois que j'ai opéré sur des animaux tels que le chien, le chat, le lapin, le cobaye, le rat, la grenouille, etc., j'ai eu souvent des mécomptes, et j'ai pris, depuis longtemps, l'habitude de les fixer par le bras. L'organisation de leurs espaces intermétacarpiens ne permettait pas une fixation solide; trop souvent tout se déchirait. Mais, j'ai disséqué des singes en très grand nombre; mes collections de notre Faculté des sciences peuvent le prouver, aussi bien que l'auraient prouvé celles que j'avais établies jadis à l'Ecole de Cluny. Or, chaque fois que j'ai opéré sur des singes, je me suis contenté de les clouer par les mains. Je n'ai jamais eu d'arrachement, si ce n'est lorsque des élèves, plus ou moins espiègles, et que je laissais faire pour qu'ils apprécient la résistance, s'amusaient à tirer énergiquement sur le membre pour voir « si ça viendrait ».

Je n'aurais, maintenant, qu'à rappeler les expériences déjà faites sur ce sujet, et redire les noms de ceux qui ont cloué un cadavre par un bras, et de ceux qui ont cloué une simple main à laquelle ils ont attaché un poids de cent kilog. Je confirmerais ainsi mon expérience personnelle, et, je ne lui en donnerais que plus de valeur, car, j'ai dû, pour apporter une preuve de plus, répéter, à mon tour, la dite expérience. Grâce aux ressources que nous offre l'hôpital de nos Facultés j'ai pu le faire assez facilement avec le concours de quatre internes qui m'ont gracieusement aidé. J'ai employé un clou assez gros, en fer forgé, avec lequel le cadavre d'un homme, de stature plutôt grande, a été fixé contre une porte de chêne, le clou étant planté dans la paume de la main, entre les métacarpiens correspondants au médius et à l'annulaire.

Tout a très bien résisté, et la seule main, qui supportait le corps tout entier, ne s'est pas le moins du monde aperçue du poids de ce corps. Mais, lorsqu'il a fallu déclouer la main, la difficulté a été très grande. Le seul moyen d'en venir à bout a été de rompre le clou en le ployant, par de violents coups de marteau frappés, alternativement, de bas en haut et de haut en bas. Ceci imprimait au cadavre de très fortes secousses qui semblaient faire croire, à chaque instant, que la main allait se déchirer. Il n'en a rien été, et quand l'opération a été terminée, c'est à peine si, de ce fait, la blessure s'était très légèrement agrandie. En outre elle n'avait pas saigné, ce qui ne peut pas surprendre à cause de l'état cadavérique.

Je me crois donc très autorisé à dire que la raison invoquée pour justifier la tache du poignet est une raison absolument fausse dont il n'y a pas à tenir compte. Tout ce qu'on peut en supposer, pour le moment, c'est que la dite tache est dans le genre de celle du coup de lance; elle est mal placée et on lui a, en l'imprimant, donné trop d'importance.

Traces de la flagellation. — Il me reste à parler des traces de la flagellation. Ici j'avoue mon embarras très grand et ma compétence très petite, car je ne sais vraiment pas comment distinguer les bonnes traces parmi toutes celles entre lesquelles elles sont confondues.

C'est sur la planche en phototypie qu'il faut étudier toutes ces taches, parce que c'est là qu'elles sont le plus fidèlement représentées. Il n'y en manque aucune, et toutes y ont leur valeur respective. Ailleurs, les unes sont mises en belle apparence, d'autres enfin ont plus ou moins disparu. C'est du reste ce qui a été reconnu quand on a dit « sur le dos, dans une place que l'héliogravure n'a pas très fidèlement rendue... », « mais la planche IV, exécutée d'après une épreuve photographique différente, ne les a pas bien conservées ». Des images ainsi modifiées ne sauraient donc constituer un document authentique au même titre que la phototypie qui, elle, n'a rien modifié du tout. C'est donc à elle qu'il est indispensable de s'adresser pour une discussion utile.

Mais, quelle que soit la manière dont elles sont représentées, il faut remarquer qu'on prétend y trouver des gouttes isolées, des ruisselets, des empreintes d'instruments de supplice ; en un mot, il y a tout ce qu'il faut. Il ne semble y manquer qu'une chose : à part les ruisselets les plus importants, la possibilité de distinguer nettement tout le reste.

Les ruisselets ont des aspects assez singuliers, surtout sur les bras. On cherche le pourquoi et surtout le comment de ces ondes courbes, de ces méandres qui s'enchevêtrent si curieusement. A quelles lois a obéi ce liquide sanguin qui a exécuté de pareilles sinuosités sur une surface plus ou moins convexe, et surtout d'où viennent ces traces si singulières ? On a dit qu'elles venaient du poignet, mais sans pouvoir le démontrer ; on n'a pu émettre à cet égard qu'une supposition, et leur seul aspect semble d'ailleurs la contredire. Sont-elles les conséquences de la flagellation ou bien ne sont-elles qu'une peinture fantaisiste ? Qui peut le dire ? Ni la direction des bras, dans quelle position qu'on les suppose, ni les lois de la pesanteur auxquelles obéissent les liquides, rien ne les explique. Nous devons donc forcément garder envers elles le doute le plus complet, et cela, jusqu'à l'examen direct.

Quant aux taches ordinaires, j'avoue qu'en présence de ce fouillis si nettement accusé par la phototypie, je me sens incapable de toute explication ; ma perspicacité n'est pas assez grande pour me permettre de distinguer entre les gouttes ordinaires et les traces d'un *flagrum* quelconque. Je les ai cherchées dans les agrandissements, les traces de ce *flagrum*, et je confesse humblement mon incapacité à les trouver nettes et bien caractérisées. J'ai bien vu, par ci, par là, quelques taches un peu plus grosses, plus ou moins voisines de taches un peu plus petites ou un peu plus faiblement marquées, mais il y en a tant de ces taches grosses et petites, imprimées différemment et plus ou moins voisines. Il y a tant de mélange entre les traits plus ou moins striés, et les taches plus ou moins rondes, que je m'y perds très facilement, sans pouvoir aucunement

constater quelque part, même sur le mollet droit, une tache nette et précise, correspondant exactement à la forme d'haltère, si jolie et si nette, dont le dessin nous est donné comme preuve.

Après tout, je ne sais peut-être pas bien regarder, je n'en disconviens pas, mais je crois n'être pas le seul, car on a dû prendre la précaution de nous dire que ces choses-là « se distinguent très bien en examinant par transparence les épreuves sur verre de M. Pia ». Comme le commun des mortels, je ne connais pas les épreuves, sur verre, de M. Pia, et je suis obligé, en attendant qu'il veuille bien fournir à tout le monde, ainsi que je l'ai demandé, des épreuves directes, de me contenter, pour la discussion, des planches publiées, puisqu'on les donne comme étant les seuls moyens d'investigation. C'est donc leur examen qui me conduit à dire qu'elles sont bien peu démonstratives, et que, si l'explication des taches est bien imaginée, *e bene trovato*, par contre, leur rendu ne la justifie guère.

Il est, enfin, une dernière question à noter. Elle est relative à la direction des taches. Sur le dos, elles paraissent, en majeure partie, imprimées suivant deux sens opposés, ce qui a permis de faire appel à deux flagellateurs. Mais, sur les jambes, elles semblent avoir toutes la même direction. Un troisième flagellateur serait-il intervenu ?

En résumé, il apparaît bien qu'on puisse déduire de tous ces renseignements que, pour pouvoir préciser autoritairement la signification de toutes les taches, il n'y aurait qu'un seul moyen : les étudier sur place.

Je n'ajouterai qu'une simple question : Comment toutes ces taches se sont-elles imprimées, si, comme l'affirment les traducteurs les plus autorisés des textes les plus documentaires, le corps a été lavé ? Etant donné la valeur de ces textes, la compétence des traducteurs et, surtout, la vénération des disciples pour le Maître, ainsi que l'amour de la Mère pour le Fils, il faut croire fermement que le corps fut lavé. Il serait peut-être sage de ne pas se préoccuper du contraire, qui a été affirmé, sans preuves réelles,

par une opinion, ou plutôt, par une interprétation personnelle de textes tout au moins incomplets.

De toutes les preuves que je viens de passer en revue, aucune ne me paraît suffisamment probante pour rendre obligatoire l'acceptation de l'hypothèse qu'elles ont la prétention de confirmer. C'est donc cette hypothèse qu'il faut discuter maintenant pour compléter la démonstration.

(*La fin prochainement.*) A.-L. Donnadieu.



L'ÉVANGÉLISATION DE LA FLORIDE

AUX ÉTATS-UNIS

Au commencement du xvi[e] siècle, le vaste territoire qui constitue maintenant les Etats-Unis, n'était guère qu'un pays sauvage. Une race clairsemée et non civilisée, superstitieuse et plus ou moins idolâtre, formait sa seule poputionn. Christophe Colomb et les autres explorateurs qui le suivirent, croyant avoir touché aux côtes de l'Asie, en abordant au nouveau continent, donnèrent aux peuplades qu'ils y rencontrèrent le nom d'Indiens, bien qu'elles forment une race à part distincte de l'espèce asiatique. Leur teint basané les a fait appeler aussi Peaux-Rouges. Le problème de leur origine et de leur existence sur la terre américaine n'a pas eu encore de l'Histoire une solution définitive. Ces populations indigènes occupaient une étendue de terrain deux fois grande comme l'Europe, depuis la baie d'Hudson jusqu'au fond de la Floride, et de l'Atlantique au Pacifique. Elles peuvent se diviser en trois grandes branches : les Indiens des pueblos, supérieurs à tous les autres par leurs connaissances en agriculture et leur vie sédentaire, les Indiens à demi-sauvages, plus ou moins nomades, et les Indiens sauvages proprement dits, ne vivant que de chasse et de pêche. Les Indiens de la première branche, comme les Moquis et les Zuni, étaient dissé-

minés dans le nord du Mexique et jusque dans l'Amérique du Sud. On peut les voir encore dans l'Arizona, le Nouveau-Mexique, au sud du Colorado et de l'Utah. Ils habitaient en général les districts montagneux qui leur facilitaient les moyens d'irrigation, et leur permettaient de bâtir contre leurs cruels voisins de véritables forteresses. Leurs constructions, faites d'abord en briques cuites au soleil, appelées adobé, et plus tard, même en pierres plus ou moins polies, s'élevaient parfois jusqu'à cinq étages et pouvaient contenir plusieurs centaines d'habitants. Réunies ensemble, elles formaient des villages que les Espagnols appelèrent pueblos, et dont on découvre encore des ruines nombreuses dans l'Amérique du Sud. Les Indiens des pueblos se divisaient en clans ou en tribus, ayant chacune leur chef militaire et leur conseil de gouvernement. Au Mexique surtout, et sur le continent américain du Sud, ils possédaient un sacerdoce et des temples pour le culte public. Les arts décoratifs, l'écriture hiéroglyphique ne leur étaient point inconnus. De mœurs assez douces et régulières, ils ne torturaient point leurs prisonniers, mais ils les offraient en sacrifices à leurs dieux. Au-delà des montagnes Rocheuses, dans les Etats-Unis, les vestiges de ces races indiennes demi-civilisées sont assez rares. Le sol, pourtant, est couvert en plusieurs districts de ruines que l'Histoire étudie avec le plus grand intérêt. Ce sont des tertres qui paraissent avoir servi de sépultures. Plus de deux mille de ces tumuli ont été ouverts entre les Alleghanies et le Mississipi, et plus dequarante mille objets divers y ont été trouvés : haches en pierre, mortiers, outils de tout genre pour le tissage ou la filature, urnes sépulcrales, articles faits d'étoffes grossières. Sont-ce là des traces réelles de populations indiennes des pueblos, ou des restes mystérieux de quelques races qui les auraient précédées et dont l'Histoire ne peut garantir l'origine? Y a-t-il assez de ressemblance entre ces tombes et les tumuli que l'on voit encore en Irlande, pour donner quelque fondement à l'opinion d'après laquelle des moines irlandais seraient venus sur ces terres aux xe et xie siècles et les auraient évangéli-

sées? Un jour peut-être la lumière se fera sur ces questions pleines d'intérêt.

A côté des Indiens des pueblos, se trouvaient les Indiens sauvages, dont les différentes familles couvraient une immense étendue de territoire à l'ouest de la baie d'Hudson et, plus au sud, entre les montagnes Rocheuses et le Pacifique. Il suffit de mentionner dans les Etats-Unis, comme représentants de cette branche, les Apaches, les Jutes, les Novajos, véritables bédouins de l'ouest. Ils ne résidaient point dans des villages, mais erraient çà et là, emportant avec eux leurs grossières tentes, appelées wigams. Leurs mœurs, d'ailleurs, ne diffèrent guère de celles des Indiens demi-sauvages. Cette dernière branche s'était établie principalement à l'est du Mississipi. Elle comprenait trois races de langues diverses : les Iroquois, les Algonquins et les Makoski. Les principales tribus de cette dernière race étaient les Chikatows, les Choctaws, les Criks et les Séminoles. Il faut ajouter pourtant, quoique d'une origine différente, les Tuscaroras, les Cherokees et les Natchez. Leur territoire s'étendait au sud de l'Etat du Tennessee actuel et depuis le Mississipi jusqu'à la Floride d'aujourd'hui. Bien que nomades au fond, les Indiens de ces régions, comme d'ailleurs les Algonquins et les Iroquois, se groupaient parfois dans des villages qu'ils bâtissaient autour des lacs, en entourant leurs demeures de fossés et d'épaisses palissades. Toutes ces peuplades étaient barbares. Ils se livraient à la pêche et à la chasse des hommes comme des bêtes fauves. L'agriculture ne leur était pas complètement inconnue. Ils cultivaient le maïs, le tabac et quelques autres plantes potagères. Ils allaient presque nus, les hommes vêtus de peaux de bêtes, les femmes de courtes jupes les couvrant de la ceinture aux genoux. Tous aimaient à se tatouer; leur regard était farouche, leur port rustique. Ils faisaient de la danse leur principal amusement, les jeux de hasard étaient pour eux une passion favorite. A la tête de chaque tribu se trouvait un chef guerrier, le sachem ou le *cacique*, arrivé au pouvoir par droit héréditaire ou par voie d'élection. Tous ces sauvages s'exaltaient pour les combats.

Ils maniaient habilement la flèche, la lance aux pointes de corne ou de pierre, la hache appelée tomawak. Leurs guerres, entreprises pour les plus légers motifs, étaient cruelles; toute la tactique s'y résumait à surprendre l'ennemi et à se livrer sans frein au carnage. Le titre de noblesse des plus intrépides guerriers dépendait du nombre des victimes qu'ils faisaient sur le champ de bataille et dont les crânes ornaient leurs huttes. Les prisonniers, emmenés par les vainqueurs au milieu de la féroce tribu, étaient soumis aux plus horribles tortures, brûlés à petit feu, écorchés, déchiquetés. Parfois, leur chair servait à d'affreux festins dans une cérémonie religieuse, et leurs cœurs, coupés en morceaux étaient distribués aux plus jeunes pour leur inspirer du courage. Les vaincus, d'ailleurs, se faisaient un point de gloire d'endurer leurs tourments avec une imperturbable intrépidité, insultant ou provoquant, jusqu'à leurs derniers soupirs, les bourreaux qui, parfois étonnés eux-mêmes du courage de leurs victimes, leur faisaient grâce et les adoptaient en récompense comme membres de leur tribu.

Leurs danses impures, leurs jeux immoraux, leurs fêtes presque bestiales, accompagnées d'ignominieuses orgies où chacun se gorgeait à plaisir et où ne se respectaient plus les lois de la nature, l'avilissement de la femme qui devenait dans le wigam comme la bête de somme, leur caractère soupçonneux, tout semblait ravaler cette race au niveau de la brute. La luxure avait ouvert la voie à la superstition et à la magie. Quoiqu'en aient dit ou chanté les romanciers et les poètes, d'après les aveux des missionnaires, les indigènes américains, aussi ignorants de Dieu que de la morale, n'admettaient point l'existence d'un être suprême. Ils ne saisirent l'idée du Grand Esprit que lorsqu'elle leur eut été suggérée par les Robes Noires. « Il serait difficile, dit le P. Marest, de dire en quoi consiste la religion de nos Indiens. Elle est faite de quelques superstitions et de cruauté. » Les manitous ou les esprits étaient selon eux en toute chose : dans la pierre dont le coup produisait le feu, dans la source qui sortait en bouillonnant de la terre, dans le

pouls qui battait. Les bois, les étoiles, les montagnes, les lacs et les fleuves parlaient au sauvage; l'oiseau, le buffle, l'ours, une plume même ou une peau d'animal, tout avait son manitou. L'esprit pouvait donner aux guerriers le triomphe ou causer à la tribu des désastres. Il n'y avait chez les Indiens, ni temples, ni sacrifices, ni prêtres, mais « leurs hommes de médecine » ou leurs sorciers prétendaient être en communication avec les génies errant çà et là; ils vendaient leurs charmes pour les conjurer ou les appeler à leur secours; dans ce but, ils pratiquaient la magie et les incantations, souvent accompagnées de pratiques immorales, ou de cruelles vengeances contre leurs prétendus ennemis. Tel fut le champ de bataille de nos vaillants missionnaires. L'arène pour les combats des héros chrétiens n'a jamais eu de plus grandes souffrances à offrir aux athlètes qui ambitionnaient les triomphes de l'apostolat. Tout semblait défier leur dévouement et leur foi. La nature avec ses climats affreux, ses distances immenses à parcourir, à travers des forêts ou sur les rapides des fleuves, leur refusait souvent la nourriture. Les races sauvages qu'ils poursuivaient de leur infatigable zèle, se refusaient à l'évangélisation. Les *hommes de médecine* faisaient aux missionnaires une guerre sans trêve, en les rendant responsables des infortunes ou des maladies qui éprouvaient les tribus. Soupçonnés comme des êtres mystérieux qui pouvaient faire du mal à tous ceux avec qui ils venaient en contact, ils étaient persécutés partout ou laissés à eux seuls dans ces régions ennemies. S'ils réussissaient à convertir quelques familles, ils constataient bientôt que l'inconstance de ces premiers chrétiens leur refusait le droit de fonder sur leurs succès des espérances durables. Rien n'arrêta pourtant leur ambition d'apôtres. Dominicains, jésuites, franciscains, prêtres séculiers, français, espagnols, anglais, arrivèrent à l'envi sur le continent à conquérir à Jésus-Christ. Ils y implantèrent la foi bien avant la venue des « pèlerins » protestants. Pendant trois cents ans, consacrés au grand œuvre de l'évangélisation des Indiens, ils ont donné à cette période de l'Histoire du catholicisme en Amérique, un caractère ineffaçable



de gloire par la sublimité de leurs dévouements, la sainteté de leur vie, l'héroïsme de leurs sacrifices. Les quelques pages qui suivent ont pour objet de raconter rapidement l'Histoire de l'évangélisation de la Floride par l'Espagne (1). D'autres, peut-être, nous initieront plus tard à l'œuvre de l'apostolat dans le centre des Etats-Unis, avant l'établissement de la hiérarchie catholique en 1789.

Le 12 octobre 1492, Christophe Colomb entrait dans l'archipel des Lucayes et débarquait sur une des îles Bahama. Il touchait presque aux côtes de l'Amérique du Nord. Il est probable qu'Amerigo Vespucci, retournant dans sa patrie, après son premier voyage, en 1498, fit voile le long des côtes de la Floride, à l'est, jusqu'à la baie de Chesapeake, au nord. Une carte encore existante, connue sous le nom de carte de Cantino, datée de 1502, montre au nord de Cuba une terre qui se termine en une péninsule de forme semblable à la Floride. Quelque navigateur a dû certainement explorer à cette époque les côtes du golfe du Mexique, en les remontant à l'est jusque vers les Etats actuels de Virginie ou de Maryland. Parmi les Indiens des Bahamas, il existait une légende d'après laquelle on devait trouver dans l'île de Bimini, au nord, la merveilleuse « Fontaine de Jouvence » dont l'eau donnait à la fois la santé et le rajeunissement (2). — Ces récits enchanteurs, dont tout le moyen âge avait résonné, échauffèrent l'imagination d'un jeune hidalgo, Juan Ponce de Léon, qui avait accompagné déjà Christophe Colomb dans son second voyage. Le noble castillan obtint une patente royale lui donnant pouvoir de découvrir la mystérieuse source. Il fit voile, au commencement de l'année 1512, avec trois caravelles, et atterra à peu près à l'embouchure du fleuve Sainte-Marie, vers le 30° 8' de latitude nord. C'était le 27 mars, le jour

(1) La Floride forme actuellement une partie des Etats-Unis de l'Amérique du Nord entre le 25° et 31° de latitude nord, 82° et 90° de longitude ouest; mais le nom fut donné par les Espagnols à tout le territoire qui s'étend à l'est du Mississipi, et au sud de l'Ohio.

(2) Voir Gafarel : *Histoire de la Découverte de l'Amérique*, 1er volume, p. 247.

des Rameaux, appelé en espagnol Pascua Florida. En souvenir de cette date, et à cause de la beauté du continent qui se présentait à ses regards, il donna à la nouvelle terre le nom de Floride, qui lui est resté jusqu'à ce jour. Laissant un vaisseau à la recherche de Bimini, il se hâta de retourner à Porto Rico et de là en Espagne, pour obtenir du roi des pouvoirs plus étendus, et reprendre ses explorations.

D'après la nouvelle concession de la couronne, il avait le droit de coloniser l'île de Bimini et la Floride. Le document royal portait que les natifs seraient invités à se soumettre à l'Eglise catholique et à l'autorité du monarque. Défense était faite de les attaquer ou capturer s'ils se soumettaient. Ce ne fut qu'en février 1521 que Juan fut prêt à prendre de nouveau la mer. Les lettres qu'il écrivit, avant son départ à Charles V et au cardinal de Tortosa, devenu plus tard le pape Adrien VI, montrent que, si l'amour de la gloire, ou l'ambition des conquêtes et le désir de la richesse lui servaient de puissants stimulants, il était réellement animé de l'intention plus noble de répandre les lumières de la Foi sur ces régions plongées dans les ténèbres du paganisme. « Je retourne, disait-il, à cette île pour la coloniser, s'il plaît à Dieu, emmenant avec moi les gens nécessaires pour que le nom du Christ y soit loué et votre Majesté servie. » La place précise ou la date exacte de son débarquement sont restées inconnues. Le Saint Sacrifice fut-il offert ou quelque acte du culte fut-il accompli à cette occasion sur le sol floridien? On ne peut que le conjecturer. Ce que l'Histoire assure, c'est que les Indiens s'opposèrent à toute ingérence étrangère ; les Espagnols furent violemment attaqués par eux au milieu de leurs premiers efforts de colonisation. Atteint par une flèche, Juan Ponce dut retourner à Cuba où il mourut de ses blessures. Un des vaisseaux de l'expédition aborda au Mexique, où Cortès, pressé par le besoin, s'empara des provisions dont il était chargé. Il fut démontré, peu après cette malheureuse tentative de colonisation, que la Floride n'était point une île, comme le supposait la cédule royale des pouvoirs accordés

à Ponce Léon en 1512. Alvarez de Pinedo cotoya les bords du golfe du Mexique jusqu'à Tampico au Mexique et découvrit les bouches d'un large fleuve qu'il nomma Rio de Santo Spiritu (c'était le Mississipi actuel) aux alentours duquel il séjourna plusieurs mois en se livrant au négoce avec les indigènes. Des explorations de ce genre eurent lieu le long des côtes ouest de la Floride, et donnèrent l'évidence qu'il s'agissait d'un continent proprement dit, se prolongeant vers le nord. A cette époque, l'expédition de Magellan autour du globe, par la voie du détroit qui porte aujourd'hui son nom, fit comprendre à l'Europe qu'à l'ouest du Nouveau Monde, un immense océan s'épandait entre elle et l'Asie, et comme l'esprit public était encore hanté de la vieille idée que l'on pouvait, en se dirigeant vers l'ouest, atteindre les régions asiatiques pour y trouver l'or et les arômes précieux, que, d'autre part, contourner le détroit de Magellan, exposait les navigateurs à des mers orageuses et à des voyages de trop longue distance, on chercha activement à découvrir un passage à travers l'intérieur de l'Amérique, qui permettrait de joindre l'océan Pacifique, pour atteindre l'Asie à la latitude d'Espagne ou d'Europe. Alors, commença l'histoire émouvante et dramatique de ces recherches persistantes d'une voie au nord-ouest, recherches qui ont abouti, de nos jours, aux aventureuses investigations du pôle arctique. Le premier qui explora les côtes des Etats-Unis, pour y trouver ce passage vers l'ouest fut Vasquez Ayllon, l'un des juges de San Domingo, homme de grande fortune et de vaste ambition. Il pensa que la Cheseapeake pourrait bien être le chemin qui s'ouvrait à travers l'Amérique. Un an avant que Ponce de Léon eût commencé sa fatale expédition, Vasquez de Ayllon avait envoyé une caravelle, commandée par Francisco Gordillo, dans la direction du nord, au delà des limites assignées à son rival. Le vaisseau rencontra, au 30°30 de latitude, un fleuve qui reçut, à cause de la fête qu'on célébrait à ce jour, le nom de Saint-Jean, par lequel il est encore aujourd'hui connu. Après différentes courses dans les mers américaines, Gordillo fit son rapport à Ayllon,

qui se rendit aussitôt en Espagne pour obtenir du roi la permission de coloniser le territoire par lui découvert. Les pouvoirs demandés lui furent accordés en juin 1523. D'après les termes de la cédule, il pouvait remonter jusqu'à 800 lieues au nord (1); mais il devait faire tous ses efforts pour faciliter aux missionnaires l'évangélisation des Indiens. « Notre principal but, disait le roi, est d'amener les natifs à la croyance chrétienne pour qu'ils sauvent leurs âmes. Tous les frais du culte seront pris sur les profits qui nous reviennent. » Ces paroles de foi du monarque, et les sentiments désintéressés dont il fit preuve pour propager la religion, montrent bien que l'Espagne ambitionnait d'étendre son empire dans le Nouveau Monde, non moins poussée par le zèle sincère du christianisme que par la passion des conquêtes et de l'or.

Au mois de juin 1526, Ayllon mit donc à la voile. La petite flotte se composait de trois vaisseaux, 600 personnes et tout le matériel de colonisation. Deux Pères dominicains et un frère lai en faisaient partie. L'un d'eux était le célèbre Antonin Montesinos, dont le nom mérite d'être placé dans l'histoire à côté de celui de Las Casas, pour son apostolat contre l'esclavage des races indiennes.

Ayllon atteignit la Cheseapeake, et établit la station de San-Miguel, non loin du lieu où, près d'un siècle plus tard, les Anglais fondèrent Jamestown en Virginie. Une chapelle provisoire y fut aussitôt érigée, et le Saint Sacrifice s'y offrit tant que le poste subsista. Ce ne fut pas longtemps. Les attaques des Indiens, le froid rigoureux, la peste, firent tout abandonner. Ayllon mourut entre les bras de Montesinos, et au printemps, les colons découragés se rembarquèrent sur les deux vaisseaux ancrés au

(1) Cette concession de la couronne d'Espagne montre que le gouvernement de Charles V s'attribuait toutes les terres au nord du golfe du Mexique, appelées en général du nom de Floride; il se basait sans doute sur les droits qui lui venaient de la découverte de Colomb, et du partage d'Alexandre VI. Cette prétention extraordinaire amena plus tard de graves conflits avec la France et l'Angleterre qui disaient avoir exploré l'Amérique du Nord avant même les colonisations espagnoles au Nouveau Mexique.

rivage. L'un des navires sombra à peu de distance des côtes, l'autre aborda péniblement à Hispaniola. Des 600 personnes parties avec les plus belles espérances, 150 seulement purent effectuer leur retour. Ainsi échoua ce nouvel essai d'évangélisation, mais le souvenir du second autel catholique érigé sur le sol d'Amérique est heureusement attaché à celui du célèbre Dominicain anti-esclavagiste, l'apôtre de Porto-Rico.

Plusieurs expéditions, sans résultats pratiques, devaient encore se faire avant que l'Espagne prît pleine possession de la Floride. Parmi elles, se placent celle de Pamfilo Navaez, en 1527, et de Hernando de Soto, en 1528.

Pamfilo de Navaez avait pris avec lui plusieurs prêtres séculiers et cinq fransciscains dont le supérieur était Juan Xuarez. Pendant qu'il s'efforçait d'entrer dans le port de la Havane, une affreuse tempête emporta sa flotte sur la côte de Floride, dans une baie qu'il appela baie de la Crux. On suppose que c'était la baie actuelle d'Apalache. Croyant avoir trouvé le point même où il se proposait de fonder sa colonie, Navaez fit débarquer une partie de son monde, en ordonnant aux vaisseaux de longer le rivage et de se tenir prêts à venir le rejoindre. Soit par ignorance du pays, soit par imprévoyance ou inhabileté, les forces navales s'éloignèrent à de trop grandes distances. Les colons descendus à terre et les équipages ne purent jamais se rencontrer. Après avoir enduré mille souffrances, et subi plusieurs attaques des Indiens, trouvant la contrée stérile et dépourvue de ressources, Navaez rebroussa chemin vers le golfe. Les malheureux Espagnols se jetèrent sur quelques légères barques construites à la hâte et se confièrent aux flots. Le Père Xuarez et ses compagnons atteignirent le Mississipi, mais ils périrent tous, probablement martyrs; nulle trace ne fut trouvée des différentes embarcations de sauvetage. De toute l'expédition, quatre hommes seulement échappèrent au naufrage : Cabeza de Vaca, le trésorier de l'expédition, Dorantès, Castillo et un nègre nommé Stéphan. Rejetés sur les côtes, ils errèrent parmi les Indiens du sud-ouest, et dix ans plus tard arrivèrent à

Pétatlan, dans la province de Sinaloa au Mexique. Cette traversée de Cabeza sur le continent, et le rapport détaillé qu'il en fit, entrèrent dans le domaine des aventures romantiques de l'époque, et aboutirent à quelques résultats importants, comme on peut le voir dans l'Histoire de l'Eglise du Nouveau-Mexique.

En avril 1538, un millier d'hommes de grande bravoure et de noble naissance quittèrent de nouveau l'Espagne et s'embarquèrent de San-Lucas pour la Floride, sous le commandement de Hernando de Soto; celui-ci gentilhomme de Xérès, après une carrière aventureuse au Pérou, s'était laissé fasciner par les récits de Cabeza de Vaca. Il obtint, par patentes royales, les droits dont avaient joui Ayllon et Navaez. Son enthousiasme entraîna l'élite de la noblesse espagnole, qui quitta tout pour le suivre. Huit prêtres séculiers et quatre religieux se joignirent à lui, car la cédule royale ordonnait explicitement que des ecclésiastiques et des religieux fussent maintenus à ses frais, pour prêcher la foi aux Indiens. On peut conjecturer, avec de très grandes probabilités, que le Saint Sacrifice fut offert sur le sol américain pendant les voyages errants de Soto jusqu'à la bataille de Mamila, 1540, sur le fleuve d'Alabama, dans laquelle un grand nombre d'Indiens furent massacrés, et tout le matériel de la mission brûlé. Après ce combat sanglant, selon Garcilaso de la Vega, la Sainte Messe fut célébrée, sur un autel portatif, par des prêtres vêtus d'ornements en peaux. La plupart des missionnaires succombèrent aux fatigues des longues marches forcées, depuis le golfe du Mexique et la baie de Tampa jusqu'à Pensacola. Hernando poussa ses excursions plus au nord, jusqu'à Savannah, aux terres de Cherokees, à Mobile et en Virginie d'où, tournant au nord-ouest, il alla atteindre les plaines aux bisons du Missouri. La mort vint le frapper lui-même lorsqu'il descendait la vallée du Mississipi, elle mit fin à ses gigantesques projets. De Soto fut un conquérant de la trempe de Pizarro sous lequel il avait servi. Ambitieux, rapace et cruel, il parcourut plus de terre que nul autre explorateur floridien, mais nulle part il ne créa

des établissements permanents. On ne peut pas même dire qu'il découvrit le Mississipi, si le fait de le voir est un titre à cette gloire, car Alvarez de Pineda avait eu connaissance de l'embouchure du grand fleuve, et l'avait remonté jusqu'au cours d'eau qu'il nomma la rivière de l'Esprit-Saint. Il y a pourtant dans les courses aventureuses de de Soto, un je ne sais quoi de brillant, qui donna à ce gentilhomme un caractère romantique et la célébrité des plus fameux explorateurs espagnols.

Cinq essais de colonisation, avec combinaison de forces militaires et religieuses, avaient donc été faits en Floride, et tous avaient misérablement échoué. Il était évident que les Indiens de cette contrée n'étaient pas la race enfantine et douce que Colomb avait rencontrée sur les côtes et dans les îles du golfe semi-tropical. D'autre part, les expéditions successives qui avaient été jusqu'alors entreprises démontraient avec évidence que ni régions d'or ni civilisations n'existaient dans le nord, comme les avaient rencontrées Cortez au Mexique et Pizarro au Pérou. Fallait-il encore sacrifier des vies pour des pays dénudés où erraient des sauvages à moitié nus! La possession de la Floride était cependant pour l'Espagne de première importance. Au point de vue commercial et politique, c'était une nécessité.

Les deux grandes nations de l'Europe jetaient des regards d'envie sur les continents de l'ouest; seuls, les intérêts absorbants qui demandaient leurs forces dans le vieux monde pouvaient leur faire différer le partage de l'Amérique. Déjà, l'Angleterre, en 1497 ou 1498, avait envoyé ses Cabot; la France, ses Denis de Honfleur, en 1506; ses Aubert de Dieppe, en 1508; ses baron de Léry, en 1518; ses Verrozano, en 1523; et le célèbre Jacques Cartier, en 1534. L'Espagne ne pouvait permettre à ses deux rivales d'approcher de trop près de ses splendides possessions sur le golfe du Mexique. Leur protection demandait qu'elle occupât, au sud, la moitié du continent américain. D'autre part, il lui fallait comme des stations de sauvetage sur terre, des établissement assez importants

pour porter secours aux naufragés ou aux embarcations en péril. Les récifs des côtes de la Floride, en effet, étaient d'un danger extrême pour les caravelles emportées par les tempêtes. Plusieurs vaissseaux, apportant d'Espagne aux colonies des provisions et des hommes ou retournant à la mère-patrie chargés de précieux métaux, s'étaient brisés dans ces parages. Le point difficile était de savoir comment mettre pied sur ces côtes couvertes de cruels sauvages dont les descendants, même dans ce siècle, ont pu tenir en échec les armées des Etats-Unis. De l'ordre de saint Dominique vint la solution du problème. Las Casas, en 1536, se reposait de ses labeurs pour l'affranchissement des Indiens, dans un monastère de Guatémala. Du fond de cette sollitude, il écrivit un ouvrage : *De unica vocationis modo*, sur la meilleure et vraie méthode de conversion des Indiens. Dans cet écrit, il maintenait que guerroyer contre des païens ou des infidèles parce qu'ils étaient incroyants, était injuste, et que la seule méthode de les amener au Christ était celle de la raison et de la persuasion. Un jour qu'il prêchait sur ce sujet éminemment chrétien de la paix, l'auditoire, qui ne croyait qu'aux voies de la conquête, de la violence et de la force, sarcastiquement le défia de mettre en œuvre, dans quelque tribu de sauvages, sa magnifique théorie. L'apôtre le prit au mot et choisit pour son expédition pacifique la tribu réputée la plus cruelle et la plus guerrière, contre laquelle par trois fois les fanatiques Espagnols avaient engagé sans succès de terribles combats. La contrée presque inaccessible où elle vivait se nommait le pays de la guerre; c'était au nord de Guatémala. Las Casas exigea des autorités que, s'il réussissait à amener les Indiens de cette région au christianisme et au service du roi d'Espagne, la province serait placée sous la protection immédiate de la couronne, et le système des repartimientos et des encomiendas serait pour jamais aboli. La promesse fut faite.

Plusieurs dominicains, dans le monastère, pendant que Las Casas composait le livre qui suscita le pari, avaient appris les dialectes de quelques tribus. Sous l'inspiration

du religieux écrivain, ils traduisirent en vers les vérités chrétiennes et mirent en musique leur poème catéchistique; puis, ils cherchèrent quelques marchands indiens qui consentirent à porter, avec leurs marchandises, les hymnes des pères à la région redoutée. La tribu guerrière fut si intéressée, qu'elle invita les moines eux-mêmes à venir auprès d'elle. Le P. Louis Cancer de Barbastro fut le premier à se rendre à l'invitation; Las Casas et un autre moine le suivirent bientôt. Avant un an, la tribu se convertit, et le cacique se présenta au gouverneur de Guatémala pour reconnaître devant lui, en personne, la suprématie de l'Espagne. Il est juste d'ajouter que la promesse faite à Las Casas par le gouverneur fut gardée et ratifiée par Charles V. Le « pays de la guerre » s'appela désormais le « pays de la paix », le nom de Vera-Pax, qui se trouve aujourd'hui sur la carte, est le témoignage de la plus noble conquête que les Espagnols aient faite dans le Nouveau Monde.

Dix ans plus tard, le même Louis de Barbastro résolut de répéter cette paisible invasion des contrées sauvages sur le continent du nord. Ponce de Léon, Ayllon, Navaez et de Soto, partis avec tout le déploiement d'une entreprise de guerre, avaient dû reculer devant les Indiens. Lui n'irait avec aucun soldat, mais avec ses frères moines, sans armes, la croix et le rosaire à la main; et ce qu'il avait accompli dans le pays de la guerre, il le ferait sur la terre de la Floride, déjà baignée sans profit dans le sang de si nombreux soldats et missionnaires d'Espagne. Il se rendit donc à la cour, en 1547, déposa aux pieds de Sa Majesté catholique ses projets qui furent approuvés. Une patente royale lui donna le droit de les réaliser. A l'œuvre il se mit aussitôt.

Dans les expéditions précédentes, un certain nombre d'indigènes floridiens avaient été enlevés et disséminés ensuite dans les colonies espagnoles. Le P. Louis, convaincu qu'ils pouvaient lui rendre service comme interprètes, et que leur retour en sa compagnie serait la meilleure preuve du caractère paisible et bienfaisant de sa mission, obtint du roi l'ordre que tous ces natifs de la Floride, où qu'ils se trou-

vassent, lui fussent rendus. Le décret royal, malheureusement, ne fut point obéi. Barbastro s'embarqua pour la Floride, en 1549, privé de ce puissant secours, ne mettant qu'en Dieu seul sa confiance pour le succès de son œuvre. Plusieurs dominicains voulurent se joindre à lui. L'histoire a conservé le nom de quelques-uns : Grégoire de Beteta, Diégo de Tolosa et Juan Garcia. Après avoir touché à la Havane, où ils obtinrent comme interprète une femme de Floride convertie, du nom de Madeleine, le vaisseau qui les portait fit voile vers la péninsule, et le jour de l'Ascension mit à l'ancre à l'ouest, non loin de la baie de Tampa. Le P. Louis avait l'esprit de sagesse non moins que de zèle. Son plan était de naviguer le long des côtes, pour les explorer, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une tribu amie qui lui permît de mettre pied à terre; ce projet ne fut point accepté du capitaine qui, s'étant approché du rivage, intima aux vaillants religieux de débarquer ou de retourner avec lui en Espagne. Les compagnons de l'héroïque moine furent d'avis, dans ces circonstances, d'abandonner l'entreprise. A cela, le Père ne put se résoudre. Il fallait tenter quelque effort. Aucun moyen ordinaire de prudence n'avait été négligé; il n'était point responsable de l'obstination du capitaine. Quelques Indiens aperçus sur la côte, pêchant, ne semblaient point hostiles. La décision fut prise d'aller se présenter. Une petite barque porta au rivage le P. Diégo de Tolosa avec un pieux laïque qui s'était mis au service de la mission, un marin et Madeleine, l'Indienne. Ils se dirigent vers les cabines des sauvages, puis les suivent à travers les broussailles. Quelques heures après, un Espagnol, qui depuis plusieurs années vivait en prisonnier parmi eux, arrive en hâte au vaisseau, informant l'équipage que le Père et ses compagnons avaient été massacrés. Cependant, Madeleine aperçue sur la côte, assurait qu'ils étaient encore en vie. Incertain, anxieux de connaître la vérité, et brûlant du désir de sauver ses frères, s'il le pouvait, ou de mourir avec eux, martyr, Louis, en dépit des remontrances du P. Beteta, à bord, et de Muñoz le prisonnier des Indiens, saute dans une barque pour pouvoir atterrir. Effrayés, les

gens de l'équipage se refusaient à toucher terre, le dominicain alors se jette à l'eau, et atteint à la nage les rives floridiennes. On le vit, après s'être agenouillé en priant sur le sable, s'avancer dans la direction qu'avaient suivie les missionnaires. Mais, bientôt entouré des Indiens en embuscade, il tomba massacré sous leurs coups. Ainsi mourut, sur le sol des Etats-Unis, le P. Louis Cancer de Barbastro, martyr d'une grande cause et d'une noble idée. Il fut le rival et l'émule de Las Casas; l'un des hommes les plus remarquables que l'Espagne ait envoyé au Nouveau Monde. Son étonnant prestige sur les Indiens de l'Amérique Centrale, justifiait la croyance qu'il avait de pouvoir exercer sur les tribus de Floride un ascendant assez puissant pour les amener à la foi. Le vaisseau qui l'avait porté recula devant les flèches des sauvages et retourna à Vera-Cruz.

L'échec de cette paisible expédition devait, il semble, suffire à arrêter désormais toute initiative. Cependant, en 1555, l'archevêque de Mexico et l'évêque de Santiago, qui avait juridiction sur la Floride, pressèrent la Cour d'Espagne de coloniser ce territoire, en insistant sur la nécessité et l'importance de l'œuvre. Les raisons commerciales et politiques devenaient de jour en jour plus urgentes. On résolut de tenter un autre effort. Bien que la politique humanitaire de Louis de Barbastro ne fût pas tout à fait abandonnée, en ce qui regarde le traitement des Indiens, on se convainquit, en Espagne, que l'occupation par les armes de ces côtes inhospitalières, était seule capable de répondre aux projets nationaux. Treize vaisseaux furent équipés et confiés au commandement de Tristan de Luna. L'expédition se composait de 1.500 soldats, un nombre considérable de colons, munis de tout le matériel nécessaire pour la colonisation et la culture de la terre, de quatre Pères dominicains, un Père Provincial pour la Floride, Pierre de Feria, et un frère lai. Le but était de créer, sur les côtes du golfe du Mexique et de l'Atlantique, quelques établissements espagnols, et de gagner les Indiens à la foi par l'exemple d'une vie chrétienne et de travail, ou par des présents, plutôt que de les réduire par conquête.

Au premier août 1559, Tristan de Luna arrivait à la baie de Tampa; un premier débarquement se fit pour explorer la contrée avant de se fixer sur quelque point choisi. Tout promettait le succès lorsque, le 10 septembre, un terrible cyclone s'abattit sur la flotte, détruisit huit vaisseaux et jeta les autres en pleine mer. Plusieurs des passagers et des matelots périrent, tout approvisionnement fut perdu. Ceux qui purent échapper demeurèrent pendant deux ans dans ces régions. Ils se bâtirent des maisons temporaires, quelques chapelles furent même construites, mais le découragement et les dissensions finirent par s'infiltrer parmi ces colons abandonnés; l'inexcusable sévérité du commandant Tristan de Luna exaspérait ses hommes. C'est dans cette triste condition qu'ils furent trouvés, en 1561, par Villafarne qui faisait voile vers le nord de la Floride. Quelques-uns retournèrent avec de Luna à la Havane, le plus grand nombre s'adjoignit au nouveau commandant pour essayer de mener à bonne fin la colonisation projetée. Vilafarne se dirigea vers Sainte-Hélène, sur la côte Atlantique, à Port-Royal Sound, doubla le cap Hatteras, atteignit la Cheseapeake, et ne trouvant nulle part une terre propice à ses plans, revint enfin au Mexique sans avoir pu obtenir de résultat durable. La Floride, pays dépourvu de richesses des mines et du sol, habitée par des tribus rebelles à l'étranger, semblait irrémédiablement impropre à toute œuvre de colonisation. Dans l'automne de la même année, Philippe II, roi d'Espagne, annonça qu'il ne permettrait plus désormais aucun essai de ce genre. La seule raison impérative de poursuivre la conquête d'un pays qui avait coûté tant de sang et d'argent, était d'empêcher la France de s'y établir elle-même. On croyait qu'il n'y avait de ce côté, encore aucun danger. C'était une erreur. Au moment même où Vilafarne retournait à la Havane avec les restes de la splendide expédition de de Luna, Jean Ribault, un huguenot français envoyé par Coligny, fondait une colonie à Port-Royal Sound, et nommait le fort qu'il érigeait, le fort Charles, en l'honneur du roi de France. Cet établissement n'eut aucun succès, il

est vrai, mais en 1564, Laudonnière, un autre huguenot, entra dans le fleuve Saint-Jean, prit possession du pays au nom de la France, et construisit un nouveau fort qu'il appela fort Caroline, au nom du roi Charles IX.

La France, et avec elle le protestantisme, s'implantait donc au cœur même du territoire réclamé par la couronne espagnole, territoire si souvent exploré depuis Colomb, si chèrement acquis par l'or de la catholique Espagne et le sang des soldats et des missionnaires. Il incombait au gouvernement de Madrid de faire le suprême effort, s'il ne voulait s'exposer à voir sa suprématie dans le Nouveau Monde menacée par un ennemi politique et religieux. L'effort fut tenté, et réussit enfin à assurer pendant deux siècles la possession de la Floride à l'Espagne (1).

La tâche d'éconduire les Français, et d'établir dans la péninsule américaine une colonie permanente, fut confiée à l'amiral Pedro Menendez d'Avila, le même qui plus tard devait commander la fatale Armada contre l'Angleterre. Un acte royal, issu en mars 1565, lui donnait pleins pouvoirs pour l'occupation de ces terres, à la condition qu'il amenât avec lui, et entretînt à ses propres frais, douze religieux et quatre membres de la Société de Jésus. L'envoi de nouveaux secours par la France au fort Caroline, hâta le départ de l'amiral. Sans attendre toute la flotte, il fit voile de Cadix, en juin 1565, avec dix-neuf vaisseaux et plus de quinze cents soldats ou colons. Le 28 août, il entrait dans un port de la côte floridienne qu'il appela Saint-Augustin, du nom de la fête du jour. A peine arrivé, il se glissa jusqu'au fort Caroline, le long des côtes, et y rencontra la flotte française qui venait d'y arriver sous le commandement du huguenot Jean Ribault. Menendez provoqua son

(1) Il existe de nombreux documents sur les conflits entre les Espagnols et les Français pour la conquête de la Floride. On peut les voir mentionnés dans l'ouvrage trop partial de PARKMAN : *The Pioneers of France in the New-World*. Sur la tentative faite au XVI[e] siècle pour établir une colonie française en Floride. Voir FAILLON : *Histoire de la Colonie française au Canada*, tome I, p. 543, et GAFFAREL : *Histoire de la Floride française*, Paris.

ennemi à un combat naval, mais le défi fut refusé, et les Français, coupant leurs câbles, s'esquivèrent en pleine mer devant les Espagnols. Une chasse de courte durée ne permit pas à l'armée castillane de les atteindre. Menendez retourna à Saint-Augustin, où il avait résolu de commencer son œuvre de colonisation. Le 6 septembre, il était en face du port; se croyant en sûreté, il ordonna à trois compagnies de marins et deux capitaines (un prêtre les accompagna) de débarquer pour choisir l'endroit le plus propice aux premières constructions. Un cacique offrit, près du rivage, aux nouveaux venus sa large cabine, autour de laquelle les officiers espagnols tracèrent le plan du fort. Les soldats aussitôt se mirent à l'œuvre, creusant les tranchées ou élevant des palissades, et deux jours après, le 8 septembre, fête de la Vierge, Menendez, au bruit des canons, les bannières de Castille déployées, faisait son entrée solennelle; l'ecclésiastique venu à sa rencontre, lui présente la croix que l'amiral baise à genoux, et, en face des navires à l'ancre, devant tous les colons pleins d'espérance, fut offert le Saint Sacrifice de la Messe, en actions de grâces à Dieu. L'endroit où s'accomplit cette émouvante prise de possession, au nom du roi des rois, fut appelé « Nombre de Dios ». On y construisit bientôt après un sanctuaire en l'honneur de la Sainte Vierge, sous le vocable de « Nuestra señora de la Leche ». Ainsi furent jetées les fondations de la première ville des Etats-Unis.

Menendez se trompait quand il se croyait à l'abri de surprises du commandant Ribault. Bientôt apparurent devant le port les vaisseaux de la France, et fatale eût été l'issue d'une attaque pour la colonie espagnole, si une affreuse tempête suivie de pluies pendant trois jours, n'eût forcé les Français à se disperser, et permis en même temps à Menendez d'accomplir un des plus audacieux exploits que l'histoire mentionne dans la conquête du Nouveau Monde. Laissant les vents et la pluie exercer leurs furies sur les vaisseaux du téméraire Ribault, le commandant espagnol, avec cinq cents hommss, s'avança de jour et de nuit à travers l'orage, les bourbiers et les marais jusqu'au fleuve

Saint-Jean. Le fort Caroline n'était gardé par aucune sentinelle. Quel ennemi pouvait-il rôder autour dans une pareille tempête? Menendez s'y précipite et passe tout au fil de l'épée, n'épargnant que les femmes et les enfants au-dessous de quinze ans. Quelques-uns à peine s'échappèrent dans les bois, atteignirent la côte et se confiant à de simples nacelles purent arriver jusqu'en France pour apporter la fatale nouvelle. C'était le jour de saint Mathieu, Menendez appela le fort Caroline dont il s'était emparé du nom de San Matheo, et y laissant une garnison de trois cents hommes, retourna avec le reste de ses forces à Saint-Augustin. Le Père Mendoza, le prêtre de la nouvelle cité, en droit de célébrer une victoire dont il ne connaissait pas le caractère cruel, arriva, le crucifix à la main, à la rencontre de celui qui se présentait en héros, mais que peut-être aujourd'hui l'on appellerait *massacreur*. Quelques jours après Menendez apprenait que de pauvres Français, évidemment le reste de l'infortunée flotte de Ribault, erraient sur l'île de sable de Matanzas. Les naufragés étaient au nombre de cent quarante, ils demandaient en suppliant ou bien qu'on leur facilitât leur retour en France, ou qu'on leur permît de rejoindre leur fort. L'amiral espagnol refusa la première requête, et, les informant pour la seconde qu'il n'y avait plus de fort, exigea d'eux qu'ils se rendissent à discrétion, ce que les malheureux consentirent à faire. A peine se furent-ils remis entre ses mains, que, désarmés et enchaînés, ils furent conduits au continent où tous périrent passés au fil de l'épée, à l'exception de quelques catholiques. A très peu d'intervalle, trois cent cinquante autres marins, derniers vestiges des milices de France en Floride, apparurent encore sur la côte; soixante-dix d'entre eux, entre lesquels Ribault lui-même, firent leur soumission comme leurs frères d'armes de l'île de Matanzas. Comme eux aussi, ils furent massacrés. Le reste, se confiant aux Indiens et à la Providence, préféra s'exposer à toutes les souffrances plutôt que de se livrer à une mort certaine. Ils errèrent çà et là, se battirent un petit fort, mais ne furent pas longtemps laissés en paix. Menendez les attaqua der-

rière leurs palissades; ayant reçu la promesse d'être épargnés, ils se rendirent cette fois. L'amiral castillan tint parole. Ce dernier trait est un argument qu'on peut invoquer pour réfuter l'accusation de cruauté barbare que les historiens français ont faite aux Espagnols. La seule autorité qu'on ait pour affirmer que Menendez avait promis la vie sauve à ceux qui se rendirent dans les deux premiers cas, est celle d'un simple matelot, qui échappa par hasard à la boucherie et put arriver en France. Menendez lui-même, dans son rapport, ne mentionne aucune promesse de ce genre. On peut donc douter légitimement qu'il se fût jamais engagé à rien vis-à-vis de l'ennemi désarmé. Cela ne peut en aucune manière justifier sa conduite. Quoi qu'il en soit des circonstances atténuantes, des mœurs du temps, alors que les guerres de religion semblaient inspirer partout le carnage, sa conduite fut inhumaine. Aux yeux du monde civilisé du xx[e] siècle, elle fut méprisable. Les Américains ont à regretter que la première ville des Etats-Unis ait reçu un tel baptême de sang (1).

La Floride appartenait désormais à l'Espagne. Pendant près de deux cents ans, l'œuvre de l'évangélisation se poursuivit au milieu de toutes les vicissitudes inhérentes à l'apostolat.

(1) Tout ce résumé des explorations préliminaires de la Floride est extrait des ouvrages de l'historien américain de l'Eglise catholique aux Etats-Unis. Gil Mary Shea : *History of the Catholic Missions*.
Les principaux auteurs à consulter sur l'apostolat floridien sont : le Père Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. I, Paris, 1774; Louis de Ore, *Historia de los Martyres de Florida*, 1604; Parkman, *The Pioneers of France in the New World*.

(*A suivre.*)



LE DESTIN DANS ESCHYLE

On sait que le destin joue un rôle important dans la tragédie grecque. Quelques-uns ont nié son influence sur la liberté de l'homme, et même sa part dans les événements humains. D'autres l'ont exagérée et en ont amoindri la coopération de l'homme dans le drame qui se joue dans ce monde. Mais tous cependant sont obligés de reconnaître la présence de cet agent mystérieux sur le théâtre d'Athènes. On ne peut nier en effet qu'il ne s'y montre partout, au moins dans le lointain, que la tragédie n'en reçoive parfois sa forme, ou n'y puise quelques-uns de ses caractères principaux. Ce qui fait en effet la différence du théâtre d'Eschyle des théâtres de Sophocle et d'Euripide, c'est que dans le premier le destin gouverne entièrement la marche de l'action, que dans le second il reste à distance, et se contente de marquer le terme où la résolution des personnages aboutira infailliblement, et que dans le troisième, la passion se développe avec une intensité prodigieuse et devient une sorte de fatalité. Nous voudrions ici nous borner à la tragédie d'Eschyle, et retracer avec le plus de précision qu'il nous sera possible, la nature du destin, et le rôle que lui a assigné le poète.

I

D'abord, quelle est l'origine de cette conception si étrange ? Est-ce un legs de la tradition antique ? Est-ce une fiction populaire, un de ces rêves bizarres que l'imagination des peuples a créés à l'enfance des sociétés ? est-ce une invention des poètes ? La question vaut la peine d'être examinée, et c'est pour l'avoir négligée, qu'on a émis les opinions les plus hasardées sur le rôle du destin dans le drame antique.

La notion du destin est née avec la mythologie, et s'est développée avec les légendes créées dans les sanctuaires. C'est une conception obscure, mal définie, qui répond à un fait naturel et incontestable, qui a ses racines dans la conscience humaine. L'homme, à peine entré dans la vie, est aux prises avec une foule d'ennemis qui lui font une guerre acharnée, et il lui arrive presque toujours de succomber dans la lutte. Les éléments se déchaînent contre lui et l'oppriment. Pour exercer l'empire, qui lui est dévolu sur les animaux, il doit être constamment sur le pied de guerre. Sans cesse l'œil aux aguets, l'épée à la main, il regarde autour de lui, et les défaites sont plus nombreuses que les victoires. Il se sent dominé par une force invincible qui contrarie ses desseins et les fait avorter. Cette puissance invisible et dominatrice était même supérieure aux dieux. Zeus lui-même la redoute, il obéit à ses lois et ne peut s'y soustraire. Tout au plus en modifie-t-il quelquefois l'exécution dans les détails, et en retarde-t-il les effets. C'est ce qu'il a fait pour Sarpédon dans l'*Iliade*.

Homère nous montre déjà cette divinité sous un aspect assez redoutable. Il lui donne plusieurs noms. Il l'appelle d'abord la μοῖρα, ou les μοῖραι, au pluriel. C'est le partage, le lot qui est attribué à chaque homme à son entrée dans la vie. Cette idée revient toutes les fois que le poète veut nous attendrir sur l'infortune d'un jeune héros emporté

à la fleur de l'âge. Il devait périr ainsi, aussitôt qu'il vint à la lumière du jour. Une autre expression aussi fréquente, c'est le mot κῆρ, au pluriel κῆρες, le sort, le hasard, la fortune. C'est le côté imprévu, accidentel, aveugle de la destinée humaine. Enfin, le poète se sert de l'expression εἱμαρμένη. Ici apparaît avec une énergie saisissante l'idée principale, l'idée qu'ont développée plus tard les poètes lyriques, et qui est devenue le ressort principal de la tragédie d'Eschyle. Tout est réglé dans ce monde, tout arrive par l'effet d'une prédestination fatale. On traduisit plus tard cette notion par un mot expressif, ἀνάγκη la nécessité. Quelle est la nature de cette intervention dans le gouvernement de ce monde, et dans quelles limites faut-il la renfermer? Les expressions homériques nous offrent sur ce point des renseignements précieux. Nous avons remarqué plus haut que le poète mettait en relief trois aspects qui ont une connexité assez claire : la nécessité, une distribution de biens et de maux faite à chacun, l'imprévu et la fortuité qui règnent en souverains absolus dans la vie de l'homme.

Plus tard de nouvelles idées vinrent grossir ce petit trésor primitif. Ce ne fut pas seulement le cours de la vie humaine qui fut déterminé par avance. L'empire de la destinée s'étendit sur toute une génération. Bien plus, la race entière des héros, tous les descendants furent enfermés dans un cercle de fer. Il y eut solidarité entre tous les membres d'une même race. On dirait cette chaîne aimantée dont parle Platon, dont tous les anneaux se rattachent l'un à l'autre et subissent l'action du premier. Cette notion a pris naissance dans les poèmes cycliques, et les poètes lyriques l'ont accueillie avec prédilection, et, grâce aux débris de la poésie de Solon que le temps a respectés, et surtout aux *Epinicies* de Pindare, la lumière est devenue complète sur ce point, et nous n'avons rien à désirer pour la clarté et la précision.

Une dernière notion est sortie du fond antique de la tradition. C'est l'idée de la jalousie des dieux, νέμεσις. Les dieux sont jaloux de toute supériorité qui dépasse la moyenne de l'humanité. Le fatum l'est aussi. Il ne souffre

pas que les hommes aillent au delà d'une certaine mesure de prospérité, de gloire et de puissance. La foudre, disait-on, tombe sur les hautes montagnes, sur les arbres dont la cime s'élève fièrement vers le ciel, et respecte les vallées et les arbrisseaux modestes. Quelle est l'origine de cette notion. Nous la voyons poindre dans les *Cypriaques* de Stasinos. La Némésis se montre déjà menaçante. Hésiode en fait uné divinité dans la théogonie. Mais son rôle est bien effacé. Çà et là, elle a laissé quelques traces dans la poésie lyrique. Il serait facile de citer plusieurs textes de Solon et de Théognis. Mais c'est dans le père de l'histoire profane qu'elle a atteint son complet développement. L'œuvre d'Hérodote est fondée tout entière sur ce fait de la jalousie. Les Perses marchent de conquête en conquête. Ils subjuguent l'Asie, sous la conduite de Cyrus. Cambyse soumet l'Egypte. Darius porte ses armes jusque dans les déserts de la Scythie et s'empare du nord de la Grèce. Mais alors le terme marqué par le destin est arrivé. Le déclin de cette puissance formidable commence et il se poursuivra avec une rigueur inexorable. Il en est de même pour les récits particuliers. Polycrate, tyran de Samos, a joui d'une suite ininterrompue de prospérités. Pour se mettre en garde contre la jalousie des dieux, il jette dans la mer un anneau de grand prix. Cet anneau lui est rapporté dans un poissson que lui a offert un pêcheur. Il tremble, il pâlit à la vue de cet anneau. Quelque temps après il tombe dans les embûches que lui a dressées un ennemi. Il périt sur une croix d'une mort cruelle et ignominieuse. Cette loi se vérifie dans le roi Lydien Crésus, dans Cyrus, dans les récits qui touchent à l'histoire des cités grecques. L'historien l'a pour ainsi dire incorporée dans la trame des événements. Mais en outre il l'affirme par la bouche des orateurs, et lui-même, dans des réflexions personnelles, il a soin de nous avertir que les dieux aiment à humilier les superbes et à refréner l'ambition des grands quand elle a des visées trop hautes.

II

Voyons maintenant ce qu'est devenue la fatalité dans le drame d'Eschyle. Elle en est comme le pivot et le point central. Elle gouverne l'action, en détermine la forme, en règle l'étendue et lui imprime un caractère de grandeur qu'on ne trouve ni dans Sophocle ni dans Euripide. Toutes les notions que nous avons démêlées plus haut se retrouvent plus ou moins nettes et distinctes dans la plupart de ses drames. C'est d'abord l'idée de la nécessité. « Subissons notre destinée, subissons-la sans trouble : nul, je le sais, ne vaincra la nécessité (1). » Dans un autre passage, il proclame la toute-puissance de cette divinité, et son empire sur la volonté de Zeus. « L'art est une bien faible puissance, quand il lutte contre la nécessité. Mais cette nécessité, qui règle son cours ? C'est la triple Parque, ce sont les Mœres (μοῖραι) à l'infaillible mémoire. Ainsi leur force est supérieure à celle de Zeus. Oui, lui-même il ne saurait échapper à sa destinée (2). »

L'idée d'une transmission fatale des crimes et des conséquences funestes qui en sont la suite n'est pas exprimée avec moins de clarté. Il y a dans les familles un héritage de culpabilité et d'infortune. C'est une loi qui s'accomplit de génération en génération. L'*Orestie* et la trilogie thébaine nous l'exposent dans toute son effrayante réalité.

Le meurtre d'Agamemnon, la vengeance de ce meurtre sur la personne d'Egysthe et de Clytemnestre, tous les malheurs, qui se déchaînent sur l'opulente famille des Pélopides, sont l'exécution de cette loi formidable. L'horrible cours de la destinée ne suspendra ses fureurs que lorsque le terme fixé par avance aura été atteint. Il faudra qu'Oreste soit purifié par Apollon et absous par l'Aréopage. Il faudra

(1) Esch. : *Prom.*, v. 103-105.
(2) Id. : *Ibid.*, 514-518.

qu'Athéné intervienne et promette aux Euménides une satisfaction complète. Alors seulement, le désordre sera réparé, les droits de la justice seront reconnus, la divine Até obtiendra un éclatant triomphe.

Le chœur est souvent l'interprète de ces lugubres événements. A l'arrivée d'Agamemnon, il éprouve de cruels pressentiments, et il les traduit par ce langage imagé : « Oui, une antique faute fait naître d'ordinaire une faute nouvelle chez les mortels méchants, tôt ou tard, à l'heure marquée par le destin. La nouvelle est mère à son tour : ténèbres, invincible génie des crimes, audace impie, noires infortunes, qui renversent les palais, ces enfants ont tous les traits de leur mère. »

Les acteurs eux-mêmes ont conscience de cette hérédité de crimes et de malheurs. Clytemnestre vient de tuer son mari. Audacieuse, fière de son exécrable attentat, elle apparaît sur la scène, un glaive à la main, toute souillée du sang de sa victime. Elle justifie son acte par les arrêts de cette divinité redoutable. « Cet homme avait comblé d'infâmes horreurs la coupe des Pélopides ; et c'est lui-même qui l'a bue à son retour (1). Plus loin, elle ajoute, avec une énergie effrayante : Eh bien ! tu as redressé la sentence proposée; tu l'accuses enfin le tout-puissant génie de cette race. C'est lui qui nourrit dans mes entrailles l'inextinguible soif du sang : avant qu'une plaie se ferme, un nouveau sang a coulé. C'est l'antique, le cruel vengeur de l'abominable forfait, c'est lui qui a pris les traits de la femme de ce mort (2). »

Egysthe arrive sur la scène, attiré par les paroles de la reine. Il raconte l'odieux festin offert par Atrée à Thyeste, la malédiction de ce dernier et l'accomplissement de cette malédiction dans la mort d'Agamemnon. Il se regarde comme le ministre de la fatalité, et l'exécution de cette justice qui poursuit le crime de génération en génération. « J'étais le troisième enfant de Thyeste; tout petit, encore

(1) Esch. : *Agam.*, v. 1397-1398.
(2) Id. : *Ibid.*, v. 1475-1480.

dans les langes, je fus chassé avec mon infortuné père. La justice m'a ramené. Ma main s'est fait sentir à cet homme. J'étais hors du lieu où il a péri; mais c'est moi qui menais tout le complot (1). »

Oreste a puisé dans le sanctuaire l'inspiration de son acte. Il nous apparaît comme investi d'une mission divine. Il doit venger les crimes dont ce palais a été souillé. « Non, il ne me trahira point, le puissant oracle de Loxias, l'oracle qui m'ordonne d'affronter ce péril : j'entends retentir sa voix formidable. Le cœur plein de vie, je dois subir l'affreux assaut du mal, si je ne poursuis les meurtriers de mon père, si je ne les frappe comme ils l'ont frappé, si je ne me venge sur eux de la perte de tous mes biens (2). »

La trilogie thébaine, plus encore que la précédente, est fondée sur la transmission de douloureuses infortunes. Laïus a bravé l'oracle d'Apollon qui lui annonçait dans le fils qui naîtrait de Iocaste, l'auteur de sa mort. Œdipe vient au monde. Il le fait exposer dans un désert pour échapper aux menaces d'Apollon. L'enfant grandit, tue son père, épouse sa mère. L'oracle s'est accompli. Mais en même temps de nouveaux crimes appellent de nouveaux malheurs. Il découvre l'horrible mystère, se reconnaît coupable de parricide, incestueux malgré lui, et se punit cruellement de son inceste involontaire. Une discorde irrémédiable éclate dans la famille, et les deux enfants d'Œdipe trouvent la mort dans un combat singulier. Ainsi, pendant trois générations, la fatalité s'est appesantie sur la famille de Laïus, les crimes ont succédé aux crimes, les catastrophes aux catastrophes.

Nous n'avons qu'une seule pièce de cette trilogie. Mais cette loi de l'hérédité des crimes et des malheurs, le chœur et les personnages s'accordent à la rappeler. « Je frémis, s'écrie le chœur; la déesse de la destruction, cet être qui n'a rien des autres dieux, a fait entendre sa voix. C'est la furie aux arrêts infaillibles, aux sinistres prédictions, c'est

(1) Esch. : *Agam.*, v. 1605-1607.
(2) Id. : *Ibid.*, v. 267-273.

Erinnys, invoquée par un père, qui vient accomplir les imprécations vengeresses qu'Œdipe lança dans son délire; elle presse le fatal ouvrage : les fils d'Œdipe courent à la mort (1). Ainsi, la furie poursuit tous les membres de la famille de Laïus, et accomplit les menaces proférées par l'oracle. Voici une formule beaucoup plus nette : « Il y a bien longtemps de cette faute de Laïus, dont lui-même il porta si tôt la peine, et que paye encore la troisième génération. Trois fois, dans ce lieu qui est le centre du monde, l'oracle pythique avait dit à Laïus qu'il devait, pour sauver Thèbes, mourir sans postérité; mais la voix d'Apollon ne fut pas entendue (2). » Ainsi une faute n'est jamais isolée. Le coupable n'est pas seul à porter la peine attachée à la violation de la loi, et la troisième génération elle-même est tributaire des exigences et des droits de la fatalité antique.

J'ai dit en second lieu les personnages. Etéocle, poussé par une force invincible, court à sa ruine. Il la sent, et il se précipite avec une sorte de rage et une fureur qu'il ne peut maîtriser. Rien ne l'arrête, ni la perspective d'une mort prochaine, ni l'idée du fratricide, ni les supplications du chœur. Il est l'héritier d'une race criminelle, il doit continuer la série des crimes et des malheurs. « Le ciel hâte l'événement; le vent souffle : eh bien ! donc, vogue au gré des vents, lancée sur les flots du Cocyte, toute la race de Laïus, objet de la malédiction divine... L'imprécation de mon père, la terrible imprécation veut s'accomplir; furie impitoyable, à l'œil toujours sec, elle est à mes côtés, elle me crie : La victoire d'abord, la mort ensuite... Les dieux depuis longtemps nous ont rejetés; la seule offrande qui puisse leur plaire, c'est notre mort. Le destin veut nous perdre; pourquoi donc essayer sur lui les lâches complaisances (3) ? »

La jalousie des dieux, troisième notion renfermée dans l'idée du destin, n'a pas non plus été négligée par Eschyle.

(1) *Sept contre Thèbes*, v. 720-726.
(2) *Ibid.*, v. 743-749.
(3) *Ibid.*, v. 689-704.

Le souvenir de cette jalousie est mentionné çà et là dans ses drames. Ainsi, dans les *Sept contre Thèbes*, le chœur la rappelle en des termes expressifs : « Il n'y a plus d'accord que par le fer : la tempête est déchaînée, elle ne s'apaisera pas. Quand la charge du bonheur a dépassé la mesure, vos trésors, mortels opulents, on les précipite du haut de la proue (1). »

La tragédie des *Perses* est, pour ainsi dire, la mise en action de cette loi. Les faits historiques y sont envisagés à ce point de vue. Elle offre des analogies frappantes avec la philosophie de l'histoire telle que la fait Hérodote. La puissance formidable des Perses est humiliée. Elle s'anéantit devant le patriotisme des Grecs. La première scène et la dernière nous mettent sous les yeux la gloire et l'opulence de l'empire asiatique et l'extrême misère où elle est descendue. Après avoir énuméré et décrit les chefs de l'armée, le chœur s'écrie : Ainsi est partie la fleur des guerriers de la Perse; et cette terre d'Asie, qui les a nourris, gémit, déchirée d'un cuisant regret. Puis vient le portrait du roi. « Xerxès est l'égal des dieux. Ses yeux sont pleins d'un feu sombre; c'est le regard du dragon sanglant. Des millions de bras, des milliers de vaisseaux se meuvent par sa pensée; et lui, pressant la course de son char syrien, il précipite contre les lances d'un ennemi valeureux les intrépides archers de l'Asie (2). »

Dans la dernière scène tout est changé. Xerxès retourne de son expédition avec des habits déchirés, tout exténué par les privations et la maladie. C'était un roi opulent, orgueilleux, dominateur des peuples d'Orient. Ce n'est plus qu'un fugitif, un pauvre, un misérable courbé sous le poids de l'infortune. Le contraste est saisissant; il nous laisse comprendre la pensée du poète qui veut nous apprendre que Dieu n'accorde à l'homme qu'une mesure de biens, et que cette mesure une fois dépassée, il se déclare l'adversaire de l'orgueil humain et se plaît à l'humilier.

(1) *Sept contre Thèbes*, v. 762-771.
(2) *Les Perses*, v. 59-85.

Cette doctrine ressort des principaux passages de la pièce. Le chœur ne se laisse pas éblouir par l'éclat de l'opulence asiatique, par la pompe et la marche triomphale de l'armée. Il ne peut se défendre contre un sentiment d'angoisse poignante. Il redoute l'inconstance de la fortune. « Quel mortel échappera à la tromperie astucieuse du dieu? Qui est l'homme au pied agile qu'un bond heureux mettra hors du piège? Caressante et flatteuse d'abord, la calamité attire les humains dans ses rêts : on y tombe, et nul effort ne peut nous dégager (1). »

Atossa et le Messager partagent les mêmes craintes : « Je l'avouerai, je suis loin d'être sans crainte. Oui, mes amis, je tremble que la redoutable fortune ne s'enfuie loin de nous, soulevant la poussière du sol et renversant de son pied cet édifice de prospérité qu'a élevé Darius non sans l'assistance de quelque dieu (2). » Le Messager ne parle d'abord que par exclamation : « O villes qui couvrez toute la terre d'Asie! ô Perse! ô vaste palais, séjour de l'opulence! comme un seul coup a flétri tant de prospérités! La fleur des Perses est tombée, elle a péri! ô douleur! » Puis il entreprend le récit des désastres éprouvés par l'armée. Ici se fait jour l'idée de la jalousie divine. C'est un dieu qui a voulu humilier la puissance des Perses et s'est déclaré contre elle. Nos forces étaient incomparablement supérieures. La victoire devait rester de notre côté. Mais un dieu s'y est opposé. « Notre flotte, comme tu vois, était loin d'être inférieure en forces. Mais un dieu a mis le poids de nos destins et des leurs sur une balance inégale, et c'est ainsi que notre armée a dû périr (3). » Ce dieu a été la cause première de notre ruine. « Reine, un dieu déployant sa jalousie, quelque fatal génie fondant sur nous, voilà quelle a été la cause première de tout le mal (4) ».

Cette doctrine reçoit une confirmation éclatante de la bouche de Darius lui-même. Son ombre sort du tombeau;

(1) *Les Perses*, v. 93-99.
(2) *Ibid.*, v. 161-163.
(3) *Ibid.*, v. 344-346.
(4) *Ibid.*, v. 353-354.

appelé par les prières et le sacrifice d'Atossa, il se montre aux regards étonnés des vieillards, semblable à un dieu, dans toute la majesté de la mort. Il leur explique la cause des désastres inouïs qui accablent les Perses. C'est l'orgueil de Xerxès qui a tout perdu. Il a voulu s'élever trop haut, et les dieux l'ont ramené au sentiment de sa faiblesse. Des oracles nous avaient avertis. Xerxès en a précipité l'exécution. « Oh ! que l'événement a peu tardé à vérifier les oracles ! C'est sur mon fils que Zeus accomplit les menaces divines. J'espérais que les dieux différeraient longtemps leur vengeance; mais quand un homme court à sa perte, les dieux l'aident à s'y précipiter. La source des maux, ô mes amis, vient de s'ouvrir pour vous : vous la devez à la jeunesse, à l'imprévoyante audace de mon fils (1). » Plus loin, il ajoute : « Xerxès, mon fils, est jeune; ses pensées sont d'un jeune homme ; il ne se rappelle plus mes recommandations (2). » Il annonce que la colère des dieux n'est pas apaisée et que les champs de Platée seront couverts des cadavres des Perses. « Des amas de cadavres, jusqu'à la troisième génération, parleront dans leur muet langage aux yeux des hommes : Mortels, il ne faut pas que vos pensées s'élèvent au-dessus de la condition mortelle. Laissez germer l'épi de l'insolence; ce qui pousse c'est l'épi du crime ; on moissonne une moisson de douleurs... Que nul désormais ne méprise sa fortune présente, et n'aille, par sa convoitise même, ruiner sa propre opulence. Zeus, l'inflexible vengeur, ne laisse jamais impunis les desseins d'un orgueil effréné (3). » Ainsi la modération seule trouve grâce devant les dieux. L'homme ne doit point s'élever trop haut, ses pensées ne doivent point monter au-dessus de la condition des mortels. Zeus, l'inflexible vengeur, ne laisse jamais impunis les desseins d'un orgueil effréné. Quand on laisse germer l'épi de l'insolence, ce qui pousse c'est l'épi du crime et de l'infortune. Dieu résiste aux superbes, et protège l'homme qui garde la juste mesure.

(1) *Les Perses*, v. 739-744.
(2) *Ibid.*, v. 782-783.
(3) *Ibid.*, v. 818-828.

III

Il nous est facile maintenant de déterminer le rôle du destin dans la tragédie d'Eschyle. Ce rôle n'a pas la même importance dans les sept drames qui nous restent. Dans les uns, il s'affaiblit et n'a qu'une énergie restreinte. Dans les autres, au contraire, il domine l'action tout entière, Toute tragédie suppose un conflit entre les personnages. Dans Eschyle, ce conflit se produit entre le destin d'un côté, représenté par un ou deux personnages, et entre d'autres personnages secondaires. Tantôt le destin est présent sur la scène, la lutte se produit sous les yeux mêmes des spectateurs. Tantôt, il est en dehors de la scène, le conflit précède la pièce qui nous montre seulement les résultats ou bien il éclate à distance et dans le lointain.

Au premier type se rapportent le *Prométhée enchaîné* et les trois drames de l'*Orestie*. Au second appartiennent les *Perses*, les *Suppliantes* et les *Sept contre Thèbes*.

Prométhée est condamné à être cloué sur un rocher pendant des siècles. Tel est l'arrêt du destin dont Zeus n'est que l'instrument. Le décret s'exécute. La Puissance l'accomplit en insultant sa victime. Héphaestos est touché jusqu'au fond de l'âme. Il exprime ses angoisses par des plaintes sur la nécessité où il se trouve de torturer le fils de Iapet. Prométhée a résisté à l'ordre de Zeus. Il est possesseur d'un secret qui met en péril l'empire du monarque des dieux. On veut obtenir sa soumission, il s'obstine dans sa révolte. Voilà le conflit. Les Océanides, Océan, Hermès enfin essayent par des moyens très variés de vaincre sa résistance. Il ne se laisse point fléchir par les prières touchantes des Océanides, ni par les offres de de services que lui fait Océan. Il résiste fièrement aux menaces d'Hermès. Il est écrasé mais non vaincu. La lutte se continue sous les yeux des spectateurs. La foudre fait voler en éclat le rocher sur lequel est attaché Promé-

thée, mais la victoire lui reste, et il sort triomphant de la lutte.

Dans la trilogie argienne, le destin exerce son action d'une manière continue et visible. Nous marchons vers la tragédie de Sophocle. Il y a quelques incidents et comme une ébauche d'intrigue. Deux partis sont en présence comme dans *Prométhée*. Dans *Agamemnon*, Clytemnestre personnifie la fatalité. Egysthe est moins actif. Il prête son concours à Clytemnestre, se réjouit de l'attentat accompli. Il est le conseiller, l'inspirateur du complot. Il invoque pour justifier son audace et excuser sa conduite criminelle, un mandat divin. Il est le ministre du destin.

Cassandre, Agamemnon, Talthybios constituent un groupe opposé au premier. Ils sont les victimes de cette force mystérieuse qui agit dans la personne de Clytemnestre et d'Egysthe. Agamemnon est une très grande figure. Le poète l'a idéalisé pour rendre sa mort plus tragique. Il nous éblouit de l'éclat de sa gloire. Il a détruit une ville puissante, maîtresse de l'Asie. Il apporte d'immenses richesses, fruit de sa victoire. Le peuple proclame sa puissance, sa grandeur, ses hautes qualités. Il laisse échapper quelques paroles qui jettent une lueur sinistre sur les évènements qui se préparent. Il entre dans le palais sans soupçonner le piège qui lui est tendu, et l'on entend bientôt le cri de l'infortuné qui expire sous les coups de la reine. Cassandre la prophétesse est aussi une victime désignée à la mort. Ce personnage est fort intéressant à cause de son caractère surnaturel. Elle a conscience du sort qui l'attend. Le dieu qui l'inspire lui révèle les horreurs qui souillent cette demeure royale. Instrument de la fatalité, elle annonce la mort d'Agamemnon, l'attentat dont elle sera elle-même la victime. Elle voit cette demeure toute souillée de sang. Elle hésite au moment d'entrer, et recule à plusieurs reprises. Elle finit par se décider, et pousse des cris d'épouvante. Elle obéit à une fureur divine, et n'est plus maîtresse de son sort.

Dans les *Choéphores*, l'action du destin est aussi manifeste, et elle se continue à travers les incidents de la pièce.

Parmi les personnages, les uns sont très actifs, très vigoureux, puissants ; ils sont les agents du destin. Les autres subissent l'action, et sont entraînés malgré eux vers la catastrophe finale. Il y a lutte implacable entre ces deux groupes. Electre et Oreste représentent le destin dans toute l'intensité de son énergie. Electre agit avec la même vigueur que son frère. Elle est même à certains moments plus passionnée et plus violente. C'est un de ces personnages assez rares dans Eschyle qui se déterminent par eux-mêmes, et vont se développant jusqu'à la fin de la pièce. Elle va au tombeau offrir des présents, pour obéir aux instances de sa mère, et se demande avec le chœur quel sens elle doit donner aux vœux qu'elle adressera à Agamemnon. « Quand je verserai sur le tombeau les funèbres libations, quels mots dirai-je qui soient doux au mort ; quels vœux adresserai-je à mon père ? Dirai-je : ce sont les présents de l'épouse aimée à l'époux aimé, les présents de ma mère ? Je n'en ai pas le courage... Ou bien encore, puisque mon père est mort par un crime, faudra-t-il, sans vœux, sans honneur, comme dans un sacrifice expiatoire, simplement verser les libations, les faire boire à la terre, puis jeter le vase et me retirer sans détourner les yeux ? Elle reconnaît Oreste, l'encourage à accomplir son acte, et dans le concert des malédictions qu'ils font entendre, elle déploie une férocité plus grande que son frère. A la fin de la pièce, elle se place sur la porte du palais pour surveiller l'arrivée d'Egysthe, et tandis que son frère épouvanté par l'horreur du parricide, fléchit un instant et vacille dans sa résolution, elle se raidit de toute sa force, elle s'exalte et ne respire que l'effusion du sang de ses ennemis. Mais toujours elle a conscience de sa dépendance. « Libre ou assujetti à une main étrangère, l'homme toujours vit sous la main du destin. »

Oreste est aussi une personnification de l'énergie active du destin. Il vient de Delphes. Inspiré par le dieu, il se rend directement à Argos. Au début de la pièce, il est à genoux devant le tombeau de son père. Il aperçoit Electre, ils se reconnaissent mutuellement, se communiquent leurs sen-

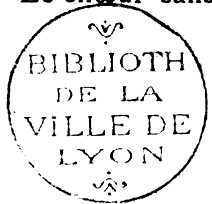


timents de haine, et préparent le meurtre de Clytemnestre et d'Egysthe. Il entre dans le palais, annonce à la reine la mort d'Oreste et profite de la confiance qu'on lui accorde pour accomplir l'œuvre que lui a confiée le dieu. Il agit avec toute la plénitude de sa liberté, et cependant il est soumis à une impulsion supérieure qui le conduira infailliblement au but. Il est libre, et il ne résistera pas. Le destin aura le dernier mot.

En face d'Oreste et d'Electre se placent Clytemnestre et Egysthe. C'est une autre face de cette terrible loi du destin. Leur rôle consiste à subir l'arrêt inexorable de cette divinité. Ils n'agissent pas beaucoup, mais ils sont entraînés et se précipitent aveuglément vers leur ruine. Clytemnestre trompée par Oreste, croit être arrivée au comble de ses désirs. Le fils, qu'elle regardait comme un ennemi implacable et l'obstacle à la tranquille possession du trône, n'est plus. Oreste lui-même vient de lui annoncer sa propre mort et lui apporte en témoignage l'urne funéraire. Elle l'introduit dans le palais, et aussitôt des cris déchirants se font entendre. La reine expire sous les coups de son propre fils. Egysthe est victime d'une illusion semblable. Il accourt à la nouvelle que vient lui communiquer Cilissa la nourrice. Il exulte, il tressaille et ne peut contenir sa joie. Il annonce des mesures rigoureuses pour comprimer l'élan du peuple prêt à se révolter. Il parle en maître impérieux et hautain, et, au moment où il se croit assuré du triomphe, il reconnaît sa méprise. Mais il est trop tard. Encore une fois le destin triomphe, et tout s'accomplit avec une rigueur implacable.

Examinons maintenant les trois pièces où le conflit s'engage en dehors de la scène. Deux de ces pièces nous exposent les résultats de ce conflit : ce sont les *Perses* et les *Suppliantes*. La lutte a précédé l'entrée des acteurs sur la scène. Elle est terminée, le destin est vainqueur ; et toutes les scènes qui se déroulent proclament ce triomphe et exaltent la toute puissance de cet agent redoutable.

Dans les *Perses*, dès l'arrivée du chœur, tout est terminé. Le chœur sans doute n'a pas encore reçu la nouvelle du



désastre. Mais il le pressent et en a conscience. La reine Atossa a été avertie par un songe qui provoque en elle des angoisses cuisantes. Bientôt accourt le messager qui éclate en cris de désespoir et raconte les défaites successives des Perses. Dans son abattement, et sur les conseils du chœur, la reine offre des libations à Darius qui sort du tombeau environné de toute la majesté de la mort et de sa gloire antique. Des calamités plus formidables attendent les Perses. La bataille de Platée et celle du mont Mycale vont mettre le comble à l'humiliation du monarque asiatique. Xerxès enfin, les habits déchirés, le carquois brisé, la barbe blanchie par le malheur, et les cheveux en désordre, échange avec le chœur des paroles lugubres et complète le le récit du messager et les prédictions de son père. L'émotion est arrivée à son paroxysme. « Le destin nous a frappés. Ce sont là les coups du destin. Le destin nous a a frappés, il n'est que trop vrai. Infortune inouïe! » Infortune inouïe. Tel est le dernier mot de la pièce. Le destin est le grand moteur et le ressort de tous les événements.

Nous ne nous étendrons pas sur les *Suppliantes*. Elles rentrent dans le même type que la précédente. Le conflit est antérieur. Dans la première pièce de la trilogie, les *Egyptiens*, le poète expliquait les causes de l'exil des Danaïdes. Ici il les représente comme des victimes du destin et de l'inhumanité de leurs oncles. Elles invoquent les lois de la justice, font appel à la protection des dieux et aux droits de l'hospitalité.

Une troisième pièce les *Sept contre Thèbes*, tout en plaçant le conflit en dehors, établit une sorte de parallélisme entre ce qui se passe sur la scène, et les événements qui s'accomplissent à distance. Etéocle organise la défense, il reçoit les confidences du courrier, oppose un guerrier thébain, à chacun des chefs argiens qui attaquent la ville. Il s'indigne contre les femmes qui troublent la cité par leurs gémissements et amollissent les courages. Il se précipite au combat avec le dessein de tuer son frère. Un messager vient annoncer l'issue de la bataille. En face de ces discussions, et dans le même temps, l'armée argienne se prépare au com-

bat. Les héros jurent de saccager la ville des Cadméens, ou de périr, et d'arroser cette terre de leur sang. Ils attaquent ensuite la cité, et on entend les cris des combattants et le bruit des chars. Enfin, la bataille commence, les Thébains sont vainqueurs, mais les deux frères se percent l'un l'autre d'un fer meurtrier.

Cette différence dans le rôle que joue le destin amène des différences qu'il est utile de signaler. Dans le dernier groupe de pièces où l'action se passe pour ainsi dire en dehors de la scène, la fable est d'une extrême simplicité. Dans le premier groupe, il y a un commencement et une ébauche d'intrigue. Les *Choéphores* laissent entrevoir une péripétie, et renferment une reconnaissance qui est maladroite sans doute, mais qui nous éloigne de la simplicité primitive. Dans ces dernières, il n'y a pas d'incidents. On pourrait même dire que l'action n'existe pas, qu'elle se réduit à un commencement et à une fin. C'est ce qu'on voit dans les *Sept contre Thèbes.* Un messager annonce que les alliés de Polynice vont donner l'assaut à la ville, et dévoile les dispositions qu'ils ont prises. Un nouveau messager nous apprend que les ennemis sont déjà aux portes. Etéocle quitte la scène, furieux contre son frère. Quelques instants après tout est fini.

Une série de tableaux grandioses a pris la place des évènements qui se développent sur le théâtre de Sophocle. C'est l'arrivée de Suppliantes qui montent sur la colline d'Argos, et adressent leurs supplications aux dieux dont les images s'étalent dans le bois sacré. C'est la flotte des Egyptiens qui point à l'horizon dans le lointain, et le héraut qui entre en lutte pour entraîner les Danaïdes par la violence. Dans les *Sept contre Thèbes* et dans les *Perses*, même absence d'action, et même développement dans les tableaux. Quoi de plus grandiose que la peinture du serment proféré par les héros argiens, et le portrait des sept Chefs tracé d'une main si vigoureuse! De même dans les *Perses*, nous avons une suite de tableaux d'un éclat et d'une grandeur incomparable. Signalons la peinture de l'armée et de Xerxès par le chœur, les brillantes descrip-

tions des combats de Salamine, de l'île de Psythalie, la ruine de l'armée dans les plaines de la Thessalie, de la Macédoine et de la Thrace. Que dire de l'ombre de Darius qui vient confirmer les terreurs qui assiègent l'esprit des Perses !

Le ton de la pièce, accuse aussi des modifications importantes. Les chants du chœur dépassent de beaucoup les parties dialoguées. Les *Suppliantes* peuvent presque se comparer à une sorte de cantate. Dans les *Sept contre Thèbes*, les parties lyriques composent au moins les deux tiers du drame. De là dans le style, une foule d'images, et d'expressions empruntées à l'épopée et aux autres genres de poésie. Pour l'éclat, la magnificence et la grandeur il fait revivre la poésie homérique.

Les récits sont plus nombreux et beaucoup plus développés. Il est possible d'établir une différence entre les trois pièces que nous avons examinées en dernier lieu et les autres. Dans les *Perses*, plus de la moitié du drame est en récit. Nous avons la grande bataille Salamine, le massacre des seigneurs persans dans l'île de Psythalie, la destruction de l'armée par le froid et la famine, la bataille de Platée, le récit des sacrilèges commis par les Perses dans les temples des Grecs. Les *Sept contre Thèbes* se distinguent aussi par cette alternative de récits et de chants lyriques. Trois messagers viennent tour à tour nous apprendre ce qui se passe en dehors de la ville. Le chœur traduit son émotion par des sentiments qui sonten parfaite harmonie avec leurs paroles. Il en est de même dans les *Suppliantes*. Dans les *Choéphores* et dans Agamemnon au contraire l'action se déroulant sous les yeux des spectateurs, il y a moins de place pour les narrations. Les discussions entre les personnages sont plus développées et plus fréquentes.

IV

Il nous reste à examiner les caractères particuliers que le grand rôle du destin imprime à la tragédie d'Eschyle. Nous avons déjà touché à cette question. Mais elle mérite d'être traitée à part et plus longuement. Une première conséquence, c'est la diminution de l'activité humaine. Dès lors que le destin intervient dans la marche de l'action, il occupe le premier rang, il la dirige, et tous les mouvements de la volonté humaine lui sont soumis et en dépendent. Dès lors, l'action se réduit à une extrême simplicité. Il y a peu d'incidents. Car c'est l'activité de l'homme qui les fait naître et les multiplie. C'est elle qui crée les moyens, les combine, les proportionne entre eux et avec la fin qu'il faut atteindre. Dans les tragédies d'Eschyle, il n'y a pas d'action, c'est une situation unique qui, grâce au génie du poète, va sans cesse en se compliquant, et produit une variété incroyable d'émotions dramatiques, comme dans le *Prométhée*, ou bien une série de tableaux divers subjugue l'attention du spectateur et le fascine. Et lorsque l'action se pose sur la scène, c'est par des coups de théâtre qu'elle s'accomplit. Deux ou trois événements remplissent la pièce.

Agamemnon arrive triomphant sur la scène, il entre et il est assassiné par sa femme. Oreste est d'abord à Delphes, aux pieds d'Apollon. Nous le voyons ensuite à Athènes et il est absous par l'Aréopage.

Ce n'est pas à dire pour cela que la pièce manque d'intérêt et soit inférieure à celles de Sophocle. L'intérêt est d'une autre nature, mais il est peut-être plus vif et plus puissant. Cette puissance lui vient du rôle qu'a pris le destin. On éprouve une douloureuse angoisse lorsqu'on voit Agamemnon et Cassandre courir à leur perte par une nécessité fatale. Cette nécessité est admirablement mar-

quée dans toutes les paroles de Cassandre. Elle sait qu'en entrant dans le palais elle va périr et cependant elle ne peut se défendre de franchir le seuil de cette demeure pleine de péril. « Cette lionne à deux pieds, qui dort avec le loup en l'absence du lion généreux, elle me tuera, malheureuse que je suis ! Elle prépare le poison de sa vengeance ; moi aussi, je servirai à assouvir son courroux (1)... Ah ! pourquoi gémir ainsi, m'arrêter aux portes du palais ? J'ai vu Ilion à son heure fatale ; et ceux qui ont conquis ma patrie, voilà le retour du jugement des dieux sur leur cause ! Marchons donc ; ayons le courage de mourir (2). La gradation de l'intérêt est aussi habile que dans Sophocle. Seulement au lieu de naître de la série des événements, elle se poursuit dans le cœur humain. Les émotions se renouvellent à chaque instant dans l'âme des spectateurs, et de scène en scène elles vont en progressant de manière à atteindre au dernier degré d'intensité à la fin de la pièce.

Cette gradation éclate dans la plupart des drames. Nous choisirons un exemple dans les *Perses*. Le Chœur est anxieux, il redoute une catastrophe à cause du retard de l'armée et de l'absence de nouvelles. Ces inquiétudes se confirment par le songe d'Atossa. Le courrier arrive qui, dans un récit habilement ménagé, nous décrit les diverses phases de la déroute finale. L'ombre de Darius déchire le voile de l'avenir, et, à travers des lueurs sinistres, nous fait entrevoir l'anéantissement de la puissance asiatique, dans la Grèce et sur les rivages de l'Asie Mineure. Toute cette gradation habile se produit par l'intervention de cette divinité redoutable qui plane au-dessus de tous les événements.

Il y a de plus une assez grande variété dans ces diverses émotions que fait naître l'intervention continue du destin. Prométhée cloué sur son rocher au milieu de tortures

(1) *Agam.*, v. 1258-1861.
(2) *Ibid.*, 1285-1290.

affreuses nous émeut par son silence. Quand il éclate en plaintes lugubres, et qu'il exhale sa douleur dans le silence de la nature entière, l'émotion redouble. C'est ensuite la voix douce et timide des Océanides qui tâche de calmer ses douleurs cuisantes, et la parole officieuse et diplomatique d'Océan qui contraste avec la fierté intransigeante du fils de Iapet. Plus loin, nous sommes attendris par les infortunes d'Io et ses aventures singulières. Son caractère réservé et mélancolique nous inspire d'ardentes sympathies. Le colloque entre Hermès et Prométhée est fécond en émouvants contrastes. D'un côté, la servilité du serviteur qui se fait le ministre complaisant de la tyrannie du maître, et de l'autre, la fierté de la victime qui raille ces sentiments bas et serviles, qui se redresse de toute la hauteur de sa force magnanime et triomphe de l'oppresseur par son endurance et son inflexible volonté.

C'est surtout la grandeur qui éclate dans la fable d'Eschyle, et cette grandeur a sa source dans l'action incessante du destin. Ce personnage tient entre ses mains tous les ressorts de la fable, il l'élève, lui imprime un caractère surnaturel, et la place dans de hautes et sublimes régions. L'action du *Prométhée enchaîné* intéresse le ciel et la terre. C'est une lutte titanique entre Zeus, le chef des dieux olympiens, et le représentant de l'humanité. Au cri poussé par le Titan, la nature entière s'émeut. Il retentit jusqu'aux extrémités du monde. Des profondeurs de l'Océan, accourent les Océanides qui viennent porter leurs consolations à la victime infortunée de Zeus. Celui-ci même tremble pour la possession de son empire, lorsqu'il apprend que son rival connaît un secret d'où peut dépendre sa sécurité et la conservation de son trône. Il veut l'obliger à lui livrer ce secret décisif et lui envoie son messager qui échoue dans son entreprise. Ainsi en est-il dans les *Sept contre Thèbes*, et dans l'*Orestie*. La lutte entre les Thébains et les Argiens n'est pas une lutte ordinaire. C'est la fatalité qui étend sa malédiction sur tous les rejetons de cette race maudite. Les fils d'Œdipe se débattent en vain

sous les étreintes de cette malédiction qui s'acharne sur eux. Dans *Agamemnon*, une bataille est engagée entre ce prince et Clytemnestre qui représente le génie de la race. Il porte la responsabilité des crimes de ses ancêtres, et la reine prétend venger les horreurs qui ont souillé le palais des anciens rois.

Ainsi donc, la simplicité, l'intérêt, la gradation, et la variété des émotions qu'il fait naître, la grandeur imposante, telles sont les qualités de la tragédie d'Eschyle, et elles tirent en grande partie leur origine de l'action incessante du destin, de sa présence continue sur la scène.

Les personnages aussi subissent la même influence. D'abord ils ont l'air de remplir une mission, du moins les principaux. Oreste est allé prendre les ordres du dieu. Ce n'est qu'après s'être inspiré auprès du sanctuaire de Delphes, qu'après les menaces réitérées d'Apollon, qu'il se dirige à Argos, et forme le projet d'assassiner Egysthe et sa mère. Cette pensée d'une mission divine le soutient, bannit toute hésitation, fait naître une foule de sentiments variés, donne même la forme à tous ses discours. Clytemnestre, nous l'avons dit plus haut, n'hésite pas à se dire le ministre de la vengeance divine. Ses paroles, ses pensées, ses sentiments lui viennent de cette source. Egysthe affirme qu'il a ourdi le complot, et qu'il suit les opérations de la justice. Etéocle se précipite en furieux quand on lui annonce l'approche de l'ennemi. Il brûle de se mesurer corps à corps avec son frère. Il n'est qu'un instrument entre les mains d'une puissance supérieure.

De ce caractère général, dérivent des traits importants qu'il est utile de relever. D'abord ils ont un air de grandeur qui les place au-dessus de l'humanité. On l'a dit souvent, Sophocle peint les hommes tels qu'ils sont, Eschyle les représente tels qu'ils devraient être. On pourrait ajouter que dans Euripide les personnages sont parfois empreints d'une certaine dégradation et qu'ils descendent au-dessous de la moyenne de l'humanité. Ménélas est vil, méprisable dans *Oreste*. Hécube mêle à des sentiments

d'affection maternelle une férocité, une jalousie qui diminue étrangement la sympathie que nous avons pour elle.

Autres sont, les personnages d'Eschyle. Ils nous étonnent par leur fierté imposante. Quelle élévation dans Prométhée, lorsque rompant le silence, il prend le ciel, l'éther et la terre à témoin de la tyrannie de Zeus. Ecoutons-le encore quand il fait le récit des bienfaits dont il a comblé les hommes. Bienfaiteur de l'humanité, défenseur des opprimés, protecteur de tous ceux qui souffrent, il rivalise avec Zeus lui-même pour la majesté qui rayonne autour de son front. Agamemnon réalise l'idée du monarque des temps héroïques. C'est le vengeur des injures faites à la Grèce, le vainqueur d'une ville puissante, maîtresse d'une partie de l'Asie. Il revient couronné de l'auréole des victoires glorieuses. Les peuples l'attendent avec amour, lui prodiguent les témoignages d'une vénération profonde. Ajoutez à cela une dignité particulière dans le langage, et la pompe extérieure. Atossa nous ravit par un concours de sentiments d'une grâce exquise et d'une noblesse plus rare encore. C'est la fierté royale unie à la délicatesse du sentiment maternel, la finesse et la magnificence à la fois. C'est l'œil des dieux, comme s'exprime le chœur. « Mais voilà qu'une lumière apparaît, aussi brillante que l'œil des dieux ; c'est la mère du roi, c'est ma reine ; je tombe à ses pieds (1). »

Cette grandeur se traduit surtout par la force et par la vigueur. Les personnages d'Eschyle sont tous forts et énergiques. Ils poussent même ces qualités jusqu'à l'exagération. Nous parlons ici surtout des protagonistes. Etéocle apprend que les assiégeants ont résolu un assaut décisif, et que la ville est dans un péril imminent. Son courage s'élève à la hauteur des circonstances. Il est fier, intrépide, provocateur même. Les femmes éplorées se livrent à toute la violence d'une douleur excessive. Il s'irrite contre elles, les menace de sa colère si elles ne s'apaisent. Il ne se pos-

(1) *Les Perses*, v. 150-152.

sède plus, quand il apprend que son frère l'appelle au combat. C'est alors du délire et de la fureur. Electre et Oreste portent le même caractère d'exagération. Rien n'est terrible comme le concert de malédiction qui s'échappe de leurs lèvres. Clytemnestre est vigoureuse et forte jusqu'à la férocité dans *Agamemnon*. Elle raconte avec un cynisme répugnant tous les détails du meurtre qu'elle a commis. Elle exulte dans son orgueil et se glorifie d'avoir versé le sang de son époux. « Vous que je vois en ces lieux, vieillards d'Argos, partagez ou condamnez ma joie, peu m'importe : moi, je m'applaudis de mon action (1)... La rosée du meurtre tombe en noires gouttes sur moi, rosée aussi douce à mon cœur que l'est pour les guérets la pluie de Zeus, dans la saison où l'épi sort de l'enveloppe (2). »

L'idéal atteint parfois jusqu'au sublime dans Eschyle. Prométhée, Clytemnestre, Atossa, nous en offrent quelques traits chacun à leur manière. Lorsque Prométhée, torturé par les coups de marteaux de la Puissance, garde le silence et n'exhale aucune plainte, la patience et la force d'âme ne peuvent trouver d'expression plus haute. Clytemnestre, même dans son exaltation impie, a recours pour légitimer son crime à des formules qui rappellent les plus beaux triomphes des héros d'Homère. « Il y avait longtemps que j'avais perdu la bataille. Il y a longtemps aussi que je méditais ce nouveau combat : l'ennemi a été battu, et moi, je suis restée debout victorieuse (3). »

Atossa n'a-t-elle pas trouvé l'expression la plus exquise de l'amour maternel lorsque, sans voix, interdite, elle écoute le récit du messager, et n'ose lui demander si son fils vit encore ; puis, rassurée par les paroles de ce courrier, elle laisse échapper ce cri de son cœur : « Ah ! cette parole, c'est pour ma maison une clarté brillante ; c'est le jour éclatant après une sombre nuit (4) ? »

(1) *Les Perses*, v. 1394-1395.
(2) *Ibid.*, v. 1390-1372.
(3) Esch. : *Agam.*, v. 1377-1379.
(4) Id. : *Ibid.*, v. 300-301.

C'est le destin qui les maintient à cette hauteur. Agissant et souffrant par l'impulsion d'une puissance supérieure, ils sont couronnés de l'auréole d'un éclat presque divin. Par là, ils se distinguent des personnages de Sophocle et d'Euripide... Sophocle a conservé encore l'idéal des héros, quoique cet idéal soit moins pur et moins élevé chez lui, les héros sont encore une élite. Il a choisi ce qu'il y a de plus noble dans l'humanité, et l'offre à nos regards sur la scène. Mais ce sont encore des hommes, et leurs sentiments sont humains. C'est la fleur de l'humanité, mais c'est encore l'humanité.

Euripide a pour ainsi dire décoloré l'héroïsme. Il en a flétri la fleur. Sauf quelques personnages de femmes tels que Polyxène, Iphigénie, les types qu'il a créés nous représentent la société de son temps ! Nous y voyons les basses intrigues des politiques athéniens dans les démarches que font Ménélas et Agamemnon pour détenir le pouvoir. Les rhéteurs et les sophistes prennent souvent la figure d'Hélène, d'Hécube et d'Alcmène. Tyndare, Adraste, roi d'Argos, Egée sont dépouillés de leur auréole. Ils sont d'une vulgarité qui n'est pas toujours digne de la scène.

Ajoutons en terminant que par certains côtés ces personnages sont inférieurs à ceux de Sophocle et d'Euripide. D'abord ils ne se développent pas avec un art savant comme dans les deux autres tragiques. Ils sont tout d'une pièce, et au début ils atteignent toute l'intensité de leur énergie. On peut aussi relever quelques incohérences. Oreste est d'abord d'une énergie féroce, arrivé au moment de l'exécution, il hésite et a besoin de la voix d'un ami pour être fortifié contre lui-même. La raideur aussi accompagne tous leurs mouvements. Ils ressemblent à ces figures des peintres du moyen âge qui sont fortes et puissantes, et dont les draperies pleines de majesté manquent de grâce et de souplesse.

Toutes ces qualités et ces défauts tiennent à la présence continue du destin : c'est lui qui donne à la tragédie d'Eschyle sa forme et son caractère particulier. On peut

dire que grâce à cet agent mystérieux, elle se distingue de celle de Sophocle et d'Euripide. Est-elle plus parfaite ? nous n'oserions l'affirmer. Mais certainement elle n'est pas inférieure. On est resté longtemps sans en deviner la véritable nature. Dans le XVIII[e] et le XVII[e] siècle, on l'a même condamnée. Grâce aux travaux de la philologie moderne, elle a été mieux comprise et elle a obtenu une faveur inespérée. Aujourd'hui, il est peu de lettrés qui osassent placer Eschyle au-dessous de Sophocle et d'Euripide.



UN NOUVEAU POÈME

SUR

LA CRÉATION

M. l'abbé Amédée Bussy, ancien élève des Facultés catholiques de Lyon, aujourd'hui aumônier du lycée de Bourg, vient de faire paraître un recueil de vers sous ce titre : *La Création* (1). N'a-t-il pas fallu quelque hardiesse à l'auteur pour aborder pareille matière et pour emboucher la trompette épique des Du Bartas et des Agrippa d'Aubigné ? Nous serions peut-être tentés de le louer du courage littéraire dont il fait ainsi preuve, si nous ne connaissions sa sagesse avertie et sa bonhonmie souriante.

Le sujet n'est pas, en effet, des plus neufs : il est du moins par sa beauté, son universalité, son austérité et sa difficulté même, des plus capables d'inspirer un véritable poète. C'est assez dire que beaucoup s'y sont essayés qui n'y ont guère réussi.

Le seigneur Du Bartas lui-même n'a pas conservé longtemps en France la bruyante popularité que lui valut, parmi les protestants surtout, l'immense succès de sa première *Semaine*, publiée en 1578 (2). Il est vrai que son

(1) *La Création*, poème. A l'imprimerie du *Journal de l'Ain*, Bourg, 1902.

(2) *La Semaine* ou la Création du monde de Guillaume de Salluste, seigneur du Bartas. Paris, 1578.

poème a joui en Angleterre et en Allemagne d'une célébrité plus durable : n'a-t-il pas compté chez nos voisins des admirateurs enthousiastes ? Gœthe n'a pas hésité à décerner à ce provincial, assez gauche imitateur de Ronsard, « le nom de roi des poètes français ». C'était sans doute aller un peu loin : et l'auteur des *Odes* avait eu bien raison d'écrire, en protestant avec la légitime fierté du génie, contre les paroles de ceux qui le représentaient cédant au nouvel Apollon la couronne de lauriers :

Ils ont menti, d'Aurat, ceux qui le veulent dire !

Ce n'est pas que Guillaume de Salluste n'ait eu de réelles qualités. Ce gentilhomme gascon avait une manière d'imagination très familière aux cadets de son pays et qui n'était guère qu'une puissance verbale, une imagination très vive, très élevée, très féconde, mais en même temps inégale et déséquilibrée. Dans son interminable poème encyclopédique (il le complétait bientôt par la *Seconde Semaine*), poème extrêmement diffus et ennuyeux, de temps en temps éclatent de vraies beautés. La conception générale est hardie. Çà et là le poète a de la force, mais il manque totalement de goût ; il est responsable de la plupart des excès qu'on a trop longtemps reprochés à la muse bien française de Ronsard. Son style est lourd, guindé, pédantesque, inintelligible souvent. Comment expliquer qu'avec tous ces défauts, et quelques autres encore, ses vers soient communément harmonieux ?

Du Bartas eut surtout le grand mérite d'être, dans cette fin du seizième siècle, le principal représentant du mouvement qui emportait les meilleurs esprits dans le sens d'une réaction religieuse et morale. Dans un temps où trop de poètes, « efféminant la lyre », ne chantaient qu' « amourettes et lascivités », c'est à la Bible qu'il se prit, c'est aux sujets sacrés qu'il demanda une moralité élevée et salutaire. Combien il eut raison ! — Les Saintes Ecritures n'offrent-elles pas aux poètes dignes de ce nom une matière qui est par elle-même d'une inépuisable richesse et d'une incomparable beauté ?

C'est à cette source unique d'inspirations merveilleuses qu'était allé puiser pour écrire son *Hexaméron*, le grec Georges Pisidas, diacre et chartulaire de la grande église de Constantinople (vers 620). C'est aussi en suivant le texte sacré, avec une fidélité scrupuleuse, mais en même temps avec une sécheresse médiocrement poétique, que Juvencus Proba faisait paraître un *Liber in Genesim* (1), dès la première moitié du IVe siècle. Au siècle suivant, Dracontius composait à son tour un *Hexaméron* (2); quelques années plus tard, saint Hilaire d'Arles racontait les origines et les premiers temps du monde, tandis que Claudius Marius Victor publiait en vers trois livres de Commentaires sur la Genèse (3). Il nous reste même dix petits poèmes de saint Avite relatifs à l'histoire biblique. Il est vraisemblable que Du Bartas a connu toutes ces œuvres, surtout celles des deux derniers auteurs, dont il parut des éditions au XVe siècle (4).

C'est en français qu'en 1559 Robert-le-Rocquez avait composé son *Miroir de l'Eternité*. Le sujet de cet ouvrage n'est pas sans offrir quelque analogie avec celui des *Semaines*, après lesquelles d'ailleurs il a été imprimé (en 1589). En revanche, dès 1562, un poète lyonnais qui se rattache par sa jeunesse à l'école de Jean Lemaire et qui fut dans ses dernières années un des « avant-coureurs de la Pléiade » (5), Maurice Scève, publiait un *Microcosme* (A Lyon, Jean de Tourne). Ce poème d'une composition tout irrégulière et factice, d'une versification fort arriérée et d'un style très obscur, écrit dans une langue pleine de termes bizarres, hérissée de mots savants, renferme toutefois d'assez beaux vers. Le ton général de l'œuvre est même remarquable par son élévation : Scève avait l'âme d'un vrai poète.

(1) Cf. *Amplissima Collectio* de MARTÈNE et DURAND, tome IX, p. 14.
(2) Cf. *Bibl. Patrum*, tome IX, p. 724.
(3) *Ibid.*, tome VIII, p. 417.
(4) De saint Avite, en 1507 et 1508, de Victor en 1560.
(5) PASQUIER : *Recherches de la France* (l. VII, chap. VII, f. 616).

Le sujet traité par notre compatriote avait aussi une certaine parenté avec celui du premier jour, — l'Eden, — de cette *Seconde Semaine* que Du Bartas laissa inachevée, « pour avoir esté prévenu par la mort ». Quelques rares et courts passages du début font même songer à la *Première Semaine*. Malgré ces ressemblances qui tiennent à ce que les deux poètes, chacun d'ailleurs dans un ordre différent, suivent le récit des saintes Ecritures, la conception des deux ouvrages est toute différente : la première des des deux épopées de Du Bartas est « une description de la création du monde, distinguée en sept journées » ; dans la seconde, « l'auteur s'était proposé de représenter l'estat du monde depuis Adam », et, grâce à une obstination des plus méritoires, encore qu'il dût « frapper bien souvent du menton sa poitrine (1) », il serait sans aucun doute allé jusqu'au bout de sa tâche, si la mort n'eût brisé dans ses doigts sa plume infatigable. Le fond du *Microcosme* au contraire, ce sont ces dissertations scientifiques qui remplissent deux chants sur les trois dont se compose le poème : le premier raconte, en effet, très brièvement la création du monde, l'histoire du paradis terrestre et celle des premiers établissements de l'homme sur la terre. Dans le second, Adam endormi a un songe pendant lequel il voit tout ce qui doit arriver à sa postérité. Au troisième livre, il s'éveille pour condamner sa malheureuse femme à écouter d'interminables dissertations où le poète épuise sa trop copieuse érudition. Etait-ce le châtiment de la pauvre Eve que d'être obligée de subir ce cours détaillé de cosmogonie, d'astronomie, d'architecture (!), etc.. ? Maurice Scève nous ramène au bon vieux temps du *Roman de la Rose*, où Jean de Meung faisait parler Dame Nature, l'Ami ou Dame Raison un peu tout, et de tout longuement ; il appartient plutôt à la poésie érudite qu'à cette école religieuse dont Du Bartas se glorifiait d'avoir été le créateur.

Cette école devait compter plusieurs disciples, dont quelques-uns qui dépassèrent le Maître. Parmi les plus

(1) *Seconde Semaine.* Livre II.

connus, ou les moins ignorés, citons Michel Quillian, auteur de la *Dernière Semaine* (1); Jangaston d'Orthez, avec Loy de l'Eternel; Christophe de Gamon, qui écrivit une *Semaine*, vingt ans après celle de Du Bartas, dans le but de critiquer la crédulité et les erreurs de celui-ci. Il lui « remontre » pédantesquement que « son luc de la raison s'eslongne », et réfute, par exemple, en plus de deux cents vers ce qu'il appelle « la bourde du phénix ». Voilà ce qu'il en coûte d'être trop respectueux à l'endroit de la tradition et de vouloir

Ramer les flots paisibles d'une commune mer!

Si les imitateurs de Du Bartas se réduisaient à ces écrivains justement oubliés, de tels noms seraient plutôt faits pour compromettre sa gloire que pour la rehausser. Mais son influence s'étendit à d'autres contemporains dont les noms sont illustres: elle se perpétua même jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

C'est ainsi que Ronsard conçut son poème de la loi divine (qu'il ne fit du reste que commencer) après avoir été témoin du succès de la *Semaine* (2). La Tasse avait aussi composé, à l'imitation de ce dernier poème, l'épopée des *Sept Journées* qui, sauf les ressemblances inévitables auxquelles devait conduire la conformité du sujet, a bien peu de rapports avec l'œuvre du gentilhomme gascon. Il en est tout autrement avec le *Paradis Perdu* de Milton : ce n'est pas un médiocre hommage à rendre à la mémoire de Du Bartas que de reporter sur son poème un peu de la gloire de ce chef-d'œuvre de la littérature épique en Angleterre.

Guillaume de Salluste eut enfin l'honneur d'inspirer à son coreligionnaire, Agrippa d'Aubigné, la pensée d'écrire lui aussi une *Création* (3). Cet ouvrage n'est guère qu'une énumération froide et nue des œuvres de Dieu. Les quinze

(1) A Paris, chez Breton, 1597.
(2) Nous n'en avons que les trente-quatre premiers vers (cf. Edition Blanchemain, VII, p. 280).
(3) Elle a paru pour la première fois dans l'édition de MM. Réaume et Caussade.

chants dont il se compose sont trop souvent remplis par des dissertations techniques qui traitent par exemple de physique (et quelle physique !) ou d'anatomie. C'est une sorte de catalogue fastidieux, où le lecteur ne trouve pas ce sentiment religieux profond, cette émotion communicative, ce ton d'enthousiasme expansif, qui doivent donner leur prix aux poèmes de ce genre.

II

Ce sont précisément ces qualités qui devaient plus tard contribuer au succès de l'*Imitation*, traduite par Pierre Corneille, des *Cantiques spirituels* de Jean Racine et des poèmes didactiques de son fils Louis sur la Religion et sur la Grâce. Sans prétendre à faire des rapprochements dont le bon sens et la modestie de M. Bussy nous sauraient mauvais gré, nous croyons toutefois pouvoir affirmer que le lecteur reconnaîtra volontiers ces mêmes mérites au nouveau poème sur la Création.

La majesté de ce sujet pittoresque et fécond convenait aussi bien à la sincérité de la foi religieuse de notre poète qu'à la gravité et à l'abondance de son talent, descriptif et lyrique tout ensemble.

La *Création* n'est point, en effet, un poème dénué d'inspiration et de mouvement, où l'auteur se contenterait (comme d'Aubigné par exemple l'avait fait) d'énumérer les merveilles de la nature, en commentant chacune d'elles dans quelques vers secs et froids. Au contraire, l'âme du poète passe tout entière dans son œuvre : raconter la genèse du monde, ce n'est pas pour lui, — on le sent à chaque page, — mettre en vers une matière commode, c'est au contraire célébrer le Créateur avec un enthousiasme sincère et profond, le glorifier dans ses œuvres et l'adorer dans sa sagesse. Ils sont nombreux, dans notre littérature, les poètes qui ont rimé des compositions religieuses : mais trop souvent, ce fut pour eux une sorte de pénitence. Rien de tel

avec M. Bussy : on sent toujours en lui le chantre inspiré, enthousiaste de l'œuvre sainte à laquelle l'a convié la Muse. Et voilà pourquoi son poème est autant lyrique que descriptif.

Le plan de la *Création* était tout tracé par avance. L'auteur se conforme exactement au récit de la Bible, et sa division est à la fois la plus simple et la meilleure.

Le poète marque donc, dès les premiers vers, le but d'apologie qu'il poursuit, apologie légitime s'il en fut, puisqu'il s'agit de faire monter vers Dieu comme un parfum d'encens l'hommage universel de ses créatures, hymne d'éternelle gratitude que toute oreille attentive peut percevoir en écoutant les harmonies du monde. Dieu, l'être suprême, est éternel :

..... Avant que rien ne fût, la terre ni les cieux,
Avant l'éclosion du temps et de l'espace,
Il était. Avec Lui, nul n'occupait la place
De l'univers futur. Immuable et debout
Sur l'antique chaos, seul il emplissait tout;
Il était.....

La beauté, la grandeur, l'ordre du monde démontrent l'existence et l'activité féconde de la Divinité.

Si la matière existe, il lui faut un auteur;
Si la matière agit, il lui faut un moteur;
Si la matière enfin apparaît ordonnée,
De l'astre étincelant à l'humble graminée,
Si toute créature, attentive à sa loi,
Dans l'ensemble infini trouve son juste emploi,
Il faut qu'un grand dessein..... etc.

Même, dans ces premières pages, où la théologie, nouvelle Béatrice, guide le poète, éclairant ses pas avec son flambeau sacré, les raisonnements métaphysiques se dépouillent le plus souvent de leur sécheresse pour se parer des couleurs brillantes des images. Ce don de tout animer, qui est le propre de tout vrai poète, M. Bussy le possède pleinement. Son imagination féconde, riante, réaliste par endroits, le sert admirablement. Elle devait lui être sur-

tout d'un précieux secours dans cette partie, la plus longue de son poème, où il décrit l'œuvre des six jours jusqu'au repos divin, puis les charmes du paradis et la formation d'Eve.

Dans une lettre adressée à l'auteur et publiée en tête du volume, Mgr l'évêque de Belley l'a dit avec une grande finesse : « Suivant pas à pas l'ordre des six jours, vous faites passer sous les yeux du spectateur émerveillé et ravi le panorama de l'œuvre divine, depuis la création des anges jusqu'à celle de l'homme, dans une série de tableaux à vives couleurs, où la puissance de Dieu ne nous paraît pas moins admirable, et ne confond pas moins notre imagination dans les infiniment petits que dans les infiniment grands, tant est vraie la parole de ce Père de l'Eglise, saint Augustin, si je ne me trompe : *Creavit in cœlo angelos, in terra vermiculos, nec major in illis, nec minor in istis* ». On ne saurait mieux dire : les descriptions de notre auteur ne sont pas de froides dissertations, ce sont des « tableaux aux vives couleurs ».

Certes, il n'était guère facile d'ajouter à la précision didactique la sonorité et l'éclat, non plus que d'unir à la stricte exactitude du langage scientifique ce nombre, cette harmonie, ce vague indéfinissable de la poésie qui prend nos cœurs et qui emporte nos imaginations sur des ailes de rêve. Les Lucrèce et les Virgile sont rares qui savent revêtir la science du manteau splendide de la poésie ; et depuis ces incomparables artistes, grâce aux découvertes modernes, la difficulté pratique n'a fait que grandir ; on peut la qualifier d'immense. Ce n'est donc pas un médiocre mérite de M. Bussy que d'en avoir triomphé souvent. Nous sommes certains qu'il lui a fallu, pour y réussir, « les longues vigiles » et « les rudes labeurs » que Joachim du Bellay assignait à « quiconque veut voler par les mains et les bouches des hommes ».

On nous saura gré de justifier par d'abondantes citations la vérité des réflexions qui précèdent.

Il serait facile de butiner tout le long des pages de *La Création* les images hardies, neuves et brillantes, Ici, par exemple, l'auteur nous montre les anges déchus :

Astres éteints, Titans à jamais foudroyés,
Dans un étang de flamme et de souffre noyés,...
Attelés chaque jour à des tâches funèbres,

tandis qu'au contraire, il contemple avec admiration

Les Anges du triomphe, en grâce confirmés.
Oh! que j'aime à les voir, doux serviteurs aimés,
Comme les vit Jacob descendre des nuages,
Ailés, vêtus d'azur, porteurs de saints messages,
Unissant terre et ciel par une échelle d'or,
Ou vers Dieu remonter en un sublime essor.

Ailleurs, il nous décrit l'apparition de la lumière dans le monde, quand, le soleil n'existant pas encore, l'éther mis en vibration,

Fit tout à coup rouler sur les eaux et la fange
Les avalanches d'or d'une splendeur étrange.

Victor Hugo avait déjà fait passer devant nos yeux une vision toute semblable :

Des avalanches d'or s'écroulaient dans l'azur...

C'est également de la *Légende des Siècles*, que M. Bussy nous paraît s'inspirer, quand il nous parle des

Immenses courants halant les flots amers,

ces flots qui sont de « sombres coursiers »?

Nous ne jurerions pas qu'il n'y ait quelques ressouvenirs du même V. Hugo dans les passages suivants, très beaux d'ailleurs :

La mer, Protée immense, au visage inconstant,
De formes et d'aspects varie à chaque instant.
C'est une charmeresse, une magicienne,
Qui change en un clin d'œil le décor de sa scène.
Tantôt c'est un tableau d'une tragique horreur :
Sombre, livide, au choc de sa masse en fureur,
Plus haut qu'une montagne elle dresse ses cimes,
Ou, se creusant en gouffre, ouvre de noirs abîmes.
Tantôt, rassérénée, au souffle du zéphyr,
Imposante, elle ondule, émeraude ou saphir,

Etalant de ses flots l'innombrable sourire (1).
Le frêle esquif y glisse avec des bruits de lyre.

. . . .

L'infime noctiluque, atome de phosphore,
En nombre incalculable à fleur d'eau surnageant,
De chaque goutte fait une goutte d'argent,
Et le navire, oiseau fuyant à tire d'ailes,
O merveille ! sillonne une mer d'étincelles.

Par ces quelques citations, le lecteur a déjà pu s'apercevoir que *la Création* se recommande par un sentiment délicat de la nature. M. Bussy sait fort bien ce qu'il y a en elle de charmant, de joli, de coquet, comme aussi de sublime et de souverainement beau. C'est à elle, source intarissable et pure de toute poésie, qu'il demande l'élégance, la grâce, la richesse et l'éclat de ses peintures. Il sent la nature en artiste, il la décrit en poète, il l'aime en chrétien. Ici les citations seraient facilement innombrables : ce sont tantôt de simples traits, des comparaisons courtes et rapides que notre auteur se contente d'indiquer en passant, et tantôt des tableaux achevés. Voici l'un des meilleurs que renferme l'ouvrage :

Quand, sur l'ordre divin, comme on voit les troupeaux
Accourir au bercail, s'assemblèrent les eaux,
L'Aride alors parut et le Maître du monde
La salua d'un mot, qui veut dire féconde.
Il la nomma la Terre. Elle est là sous ses yeux
Avec ses continents, ses sites radieux,
Ses îles et ses caps, ses festons de montagnes,
Les vagues des coteaux, le velours des campagnes,
La Terre, toute neuve et pleine de clarté,
Entonnant pour Dieu seul l'hymne de sa beauté...

Et le poète continue sa peinture par ces vers à la fois charmants et vigoureux :

. . . . Au loin dans la prairie,
Des nuages de fleurs ; des vallons verts et frais,
Des plaines, des lacs bleus et de sombres forêts,

(1) Notons en passant cette heureuse réminiscence du vieil Eschyle.

Et la lente rivière, aux ondes cristallines,
Enguirlande d'argent et d'azur les collines :
Les prés sont remplis d'herbe et les champs de moissons,
Les hauteurs de grands bois, agités de frissons ;
Les arbres, différents de taille, de feuillage,
De la plaine au versant forment un assemblage
Où règne l'harmonie et la variété ;
Des fruits de pourpre et d'or, et mûrs comme en été,
D'une exquise saveur, sous la tremblante feuille
Pendent, en attendant une main qui les cueille ;
Entr'ouvrant leur calice, au dessin délicat,
Les fleurs aux fins parfums joignent un vif éclat.

Et tous ces végétaux ont la sève puissante,
La fougère est énorme et la mousse géante ;
Le péché ni la mort n'ont point passé par là,
La terre est telle encore que Dieu la contempla.

Elle va désormais, éternelle nourrice,
Généreuse, épandant sa vertu créatrice,
Jeter à pleines mains fleurs et fruits savoureux.

« Qui donc », se demande alors M. Bussy,

Qui donc a concentré dans un germe ténu
Une telle vigueur qu'un gland est devenu
Chêne noueux, orgueil des forêts séculaires ?
Comment monte la sève aux pores capillaires
Des tigelles ? Comment la terre, l'air et l'eau
Concourent-ils ensemble à fleurir l'arbrisseau ?
Pourquoi le même humus secrète-t-il la sève
Mêlant les frais bluets avec le blé qui lève ?
Pourquoi dans le même sol et sous le même été,
Singulier phénomène ! une diversité
Telle qu'en un parterre, empli de fleurs vermeilles,
On ne trouverait pas deux corolles pareilles,
Deux brins d'herbe et de mousse en tout points ressemblants !

Ah ! combien vous avez été sage, poète, d'avoir lu la réponse à toutes ces questions

Dans le beau livre ouvert où tout ce qui respire
Trace en lettres de feu le nom de son auteur !

Et comme nous comprenons votre enthousiasme, quand vous vous écriez :

. . . . Que cette œuvre de Dieu
Est douce à contempler! Gloire au firmament bleu !
Gloire à ces champs du ciel où l'astre se balance,
Au dôme poudré d'or ! Gloire à la voûte immense
Du palais enchanteur qu'habitent les humains,
Où pour tous ses soleils Dieu trouva des chemins !
Gloire à cet océan où tout ce qui respire
Semble comme immergé ! Gloire au joyeux empire
Des libres buveurs d'air et d'azur, les oiseaux !

Ces sortes d'hymnes, véritables cris d'amour et de gratitude que la beauté de l'œuvre divine arrache à M. Bussy, sont fréquents dans son poème. Ils contribuent à lui donner la belle allure lyrique qui en fait un ouvrage, plein de mouvement, de chaleur et de vie. Tantôt le poète s'écrie :

Il est debout, l'édifice superbe.
Le firmament des cieux est élevé ;
De rayons d'or sur le temple achevé
Le soleil jette une splendide gerbe ;
La terre avec ses bois, ses prés, ses fleurs,
Prie et sourit, sous l'atmosphère chaude ;
L'Océan dort dans son lit d'émeraude,
Au bruit confus de ses flots querelleurs.

Plus loin, c'est un cantique dont l'accent nous fait songer à la belle traduction qu'un Godeau ou qu'un Martial de Brives ont donnée du *Benedicite opera Domini Domino*. Le poème tout entier se résume et se clôt dans cette humble, touchante et magnifique prière :

Mon Dieu, mon Créateur, le front dans la poussière,
Je vous adore, ô Seigneur des humains ;
J'ai contemplé l'ouvrage de vos mains
Et je vous magnifie. Un jour dans la lumière,
Qu'à torrents vous versez à tous vos Bienheureux,
Pour vous avoir aimé d'un amour généreux,
Pour vous avoir connu, maître des belles choses
A vos commandements dès le principe écloses,
J'espère, face à face, et pour l'éternité
Voir de mes yeux ravis l'idéale Beauté.

C'est par cet enthousiasme et ce sens du divin, c'est par ce sentiment si délicat de la nature, c'est par ce don si remarquable des images que l'on peut le mieux définir, ce nous semble, le talent de M. Bussy.

S'il nous fallait maintenant faire connaître cet autre aspect de sa riche nature de poète, qui consiste dans l'art de la description, nous aimerions mieux renvoyer le lecteur au livre même. Qu'il parcoure donc les descriptions dont l'ouvrage est rempli; qu'il lise en particulier celles des poissons et des insectes, les portraits du chien, de l'aigle et du rossignol. Nous avouons être moins sensibles à ce genre de poésie, dont nous comprenons cependant toute la difficulté. Nous en donnerons toutefois, comme échantillon, cette agréable peinture de quelques-uns de nos oiseaux :

Voici le cardinal d'un beau rouge cerise,
Revêtu de la pourpre, en prince de l'Eglise :
Les merles au bec d'or, les corbeaux endeuillés,
Comme des gens de loi, tout de noir habillés ;
Le perroquet splendide et vert ; la tourterelle
En voile d'épousée avec la colombelle ;
Le paon qui fait la roue, et déploie à nos yeux
Sa queue éblouissante aux reflets merveilleux.

Le poète ne nous fait-il pas penser au « bonhomme », qui l'aurait sans aucun doute applaudi de tout cœur, quand il s'écrie :

Amour à ces charmantes bêtes,
Aux petits becs, aux fines têtes,
Au plumage d'un coloris
Si beau : pourpré, blanc, jaune ou gris,
Qui vont trottinant sur leurs pattes,
Toutes grêles et délicates,
Pour picorer un grain de blé,
Ou d'un mouvement ondulé,
Dans l'atmosphère lumineuse,
S'envolent en troupe joyeuse
Et chantent leur doux tirelis.

Par les morceaux que avons cités, le lecteur pourra juger

des qualités d'écrivain que possède M. Bussy. Ce sont les qualités maîtresses de la langue française : simplicité et clarté, élégance et pureté. Nous savons bien qu'on peut reconnaître dans le style de notre poète, l'influence (parfois trop visible) de Lamartine, de Vigny, de V. Hugo; qu'on est en droit d'y relever des traces fâcheuses de prosaïsme; des faiblesses inévitables (termes durs, périodes trop longues); mais il nous paraît impossible qu'on n'admire des vers comme les suivants :

Etoiles, diamants au front des nuits obscures,
Comètes déroulant d'immenses chevelures,
Veilleuses dont la flamme est ardente au ciel bleu,
Ravissent notre esprit et l'emportent vers Dieu.

Ou bien encore comme ceux-ci :

Il dit : et des flambeaux s'allumèrent aux cieux.
Il dit, et dans l'azur des étoiles splendides
Qu'à volée il jeta dans les espaces vides,
Magnifique semeur, ont soudain scintillé.

André Chénier aurait admiré ce tableau de la vie universelle, qui palpite dans les champs et dans les bois, qui remplit tout :

Le blé germe au sillon ; le pampre avec délices
Boit sa flamme; les fleurs déployant leurs calices,
Nous exhalent leur âme en parfums pénétrants ;
Les prés se couvrent d'herbe et de foins odorants ;
Les nids sont pleins d'oiseaux, les grands bois de mystères ;
On voit courir pressés fourmis, coléoptères ;
Mille insectes ailés, aux buissons du sentier,
Butinent à l'envi l'hyèble et l'églantier.

Nous ne pouvons enfin ne pas transcrire ici la perle du recueil, cette page exquise, d'une simplicité, d'une beauté classique, dans laquelle le poète a chanté l'ange gardien :

Un ange, au lumineux visage,
S'attache sans cesse à nos pas.
Il nous prend sous son patronage
De notre naissance au trépas.

A nos regards inaccessible,
Quoique étincelant de clartés,
Il est, Mentor indéfectible,
Toujours présent à nos côtés.

Il vient d'où viennent les aurores.
C'est Raphaël ou Gabriel,
Doux noms, harmonieux, sonores,
Redits par les échos du ciel.

Il offrait là-haut le calice
D'adoration et d'honneur ;
Pour lui c'était un pur délice
De le présenter au Seigneur.

Mais Dieu de la sainte phalange,
Pour l'envoyer auprès de nous,
A voulu détacher cet ange
Ployant devant lui les genoux.

« Va, dit-il, je te la confie,
Cette âme, en l'amour et la foi
Conserve-la pendant la vie,
A la mort ramène-la-moi. »

. . . .

Quand pour les gloires éternelles
Mon âme quittera ce lieu,
Oh! sur la blancheur de tes ailes,
Bel ange, emporte-la vers Dieu.

Avons-nous besoin d'ajouter, après une telle citation, que la versification de M. Bussy respecte non seulement la décence et la logique, mais la grammaire et la prosodie. Il n'a pas craint de varier son rythme et de briser parfois la monotonie des alexandrins. Il a tiré de cette variété même des effets saisissants :

Un air subtil circule sous la voûte
    Et la houle du vent,
Capricieuse, emporte sur sa route
    Le nuage mouvant,

Le bruit des eaux, le chant et la parole,
    Les rayons, la chaleur,
Et, doux amis de la blanche corolle,
    Les parfums de la fleur.

Qu'on lise encore à ce point de vue, les vers où le poète a célébré le blé, la vigne et ce

> Vin clair de France, ambré, vermeil,
> Qui garde un rayon du soleil.

Comme on a pu s'en rendre compte par cette étude, le poème de M. l'abbé Bussy n'est pas seulement un acte de foi, c'est encore une œuvre belle et forte, qui s'impose à l'admiration des connaisseurs et à l'attention de tout le public qui pense et qui lit. De tels ouvrages sont bien faits pour convier les hommes à suivre les exemples admirables que la Nature, ou plutôt la Providence, s'est plu à mettre sous leurs yeux. On comprend qu'après avoir comparé avec une douleur pleine d'amertume ou d'indignation, l'ordre éternel qui règne dans l'œuvre des six Jours, et les désordres, les misères, les hontes de l'humanité, le poète chrétien se réfugie dans la contemplation des merveilles dont la main du Créateur a rempli le monde.

Mais n'ignorant pas qu'il tient du ciel la mission d'élever nos esprits jusqu'à la méditation des choses sur lesquelles il nous importe le plus de réfléchir, comme aussi d'échauffer notre cœur d'un amour de Dieu sincère et profond, il se fait, pour notre plus grand bien, le chantre inspiré de l'œuvre divine. Et voilà pourquoi, après François Coppée, nous devons dire à M. l'abbé Bussy : « Bravo ! et merci pour votre noble poème » !

A. Chagny.



MÉLANGES

ENCORE LE SAINT SUAIRE DE TURIN

Pour capter l'attention du lecteur sur un sujet déjà bien rebattu, je commencerai par faire valoir un argument d'autorité, auquel aucun catholique ne saurait demeurer indifférent. Au printemps dernier, le pape Léon XIII a demandé à la Congrégation des Indulgences et Reliques, d'examiner la question du Suaire de Turin, qui commençait à faire du bruit. Les consulteurs se sont procuré les opuscules publiés pour et contre, et se sont livrés à des recherches personnelles. Leur conclusion, quels qu'en soient les termes, est contraire à l'authenticité : *non sustinetur*. Comme moi et bien d'autres, la Congrégation pouvait être désireuse de se trouver en présence d'un portrait original du Christ, image *acheioropoïete* (non faite de main d'homme). Les rapports délicats de la cour romaine avec la maison de Savoie pouvaient aussi la faire hésiter de se prononcer dans une question où l'honneur national a une forte part. C'est, à ne pas s'y méprendre, la raison pour laquelle un décret ne sera peut-être pas publié, mais la solution existe : je l'affirme d'excellente source.

Ebruitée en termes imprécis par la *Croix* dès le 19 décembre, cette nouvelle n'a pas empêché une recrudescence de polémique, au contraire. Voici à quelle occasion. Tout en étant convaincu de l'authenticité des bulles de Clément VII publiées dans mon *Etude critique*, je cherchai

dès le début à en retrouver les expéditions originales, ou, mieux encore, les minutes aux archives du Vatican. M. de Manteyer en découvrit une, qui me permit d'être affirmatif à l'égard de l'authenticité de tout le dossier. Dans la suite, empêché d'aller moi-même rechercher les autres à Rome, je priai un chapelain de Saint-Louis-des-Français et un R. P. Bénédictin de vouloir bien s'en enquérir. Le résultat de leurs investigations intelligentes a dépassé mes espérances; ils ont retrouvé les pièces connues et d'autres encore. Dès le 15 novembre, j'ai signalé dans l'*Université catholique* (p. 431) une des découvertes du chapelain de Saint-Louis. La reconnaissance, non moins que la loyauté, me firent un devoir de désigner l'heureux chercheur, M. l'abbé Mollat, par son nom, en mentionnant la date de son envoi (21 octobre). Un tenant de l'authenticité du Suaire, M. du Teil, correspondant de la Société des antiquaires de France, a saisi au vol cette indication pour faire demander à M. Mollat une copie de tous les documents et M. A. Loth s'est empressé de signaler aux lecteurs de la *Vérité française* (nº des 27-8 déc.) ces découvertes comme renversant ma thèse historique, de même qu'une précédente communication du même M. du Teil avait fait déclarer cette même thèse remaniable « de fond en comble » (*Revue de l'Institut catholique de Paris*, t. VII, p. 471). On prend souvent ses désirs pour des réalités; le fait est que, malgré les expressions fort peu mesurées de M. Loth et les insinuations malignes de M. Bidou, on n'a rien démoli du tout. Le mot du R. P. Thurston reste vrai : « Démonstration historique strictement établie et dont aucun détail, même de peu d'importance, n'a été ébranlé par les arguments des adversaires » (p. 37).

Pour en faire la preuve, il suffira de suivre chronologiquement la série des documents qui me sont parvenus. Le premier lot est dû aux recherches persévérantes d'un docte Bénédictin, dont je tairai pour le moment le nom, afin de lui épargner d'importunes demandes de copies. D'abord, deux requêtes de Geoffroy de Charny, chevalier, seigneur de Lirey au diocèse de Troyes, en faveur de la

collégiale qu'il avait fait construire à Lirey, paroisse de Saint-Jean-de-Bonneval. Par leur date (16 et 26 avril 1349) elles relèguent à tout jamais au rang des fables le vœu qu'il aurait fait durant sa captivité (1er janv. 1350) d'édifier cette maison religieuse. La réponse (*Fiat*) qui suit la plupart des articles, semble prouver que la curie fit droit aux demandes de Geoffroy, mais on n'a pas constaté que la concession ait revêtu sous Clément VI la forme des bulles. Par contre, les rubriques d'un volume de la 2e année d'Innocent VI indiquent six bulles de ce pape — dont le texte a disparu — expédiées en conformité aux requêtes présentées à son prédécesseur : mon *Etude critique* en signalait quatre (p. 22). En outre, une bulle d'indulgences a été retrouvée, en date du 3 août 1354. Je précise de nouveau, pour qu'on n'en ignore, que dans tous ces documents il n'y a pas un seul mot qui puisse se rapporter, de près ou de loin, au Suaire, que l'on continue à dire déposé et vénéré dans la collégiale à cette époque.

La relique semble bien cependant avoir été donnée par Geoffroy I de Charny, mais elle n'eut de renommée qu'après sa mort et aucun document n'en parle antérieurement à 1389. Tout ce qu'on en sait jusqu'à cette date se trouve dans le Mémoire, aujourd'hui fameux, de Pierre d'Arcis, qu'on a cherché à discréditer ligne par ligne. De ce que l'original, expédié à la cour d'Avignon, n'a pas été retrouvé — il manque des masses énormes de suppliques aux archives pontificales, — que peut-il s'ensuivre contre l'authenticité de l'acte? J'ai dit que la double copie sur parchemin, conservée dans le volume 154 de la Collection de Champagne, constitue la minute originale. M. G. La Brède m'a demandé (*Intermédiaire*) de le prouver. Mais il n'y avait, pour en avoir l'évidence, qu'à lire le titre de la pièce inscrit (probablement de la main de l'évêque) en tête de l'acte B : *Veritas panni de Lirevo, qui alias et diu est ostensus fuerat et de novo iterum fuit ostensus, super quo intendo scribere domino nostro Pape in forma subscripta et quam brevius potero* (p. vij). Ce mémoire, c'est l'évêque qui l'affirme, renferme la vérité sur le Suaire de Lirey; il a l'intention d'en écrire

au Pape le plus tôt possible et dans la forme qui suit. Quant à la discussion minutieuse à laquelle on a soumis ce document, elle a pour cause la qualification de « capital » dont je l'ai gratifié et qu'il mérite. Chacun de ceux qu'il gênait a cru pouvoir dicter à l'évêque de Troyes les précautions qu'il aurait dû prendre, les actes complémentaires qu'il aurait dû rédiger pour contraindre l'assentiment de la postérité. Qui prouve leur nécessité d'après la jurisprudence canonique du temps? Qui nous dit, au surplus, qu'on ne l'a pas fait? que ces pièces d'intérêt temporaire n'ont pas été détruites? Pourquoi négliger de parti-pris ces mots du prélat, que j'ai déjà signalés à l'attention : « Paratum me offero hic in promptu per famam publicam et alias de omnibus supra per me pretensis sufficienter informare ». Il était donc en mesure de prouver ses dires.

Avant ce mémoire il convient de classer chronologiquement : 1° la concession octroyée par le légat Pierre de Thury à Geoffroy II de Charny de faire exposer à nouveau le Suaire dans la collégiale de Lirey; sa date est encore ignorée, mais elle appartient sûrement à l'année 1389 (avant le 19 juin). 2° la confirmation de cet indult par le pape Clément VII; la minute retrouvée par M. Mollat porte qu'elle fut donnée le 28 juillet 1389, expédiée le 2 août et délivrée le lendemain. Elle est donc antérieure de cinq mois à la date que je lui avais assignée : mon erreur, qui ne tire à aucune conséquence, a été occasionnée par le chroniqueur Zantfliet, lequel a remplacé la date par un malencontreux *etc.*

En conséquence du mémoire de Pierre d'Arcis et sans doute des réponses des chanoines, Clément VII promulgua trois bulles le 6 janvier 1390 : ce sont celles que j'ai publiées sous les lettres K, M et P. On veut faire grand bruit de prétendues infidélités de mon texte : la leçon définitive, *ne varietur*, renverserait ma thèse historique. On a même cherché à présenter cette affirmation sous le couvert du « prêtre distingué » qui a révélé ces documents dans les archives du Vatican. Celui-ci ne semble pas avoir

trouvé cette affimation à son goût, car je lis dans la *Vérité* du 1[er] janv. que M. Mollat « est demeuré absolument étranger aux conclusions auxquelles ses importantes trouvailles ont donné lieu » : c'est bien là une rectification. Je ne serais pas surpris si, d'ici à peu de jours, ce « prêtre distingué » ne protestait pas publiquement contre ceux qui ont cherché à le transformer en tenant de l'authenticité du Suaire.

Cette question de diplomatique pontificale est assez compliquée, mais M. Mollat m'a fourni tous les éléments pour l'élucider. Quand nul obstacle ne s'opposait à l'expédition de la grâce accordée, la chancellerie se bornait à mentionner le *datum :* les trois bulles en question ont bien été données « VIII. idus januarii », comme je l'ai imprimé. Quand la pièce prêtait matière à corrections, on précisait davantage : ainsi pour K « Expeditum v. kal. junii, anno XII. Traditum et correctum III. kal. junii, a. XIII » ; pour P « Traditum et correctum III. kal. junii, a. XII ». Mon texte offre, comme la minute, deux éditions superposées de la pièce K ; la plus ancienne (du 6 janv.), qui m'était fournie par une copie du XIV[e] siècle, dans le corps de la page ; la nouvelle (du 30 mai), dans les notes. Et c'est bien ainsi que je l'aurais publiée, même ayant sous les yeux la minute (où les parties supprimées ou corrigées sont cancellées, mais non grattées), sauf les diversités de graphie inévitables. Une expédition de la première édition a dû être envoyée, puisqu'on en retrouve le texte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1). On aurait pu reconnaître avec quelle loyauté scrupuleuse j'ai donné les variantes de la seconde édition, qui atténuaient un peu les expressions très défavorables de la première à l'authenticité. On ne fera jamais dire à cette bulle, même amendée, que le Suaire dont il est question fût l'original. Il y reste ces mots topiques : *Figuram seu representationem* NON *ostendunt ut*

(1) Cette conjecture est confirmée au dernier moment par M. Mollat, qui a lu en marge de la minute, sous un trait de plume : « Traditum et registratum VIII. idus februarii, anno XII ».

verum Sudarium D. N. J. C. (Les mêmes mots « figura seu representatio » se retrouvent dans une bulle d'indulgences, du 11 juin de la même année 1390, que je publierai prochainement). Il y reste encore ceux-ci (reproduits dans P), contre lesquels on a oublié de s'escrimer: *Ad omnem erroris et idolatrie materiam submovendam :* l'idolâtrie consistait à vénérer comme original ce qui n'était qu'une image. A qui d'ailleurs fera-t-on croire que des scrupules d'exactitude historique aient seuls motivé les corrections dont on fait si grand état ?

Les documents prétendus nouveaux laissent donc la question historique intacte, avec cet avantage qu'on convient de leur importance. Sans en chercher ou en découvrir d'inédits, d'autres travailleurs ou amateurs se sont occupés du Suaire. On n'est pas habitué à rencontrer des bénédictins parmi les romanciers : *Le Linceul du Christ, étude critique et historique*, par dom Franç. Chamard, est cependant pour sa partie essentielle un véritable roman : le mot a été prononcé de divers côtés. « La filiation imaginée par dom Chamard, dit M. Bidou (p. 471), repose tout entière sur une énorme invraisemblance ». Il a refait l'histoire des origines du Suaire à l'aide de conjectures dont pas un bout de texte ne fournit la preuve. Le plus étrange, c'est la satisfaction qu'il a fait éprouver aux partisans outrés de l'authenticité, — la question est désormais tranchée pour tout esprit impartial (*Vérité franç.*, 28 oct.), — qui ne semblent pas se douter que, venant de Constantinople par Othon de la Roche à Besançon et non par les Champlitte ou les Charny à Lirey, le Suaire a des origines plus obscures que jamais.

On ne trouve rien de nouveau dans l'article de M. Bidou, déjà cité, remaniement d'une conférence antérieure. Il serait trop long de discuter des affirmations comme celles-ci : « La campagne fut menée avec frénésie par des hommes que l'on croyait qui participaient de la sérénité de la science. Les meilleurs ont un ton de confiance et de jactance, une sûreté hautaine de négation. La plupart, quand un fait les gêne, se contentent de se taire ou d'affir-

mer la supercherie », etc., etc. (p. 461-2). Je montrerai un jour par des textes à qui doit s'adresser cette algarade.

L'authenticité du Linceul du Christ, état actuel de la question, par M. Henri Terquem, est d'allures plus modérées. Je ne vois pas que sa communication à la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences ait fait « siffler les oreilles » de personne, comme l'a dit la *Justice sociale*. L'auteur convient en finissant « que tant qu'on n'aura pas établi la chaîne ininterrompue reliant le Suaire au Calvaire, la thèse de l'authenticité n'aura *historiquement* pas fait un pas. La moindre lacune l'annihile » (p. 69).

Il n'est pas aisé de démêler comment la croyance à l'authenticité du Suaire déposé dans l'église de Lirey germa, se développa et devint la croyance générale. Une lettre récente, non provoquée, va montrer, par ce qui se passe au xxe siècle, ce qui a dû arriver au xive; la nature religieuse de l'homme n'a pas changé. Si je ne nomme pas mon vénérable correspondant, c'est que le temps me manque de lui en demander l'autorisation.

« ... Une dame de M*** a donné au xviie siècle à notre abbaye un fac-simile du Saint Suaire de Turin, de la grandeur de l'original... C'est quelque chose comme les Saintes Faces que l'on donne à Saint-Pierre de Rome. Une fois par an, on fait une ostension solennelle de cette image et le peuple croit généralement que c'est le linceul même du Seigneur. Nous nous gardons bien de le dire, mais nous ne montons pas en chaire le jour de l'ostension, pour crier le contraire...

L'archevêque de *** m'a demandé officiellement quelle était l'authenticité de la *Sabana Santa*. Je répondis que c'était une copie du Suaire de Turin... Pour l'original, je me référai aux travaux de Chifflet et autres... Je montrai que l'ostension, telle que nous la pratiquions, selon la tradition..., n'avait rien de contraire aux lois de l'Eglise et était une cérémonie édifiante ; quant à l'authenticité, qu'il fallait laisser les choses en l'état. La *Sabana Santa* de*** n'a aucun signe d'authenticité ni de reconnaissance ecclésiastique... Nous la conservons respectueusement dans une boîte

dorée au milieu de nos reliques dans la chapelle du trésor. Le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, on la porte en procession au maître autel et trois prêtres la présentent à la vénération du peuple déployée et tendue ; pendant ce temps on chante le *Miserere* et quelques fidèles font toucher par dévotion leurs objets de piété au Linceul vénéré. » Il en sera ainsi longtemps encore du Suaire de Turin : *possideatis ut possidetis*, suivant l'axiome en pareil matière. On laissera la controverse s'éteindre sur place. L'appréciation de la presse étrangère, de plus en plus défavorable à la thèse de M. Vignon, y contribuera pour une bonne part ; la décision de la congrégation, connue plus tard dans ses détails, achèvera la démonstration.

Romans, 5 janvier 1903.

Ulysse CHEVALIER.



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Jésus intime et Dieu intime, par Charles Sauvé (*S. S.*), directeur du grand séminaire de Dijon, et professeur de dogme (5e édition), 4 volumes in-12, avec manchettes et tables analytiques, **10** fr. — **L'Ange et l'Homme intimes** (2e édition), 4 volumes, **10** fr. — **Etats mystiques**, appendice à **l'Homme intime** (2e édition), un volume in-12, Paris, Vic et Amat, **1** fr. **50**.

Le catholicisme, comme le disait fort bien Brunetière, dans son discours de Tours, est un dogme en même temps qu'une morale; et cette morale n'est pas seulement inséparable et solidaire du dogme, mais ce dogme et cette morale ne sont que les deux aspects d'une même vérité. On ne peut séparer ce que Dieu a uni si intimement et n'offrir seulement aux âmes que la moitié de ce que l'Evangile et la tradition leur ont préparé. La raison et le sens chrétien se rendent compte que les splendeurs merveilleuses de la religion, du dogme comme de la morale ont été révélées non pas pour rester captives dans un in-quarto, ni même dans la tête des théologiens sous forme de dissertations abstraites, mais avant tout pour rayonner dans les âmes, les charmer, les enchanter, les saisir et les donner triomphalement à Dieu. Si ces vérités, tant dogmatiques que morales, ne devaient point inspirer et dominer la vie chrétienne, on concevrait difficilement cette admirable économie de la révélation qui a ouvert le ciel pour les laisser jaillir en flots de lumière sur nous. Il faut donc qu'elles soient présentées à l'esprit, et par le chrétien attentif constamment méditées.

Si l'auteur des « Elévations » s'est attaché à exposer le dogme, c'est que le dogme est plus oublié, et qu'il est difficile de mener

de front le dogme, la morale et toutes les autres branches des sciences sacrées dans un même livre de spiritualité, mais les points de vue moraux, les applications pratiques, les épanchements même de la plus exquise piété, rayonnent partout dans cet ouvrage que je voudrais voir dans les mains de tous les chrétiens éclairés. C'est, à mon avis, le plus parfait essai qui ait été fait de l'ascétisme au point de vue dogmatique. Le plan de M. Sauvé est des plus simples, mais il est puissamment fécond et riche. La doctrine de la croyance chrétienne se range toute entière autour des trois grands mystères : l'Incarnation, la Sainte Trinité, la grâce et la gloire. C'est en faisant de ces admirables traités de la théologie une étude contemplative que le directeur du séminaire de Dijon nous introduit dans tous les secrets et la pratique de la vie spirituelle, sérieuse et éclairée. Je remarque, en passant, que dans l'exposition de ces grandes thèses doctrinales la preuve principale invoquée par l'auteur, la référence de choix, est l'enseignement même de saint Thomas, l'enseignement commun. De temps en temps, M. Sauvé indique les opinions probables. Il s'en édifie, puis il rentre dans la doctrine certaine. C'est bien là une méthode sage et sûre, la meilleure à suivre dans un ouvrage qui veut avant tout édifier et aller au cœur.

Cette exposition de tout le dogme, réunit dans un plan de parfaite unité une infinie variété d'aperçus que je n'ai trouvés nulle part ailleurs. L'auteur a puisé aux sources les plus autorisées. Il a consulté sur les questions difficiles tous les théologiens de valeur. Les ouvrages de nos grands maîtres ont tous passé par ses mains, et pour donner à ses « élévations dogmatiques » cet arôme exquis de spiritualité qui les rend toutes vivantes, il s'est nourri lui-même de la lecture assidue des œuvres les plus sûres d'ascétisme et de théologie mystique. Les citations, les références abondent dans ses pages. Les connaissances variées des sciences profanes, un goût artistique prononcé, un sens exquis du beau dans la nature lui permettent en maintes occasions, d'illustrer par des comparaisons charmantes la doctrine élevée qu'il expose.

Cette importante étude vient à son heure a dit un évêque. Il est visible que la piété chrétienne s'éparpille et s'anémie. Il y a une crise religieuse qui trouble et agite les populations aujourd'hui peu croyantes, mais il y a aussi pour les âmes une crise dans la piété. On ignore Dieu et les choses de Dieu, on n'a plus

le sens des réalités supérieures, ni la lumière pratique de l'ordre surnaturel. Il n'est que temps d'y ramener les fidèles en les instruisant. Il est temps, si on veut que les âmes se dilatent et qu'elles s'élèvent, de leur donner une nourriture solide et un élan nouveau. Il est temps de les dégager de petites dévotions étroites, frivoles, sans substance qui leur amoindrissent le véritable esprit de Notre-Seigneur, et les préparent bien peu aux mâles vertus requises en nos jours troublés. Si les meilleurs juges ont beaucoup loué les huit volumes des « Elévations dogmatiques », c'est parce qu'elles répondent à cette situation et y portent un remède efficace. Je ne connais pas d'autres publications vraiment analogues, et c'est un mérite de plus. Les traités de Contenson, avec lequel l'ouvrage a des similitudes heureuses, ne sont accessibles qu'à des professionnels déjà préparés. Ils ne sont pas des textes de vulgarisation ou d'usage habituel. Il n'y a rien à dire de Bail. Mgr Gay a magnifiquement exposé la doctrine du surnaturel, mais il ne s'est occupé que de la base et des sommets, que d'applications très hautes et spéciales.

Le P. Faber nous a donné de ravissantes monographies ascétiques, mais les quelques chefs-d'œuvre (car ce sont des chefs-d'œuvre de grâce, de doctrine et de beauté), ne remplacent pas les Elévations. Ni l'illustre évêque, ni le très docte oratorien n'ont entrepris, et ils n'y prétendaient pas, une exposition méthodique, enchaînée et complète de tous nos mystères, dans leurs relations avec l'ascèse chrétienne. Pour certains esprits droits, et d'un ferme bon sens, les « Elévations » auront la valeur d'une œuvre apologétique. Elles mettent au grand jour, sans subtilité ni discussions, l'aspect rationnel de nos mystères, leur parfaite correspondance avec les ressources et les intimités de l'âme humaine. Assurément, disait un autre évêque à M. Sauré dans une lettre, nous avions de doctes ouvrages sur la vie et les vertus chrétiennes, mais avait-on, comme vous l'avez fait, brisé l'écorce parfois rude de nos théologies ? Avait-on pénétré auss avant dans l'intime de l'ordre surnaturel ? Vous êtes vraiment allé jusqu'au dedans des choses. C'est le fond, le fond divin et humain de nos sacrés mystères, que vous avez tâché de révéler à nos lecteurs. De là, d'heureuses surprises ; et quelles lumières, et quelles richesses ! voilà bien la bonne substance de la doctrine ; voilà bien la nourriture succulente et saine qui doit plaire aux âmes et les fortifier.

Je n'aurais rien à ajouter à ces paroles épiscopales. Qu'il me

soit permis cependant de conclure ces pages par le souvenir d'une impression personnelle. Dans le cours de mon long professorat, j'ai senti plus d'une fois la nécessité d'une théologie dogmatique qui réunisse dans une sorte de synthèse de vie, la science proprement dite du dogme et les trésors de spiritualités qu'elle contient, j'ai soupiré, à vrai dire, après une théologie vivante, qui nous fasse pénétrer dans les secrets de la révélation chrétienne et nous permette d'en goûter les attraits, qui élève l'esprit et le cœur à la contemplation de toute la vérité divine, et nourrisse l'âme de lumière et d'amour par un contact intime avec la vie. Le surnaturel, me suis-je dit souvent, est si riche de beautés doctrinales qui devraient nous ravir, et nous nous trouvons comme impuissants à en deviner les charmes, nous qui sommes rendus participants du Christ : Lumière de vie. Cette théologie vivante, cette théologie *mentis et corporis* je l'ai trouvée dans les « Elévations ».

Il nuovo Testamento, tradotto e annotato da Salvatore Minocchi. — I. *I. Vangeli*, in-12, III-391 pp. Florence, Biblioteca scientifico-religiosa, Rome, Pustet, 1900. **4** fr.

Le but de M. Minocchi a été de donner une nouvelle traduction du Nouveau Testament, basée sur les recherches récentes, les plus sûres de la critique moderne. Il traduit, il est vrai, le texte latin, mais dans les cas douteux, il se sert du grec et toutes les fois qu'il y a une divergence quelconque entre les deux textes, il la signale. En outre, il a ajouté au bas des pages des notes historiques, philologiques ou explicatives, sobres et peu nombreuses, il est vrai, mais en quantité suffisante. En tête du travail, il a donné une introduction sommaire à l'étude des Evangiles; il résume ce qu'il y a de plus certain sur la littérature évangélique et indique les sources de son travail.

La traduction nous a paru exacte, dans les points où nous l'avons vérifiée; elle suit le texte d'assez près, tout en restant claire et élégante. C'est donc une œuvre vraiment scientifique, que nous offre M. Minocchi, et nous souhaitons qu'il nous en donne bientôt le complément.

E. J.

Les Béatitudes de l'Evangile et les Promesses de la Démocratie sociale, traduit de l'allemand de Mgr Schmitz, évêque coadjuteur de Cologne, par l'abbé Collin, professeur au collège libre de Saint-François-de-Sales de Dijon. — Paris, Lethielleux. 1902.

— L'auteur de cette traduction est bien connu des lecteurs de l'*Université catholique* qui s'est toujours plu à hautement apprécier, comme ils le méritaient, ses divers travaux. A ne citer que l'*Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation* du P. Weiss, ouvrage d'une douzaine de volumes, on peut se faire une idée du zèle et du talent avec lesquels M. l'abbé Collin a su enrichir notre littérature ecclésiastique en France. Le volume des *Béatitudes évangéliques* ou *Confidences sociales*, qu'il nous donne aujourd'hui est une nouvelle preuve du goût exquis qui le dirige dans le choix des ouvrages allemands à traduire. Dans une très intéressante préface le traducteur nous met en contact avec cette belle figure de l'Evêque coadjuteur de Cologne, type achevé du dévouement apostolique, et nous permet de jeter un regard intelligent sur les œuvres sociales auxquelles le Prélat consacra sa vie, dans un pays qui n'est point le nôtre mais qui a besoin comme le nôtre de prêtres au cœur brûlant de charité. Mgr Schmitz fut un des orateurs les plus goûtés et les plus fêtés des congrès catholiques allemands. La chaire chrétienne salua certainement en lui un de ses meilleurs représentants contemporains. Les sujets qu'il traitait de préférence étaient des sujets se rapportant à la situation actuelle. Il faisait des questions sociales ses thèmes favoris. Dans les *Béatitudes* c'est le point de vue particulier auquel il se place. Aussi y règne-t-il partout une analyse de mœurs de nos temps qui donne à ces conférences un caractère éminemment pratique. On est saisi par le contraste qu'il met sans cesse sous les regards du lecteur entre la grande charte du royaume de Dieu qui peut apporter au monde d'aujourd'hui le salut et le bonheur et les principes délétères d'une fausse démocratie sociale qui déprave et désorganise les sociétés modernes. Qui ne lirait avec le plus vif intérêt ces descriptions vivantes que l'auteur fait à chaque conférence des utopies anti-chrétiennes du monde à la recherche du bonheur, et des efficacités puissantes des principes de l'Evangile pour la réalisation du meilleur idéal de la société actuelle ! Je voudrais entrer dans des détails, et donner quelques analyses, mais je ne puis que féliciter M. l'abbé

Collin de ses succès de traduction et lui exprimer le désir qu'il nous fasse connaître bientôt les trois autres volumes des œuvres oratoires de Mgr Schmitz : *Le prophète Elie, sa mission pour ranimer la Foi dans la vie sociale ; Tobie, un modèle pour les catholiques des temps présents*, ou *Sermons sur nos devoirs en face des périls sociaux ;* et *David, l'homme de l'Espérance.* — Ces titres piquent assez notre curiosité.

La Journée séraphique de celles qui ont choisi la meilleure part, par M. l'abbé Joseph Lémann, chanoine honoraire de Lyon et de Reims. — Un vol. in-12 de xv-363 pp. Paris, chez Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Ce livre, composé tout d'abord pour entretenir la ferveur et l'observance des saintes règles parmi les filles de la séraphique sainte Thérèse, était demeuré manuscrit pendant plusieurs années. Ses feuilles, messagères de la bonne parole et du divin amour, n'avaient pas franchi l'enceinte discrète de quelques carmels, où elles poursuivaient, dans le recueillement et la solitude, leur œuvre de fructueux apostolat. Par une délicate inspiration de la charité, la publicité en fut instamment réclamée, et le pieux auteur, déférant à de si légitimes désirs, a donné une fois de plus satisfaction à son zèle d'apôtre en élargissant son champ d'action. *La journée séraphique de celles qui ont choisi la meilleure part* fut donc livrée à la presse. Sa bienfaisante plénitude ne s'arrêtera plus aux sommets de la vie contemplative. Désormais, elle va s'épancher, comme les flots d'une cascade, sur tous les degrés et toutes les variétés de la vocation religieuse. (Avant-propos, p. xv.) Aussi bien que l'élite des ordres monastiques et des fiancées du Christ dont le privilège est de s'asseoir aux pieds du Maître à l'exemple de Marie-Madeleine, les Sœurs consacrées par devoir d'état à remplir dans l'Eglise les fonctions de Marthe, la bienheureuse hôtesse de Béthanie, et à servir Jésus dans la personne des enfants, des malades et des pauvres, sont conviées à écouter le Verbe de Dieu et à le méditer au fond de leurs cœurs : elles y trouveront le germe vivifiant de la vertu, l'aliment de la sainteté, et par surcroît les énergiques et consolantes pensées qui encouragent les âmes persécutées pour la justice et font surabonder la joie aux jours de l'épreuve.

Au trésor de l'Ecriture et particulièrement au Cantique des

Cantiques, M. le chanoine Joseph Lémann a emprunté, au fur et à mesure de son travail, les choses anciennes et les choses nouvelles qui peuvent apprendre aux anges de la terre à aimer comme les séraphins des cieux. Pour tisser cette trame d'or, l'habile artisan a mis en œuvre les rares qualités qui donnent un incomparable charme à tous les écrits sortis de sa plume : suavité, onction, poésie et richesse d'imagination, mouvements éloquents, intelligence pénétrante des textes sacrés, science peu commune du cœur humain, tact et délicatesse. Tel est le témoignage qu'un juge autorisé se plaît à lui rendre, et nous croyons que les lecteurs de l'*Université Catholique* ne le démentiront pas.

Le compte rendu bibliographique tient en quelques lignes : il suffit d'indiquer l'objet des divers chapitres. Divisée en trois parties, la journée de la fervente carmélite s'écoule dans une union intime avec le céleste Epoux. Le matin, au réveil, en allant à l'oraison, avant la sainte messe, avant et après l'adorable communion, se succèdent sans relâche les exercices qui servent de fondement à la vie surnaturelle. Puis, dans le plein jour, c'est la pratique du recueillement, l'attention à bien faire les petites choses et à économiser la moindre parcelle des mérites qu'on peut acquérir, le mouvement de l'âme qui sent le besoin de Dieu et le désir intense de le posséder, l'activité dans la sécheresse, le renoncement parfait et la mortification, la vaillance et l'héroïsme au milieu des épreuves et des souffrances. Enfin, le soir ramène l'examen justicier de l'oraison, la récitation de l'office divin où l'amour se montre intarissable en louanges, la veillée du cœur continuée durant le sommeil et les manifestations de l'amour mendiant lorsqu'on s'éveille pendant la nuit. — A chaque heure de cette journée bien remplie par la pensée persévérante de la présence de Dieu et par les actes de la charité parfaite, s'applique un texte du Cantique des Cantiques, approprié aux occupations du moment et les embaumant d'un encens sacré. Sans s'écarter jamais de l'interprétation doctrinale de l'Eglise, le fidèle commentateur sait faire jaillir de cette source féconde et présenter sous une forme très originale les enseignements et les directions que les maîtres de la vie spirituelle s'accordent à considérer comme les plus utiles à la formation surnaturelle des âmes qui aspirent à la perfection. Il excelle à suggérer les pieuses industries de la charité agissante, à choisir les conseils les mieux adaptés aux différentes

conditions du voyage vers l'éternité, à retracer vivement aux filles de sainte Thérèse les admirables exemples de sainteté qui sont le patrimoine de leur vocation.

Les destinataires de ces attrayantes et profitables exhortations les accueilleront certainement avec reconnaissance. Elles béniront le Père des lumières dont la miséricordieuse bonté est la source de tout don parfait ; et les fruits de salut qu'elles ne peuvent manquer de recueillir comme une abondante moisson, en méditant les pages de ce livre, feront la joie et seront la digne récompense d'un travail entrepris pour le bien de celles qui ont choisi la meilleure part. C'est le vœu de l'auteur, et c'est aussi le nôtre.

P. B.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Le Linceul du Christ, *étude critique et historique*, par le R. P. dom François CHAMARD, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé. — Paris, H. Oudin, 1902, gr. in-8° de 104 pp.

Un Bénédictin français, réfugié en Angleterre, écrivait à la réception de ce livre : « Evidemment, ça manquait à la collection » des publications sur le Suaire de Turin. « Dom Chamard sait prodigieusement, écrivait de son côté un laïque qui connaît bien Solesmes et Ligugé, mais s'il se trompe, ce n'est jamais à moitié ». Cet opuscule en sera une nouvelle et convaincante preuve. C'est avec le plus grand sérieux qu'il écrit dans la préface : En examinant de près la question en litige, nous avons découvert une solution qui mettra fin à toute polémique et permettra de concilier des faits qui, au premier abord, ont paru contradictoires (p. 5) ». On a hâte de connaître cette solution qui va « réconcilier les adversaires sur le terrain de la vérité historique mieux connue et dégagée de toute entrave » (p. 6). La voici. Pour dom Chamard comme pour tous les partisans de l'authenticité, le Suaire venait de Constantinople, mais au lieu d'avoir été pris par un Champlitte, allié aux Charny, et remis à Lirey, il a trouvé une autre direction. C'est Othon de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, qui déroba le linceul des Blachernes et l'envoya par l'entremise de Ponce de Lyon, en 1208, à son père Ponce de la Roche ; celui-ci « garda, pendant quelque temps, dans son château, la sainte relique envoyée par son fils,

avant de la remettre à son archevêque » (p. 44) de Besançon. Elle resta dans la cathédrale Saint-Etienne jusqu'à l'incendie de mars 1349. A ce moment elle disparut et se retrouva plus tard... à Lirey. Voici, d'après dom Chamard, comment les choses ont dû se passer, comment il y eut « substitution frauduleuse, à la suite de l'incendie de 1349 » (p. 69) : « Au lieu de rendre à l'église métropolitaine de Besançon le Suaire apporté d'Orient..., on n'en restitua qu'une copie, que les chanoines de Besançon prirent ou feignirent de prendre pour l'original, autrefois honoré dans leur église. Et quel fut l'auteur de cette substitution ? Ce fut Geoffroy de Charny, ou mieux sa femme ou l'un des siens. Entre 1349 et 1357, on chargea un peintre habile de reproduire le plus exactement possible la partie antérieure du Christ sur une toile à peu près semblable à l'ancienne, et on trompa ainsi la piété des chanoines et des fidèles de la métropole de la Bourgogne. Le peintre, qui avait restitué l'original aussi bien que la copie à ceux qui lui avaient commandé cette œuvre, crut, de bonne foi, que le Suaire présenté par les Charny à la vénération des fidèles n'était que sa propre copie, puisque l'église de Besançon était censée être rentrée en possession de l'original » (*ibid.*) Ce passage ineffable était à citer en entier. On croit rêver en lisant que les chanoines de Besançon et le peintre ont eu la naïveté de prendre une copie pour l'original; ils auraient oublié, et dom Chamard avec eux, que le Suaire de Lirey, aujourd'hui à Turin, a deux empreintes, tandis que celui de Besançon n'en avait qu'une. Si encore l'auteur nous donnait quelque preuve de la réalité de cette histoire fantastique, mais non : son récit est, d'un bout à l'autre, une série de conjectures.

Une observation, pour finir, sur son interprétation d'un texte de Braulion, évêque de Saragosse, qu'il a eu le mérite de mettre en évidence (p. 26-7) : *Notuerunt fieri multa quæ non habentur conscripta, sicut de linteaminibus et sudario quo corpus Domini est involutum legitur quia fuerit repertum*... Fort bien : voilà un vénérable personnage qui, au milieu du VIIe siècle, croyait à la conservation du Suaire. De quel Suaire s'agit-il ? Aucune donnée géographique. D. Chamard résume plus loin les récits d'Adamnan, d'après Arculphe, peu d'années après. Au chapitre IX il est question du Suaire *quod in sepulcro super caput Christi fuerat positum* ; c'est « dénué de toute valeur historique » (p. 32). Quant au chapitre X, c'est tout autre chose. Il y est question d'un suaire plus grand, tissé par la Sainte Vierge, sur lequel

figurent les douze apôtres avec le Christ : c'est bien là « celui qui a servi à l'ensevelissement du Sauveur » et qui est mentionné par Braulion. Mais comment le linceul *acheté* par Joseph d'Arimathie a-t-il pu être tissé par la Sainte Vierge ? Et que viennent faire sur le Suaire de l'ensevelissement les images des apôtres à côté de celle de Jésus. On se borne à déclarer ces détails contestables et la couleur verte de ce suaire une « simple illusion d'optique » (p. 33). Tout cela n'empêchera pas ce linge de correspondre à celui de Besançon, puis de Lirey.

Je n'ai pas le courage de pousser mon enquête au-delà. Il faut que la cause du Suaire de Turin soit bien compromise pour qu'on cherche à la sauver par de tels arguments. A noter en finissant que D. Chamard n'a pas un mot contre la thèse historique de M. le chan. Chevalier, ni contre l'autorité des documents publiés par lui. Y aurait-il de l'indiscrétion à demander au vénérable religieux pourquoi son opuscule a paru sans *imprimatur* ni autorisation des supérieurs ? Les règles de l'*Index* n'obligeraient-elles pas les religieux ?

Abbé J.-B. MARTIN.

Actus beati Francisci et sociorum ejus edidit Paul SABATIER. — In-8°, LXIII-271 pp. Paris, Fischbacher, 1902. **10** fr.

Le livre des *Fioretti* n'est qu'une traduction du latin. Le texte original n'a pas été retrouvé encore ; mais des manuscrits nous conservent, et l'infatigable franciscanisant Paul Sabatier vient de publier un recueil qui nous en fournit des extraits. Entre les *Fioretti* et les *Actus beati Francisci et sociorum ejus*, tels que nous les possédons désormais, la correspondance n'est point absolue. Si nous laissons de côté les appendices des *Fioretti* (considérations sur les stigmates, vie de frère Junipère, vie et doctrine de frère Egide, additions), nous trouvons six chapitres des *Fioretti* (les chapitres 27, 28, 41, 44, 46, 48) qui n'ont pas de parallèle dans les *Actus*, et vingt-deux chapitres des *Actus* (les chapitres 9, 17, 18, 25, 33, 34, 38, 39, 40, 44, 45, 47, 55, 60-7, 70) qui n'ont pas de parallèle dans les *Fioretti*. En outre, les *Fioretti* ne rendent pas toujours d'une façon littérale le latin des *Actus*. Sous le bénéfice de ces réserves, « les *Actus* peuvent être considérés comme constituant en somme l'original des *Fioretti* ».

On voit, par là même, l'importance du nouveau volume que nous devons à M. Sabatier.

Il sert, d'abord, à l'étude prodigieusement complexe des sources de la vie de saint François. M. Sabatier accentue ce qu'il avait dit, dans sa *Vie de saint François d'Assise*, 1894, p. CVII-XI, de la valeur historique des *Petites fleurs*. Pour lui, l'auteur du recueil d'où procèdent les *Actus* et les *Fioretti* serait frère Hugolin, de Monte Giorgio (aujourd'hui province d'Ascoli Piceno), qui aurait écrit entre 1322 et 1328. L'œuvre se composerait de deux groupes de récits distincts : l'un nous présente les physionomies des frères de la première génération franciscaine, c'est-à-dire saint François, et, lui faisant cortège, les Bernard, les Rufin, les Massée, les Léon ; l'autre nous montre les saints frères de la marche d'Ancône dans la génération suivante, les Jean de l'Alverne, les Jacques de Massa, les Jacques de Fallerone, les Conrad d'Offida, les Jean de Penna. Contemporain de ces derniers, frère Hugolin tiendrait ce qu'il narre des premiers de Jacques de Massa, lequel l'aurait appris de frère Léon lui-même. C'est ce qui expliquerait l'intensité de vie et de réalité des chapitres sur les anciens frères, et légitimerait cette conclusion « en contradiction apparente avec les principes de la critique historique, à savoir que l'œuvre de frère Hugolin a plus de valeur lorsqu'elle nous raconte des faits qui se sont passés soixante ou quatre-vingts ans avant le moment où il écrivait que quand elle nous raconte ceux dont il a été le témoin » ; frère Hugolin ne savait pas *voir*, tandis que frère Léon avait bien *vu*. Quoi qu'on pense de cette thèse séduisante, fallût-il en laisser, il est difficile de ne pas se demander s'il n'y a pas lieu d'en prendre au moins quelque chose, et malaisé de garder la position du bollandiste Suyskens, qui déclarait carrément qu'il n'avait pas lu les *Fioretti*, que ni il ne les avait ni il n'avait jugé utile de les avoir. Et serait-il vrai que les *Fioretti* ne comptent pas comme document historique, il resterait toujours ceci que *Fioretti* et *Actus* offrent des récits qui se retrouvent, pour la plupart, dans les sources franciscaines ; le problème se pose du lien qui existe entre les diverses formes de ces récits, et serions-nous en pleine légende, il importerait de marquer les étapes successives, l'évolution du cycle légendaire franciscain.

Si les *Fioretti* sont discutables au point de vue de l'hagiographie, en revanche, les connaisseurs sont unanimes à proclamer que c'est un joyau littéraire. Il est donc intéressant de

connaître les origines de ces pages enchanteresses, de les rapprocher du texte latin qu'elles reproduisent, de saisir sur le vif les procédés du traducteur. Or, la traduction est toujours exquise; elle est, en général, fidèle et même serre d'assez près le texte latin ; çà et là, pourtant, on constate des divergences. Loin de décolorer l'original, la version italienne parfois l'embellit, et lui donne quelque chose de naïf et de frais qui ajoute au charme. Il arrive aussi que le latin est plus complet, plus expressif : citons quelques exemples. D'après les *Fioretti*, chap. 2, éd. Amoni, Rome, 1889, p. 4, François passa toute la nuit fameuse, qui décida la vocation de son premier compagnon, Bernard de Quintavalle, « à dire, levant les yeux et les mains au ciel, avec très grande émotion et ferveur : mon Dieu! mon Dieu ! Et ainsi disant, et versant des larmes abondantes, il resta jusqu'au matin, répétant : mon Dieu ! mon Dieu ! et rien autre ». Les *Actus*, chap. 1, p. 5 6, portent : « Et elevata facie in cœlum, et elevatis etiam manibus et oculis ad Deum, *totus intentus et ferventer ignitus*, devotissime orans, dicebat : Deus meus, *et omnia !* Et hæc verba cum tantis lacrymis ingeminabat ad Deum, *et cum tanta morositate devota eadem frequentabat*, quod usque ad matutinum aliud non dicebat nisi : Deus meus, *et omnia !* » Où les *Fioretti*, c. 25, p. 86, disent simplement que François « servait volontiers les lépreux », les *Actus* ont ce développement, c. 28, p. 93 : « Leprosis *affectuosissime* serviebat, *ministrando eis cibaria*, *lavando eorum membra putrida*, *mundando et lavando vestimenta*, *et insuper ruendo frequenter et ferventer in eorum oscula* ». Des traits du charmant récit de la visite légendaire du roi Louis IX à frère Elie n'ont pas passé des *Actus*, c. 46, p. 143-5, aux *Fioretti*, c. 34, p. 121-3 : « Quum sanctus Ludovicus rex Franciæ decrevisset per sanctuaria peregrinari *septennio* », « *quasi ebrius* de cella egrediens », « *ruerunt* ambo in amplexus *mirabiles* et oscula *devotissima* » ; par compensation, les *Actus* n'ont pas ce qui suit : « Essi (les frères) *n'ebbero grandissima malinconia*, che frate Egidio non gli aveva parlato parola, e, rammaricandosene, si gli dissero : *perchè se'tu stato tanto villano* che... » Enfin, les *Fioretti*, cette fois dans l'appendice sur les stigmates, troisième considération, p. 218, omettent un paysage exquis, bien digne de François et de frère Pecorella ; frère Léon veillait à ne point peiner le saint, de peur d'être frustré de sa compagnie, — de sa gracieuse compagnie, ajoutent les *Actus*, c. 9, p. 36, et ils en

exposent la raison : *nam tantus erat amor et fides quam habebat ad sanctum quod sine ipso nullo modo vivere confidebat. Et propter hoc, quandocumque aliqui loquebantur de sanctis, frater Leo dicebat : « Carissimi, magni sunt omnes sancti, sed et sanctus Fransciscus etiam est de magnis propter miracula quæ Deus operatur per ipsum ».*

Est-il nécessaire de dire que l'édition des *Actus* est soignée? Dans l'impossibilité actuelle de remonter, à travers les remaniements, au texte primitif, M. Sabatier a catalogué et décrit, avec une précision parfaite, les manuscrits connus. S'attachant aux deux meilleurs, il a reproduit de l'un d'eux (à la bibliothèque de la Faculté de théologie protestante de Paris) le texte intégral et de l'autre (à Liège) toutes les variantes : il a cité les variantes utiles des autres manuscrits et des imprimés. Dans un premier appendice, il a publié quatre chapitres qui, dans un grand nombre de manuscrits, sont incorporés aux *Actus;* dans un second, il a réuni des textes latins correspondant aux chapitres (le 37e excepté) des *Fioretti* qui manquent dans les *Actus.* Des notes savantes éclairent le lecteur. Pour faciliter les recherches, les chapitres ont été divisés en versets, tout comme l'Evangile.

« Tel est le pays de frère Hugolin, dit ailleurs (1) M. Sabatier. Il l'aima d'un amour si simple et si vif qu'il ne sut pas se représenter le paradis lui-même autrement que sous l'aspect de son district de la Marche d'Ancône ; c'est pour lui une région de vie, de lumière et de splendeur ». *Regionem vitæ, luminis et splendoris*, tels sont les *Actus* eux-mêmes.

Félix VERNET.

La France et le grand Schisme d'Occident, par Noël VALOIS. — Tomes III et IV. Paris, 1902, 2 vol. gr. in-8° de XXIV-632 pp. et 610 pp.

Nous avons, il y a cinq ou six ans, présenté à nos lecteurs les deux premiers volumes de cet ouvrage, publiés en 1896 ; ils conduisaient les événements des origines du schisme, en 1378, à la mort de Clément VII, arrivée le 13 septembre 1394. Les

(1) Dans la préface, p. V-VI, d'une édition populaire des *Actus*, calquée sur les *Fioretti*, et publiée, en même temps que les *Actus*, sous ce titre : *Floretum sancti Francisci Assisiensis. Liber aureus qui italice dicitur I Fioretti di san Francesco.*

IIIe et IVe volumes, que nous annonçons aujourd'hui, racontent la suite et la fin de l'histoire du grand schisme.

Jusque-là, malgré quelques signes de lassitude et de mésintelligence, rien n'avait pu sérieusement séparer la royauté française des papes d'Avignon. Avec la IIIe partie, nous voyons la politique religieuse de la France entrer dans une phase nouvelle. Sans doute, par habitude, par amour propre, par intérêt bien ou mal entendu, par conviction aussi, le conseil du roi et l'Université de Paris ne veulent pas briser brusquement avec la papauté avignonnaise : la France accepte Benoît XIII, successeur de Clément VII, mais non sans réserve, et avec l'espoir de l'amener à la « voie de double cession ». Mais des incidents divers ne tardent pas à refroidir les deux alliés ; le gouvernement français se soustrait à l'obédience de Benoît XIII, sans se soumettre pour cela à l'autorité de son compétiteur Grégoire XII. Il en vient à bloquer le pape dans son palais d'Avignon ; puis, par un nouveau revirement, il lui restitue son obédience ; il la retire encore. C'est ainsi que, pendant quatorze ans, suivant les circonstances, selon les influences qui dominent à la cour ou dans l'Université, la France va de la soumission à la rupture, de la rupture à la réconciliation, jusqu'au jour où, poussée à bout par un acte insolent du pontife, elle se réfugie, faute de mieux, dans le parti de la neutralité.

Mais une pareille solution ne pouvait être que provisoire. Tous les expédients de la politique semblent avoir été épuisés ; il reste toutefois à essayer du concile général. Désormais, c'est en dehors des deux papes, malgré eux, en bravant même leur opposition, qu'on va tenter de rendre à l'Eglise l'unité de direction suprême.

La première expérience, comme on sait, ne fut pas heureuse : le concile de Pise n'aboutit qu'à laisser trois papes au lieu de deux ! La France a beau soutenir Alexandre V, issu du concile de Pise, et son successeur Jean XXIII, elle ne peut leur donner l'autorité que presque toute la chrétienté leur refuse. Tout était à recommencer, et ce sera l'œuvre du concile de Constance, trop longtemps entravée par des questions accessoires de politique, de mettre fin au schisme par l'élection de Martin V, le 11 novembre 1417. Le reste n'a plus guère qu'un intérêt de curiosité. M. Valois nous montre une espèce de continuation du schisme qui réussit à se maintenir obscurément dans le Midi de la France ; un certain Jean Carrier, à lui tout seul, élit

un certain Benoît XIV, et, jusqu'en 1467, on rencontre, au fond du Rouergue, des familles de pauvres artisans qui refusent de reconnaître les décrets du concile de Constance.

Ai-je besoin de dire que je n'ai prétendu d'aucune façon, par cette vue cavalière, donner une idée de ces deux volumes ? C'est à peine si j'ai pu en esquisser les lignes générales.

La France et le Grand Schisme est un livre très beau, tout à fait de premier ordre, et qui sûrement fera le plus grand honneur à l'érudition française. D'abord, on reste effrayé, confondu, de la masse énorme de matériaux extraits de la carrière et amenés à pied d'œuvre. Qu'on lise, en tête du Ier et du IIIe volumes, la liste des sources consultées, les innombrables références qui s'étendent au bas des pages, on s'étonnera qu'un homme, même servi par des loisirs sans limites et des ressources exceptionnelles, ait réussi à remuer, à mettre en mouvement cette prodigieuse quantité d'informations recueillies sur presque tous les points de l'Europe.

Il était plus difficile encore de mettre en œuvre ces matériaux que de les réunir. L'abondance des matériaux n'est pas toujours une garantie de vérité ; ici, en particulier, chaque parti voyait naturellement les mêmes faits et les racontait d'une autre manière ; mille ambitions subalternes, mille intrigues, mille intérêts s'entrecroisaient. M. Valois, avec une aisance parfaite, s'est ouvert un chemin à travers ces broussailles. Est-ce à dire qu'il ait toujours vu clair dans ces négociations, compliquées de ruse, de duplicité, de mensonge ? L'auteur ne voudrait pas de cet éloge ; mais il semble bien qu'il a tiré des faits toute la lumière qu'ils pouvaient donner.

Autant qu'il m'a paru, M. Valois est un fils soumis de l'Eglise. Il souffre des misères de ce demi-siècle de schisme ; il constate avec bonheur que, même en cette lamentable période, l'Eglise a produit de grands saints. Mais ces dispositions respectueuses ne l'empêcheront de juger les évènements et les hommes avec impartialité et indépendance.

La forme même du livre n'est pas sans agrément ; elle a du moins le charme que permettait la sévérité du sujet. L'exposition est sobre, attrayante ; elle s'anime de portraits vigoureux, de fins aperçus, de traits de mœurs, d'incidents pittoresques. Je citerai, comme exemple, l'effarement de la cour et de l'Université le jour où Sanche Lopez apporta à Paris la bulle d'excommunication du 19 mai 1407, et la harangue *ab irato* de maître Courtecuisse.

L'auteur, dans le dernier chapître de son livre, s'est attaché à démêler « les responsabilités » dans les origines et la durée du grand schisme : responsabilités des papes, des cardinaux, des gouvernements, et surtout de celui de la France. Peut-être, du moins selon moi, a-t-il jugé le rôle de la France avec un peu trop d'indulgence. Mais ce sont là des appréciations toutes subjectives, sur lesquelles il est difficile d'être complètement d'accord (1).

REURE.

L'Idée de Patrie et l'Humanitarisme, par Georges GOYAU. *Essai d'histoire française* (1866-1901). — 1 vol. in-12 de 411 pp. Paris, Perrin, 1902.

Des deux courants humanitaire et patriotique qui se sont développés en opposition depuis la Révolution française jusqu'en 1870, le premier, le courant humanitaire, paraissait agir le plus fortement au sein du parti républicain, lorsque vint à éclater la guerre qui nous enleva deux provinces. Plus de frontières! c'était le cri de ralliement qui, à Genève, à Lausanne, à Berne, au Havre, à Metz, avait retenti pour inaugurer la grève contre la guerre. Et la guerre allait recommencer de nouveau! — L'année terrible suffit du moins pour amener à résipiscence plusieurs des hommes de l'opposition que la maçonnerie avait jusqu'alors condamnés à l'aveuglement. Gambetta et Jules Ferry furent de ceux-là, il serait injuste de ne pas le reconnaître. La guerre fut, paraît-il, pour Gambetta l'occasion « d'une crise interne et d'une collision constante avec son propre passé ». Et le chemin de Tours lui aurait été un chemin de Damas, puisque, reniant les thèses humanitaires qui avaient enchanté sa jeunesse, il en vint à prononcer, dans son discours de Cherbourg, cette parole de repentir : « Le point de vue militaire est le premier ». De là, peut-être, au jour de sa mort, le peu d'empressement de la maçonnerie à « l'inscrire dans le panthéon de ses grands hommes ». — Quant à Jules Ferry, il ne craignit pas, en 1891, à la tribune du Sénat, de « sourire en quelque sorte de lui-même et de ses vieux préjugés contre l'armée », au grand scandale de Jules Simon, qui consentait bien à « laisser oublier

(1) Qu'on me permette, en finissant, de signaler l'intérêt *local* de l'ouvrage Voyez, à la table, les mots *Lyon*, Jean et Imbert de *Boisy*, Jean de *Châteaumorand*, Jean *Fillet*, Jean de la *Grange*, Amédée de *Talaru*, etc.

le livre de la *Politique radicale*, mais non à le déchirer ». — L'œuvre pédagogique de Jules Ferry laisse voir plus d'une lézarde, mais en revanche son œuvre coloniale subsiste. Il s'est honoré lui-même en continuant, suivant la parole de Mgr Freppel, l'œuvre de Richelieu, de Colbert et de la Restauration, œuvre nationale au plus haut point, et pour l'accomplissement de laquelle il lui fallut cependant lutter contre les patriotes eux-mêmes qui craignaient, si peu de temps après nos désastres, l'éparpillement de nos forces. — Mais l'effacement du cosmopolitisme en présence de la France mutilée ne devait être que provisoire. « Les cosmopolites de France se rencontraient avec les patriotes de l'étranger dans une commune attente de l'aventure, prochaine ou lointaine, qui leur permettrait, aux uns et aux autres, de faire retomber la gauche dans les doctrines et dans les caprices de sa prime enfance. » On sait quelle fut cette aventure et quelle faveur a été réservée aux thèses humanitaristes dans la presse et dans l'opinion, sous l'action combinée de la maçonnerie française et du socialisme international, à la suite de l'affaire Dreyfus.

C'est à quoi peut se résumer, dans ses lignes essentielles, l'ouvrage de M. Goyau. Il regorge de faits, d'observations, de documents dont l'authenticité n'a pu être contestée. Il éclaire le passé d'une vive lumière et suggère pour l'avenir d'assez tristes réflexions. — Nous ne croyons pas cependant qu'il parvienne à enrayer ni même à retarder l'évolution de certains esprits que séduit de plus en plus le rêve de l'internationalisme. Ceux-là objecteront à la thèse de M. Goyau (car, en voulant composer un livre d'histoire, il a soutenu une thèse) les excès même et les compromissions du chauvinisme qu'il ne serait pas très difficile, en effet, de noter, car il a longtemps servi sous divers noms de réclame à divers partis politiques. Et ainsi ils seront amenés à prolonger la controverse. — N'eût-il pas mieux valu dégager avec plus de netteté ce qu'il y a de sain, de vivant, de nécessaire au fond des deux aspirations, distinctes et non opposées, qui entraînent humanistes et patriotes, et qui pourraient très bien se fondre ? M. Goyau a songé sans doute à orienter dans ce sens le plan de son beau livre : cela se devine dans plusieurs pages de l'*Introduction* et dans quelques autres des chapitres IV et V, où il s'attache complaisamment — ce sont ses propres expressions — à cette longue période d'harmonie qui, pendant un quart de siècle, a régné entre les vastes aspirations de la démocratie et

celles du patriotisme. Mais plus ordinairement M. Goyau s'en est tenu à son réquisitoire contre les utopies humanitaires, sans s'efforcer assez d'en extraire ce qui s'y peut glisser de vues acceptables et fécondes à côté de pernicieuses erreurs.

C. B.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Histoire de la Littérature juive, d'après G. Karpelès, par J. Bloch et E. Lévy. — In-8°, 683 pp.. Paris, Leroux, 1901. **12** fr.

La littérature juive nous est connue surtout par la Bible; peut-être même est-il des personnes qui ignorent qu'en dehors des Saintes Ecritures il existe un très grand nombre d'ouvrages juifs, 27.000 environ. Il était donc nécessaire de faire connaître au grand public français cette abondante littérature; deux rabbins, MM. Bloch et Lévy, s'inspirant de l'ouvrage de G. Karpelès, viennent de s'acquitter de cette tâche.

Ils ont divisé en six périodes le développement de cette littérature : la première va de l'origine à l'an 200 avant Jésus-Christ et comprend la littérature biblique, dont la langue est, à quelques exceptions près, l'hébreu. La deuxième s'étend jusqu'à l'an 100 de notre ère et pourrait être appelée la période judéo-hellénistique parce que la plupart des productions sont grecques de langue et quelquefois d'inspiration. La troisième, qui est la plus longue et la plus productive est celle qui vit naître les Talmuds et les livres connexes ; elle s'étend sur dix siècles. C'est alors que furent inventés les points voyelles et les accents, la massore fixée, les targoums et la plupart des midraschim rédigés; la langue est l'araméen et, sur la fin, déjà l'arabe. La quatrième, qui remplit un espace d'environ trois siècles du xe au xiiie siècle, est une période d'expansions; les Juifs participent à toutes les manifestations intellectuelles de la société arabe. Ils écrivent en arabe, en hébreu et en araméen; ils cultivent la poésie, la philosophie et la grammaire, l'astronomie et la médecine, l'exégèse et la théologie. La cinquiéme période commence à la mort de Maïmonide et finit avec Mendelsohn ; c'est l'époque de l'étude de la Kabbah et de la Loi; la langue est un idiome, mélange d'hébreuet d'araméen. La sixième est la période actuelle, qui a produit des œuvres remarquables et promet de s'épanouir

encore en une belle floraison, car, de divers côtés, les savants juifs entrent dans l'étude approfondie non seulement de leur littérature, mais encore dans les littératures profanes et dans les sciences de la nature.

Il nous est impossible d'entrer dans le détail pour caractériser davantage ces diverses époques. Bornons-nous à quelques observations. L'étude sur la littérature biblique est un bon résumé, de tendance plutôt conservatrice; cependant pour quelques livres, Ruth, Esther, Tobie, Judith, les auteurs admettent seulement un substratum historique. La partie la plus intéressante pour nous et la plus utile, parce qu'elle est peu connue, sera celle qui traite de la Mischna, des Talmuds et des Midraschim; on apprendra là à s'orienter dans ce fouillis de traités et à parler désormais en connaissance de cause de la halacha et de la hagada.

Les auteurs nous ont paru bien au courant des travaux modernes et, bien que Juifs, sont assez impartiaux dans leur appréciation des évènements historiques. On ne peut leur faire un reproche d'avoir relevé avec horreur les massacres de Juifs, qui eurent lieu en divers temps et dans divers pays ; nous les réprouvons tout comme eux. Etait-il bien nécessaire cependant, de rappeler, p. 564, que Bossuet, dans une lettre adressée à Leibnitz, dont on ne nous donne pas la référence, parle du Talmud traduit par un certain Mischna? Il semble bien que le grand orateur savait que la Mischna est un ouvrage puisqu'il dit, en se trompant, il est vrai, qu'elle est composée de trois traités, nommés Bara.

Cet ouvrage sera lu avec fruit et intérêt par tous ceux qui s'adonnent aux études littéraires et surtout par les élèves de nos Facultés qui ont besoin d'avoir une connaissance au moins sommaire de la littérature juive.

E. J.

Le vén. Duns Scot. *Introduction au livre: Pourquoi Jésus-Christ?* par le Rév. Père Déodat Marie, de Basly, des Frères Mineurs de la province de Saint-Denys. — Desclée, De Brouwer et Cie, 1902.

Pourquoi Jésus-Christ? Dans quel dessein l'Incarnation du Verbe ? A cette question de haute théologie, Duns Scot a donné une réponse remarquable, dont le R. P. Déodat se propose de faire ressortir à la fois la justesse et la grandeur. Mais, avant

d'exposer, en un livre, la doctrine du théologien, le R. P. a voulu présenter, en un opuscule préliminaire, le théologien lui-même. Le *vén. Duns Scot*, sa *Littérature*, sa *Méthode critique*, ses *Vues synthétiques*, tel est l'intéressant objet de ces 90 pages in-8°.

Intéressante à coup sûr, la physionomie du Docteur Subtil, à la fois théologien de génie et véritable saint. On reste saisi en songeant que l'auteur de tant d'œuvres considérables, né l'année même de la mort de saint Thomas, est mort à 34 ans! Et c'est d'une réconfortante édification de voir un génie si personnel, si original, si libre d'allure, garder néanmoins cette scrupuleuse fidélité aux vertus du saint religieux, à l'humilité, au détachement, à la parfaite obéissance, qui lui a valu d'être proposé pour les honneurs de la béatification.

Sous le titre de *Littérature du Docteur Subtil*, le R. P. Déodat nous présente la langue de Duns Scot, sa manière littéraire, son style propre. Héritier des grands scolastiques, Duns Scot en suit les traditions littéraires, mais en gardant sa libre originalité. Chez lui, le procédé de Pierre Lombard ou de saint Thomas, se départit de son uniformité un peu rigide et monotone, sans rien perdre de sa précision et de sa méthodique ordonnance. Sa manière tient le milieu entre l'article de la Somme et la dissertation moderne. Très fin psychologue, dialecticien vigoureux, prompt à embrasser une question dans son ensemble, habile à serrer un sujet et à le creuser jusque dans son fond, il est en même temps orateur : il a de la vie, de la véhémence, une chaleur communicative. On sent que l'esprit du logicien n'a point comprimé le cœur du religieux ni étouffé l'âme de l'apôtre. Mêmes qualités de précision et de vie dans son style. Sous sa plume, le latin de l'Ecole s'anime et se colore. Pour mieux rendre sa pensée, Duns Scot ne recule pas devant le mot nouveau, souvent pittoresque. Il ne dédaigne point les ornements, l'image et la métaphore. Nerveux, incisif, précis, en même temps coloré, chaud, vivant, son style est éminement expressif.

La *Méthode critique du vén. Duns Scot* ne diffère pas de celle qu'avait inaugurée Pierre Lombard et qui se trouvait alors universellement appliquée, à Oxford comme à Paris. A la suite des maîtres, le Docteur Subtil recherche dans l'Ecriture et dans la Tradition les fondements du dogme chrétien, et, à l'aide des principes philosophiques traditionnels, s'efforce de systématiser éléments scripturaires et patristiques en un vaste et harmonieux

corps de doctrine. Mais ç'a été son mérite de mettre au point les opinions de ses devanciers, par une critique sage et éclairée. Trop souvent on a représenté notre Docteur comme un adversaire irréconciliable de saint Thomas, porté par humeur batailleuse, sinon par caprice et bizarrerie d'esprit, à contredire en tout l'Ange de l'Ecole. Rien n'est moins exact. Duns Scot n'est pas toujours de l'avis des maîtres, toujours il les respecte, expose loyalement les opinions divergentes, les discute courtoisement, sans raillerie ni invectives, et, s'il se prononce contre, le fait avec réserve et en donnant de bonnes raisons. Souvent, après avoir mûrement pesé les avis divers, il déclare s'abstenir de se prononcer lui-même, ou bien s'efforce de concilier les sentiments extrêmes en une opinion moyenne à laquelle il se range modestement. Loyauté absolue, indépendance et largeur d'esprit, mais avec la sûreté de jugement et la sagesse, ce sont bien les qualités maîtresses du critique.

Cependant, c'est dans les *Vues synthétiques* du Docteur Subtil que se montre particulièrement la largeur de ses vues, et la pénétration de son génie. Duns Scot ne se résigne point aux menus aperçus, il ne se perd point dans le terre à terre des petits raisonnements, d'un coup d'aile il porte la question sur les hauteurs, d'un regard il embrasse un vaste plan d'ensemble, et, en quelques traits incisifs, en fait ressortir les grandes lignes et le point central. Rien n'égale à ce point de vue l'admirable Discours universel, qui nous est parvenu de lui, malheureusement mutilé, sous le titre « *Questiones universales de rerum principio* », et où apparaît en pleine maturité le génie de ce théologien de 30 ans. C'est là que se trouvent exposées, sur le Verbe Incarné et sa raison d'être, ces grandes et belles vues qui ont séduit le R. P. Déodat, après tant d'autres: Un Dieu unique, premier principe et fin dernière de toutes choses ; un seul univers, tout entier émané de Dieu, tout entier orienté vers Dieu ; un trait d'union entre Dieu et l'univers, médiateur unissant en lui-même le créateur et la créature : Jésus-Christ, Dieu et homme. Dans quel dessein? Afin que Dieu trouve, en dehors de Lui, dans sa création, une glorification parfaite ; afin que du cœur de l'Homme-Dieu monte vers la Trinité Sainte l'hommage d'une adoration adéquate et d'un amour souverain. C'est la gloire de Duns Scot d'avoir étudié *ex professo* le motif de l'Incarnation du Verbe, et l'on peut dire qu'en le présentant dans l'acte d'amour du Verbe Incarné à son Père pour la création

universelle, le vénérable défenseur de l'Immaculée Conception de Marie s'est encore montré « le théologien du Sacré-Cœurde Jésus ».

Souhaitons qu'après avoir mis dans un reliefaussi intéressant la physionomie et l'œuvre littéraire du Docteur Subtil, le R. P. Déodat nous rende, avec les mêmes qualités d'exposition, le même style animé et pittoresque, la même chaleur d'âme et de vie, les magnifiques vues du grand théologien sur l'adorable personne du Christ.

M. Lepin.
P. S. S.

Autour de Bossuet, par M. le chanoine Delmont, docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon. — In-12, pp. III-549, Putois-Créte, éditeur, Tricon successeur, Paris.

M. le chanoine Delmont continue avec un zèle toujours plus ardent et un éclat toujours nouveau ses savantes études sur Bossuet. Ce volume renferme onze travaux qui ont déjà paru en brochure. Ils se distinguent par la variété des aperçus, la richesse de l'érudition, et la flamme de l'enthousiasme. M. Delmont a le culte de Bossuet. Mais ce culte a son principe dans une connaissance très approfondie des œuvres de l'aigle de Meaux.

Des questions assez neuves rendent la lecture de ce volume très intéressante. Bossuet a vécu longtemps à la cour. Il a présidé à l'éducation du grand dauphin. Il a été en relation avec les plus hauts personnages. Tout le monde le sait. Mais ce qui est moins connu, c'est l'influence qu'il a exercée sur les provinces éloignées de la capitale. Dans trois de ses conférences, M. Delmont nous donne des renseignements puisés à bonne source et dont quelques-uns sont inédits. Aix, Lyon, Verdun et d'autres cités importantes ont senti le rayonnement de cette gloire qui plus d'un demi-siècle durant a resplendi sur la France entière. Deux lettres très curieuses l'une adressée à un savant théologien du nom de Genet, l'autre à Auguste Brueys aixois d'origine, pasteur protestant qui sous l'action de Bossuet se convertit, et devint un catholique fervent, nous montrent l'évêque de Meaux attentif aux besoins de l'Eglise jusques aux extrémités du royaume.

Lyon se rattache à Bossuet par des titres nombreux que

M. Delmont fait valoir avec une grande sûreté d'érudition. D'abord peu s'en est fallu qu'il n'eût la gloire de la compter au nombre de ses archevêques. Il est certain qu'à la mort de Mgr Camille de Neuville de Villeroy, les chanoines de Lyon écrivirent à Bossuet pour le prier de recueillir la succession de cet illustre prélat. Mais si les espérances des Lyonnais ne se sont pas réalisées, Bossuet leur témoigna sa bienveillance dans une foule d'occasions. Il eut pour commensaux deux dignitaires de l'Eglise de Lyon, le prieur de Saint-Irénée, et le grand obéancier de la collégiale de Saint-Just. Il fut en correspondance suivie avec un protestant célèbre de cette ville Jacques Spon, qui plein d'admiration pour son génie et ses vertus, lui offrit deux de ses ouvrages, les *Miscellanea*, et la *Réponse à la Guilletière*.

Le morceau intitulé *Bossuet d'après sa Correspondance* dissipera bien des erreurs, et fera tomber plus d'un préjugé. Les lettres sont au nombre de 1700 environ, et nous n'avons qu'une partie de la correspondance. Le reste a péri ou bien se dissimule dans les recoins obscurs des bibliothèques. Comme dans les Sermons et les Variations, c'est un style plein, serré, illuminé d'images saisissantes, imprégné d'émotion ardente ou tendre, et par-dessus tout juste et naturel jusque dans le sublime. Mais ce n'est pas le style qu'étudie M. Delmont, c'est l'homme lui-même ; c'est son âme, sa trempe d'esprit, de cœur et de caractère. Or, nous avons ici une véritable révélation. Bossuet s'y montre tout pénétré des sentiments de famille, affectueux jusqu'à la tendresse la plus exquise pour son père, pour sa mère, pour ses frères et ses sœurs, Bossuet est l'ami le plus cordialement dévoué. Il les aime avec une tendresse profonde, mais il ne leur cache point la vérité. La droiture et la franchise étaient le fond de son caractère. Il avait conquis par là l'estime des protestants eux-mêmes. Ajoutez à cela une simplicité charmante qui éclate presque à toutes les pages. « Je laisse aller ma main où elle veut, et mon cœur cependant s'épanche en admirant les miséricordes, que Dieu vous a faites, écrit-il au maréchal de Bellefonds. Il faut bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé ! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur ? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. »

Bossuet a été jugé diversement comme historien. Les uns avec juste raison l'ont comparé à Tacite et n'ont pas craint de le placer à côté de Thucydide et d'Hérodote. D'autres se traînant à la

remorque de Voltaire lui refusent le génie même de l'histoire. Il n'a été, disent-ils, ni assez complet, ni assez exact. Sa conception de l'histoire est trop étroite. Il ne serait pas même un penseur d'après Schérer et Renan. M. Hémon enfin lui reproche ses préjugés sacerdotaux et ses hypothèses théologiques.

M. Delmont se range du côté des premiers, et réfute avec solidité les objections des adeptes de Voltaire. Bossuet est le vrai créateur de l'histoire dans notre littérature. Les contemporains la comprenaient fort mal, et n'en faisaient guère qu'une œuvre de rhétorique officielle, une narration oratoire, plus ou moins emphatique et erronée... « Il devance les vues de Fénelon dans le plus beau chapitre de sa lettre à l'Académie. » Il élague les minuties, les faits vagues, les dates stériles. Il entre dans le fond des choses, en découvre les liaisons, embrasse l'ensemble d'un sujet, s'élève aux conceptions générales, et en fait sortir les événements comme d'une source. Il sait enfin revêtir les hommes et les choses du passé de la couleur locale, et du costume qui leur convient.

Bossuet a été indignement calomnié : on a suspecté la pureté de ses mœurs. Ces calomnies sont très suspectes à en considérer seulement l'origine, et les défenseurs. Le premier qui les mit en circulation, fut un prêtre apostat, qui, chassé du diocèse de Meaux à cause de ses mœurs dissolues, se réfugia à l'étranger, et publia des libelles diffamatoires contre plusieurs évêques très recommandables. Les protestants et les libres-penseurs les accueillirent avec empressement, et s'en firent les propagateurs. Nous en trouvons des échos dans les lettres de Voltaire et dans le *Siècle de Louis XIV*. Après cet article et le suivant intitulé « la grande âme sacerdotale de Bossuet », il ne reste plus rien de ces calomnies. On n'a aucune peine à admettre le témoignage de la sœur Cornuau sa pénitente qui disait de lui « qu'il était pur comme un ange », de Fléchier qui écrivait : « Les mœurs de M. de Meaux étaient aussi pures que sa doctrine », et du P. de la Rue qui ne craignait pas de dire : « Il fut irréprochable dans sa vie, jusqu'à faire rougir la plus hardie médisance ».

Nous croyons devoir nous arrêter là. Ce que nous avons dit, suffit à faire connaître le caractère et le mérite de l'ouvrage. Nous avons déjà apprécié longuement le premier volume. Celui-ci en est la digne continuation. Tous les amis de Bossuet applaudiront aux nobles efforts de M. le chanoine Delmont pour maintenir pure et intacte la gloire de ce génie qui domine si fièrement le

XVIIe siècle et toute notre littérature. Notre savant professeur s'est fait une spécialité de ces études. Il est constamment sur la brèche, et grâce à sa rare compétence, il est de taille à se mesurer avec les adversaires les mieux préparés et les plus redoutables.

Ph. GONNET.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ACHELIS (H.), *Virgines subintroductæ.* Leipzig, Hinrichs. VIII-75 p. in-8, 3 fr. 10. — ANDERSON (R.), *The Bible and modern Criticism.* London, Hodder. 294 p. in 8, 9 fr. 35. — BARGY (H.), *La religion dans la société aux Etats-Unis.* Colin. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — BERTHE (R. P.), *Jésus-Christ, sa vie, sa passion, son triomphe.* Antony, bureaux de la Sainte-Famille. XV-535 p. in-8, 3 fr. 50. — BLAU (L.), *Studien zum althebraischen Buchwesen und zur biblischen Litteraturgeschichte.* Strassburg, Trübner. IV-202 p. in-8. — BOUSSET, *Die Religion des Judentums in neuentestamentlichen Zeitalter.* Berlin, Reuther. XIV-512 p. in-8, 12 fr. 50. — BUSSY (P. J. DE), *Le vrai christianisme, d'après Bourdaloue.* Tours, Cattier. XII-388 p. in-8 — COPPIETERS, *De historia textus Actorum apostolorum.* Louvain, Van Linthout. XXVI-226 p. in-8, 5 fr. — *Dictionnaire d'Archéologie chretienne et de Liturgie.* Fasc. I (A — Accusations contre les chrétiens). Letouzey et Ané. 288 col. in-4, 5 fr. — ERBT (W.), *Jeremia und seine Zeit.* Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht. VIII-300 p. in-8, 10 fr. — EXPERT (H.), *Le psautier huguenot du* XVIe *siècle.* Fischbacher. In-4°, 150 fr. — FONCK (L., S. J.), *Die Parabeln des Herrn in Evangelium.* Innsbrück, Rauch. XX-808 p. in-8, 6 fr. 65. — KITTEL, *Die babylonischen Ausgrabungen und die biblische Urgeschichte.* Leipzig, Deichert. 36 p. in-8, 1 fr. — LAGRANGE (R. P., O. P.), *Le Livre des Juges.* Lecoffre. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — LAPEYRE (P.), *Pour le Christ et pour le peuple.* Lethielleux. 1 vol. in-12, 3 fr. 50. — *Monumenta Ecclesiæ Liturgica.* Tomus primus. Savaète. 690 p. in-4°, 75 fr. — GIBIER (C.), *Conférences données aux hommes à Orléans en 1902.* Lethielleux. 1 vol. in-8, 4 fr. — PLANUS, *Pages d'Evangile.* III. De la dernière Cène à l'Ascension. Poussielgue XII-392 p. in-16, 3 fr. — ROBINSON, *The study of the Gospels.* New-York, Longmans. XI-161 p. in-12, 5 fr. — SANDAY and others, *Criticism of the New Testament.* London, Murray. 240 p. in-8, 7 fr. 50. — SIDOT, *Le Verbe et son royaume des cieux.* Grenoble. Falque. 2 vol., 4 fr. — SODEN (H. von), *Die Schriften des neuen Testaments.* Berlin, Duncker. 2 vol., 62 fr. 50. — TERQUEM (H.), *L'authenticité du linceul du Christ.* Etat actuel de la question.

Paris, Paclot. 1 vol. in-8, 3 fr. 50. — *Testament* (*Old*) *in the light of historical records and legends of Assyria and Babylonia*. New-York, Young. 1 vol. in-12, 15 fr. 75. — *Theologischer Jahresbericht*. XXI. Literatur des Jahres 1901. Berlin, Schwetschke. In-8, 37 fr. 50. — WERNLE, *Die Reichsgotteshoffnung in den ältesten christlichen Dokumenten und bei Jesus*, Tubingen, Mohr. III-58 p. in-8, 1 fr. 50.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — « *Dictionnaire des Dictionnaires* » *illustré*. Savaète. 8 vol. in-4°, 285 fr. — BINET, *L'année psychologique*. Schleicher. In-8, 15 fr. — DUNAN (Ch.), *Essais de philosophie générale*. Delagrave. 838 p. in-8, 9 fr. — DU PLESSIS DE GRÉNÉDAN (J.) *Geographie agricole de la France et du monde*. Masson. 1 vol. in-8, 7 fr. — LAVIGNAC (A.). *Education musicale* Delagrave. 450 p. in-18, 3 fr. 50. — FAGUET (E.), *Le libéralisme* Soc. franç. d'imprimerie. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — FONSEGRIVE (G.), *Comment lire les journaux?* Lecoffre. 1 vol. in-12, 3 fr. 50.

Histoire et Géographie. — BARBIER DE MONTAULT, *Œuvres complètes*. Tome XVI. Rome VI. Hagiographie (8e partie) Poitiers, Blais et Roy. 512 p. in-8. — BENIGNI, *Historiæ ecclesiasticæ repertorium*. Rome, Pustet. 332 p. in-8, 2 fr. 50. — BENIGNI, *Historiæ ecclesiasticæ Propædeutica*. Rome, Pustet. 131 p. in-8, 2 fr. — BESSE (dom), *Le cardinal Pie*. Paris, librairie des Saints-Pères. 1 vol. in-12, 2 fr. — BONNEFON (J. DE) et DORVILLE (N.), *Les évêques de France* I. S. E. le cardinal Perraud. Paris, Art et Autel, 5 fr. — CHABOT (Cte DE), *Vendéennes!* 1793-1832. Librairie des Saints-Pères. 1 vol. in-12, 3 fr. 50. — MAIGNIEN (E.), *Notice biographique sur le général Bizanet*. Grenoble, Falque et Perrin. 54 p. in-16, 2 fr. 50. — FERRAND (H.), *L'Oisans*. Grenoble, Gratier et Rey. In-4°, 20 fr. — FLANDRIN (L.), *Hippolyte Flandrin*. Laurens. 1 vol. in-8, 12 fr. — FOURNIER (A) et FRANCK (V.), *Les Vosges*. Ollendorff. 1 vol. in-4°, 70 fr. — GOODSPEED, *A history of the Babylonians and Assyrians*. New-York, Scribner. XII-422 p. in-18, 6 fr. 50. — LAUNAY (R.), *Les Pères de la Démocratie*. Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — LOMBROSO (A.), *Napoleone II : studi e ricerche*. Rome, Bocca. 1 vol. in-16, 8 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — *Actes du 12e congrès international des Orientalistes*. Firenze, tip. Fiorentina. — *Année linguistique*. Klincksieck. Tome I. 1 vol. in-8, 6 fr. — FONSEGRIVE (G.), *Comment lire les journaux?* Lecoffre. 1 vol. in-12, 3 fr. 50. — HUE (G.), *Avocate*. Fontemoing. 1 vol. in-8, 3 fr. 50. — POCAT (L.), *Les marches d'ivoire. Poésies*. Grenoble, Falque et Perrin. IV-224 p. in-8, 7 fr. — PRUS (B.), trad. HUMIECKA (C.), *Le Pharaon*. Roman historique sur l'Egypte ancienne. Paris. Carrington. 916 p. in-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

LYON. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



LES ILLUSIONS D'UN HOMME SENSIBLE

HENRY DE VIRIEU [1]

I

C'était, à n'en pas douter, un futur heureux du siècle, c'était du moins un rare privilégié de la fortune que le petit enfant qui, le 5 avril 1754, jetait son premier vagissement au logis seigneurial de Pupetières, au pied des monts neigeux du Dauphiné dont le triple étage semble soutenir le ciel. Comme on disait alors, toutes les fées bienfaisantes s'étaient donné rendez-vous autour de son berceau. Naissance, richesses, honneur, glorieux souvenirs de race, inestimable patrimoine de traditions et d'illustrations domestiques, faveurs souveraines à la cour, art de se faire aimer et popularité du meilleur aloi dans la province, tout se réunissait pour assurer ce qu'on appelle le bonheur ici-bas au frêle héritier d'une vieille maison dont le lustre remontait au temps du dernier Dauphin. Son père,

(1) L'auteur de cette conférence, faite le 16 janvier dernier aux Facultés catholiques de Lyon, se fait un devoir de renvoyer le lecteur qui voudrait mieux connaître Henry de Virieu au *Roman d'un Royaliste*, de M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, son éloquent biographe, dont il s'est longuement inspiré.

le marquis de Virieu, était à 25 ans colonel des grenadiers de France ; sa mère, une Sourches de Tourzel, vivait dans l'intimité de Madame Victoire et de ses sœurs, filles de Louis XV ; elle en partageait les études et aussi les précoces vertus, avec quelque chose de tendre, de doux et de mélancoliquement candide en plus. Tout près d'elle, une parenté tutélaire et des amitiés protectrices : les Durfort, les Croy d'Havré, la duchesse de Duras, la duchesse de Rohan surtout, que j'aurais dû même nommer en première ligne, tant son affection fut généreuse et son influence irrésistible sur la mère d'abord, puis sur l'enfant, tant cette femme incomparable, demeurée héroïque jusqu'à la fin, domine de toute sa tête altière cette société charmante qui s'endormait, à la musique de Rousseau, dans l'illusion d'un nouvel âge d'or et qu'attendait un si terrible réveil. Une ombre pourtant, une seule ombre au tableau : c'était la grand'mère paternelle du nouveau-né, une La Tour-du-Pin, celle-ci, fière, impérieuse et austère autant qu'aucun de ses plus rudes ancêtres, et qui allait, au mépris des droits de la jeune accouchée, s'emparer de son petit-fils, comme s'il eût été un fidéicommis ou un bien substitué qui devait non descendre mais remonter les générations.

Devenu de bonne heure orphelin et à ce titre délaissé plus naturellement à sa dure aïeule, Henry de Virieu ne connut pendant dix ans que la sombre demeure de Pupetières ; mais son caractère était si bon et son humeur si facile que son étroite prison lui semblait un paradis terrestre : à lui seul il la remplissait de lumière et de gaieté ; enfant par la turbulence, l'audace, l'imprévu et cette acidité de fruit vert qui plaît aux palais blasés, même à ceux qui ne le sont pas, il avait de telles saillies qu'il déridait chacun, sauf la maîtresse du logis; voisins, serviteurs ou paysans, tous l'aimaient et oubliaient ses petits défauts. Quel bambin n'en a pas? Le sien était une légère pointe de hauteur. Il regardait tout le monde du sommet de sa très petite taille. Sa grand'mère y était-elle tout à fait étrangère ? Elle s'en aperçut néanmoins et, pour l'en corriger, lui amena un jour à dîner un petit Savoyard, tout noir de suie.

Ici, je donne la parole à un témoin oculaire. « Henry comprit la leçon et, sans laisser percer le moindre étonnement, prit le petit ramoneur par la main et le conduisit à la salle à manger. Là il le fit asseoir à table en face de lui et demanda tout ce qu'il savait de meilleur. Après avoir ainsi, deux heures durant, prodigué à son convive toutes les attentions imaginables, le petit homme (il avait six ans) se leva en disant : « Je veux que les gens qui, comme vous, « ont l'honneur de dîner avec le comte de Virieu s'en aillent « contents. » La leçon, semble-t-il, n'avait guère profité.

Rien de plus curieux à observer dans un enfant que ces premières échappées, ces tâtonnements, ces poussées soudaines du caractère qui s'éveille, qui se forme... ou se déforme.

Au surplus, morgue native ou simple préjugé dû au contact, le sot travers allait bientôt disparaître. Vint un moment où la superbe marquise fut contrainte de baisser pavillon devant une autre grande dame et de céder son peu timide rejeton à la duchesse de Rohan. Il fallait le mettre au collège et malheureusement Pupetières n'en possédait pas. Le jouvenceau ne fut point chassé du paradis terrestre, mais, à son vif regret, il l'échangea contre Paris, c'est-à-dire contre le collège d'Harcourt. Malgré le brevet de mousquetaire gris qui l'y attendait deux années plus tard, malgré le titre d'aide-de-camp que l'écolier de quatorze ans obtenait ensuite d'un de ses oncles commandant à Strasbourg, c'était loin de ce qu'il avait rêvé. Et ici l'on pourrait admirer l'action persistante de la vie solitaire, préface d'une éducation mi-libre, mi-captive dans le désert des champs, sur une jeune âme candide et sentimentale, si l'on ne surprenait une influence plus directe et plus décisive encore, celle de la littérature ambiante, des écrivains à la mode.

Jean-Jacques Rousseau venait de découvrir la nature et de lui élever des autels ; à leurs pieds se prosternait tout un peuple de dévots néophytes. Ce professeur, qui a formé de si mauvais disciples, n'entendait pas seulement restaurer le culte depuis des siècles oublié de Vertumne et de Pomone, rendre aux cieux et à la terre, dont il ravivait les

nuances, leur magnifique et chaste poésie méconnue sous les lambris dorés de Versailles; il avait entrepris de refaire l'homme selon la nature, cet homme bon par naissance et que la société seule, disait-il, avait fait mauvais.

Et, à ce sujet, peut-on douter de la puissance d'une idée fausse, quand elle s'offre à nous sous la magie d'une langue enchanteresse? Si nombreux qu'ils soient toujours, les sophistes de profession n'eussent pas suffi à la répandre et à y attirer. L'opinion se serait retirée d'eux comme de rivaux intéressés à faire le vide autour d'un autre grand magicien qu'escortait une longue théorie de bruyants thuriféraires. L'ermite de Ferney avait trouvé son maître dans le citoyen de Genève. Par une de ces révolutions subites qui sont le fruit de notre inconstance et de notre légèreté plutôt que l'œuvre du hasard, le patriciat, les belles dames avaient pris sous leur patronage l'ennemi des inégalités sociales qui proposait de retourner à l'état de nature et qui, pour mieux se distinguer de la foule, se promenait sur les boulevards en habits d'Arménien; les âmes naïves, les cœurs tendres avaient suivi, la jeunesse surtout — qui n'a pas rêvé au printemps de la vie? — et, dans sa chasse folle des sensations, le monde qui s'amuse se crut gravement purifié de ses fautes, parce que, selon Rousseau, il aurait été pur à son origine.

Est-il besoin de l'ajouter? Les dix-neuf ans d'Henry de Virieu n'échappèrent point à la contagion. Sans avoir, jusque-là, commis aucune folie il se prit à en méditer une; il voulut fuir la Cour, la faveur, la fortune pour s'enfermer aux champs en sauvage et y vivre à la façon du nouveau prophète.

« Vous le savez, Madame, écrit-il à la duchesse de Rohan, je déteste Paris au point que lorsque j'entends quelqu'un en faire l'éloge, j'éprouve une agitation qui est plus que de la colère... J'ai horreur du bruit... Puis-je donc me plaire ailleurs qu'à la campagne?... D'ailleurs, vous connaissez assez ma façon de penser pour savoir le cas que je fais de l'ambition... Je regarde qu'elle est le fléau de la vie... Non, Madame, je ne me résoudrai jamais

à prendre nulle part un brevet d'esclavage et de servitude... Que ferais-je chez les Princes, moi qui éprouve une certaine raideur de caractère qui m'empêche de soutenir la vue des gens vils et de leurs démarches tortueuses? »

Mais la duchesse, plus instruite que lui-même de son propre caractère, de lui répondre : « Vous aimez, mon cher enfant, la vie particulière, vous rêvez ce que l'on appelle la vie d'un homme bienfaisant à la campagne... Vous maudissez Paris et votre âme sensible vous persuade que c'est la seule vertu que vous recherchez dans la vie de province. Ne vous y trompez pas, il entre autant d'amour-propre que de sentiment dans ce goût de retraite. L'amour-propre se déguise de mille manières. Vous préférez vous borner tout d'un coup à un petit cercle dont vous croyez pouvoir facilement obtenir l'estime, aux soins qu'il faudrait vous donner pour obtenir celle de personnes plus distinguées. C'est pourquoi vous préférez votre province à Paris... »

Sagesse impuissante, inutiles conseils! L'enthousiaste disciple de Rousseau y ripostait en dédiant à Mme de Rohan un petit opuscule où il écrivait « qu'il n'est pas de félicité sans vertu et que pour trouver la vertu il n'est qu'à se rapprocher de la nature ». Il entendait du reste fort bien, comme le disait la duchesse, exercer dans sa thébaïde la bienfaisance chrétienne, car l'on n'en était pas encore à ces temps où la philanthropie haineuse des partis prétend supplanter la charité de l'Evangile.

Au demeurant, dans cette âme naïve et juvénile, ce n'était que de la sensibilité à outrance, un pur enfantillage. Voici pourtant qui est plus grave.

Au rebours de la futile jeunesse de sa condition, l'adolescent avait gardé intacte la foi de ses pères. Pieux autant que charitable, il alliait dans un singulier mélange la mysticité et l'humanitarisme, ce qu'il nommait la « piété sentie. » Il avait jusqu'alors si peu vécu au milieu de ses semblables qu'il ignorait encore une autre révolution plus redoutable que celle de la mode dont elle se servait, le mystérieux travail des philosophes qui commençaient à saper

la religion, à exiler l'idée chrétienne du monde poli, du monde pensant, à en détruire la souveraineté morale, en attendant le jour où sur ses ruines ils pourraient en prendre la place.

II

Depuis 1721, il existait en France une association secrète importée, dit-on, d'Angleterre au nord du royaume, à Dunkerque, et qui s'étendit bientôt à Paris, grâce à un Anglais, lord Derwent-Waters, son premier chef dans notre pays. Fondée d'abord, dit-on, par des réfugiés jacobites dans un but exclusivement dynastique, cette branche ne devint réellement française que lorsqu'elle ouvrit ses rangs à nos nationaux afin de multiplier les actes de bienfaisance auxquels ses membres prétendaient se consacrer (1). Pour inspirer un plus grand respect, elle fit remonter son origine ou se laissa rattacher aux vieilles corporations ouvrières du moyen âge, même jusqu'au fabuleux Hiram, architecte du temple de Salomon. Le mystère a toujours provoqué la curiosité. Il devint bientôt de bon ton de s'y faire initier à tel point que peu après l'organisation de son suprême Conseil et de sa hiérarchie, qui date de 1772, les plus grands noms de France figurent sur ses « planches », c'est-à-dire sur ses registres. Ceux qui les portaient ne croyaient s'associer qu'à des œuvres philanthropiques. Joseph de Maistre lui-même, le futur auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, ne fut-il pas, dans sa jeunesse, *grand orateur* à la *Parfaite Union* de Chambéry? Mais, soit dit en passant, jamais le nom de la reine Marie-Antoinette n'y fut inscrit; jamais même, comme on l'a insinué, elle ne s'intéressa aux nouvelles loges : la

(1) Le marquis d'Argenson écrit dans ses *Mémoires*, sous la date du 21 février 1740 : « On recommence de plus belle les cérémonies de francs-maçons, et le grand hospice se tient chez M. le comte de Mailly, chez qui la police n'ose fouiller ».

lettre dans laquelle on a pensé en trouver la preuve a été fabriquée, et il est aujourd'hui démontré qu'en la publiant M. Feuillet de Conches a été la victime d'un impudent faussaire.

Virieu devint-il aussi la victime d'un fourbe ou de sa propre crédulité ? Il est difficile de choisir. Ce qui est certain, c'est qu'il se jeta, à Lyon même, tête baissée, dans la franc-maçonnerie. Ce qui l'est également, c'est que la philosophie du XVIIIe siècle ne créa pas l'institution, mais en fit son instrument. Par un raffinement d'adresse, elle se garda bien de l'envahir; elle n'y introduisit discrètement qu'un petit nombre de ses notables adeptes. Elle se réserva de révéler, au jour opportun, le but secret et la clef de ses doctrines aux initiés dont elle était sûre et qui avaient la direction du Grand-Orient (1). On eût bien étonné l'aristocratie qui se pressait en foule sous la voûte d'acier et les badauds qui l'y suivaient, on eût bien étonné surtout le zélé catholique, le fidèle serviteur de la monarchie qui devait un peu plus tard verser son sang pour sa foi et son roi si on lui avait dit alors que le mot d'ordre des chefs suprêmes était déjà : Ni Dieu, ni maître. Il y a eu depuis beaucoup de ces surprises. Mais celle-ci l'eût foudroyé.

Comment l'esprit français, d'ordinaire si net, si lucide, si prompt à saisir, s'était-il ainsi fourvoyé? C'est qu'il est aussi prompt à s'éprendre des nouveautés qui s'enveloppent d'un certain mystère d'où perce seulement une idée généreuse : comme l'alouette, notre emblème, prétend-on, depuis César, il vole à ce qui brille, sans souci du chasseur, ou plutôt comme le voyageur égaré dans la brume d'une nuit obscure, il court au feu-follet qui danse au loin sur le marécage où s'enfonceront bientôt ses pas. Cette « lueur

(1) Il fut pourtant répandu, pour l'usage des principaux adeptes, des signes de reconnaissance qui trahissaient les doctrines secrètes et le but de l'association. Une personne de haut rang et de toute confiance affirme avoir découvert dans les paperasses d'un château de Franche-Comté un jeu de cartes dans lequel un roi ayant la figure de Louis XVI avait la tête traversée d'une flèche. Ce jeu aurait été imprimé en 1776.



qui marche » dans les ténèbres, selon le mot des paysans, n'est-ce pas la définition qui convenait le mieux alors à l'association naissante, et n'était-elle pas faite pour attirer, pour séduire une jeune imagination éprise de lumière, de charité, de concorde, de douce harmonie et de paix entre les hommes de bonne volonté? Et ne gagnait-elle pas, là-bas, derrière le Rhin, jusqu'à l'Allemagne longtemps endormie dans ses rêves de grandeur, mais qui — son histoire plus récente nous l'apprend — n'y a point sacrifié la tangible réalité?

A cette heure même, en 1776, le recteur de l'Université d'Ingolstadt, Adam Weishaupt, qui devait cette haute fonction à la bienveillance de Maximilien III, électeur de Bavière, fondait l'ordre des perfectibilistes ou des illuminés, destiné à unir par un lien durable, disait-il, les hommes de toutes les nations, de toutes les classes et de toutes les religions, de manière à les faire agir comme un seul individu. Son but, il ne le désignait que d'un mot très vague, l'intérêt commun, le perfectionnement et le bonheur de l'humanité; mais son organisation, sa discipline et sa hiérarchie, il le déclarait hautement, étaient calquées sur celles des Jésuites dont il avait été un instant le disciple, mais dont il s'était brusquement séparé. Pour être plus clair, c'était une vaste Société secrète dirigée par une volonté unique, la sienne, dont les commandements ne devaient partout rencontrer qu'une obéissance passive.

Divisée en trois sections ou trois classes (1), le noviciat, le compagnonnage et la maîtrise, elle obligeait ses membres non seulement à une docilité aveugle, mais encore à une confession orale et à un rapport mensuel sur leur propre conduite, même sur celle de leurs coassociés. Chacun

(1) La première avait six degrés : 1° l'aspirant, 2° le novice, 3° l'élève minerval, 4° l'illuminé mineur, 5° l'illuminé majeur, 6° le chevalier écossais. La deuxième en comptait deux : 1° l'épopte ou prêtre illuminé, 2° le régent ou prince illuminé. La troisième, ou la classe des grands mystères, en possédait également deux : 1° le mage, 2° l'homme-roi. — Chaque aspirant était placé sous la direction d'un frère illuminé, qui était appelé *insinuant*. C'était l'enrôleur. Weishaupt dominait et dirigeait la société toute entière.

d'eux devait s'efforcer de recruter pour l'ordre les autorités sociales et de se glisser dans les fonctions publiques.

Par un phénomène inexplicable même dans l'agglomération germanique, la jeunesse entière accourut autour de Weishaupt et, derrière elle, l'élite de la nation, la fleur des cours et de la chevalerie. Princes et particuliers, tous subirent le même envoûtement. De la Saxe, de la Bavière, de la Prusse, de toutes les parties du Saint-Empire, vinrent se soumettre non seulement les petits, les faibles, les prolétaires, les misérables, mais les puissants, les potentats, les seigneurs, les excellences, les bourgeois opulents. Frédéric-Guillaume, prince royal de Prusse, et son futur ministre Bichoffswerder, le duc de Brunswick, le prince héréditaire de Hesse, le souverain régnant à Gotha, les électeurs, les diplomates, que d'autres encore ? s'inclinèrent sans sourire devant le nouveau dominateur qui allait bientôt descendre de son trône usurpé, mais qui ne nous a pas malheureusement révélé le secret de son succès passager dans son *Pythagore ou l'Art de gouverner le Monde*, publié après sa chute en 1795.

Est-il besoin d'ajouter que dans cette foule d'hallucinés figurait le candide rêveur qui s'appelait Henry de Virieu ? Il y était même au premier rang. Comme elle, avec la même confiance, il attendait l'aurore d'un jour prochain qui allait se lever sur le monde pour remettre chaque chose et chaque homme à sa place, pour rendre l'espoir aux infortunés, pour donner du pain à ceux qui n'en ont pas, un protecteur aux délaissés et aux oubliés, une justice aux déshérités de l'existence, le bonheur enfin à tous les êtres qui souffrent et pour qui chaque tour de l'aiguille sur le cadran marque une torture nouvelle. Il y comptait si bien que Weishaupt ne pensa pas pouvoir faire un meilleur choix en le désignant pour représenter la franc-maçonnerie française au solennel congrès de l'illuminisme convoqué par lui en 1782 à Wilhemsbad.

Là se tinrent les plus grandes assises des deux sectes réunies qu'ait connues le XVIIIe siècle. Malgré l'affluence des délégués, le voile qui recouvrit leurs délibérations fut et est

resté si épais qu'on n'est pas encore parvenu à le déchirer entièrement. Les poursuites judiciaires exercées deux années après en Bavière contre les partisans de Weishaupt en ont à peine soulevé un coin. Mais d'un mot sorti des lèvres de Virieu à son retour en France il est permis de conclure qu'il rentra terrifié.

« Quels tragiques secrets rapportez-vous ? » lui demanda en riant un de ses amis d'enfance, le baron de Gilliers.

« Je ne vous les confierai pas, répondit tristement Henry; tout ce que je puis vous dire, c'est que la conspiration est si bien ourdie qu'il paraît impossible à la monarchie et à l'Eglise d'y échapper (1). »

Ses yeux s'étaient dessillés. Ils avaient subitement passé des ténèbres à une lumière inattendue, à une lumière qui les brûlait. On raconte dans sa famille que, apprenant l'affaire du Collier, il courut chez le ministre Breteuil : « Dussé-je, lui dit-il, aller à la Bastille, je viens vous demander si vous savez ce qui se passe dans les loges et si vos mesures sont prises pour parer aux dangers qui peuvent en résulter. — Ah ! Monsieur, soyez tranquille, répondit le léger secrétaire d'Etat ; vous n'irez pas à la Bastille, et les francs-maçons ne troubleront pas le royaume. »

Quelque temps après, réfugié à Londres, le célèbre grand cophte, l'énigmatique imposteur Cagliostro jetait le masque et, dans une lettre demeurée fameuse, annonçait la ruine de la Bastille, la réunion des Etats généraux et le culte de la Raison.

III

Simple coïncidence, fortuite rencontre, je le veux bien. Dans des textes plus ou moins sybillins, il est aisé de

(1) On peut consulter sur l'illuminisme M. D'HÉRICAULT : *Histoire de la Révolution*. Quant à son fondateur, né le 6 février 1748 et mort le 18 novembre 1830, V. GOTTSCHLING : *Weishaupt's Schicksale*, Pirna, 1789, in-8°.

découvrir, après coup, un coin de l'avenir devenu le passé, et Cagliostro n'était pas plus un prophète que Mesmer, un autre charlatan d'importance, n'était un guérisseur, malgré ses malades fanatiques. Le vrai prophète à sa manière, parce qu'il savait ce qu'il voulait, surtout chez lui, c'était Frédéric de Prusse qui, plusieurs années auparavant, contait à La Fayette, retour d'Amérique, ce brutal et ironique apologue : « J'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit en tête de les introduire dans son pays. Or, savez-vous ce qui lui arriva? — Non, Sire. — Eh bien, Monsieur, il fut pendu. »

Mais on n'était pas à Berlin, on était en France dont le roi ne s'appelait pas Frédéric, à Paris dont l'opinion gouvernait déjà, et, chose qui surprendrait, si elle ne s'est partout et toujours vérifiée, dont l'opinion partait des salons pour descendre et se répandre ensuite dans la masse. Mme de Tessé disait un peu plus tard de sa nièce, Mme de La Fayette : « Sa dévotion est un mélange du catéchisme et de la déclaration des droits de l'homme ». Il n'y aurait rien eu à y reprendre si elle entendait par là l'indivisible union du christianisme et du sentiment de la fraternité, le christianisme ayant le premier enseigné que tous les hommes sont frères, parce qu'ils ont la même origine et la déclaration des droits de l'homme n'étant à cet égard, comme on l'a dit, qu'une « laïcisation » de l'idée chrétienne. Ceci souriait sans peine à l'âme aimante de Virieu qui, malgré ses premières et poignantes désillusions rapportées de Wilhemsbad, croyait encore à Rousseau et à la liberté, quoiqu'il l'entendît tout autrement. Pour lui, la liberté dont Franklin venait en France d'attiser la flamme était le droit qui appartient à l'homme de n'être empêché d'accomplir aucun des actes extérieurs commandés par la loi du devoir, et la dette que nous contractons en naissant envers nos semblables est réciproquement la leur envers nous. Si elle n'est pas cela, la liberté humaine manque de fondement rationnel.

Malheureusement, Virieu le sentait plus avec son cœur

qu'il ne le raisonnait avec son esprit, et dès que ce mot, longtemps proscrit, mais subitement acclamé frappa ses oreilles, il crut y voir le remède à tous les maux, l'unique salut. Faut-il être sévère pour son enthousiasme et le condamner sans réserve ? Faut-il lui reprocher d'avoir été dupe ? Mais la prétention de n'être dupe de rien est elle-même une duperie et de toutes la plus triste, parce qu'elle rend incapable de croire à rien de noble, de désintéressé. Faut-il s'étonner qu'en Corse, où il était envoyé en 1786 comme colonel du Royal-Limousin, Virieu ait substitué la liberté du soldat à sa discipline, qu'il ait l'année suivante applaudi à la convocation des notables, puis à celle des assemblées provinciales, qu'il écrivit alors à Mme de Rohan : « Ma province sort enfin d'un despotisme obscur... Les facultés des intelligences étouffées par l'avilissement vont se déployer... Un peuple enchaîné ne peut montrer les vertus qui le distinguent... L'heure a sonné où nous allons enfin penser et parler par nous-mêmes ? » Faut-il même lui en vouloir d'avoir pris la défense de l'émeute dans la journée des tuiles du Dauphiné quand, d'un bout à l'autre de la France, tout le monde protestait contre les édits royaux tentés par Brienne, quand les femmes de Grenoble y répondaient par la menace d'une grève inconnue : « Dans la consternation où nous jettent vos projets, Sire, il pourrait arriver que nous ne voulussions plus donner de citoyens à l'Etat... Pour donner l'existence à des êtres voués au despotisme, il n'est aucune tentation qui en vienne à bout ? » De fait, dans les villes, non dans les villages, nobles et bourgeoises, presque toutes les têtes s'échauffaient ; chacun s'affichait libéral et les salons du plus bel air, les plus fermés, s'ouvraient à la contagion. Un jeu de mots échappé à un conseiller du parlement de Paris, l'abbé Sabathier, mit le feu aux poudres : « Ce ne sont pas des états de finances qu'il nous faut, dit-il, ce sont les Etats-Généraux. » La chrysalide brisait brusquement sa coque ; la Révolution, en incubation jusque-là, avait désormais son acte de naissance.

Les Etats-Généraux ! A ce nom qui n'avait pas été pro-

noncé depuis cent soixante-quinze ans et que l'on croyait bien mort, la France entière trépigna : ce fut un cri d'allégresse, un délire universel. Avec les Etats de Necker, cette idole d'un jour, tout parut sauvé. Si dûment averti, si défiant et alarmé qu'il fût des sinistres complots de ses anciens associés de Wilhemsbad, Henry lui-même, je le répète, exulta comme les autres. Pensez donc : sa province, le Dauphiné, avait élu la première ses députés sur la liste desquels il figurait, lui, quinzième. Même à trente-quatre ans, quand le cœur est chaud et que l'âme loyale juge d'autrui par elle-même, il y a peu de têtes assez solides pour résister à un entraînement populaire qui voit en nous un sauveur. Dans son entourage immédiat, une seule personne protestait par une attitude attristée et de silencieuses inquiétudes contre son excès d'optimisme, c'était une femme, la sienne, Mlle de Digeon, une protestante devenue fervente catholique, une douce et noble créature dont je ne puis pas, même d'un trait, esquisser la touchante physionomie, mais qui semble, dès ce jour, avoir entrevu les indicibles angoisses que lui réservait un prochain avenir.

Je ne suivrai pas le nouveau député à l'Assemblée (1) ; je ne citerai aucun de ses discours, ni celui de la fameuse nuit du 4 août, où il vint, dit-il, comme Catulle, offrir son moineau sur l'autel de la patrie, en termes plus prosaïques, proposer la suppression des colombiers féodaux, ni celui sur la déclaration des droits de l'homme, dans lequel il réclama, non sans succès, la priorité pour la reconnais-

(1) Il habitait alors à Paris, rue de Varenne, 72, et à Versailles, aux Petites Ecuries du roi. Dans *l'Almanach des Députés à l'Assemblée Nationale*, publié en 1790, voici comment on s'exprimait sur son compte et celui de ses collègues de la noblesse du Dauphiné : « Nous croyons ne devoir pas séparer ici ceux que la cause commune a réunis. Ils étaient tous de la minorité ; à cet égard ils méritent la reconnaissance de la nation. M. le comte de Virieu obtiendra cependant une mention particulière ; il défend les intérêts de son ordre avec un zèle sans borne. La colère rend éloquent : un jour, il parla avec tant de chaleur, qu'il se vit sur le point d'être obligé de faire des excuses à l'Assemblée. » Un peu plus loin il est placé parmi les membres de la noblesse qui « marquent davantage ».

sance de ceux de Dieu, ni la tempête soulevée par son énergique défense du *Veto suspensif* royal, si bien expliqué par ses adversaires aux paysans, que ceux-ci l'entendaient le droit pour le roi de pendre qui bon lui semblerait, ni enfin la scène furieuse du 29 avril 1790, où il dut descendre du fauteuil de la présidence sous le double effort des deux extrémités de l'Assemblée coalisées contre lui.

Je le suivrai moins encore à Versailles, aux Tuileries, dans les réunions particulières de ses collègues, lorsque l'idylle si longtemps rêvée par lui étant devenue un drame, il retrouve sa fidélité d'antan, à Meudon, lorsqu'il arrache aux mégères d'octobre Mesdames, tantes du Roi, lorsqu'enfin, en 1792, pour mieux attester le repentir de ses folles espérances et de ses erreurs, il brise son épée de colonel. « Je pensais, écrivait-il une année auparavant, avec les souvenirs classiques qui ne l'abandonnent jamais, je pensais naguère qu'il faudrait la massue d'Hercule pour détruire les abus... Maintenant il faudra les épaules d'Atlas pour soutenir un monde qui s'écroule. » Ceci se rattache de trop près à l'histoire générale trop connue, pour que je me permette d'y toucher dans un bref récit. Il suffit de constater que, le 10 août 1792, il était, la frêle épée de gentilhomme à la main, au château des Tuileries, pour couvrir de son corps la famille royale, qu'il n'échappa aux balles des Marseillais que grâce à sa petite taille, grâce aussi à un bateau amarré au quai de la Seine et qui lui offrit un refuge. De là il gagna, non la terre étrangère, comme tant d'autres, mais Lyon, où nous allons le voir reparaître plus que jamais intrépide, malgré son cœur saignant, déchiré, et dont les lambeaux livraient passage à ses derniers espoirs, à ses derniers rêves.

IV.

Y venait-il chercher le calme, le repos, l'oubli, la paix? Hélas ! non, pas même les débris de sa famille, qui avait suivi le torrent de l'émigration désapprouvée par lui et avait fui jusqu'à Lausanne où, en dépit des traditions séculaires de la Suisse, l'hospitalité était séchement mesurée, si bien que les enfants eux-mêmes poursuivaient les nouveaux-venus de leurs cris : « Vilain émigré ! vilain Français ! » Sa pieuse femme obtint pourtant, quelque temps après, la permission de le rejoindre avec ses filles et son jeune fils, non loin de la cachette lyonnaise où le proscrit se dissimulait. Il faillit la perdre en décembre, peu de jours après la réunion, sans pouvoir la soigner, sans pouvoir même appeler un médecin, tant l'épouvante était grande, tant les dénonciations menaçaient leur sécurité et paralysaient la compassion privée.

La cité était en effet sous le régime de la terreur. Grâce à Chalier, elle devançait Paris, elle le dépassait. Loin de moi la pensée de réveiller, même d'un mot, les lugubres souvenirs d'une dictature qui se prolongea jusqu'à la fin de mai 1793. Nous avons assez de nos haines d'aujourd'hui sans y ajouter les haines d'autrefois. Le 15 de ce mois, sous l'influence des Girondins, la Convention avait autorisé les Lyonnais à « repousser la force par la force ». Le 29, les sections qui représentaient l'élément modéré se réunirent et, commandées par un maître apprêteur de draps, Madinier, escorté de Virieu, enlevèrent l'Hôtel de Ville à la municipalité jacobine à la suite d'un très vif combat. C'était la revanche des persécutés ; c'était une victoire, mais une victoire sanglante, une victoire à la Pyrrhus, qui allait déchaîner sur la ville affranchie — elle méritait alors ce nom — les foudres vengeresses de la Montagne, à son tour triomphante de ses adversaires au sein de la Convention.

Il y a des peuples que la tyrannie abêtit; il y en a d'autres qu'elle réveille et qu'elle enflamme. Les Lyonnais étaient de ceux-ci : la délivrance fut suivie d'un long cri d'enthousiasme. Les prudents, les gens réputés sages, Henry lui-même, tardivement éclairé par ses déceptions et ses infortunes, représentèrent en vain qu'il ne fallait pas se faire d'illusions, que, malgré les soulèvements de la Vendée et du Midi, Lyon restait isolé, sans appuis prochains, qu'il serait puéril d'espérer en la clémence d'un parti devenu le maître et qui allait réunir toutes ses forces contre une cité, désormais qualifiée de rebelle, malgré le décret du 15 mai, puisqu'elle faisait cause commune, en apparence du moins, avec les Girondins proscrits. Chacun répondit qu'il entendait vivre libre et que son courage saurait le rendre invincible.

On se tromperait d'ailleurs beaucoup en voyant dans le 29 mai et les actes qui suivirent un mouvement royaliste. Centre d'une grande industrie, ville de négoce et d'affaires, Lyon avait, malgré la présence de plusieurs contre-révolutionnaires décidés, accepté sans résistance la forme républicaine parce qu'il avait besoin de travail et que le travail meurt dans les violentes commotions publiques. Il n'avait pris les armes qu'après s'être donné un maire, imbu des idées nouvelles, mais respectueux des lois, ami de l'ordre, de la paix intérieure, ennemi de la délation, des proscriptions, du pillage, des vengeances, des attentats commis par une bande de séides qui jetaient l'épouvante dans la cité tout entière. Il se persuadait que réduire une poignée d'énergumènes au silence n'était qu'un acte de police, de justice si l'on veut, un retour nécessaire au régime légal dont, loin de lui en faire un crime, le Souverain multiple que s'était donné la France devait lui savoir gré.

Je le répète, Virieu ne partageait pas cette confiance; il redoutait de terribles représailles, il s'y attendit surtout après celles des Muscadins, après l'exécution de Chalier. A partir du supplice de celui-ci, toute réconciliation devint en effet impossible. Pour la première fois peut-être, son optimisme avait disparu ; l'ancien disciple de Rous-

seau donnait, à son insu, un démenti à la formule de son maître; il doutait de la bonté naturelle de l'homme et ne se trompait pas dans ses prévisions.

En attendant, les Lyonnais rivalisaient d'ardeur pour mettre leur ville à l'abri d'une surprise ou d'une attaque. Les murs se crénelaient et des défenseurs accouraient de tous les quartiers, de tous les rangs. On en compta bientôt huit mille. Malheureusement pour eux, ces volontaires qu'animait un égal courage étaient plus patriotes que soldats. Ils manquaient d'expérience et de cadres, les chefs leur faisaient défaut. Pour s'en procurer, on s'adressa à quelques anciens militaires résidant ou de passage à Lyon. Le plus élevé en grade était l'ex-colonel du Royal-Limousin. On lui offrit le commandement suprême. Virieu le refusa. Son nom, son passé, le rôle qu'il avait joué à l'Assemblée constituante auraient, à ses yeux, trop gravement compromis la cause à laquelle il entendait se dévouer dans un poste plus obscur pour qu'il ne regardât point comme un devoir de s'y soustraire (1). Le lieutenant-colonel de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, Perrin de Précy (2), fut nommé à sa place. Virieu servit avec joie sous ses ordres, quoiqu'il différât d'opinion avec lui sur la tactique à adopter en cas de siège. Il était pour l'offensive, pour de grandes sorties immédiates, il voulait qu'on se donnât de l'air, tandis que M. de Précy craignait de s'éloigner et entendait se renfermer dans ses murailles. « Avec cette jeunesse, disait l'un, j'irais jusqu'aux enfers ! » — « Jamais, répondait l'autre, je ne consentirai à sacrifier des pères de famille, des hommes peu accoutumés aux longues marches et aux privations de la guerre. » Ce fut son avis qui prévalut.

Le général s'accordait d'ailleurs avec la Commission

(1) MM. Agniel de Chénelette et des Echerolles refusèrent pour des motifs semblables.

(2) Louis-François Perrin, comte de Précy, né à Semur en 1742, mort en 1820, inhumé à Lyon, dans le monument des Brotteaux, en 1822.

populaire du département pour retarder les hostilités, pour refuser d'en prendre l'initiative, pour abriter la résistance derrière son respect des principes constitutionnels et de la déclaration des droits de l'homme. On faisait afficher tout autour de la ville l'art. 35 de cette déclaration, d'après lequel « quand un gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple le plus indispensable des devoirs ». Les premiers coups de canon étaient déjà tirés que la Commission écrivait au commandant des assiégeants, Dubois-Crancé, un ancien camarade de Virieu aux Mousquetaires gris, un de ses collègues à la Constituante : « Quelque chose manquerait à notre satisfaction si nous n'avions pour témoin de cette auguste fête du 10 août une députation de votre armée... Elle jugera de la pureté de nos principes comme de nos actions... Si cette proposition peut vous être agréable, nous retarderons jusqu'à l'arrivée de vos commissaires la célébration de la fête. » Et la canonnade redoublant d'intensité malgré cette politesse ingénue, Précy disait à l'officier qui venait, bride abattue, lui demander ses ordres : « Ne répondez pas au feu de l'ennemi..., je ne veux pas qu'une goutte de sang français coule le jour anniversaire du 10 août. »

La bourgeoisie lyonnaise espérait encore contre toute espérance. Elle se flattait d'arrêter à son début la guerre civile en protestant de son obéissance aux lois, de son attachement à la République. Faut-il ajouter qu'elle se faisait de toutes les illusions la plus naïve et la plus singulière? Je le répète, la journée du 29 mai n'avait pas été une réaction contre la Révolution elle-même, mais contre ses excès; elle avait été une revanche de la Plaine contre la Montagne, d'une population laborieuse et paisible, accoutumée à vivre et à travailler dans l'ordre contre une poignée fiévreuse de sectaires; l'accusation de fédéralisme dirigée contre elle n'était qu'une feinte et jusqu'à sa révolte une occasion ou un prétexte. Mais la condamnation judiciaire et le supplice de Chalier, voilà, aux yeux des Montagnards, le crime inexpiable! Les flots de sang versés après l'occupation de la ville,

livrée par la trahison plutôt qu'enlevée de vive force, en sont le flagrant et malheureusement indestructible témoignage.

L'histoire du siège de Lyon a été écrite déjà bien des fois et elle serait peut-être encore à refaire, tant elle est pleine d'épisodes héroïques, de scènes touchantes, d'admirables actes de dévouement, de drames oubliés qui se retrouvent et revivent peu à peu, grâce à la tradition, dans la mémoire humaine, pour se transformer en légendes, mais en légendes dignes de foi, parce que, si les héros sont morts, souvent dans la solitude et l'obscurité, ils ont, en quelques lieux du moins, comme imprimé leurs traces sur les ruines, sur les pierres elles-mêmes, demeurées malgré le rajeunissement de la cité les vivants témoins de leur vaillance. Mais je ne fais pas le récit de leurs combats, j'essaie seulement d'esquisser la silhouette d'un homme, laissant à dessein dans l'ombre tout ce qui ne sert pas à nous restituer un coin particulier de sa physionomie morale. Si l'on veut son portrait achevé, un artiste, un maître s'est chargé de le peindre : qu'on s'adresse à M. Costa de Beauregard.

Tous les épisodes de cette lutte sans merci ne furent pas, il est vrai, sublimes. A travers les horreurs du bombardement, au milieu des cadavres, il y en eut qui laissèrent percer la gaieté française. En voici un qui se rattache à notre personnage.

Un soir, l'armée de la Convention attaquait une redoute qui protégeait l'enceinte de côté des Brotteaux. On se fusillait à courte portée. Tout à coup, sous le voile de la fumée que déchirent les éclairs de la mousqueterie, les assiégeants voient se dresser devant eux un squelette brandissant une épée. Des spectres enveloppés de linceuls le suivent, la tête couronnée d'or ou de fer et le fusil au poignet. Puis, avec d'affreux hurlements, squelette et fantômes se précipitent hors de la redoute. L'enfer aurait-il vomi des renforts aux Muscadins ? Les soldats de Dubois-Crancé fuient terrifiés, éperdus.

Les démons n'étaient pas accourus au secours des Lyon-

nais. Ils sortaient tout bonnement de la loge de la Bienfaisance transformée en poste avancé. Ses défenseurs s'étaient parés des oripeaux maçonniques afin de rire aux dépens de leurs adversaires. Peut-être ces défroques avaient-elles servi à la réception de Virieu qui avait été précisément initié aux mystères dans ce lieu. S'il les reconnut, s'il se rappela ses illusions détruites, que se passa-t-il dans son âme que le rêve avait si longtemps vêtue comme un habit toujours changeant ?

Deux mois de corps à corps sous une pluie de feu n'avaient pas épuisé la résistance. Ni la mitraille, ni la famine ne pouvaient avoir raison du courage des volontaires. Hommes et femmes mangeaient sans se plaindre de la paille hachée avec de l'avoine, des herbes cuites dans la graisse extraite de la pommade des parfumeurs ; nul ne parlait de se rendre, sauf quelques Jacobins perdus dans la foule et qui y excitaient sourdement l'émeute, pis que cela, la trahison. Une belle nuit, un de leurs affidés livra aux troupes de la Convention la porte de Saint-Clair, au bas de la Croix-Rousse.

C'était la fin. Il ne restait à Précy et à ses derniers compagnons qu'une ressource : s'ouvrir un passage les armes à la main. La faible armée lyonnaise fut divisée en trois colonnes : l'avant-garde, sous les ordres du général Rimbert (1), devait remonter la rive droite de la Saône jusqu'aux avant-postes ennemis et y attendre le centre commandé par Précy ; l'arrière-garde, dirigée par Virieu, qui avait la charge de la caisse militaire, avait mission de rejoindre dans les bois de la Claire à Vaise les deux premiers corps pour forcer avec eux la ligne d'investissement entre Saint-Cyr et Saint-Rambert. Le départ était fixé à six heures du matin afin de profiter des premiers brouillards d'octobre.

D'un bond Henry courut embrasser sa femme alors

(1) Sous ce nom se cachait un vaillant officier du régiment du Gâtinais, Gabriel-François de la Roche-Négly.



réfugiée chez une libraire, Mme Rusand, et lui faire ses derniers adieux. Puis, forcé de remonter au quartier-général, à la Croix-Rousse, il s'y enferma seul avec l'abbé Forestier, son confesseur. Un autel avait été dressé sur des tambours : le prêtre avait dépouillé son uniforme de soldat pour célébrer la messe et déposer l'hostie sainte sur les lèvres de son chef, de ses compagnons d'armes qui, tous le devinaient, allaient mourir.

« Messieurs, dit Virieu à ses officiers, que ceux d'entre vous qui regrettent la vie ne me suivent pas. Peut-être leur sera-t-il possible de se sauver dans le premier mouvement de désordre. Quant à ceux qui sont déterminés à me suivre, je leur conseille de faire ce que je viens de faire. La foi du chrétien ne nuit pas au courage du soldat. »

Quelques minutes après, il redescendait la côte à la tête de son petit bataillon. Malheureusement embarrassé, ralenti dans sa retraite par les femmes, les enfants, les blessés, les malades qui se confiaient à sa protection, il ne parvint au rendez-vous que vers huit heures du matin. A neuf heures, les trois corps se mettent en marche. L'avant-garde défile la première. Précy et les siens, pris en écharpe à la sortie par cinq batteries plantées sur les hauteurs de de la Sauvagère et de la Duchère, fusillé de face par une demi-compagnie, est un instant arrêté dans un chemin creux ; il se dégage pourtant et se lance au dehors. C'est pour plusieurs, c'est pour lui-même le salut. Ils pourront de là gagner la frontière. Mais à peine a-t-il fait sa trouée que le cercle de feu se referme sur la colonne de Virieu, la presse, l'enveloppe, la décime et la disperse. A ce moment, le soleil perce soudain le brouillard. Ses rayons dardés sur le groupe des non-combattants, sur cette masse tournoyante, éperdue, que foudroyent des coups invisibles et dont les cris jettent l'effroi au cœur des plus vaillants, ses rayons décuplent l'horreur de la scène. Henry se lève sur ses étriers, d'un geste montre à ses soldats les baïonnettes de l'ennemi, puis, donnant de l'éperon, tête baissée, il s'enfonce, il se perd dans les rangs.

Je devrais m'arrêter ici ; Michelet n'a-t-il pas dit : « Le sacrifice est le point culminant de la vie humaine ? » Mais ce sacrifice, nous ne le connaîtrions pas tout entier, et le sort, ce grand immoral, aurait achevé d'en éteindre la mémoire, si je n'ajoutais un dernier mot.

Quelques jours après, une femme d'humble allure, suivie de jeunes enfants, fuyait à pied la ville soumise et ses joyeux vainqueurs, lorsqu'elle rencontra sur les bords du Lignon un détachement de ceux-ci qui rentraient dans leurs foyers. Ils chantaient leurs prouesses et citaient avec orgueil les noms de leurs prisonniers de marque. « L'un d'eux, disaient-ils, s'appelle Virieu. Il sera fusillé. » La pauvre femme s'évanouit. C'était la comtesse de Virieu. Ainsi le hasard lui donnait la première nouvelle de son mari. Hélas ! et peut-on dire hélas, puisqu'un peu plus tôt, un peu plus tard, la mort était certaine, la nouvelle était fausse. Ni captif ni supplicié ne portait son nom. Mais l'infortunée y crut longtemps. Lorsque, après mille souffrances et mille périls, les fugitifs arrivèrent à Lausanne, elle employa sept mois à des recherches pour découvrir celui qu'elle avait aimé et à qui elle aurait donné sa vie, si elle n'eût été mère, pour surprendre la plus faible lueur sur son sort suprême. Tout ce que ses fidèles émissaires purent recueillir, ce fut un bruit vague, déjà devenu une légende. Au lendemain de la retraite, sur la crête du chemin creux où s'était accompli le massacre, on avait relevé le cadavre d'un officier lyonnais, la poitrine percée d'une balle qui y avait incrusté sa croix de Saint-Louis (1). Et la rumeur populaire ajoutait que ce cadavre était celui de Virieu, le lieutenant de Précy. La veuve n'en sut jamais davantage, et l'histoire qui a pu, grâce à de filiales et pieuses mémoires, connaître ses angoisses, ses indicibles tortures, qui a partagé son deuil, n'a pas été sur ce point plus heureuse qu'elle. Ainsi tomba, dans l'ombre qui suit la foudre, sans qu'un pouce de terre le recouvrît, sans

(1) Il l'avait reçue le 23 août 1787.

qu'une larme amie mouillât ses restes, le généreux soldat qui, enfin désabusé, écrivait la veille à sa femme : « Qu'importe la tempête, quand le naufrage même est l'entrée du port ?... Ne sommes-nous pas sur la terre des victimes perpétuellement immolées ? Reculerons-nous quand l'heure du sacrifice approche, après l'avoir tant de fois offert ? Jésus-Christ n'en a pas fait ainsi... Que le baptême de sang efface, efface ! » Ce baptême avait achevé de laver le trop confiant disciple de Rousseau, le crédule franc-maçon de l'ancien régime.

Henri Beaune.



LES HYPOTHÈSES SCIENTIFIQUES

RELATIVES AU

SAINT SUAIRE DE TURIN

LEUR DISCUSSION

IIIe PARTIE (1)

L'HYPOTHÈSE

Si j'écris ce titre au singulier ce n'est pas pour laisser entendre que l'étoffe de Turin n'aurait été expliquée que par une seule hypothèse, mais c'est parce que l'hypothèse dont je m'occupe plus spécialement est certainement la plus importante de toutes. C'est celle qui a été lancée, le plus bruyamment, à la suite d'une étude dite scientifique, et qui, placée ainsi sous la protection de la science positive, a eu le plus de retentissement.

Mais, quelque importance que la discussion, plus ou moins provoquée, lui ait donnée, on ne peut pas cependant lui sacrifier les autres qu'il semble utile de signaler, ne serait-ce qu'en passant.

(1) Pour les deux premières parties, voir décembre 1902 et janvier 1903.

*
* *

Hypothèse du surnaturel. — Les premiers observateurs de la photographie de l'étoffe de Turin n'ont pas hésité à penser qu'on se trouvait en présence d'une action impossible à expliquer par des phénomènes physico-chimiques. Supposant donc que la photographie accusait le résultat d'une cause qu'on ne pouvait attribuer à l'intervention d'un homme, ils ne se sont pas demandé si ce résultat avait été bien rendu, et si la photographie n'avait pas, inconsciemment, mal travaillé. La cause humaine écartée, ils n'ont pas voulu davantage, par respect pour le sujet lui-même, et par obéissance à leurs fermes croyances, admettre une action purement physique, et ils ont confirmé leurs sentiments de foi dans l'acceptation d'une cause surnaturelle.

L'histoire est ensuite intervenue ; et par l'un de ses interprètes les plus autorisés, M. le chanoine Ulysse Chevalier, a démontré que la prétendue relique n'étant pas authentique, il fallait cesser de lui attribuer cette qualité.

Portée sur ce terrain, la discussion nous échappe complètement. N'ayant, ni la compétence ni le savoir nécessaire pour la traiter utilement, nous l'abandonnons à ceux qui ont le droit et la possibilité de la poursuivre. Il en est autrement des explications que, par la suite, la science positive a cru pouvoir, autoritairement, jeter dans la mêlée. Celles-là nous appartiennent et ce sont elles seulement que nous discuterons.

*
* *

Hypothèse de la foudre. — L'idée que l'électricité pouvait avoir joué un rôle dans la confection de l'image imprimée sur l'étoffe de Turin n'est pas très récente. On l'a émise, à l'état de supposition possible, presque au début de la controverse actuelle. On s'est basé, pour y songer, sur le temps orageux qui éclata pendant le sacrifice, sur

les actions de la foudre, et on a invoqué un peu l'action des rayons X.

Le temps orageux est indéniable et, sur ce point, on accepte pleinement les dires des historiens. Mais si on les accepte sur ce point, pourquoi ne les accepte-ton pas pour tous les autres. S'ils ne se sont pas trompés en rapportant l'état de l'atmosphère, pourquoi se seraient-ils trompés en rapportant tout le reste. Si leur récit de la tempête est reconnu exact, pourquoi chercher à infirmer leur récit de l'ensevelissement, du crucifiement, etc? Quoiqu'elles ne soient qu'accessoires il m'a paru bon de faire ces simples remarques.

Pour donner un motif à la pensée d'une action fulgurante on a cité le cas où la foudre imprime, sur un corps quelconque, l'image d'un autre corps. On n'a négligé qu'une chose, c'est que lorsque ces cas se produisent, la foudre, le corps qui fournit l'image, et celui qui la reçoit, sont tous les trois en présence. Telles n'étaient pas les conditions du sépulcre et l'un ne pouvait pas expliquer l'autre. Aussi a-t-on fait appel à une intervention possible des rayons X. La théorie énoncée, toutefois, sous réserves, en quelque sorte prudentes et discrètes, a été bientôt combattue avec succès, et tout semblait oublié déjà lorsque, tout récemment, une nouvelle théorie a surgi, celle de la radio-activité.

*
* *

Hypothèse de la radio-activité. — On suppose que le corps, nu sur la croix, a reçu les effluves électriques, et aussi probablement électro-magnétiques, de la tempête; qu'en outre, exposé au soleil, il a été influencé par les rayons cathodiques de la couronne solaire. Ceci s'accorde assez mal avec la notion du temps orageux, ainsi que M. de Mély l'a fait très justement remarquer. C'est dans ces conditions qu'il a été transporté au sépulcre et là, développant la radio-activité qu'il avait reçue auparavant, il a imprimé son image sur le drap aloétique. Bien mieux, il aurait imprimé ses os, pas tous cependant!

Quoique l'explication soit des moins dignes d'attirer l'attention, j'ai cru devoir lui consacrer, comme en un sommaire abrégé, quelques mots de réfutation. Le lecteur les trouvera, si cela l'intéresse, dans la *Revue scientifique* et dans la *Photo-Revue* (1902), mais il y trouvera aussi mon appréciation principale que je condense dans cette phrase : il n'y a pas lieu de s'en occuper, ce serait perdre son temps et ce serait tout. L'hypothèse est sans valeur, aussi bien que sans fondement; son but semble trop obscur, et nous ne devons pas nous y arrêter un instant de plus. Arrivons le plus vite à la principale.

* * *

Hypothèse aloético-ammoniacale. — L'hypothèse dont il va être question maintenant repose sur le dire suivant : « Tout homme, ayant enduré un long supplice, mourra avec le corps recouvert d'un dépôt riche en urée : ce dépôt proviendra des sueurs profuses, dont la partie aqueuse se sera plus ou moins vite évaporée : la peau de cet homme *restera moite.* Si donc, après sa mort, on recouvre son cadavre d'un drap *imbibé d'aloès*, l'urée *fermentera*, il se fera du carbonate d'ammoniaque, des vapeurs ammoniacales se dégageront ; ces vapeurs oxyderont l'aloès et donneront *des impressions chimiques négatives.* » Tout ceci revient à dire plus simplement : L'urée de la sueur qui recouvre un corps humain fermente et fournit des vapeurs ammoniacales qui impriment l'image de ce corps sur une toile aloétique dont on l'a recouvert.

Il y a tant de choses à dire pour réfuter cette proposition, en apparence si simple, que je ne sais vraiment par où commencer. Je reconnais qu'il me sera peut-être un peu difficile de mettre de l'ordre dans la discussion. Aussi, je prie le lecteur de vouloir bien me permettre d'aller presque au gré du hasard, discutant les choses à mesure que la logique me les présentera. C'est à ce titre que je parlerai, en premier lieu, de l'aloès.

Les naturalistes connaissent deux substances qui portent

le nom d'aloès : ce qu'ils appellent l'*aloès sucotrin* et le *bois d'aloès*.

Le premier est le suc d'une plante de la famille des liliacées, c'est une monocotylédone. La plante est formée par un gros bouquet de feuilles très grandes, très épaisses, très charnues et dont les bords amincis sont garnis de piquants. Du centre du bouquet, s'élève, au moment de la floraison, une longue tige qui porte, à son sommet, un épi de fleurs tubulées, pendantes, et généralement rouges. C'est dans les feuilles que se trouve le suc gommo-résineux qu'on en extrait sous le nom d'aloès. Quelques-uns ont dit qu'il est presque cantonné dans le milieu de la feuille. Les procédés d'extraction sont différents suivant les pays d'origine, et ces pays sont eux-mêmes divers. C'est ainsi qu'on distingue dans le commerce : l'aloès *sucotrin*, qu'on écrit aussi *socotrin*, ou encore *soccotrin*, qui viendrait de l'île de Socotora, ou Socotra (mer des Indes). Mais le véritable est aujourd'hui bien rare ; c'est presque toujours l'aloès *du Cap* qu'on vend sous son nom. Puis, viennent successivement, l'aloès des *Barbades*, l'aloès *Caballin* que l'on croit originaire des côtes d'Espagne, l'aloès *de l'Inde*, et quelques variétés moins importantes. Enfin, dans le langage vulgaire, on confond souvent toutes ces variétés sous le nom de *chicotin* que l'on donne aussi à quelques autres substances amères.

Le second est le bois d'une dicotylédone. Sa diagnose est un peu confuse, par rapport à ses variétés un peu différentes. On a attribué tour à tour cette expression de bois *d'aloès* à différentes essences : le bois *d'Aigle*, le bois *d'Agalloche*, le bois de *Calambac*, et aussi à différents genres ; l'*Aloexylum agallochum*, de la famille des légumineuses et l'*Aquilaria agallocha*. Les botanistes sont aujourd'hui d'accord pour y reconnaître l'*Aquilaria* dont ils font une sous-famille, celle des Aquilariées, dans la famille des Thyméléacées. On l'indique dans les textes sous les noms divers d'*Agallochon* (grec) *Agalugin* (arabe), *Ahalot* (hébreu).

Etant données les grosses difficultés qu'on éprouve, par

rapport aux drogues de ces époques, à traduire les textes grecs, hébreux ou arabes des premiers siècles, et même de ceux d'avant Jésus-Christ, on comprend très bien la possibilité d'une pareille confusion, et on comprend encore mieux la confusion entre lés deux produits : l'aloès *bois* et l'aloès *résine*. Aussi l'un des exégètes les plus autorisés de notre ville, M. le chanoine Jacquier, a-t-il pu me déclarer à ce sujet « qu'on ne pourra rien dire ni rien écrire sur cette question, qui ne puisse donner sujet à ergoter. » Mais il m'a ajouté que tous les exégètes étaient bien d'accord pour n'admettre que le bois d'aloès. J'espère qu'il nous le démontrera, comme il nous l'avait promis, aussitôt que les préoccupations relatives à son grand ouvrage *Histoire des livres du Nouveau Testament* lui permettront de le faire. Pour cette discussion, j'ergoterai seulement sur l'aloès sucotrin, ou *suc d'aloès*, et sur l'aquilaria ou *bois d'aloès*.

Pour expliquer l'hypothèse, on a écrit ceci : « L'histoire nous apprend que les Orientaux et spécialement les Hébreux, utilisaient, pour les ensevelissements, des substances aromatiques : l'aloès et la myrrhe. Si donc la tradition est véritable, il est possible que ces substances soient intervenues dans la production des images. » La tradition est, en effet, bien véritable ; les Orientaux utilisaient bien l'aloès ; seulement ce n'était pas le sucotrin, voilà toute la différence.

Tous les auteurs, sans exception, parlent du bois d'aloès comme d'un bois aromatique ; tous le disent odoriférant. Il est noté partout que c'est un bois résineux et odorant ; qu'il brûle en répandant, par sa fumée, une odeur suave ; que son parfum, quand il brûle, est délicieux. Dans toutes les descriptions, il est toujours question de son parfum aromatique. Mais il est aussi question de quelque chose de plus important. On retrouve chez presque tous les auteurs, et avec quelques variantes, cette notion générale qui le donne comme étant « Bois aromatique brûlé en Orient *dans les temples* et les habitations » « utilisé à cause de son parfum *dans les cérémonies religieuses* », « employé autrefois en Orient à cause de son aromate, pour parfumer les

temples pendant les cérémonies », « recherché par les Orientaux à cause de son parfum et de sa poudre odoriférante », et ainsi de suite. C'est toujours la même idée qui revient partout. « Bois aromatique employé comme parfum ». C'est donc bien celui-là que les Orientaux employaient.

Rien de semblable n'est affirmé du suc d'aloès. Nulle part on ne le voit qualifié d'aromate. Partout, au contraire, il est signalé par sa saveur âcre, piquante ; son goût amer, désagréable ; son odeur forte, peu agréable, nauséabonde même ; ses effets irritants ; ses propriétés purgatives, drastiques, etc. Il y a unanimité dans ces appréciations comme il y a unanimité aussi à ne jamais lui appliquer le mot : arôme. Je dirai mieux, et je dirai tout simplement, que c'est une puanteur dont le maniement, à l'état de poudre ou de mixture, est assez désagréable et n'est pas sans offrir quelques inconvénients.

C'est dans les auteurs botanistes les plus autorisés et dans les meilleures pharmacopées, qu'on trouve toutes les indications que je viens de condenser. Je crois que les renseignements y sont d'une exactitude autrement grande que celle des résumés qu'on peut copier dans des œuvres de simple vulgarisation. Il est vrai qu'aucun de ces auteurs n'a songé aux récits bibliques par rapport à l'aloès. Dans le *Dictionnaire de la Bible*, on n'en trouve pas moins l'indication très précise du bois d'Aquilaria employé pour l'ensevelissement.

Mais il est un auteur des plus compétents qui intervient actuellement dans la question. C'est un de ces savants profondément érudits à qui on peut appliquer l'épithète de « livre fait homme ». M. le docteur Saint-Lager, le bibliothécaire bien autorisé de la ville de Lyon, et le botaniste que les botanistes connaissent, vient de publier dans les Annales de la Société linnéenne de Lyon, un travail intitulé : « *la Perfidie des Homonymes*, aloès purgatif et bois d'aloès aromatique ». Ce titre dit tout, et dans cette savante étude qu'on doit recommander à l'attention sérieuse de tous les intéressés, M. Saint-Lager démontre qu'on a confondu tout simplement le « bois d'aloès odoriférant » avec « l'aloès purgatif » !

« En effet, en aucune partie de son ouvrage, écrit M. Saint-Lager en parlant de « l'Etude scientifique », il ne se préoccupe de la complication onomastique qui résulte de l'emploi du mot *aloès* pour désigner deux groupes de plantes : 1° les diverses espèces d'*aloe vulgaris*, liliacées dont les feuilles fournissent un suc qui, desséché, constitue l'aloès purgatif ; 2° trois arbres dont le bois aromatique était employé par les Juifs et par la plupart des peuples de l'Orient pour les fumigations et les embaumements funéraires. Afin de le distinguer de l'aloès purgatif, on l'appelait *Xylaloe* ou *Aloexylon*, *Lignum aloes*, c'est-à-dire Bois d'aloès. Les médecins et naturalistes grecs l'appelaient Αγαλλοχον. Il est nommé *Ahalot* dans le texte hébreu. » ... « La confusion vient de ce que dans la traduction grecque, dite des Septante, dans la traduction latine, appelée Vulgate, de même que dans toutes les traductions en langues modernes, on a écrit *Aloe* au lieu de *Xylaloe*. »

En citant une longue liste des auteurs où il a puisé, M. Saint-Lager ajoute : « Tous ces commentateurs avaient remarqué que les personnes dépourvues de connaissances botaniques, qui lisaient les traductions grecques ou latines de l'ancienne Bible et des Evangiles chrétiens, étaient inévitablement portées à croire que l'*aloe* mentionné dans ces livres était l'aloès purgatif généralement connu, même des profanes. C'est pourquoi ils ont eu soin de prévenir leurs lecteurs qu'à aucune époque, et chez aucun peuple, celui-ci n'a été compris parmi les aromates employés pour les fumigations et la conservation des cadavres ainsi que des antidotes. » Suit une liste de vingt-six auteurs les plus importants, complétant les douze déjà cités, et compris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

J'arrête là les citations.

Tous ceux qui, comme M. de Mély, le docteur Brœmer et autres, ont traité la question sérieusement, et sans parti pris d'une démonstration obligatoire, sont arrivés à penser que le bois d'aloès a toujours été réputé comme un aromate et l'aloès jamais. Quant à moi, je suis absolument con-

vaincu que ce n'est pas l'aloès sucotrin qui fut employé. Je vais plus loin, beaucoup plus loin que la simple conviction, car je vais essayer de démontrer, à ceux-là même qui soutiennent l'emploi de cet aloès, que, si leurs affirmations hasardées étaient vraies, c'est l'hypothèse aloético-ammoniacale qui s'écroulerait toute entière sous la seule action de l'aloès sucotrin. L'aloès se chargerait, à lui tout seul, de la ruiner.

Cet essai de démonstration, je le tente, et chacun l'accueillera et l'appréciera selon qu'il l'aura jugé logique ou illogique.

* * *

L'aloès est un antiseptique, et c'est même sur cette propriété que quelques-uns se sont rabattus pour expliquer son emploi probable (on n'en est pas certain) par la suite dans les ensevelissements. Voici déjà, pour parler le langage adopté, un premier point acquis à l'aloès, *son antisepsie.* Toutefois, selon la méthode adoptée dans l'exposé de l'hypothèse, il n'est presque pas tenu compte de tout ce qui peut gêner les explications. Les faits qui peuvent conduire à des déductions contraires, deviennent des quantités négligeables « dont il n'est pas utile de s'occuper ». Aussi, l'aloès n'a-t-il pas échappé à ces conceptions singulièrement scientifiques, et il a été dit de l'onguent qui résulte de son mélange avec l'huile d'olives : « utilisé dans les ensevelissements, il constituait un préservatif, d'ailleurs *peu efficace*, contre la décomposition ».

Je vais essayer de démontrer qu'il serait peut-être bon de changer la locution soulignée, et de dire tout le contraire.

L'urée peut fermenter et se transformer, ou plutôt se décomposer, en fournissant du carbonate d'ammoniaque. Mais, elle ne peut le faire que sous l'influence d'un agent particulier, un ferment. La préparation chimique de l'urée détruit ce ferment, et l'urée, cristallisée à la suite, est totalement incapable de fermenter. En présence de ce fer-

ment, la décomposition, véritable putréfaction au sens qu'on donnait anciennement à ce mot, se fait dans les conditions favorables à la vie cellulaire et à la propagation du dit ferment.

Le ferment de l'urée est un de ces organismes inférieurs, si admirablement mis en lumière et réglementés, pour ainsi dire, par notre grand Pasteur. Il a été comparé à celui de la levure de bière, et les deux organismes ont été appelés du même nom *Torula*. L'un, celui de la bière, est le Torula *cerivisiæ*, l'autre, celui de l'urée, est le Torula *ureæ*. Tous les deux se multiplient, ou vulgairement fermentent, dans des conditions déterminées de chaleur, d'humidité et d'état primitif.

Partant de cette analogie j'ai pris de la farine de blé ordinaire et je l'ai pétrie avec de l'eau. J'en ai fait une pâte à laquelle j'ai ajouté une assez grosse quantité de levure de bière. J'ai divisé le gâteau en deux parts. Laissant l'une en l'état, j'ai ajouté à l'autre de l'aloès sucotrin en poudre impalpable. J'ai encore divisé en deux chacune de ces parts et j'en ai fait deux groupes composés, chacun, d'un gâteau simple et d'un gâteau à l'aloès. L'un des groupes a été placé dans un cristallisoir recouvert par une lame de verre, et j'ai laissé l'autre à l'air libre. Dans le vase clos la fermentation du gâteau simple a marché rapidement; à l'air libre elle a marché normalement dans le gâteau analogue. Mais, dans les deux cas, la fermentation a été complètement nulle dans les gâteaux à l'aloès. Rien ne s'y est produit et ces masses sont demeurées absolument intactes. Elles ont simplement durci en séchant.

D'autre part, j'ai versé, dans deux tubes, du bouillon d'orge ensemencé de levure de bière. Dans le premier la levure a vécu et prospéré normalement; dans le second où j'avais ajouté quelques gouttes d'aloès dissous par l'eau bouillante, elle a péri assez rapidement. L'antiseptique aloès en était la seule cause.

Mais l'aloès n'est pas le seul antiseptique qui fut employé et il est bon, à ce sujet, de dire un simple mot de l'huile d'olives. Qui ne connaît les vertus et les qualités antipu-

trides de cette huile? Qui ne sait que les conserves à l'huile restent soustraites à toute fermentation bien plus longtemps que toutes les autres? Qui n'est au courant de cette méthode qui consiste à verser un peu d'huile dans le goulot d'une bouteille où sont renfermés des sucs végétaux, préparés pendant leurs saisons, et destinés à être utilisés hors d'elles. La pharmacie, entre autres, emploie cette méthode pour les sucs de fruit, en particulier pour les sucs de pointes d'asperges. C'est donc un fait acquis et reconnu par tous que l'huile est, dans certains cas, un véritable antiseptique.

On peut se demander, même, si ce n'est pas à ce titre que les Orientaux en avaient adopté l'usage dans les toilettes funèbres, et on est, ce semble, en droit de répondre « c'est bien possible ».

J'ai tenu à savoir si l'huile pourrait jouer quelque rôle par rapport à l'urée. J'ai donc versé dans un tube un peu d'urine fraîche et, dans un autre, un peu d'urine très concentrée. Dans les deux tubes j'ai ajouté de l'huile d'olives, de manière à recouvrir le liquide d'une couche d'une certaine épaisseur. J'avais placé, à côté, des tubes témoins, c'est-à-dire, des tubes renfermant les mêmes substances et en même quantité, mais sans addition d'huile. Ceux-ci avaient depuis longtemps fermenté alors que les premiers étaient encore intacts. L'huile, en interceptant le contact de l'air, avait rempli son rôle; elle avait bien retardé, très énergiquement la fermentation.

J'ai déduit forcément de toutes ces expériences, qui me semblent bien suffisamment probantes, que l'aloès sucotrin tue le Torula et que l'huile est pour quelque chose dans le retard d'une fermentation. M'en tenant pour le moment à l'aloès, je dirai : « *Donc*, si cet aloès tue le Torula, il empêche l'urée de fermenter. *Donc*, si on applique de l'aloès surtout huileux, sur de la sueur urémique, la sueur urémique ne peut pas fermenter. *Donc*, pour parler toujours le même langage, si la sueur était déjà en fermentation, l'application de l'aloès aurait arrêté cette fermentation. *Donc*, si on a employé l'aloès sucotrin, la sueur n'a pas pu

produire de vapeurs ammoniacales, et si la sueur a produit de ces vapeurs, c'est que l'aloès employé n'a pas été l'antiseptique sucotrin. Dans les deux cas l'hypothèse s'écroule par ses propres arguments.

Qu'elle se tire de là comme elle le pourra. C'est son affaire.

Mais en face de l'évidence la plus convaincante il faut savoir se montrer généreux. Il faut essayer, autant que possible, sinon d'empêcher, du moins de retarder une chute trop grave, et, pour l'adoucir, on doit épuiser tous les arguments, alors même que ces arguments seraient aussi meurtriers les uns que les autres. Certes ils sont nombreux et puissants ceux qui permettent de détruire la légende ammoniacale, mais encore faut-il les détailler, afin de ne pas encourir le reproche de s'être laissé aller uniquement à l'embarras du choix, et d'avoir tranché cet embarras par un exemple unique.

C'est à ce titre qu'envers l'aloès sucotrin je dirai simplement ce qu'on dit si souvent dans les argumentations : « *Concedo* ». Je le concède cet aloès, mais je le concède à la façon de celui qui, dans un vers célèbre, embrasse son rival pour l'étouffer, car je vais prouver que, même par lui, la réalisation de l'hypothèse est impossible. Ceci me conduit au second point.

*
* *

Il y a deux choses dans cette hypothèse : 1° la sueur qui fournit des vapeurs ammoniacales, 2° l'image qui s'est fixée, à la suite, sur une surface aloétique. Examinons successivement ces deux suppositions.

Il a été dit : « Le fait qu'il y a des vapeurs ammoniacales lors de la fermentation de l'urée? C'est classique. Le fait qu'un grand malade, un fébrile, un urémique, un homme ayant été, non pas simplement exécuté, mais longuement martyrisé, émettront des sueurs riches en urée? Personne n'en doute. » Le lecteur voudra bien remarquer le ton singulier de ces citations, mais il notera surtout les

allures stupéfiantes de ce qui suit : « Alors, les plus exigeants n'ont pas besoin d'en apprendre davantage. » Vous avez bien lu, amis lecteurs, vous en savez assez comme cela, a-t-on l'air de nous dire, vous n'avez pas besoin d'en savoir plus long, et il ne vous reste plus qu'à accepter ce que je vous raconte.

N'en déplaise, dirai-je à mon tour, nous voulons en savoir davantage, et, très précisément, il faut que nous en apprenions beaucoup plus. Car, nous ne nous contentons pas de savoir que l'urée se transforme, nous voulons connaître comment et dans quelles conditions. Nos exigences vont jusque-là, et, puisqu'on juge prudent de ne pas les satisfaire, nous les satisferons nous-mêmes.

S'il faut en croire les physiologistes les plus compétents, la sueur, dans quelles conditions que ce soit, est acide au début. Tous s'accordent sur cette qualité acide lorsqu'elle vient d'être produite. Quelques-uns ont cru reconnaître une alcalinité dans certaines parties du corps telles que l'aisselle, les doigts de pied, mais il a été demontré que cette alcalinité était due à des résidus accumulés, et que, sous ces résidus, la sueur est acide comme sur tout le reste du corps. Combien de temps demeure-t-elle acide ? C'est ce qu'on se garde bien de nous dire et c'est ce que nous voulons savoir de plus, parce que c'est, justement, ce qui va nous permettre de constituer pour l'hypothèse un autre élément de ruine, et non des moins importants.

La sueur ne devient alcaline qu'à la suite de sa fermentation, et cette fermentation est longue à se produire surtout quand la sueur a été desséchée. Or, cette sueur était-elle desséchée ou non ? Il faudrait bien, avant tout, s'entendre là-dessus, mais ce sera bien difficile. On est obligé de reconnaître que la sueur s'est évaporée sous l'influence d'un vent violent et de la suspension du corps dans l'espace; la peau est donc devenue sèche. Pour les besoins d'une explication que ceci pourrait géner on a imaginé que « la peau de cet homme restera moite » afin qu'il puisse y avoir « émission d'une sueur visqueuse,

riche en urée ». Dans ces conditions « l'urée fermentera, il se fera du carbonate d'ammoniaque ».

Ce dire est tout simplement un emprunt à ce fait général que l'urée liquide développe, par sa fermentation des vapeurs ammoniacales. Mais qui garantit d'abord que les conditions, invoquées pour justifier cet emprunt, se sont réalisées, alors qu'au contraire tout en démontre l'impossibilité? Qui peut certifier ensuite que les vapeurs du carbonate produit par l'urée, se comportent, en liberté, comme la solution du carbonate ordinaire dans les expériences de laboratoire. Toutes les expériences conduites avec le carbonate d'ammoniaque, ou sa solution directe, ont donné quelque chose; celles conduites avec l'urée ne donnent rien. Aussi ne les a-t-on pas même tentées. Sur quelle autorité peut-on s'appuyer alors pour déclarer vraie une supposition tant imaginaire. C'est une simple hypothèse absolument gratuite et ce n'est pas autre chose. En outre, tout semble la condamner. Ce n'est pas dans la situation où était le corps, qu'on peut admettre que la peau soit restée moite. Cette idée facilite beaucoup les autres conceptions, mais elle ne peut pas être imposée par la seule volonté de ceux qui en ont besoin. Elle n'est pas admissible pour tous les autres.

Si donc la peau est devenue sèche la fermentation de l'urée déposée à sa surface, n'en a été que plus difficile. Cette urée a-t-elle obéi aux actions chimiques qu'on invoque en disant « qu'elle cristallise à la surface de la peau » ? Qui peut apporter à ce dire une certitude indiscutable? Personne évidemment, si l'un s'arroge le droit de certifier que la peau est restée moite, et chargée d'urée, l'autre peut s'arroger de même le droit de certifier qu'elle était sèche et très pauvre en urée cristallisée. Tous les deux usent des mêmes prérogatives, et c'est, à chacun de ceux qui s'intéressent à la controverse, qu'il appartient de se ranger à l'opinion qui paraîtra la plus vraisemblable. Je suis l'autre dont je parle ici, et je crois plus vrai de dire que l'urée, si urée il y avait, était desséchée à la surface de la peau, et de plus qu'elle y était rare.

J'ai cherché à me rendre compte de ce qui se passe dans les deux cas.

Pendant les grands jours de l'été j'ai pu ramasser avec une spatule, un peu de sueur normale que j'ai recueillie dans deux verres de montre. J'ai exposé l'un au soleil pour y faire sécher la sueur, et j'ai placé l'autre, recouvert d'une lame de verre, dans la chambre humide employée en micrographie, afin d'y maintenir la sueur à l'état liquide. Cette dernière n'a présenté une réaction alcaline assez faible que six jours après. Quant à la première, elle n'en a pas accusé du tout.

Je me suis dit que cette sueur ne devait pas renfermer beaucoup d'urée, si je me reportais aux proportions du titre et à la petite quantité recueillie, et, j'opérai, plus tard, sur une liqueur très riche en urée. Je priai notre professeur de chimie, mon collègue et ami, de bien vouloir me la préparer, ce qu'il a fait avec le plus grand empressement. Par ses soins, et avec l'aide de son préparateur, de l'urine a été évaporée dans le vide, de manière à obtenir une solution concentrée au huitième. C'était beaucoup plus concentré que ce que, dans le style imagé qu'il aimait tant à employer pour ses leçons, le professeur Béchamp appelait « du sirop d'urine », puisque ce « sirop » l'était seulement au douzième. Cette solution fut préparée en vue d'une expérience dont je parlerai tout à l'heure, expérience pour laquelle il la fallait fortement chargée en urée, et basique. Pour pouvoir m'en servir, j'ai dû attendre que l'urée se soit transformée et que la solution fût devenue alcaline. Je n'ai pas attendu moins de cinq grands jours. Ce n'est qu'après ces cinq jours que la fermentation s'est mise en train. Par contre, un peu de cette solution desséchée ne m'a rien donné du tout.

Quoique ces questions de fermentation soient essentiellement liées aux conditions générales des milieux ambiants, il n'en est pas moins vrai que, malgré les variations qui en sont les conséquences, l'urée ne se transforme pas tout de suite, il lui faut du temps, et ce temps est d'autant plus long que l'urée a été plus desséchée. C'est classique,

dirai-je moi aussi, et c'est ce que la science positive affirme le plus positivement.

Or, il a été imprimé à ce propos : « Toute action de ce genre est astreinte à une condition rigoureuse : il est essentiel que le corps ne soit resté en contact avec le drap que pendant un temps assez court pour que la putréfaction ne se soit pas produite. Si le corps se corrompt, les empreintes, quand bien même elles se fussent réalisées auparavant, se détruiront. » Tout ceci n'est supposé qu'en vue des hypothèses à expliquer, car il était indispensable d'écarter la corruption du corps (1), et c'est tout simplement une de ces hypothèses dont on a dit cette phrase que je me contente de transcrire, comme en une parenthèse : « Ainsi qu'on le voit, l'ingéniosité des constructeurs d'hypothèses n'a plus de bornes. » L'expérience et l'observation *prouvent précisément tout le contraire* de cette hypothèse.

L'observation dit que la putréfaction commence aussitôt que la rigidité cadavérique cesse, et cette rigidité n'est pas de longue durée dans les pays chauds. Elle dit encore que des conditions, invoquées comme favorables à une fermentation rapide de l'urée, devraient être forcément acceptées comme favorables à la putréfaction du corps. L'une ne peut aller sans l'autre, la science le certifie.

L'expérience démontre que l'urée est longue à entrer en fermentation. De son côté le sang, quand il n'agit pas directement par sa substance propre, ne développe des *vapeurs* ammoniacales que lorsqu'il est en putréfaction. Tout cela ne se fait pas tout de suite, et cela se fait ensemble, c'est le fait *positif*. Comment donc concilier toutes ces conditions, sinon en admettant hypothétiquement tout le contraire des preuves scientifiques?

Lorsqu'on veut faire intervenir la science, il faut savoir en supporter les conséquences. Or, ce qu'on a imaginé étant impossible, il faudrait reconnaître alors, qu'exceptionnellement, toutes les actions se sont produites, les unes rapidement parce qu'elles n'avaient pas, pour se produire,

(1) Ceci a été reconnu dans une note insérée au chapitre III.

le temps normal, et les autres tardivement parce qu'il ne fallait pas qu'elles se produisent vite. Mais ce serait tout simplement admettre une de ces hypothèses dont on a parlé en ces termes que je relève encore, « cette hypothèse va de pair avec une autre à peine plus étrange » et ce serait surtout antiscientifique.

Une dernière réflexion à ce sujet. Les empreintes de cette nature, au lieu d'être détruites par la putréfaction, comme on le prétend, seraient, tout au contraire, renforcées par cette putréfaction dont les conséquences (la production de vapeurs azotées) s'ajouteraient aux produits ammoniacaux de la sueur et du reste. L'hypothèse serait ainsi contredite et ce serait ce qu'il y aurait de mieux acquis.

Si maintenant le lecteur veut bien, par la pensée, se transporter au sépulcre, il comprendra l'importance de ce qu'il fallait savoir de plus. On y apporte un corps couvert d'une sueur desséchée. Trente-six heures après l'image est faite, elle est assez vigoureusement imprimée pour qu'elle puisse traverser vingt siècles. N'avais-je pas raison d'affirmer que ce que nous avions besoin de savoir de plus, ce qu'on se gardait bien de nous dire, en nous laissant entendre qu'il n'était pas obligatoire que nous le sachions, était bien l'un des puissants moyens de ruiner l'hypothèse.

Eh ! quoi, l'urée desséchée se serait mise à fermenter vite, vite, à développer rapidement la quantité de vapeurs nécessaires pour imprimer rapidement l'étoffe ; le sang aurait agi, dare, dare, de concert avec l'urée, etc., etc., etc., tout cela à grande vitesse ! Fantaisie imaginaire ou imagination fantaisiste, ce que le lecteur préfèrera, mais fantaisie avant tout, voilà ce qu'on en peut dire en ajoutant, qu'en tous cas, ceci n'est plus de la science positive. La science positive impose à la production de ces phénomènes des conditions de lenteur qui ne se sont pas réalisées tant s'en faut, et toute hypothèse contraire lui est bien indifférente.

Notre déduction sera forcément celle-ci : Il est impossible d'expliquer le phénomène par l'action de la sueur urémique ; cette action n'aurait pas eu le temps de se pro-

duire ! Une controverse de rhétorique purement théorique pourrait seule le soutenir, et cela ne suffit pas.

Toutefois je veux bien ne pas me montrer moins généreux pour l'urée que je l'ai été pour l'aloès, et, à nouveau, je répète « *concedo* ». J'admets, malgré tout, l'impossible, et je concède encore l'urée comme j'ai concédé l'aloès. Mais, je le fais sous la réserve expresse que ceci va me permettre de discuter l'impression directe de l'image. Le torula n'a pas été détruit, *soit;* il a vite retrouvé sa force et ses moyens, *soit encore;* il a obligé l'urée à produire des vapeurs ammoniacales, *soit toujours*, et ces vapeurs vont imprimer une image. Comment s'y prendront-elles ? C'est ce qui reste à expliquer, surtout par quelques considérations empruntées à la science positive, et c'est ce qui constituera le troisième point.

*
* *

Recherchons tout d'abord comment l'ammoniaque se comporte par rapport à l'aloès.

Le fait que l'ammoniaque agit sur l'aloès n'a rien de surprenant. Nombreuses sont les substances, d'origine organique, et surtout végétales, sur lesquelles les alcalis exercent une action de coloration. La cochenille et son carmin, le curcuma, le tournesol, le suc de violettes, l'extrait de châtaignier, le tannin et *tant d'autres* sont rougis, brunis, bleuis, verdis suivant les cas. Rappelons encore l'action de l'ammoniaque sur la coloration *passagère* des fleurs vivantes, l'assombrissement de la chlorophylle dans les épinards, les mâches, etc. Je le répète, la liste peut s'allonger beaucoup. L'aloès subit la loi la plus générale. Les bases, c'est-à-dire les alcalis, les potasses, les soudes l'actionnent chimiquement, mais elles le font d'une manière toute particulière suivant leurs états respectifs.

On le démontre de la manière suivante : Dans un tube on verse de la teinture d'aloès (solution alcoolique, l'aloès étant soluble dans l'alcool) en y ajoutant un peu d'ammoniaque; la liqueur devient d'un beau rouge vif et brillant.

En opérant de la même façon sur l'aloès dissous dans l'eau bouillante, le rouge est un peu moins vif; mais il est encore un peu plus terne, c'est-à-dire qu'il tombe un peu plus vers le brun, si on opère sur de l'aloès mélangé avec de l'huile d'olives. Je dis mélangé parce que l'aloès est insoluble dans l'huile. Mais ces différences de coloration sont peu de chose, et on peut dire qu'un liquide alcalin fait virer l'aloès au rouge, quand ces deux corps sont *directement* en présence.

Quand ces deux corps n'agissent l'un sur l'autre que par des vapeurs de la substance active, les résultats sont beaucoup atténués. Si les vapeurs sont légères elles foncent simplement l'aloès ; si elles sont intenses elles le brunissent assez fortement suivant cette intensité, et si elles arrivent à produire une certaine humidité, elles le rougissent. Si enfin cette humidité devient assez grande pour former un liquide, le rouge devient très net, mais il se produit alors un effet assez singulier que l'on constate facilement, en faisant agir l'alcali, à ces différents états, sur une toile imbibée de mixture aloétique.

Les vapeurs, condensées au point de quitter leur état pour prendre la forme de gouttes liquides, marquent la toile d'une tache, au centre d'un beau rouge clair. Quant aux bords ils apparaissent nettement et fortement cernés d'un liséré rouge plus sombre, assez régulier tout autour de la tache. Il suffit donc d'une goutte uniformément liquide, c'est-à-dire, sans bords épaissis, pour produire sur la toile aloétique une tache cernée d'un liséré sombre.

Le même fait se produit sans cerne régulier de la tache, lorsque la toile aloétique est en contact direct avec une partie, simplement humide, du corps sur lequel elle est appliquée. Sur ce point-là, la toile prend un ton rouge clair et vif, qui se fond et se perd un peu dans le brunissement d'alentour. Il semble, qu'au lieu de s'assombrir, ces parties-là s'éclaircissent, parce que la réaction y est plus complète et que le rouge, qui en est le résultat, y est mieux accentué.

Or, les vapeurs ammoniacales peuvent se dégager libre-

ment d'une surface humide, et voilà pourquoi on a invoqué la peau moite alors que tout semble indiquer que cette peau devait être sèche. Mais, sèche, on ne saurait trop le répéter, elle n'expliquait plus aussi facilement l'hypothèse. Pour qu'une sueur, desséchée par l'exposition en plein vent du corps qui l'avait produite, ait pu dégager de ces vapeurs, il a fallu qu'elle redevienne humide. Sous l'influence de cette humidité, la toile devrait donc présenter certaines différences aux points de contact.

On pourrait objecter que, eu égard au peu d'intensité de l'humidité ainsi produite, ces différences seraient peu de chose et qu'elles seraient même difficiles à établir dans beaucoup de cas; mais elles n'en existeraient pas moins.

Enfin, lorsque du sang frais, ou vivant, est répandu en petite quantité et par gouttes, sur une toile aloétique, son alcalinité directe n'amène pas, dans la coloration de l'aloès, le changement auquel on pourrait s'attendre, parce que sa couleur, à lui, masque beaucoup l'action qu'il peut produire, elle la domine. En regardant par transparence, c'est alors la couleur du sang lui-même que l'on apprécie et non pas celle d'une réaction.

*
* *

Mais, par rapport à la mixture, il est indispensable de recourir à de nouvelles expériences. On verse, dans un tube, de la mixture composée d'huile d'olive et d'aloès. On ajoute de l'ammoniaque et on agite vivement; on ajoute encore une certaine quantité d'eau, on agite à nouveau et on laisse reposer. Il s'est produit dans le tube ce qui se produit toujours invariablement lorsque des corps gras et des alcalis sont en présence, une saponification. Tout le monde sait bien qu'on fabrique les savons avec des graisses ou des huiles et des soudes ou des potasses. Dans ce cas-ci, c'est l'huile seule qui a été saponifiée. On la voit, en effet, monter dans le tube à l'état de grumeaux compacts d'un jaune clair, ne rappelant que la couleur de l'huile. Quant à l'aloès, la saponification l'a complètement séparé de l'huile

et l'eau qui s'en est emparée s'est précipitée au fond du tube, sous forme d'un liquide d'un beau rouge, le rouge de sa transformation.

En est-il de même sur la toile imbibée de mixture? Il est presque impossible de répondre à cette question, car l'observation du fait est trop difficile. Mais, il est probable qu'il doit en être ainsi. L'huile et l'aloès doivent se séparer, seulement le savon formé n'a pas la facilité de se dégager ; il demeure adhérent à la surface de la toile, aux fils et dans les mailles. Sur cette surface il emprisonne mécaniquement les parcelles d'aloès qui ont bien pu se séparer de lui, mais qui sont, comme lui, demeurées sur la toile. Il en résulte un magma savonneux qui adhère à la toile et s'y fixe.

Tout savon étant plus ou moins soluble dans l'eau, si on lavait la toile le savon devrait se dissoudre, et tout s'en irait. Le savon se dissoudrait d'autant mieux qu'il serait beaucoup plus sec. L'expérience en accuse quelque chose. Si on lave la toile la teinte change totalement ; elle devient d'un rouge brun sale, rappelant presque une lie de vin de couleur claire. On pourrait expliquer ceci de la manière suivante.

L'huile sur la toile est en trop grande abondance par rapport à la petite quantité d'alcali que lui apportent les vapeurs, surtout si elles agissent seules. Le savon se fait alors très mal, la saponification est trop incomplète, mais peut-être suffit-elle pour amener la séparation de l'huile et de l'aloès. L'eau, intervenant, dissout une bonne partie de cet aloès, et l'aspect de la toile en est, par cela même, modifié.

Ce qui prouve bien que la saponification est très incomplète et qu'il n'y a pas assez d'alcali pour saponifier toute l'huile, c'est la longueur infinie de la dessication. Une toile imbibée d'huile aléotique ne sèche qu'après un temps qu'il est bien difficile d'apprécier actuellement. Depuis plus de six mois je tiens des toiles aléotiques suspendues dans des courants d'air; elles sont aussi huileuses qu'au premier jour. Si elles étaient entièrement savonneuses elles eussent déjà séché.

Mais, plus un savon est sec, plus il est soluble, toutes les ménagères le savent bien. Aussi, plus les vapeurs ammoniacales auront agi sur la mixture, mieux le savon se sera constitué, et mieux il aura séché. Ce savon sera donc le plus soluble aux points où l'image qu'il aura formée sera la plus vigoureuse.

Si donc on admet une saponification assez complète pour avoir fixé l'aloès oxydé sur la toile, on peut, ce semble, de tout ce qui précède déduire ceci : si l'étoffe de Turin porte, comme on le dit, une image en savon résultant de la saponification par l'alcali d'une mixture aléotique, cette image n'aurait-elle pas disparu au lavage énergique que cette étoffe a subi ? Et si le lavage n'a pas modifié l'image saponifiée, n'est-ce pas la meilleure raison pour chercher ailleurs la cause de cette image ? L'eau pure dissout le savon, elle ne dissout pas la peinture. Tout le monde le sait.

Cet argument, pour être considéré comme accessoire par quelques-uns, n'en conserve pas moins sa force comme contradiction de l'hypothèse.

J'ai voulu enfin m'assurer si, à la suite de toutes ces manipulations, les fibres du tissu se coloraient, comme elles le font, par exemple, avec la fuchsine alcalinisée. La fuchsine seule ne colore pas la fibre végétale, on y ajoute de l'alcali et la fibre se colore. Mais, l'examen microscopique ne m'a pas donné des résultats assez positifs pour que je puisse généraliser. J'en ai trouvé, en très grand nombre, de colorées, surtout dans les taches de liquide, mais j'en ai aussi trouvé beaucoup d'incolores. Je ne conclus donc pas affirmativement pour le moment ; il y a lieu de mieux approfondir cette question, et ceci pourra se faire quand on examinera avec le microscope l'étoffe de Turin.

Je ne voudrais pas quitter ce sujet sans dire un simple mot de la myrrhe qui fut employée en même temps que l'aloès et, selon la formule, par parties égales. D'où vient qu'elle a été mise complètement de côté, et qu'il n'est, partout, question que de l'aloès ?

La myrrhe ne se comporte pas du tout comme l'aloès. Complètement insoluble dans l'huile, elle est très peu

soluble dans l'eau, et peu soluble dans l'alcool. Les alcalis ont sur elle une action presque nulle. C'est à peine s'ils la foncent d'un jaune sale qui se trouble dans la solution alcoolique, parce que l'eau de la solution ammoniacale précipite la matière résineuse dissoute ; les deux résines ne sont pas les mêmes. Son mélange avec l'aloès atténue singulièrement les intensités de celui-ci. Une impression, formée par le mélange à parties égales d'aloès et de myrrhe, est moins intense et plus jaunâtre que celle qui est due à l'aloès tout seul. Toutes ces raisons étaient-elles suffisantes pour écarter la myrrhe et ne retenir que l'aloès ? Personne ne le jugera ainsi, et puisque les deux produits ont été employés ensemble, il fallait, c'était rigoureux, expérimenter sur les deux produits mélangés. On ne l'a pas fait, j'en demande encore le pourquoi.

Pour mieux discuter j'ai fait comme tout le monde, j'ai agi avec l'aloès tout seul; mais j'ai aussi agi avec la myrrhe toute seule et avec un mélange égal de myrrhe et d'aloès. C'est ce qui me permet les remarques que je viens de faire et que j'accentue en répétant ma question : Pourquoi l'aloès tout seul ?

*
* *

Maintenant que nous connaissons l'action de l'ammoniaque sur l'aloès, discutons comment, à la suite de cette action, les vapeurs ammoniacales peuvent former une image.

Je me suis dit que le meilleur moyen de démontrer un fait était de se servir des éléments qui renferment, les mieux développés, les facteurs probables de ce fait. J'ai songé à certains poissons cartilagineux, squales et raies, qui possèdent, à un très haut degré, la faculté d'émettre des vapeurs ammoniacales et j'ai choisi la raie dite raie bouclée.

En appliquant, sur le dos du sujet, un papier de tournesol rouge, je me suis assuré que les vapeurs émises étaient bien alcalines. L'odeur à distance le disait déjà suffisamment, mais le papier l'a certifié, car il a bleui presque ins-

tantanément et intensivement. Je me suis bien gardé de laver le poisson et j'ai appliqué, sur sa face dorsale, une toile imbibée de mixture aloétique. Par son propre poids la toile se moulait sur toute la surface du corps qui était étalé sur une planche de soutien. Les nageoires se terminant à rien sur les côtés et à leurs angles, finissant à O, comme disent les ingénieurs; la toile se trouvait, sur tout le parcours des bords, directement appliquée sur la planche. Il n'existait, sous elle, aucun vide en ces points-là. Il n'en était pas de même au-dessus de la queue dont la rotondité relative soulevait le linge de telle sorte que sur le trajet de cet organe, il y avait, entre le soutien et la toile, un certain espace.

Le lendemain, je constatai une image fort accentuée par un brunissement énergique. Elle avait exactement la forme losangique et les proportions du poisson, mais, autour de la queue, toute la toile avait été impressionnée par les vapeurs qui, obéissant à la loi de diffusion, avaient rempli les espaces. L'organe paraissait quatre à cinq fois au moins plus gros qu'il n'était. En outre, rien n'était dessiné sur l'image, ni les boucles, ni les rayons des nageoires, ni les yeux, ni les évents, ni les encoches et les saillies des parties mâles qui dépassaient le corps, ni les sillons de la queue; rien de tout cela, absolument rien ne se voyait. C'était une grande plaque brunie assez fortement, et rougeâtre par transparence, mais ce n'était pas autre chose. L'image ainsi constituée, il y a quelques mois, a déjà un peu faibli et elle faiblira encore davantage, j'en suis absolument certain.

J'ai recommencé l'expérience, mais cette fois, au moyen de cales placées à une petite distance de l'un des côtés du corps, j'ai maintenu le linge aléotique soulevé en cette région. J'ai ainsi créé un espace dans lequel les vapeurs ammoniacales ont agi selon leurs propriétés de diffusion. L'image produite représentait exactement la silhouette du corps du côté où le linge était appliqué, et, de l'autre, cette silhouette se prolongeait en une bande confuse qui répondait exactement à la configuration du linge. Dans cette

partie, l'emplacement des cales, indemne de toute action, se distinguait nettement.

Je considère cette expérience comme absolument concluante et déterminante à l'égard de ce que j'ai toujours soutenu et de ce que je soutiendrai toujours, à savoir : que les vapeurs ammoniacales sont dans l'impossibilité totale d'obéir à la loi des distances pour fournir l'image modelée du corps qui les émet, alors surtout que les distances de ce corps ne sont que les reliefs d'une tête humaine. Je déclare ceci tout à fait impossible, et la suite de mes expériences me l'a pleinement confirmé. Je vais en donner de nouveaux exemples.

* * *

La poudre de zinc, par son adhérence avec le plâtre, ayant mis hors de service les médaillons dont j'ai parlé plus haut, j'ai dû en faire exécuter de nouveaux exemplaires. Le médaillon plat et le médaillon à grands reliefs ont été trempés tous les deux pendant vingt-quatre heures dans une solution de carbonate d'ammoniaque, puis, ressuyés simplement et encore légèrement humides, ils ont été recouverts par le linge aléotique. Après deux jours d'expériences, ils avaient fourni tous les deux une impression générale presque uniforme dans laquelle on distinguait, à peine un peu plus rougis, les points principaux de contact. Mais, pas plus que le médaillon à reliefs peu sensibles, que le médaillon à grands reliefs, aucun d'eux n'avait produit un modelé rappelant, même de loin, sa configuration sculpturale.

Entre le modelé de l'étoffe de Turin qui nous est accusé par la photographie et celui de toutes les images que j'ai pu obtenir dans mes diverses expériences, personne ne saurait trouver aucun rapport. Mis en regard soit des résultats ci-dessus, soit de ceux obtenus par la main et la tête de plâtre à peine ou incomplètement réussie, le modelé si net de ladite étoffe prouve assez par lui-même qu'il n'est pas l'œuvre de vapeurs ammoniacales qui l'auraient imprimé

sur une toile imbibée d'huile, d'aloès et de myrrhe. Ici, en effet, il faut bien se garder de mettre la myrrhe de côté, elle y était.

Mais le modelé en question offre encore des particularités sur lesquelles il est bon de dire un mot.

J'ai parlé en son temps d'un cliché pris à la dérobée par la méthode dite instantanée. Voici, nous dit-on, comment il fut fait : « Il ne fut permis à personne d'en faire autant (de photographier comme le chevalier Pia), mais, avec de petits appareils, il ne fut pas difficile de violer la consigne. L'interdiction d'ailleurs était faite, plus qu'aux autres, aux photographes de profession, afin qu'ils ne pussent mettre en cours des photographies non approuvées par la commission ou le comité des fêtes. Beaucoup, par suite, furent faites par des amateurs, et l'une d'elles, faite par nous, est représentée par la figure 17, et le positif de celle-ci par la figure 16 ». Les figures 19 et 20 en sont les agrandissements. Ces planches phototypiques, outre les différences que j'ai déjà signalées, accusent surtout des divergences notables dans la représentation des cheveux.

La phototypie et l'héliogravure ne rendent pas ces organes de la même manière. A droite de la face positive, les deux procédés se rappellent vaguement, mais, à gauche, ils ne se rappellent plus du tout. La phototypie semble bien les accuser tels que les peintres ont l'habitude de les représenter, par bandes sinueuses, les plus rapprochées de la figure étant les plus fortement ombrées pour mieux encadrer celle-ci ; les plus éloignées étant les plus claires pour mieux accentuer l'ensemble de la chevelure. C'est net et assez tranché comme le serait une peinture, et, du côté droit, c'est comme rongé par places, ainsi que le serait encore une peinture usée. Sur les têtes agrandies par l'héliogravure, et surtout sur la grande planche, le côté gauche n'est plus du tout semblable.

Je me suis demandé d'où pouvaient provenir ces différents aspects et j'ai cherché à savoir comment s'impriment les cheveux. Les expériences précédentes n'ayant rien pu me dire à cet égard, j'en ai institué une nouvelle. J'ai pris

une tête de poupée de douze centimètres environ de hauteur. La tête était en bois brut sculpté et creusée à l'intérieur. Je l'ai coiffée d'une chevelure abondante faite, bien entendu, de cheveux humains, et longue d'environ vingt-cinq centimètres. Je l'ai immergée pendant quatre jours dans la solution concentrée d'urine dont j'ai déjà parlé à propos de l'urée, solution que j'avais préparée exprès pour cette expérience. J'ai attendu que cette solution fût franchement ammoniacale. J'ai retiré la tête du bain et je l'ai mise à sécher rapidement dans un courant d'air. Je l'ai enfin enveloppée dans une toile aloétique.

J'avais arrangé les cheveux à la façon de l'image de Turin et je les avais, par le bas, disposés par mèches. Au bout de quatre jours, j'ai déplié la toile sur laquelle j'ai constaté un léger brunissement général, plus accentué au niveau de la figure, mais je n'ai pu relever le moindre modelé de la tête, pas plus surtout que le moindre modelé des cheveux. A leur emplacement, tous les détails étaient absents, complètement absents. Il n'y avait pas plus d'ondulations que de mèches, et pas la moindre trace de cet étagement si bien mis en relief par la photographie, fidèle traducteur de l'étoffe.

J'en ai déduit que les cheveux ne conservaient pas sur eux assez d'éléments pour pouvoir s'imprimer nettement, et j'en ai déduit encore que s'ils sont si bien représentés sur la toile de Turin, c'est qu'ils y sont peints. Il est impossible que des vapeurs ammoniacales les y aient aussi bien imprimés.

Que dire encore de ces gouttes de sang si curieusement étalées sur la nuque ? Qui pourra expliquer comment elles ont ainsi perlé à travers les cheveux très épais en ce point ? Comment ont-elles fait pour en traverser, sans encombres, tout le paquet et venir s'imprimer *si nettement* sur la toile ? (Voir, à ce sujet, l'héliogravure, face dorsale.) Qui pourra traduire enfin la forme de certaines d'entre elles, entre autres celle qui est sur la droite de l'image, l'avant-dernière, au-dessus de la plus grande partie du pli brisé située tranversalement, à la naissance du cou ? Ne ressem-

blerait-elle pas, par hasard, à une haltère, celle-là aussi? Et si enfin ces gouttes étaient sèches, comment se sont-elles imprimées? Autant de questions dont aucune de mes expériences et aucune de mes observations n'ont pu me donner la solution. Mais peut-être mes expériences ne sont-elles pas bien conduites et mes observations sont-elles trop imparfaites. Je n'en disconviendrais pas au besoin.

*
* *

Je ne saurais abandonner cette question du modelé, que les vapeurs ammoniacales ne reproduisent jamais pareillement aux images de Turin, sans consacrer quelques observations sommaires à la région où devrait se trouver le *périzoma*. Il y a là des éléments fort analogues à ceux dont je viens de m'occuper, et, à l'inverse de ceux-ci, ils ne sont pas imprimés sur l'étoffe de Turin. Si on m'objectait que c'est à cause du creux trop grand, je répondrais, d'abord, qu'on a admis l'impression pour des creux beaucoup plus grands, et ensuite, que les points principaux de la région avaient une saillie plus que suffisante pour s'imprimer très nettement, d'après l'hypothèse. Ceci ne se discute pas. Les saillies étaient plus que suffisantes pour tout imprimer par les moyens supposés pour tout le reste.

Si rien n'est accusé, c'est uniquement parce que le peintre, préoccupé de représenter les choses le plus véridiquement possible, a reculé, autant par respect que par crainte de soulever des protestations indignées, devant la représentation du nu complet. Il s'est contenté, comme cela se fait dans beaucoup de cas, de porter une ombre assez forte, et il s'est bien gardé de peindre un périzoma qui eût enlevé à son œuvre tout semblant de vérité.

Toutefois si on m'objectait que les mains, par leur situation, cachent la région et ont empêché toute impression, voici ce que je répondrais :

1° Chaque fois qu'ils ont été nécessaires pour des explications un peu difficiles on a invoqué des paquets de linge, et on admet qu'on en a mis un peu partout. Ceci laisse

supposer qu'il y en avait au sépulcre une ample provision. On se demande alors pourquoi les ensevelisseurs, qui les ont tant prodigués, n'en ont pas utilisé quelques-uns pour en faire, d'une manière quelconque, un périzoma. En agissant ainsi ils se seraient montrés beaucoup plus respectueux qu'en disposant les mains contrairement aux coutumes juives qui, d'après les textes, ont été observées. Ces coutumes, par décence, faisaient et font encore, je crois, appliquer les bras le long du corps. Entre l'emploi répété de linges et une disposition irrespectueuse, les disciples du Maître si vénéré n'auraient pas hésité.

2° Un peintre seul a pu faire ce que font tous les peintres qui, désireux de ne pas représenter le nu complet, et d'éviter des périzoma plus ou moins disgracieux ou non réalistes, disposent les bras et les mains dans les situations les mieux appropriées. Cette pratique est la plus courante parmi les artistes.

Ai-je raison oui ou non ? Il me semble que oui parce que, discutant sans parti pris, je crois raisonner juste. Je suppose ces explications les meilleures de toutes. En tous cas, en l'absence de *périzoma*, et en l'absence d'impression *des fortes saillies* qu'il eût recouvertes, je les crois les plus logiques. Approuvé par ceux qui penseront comme moi ou blamé par ceux qui penseront le contraire, je n'en conserverai pas moins, jusqu'à démonstration effective, cette ferme conviction.



Il me reste une dernière solution à fournir. Elle est relative à l'énergie, et à la durée des impressions, par rapport à la quantité des vapeurs émises.

Une de mes premières expériences avait consisté dans ceci : Au fond d'un bocal très élevé j'avais déposé une petite quantité d'ammoniaque. Au sommet du bocal j'avais établi une petite cuvette renfermant également de l'ammoniaque. J'avais ainsi une couronne et un cercle d'ammoniaque séparés par un grand intervalle. Je recouvris le tout d'un

papier imbibé d'une solution alcoolique de naphtaléine. Au lieu d'obtenir sur le papier un cercle et une couronne de diverses intensités, ainsi que la loi des distances aurait dû l'exiger, j'obtins un papier rougi uniformément sur toute la surface; mais le rouge ne dura pas longtemps, il disparut très vite. Il me fut objecté que les vapeurs étaient trop condensées dans le bocal.

Je pris alors un de ces mannequins de bois que les peintres appellent une maquette. Je le fis tremper dans une solution de carbonate d'ammoniaque. Je l'essuyai au sortir de ce bain et je l'enveloppai dans un linge imbibé de la mixture d'huile et d'aloès. Je n'obtins aucune image réelle, je constatai quelques taches aux endroits où le bois avait suinté, du brunissement vers les régions de la maquette les mieux en contact avec le linge, mais dans l'ensemble, le résultat fut négatif; aucun modelé, ni du corps, ni même d'un organe ne fut accusé. Au surplus, le peu d'impression obtenu n'a pas tardé à disparaître. Aujourd'hui, six mois après l'expérience, il n'en reste presque plus de traces. Il m'avait été objecté cette fois qu'il y avait trop d'ammoniaque et il fut ajouté, plus tard, que pour faire réussir l'expérience il faut une petite quantité de vapeurs ammoniacales se dégageant lentement et dans le plus grand calme.

Faut-il beaucoup d'ammoniaque, n'en faut-il pas beaucoup ? Telle était la question qu'il me paraissait nécessaire de résoudre.

Toutes les expériences que j'ai successivement rapportées et quelques-unes d'entre elles, par exemple, celle du mannequin que j'ai recommencée plusieurs fois, à des doses alcalines différentes, m'ont démontré ce que j'affirme par les propositions suivantes : 1° Quand la solution alcaline est très faible et que les vapeurs dégagées sont très peu abondantes, l'image se forme très faiblement et aux points principaux seulement ; 2° quand la solution est moyennement forte, et les vapeurs moyennement abondantes, l'image se marque bien et dessine assez bien la silhouette ; 3° quand la solution est très forte, et que les vapeurs sont très denses, elles impriment une silhouette

vigoureuse où tout est indiqué uniformément, telle la grande plaque de la raie citée plus haut. Dans tous les cas, partout où les vapeurs peuvent pénétrer par suite de la diffusion, elles transforment l'aloès selon leur valeur agissante, mais sans jamais produire nulle part de modelé réel. Le peu d'apparence de modelé qu'elles pourraient fournir, par accident et dans des conditions d'une exceptionnalité inexplicable, serait bien et bien loin de supporter la comparaison avec les photographies de l'étoffe de Turin.

Relativement à la durée, mes expériences me permettent encore d'affirmer que: 1° Lorsque l'impression est faible elle ne dure pas longtemps : j'avais obtenu au mois de mai dernier des impressions faibles qui, en novembre suivant, avaient complètement disparu; 2° lorsque l'impression est moyenne, ou forte, l'image semble devoir persister assez longtemps, mais elle s'affaiblit quand même; son affaiblissement n'est que plus ou moins lent, suivant son degré d'intensité; 3° enfin, lorsque, au lieu des vapeurs, c'est la solution ammoniacale qui imprime directement le linge, la tache produite semble annoncer qu'elle sera de très longue durée.

L'affaiblissement des images est à retenir essentiellement, car il constitue une preuve qui vient s'ajouter à toutes celles par lesquelles on peut combattre l'hypothèse avec succès. C'est du reste un fait bien connu que toute transformation, due à un alcali volatil (et les vapeurs de toute solution ammoniacale sont dans ce cas) s'atténue et disparaît avec le temps. Quand on expose aux vapeurs alcalines un papier de tournesol acide, il bleuit, mais, si on le soustrait à l'action de ces vapeurs, en le suspendant librement dans l'air, le bleu ne tarde pas à disparaître et le rouge à reprendre sa place. Cette question de fixité et de volatilité des couleurs, suivant leurs origines, tout le monde la connaît. Par rapport aux impressions ammoniacales la volatilité est certaine.

Je déduis donc du mode de formation des images aloétiques, d'une part, que ces images ne s'impriment vigoureuses qu'à la condition d'être dues à beaucoup de vapeurs

intenses, et d'autre part, que si elles ne sont pas vigoureusement imprimées elles ne durent pas longtemps, elles s'affaiblissent et s'effacent.

Simple remarque.

Je ne voudrais pas terminer cette discussion générale sans faire une observation qui, tout en n'étant pas d'ordre scientifique, ni d'ordre historique, ne m'en paraît pas moins offrir une certaine importance, je dirai même une importance... grande.

Pourquoi n'a-t-on rien dit de la situation des images sur l'étoffe? Toute mon observation tient dans cette simple question que M. de Mély a déjà esquissée.

En examinant le cliché instantané on constate bien facilement que les deux images occupent sur l'étoffe une situation dont la régularité est tout simplement remarquable. Abstraction faite du bord qu'on a dû replier, l'intervalle des têtes est assez bien au milieu de la longueur. Quant aux côtés, ils sont égaux de partout.

A-t-on régularisé l'étoffe autour des images? Ce serait à voir de près en examinant les lisières.

Y aurait-il une légère différence masquée par les bordures « de couleur légèrement violette » et qui sont venues en clair sur le négatif, contrairement à ce qu'elles auraient dû faire si elles n'avaient été copiées que par réflexion (un point *à méditer* pour la question de doublure et d'opacité par transparence, on ne paraît pas s'en être trop préoccupé). En tout cas, la différence serait bien légère.

Peut-on supposer, qu'en enveloppant à la hâte le corps, on a pris la précaution de le disposer aussi régulièrement dans l'étoffe?

Et tout le monde n'admettra-t-il pas enfin qu'un peintre seul a été capable d'étaler aussi bien une image?

Qu'en penseront mes lecteurs?

RÉSUMÉ

Le point de départ a été que l'image est négative sur l'étoffe de Turin. Personne n'en sait rien, personne ne peut l'affirmer. Pour les uns, certaines considérations permettent de le croire; pour les autres, des considérations contraires autorisent à ne pas le croire. Dans le doute permis à chacun, chacun peut s'abstenir et attendre une confirmation. Positive il n'y aurait plus à s'en occuper par rapport à l'hypothèse principale. Mais, même en l'admettant négative, cette qualité n'est que secondaire envers cette hypothèse, la seule qui a été présentée sous le couvert de la science affirmative et qu'on a dit être, pour cette raison, scientifique. Je vais en traduire sommairement les propositions fondamentales et en résumer les conséquences.

Cette hypothèse a pour première base un corps couvert de sueur urémique. La base est on ne peut plus fragile, car on ne peut pas prouver qu'il en a été ainsi. Personne n'en sait rien, et il faudrait être singulièrement osé pour l'affirmer de haute autorité, tandis qu'on peut avancer qu'il aurait fallu que cette sueur fût d'une abondance absolument extraordinaire, et qu'elle fût dans des conditions physiologiques contraires à toutes les normales.

Cette sueur s'est évaporée, mais on admet qu'elle est demeurée à l'état visqueux. Or, dans cet état elle a dû rester neutre et même plutôt acide. Dans le cas où l'évaporation aurait été complète (ce qui est plus probable) elle aurait pu peut-être cristalliser. Mais, visqueuse ou cristallisée, elle n'en a pas moins été embarrassée des autres sels et des autres principes de la sueur. Pour qu'un pareil résidu ait été capable de produire l'action qu'on lui demande d'avoir produite, il aurait dû provenir d'une masse énorme de sueur, car l'urée, même dans la sueur la plus urémique, est en proportions relativement très modestes. Ce sont ces notions indiscutables qui constituent le fait le mieux acquis.

Sous quelque état qu'on puisse la supposer, on peut toujours objecter qu'il eût fallu, de la sueur et de l'urée tout à la fois, une quantité bien supérieure à toutes celles qu'on peut constater dans les cas les plus exceptionnels. Comme toutes les parties du corps, y compris les cheveux, ont formé leur image en des points de la toile correspondants, il eût été nécessaire que toutes aient été couvertes d'urée. Le corps entier aurait dû en être *enfariné*. Malgré qu'il soit rendu obligatoire par l'hypothèse elle-même, ce dire est tout à fait inacceptable.

On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler l'affirmation suivant laquelle la surface du corps a imprimé son image par des vapeurs qui se sont projetées directement, sans s'écarter de la direction verticale, par rapport aux points d'où elles provenaient, c'est-à-dire, sans se répandre ou à droite ou à gauche. Si donc il y avait eu sur cette surface des parties non couvertes d'urée, il en serait résulté sur l'image des vides, ou des *manques* (1), que les vapeurs d'à côté n'auraient pas pu remplir. Si on admettait que ces vapeurs, en se diffusant, auraient pu effacer les manques, on serait obligé d'admettre qu'elles se sont aussi diffusées sur les côtés de l'image, qui ne serait plus aussi nettement limitée que ce qu'une peinture seule a pu le faire.

En face de ce dilemme, s'ajoutant à tous ceux que l'hypothèse soulève si nombreux, elle doit choisir : ou bien le corps était enfariné d'urée, ou bien les vapeurs ont pu agir dans toutes les directions. A défaut du choix par l'hypothèse c'est le lecteur qui fera le sien. Quant à moi le mien est fait, il n'y a qu'une peinture capable de fournir une

(1) On ne peut pas donner ce nom à ces *manques* qu'on a dit correspondre à ce qu'on a considéré comme des accidents de la nature, parce qu'alors il faudrait admettre que partout où il y avait de ces accidents (creux du genou, etc.), il n'y avait pas d'urée, ce serait encore plus énigmatique. Il faut les comprendre comme des plaques ou emplacements où l'urée manquant, l'image aurait présenté un vide. Un vide semblable ne se voit nulle part.

image telle que se présente celle que nous transmet la photographie.

L'urée, dit l'hypothèse, est entrée en fermentation. Ceci n'est pas moins inacceptable que ce qui précède. L'expérience prouve qu'elle le fait très difficilement et qu'elle est, en outre, bien lente à le faire. On a le droit de conclure de l'expérience, qu'elle n'en aurait pas eu le temps, car, par surcroît, n'y avait-il pas pour retarder encore plus cette fermentation, l'aloès et l'huile ?

L'urée, par sa fermentation hypothétique, autant que problématique, a fourni des vapeurs ammoniacales. Il aurait fallu que ces vapeurs fussent très abondantes pour imprimer une image indélébile, ce qui est douteux. Il aurait fallu ensuite qu'elles ne se soient pas répandues dans les interstices, ce qui est inadmissible. Ce serait une erreur grave de croire à autre chose qu'à leur abondance obligatoire pour un pareil résultat, et à leur diffusion inséparable de leur état. L'une et l'autre s'imposent, on ne peut pas les repousser.

Les vapeurs ammoniacales, toujours d'après l'hypothèse, ont fixé une image sur un linge imprégné d'une mixture composée d'huile et d'aloès. Et la myrrhe, pourquoi l'hypothèse la met-elle de côté ? Cette assertion est la plus contestable de toutes et rien ne pourra la confirmer.

Quoi qu'il en puisse être, la science répond victorieusement à toutes les données précédentes. Elle dit qu'il n'y a pas eu autant d'urée qu'il en aurait fallu ; que l'urée n'a pas fermenté aussi vite qu'il aurait fallu, et que les vapeurs alcalines n'ont pas pu se comporter comme il l'aurait fallu. Elle dit encore que tout cela n'aurait pu être que le résultat d'une putréfaction à laquelle l'aloès et l'huile se seraient opposés.

Quant au sang, partout où il était sec, il n'a pas pu imprimer ses traces, parce que dans ce cas, il ne faut pas cesser de le répéter, il ne dégage pas de vapeurs ammoniacales; et, partout où il aurait été liquide, ne pouvant encore, à cet état, agir que par lui-même, il aurait dû,

forcément, être en contact direct avec le linge sur lequel il se serait fixé. Ce contact inévitable détruirait à lui seul, nous le savons, toute l'hypothèse.

Admettre, en conséquence, des conditions aussi exceptionnelles que celles imposées par l'hypothèse aloético-ammoniacale, ce serait rendre obligatoire une action surnaturelle par rapport à ces conditions, et nous ne serions plus, alors, dans celles qu'on exprime par ces mots empruntés à l'hypothèse elle-même : « Les images de Turin sont réellement l'expression d'un phénomène naturel. » Il appartient à ceux qui sont compétents de dire ce qu'il faut en penser.

Mais le rôle de la science s'efface devant celui de l'histoire et de l'exégèse auxquelles appartient plus spécialement la dernière question, celle de l'aloès.

L'aloès qui a servi à l'ensevelissement est-il celui qui se prête aux réactions alcalines? C'est très peu probable; ou même pas du tout. La poudre du sucotrin n'est pas un aromate, celle de l'agalloche en est un, et si le sucotrin est favorable à la conception hypothétique, ce n'est pas une raison pour qu'il ait été employé.

A-t-on préparé une mixture avec l'aloès, la myrrhe et l'huile d'olives? C'est très problématique. Une pareille opération, aussi difficile que pénible, aurait été racontée très certainement. Quand on sait les difficultés si grandes qu'on éprouve pour imprégner de pareille mixture un linge aux dimensions les plus modestes, on se demande comment auraient opéré les ensevelisseurs, avec une toile aussi légère, de plus de quatre mètres de long et d'un mètre trente-cinq de large. Ils n'auraient pu l'imprégner que par imbibition. Les voit-on, dans ce cas, préparant la mixture dans un récipient, y trempant le linge, le faisant écouler ensuite, et régularisant enfin l'aloès à la surface, car ce dernier procédé est obligatoire pour la bonne uniformité de l'image. Ceux qui connaissent l'adhérence de l'huile (et c'est tout le monde) peuvent se figurer aisément la façon dont elle les aurait envahis. Ceux qui savent la résistance

des tissus se demanderont si une pareille toile ne se serait pas déchirée pendant de semblables manipulations.

Tout le monde aussi sait la longueur énorme du temps qu'il faut à l'huile d'olives pure pour sécher, et il ne faut pas oublier que l'huile employée fut de l'huile d'olives pure. Quel n'aurait pas été, alors, l'embarras de ceux qui, au sépulcre, sont supposés avoir ramassé le linge pour le transmettre, par des intermédiaires demeurés inconnus, à leurs héritiers indirects, 1.200 ans après?

D'autre part enfin, si le linge, après l'évènement, a été plié par simple froissement et jeté dans un coin, ou bien s'il a été simplement enroulé, comment se fait-il que l'image n'ait pas été complètement embrouillée par les macules absolument inévitables en pareil cas? En actionnant par des vapeurs ammoniacales la moitié d'un linge aloétique, en l'enroulant ou en le pliant aussitôt par froissement, l'autre moitié se couvrent de nombreuses macules qui proviennent du contact avec les parties alcalinisées. Si une toile, ainsi pliée, avait été une toile aloétique fraîchement alcalinisée, l'image n'y serait pas nette comme elle l'est sur la peinture de Turin. Tout ceci semble concluant. Qu'en dit l'histoire?

De tout cela, que saurons-nous de plus que ce que l'histoire pourra nous apprendre? Par les travaux si remarquables et surtout si hautement remarqués de M. le chanoine Ulysse Chevalier, elle nous en a déjà beaucoup appris. Elle nous a convaincu que l'étoffe de Turin n'est pas le linceul authentique du Christ, et ce n'est pas l'histoire qui a pu le contredire. C'est une science hypothétique qui l'essaie vainement, elle n'y a pas encore réussi parce qu'elle a contre elle la science positive.

Le linge imbibé de mixture au sucotrin est donc du ressort de l'histoire et de l'exégèse. La science démonstrative prouve que la formation d'une pareille image y est impossible, les historiens et les exégètes les plus autorisés disent, documents en mains, qu'il ne fut jamais employé.

Alors, que reste-t-il de l'hypothèse aléotico-ammonia-

cale qui se réclame, à si grand bruit, de la science positive, de l'histoire et de l'exégèse ?

Rien, absolument rien ! Elle s'écroule sur elle-même tuée par ses propres arguments.

Lui empruntant son langage, parlant d'elle, à mon tour, comme elle parle des hypothèses qui lui sont défavorables, et copiant ses phrases, je dirai : Ainsi donc l'hypothèse de l'aloès et de l'alcali « s'écroule, avant même d'avoir acquis quelque semblant de consistance. Nous pouvions prévoir sa ruine ».

Quand je dis qu'il ne lui reste plus rien, je me trompe, peut-être, car, au très humble avis que je demande la permission d'émettre, il lui reste encore quelque chose à faire. Il lui reste à se faire oublier le plus promptement possible, et à se regretter elle-même.

Le directeur de l'une de nos publications françaises les plus scientifiques m'écrivait, il y a peu de temps, au sujet du Saint Suaire : « Nos lecteurs commencent à être saturés d'une question déjà un peu vieillie et qui n'offre plus d'intérêt. »

Le public vraiment scientifique l'a, en effet, jugée cette question, qui lui paraît bien sans aucun profit pour lui. Il s'en désintéresse, il l'abandonne, donnant ainsi aux autres la preuve qu'il ne lui attache plus aucune importance, parce qu'on a été impuissant à lui en démontrer le bien fondé. La science ne se contente pas de belles phrases ; les figures de rhétorique ne font pas bien son affaire, et, au raisonnement plus ou moins imaginaire, elle préfère la preuve directe.

Or, cette preuve n'a pas encore été fournie. Des arguments sans nombre, mais trop latéraux pour avoir quelque valeur, ont été servis, quelques-uns seulement accompagnés d'expériences tellement peu appropriées ou tellement variables, qu'elles ont pu souvent devenir contradictoires. Quant à celles qui paraîtraient s'appliquer plus directement au sujet, nous avons vu comment il est possible d'interpréter leur action dans un sens inverse de celui qu'on leur attribue.

La science positive ne peut pas se contenter de ces conditions. Il lui faut des expériences avec des résultats positifs, c'est-à-dire des arguments probants, et tant qu'on ne les lui aura pas fournis, elle restera dans une réserve prudente, se désintéressant de toutes les explications inutiles parce qu'elles sont mal fondées.

C'est aux promoteurs de l'hypothèse qu'il appartient de la démontrer. C'est à l'hypothèse, et à elle seule, qu'incombe le devoir de faire les preuves du fait qu'elle a mis en avant. La science positive les attend toujours.

Elle n'a que faire d'images obtenues au laboratoire par de la poudre de zinc, par du plâtre imbibé de solutions ammoniacales, par des fumées d'acide chlorhydrique, etc. Il n'y avait rien de tout cela au sépulcre où fut enseveli Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il n'y avait pas surtout de solutions ammoniacales. Mais elle attend qu'on lui apporte une image aussi complète que celle de l'étoffe de Turin. Elle la veut imprimée, aussi bien et pour aussi longtemps. Elle la veut, enfin, fixée par un cadavre humain, couvert de sueur desséchée, sur une toile imprégnée d'huile d'olives, de myrrhe et de véritable aloès.

Quand elle aura cette preuve entre les mains, elle discutera. En attendant, elle n'admettra aucune des conceptions aussi étranges qu'imaginaires, que les uns affirment, mais que les autres ne sont pas forcés de croire; elle s'abstiendra.

Dire, en effet, à la science que « l'analyse technique prouve quelque chose », ajouter que « l'analyse chimique ne prouvera rien », et pousser l'affirmative jusqu'à certifier « qu'il est absolument inutile de la tenter », c'est vraiment s'y prendre bien mal pour faire accepter une hypothèse imaginative toute pleine de contradictions et d'erreurs scientifiques.

La science positive réclame autre chose qu'une aussi singulière argumentation, elle demande l'examen direct de l'étoffe de Turin. Quand se décidera-t-on à le provoquer? Lorsque la science positive aura scruté cette étoffe par tous les moyens positifs dont elle dispose, lorsqu'elle aura rendu

son verdict, alors, mais alors seulement, elle lui ouvrira toute grande la porte de l'histoire.

Jusques-là, malgré tous les efforts tentés pour la lui ouvrir, cette porte demeurera fermée, et bien fermée, par la science positive à ce qu'on appelle le « Saint Suaire de Turin ».

A.-L. Donnadieu.

Errata pour le n° de janvier :

A la page 39, 5e ligne d'en bas :
au lieu de carbonate *de potasse*, lire carbonate *d'ammoniaque*.

A la page 51, 19e ligne d'en haut :
au lieu de qu'il *faudrait* démontrer, lire qu'il *faudra* démontrer.



UN

ROMAN NÉO-CHRÉTIEN

Semblables à des morts récalcitrants, certaines questions s'obstinent à ne pas disparaître de la vie littéraire. En vain imprimons-nous et réimprimons-nous cette maxime effrayante d'évidence, que les meilleurs romans ont toujours quelque chose en soi de dangereux; les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles ne cessent de tourner, avec des yeux d'envie, autour du fruit défendu. La couleur de la pomme est, en effet, vermeille, et sa saveur, si on en juge par les apparences, est, sans doute, divine.

Les jardiniers-spécialistes qui se livrent à la culture intensive du fruit mystérieux (importation et exportation), achèvent de rendre la tentation en quelque sorte invincible. « Dans le train ordinaire de la vie moderne, disent-ils, le roman est devenu indispensable, il représente le plus puissant instrument de propagande intellectuelle et morale qu'on ait encore connu; ou plutôt il est devenu comme le moule dans lequel nos contemporains coulent toutes leurs pensées, bonnes ou mauvaises. Place donc aux romanciers et gloire aux romanciers! Ils ont plus d'importance que les orateurs sacrés que personne n'écoute, plus d'importance que les ministres éphémères, plus d'importance que les généraux et les grands industriels et les magistrats. Seuls, les savants, les vrais savants, méritent d'entrer en lutte avec les romanciers, et encore l'issue de la lutte n'est-elle pas douteuse. Un Claude Bernard n'applique son génie

qu'à des réalités matérielles, au lieu qu'un Zola opère sur des réalités psychologiques. Les romanciers sont les aèdes de nos générations modernes, mais ils sont aussi quelque chose de plus : saluons en eux les conseillers scientifiques et les directeurs spirituels de l'opinion toute-puissante. »

Je supplie les lecteurs de notre très grave revue de ne pas croire que je plaisante, ou que j'exagère les prétentions sociales des romanciers. Sur la couverture d'un roman qui vient de paraître, et que je voudrais analyser aujourd'hui, on ne lit pas moins de quatre titres, pleins de promesses un peu solennelles : 1° La genèse de l'esprit; 2° Paraboles du temps présent; 3° Pierre et Anna; 4° enfin, le mariage.

Pour traiter ces vastes et difficiles sujets, l'auteur, M. Louis-Michel Y Serentant, s'entoure d'un vaste appareil scientifico-philosophico-historique. « J'ai voulu, dit-il que dans mon roman évolutionniste, c'est-à-dire consacré à l'étude de l'évolution sociale, l'analyse psychologique elle-même, ainsi que toute l'allure générale du récit fussent imprégnées de l'esprit de l'évolution. J'ai donc cherché à établir un véritable cas de transformisme moral... Tout le monde sait que le fonctionnement de nos nerfs est réglé selon le type de ce que les savants nomment « l'arc nerveux de Marshall-Hall », à savoir un ensemble de trois choses se succédant dans un ordre invariable, la réception par les sens des impressions extérieures, l'élaboration dans nos centres, et enfin la réaction par les muscles, la voix, la volonté. Eh bien, voilà le leitmotiv de mon évolution. Celle-ci n'est qu'une série de chaînons tripartites correspondant aux trois états successifs du moi. »

Que les lecteurs peu familiarisés avec les exercices de la haute métaphysique se rassurent ! Les développements ultérieurs du roman ne répondent pas à l'austérité de ce début; ils nous rappellent des données sentimentales qui n'ont rien d'absolument original. D'abord, Anna aime Pierre qui se laisse aimer par Anna. Vous devinez qu'après un flirt rapide, ils se marient et s'aiment, de fort triste façon d'ailleurs, durant l'espace d'une courte lune de miel, c'est-à-dire environ trois semaines. Après quoi, ils se brouil-

lent. Heureusement Pierre, qui est un néo-chrétien et un prédicateur de l'action morale, se ressaisit au milieu de cette vie impure. Redevenu idéaliste, il prêche Anna qu'il n'a pas de peine à convertir, et les voilà tous deux fidèles observateurs, désormais, de cette chasteté conjugale qui doit régner dans tout ménage chrétien.

Il est inutile de faire observer, je pense, que nous voguons ici en plein tolstoïsme. Aimez-vous la terminologie russe, les mœurs, je veux bien croire russes, les paysans russes, les costumes russes? Vous serez, certes, satisfait. Tout est russe dans *Pierre et Anna* et tout est tolstoïste. Tel chapitre de la première partie du roman, reproduit telle scène des *Cosaques*, et la thèse générale choisie par M. Louis-Michel Y Serentant, ne se différencie que par des détails, de la thèse que Tolstoï a développée avec tant d'éclat et d'audace, dans la *Sonate à Kreutzer*. Il est regrettable que M. Louis-Michel Y Serentant ait osé affronter un parallèle dangereux, sinon écrasant. En quelques pages, tour à tour ou en même temps, éloquentes et brutales, Tolstoï a expliqué à ses contemporains fort peu éclairés en la matière, la sainteté du mariage chrétien. Si la vie conjugale devient, après quelques jours de lune de miel, une sorte de géhenne, si les malentendus et les motifs de haine se multiplient entre époux, si les enfants déplorablement élevés s'engagent, de très bonne heure, dans la voie du crime, si la famille moderne craque de toutes parts, comme un vieux bâtiment vermoulu, c'est qu'on méconnaît les prescriptions sacrées et très sévères, mais bienfaisantes, de la chasteté matrimoniale. Institué par Dieu, le mariage exige, selon la remarque de saint Paul, plus de sacrifice, plus d'austérité, plus de pureté de cœur que la virginité elle-même. Après que le divin maître eut expliqué à ses disciples la condition du mariage, ceux-ci lui dirent : « Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. » Il leur répondit : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné. » Tolstoï paraphrase ce texte évangélique, avec la belle intransigeance du néophyte qui

vient de découvrir tout à coup et qui exagère peut-être, dans son application, une haute vérité morale. Du moins, la beauté des intentions de Tolstoï, l'ardeur de son apostolat, sa verve, son indignation cachent ou atténuent, aux yeux du lecteur, ce qu'il y a d'objectivement malsain dans ses tableaux. Devant les cloaques infects dont il nous fait parcourir les bords, il suffit de lever un instant les yeux pour apercevoir les sommets lumineux et purs, vers lesquels il nous achemine. M. Louis-Michel Y Serentant, quelles que soient la noblesse et la pureté de ses intentions, M. Louis-Michel Y Serentant n'a pas assez de verve et de rapidité dans la composition pour conduire, à travers la vallée de la mort, sa caravane de lecteurs. On s'attarde trop longtemps autour de certaines turpitudes, inhérentes au mariage non chrétien, on s'engage dans des cavernes infectes où n'arrivent plus la lumière, ni l'air. Pouah! que de marécages zolistes, dans cette seconde partie de *Pierre et Anna*.

Au point de vue esthétique donc, aussi bien qu'au point de vue moral, M. Louis-Michel Y Serentant a commis une faute grave, en essayant de reproduire le réquisitoire, déjà scabreux et en partie blâmable, de Tolstoï.

Il me répondra, sans doute, que son imitation n'est point un esclavage. Au fait, il n'a eu garde de suivre son maître pas à pas, et je reconnais que d'une philippique ou si l'on veut, d'un sermon néo-chrétien, il a fait un récit romanesque.

Mais il s'agit justement de savoir, si un spiritualiste, un idéaliste, un moraliste, un prédicateur austère a le droit de présenter, sous forme de roman, les horreurs innommables d'une alcôve païenne.

Point n'est besoin de se livrer à de longues réflexions pour se convaincre que le succès d'une pareille tentative est proprement impossible. Le romancier décrit, et décrit minutieusement, ce qu'il ne faudrait qu'indiquer, d'une façon sommaire et avec des précautions infinies. Joignez que, de nos jours, il se croit tenu de déployer devant ses lecteurs une vaste érudition physiologique. C'est une

méthode diamétralement opposée qu'employaient Bossuet et Bourdaloue, par exemple, lorsqu'ils fulminaient contre l'impureté. Loin de faire appel à leurs connaissances anatomiques, ils soulignaient simplement des faits psychologiques et développaient des conséquences morales. Encore avaient-ils l'esprit tremblant sur le choix de leurs mots. « En traitant cette matière, dit Bourdaloue, je me souviendrai toujours que la parole du Seigneur, dont je suis le ministre quoique indigne, doit être une parole chaste, plus épurée que l'argent qui passe par le feu et qu'on éprouve jusqu'à sept fois. *Eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum...* N'est-ce pas ce que veut nous faire entendre saint Paul, quand il nous représente les hommes, abandonnés de Dieu et livrés aux passions les plus honteuses ? Et quoique l'Apôtre n'ait pas fait difficulté de s'en expliquer ouvertement, oserais-je, tout ministre que je suis de l'Evangile, user ici des mêmes expressions ? Je craindrais que, toutes consacrées qu'elles sont, elles ne blessassent votre pudeur... Car malheur à moi si, sous prétexte de confondre les pécheurs, je scandalisais jamais, une âme simple et innocente... »

Nos romanciers modernes n'ont pas de ces scrupules, même lorsqu'ils s'affirment idéalistes et néo-chrétiens. Croient-ils donc avoir plus d'expérience que Bossuet et plus de tact que Bourdaloue, ou bien supposent-ils que l'apologétique contemporaine rend nécessaire cette sorte d'audace ? Ils ne savent donc pas que le dix-neuvième siècle, qui a inventé tant de merveilleuses machines, n'a cessé de faire preuve d'une inexpérience et d'une ignorance scandaleuses en matière de psychologie proprement dite et de morale. Tenons-en nous aux grands et éternels principes de conduite que rédigea le dix-septième siècle chrétien, et qu'il avait empruntés lui-même à la théologie et à l'Evangile.

Cette très grave réserve formulée, j'ai hâte d'ajouter que l'auteur de *Pierre et Anna* s'est proposé de rajeunir deux thèses excellentes.

La première — qui le croirait ? — renferme une condamnation partielle, mais explicite et fort bien motivée,

des lectures romanesques. « Ces œuvres d'imagination, dit Pierre en parlant des romans, ces œuvres d'imagination en rupture de raison, de bon sens et de simplicité, dont Savinia Andrevna fait son aliment habituel, produisent un effet tout aussi mauvais sur le cerveau, qu'un tuteur d'arbre qui contraindrait celui-ci à une attitude vicieuse. Le livre, de même que le tableau ou la statue, est un spectacle offert en imitation... A mon avis, les adolescents, en général, ne doivent pas lire de romans ; ils développent trop l'imagination, au détriment de la raison, et, chez ces jeunes têtes, l'amplification de cette faculté n'est déjà communément que trop accentuée... »

Un romancier de profession jugeant, avec cette sévérité, les lectures romanesques, voilà qui n'est point banal, certes.

Des logiciens profiteront peut-être de cet aveu pour poser d'autres questions à M. Louis-Michel Y Serentant. Ils lui diront : Vous décidez, Monsieur, et avec raison, que les jeunes gens, les jeunes filles et même les jeunes mariés ne doivent jamais lire de roman. Pourquoi donc dispensez-vous de cette règle très sage, « les hommes disposés à réfléchir et les femmes mûries par le mariage ? » D'une part, ils n'ont plus besoin de vos conseils un peu amers sur la vie matrimoniale, puisqu'ils ont déjà subi la grande épreuve. D'autre part, rien ne prouve qu'à trente ans, par exemple, car il faut bien s'arrêter à un chiffre précis, la lecture des romans dits expérimentaux, soit moins dangegereuse qu'à vingt-cinq, ou à vingt ou à dix-huit. Votre maître Balzac, estime que la crise morale la plus redoutable, contre laquelle les jeunes femmes mariées aient à se prémunir, éclate, d'ordinaire, aux environs de trente ans. Dès lors, ne serait-il pas plus rationnel d'interdire, purement et simplement, les lectures romanesques à tous les honnêtes gens qui ont une occupation sérieuse ? Que si la mesure paraît être trop radicale ou momentanément irréalisable, on pourra se contenter de l'indiquer, de l'annoncer, de la motiver, de la rendre possible. Mais il convient de se mettre d'accord dès maintenant, sur la nécessité qui

s'impose, aux écrivains comme aux prédicateurs, de condamner énergiquement le romanesque, et de l'exiler, autant que possible, de la vie morale.

Si je comprends bien M. Louis-Michel Y Serentant, l'amour de la science serait la seule, mais aussi, la grande et décisive raison, pour laquelle les auteurs doivent encore composer des romans psychologiques. « Le roman de l'avenir, tel que j'essaie de le réaliser, dit-il, sera une œuvre sérieuse et forte... Il abordera les questions graves, la défense des thèses réconfortantes. » Soit, mais rien n'oblige les écrivains à envelopper, dans des récits romanesques ou scabreux, l'exposé de ces questions et de ces thèses. A ces hommes amis des réflexions graves, à ces femmes mûries par le mariage, n'allons pas faire l'injure gratuite de supposer et de dire qu'ils n'aiment pas les lectures sérieuses.

« La seconde thèse, dont *Pierre et Anna* contient le développement et la preuve, est une thèse morale, sociale et religieuse qu'on ne saurait trop propager. « Dans les relations basées sur le caprice, il suffit généralement d'un affaiblissement de l'attrait charnel, pour que les deux associés n'aient plus que la sensation de la sécheresse ou même de l'hostilité latente en leur âme. Quand on se décide au mariage, au contraire, et surtout quand on le fait avec soumission à un ordre idéal, par là même qu'on se dit : c'est pour toujours... la liaison de l'homme et de la femme perd son caractère égoïste, les cœurs allégés des entraves de la chair peuvent s'unir par d'autres nœuds, et l'on voit éclore une estime affectueuse qui ne fera que croître avec les années. »

C'est, on le voit, la conception catholique du mariage, mais rapetissée parce que privée de sa base théologique, prosaïque et adaptée à des intelligences bourgeoises. L'Eglise proclame les mêmes principes mais en un tout autre langage. « Le Créateur lui-même, dit-elle aux jeunes fiancés qui sollicitent la bénédiction nuptiale, le Créateur lui-même consacre votre union, et c'est à la lettre que doit s'accomplir, ici, la divine parole : L'homme ne séparera point ce que Dieu a uni. Mais le mariage est quelque chose

de plus grand encore et de plus sacré, puisque la grâce de Dieu en a fait un sacrement. En le bénissant, Dieu lui communique une vertu surnaturelle. L'apôtre saint Paul déclare que le mariage est un grand Sacrement dans le Christ et dans l'Eglise. C'est-à-dire que votre union par le sacrement est le symbole et comme la continuation de celle du Verbe et de sa sainte humanité... C'est au prix de vos peines et de vos larmes que votre union se cimentera plus solidement à travers les misères de la vie... Que l'épouse soit aussi gracieuse que Rachel, sage comme Rebecca, fidèle comme Sara... »

En comparaison de ces magnifiques paroles, les explications de M. Louis-Michel Y Serentant et les philippiques de Tolstoï produisent un effet, plutôt médiocre. Toutefois, même enveloppée de toute cette phraséologie moderne et laïque, la doctrine catholique est si belle, elle possède une telle puissance de radiation, qu'elle peut arriver, de la sorte, jusqu'aux âmes. Que Tolstoï et les tolstoïsants soient remerciés !

Mais, de même qu'il a fallu protester contre la hardiesse de leurs peintures physiologiques, de même nous ne saurions admettre la confusion qu'ils essaient d'établir, entre la Religiosité moderne et la Religion. M. Louis-Michel Y Serentant présente son héros, Pierre, tantôt comme un idéaliste, tantôt comme un néo-chrétien, tantôt enfin comme un schismatique pratiquant : jamais il ne lui donne l'allure d'un catholique sans épithète. La doctrine morale de Pierre forme une sorte de tout complet, qui ne se rattache que faiblement au dogme chrétien. Enfin, l'auteur manifeste l'intention de créer une nouvelle Eglise matrimoniale, si j'ose ainsi parler, et qui comprend autant d'incrédules que de fidèles: « Le christianisme, dit Pierre, imprègne tellement notre société, que parfois on voit d'honnêtes gens, hostiles même pour des raisons accessoires au décor extérieur de la religion, n'admettre en somme comme règles pratiques pour la vie courante, que celles découlant de la sublime philosophie apportée par Jésus... Ces gens ont, à leur insu, l'esprit chrétien... » Me sera-t-il

permis de faire remarquer que l'auteur du roman ou son héros, distribue un peu bien généreusement les brevets d'orthodoxie? Il est évident qu'à ses yeux, néo-chrétien, idéaliste, catholique sont des mots rigoureusement synonymes. Mérite le nom de chrétien, selon M. Louis-Michel Y Serentant, quiconque tolstoïse, en fait de doctrine matrimoniale, et, inversement, encourent l'excommunication majeure, tous ceux qui ne partagent pas l'opinion de M. Pierre-Alexis Bratianoff.

Cette belle indifférence religieuse compliquée de rigorisme matrimonial séduira, sans doute, nombre de lecteurs, et qui sait? même des lecteurs chrétiens. On louera M. Louis-Michel Y Serentant, de son habileté littéraire, et on prouvera doctement à ses contradicteurs que le meilleur moyen de servir l'Eglise est de dissimuler son catholicisme, sous une tolstoïste admiration pour la sublime philosophie de Jésus. Et quelque peu enclin que je sois, à entrer dans toute cette diplomatie, je comprends dans quel but personnel il flatte une opinion qu'il croit, à tort ou à raison, à tort selon moi, toute-puissante. Mais il devrait être entendu, une fois pour toutes, dans le monde littéraire, que jamais les néo-chrétiens ne firent œuvre sérieuse d'apostolat, même aux jours déjà lointains où ils pouvaient se considérer comme les rois de la mode. A plus forte raison représentent-ils, aujourd'hui, une quantité négligeable ! Les néo-chrétiens ont vécu, et il serait exagéré de prétendre que leur disparition a plongé le monde dans le deuil.

Les parties proprement romanesques de *Pierre et Anna* offrent moins d'intérêt que la discussion des thèses choisies par l'auteur. Le moyen, en effet, d'éviter le déjà vu, après que des milliers de romanciers ont traité, avec l'application que l'on connaît, les éternelles questions qui se rattachent à l'amour et au mariage? Dans les trois livres, dont se compose le roman, n'apparaît jamais rien, à vrai dire, de puissamment original, mais il n'est pas impossible de découvrir quelques intentions, voire quelques intuitions excellentes.

Le livre premier devrait porter comme sous-titre : *Flirt et Fiançailles.* Pierre et Anna font ou renouent connaissance, dans le train de luxe qui les emporte aux eaux de Tchertapol; Pierre et Anna se promènent dans le hall ou dans les jardins dudit Tchertapol, ou bien, enfin, dans les villages environnants; Pierre et Anna décident qu'ils doivent se passer la corde au cou, c'est-à-dire se marier. Où apparaît ici l'originalité ? Est-ce dans le choix du pays russe ? Mais, outre qu'on a abusé des noms russes, en ces dernières années, je ne vois pas bien en quoi Tchertapol diffère des stations balnéaires ou hivernales d'Europe. On y lit, paraît-il, le *Figaro*, on y boit de l'eau minérale comme à Spa, on y joue comme à Aix-les-Bains, et on y improvise des batailles de fleurs comme sur la côte d'azur. Les montagnes, elles-mêmes, ressemblent à un décor d'opéra; elles prennent des attitudes romantico-réalistes fort connues ; elles trouent, elles tachent, elles étincellent et elles rutilent. Heureux sommes-nous qu'elles daignent ne pas se couvrir de buée, à l'aurore et au crépuscule. Mais qu'on en juge : « Le regard franchissant un murtin de pierre tombait en contre-bas sur le vieux bourg cosaque, puis effleurait le rocher et le toit en tuiles rouges du couvent de la Vierge, tachant les verdures luxuriantes. On parcourait ensuite, à vol d'oiseau, la plaine de Volodek, émaillée de stanitzas, au levant, l'estompe cendrée des collines bleues, et, entre les deux, la ville élégante, ses villas, hôtels et promenades. Au fond lointain et neigeux, tout glorieux de lumière blanche, le Caucase rutilait, avec ses cimes échafaudées trouant le ciel, le Kazbek en mitre, l'Elbrouz en muraille. La Tcherta enfin, coupant la steppe au velours d'or fauve, montrait là-bas les vifs étincellements de ses eaux, comme des paillettes brillantes d'argent sur un écrin. » Pour mériter un prix de paysage, cette demi-page le mérite, sans conteste. Mais quand donc les jeunes écrivains se décideront-ils à comprendre pratiquement que le temps de ces exercices est bien passé? La description est un genre littéraire fatigué, fatigué, et que, pour cette raison, les romanciers prudents laisseront se repo-

ser, pendant des années encore, peut-être pendant des siècles.

M. Louis-Michel Y Serentant a une érudition trop moderne, trop romantique, au sens large du mot, et trop romanesque pour mesurer exactement l'importance de ce fait littéraire. Mais, averti par son instinct de psychologue, il s'est rendu compte qu'il faut restreindre, à l'avenir, plutôt qu'augmenter la part du paysage. C'est pourquoi, dans son roman, il donne la première place à l'homme, et non seulement il lui donne la première place, mais il étudie chez l'homme ce qui vaut d'être étudié, c'est-à-dire le conflit entre l'esprit et la chair. Nous voilà enfin dans la vérité morale et humaine. Le héros de *Pierre et Anna* ne suit pas, en esclave, ses instincts, il les juge, à leur véritable valeur et il s'applique à les diriger ou à les dompter conformément à la volonté divine. Je félicite donc hautement l'auteur de *Pierre et Anna* d'avoir ainsi posé le problème ; il s'est mis dans l'heureuse nécessité d'atteindre, un jour, la vérité profonde. Quant aux tâtonnements et aux erreurs qui gâtent son premier essai, ils ne tarderont pas à disparaître. Ils disparaîtront d'autant plus rapidement, que l'auteur s'attachera désormais à des maîtres plus chrétiens, plus expérimentés et plus pénétrants. Tolstoï, certes, est un guide sûr, d'ordinaire, mais il se trompe assez souvent, il exagère, il offense la chasteté dont il s'est constitué l'avocat, il s'exprime toujours sur un ton irrité qui trouble le lecteur. Au contraire, Bossuet, qui a traité le même sujet, joint la mesure à la force ; il remonte aux causes les plus lointaines et les plus profondes du mal, il indique les remèdes avec une précision en quelque sorte mathématique : « O Dieu, dit-il, ô Dieu, qui par un juste jugement, avez livré la nature humaine coupable, à ce principe d'incontinence, vous y avez préparé un remède dans l'amour conjugal : mais ce remède fait voir encore la grandeur du mal, puisqu'il se mêle tant d'excès dans l'usage de ce remède sacré. Car, d'abord, ce sacré remède est un bien et un grand bien, mais c'est un bien qui suppose un mal dont on use bien ; c'est-à-dire qui suppose le mal de la

concupiscence, dont on use bien lorsqu'on s'en sert pour faire fructifier la nature humaine. Mais en même temps c'est un bien qui remédie à un mal, c'est-à-dire à l'intempérance; un remède de ses excès et un frein à sa licence. Que de peines n'a pas la faiblesse humaine à se tenir dans les bornes de la liaison conjugale exprimées dans le contrat de mariage! C'est ce qui fait dire à saint Augustin qu'il s'en trouve plus qui gardent une perpétuelle et inviolable continence, qu'il ne s'en trouve qui demeurent dans les lois de la chasteté conjugale : un amour pour sa propre femme étant souvent, selon le même Père, un attrait secret à en aimer d'autres... Ce désordre a fait dire à saint Paul que, même ceux qui sont mariés doivent vivre comme n'ayant pas de femmes, et les femmes, par conséquent, comme n'ayant pas de maris... »

Il m'est impossible d'analyser ici — et je n'ai pas besoin sans doute de dire pour quels motifs — la deuxième partie de *Pierre et Anna*. Avec les meilleures intentions, je le veux bien, M. Louis Michel Y Serentant a mis sous les yeux de ses lecteurs un trop grand nombre de scènes, plus intimes et plus inconvenantes les unes que les autres. L'intérêt supérieur de la morale n'exige nullement ces leçons de choses, au contraire.

Mais même pour quiconque se place au seul point de vue de l'art, la deuxième partie de *Pierre et Anna*, ne concorde ni avec les préliminaires, ni avec la fin du roman. Ces deux jeunes époux qui nous donnent le spectacle de leurs turpitudes, passent brusquement à la quiétude de conscience et au bonheur. Pour avoir commis les mêmes fautes, les deux héros de la *Sonate à Kreutzer* sont condamnés l'un à mort, l'autre au déshonneur et au désespoir. Et il faut dire bien haut que le jugement de Tolstoï est un juste jugement. Non, certes que le critique moraliste ait le droit de substituer son pauvre petit verdict au prononcé du jugement divin. Il connaît le peu d'exactitude de ses misérables balances, et s'il fallait se montrer clément envers des humains malheureux, il aurait la prétention de ne le céder à personne, en largeur miséricordieuse. Mais il s'agit

de conseil et de direction morale, préventive. Le rôle du romancier ou du critique est de montrer toutes les conséquences d'une faute grave, d'où dépendent non seulement l'avenir des deux époux, mais la santé, l'honneur et la fortune de toute une famille. L'écrivain qui atténue ou supprime toutes ces fâcheuses conséquences, se trompe sur ses devoirs essentiels.

Dès lors, il est aisé de comprendre que pour traiter convenablement le sujet vaste, complexe et difficile choisi par M. Louis Michel Y Serentant, un seul roman ne suffisait pas. Une trilogie s'imposait, comme elle s'était imposée aux auteurs de drames antiques, habiles à discuter les questions morales. Le premier roman de cette trilogie moderne avait été sinon composé, du moins esquissé par Tolstoï dans la *Sonate à Kreutzer*. Parce qu'ils ont violé les règles de la chasteté conjugale, deux jeunes époux sont condamnés à des châtiments terribles : le mari devient l'assassin de sa femme, et dans des conditions telles que la victime inspire autant d'horreur que de pitié. M. Louis-Michel Y Serentant n'a pas osé rééditer cet épouvantable drame, en quoi il a fait preuve de modestie et de sagesse, mais pourquoi s'est-il permis de le corriger ? On n'a pas à perfectionner Tolstoï et Eschyle, surtout Eschyle.

Un deuxième roman un peu moins tragique s'offrait à M. Louis-Michel Y Serentant. Il pouvait présenter deux époux qui après avoir profané le mariage chrétien se ressaisissent, et expient leurs fautes par de nobles, longues et cruelles souffrances. En d'autres termes, il fallait prendre exactement la contre-partie de ce qui se passe dans l'histoire anodine et fade de *Pierre et Anna*. Ceux-ci se livrent pendant trois semaines à des querelles honteuses, après quoi, ils se convertissent, presque sans effort, et deviennent heureux. Une aussi banale histoire n'est ni vraisemblable, ni morale, ni susceptible d'être traitée selon les règles de la saine psychologie. Après les trois premières semaines de mariage, Pierre et Anna ont à se relever à leurs propres yeux et à nos yeux, non par des berquinades et des enfantillages, mais par l'austérité, je serais tenté de dire péni-

tente, de leur vie, par une attitude morale où l'on devinerait des sentiments d'humiliation et de pudeur, ainsi que la ferme volonté de soumettre, pour toujours, la chair à l'esprit. Que M. Louis-Michel Y Serentant étudie la biographie des grandes pénitentes du dix-septième siècle, des La Vallière, des Palatine, des Thiange, qu'il saisisse l'intonation profonde de leurs paroles et qu'il essaie, après cela, de composer le second roman de sa trilogie ! A son tour, Racine lui fournira des indications précieuses, Racine qui a si bien compris les délicatesses du cœur féminin. Si on écarte la tentative de meurtre, dont évidemment elle n'est pas responsable, la Phèdre racinienne n'est coupable que de mauvaises pensées. Or, elle s'apprécie elle-même avec une sévérité qui contraste singulièrement avec la banalité de nos tirades modernes.

Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux,
Mes crimes, désormais, ont comblé la mesure...
Misérable ! et je vis ! et je soutiens la vue
De ce sacré Soleil dont je suis descendue !...
Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit
Jamais mon triste cœur n'a recueilli les fruits...

Le troisième roman de la trilogie que nous imaginons serait tout simplement le roman chrétien de la chasteté conjugale. On se hâtera de me dire qu'il est impossible de réaliser, de nos jours, un idéal littéraire aussi délicat et aussi élevé, et je reconnais, en effet, que les plus célèbres de nos romanciers contemporains reculèrent devant ce redoutable sujet. Il n'en faudrait pas conclure que le roman chrétien est au-dessus des forces humaines, Louis Veuillot l'a victorieusement prouvé, en quelques pages délicieuses qui méritent de vivre. Aucun romancier moderne n'a rien écrit d'aussi pur et d'aussi exquis que le mariage de Sylvestre et de Marianne, dans *Çà et Là*.

« Nous travaillons, elle et moi, le jour ; le soir, nous nous promenons après une visite à quelque église. Nous comptons nous divertir de la sorte, un siècle durant, si Dieu le veut. Nos entretiens sont charmants. La chère créature

n'a pas l'idée du mal. Elle me fait des questions qui m'humilient ; mais en même temps que je suis intérieurement humilié, je me sens plus d'estime pour moi-même ; parce que Dieu a daigné me donner cette innocence en garde, et cette vertu pour appui.

« Je sens grandir mon cœur, mon esprit s'élève, ma vue s'affermit sur les choses de ce monde et sur les choses de Dieu. Je vaudrai mieux que je n'ai valu, et ma vie ne sera pas inféconde, et je suis heureux et j'aime. Etre heureux, aimer ! ah ! c'est le même mot, mais il y a manière de l'entendre. Aujourd'hui, je l'entends. »

Rendons cette justice à M. Louis-Michel Y Serentant qu'il s'est appliqué en conscience, à raconter l'intimité chaste de deux jeunes mariés. Il a échoué parce qu'il n'a pas su ou n'a pas osé faire rayonner l'idée maîtresse de son œuvre, qui est une idée religieuse et morale. En amour comme en toutes choses, le chrétien doit d'abord rechercher le royaume de Dieu, et le reste, c'est-à-dire le vrai bonheur, lui est donné par surcroît. Ainsi procèdent les deux héros de *Çà et là*, Sylvestre et Marianne, ils mettent au-dessus de tout, même au-dessus de tous les intérêts de leur moi, l'amour de Dieu, l'amour de l'Eglise, la ferme volonté de suivre les voies de la perfection chrétienne. Il arrive qu'en observant cette règle de vie, ils trouvent la plénitude de la joie. Pierre et Anna pratiquent une méthode absolument différente : par la recherche des petits plaisirs modérés, ils croient s'élever jusqu'à une certaine vertu et au bonheur. M. Louis-Michel Y Serentant a donc fait preuve d'une regrettable timidité religieuse. Et c'est pourquoi, il n'a pas pu donner tous les développements convenables à un cas psychologique fort curieux, dont l'intérêt littéraire égale l'importance morale.

Pareillement, il n'a pas su créer des caractères vivants et homogènes. Maintes fois, Pierre Alexievich Bratianof abuse de la permission que les lecteurs romanesques accordent trop facilement aux jeunes héros, de se montrer inconséquents. Lui, qui se pose en directeur d'âmes, il se fourvoie en étrange compagnie, et il rend visite aux demi-

mondaines, à des heures tout à fait indues. Chose plus grave, il s'émeut à peine de l'indifférence religieuse de sa fiancée. M. Louis-Michel Y Serentant voudrait-il se persuader que Pierre se sent au cœur assez de religion pour deux? L'erreur serait grande, car Pierre, rêveur sentimental et passif, voire un peu mou de nature, n'appartient pas à la race des apôtres. Il porte en son âme d'écrivain névrosé, toutes les maladies du siècle.

Bien plus moderne encore et bien moins sympathique est l'héroïne du récit, la princesse Anna. Elle aime la bonne chère, les voyages, les bêtes, les fêtes mondaines, elle est violente, capricieuse, superstitieuse, sensuelle; elle se glorifie de son ignorance qui est prodigieuse; elle dédaigne tout ce qu'elle ne comprend pas, c'est-à-dire tout ce qui est digne de respect ou d'admiration. Peut-être lui pardonnerais-je ces défauts, si elle avait un tant soit peu le sens des convenances morales et si elle était moins vulgaire. Elle tient des propos plus qu'étranges et plus que risqués, elle prend des attitudes, ou formule des projets, absolument inqualifiables.

« Anna dit alors tout à coup.

— Un jour..., voulons-nous aussi nous enivrer?

— Dans quel but?

— Mais, mon Dieu!.., afin de voir ensemble comment on est...

— Ce n'est pas facile, moi, de me griser. Je supporte facilement le vin. »

D'autres conversations feraient mieux connaître la vraie nature d'Anna, mais elles sont à ce point scabreuses que je ne puis les citer ici. Le fait se passe, me semble-t-il, de tout commentaire.

C'est cette femme si complètement dépourvue de délicatesse que M. Louis-Michel Y Serentant croit élever, en quelques semaines, jusqu'à la conception chrétienne de la chasteté conjugale!...

L'auteur de *Pierre et Anna* voudra-t-il accepter avec bonne grâce, les observations, je crois pouvoir dire impartiales et bienveillantes, que me suggère la lecture de son essai

psychologique? Je n'ose pas l'espérer. Indépendamment de la question d'amour-propre littéraire, les esprits de nos contemporains sont trop tendus vers les succès tangibles et immédiats, en même temps que trop dominés par les lectures modernes. Anéantir des ébauches brillantes peut-être, mais imparfaites, se résigner à un travail ingrat de révision et de correction, apprendre patiemment l'art de composer un chef-d'œuvre, c'est à quoi se résigne difficilement la nervosité de nos jeunes écrivains.

Quelques-uns, cependant, ne reculeraient pas devant l'effort persévérant, s'ils en comprenaient la nécessité. Mais leur horizon littéraire ne s'étend pas au delà du dix-neuvième siècle. Parce qu'ils ont lu quelques romanciers russes ou allemands, Zola, Maupassant, Flaubert et Balzac, ils croient avoir fait le tour de la pensée humaine. La vérité est que le dix-neuvième siècle, qui s'est tressé à lui-même tant de couronnes, fut médiocre en psychologie. Ses écrivains parlèrent souvent, longuement et peu chastement des peines qui s'attachent à l'impureté ; ils découvrirent un très petit nombre d'indications bienfaisantes et profondes. Pour bien connaître ce sujet important et délicat, mieux vaut s'adresser à Eschyle, à Euripide, à Bossuet, à saint Augustin ou à Bourdaloue. Nos jeunes psychologues seraient renseignés sur les grandes maladies de l'âme s'ils avaient lu, en les méditant, les *Choéphores* et toute l'*Orestie*, l'*Hippolyte couronné* d'Euripide, la *Phèdre* de Racine, les *Confessions*, le traité sur la *Concupiscence* et certaines pages de théologie. Rien n'est plus significatif, par exemple, rien n'est plus révélateur que les cris désespérés qui échappent à Clytemnestre, au moment où elle va périr sous la hache d'Oreste.

Malheur à moi, malheur à moi, s'écrie-t-elle, j'ai le mot de l'énigme... Le destin, mon enfant, seul, ici, fut coupable (à rapprocher cette explication du mot de saint Paul sur l'ange de Satan qui le souffletait)... Dévoile ma honte, dis tout, mais souviens-toi des fautes de ton père... Pour la femme, un malheur, enfant, c'est l'abandon...

Moins dramatique qu'Eschyle, Bossuet se montre plus

précis dans ses explications psychologiques : « Saint Chrysostome, dit-il, ajoute aux maux que nous avons hérités d'Adam, ce qu'il appelle κακία, qu'on peut traduire, la *malice* ou la *malignité*, le *vice*, la *dépravation* de notre nature ; en un mot la *concupiscence* qui consiste dans cette pente violente au mal que nous apportons en naissant.

Saint Chrysostome y ajoute encore cette révolte des sens, ce faible pour le bien sensible, cette ardeur qui nous y entraîne comme malgré nous, d'où naît, même dans nos corps, ce désordre honteux que le Père appelle l'*image du péché*, et qu'il explique avec autant de force que d'honnêteté dans un passage qui est rapporté par saint Augustin. »

Ainsi, Bossuet ne projette pas seulement des lumières abondantes, sur les profondeurs mystérieuses de l'âme corrompue par le péché originel ; il enseigne aux moralistes de profession, la seule bonne méthode qui soit connue. Plût à Dieu que les écrivains de nos jours fussent à même de la mettre en pratique, c'est-à-dire, de s'exprimer, sur tout ce qui touche à la continence conjugale, avec force et honnêteté !

Abbé DELFOUR.





MONTALEMBERT DE 1835 A 1850

« L'homme public, l'orateur, l'écrivain dont j'essaie de retracer ici l'image, n'a jamais exercé le pouvoir, jamais manié d'autres armes que la parole ou la plume et, sur un point capital, il a changé la loi de son pays.

« Il a acquis, en France, une liberté nouvelle, la seule qui ait été revendiquée sans violence et pratiquée sans désordre, la liberté d'enseignement. »

Ainsi débute le volume consacré par M. le vicomte de Meaux au comte Charles de Montalembert.

Je voudrais, à la suite de cet éminent biographe et aussi à la suite du R. P. Lecanuet, présenter aux lecteurs de l'*Université catholique* Montalembert tel que la France le vit pendant la longue campagne qui se termina par le triomphe de la liberté de l'enseignement. Je voudrais mettre en lumière le rôle particulièrement important qu'il y joua. Cependant, mon intention n'est pas de scinder l'O'Connell français, mais de le présenter tout entier pendant la période de temps qui s'écoula de 1835 à 1850.

Au mois de juin 1831, la mort inopinée du comte de Montalembert, père, avait investi Charles de la pairie héréditaire. Charles fut le dernier, avec M. Daru, à recueillir ainsi, par voie d'hérédité, la dignité de pair de France, car, ainsi que la Charte de 1830 le faisait pressentir, une loi nouvelle vint presque aussitôt substituer la pairie viagère à la pairie héréditaire.

Quelle fut l'attitude du jeune pair en présence du pou-

voir qui venait de s'établir sur les ruines du trône de Charles X? « Si j'avais la possibilité de fabriquer un roi à ma guise, disait-il, je ne le jetterais certes pas dans le moule de Louis-Philippe. » Et toutefois, frappé des résultats fâcheux qu'avait entraînés, sous le régime précédent, une solidarité étroite entre l'Eglise et la monarchie, persuadé qu'il était sage de « scinder le catholicisme et le légitimisme », et de songer avant tout aux grands intérêts religieux, il reconnut le nouveau pouvoir, mais sans se livrer, en gardant, au contraire, toute sa liberté et toute sa dignité, décidé à le combattre résolument s'il lui arrivait de méconnaître les intérêts de la justice, ceux de la France ou de la liberté religieuse.

Ainsi qu'il l'a déjà proclamé dans une lettre à Lamennais, il sera donc catholique avant tout. Au lendemain de la révolution de Juillet, il a vu, comme il le dira plus tard, la croix arrachée du fronton des églises de Paris, traînée dans les rues aux applaudissements d'une foule égarée; cette croix profanée il l'a recueillie dans son cœur, et il a juré de la défendre. — Il ne sera pourtant pas l'homme d'une seule question ou d'un seul ordre de questions. Jamais les intérêts ou l'honneur de la France ne le trouveront indifférent. Toute idée généreuse aura un écho dans son âme.

Il ne tarda pas à prendre un rôle actif à la Chambre des pairs. Jusqu'en 1840, il est vrai, il ne pourra, en raison de son jeune âge, émettre un vote, mais la tribune lui est d'ores et déjà accessible et elle l'attire comme jadis le champ de bataille attirait ses ancêtres. Ce fut dans la discussion des fameuses lois de septembre 1835 qu'il prit, pour la première fois, la parole. On sait que, le 28 juillet de cette année, un attentat avait été dirigé par le Corse Fieschi contre le roi et ses fils, et que, si les princes avaient échappé à cette tentative criminelle, dix-huit personnes, parmi lesquelles le maréchal Mortier, avaient été atteintes mortellement. Désireux de prévenir, s'il était possible, de nouveaux attentats, et imputant celui-ci, au moins en partie, à l'action de la presse, le duc de Bro-

glie, président du Conseil, présentait aux Chambres divers projets de loi conçus dans un sens très répressif. Il s'agissait, avouaient les ministres, de « supprimer la presse carliste et la presse républicaine ». Toute attaque contre la personne du roi ou contre la Charte sera punie de la détention ou d'une amende de 10.000 à 50.000 fr. La simple expression d'un vœu ou d'une espérance contraire à la Charte sera déférée aux tribunaux. Les débats avaient déjà rempli quatre séances à la Chambre des députés, où le duc de Broglie, Thiers, Lamartine, Royer-Collard avaient attaqué ou défendu le projet de loi. Le 8 septembre, la Chambre des pairs est saisie à son tour. Le marquis de Dreux-Brézé vient de combattre le projet ; le comte de Montalembert lui succède à la tribune. Sa jeunesse, la dignité empreinte sur son visage et sur sa personne entière, sa voix tour à tour douce et véhémente lui concilient immédiatement l'attention bienveillante de l'assemblée. Il nie l'opportunité de la loi proposée, et il en conteste même la légitimité. Il fait ressortir avec une vive ironie l'inconséquence de ces doctrinaires qui, parvenus au pouvoir par l'usage, peut-être même par l'abus du droit de discussion, voudraient maintenant fermer la bouche à leurs adversaires, et il invite le gouvernement à chercher, pour soutenir l'autorité royale menacée, d'autres appuis que des amendes et la détention. « Pour vaincre les égarements de la pensée, s'écrie-t-il, il faut un autre droit, une autre force que celle qu'on nous présente, il faut une autorité venue d'en haut... L'intelligence rebelle n'a jamais été vaincue que par une intelligence supérieure ; malade, elle n'a jamais été guérie que par le remède suprême de fortes et pures croyances. » — La loi fut votée.

Quelques années plus tard, en 1840, le vaillant pair de France dénonce à la tribune les progrès croissants de ce qu'il appelle la *barbarie industrielle ;* contrairement à l'opinion de Rossi, il réclame des mesures législatives pour réglementer le travail des enfants dans les manufactures. « Si un tyran, un conquérant étranger s'était emparé de la France, dit-il, et s'il nous eût tenu ce langage : « Dès qu'ils

« seront en état de se tenir sur leurs jambes, des milliers « de vos enfants vous seront enlevés, seront introduits « dans des établissements où leur organisation physique « sera dégradée, affaiblie d'année en année, où, au lieu de « connaître les jouissances, la gaieté, la liberté de leur âge, « ils seront initiés à tout ce qu'il y a de plus déplorable « dans la dépravation humaine; où ils seront moralement « abrutis d'abord, puis intellectuellement hébétés pour être « ensuite physiquement énervés, comme les conscrits dont « on vous parlait tout à l'heure, où vos jeunes filles per- « dront leur innocence avant même d'être nubiles »; si un tyran, dis-je, en agissait ainsi envers la France, il n'y aurait pas assez de haines et d'injures à déverser sur sa tête.

« Eh bien ! le joug de l'industrie est celui-là, messieurs. Ce n'est pas sa volonté, je le sais bien, mais voilà des résultats. Je n'accuse personne... mais cet état existe, cet état pèse sur les générations de la France, et, comme l'a dit un vénérable prélat, autrefois votre collègue, le cardinal de Croï : « Sur l'extrême faiblesse pèse l'extrême oppres- « sion ». Je dis que cet état de choses est révoltant pour la moitié de notre pays et que, s'il faut blâmer quelqu'un, ce sont ceux qui appellent cela du progrès et de la liberté, et les autres qui, absorbés par de misérables questions personnelles, n'ont pas d'entrailles pour les véritables besoins sociaux de la patrie. » L'assemblée donna raison à l'orateur par quatre-vingt-onze voix contre trente-cinq.

Né en Angleterre d'un mère anglaise, ayant déjà parcouru les régions les plus intéressantes de l'Europe, s'y étant créé de nombreuses relations et de vives sympathies, Montalembert éprouvait un attrait particulier pour les questions de politique étrangère. Il eût voulu que sur toutes ces questions la France exerçât, dans l'intérêt de la justice et de l'humanité, une influence décisive. Aussi le voyons-nous, de 1836 à 1839, prendre la parole à la Chambre des pairs à propos des affaires d'Espagne, de Grèce, de Pologne, de Belgique.

L'Espagne était alors en proie à la guerre civile. On sait que n'ayant pas de fils et désirant léguer sa couronne à sa

fille Isabelle, le roi Ferdinand VII avait aboli le principe de la loi salique apporté en Espagne par le petit-fils de Louis XIV et qu'il était ensuite revenu sur cette abolition. Le roi venait de mourir. Avait-il pu valablement abolir la loi salique? L'avait-il abolie librement? L'acte par lequel il avait révoqué cette abolition avait-il été lui-même le fait d'une volonté libre? était-il valable? Quel était enfin l'héritier légitime du trône? Etait-ce la fille, était-ce le frère du roi défunt? Autant de questions vivement agitées et que les partis ne tardèrent pas à débattre les armes à la main. Montalembert se prononce pour Isabelle qui représente, dans la péninsule, les idées libérales qui lui sont chères. C'était la solution préférée par le gouvernement français. C'est elle qui prévalut.

La cause de la Grèce, délivrée de la domination turque, n'est pas moins sympathique au jeune pair. La bataille de Navarin et l'expédition de Morée, dit-il, ont fait le plus grand honneur à la France. Pourquoi le gouvernement actuel ne conserve-t-il pas la noble et fière attitude que le gouvernement précédent avait su prendre? Pourquoi permet-il que la Russie substitue peu à peu, dans la question d'Orient, son influence à la nôtre? Pourquoi, de complaisance en complaisance, conduit-il le pays à cet état d'apathie et d'humilité par trop chrétienne où nous l'avons vu dans ces derniers temps?

Et la Pologne, cette *nation en deuil*, on sait combien elle avait conquis son âme. Les malheurs de ce pays furent toujours une plaie saignante pour son noble cœur. Volontiers il eût dit comme le P. Gratry : depuis que l'Europe chrétienne a laissé dépecer la Pologne, elle est en état de péché mortel. Lui aussi, il s'élevait contre l'attentat que J. de Maistre avait appelé l'*exécrable partage* de la Pologne. Lui aussi, il stigmatisait les *trois Etats brigands* (le mot est de Channing) qui « ont renversé par trahison, assassiné, divisé comme un corps vivant que l'on coupe, la glorieuse et noble Pologne (1) ». Il rappelait souvent l'atten-

(1) P. Gratry : *La Paix*, p. 156.

tion de la France sur ce malheureux pays. Tantôt il flétrissait à la tribune l'ukase par lequel Nicolas Ier abolissait la constitution polonaise, violant ainsi les stipulations du traité de Vienne. Tantôt il dénonçait à l'indignation publique les scènes sauvages des massacres de Varsovie, massacres accomplis sur des foules sans armes qui priaient et chantaient des hymnes en tombant sous les balles des soldats russes. Plus tard (mais c'est un point sur lequel nous aurons à revenir) il signalera comme une méconnaissance des traités, l'occupation par l'Autriche de la république de Cracovie que ces traités avait maintenue comme un vestige du royaume disparu. Il ne demande pas à la France de tirer l'épée du fourreau ; il demande une protestation faite en son nom, une mention dans l'adresse que les Chambres présentent au roi. Cette mention sera, du moins, « un gage de sympathie pour tout le sang que la Pologne a versé pour nous ».

La Belgique s'était depuis peu d'années séparée de la Hollande. Le roi Guillaume n'avait pas su assurer aux Belges la jouissance des droits que la Charte de 1815 leur avait promis ; il avait transporté en Hollande tous les services publics et, en même temps, fait peser sur une population traitée d'une manière si peu honorable, la plus lourde part de la dette nationale. « En même temps que l'autoritarisme vexatoire du roi indisposait les libéraux belges, dit M. Flandin, ancien procureur général, l'intransigeance de son protestantisme étroit exaspérait les catholiques. La révolution qui brisa, en France, le trône de Charles X eut son contre-coup en Belgique. Le 25 août 1830, au sortir d'une représentation de *la Muette de Portici*, les spectateurs, sous l'impression des appels à la liberté qu'ils venaient d'entendre, coururent aux armes et organisèrent l'émeute. Elle devait avoir pour résultat la fondation du royaume de Belgique. » Montalembert avait applaudi à cet affranchissement; il admirait la constitution que, le 7 février 1831, le Congrès national belge avait donnée au pays, il enviait les lois libérales que les Chambres avaient ensuite votées en matière d'enseignement. Des liens étroits l'avaient

enfin attaché à ce pays. Il était entré, par son mariage, dans l'illustre famille de Mérode.

Le 15 octobre 1831, les représentants des cinq grandes puissances européennes (France, Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) avaient, par un traité signé à Londres et connu sous le nom de traité des Vingt-Quatre Articles, fixé le partage des territoires et des dettes entre la Belgique et la Hollande. Ce traité attribuait à la Belgique la partie septentrionale du Luxembourg, mais donnait à la Hollande le reste du grand-duché, ainsi que la moitié du Limbourg, dont les habitants avaient pris une part active à la révolution. Les Belges adhérèrent, bien qu'à regret, à ces conditions qu'ils considéraient comme *dures et onéreuses*. Mais le roi de Hollande refusa sa signature. Chaque pays demeura donc en possession des territoires qu'il occupait et les Belges gardèrent le Luxembourg et le Limbourg.

Sept ans s'étaient écoulés depuis ces événements lorsque le roi Guillaume, las, sans doute, d'attendre inutilement une occasion de revanche, déclara qu'il acceptait le traité de 1831 et réclama l'évacuation des deux provinces contestées. Les Belges répondent avec indignation qu'il leur est impossible d'abandonner des populations qui leur sont étroitement unies, qui ont souffert et combattu avec eux, qui partagent leur foi religieuse et politique et qui, depuis sept ans, sont représentées comme les autres provinces du royaume, au parlement de Bruxelles. Le comte Félix de Mérode est à la tête du mouvement et il excite son gendre à porter et à plaider devant l'opinion publique française la cause de la Belgique. Montalembert l'embrasse avec chaleur.

« Je défends la Belgique, s'écrie-t-il, comme j'ai défendu la Pologne avec laquelle je n'avais pas le moindre lien, comme je défendrais tout peuple qui serait menacé dans sa nationalité, dans ses intérêts vitaux, comme je défendrais la Hollande elle-même si on voulait lui arracher les populations qui lui tiennent par le fond des entrailles. Ce que je défends dans la Belgique, c'est la dignité des peuples, c'est le principe même des sociétés modernes, c'est la sociabilité

toute entière qui, aujourd'hui, au XIXe siècle, me paraît s'opposer impérieusement à ce qu'on dispose ainsi des populations et des âmes humaines sans les consulter. »

L'orateur demande qu'on interroge le vœu des populations, le vœu de trois cent mille âmes qui sont nos frères, nos voisins, qui sont, en un mot, « des hommes et qui ont le droit de n'être pas traqués et vendus comme un vil bétail ».

Cependant l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre abandonnent la cause belge. Quel parti le gouvernement français va-t-il prendre? « Jamais nous ne nous croirons abandonnés de la France, écrit-on de Belgique à Montalembert, tant que vous y serez pour nous prêter l'appui de votre éloquence et réveiller, en notre faveur, de vives sympathies. » — Organisez-vous, répond Montalembert, ne comptez sur aucun gouvernement; n'ayez confiance qu'en votre bon droit appuyé par votre courage. » Il a ensuite une entrevue avec le roi Léopold et lui propose d'appeler à son service Skrzynecki, le généralissime de l'armée polonaise qui, à la tête de quelques milliers d'hommes résolus et grâce à son courage sans bornes ainsi qu'à ses grands talents militaires, a longtemps tenu en échec les armées du czar. La proposition est agréée. Le général est plein d'ardeur. Il écrit à Montalembert : « Je me voue à la défense d'une cause juste et d'une nationalité catholique. Depuis le commencement de ma carrière, je n'ai jamais eu d'autre but... Après cela, je remets entre les mains de Dieu le succès de toute cette affaire qui est la sienne et je te serre dans mes bras, mon cher et unique ami. » Malheureusement il est retenu à Prague sous la surveillance de l'Autriche. Il demande ses passeports à Vienne. On ne daigne pas même lui répondre. Alors Montalembert, le prince Adam Czartoryski, et le comte Ladislas Zamoyski prennent une détermination hardie, celle de faire évader le général. Déguisé en domestique, un courageux Polonais pénètre en Allemagne, parvient jusqu'à Skrzynecki et, après des péripéties dont le récit aurait pu faire le sujet d'un roman, le rend à la liberté. Quelques jours plus tard,

le 25 janvier 1839, le général écrivait à son ami : « Dieu m'a béni pendant toute cette entreprise : les anges m'ont protégé et ont frayé ma route... Je pars pour Bruxelles... prêt à défendre la Belgique comme si c'était ma patrie. »

Mais, à la nouvelle de cette évasion, les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin s'émeuvent et déclarent que « toute charge confiée par la Belgique à un sujet russe impliqué dans la révolution, sera considérée comme un acte hostile aux trois puissances qui ont partagé la Pologne ». En présence de cette difficulté, le gouvernement belge hésite, le général polonais est accueilli avec froideur, on semble embarrassé de sa présence. Le comte de Mérode et Montalembert ne perdent pas courage. Ce dernier s'efforce de gagner la presse et le gouvernement français. Il obtient quelques succès auprès de certains journaux, mais le gouvernement reste sourd. Montalembert se tourne vers l'opposition. Thiers se laisse convaincre et s'engage à faire l'impossible. Odilon-Barrot promet son concours. Fort de cet appui, Montalembert interpelle le ministère :

« On croit pouvoir écraser la Belgique parce qu'elle est faible, s'écrie-t-il, parce qu'elle n'a que quatre millions d'habitants. C'est donc le droit du plus fort. Eh bien ! contre le droit du plus fort ennemi, je demande qu'il surgisse un droit du plus fort ami, le droit de la France !

« ... On ne dispose plus des peuples malgré eux... Ces choses-là pouvaient se faire quand la France était vaincue, était humiliée, était par terre, mais elles ne peuvent plus se faire quand la France est debout...

« La Belgique est victime de son alliance avec vous. C'est vous qu'on veut amoindrir en l'amoindrissant, c'est vous qu'on veut mutiler en la mutilant... Défendez-la, sauvez-la pendant qu'il en est temps encore ; sauvez votre alliée, vous sauverez en même temps votre honneur... »

Mais, au grand déplaisir de Montalembert, le gouvernement belge et le gouvernement français reculèrent devant les complications dont ils entrevoyaient la possibilité. M. Molé ratifia la décision prise par les grandes puissances et, après un débat orageux, le parlement belge y accéda à son tour.

Arrivons maintenant aux affaires religieuses. C'est là que nous trouvons Montalembert dans toute l'énergie de son caractère et dans la plénitude de son talent; c'est là que nous allons trouver en lui un croisé, et suivant l'observation de Sainte-Beuve, un croisé qui a reçu le don de bien dire. De l'énergie, il en fallait pour prendre dans les luttes qui s'ouvraient pour la revendication des droits de la conscience chrétienne, le rôle actif, résolu qu'y prit et qu'y soutint, à travers mille obstacles, Charles de Montalembert. Ecrivant lui-même plus tard l'éloge du comte Beugnot, un de ses rares compagnons d'armes, il rappelait « l'impopularité formidable qu'il fallait braver au sein des classes éclairées et du monde politique, quand on voulait arborer ou défendre la foi catholique. « Ce n'était pas seulement, disait-il, cette grossière impopularité des masses, ces dénonciations quotidiennes des journaux, ces insultes et ces calomnies vulgaires qui sont la condition habituelle des hommes de cœur et de devoir dans la vie publique. Il fallait de plus entrer en lutte avec tous ceux qui se qualifient d'hommes modérés et pratiques, avec la plupart des conservateurs non moins qu'avec les révolutionnaires... et ce qui était bien autrement dur avec une élite d'hommes considérables qui avaient conquis une réputation enviée en rendant d'incontestables services à la France, à l'ordre, à la liberté. Enfin, il fallait braver, jusque dans les rangs les plus élevés de la société française, ce respect humain dont l'invincible intensité a presque complètement disparu dans les luttes et les périls que nous avons traversés depuis lors. »

Montalembert et les catholiques de France *commencèrent à dresser la tête*, suivant l'expression qu'employait un journal libéral de l'époque, en réclamant avec force, à la suite de l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, contre le refus opposé par l'Etat de relever ou même de laisser relever par les particuliers le palais archiépiscopal que l'émeute avait saccagé en 1831 et sur l'emplacement duquel (au chevet de l'église Notre-Dame), on voulait établir une promenade.

Ils la dressèrent encore toutes les fois qu'ils virent l'action de l'église entravée ou lorsque le gouvernement parut vouloir lui imprimer sa propre direction. Des hommes comme Cousin et Villemain dénonçaient « la renaissance de la domination ecclésiastique », parce que l'évêque de Clermont avait refusé le concours de son clergé aux funérailles de M. de Montlosier, et le conseil d'Etat prononçait contre le prélat une condamnation pour abus. Montalembert s'éleva contre cette jurisprudence, soutenant, avec raison, que la décision épiscopale était un acte purement spirituel, un acte échappant à toute répression temporelle, un acte sur lequel, par conséquent, les tribunaux d'ordre civil n'ont aucune compétence. « Après tout, s'écria-t-il, l'Eglise n'est pas l'administration des pompes funèbres et on ne peut pas lui commander des prières comme on commande des cercueils et des chevaux de deuil. »

Mais la liberté de l'Eglise n'était pas plus respectée sur le Rhin ou au-delà du Rhin qu'en France. A ce moment, en effet (1838), le gouvernement prussien prétendait obliger le clergé catholique à bénir les mariages mixtes. Les deux métropolitains de Prusse, Mgr Droste Wischering, archevêque de Cologne, et Mgr Martin de Dunin, archevêque de Gnesen et Posen, demeurèrent inébranlables. La force armée envahit leurs palais, les saisit au milieu de la nuit, les jette en prison où ils sont retenus jusqu'en 1840. Montalembert ne peut contenir son indignation. Son âme se soulève à la pensée qu'on veuille « arracher par ordonnance de police, une bénédiction à des lèvres sacerdotales sur lesquelles la main du Pontife romain a posé le sceau d'une irrévocable défense », et il envoie aux vaillants champions de l'indépendance ecclésiastique l'expression de ses sentiments d'admiration. « Ce ne sont pas seulement les catholiques polonais que vous glorifiez et que vous soutenez par votre admirable sagesse, par votre héroïque courage, écrit-il à Mgr Martin de Dunin ; ce sont encore les catholiques français, belges, irlandais, espagnols qui se sentent fortifiés par votre exemple. Du sein de votre prison

comme d'un sanctuaire, vous êtes une leçon et une consolation pour toute l'Eglise... En pensant à vous je sens se rallumer dans mon cœur la flamme du zèle et du dévouement. »

Pendant que Montalembert défend ainsi l'Eglise par la parole ou par la plume, deux de ses amis Dom Guéranger et Lacordaire entreprennent de restaurer la vie monastique sur la terre de France. Le premier y fera refleurir l'ordre de Saint-Benoît, le second l'ordre de Saint-Dominique. On sait quels liens de tendre et profonde affection unissaient Montalembert et Lacordaire. Aussi ne nous étonnerons-nous pas de voir le pair de France s'associer par ses vœux et ses actes, à l'œuvre du futur Frère prêcheur. Peu timide de caractère, Montalembert s'effraie pourtant quelquefois de la hardiesse de son ami. « Il ne faut jamais, répond Lacordaire, retarder l'accomplissement d'une pensée qu'on a suffisamment mûrie, surtout aujourd'hui que les choses marchent avec une telle rapidité. » A d'autres moments, c'est Lacordaire qui, étonné, effrayé des obstacles qui s'élèvent de toutes parts, même, parfois du côté de Rome, est sur le point de l'arrêter, de suspendre l'exécution de ses projets, et c'est Montalembert qui le pousse en avant. Lacordaire a écrit de Rome au ministre des cultes, M. Martin (du Nord), qu'il consent à reparaître en France sans son costume monacal, si le gouvernement le juge nécessaire. Montalembert est chargé de remettre la lettre au ministre. Il prend sur lui de la garder. « Je n'ai pas approuvé, écrit-il à son ami, l'engagement que tu prends de faire ce que le gouvernement jugera convenable à l'égard de ton costume. S'il y a, à mon avis, quelque chose de pire que de s'avancer témérairement, c'est de reculer ensuite. Je ne sais pas encore avec certitude si tu t'es bien ou mal avancé en venant prêcher ici l'an dernier avec ton habit, mais ce que je crois savoir positivement, c'est que, l'ayant une fois fait, tu dois persévérer. Reparaître dans une chaire quelconque de France avec un autre habit que celui de saint Dominique, serait, à mon avis, pour toi, une défaite réelle et très fâcheuse... Je n'ai

donc pas voulu laisser entre les mains du ministre un engagement écrit de cette sorte... » Montalembert avait eu une audience de M. Martin (du Nord), lequel reconnaissait « que le gouvernement ne pouvait ni ne devait gêner le moins du monde les moines qui se contenteraient de vivre chez eux, astreints à une certaine règle, sans réclamer une existence légale, fussent-ils trappistes, bénédictins, jésuites ou dominicains. » Lacordaire reçut ces nouvelles avec joie; il revint en France, parut à Bordeaux, monta en chaire dans son costume religieux quelque peu dissimulé, il est vrai, les premiers jours, par un rochet passé sur sa robe blanche, excita un enthousiasme indescriptible, dîna en froc chez le préfet et un banquet lui fut offert, au lycée, sous la présidence du recteur. Ceci se passait en 1841. Que les temps sont aujourd'hui changés !

Mais pour engager, poursuivre et mener à bonne fin la campagne en faveur de la liberté religieuse, « il fallait aux catholiques, dit le P. Lecanuet, un organe quotidien, un journal qui répandît leurs idées, éclairât l'opinion en leur faveur et les défendît contre les attaques de la presse voltairienne. Il fallait que ce journal eût à la fois de l'intrépidité et de la prudence, de la vivacité dans la polémique en même temps que de la modération et du bon goût; il fallait que, pourvu d'un rédacteur jeune et intelligent, il parvînt à se faire lire, bien plus, à se faire aimer de ses lecteurs... Quelle ne serait pas, se disait Montalembert, la puissance d'un tel journal ? Que n'oserait-on pas entreprendre avec lui ? Que pouvait-on faire sans lui ? »

L'*Univers religieux* avait été fondé en 1834 par l'abbé Migne qui, deux ans plus tard, l'avait cédé à M. Bailly de Surcy. En 1838, ce journal *vergebat ad inopiam*. Il était grevé d'une dette immédiatement exigible de 26.000 fr. et le gouffre se creusait chaque jour davantage. Un homme de cœur et de science, un ami de Montalembert et, comme il s'intitulait lui-même, son vieux compagnon d'armes, M. Guerrier de Dumast, lui suggéra l'idée de sauver ce journal et d'en faire l'organe des catholiques. Une fondation nouvelle ne serait pas sans présenter des dangers et des

difficultés. « Ne valait-il pas mieux s'attacher à quelque chose d'existant, disposer d'un centre d'action déjà vivant et d'une clientèle toute formée qui n'avait plus besoin que de s'accroître? » Montalembert accepta cette idée, et, pour marcher à sa réalisation, il n'hésita pas à emprunter en son propre nom les 25.000 fr. nécessaires pour couvrir la dette de l'*Univers*. Le comte de Mérode, de son côté, avança une forte somme. Montalembert prit en main la haute direction du journal et sut adjoindre à ses rédacteurs ordinaires quelques hommes de talent. Mais son dévouement si généreux, si prodigue de lui-même, trouvait peu d'imitateurs. « Tout le monde me donne des conseils, disait-il, et personne ne me donne d'argent. » L'*Univers* végétait. Mais vers la fin de l'année 1839, M. A. de Saint-Chéron, l'un des rédacteurs récemment appelés au journal, parla au directeur d'un jeune et énergique écrivain qui désirait y entrer aussi. « Sa collaboration nous serait très précieuse, ajoutait-il, mais il est très pauvre et nous le sommes encore plus que lui. Il sera entièrement à nous le jour où nous pourrons payer un peu ses articles. » *Ce jeune et énergique écrivain*, c'était Louis Veuillot. Avec lui, à l'*Univers*, tout allait changer de face.

« Mais pourquoi Montalembert veut-il un journal exclusivement catholique? Pour avoir une place forte sous la main au jour de la grande lutte qui va bientôt s'engager. C'est autour de l'*Univers*, comme d'une forteresse, que le jeune général rêve de voir se grouper, s'organiser l'armée des catholiques et en première ligne les prêtres et les évêques. Le clergé de France! Comme Montalembert le voudrait rempli de science et de sainteté! Ce fut le grand souci de sa vie de donner au clergé conscience de sa force incomparable, de l'affranchir de toutes les tyrannies, d'étendre son influence, de s'en faire aimer en le servant de toutes manières. » A la suite des lignes qu'on vient de lire, le R. P. Lecanuet entre dans d'intéressants détails sur la part prise par Montalembert dans les démarches tendant à obtenir de Mgr Rey, évêque de Dijon, une démission désirée et désirable; sur la part prise par lui à la nomi-

nation de Mgr Rivet, son successeur; à celle de Mgr de Bonald qui, à la mort du cardinal Fesch (1839), passa du siège du Puy sur celui de Lyon; à celle de Mgr Sibour à Digne; à celle de Mgr Affre, qui succéda à Paris à Mgr de Quélen; à celles de Mgr Gousset à Reims, de Mgr Rœss à Strasbourg, de Mgr Doney à Montauban.

Avant de nous conduire sur le champ de bataille où va s'ouvrir la grande lutte pour la liberté d'enseignement, le biographe nous donne quelques aperçus pleins de charme sur divers points particuliers de la vie de son héros. Il nous le montre d'abord dans sa vie de famille. Montalembert n'a pas encore acquis dans le Morvan cette habitation qui, plus tard, lui deviendra chère et dont tant d'illustres visiteurs apprendront le chemin. Lorsque les Chambres ont terminé leur session, il se dirige vers la résidence du comte Félix de Mérode, à Trelon, ou encore chez le marquis de Grammont, grand-père de Mme de Montalembert, à Villersexel, en Franche-Comté. Quelle chrétienne que la vieille marquise de Grammont! Elle a vu sa propre grand'mère, la maréchale de Noailles, sa mère, la duchesse d'Ayen, et sa sœur, la vicomtesse de Noailles, monter ensemble sur l'échafaud révolutionnaire, et depuis lors, sa pensée ne quitte guère le ciel. « Ici, dit Montalembert, parlant de Villersexel, j'ai vu des merveilles de charité pareilles à celles que j'ai racontées dans la *Vie de Sainte Elisabeth* (1). » La noble aïeule a donné quelque chose de son grand cœur à son petit-fils Xavier de Mérode, le futur ministre des armes de Pie IX. Il est présentement âgé de dix-huit ans. Son humeur charmante, son esprit enjoué, sa brusque franchise font les délices de cet intérieur. Quant au comte de Mérode, c'est la simplicité et le désintéresse-

(1) La marquise de Grammont mourut quelques années plus tard âgée de quatre-vingt-treize ans, sourde et aveugle. En attendant la mort, elle réclamait son tricot afin de travailler encore pour les pauvres. « Mais Mme la marquise vient d'être administrée, elle va mourir, lui dit sa femme de chambre avec sa rude franchise. — Ma chère, répond la malade, ce n'est pas une raison pour perdre son temps ».

ment même. « Voilà plus de quatre mois que je suis à Villersexel, écrit Montalembert, et jamais dans aucun séjour ma vie ne s'est écoulée avec plus de rapidité et d'agrément... On ne saurait s'imaginer une réunion plus délicieuse que celle qui a lieu ici. Nous sommes en général quinze à table, tous pleins d'affection les uns pour les autres, pleins de gaieté et de laisser-aller, pleins de sympathie enfin sur les points de foi religieuse et politique, ne raisonnant, ne discutant que juste ce qu'il faut pour nourrir une conversation qui soit intéressante et animée sans être jamais aigre. »

C'est à Villersexel que Montalembert obtint du ciel l'honneur et le bonheur de la paternité. Des quatre filles qui lui furent successivement données, deux s'envolèrent au bout de quelques jours vers l'éternité bienheureuse, les deux autres restèrent pour le consoler.

Si douce que soit l'existence que l'on mène à Villersexel, Montalembert n'y perd pas le goût des voyages. Au sortir de l'adolescence, il avait déjà visité l'Allemagne et l'Italie. En 1837, accompagné de M. de Mérode et de ses deux fils, il parcourt la Suisse, admire ses grandes abbayes et cherche à se rendre compte de ce qui subsiste encore, dans ce pays, en fait de liberté religieuse. L'année suivante, il explore la Franche-Comté et la Bourgogne, en 1841, la Bretagne qui est pour lui la Terre Sainte française et qu'il trouve *belle de tout point*. « Elle offre encore, dit-il, au cœur et à l'imagination catholique une délicieuse nourriture... Je ne me figurais pas, ajoute-t-il, qu'il y restât encore tant de foi, tant d'indépendance à l'endroit de l'esprit français, tant de beautés en tout genre. »

Deux années avant ce voyage en Bretagne, Charles de Montalembert avait été appelé en Angleterre par une grave maladie de sa mère. Il n'arriva auprès d'elle que pour lui rendre les derniers devoirs. Il dut prolonger quelque temps son séjour à Londres, mais il y vécut très retiré et ne se rendit pas aux instances de son ami Rio qui, très répandu dans la haute société anglaise, lui offrait de le présenter à Macaulay, à Carlyle, à Hallam, à lord Brougham, à

Bulwer et à d'autres personnages éminents. Il ne fit que deux exceptions à la règle que son deuil lui imposait, l'une en faveur du vieux poète Samuel Rogers, l'autre en faveur d'un jeune membre du parlement qui était destiné à un rôle politique important. Ce jeune homme était William Gladstone. Montalembert et Gladstone étaient du même âge et ils étaient alors, l'un et l'autre, au début de leur carrière parlementaire. « Dieu leur avait départi une égale éloquence, dit le P. Lecanuet. Bien des questions confessionnelles divisaient leurs esprits; mais, chose plus importante, tous les deux, grands et sincères chrétiens, appartenaient, par la droiture de leur conscience, à l'âme de l'Eglise. » Gladstone accueillit le jeune Français avec une cordialité parfaite. « Montalembert fit sur moi une profonde impression, a-t-il écrit plus tard au P. Lecanuet lui-même... Nous nous rencontrions à une époque de léthargie religieuse dont l'un des caractères avait été de développer jusqu'à l'extravagance notre vice national d'exclusivisme (*insularity*) en fait de religion. Nous paraissions à peine nous douter (*en Angleterre*) qu'il existait des chrétiens dans le monde en dehors de nous-mêmes. Personne ne pouvait mieux que ces deux esprits distingués (Montalembert et Rio) contribuer à nous tirer de cette apathie, parce qu'en même temps qu'ils nous éclairaient sur les autres pays, ils témoignaient d'une largeur d'esprit remarquable et savaient apprécier à leur juste valeur les qualités du génie anglais et de nos institutions. »

Montalembert fit à la même époque, en 1840, un voyage à Constantinople, mais l'intérêt de ce voyage se rapporte surtout aux intérêts politiques internationaux. Nous en parlerons plus loin quand nous aurons à rendre compte de l'attitude prise par lui dans la question d'Orient.

Il avait admiré en Angleterre de merveilleux spécimens de l'art chrétien au moyen âge et notamment la cathédrale d'York « la plus grande après Saint-Pierre et Milan ». Il y avait vu les ruines du passé protégées par un religieux respect et soigneusement préservées de toute profanation. En rentrant en France il se retrouve en présence de ce

vandalisme qu'il a déjà dénoncé à l'indignation publique et qui continue, dit-il, à détruire « les monuments plantés sur le sol de la patrie par la forte main de nos aïeux. » Il adjure la France « d'arrêter enfin le cours des dévastations qui s'effectuent chez elle depuis deux siècles et spécialement depuis cinquante ans avec un acharnement dont aucune autre nation et aucune autre époque n'a donné l'exemple ». Il dénonce le délabrement « déplorable et dangereux de Notre-Dame de Paris ». Du haut de la tribune il signale les sauvages dévastations commises par les troupes à Avignon, dans le palais des papes converti en caserne, les mutilations brutales dont a été l'objet la belle abbaye de Soissons. Il insiste avec une verve véhémente sur l'état où le génie militaire a mis l'ancienne église des Jacobins, à Toulouse.

« Cette église, dit-il, avait deux cents pieds de long et cent pieds de hauteur ; elle était à deux nefs, particularité assez rare ; enfin elle avait un clocher qui passait pour le plus beau du Midi. Eh bien, le génie militaire s'en est emparé et voici ce qu'il en a fait :

« Il a d'abord recouvert des fresques d'un badigeon, parce que les fresques et les peintures l'intéressent fort peu, tandis que le badigeon lui plaît. *(Hilarité.)* Puis il a détruit les voûtes des chapelles latérales ; puis il a coupé en deux l'église par un plancher : en bas, il a mis une écurie ; au premier étage il a fait un magasin de lits militaires ; voilà son art à lui. (*Mouvement.*) En outre, il a détruit deux côtés du cloître, car il y avait un cloître admirable à côté de l'église et il a transformé les deux autres côtés et la salle du chapitre en belles écuries garnies d'auges et de râteliers. Je ne sais trop ce qu'il a fait du réfectoire qui avait treize fenêtres en ogive avec de riches meneaux, mais je sais ce qu'il a fait d'une chapelle, la plus belle de toutes, la chapelle de Saint-Antoine qui était couverte de fresques admirables ; il en a fait le dépôt des chevaux morveux. (*Nouveau mouvement.*)

« Voilà l'emploi qu'on trouve à faire, en 1846, d'un monument d'art qui, je le répète, en Italie, attirerait tous

les voyageurs, tous les artistes. Eh bien, réellement, je ne crois pas qu'il y ait un pays, excepté la France, où de si honteuses dévastations soient possibles. » (1)

Une autre fois il apprend que l'illustre église abbatiale de Vézelay va être démolie. Il accourt ; il arrive au moment même où le marteau et la pioche vont commencer leur œuvre de destruction. Il s'indigne, il supplie qu'on suspende ces travaux néfastes, il multiplie, d'urgence, les démarches les plus pressantes auprès des pouvoirs publics et fait si bien que le magnifique édifice consacré par le nom de saint Bernard et le souvenir de la seconde croisade, est sauvé.

Ses efforts n'étaient donc pas toujours stériles : il convient même de dire que, dans l'ordre d'idées où nous nous trouvons, ils furent féconds. Aidé par le mouvement de l'opinion publique, il obtint du parlement un crédit de 2.650.000 francs pour les travaux les plus urgents de restauration à opérer à Notre-Dame de Paris et pour l'érection d'une sacristie dans le style du XIVe siècle. Cette restauration, de même que celle de Vézelay, fit le plus grand honneur à M. Viollet-le-Duc. Montalembert obtint de plus la nomination d'un inspecteur général des monuments historiques français et la formation, en 1837, d'un *Comité historique des arts et des monuments*, dont la charge devait être de dénoncer à l'opinion les actes de vandalisme qui parviendraient à sa connaissance, et dont les inspecteurs généraux visiteraient les provinces, opposant leur *veto* aux démolitions votées par les conseils généraux ou municipaux et placeraient les édifices menacés sous la protection de l'Etat.

Montalembert s'était fait une place honorable à la Chambre des pairs, il y avait pris de l'ascendant, il avait accrédité sa parole en la mettant au service des grands intérêts du pays et de toute cause qui lui paraissait juste,

(1) Je puis dire ici que depuis l'époque où Montalembert faisait entendre ces justes réclamations, l'église des Jacobins de Toulouse a été restaurée et rendue au culte. C'est aujourd'hui la chapelle du lycée.



il s'était familiarisé avec le jeu souvent assez compliqué des institutions parlementaires. Il était prêt pour la campagne qui s'ouvrait en faveur de la liberté d'enseignement.

Cette liberté, il faut tenter de l'obtenir pacifiquement des pouvoirs publics, au nom de la charte qui la proclame. Que si elle est refusée, il faudra l'emporter d'assaut. Elle fut refusée et la lutte commença pour ne finir qu'en 1850. Cette lutte remplit presque à elle seule, les plus belles et les plus militantes années de la vie de Charles de Montalembert.

Mais avant d'en entamer le récit il convient d'indiquer sommairement quel était l'état des choses qui souleva les protestations du jeune pair de France et des catholiques français ; il convient, en en mot, de rappeler la situation légale où se trouvait l'enseignement public, dans notre pays, en l'année 1830.

L'ancienne monarchie avait respecté la liberté d'enseignement : « Deux sortes d'écoles existent aujourd'hui dans nos états, écrivait Louis XVI, en 1783 : les unes gouvernées par les Universités... les autres subsistant chacune par son propre établissement... Nous devons également à toutes notre protection royale et notre attention paternelle. » Voltaire avait regretté la dispersion des Jésuites. « Ils élevaient la jeunesse en concurrence des Universités, avait-il écrit, et l'émulation est une bonne chose. »

Le principe de la liberté d'enseignement ne fut contesté ni par l'Assemblée constituante, ni par l'Assemblée législative, ni même par la Convention. Sous le Consulat, le ministre Chaptal écrivait encore : « Il appartient aux droits d'un chacun d'ouvrir des écoles et d'y admettre les enfants de tous ceux qui n'auront pas pour l'instituteur public le degré de confiance nécessaire. De la liberté d'enseignement doit naître cette rivalité précieuse entre les instituteurs, qui tourne toujours au profit de la morale et de l'instruction. » Avec Napoléon, les choses vont changer de face. L'empereur relève l'instruction publique mais en l'absorbant à son profit. Peu lui importent l'autorité paternelle, la liberté de la famille et des citoyens. Ce qu'il

veut, c'est imprimer dans les âmes les idées et les sentiments qui lui agréent. « Dans la génération présente, dit-il, personne ne pensera, excepté moi, et dans la génération prochaine, tout le monde pensera d'après moi (1). »

C'est dans cet esprit que fut conçue l'Université impériale. « Aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université et sans l'autorisation de son chef », dit le décret du 7 mars 1808. Dans les villes où il y aura un lycée, si ce lycée n'a pas le nombre de pensionnaires qu'il peut recevoir, toute institution particulière sera fermée. Celles de ces institutions particulières qui subsisteront, ne devront pas recevoir d'internes, et elles paieront une taxe à l'Université. On fermera tous les petits séminaires qui ne seront point placés dans une ville pourvue d'un lycée ou d'un collège. Ceux de ces établissements qui seront maintenus seront gouvernés par l'Université, et leurs élèves suivront les classes des institutions officielles. Cette législation de l'enseignement paraît avoir été appliquée, en certaines régions ou à certains moments, avec quelque modération, mais d'autres fois, la main du pouvoir s'appesantit rudement sur les familles, et l'autorité interpréta la loi avec la plus tyrannique exagération. Taine cite un groupe de Français qui voulurent faire élever leurs fils chez eux et qui se les virent enlevés par les gendarmes.

Un des premiers actes de Louis XVIII fut de répudier l'enseignement d'Etat. « Les formes et la direction de l'éducation des enfants, dit un arrêté du 8 avril 1814, seront rendues à l'autorité des pères et mères, tuteurs et familles. » Mais sur ce point comme sur plusieurs autres, la seconde Restauration abandonna les voies suivies par la première. On maintint l'Université, mais on s'efforça de lui donner un caractère semi-ecclésiastique. Au sommet de la hiérarchie, on plaça un prélat qui fut Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Plusieurs recteurs, presque tous les proviseurs, la plupart des censeurs et des profes-

(1) TAINE, VI, p. 229.

seurs de philosophie furent prêtres. Les évêques étaient inspecteurs des lycées et collèges. D'autre part, il leur était loisible de fonder tel nombre de petits séminaires qu'ils voudraient et d'en confier la direction aux religieux enseignants.

Mais cette organisation donnée à l'Université souleva les réclamations des libéraux qui jetèrent les hauts cris et firent « au parti prêtre », à la *Congrégation* et aux Jésuites une guerre acharnée, et d'autre part, chose triste à dire, les efforts que l'on déployait pour christianiser la jeunesse, n'aboutirent qu'à la rendre voltairienne, souvent même impie. En 1828, la réaction provoquée par le parti libéral fut assez violente pour emporter Frayssinous. Le nouveau grand'maître de l'Université, M. de Vatimesnil, crut devoir sacrifier les huit écoles secondaires dirigées par les Jésuites, défendre aux petits séminaires de recevoir des externes, réduire le nombre des élèves de ces établissements à vingt mille pour toute la France, et astreindre ces élèves au port de la soutane.

Depuis longtemps déjà les meilleurs esprits soit dans l'Eglise, soit parmi les libéraux, appelaient de leurs vœux la liberté d'enseignement. Ce principe n'était-il pas, au moins pour la France du XIXe siècle, la meilleure solution des difficultés que le monopole avait entraînées à sa suite ? Les rédacteurs de la Charte de 1830 en jugèrent ainsi, puisqu'ils déclarèrent l'enseignement libre en ajoutant que, dans le plus bref délai possible, une loi *pourvoirait* à cette liberté.

Mais les libéraux étaient au pouvoir et plus d'un d'entre eux avaient réclamé la liberté sous la Restauration, parce qu'on les excluait du monopole. Maintenant ils ne voyaient aucune urgence à abolir un privilège dont ils profitaient. Cette liberté qu'ils avaient revendiquée avec une persévérante vivacité leur était maintenant devenue assez indifférente, et, malgré la promesse contenue dans la Charte, l'Université conservait son monopole. Même, le 29 mars 1831, M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, avait ordonné la fermeture des écoles d'enfants de

chœur ou *manécanteries*, que les curés de Lyon avaient jusqu'alors fondées et entretenues sans être inquiétés.

A ce moment Lamennais, Lacordaire, Montalembert, de Coux et quelques autres chrétiens de cœur et d'énergie venaient de créer le journal l'*Avenir*. Ils avaient, en même temps, organisé une *agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Désireux de forcer le pouvoir nouveau à prendre au sérieux l'engagement qu'il avait juré avec la charte elle-même, ils ne reculèrent pas devant l'idée d'accomplir un acte éclatant, audacieux, un acte qui réveillerait l'attention trop facilement endormie des catholiques et des amis de la liberté, et serait en même temps une solennelle mise en demeure adressée au gouvernement de Juillet de tenir ses promesses.

Bien que ce fait et les conséquences immédiates qu'il produisit remontent à une époque un peu plus ancienne que le commencement de la période qui sert de cadre à cette étude, on me permettra, je l'espère, de donner ici quelques détails rétrospectifs sur l'*école libre* et sur le procès auquel son ouverture donna lieu. Ces évènements sont trop intimement liés à l'histoire de la liberté d'enseignement pour qu'il ne soit pas utile de les rappeler.

Les fondateurs de l'*agence générale* estimaient que *la liberté se prend*, et ils firent apposer sur tous les murs de Paris une affiche ainsi conçue : « L'agence générale pour la défense de la liberté religieuse fonde une école gratuite d'externes, sans autorisation de l'Université, rue des Beaux-Arts, 5, à Paris. Elle y enseigne les éléments de la religion, du français, du latin, du grec, de l'écriture et du calcul. — L'instruction sera donnée aux enfants par des membres mêmes de l'agence générale, M. de Coux, l'abbé Lacordaire, le vicomte de Montalembert qui prennent sur eux la responsabilité légale de cette école... L'école ouvrira le lundi 9 mai prochain. »

Elle ouvrait, en effet, à la date indiquée. Une douzaine d'enfants s'étaient présentés. Le lendemain, un commissaire de police entre, déclare l'école fermée et avertit les élèves qu'ils ne doivent plus y venir. Sans répondre au

commissaire, Lacordaire fait agenouiller ces enfants, récite le *Sub tuum*, et leur dit : Vous serez ici demain à huit heures. Ils furent exacts, en effet. Le 11 mai, le commissaire reparaît, et, après quelques pourparlers : « Au nom de la loi, dit-il, je somme les enfants ici présents de se retirer. — Au nom de vos parents dont j'ai l'autorité, je vous ordonne de rester », reprend Lacordaire, et les enfants de s'écrier : « Nous resterons ! » Les sergents de ville les saisissent et les entraînent; vient ensuite le tour des professeurs.

Une instruction judiciaire est aussitôt ouverte contre ces derniers. Le tribunal correctionnel se déclare incompétent. La cour infirme cette sentence par un arrêt rendu le 17 juin, retient la cause et fixe les plaidoiries au 28 du même mois. Mais dans cet intervalle du 17 au 28 juin, un évènement inattendu survint, qui modifia gravement la marche du procès. Le comte de Montalembert fut frappé d'une maladie soudaine, et bientôt il dit : « Je mourrai ce soir par l'ordre de Dieu ». Il mourut sinon le soir même, du moins la nuit suivante.

La conséquence de ce malheur était que Charles se trouvait investi, de droit, de la dignité de pair de France, qu'il était désormais, au criminel, justiciable non pas des tribunaux ordinaires, mais de la Haute Chambre dont il faisait partie et que, par application du principe de l'indivisibilité de la procédure, MM. de Coux et Lacordaire devaient comparaître devant la même juridiction.

Les débats devant la Chambre des pairs furent fixés au 19 septembre. Le jour venu, Charles s'arme pour le combat, par la réception des sacrements, à Saint-Germain-des-Prés et se présente devant ses juges, entouré d'un groupe d'amis au milieu desquels on remarque Victor Hugo. Le poète a écrit au jeune accusé : « Je ne sifflerai pas vos juges quoiqu'ils soient sifflables, mais je vous applaudirai, comme je vous aime, de toute mon âme. »

Le président, baron Pasquier, appelle d'abord Montalembert, qui, à cette question : Quels sont vos noms et qualités? répond : Charles de Montalembert, maître d'école

et pair de France. Après le réquisitoire du procureur général Persil et les plaidoiries des avocats, l'accusé prend la parole : « Lorsque, le 9 mai, dit-il, je fis en faveur de la liberté d'enseignement, la tentative qui m'amène en ce moment, devant vous, je n'avais, certes, nul lieu de craindre que ma voix jeune et inconnue, se fît si tôt entendre dans une enceinte où venait de retentir une voix qui m'était si chère et qui, j'ose le dire, n'était indifférente ni à la liberté ni à la France... Par moi-même, je ne suis rien, je ne suis qu'un enfant; et je me sens si jeune, si inexpérimenté, si obscur que, pour m'encourager, il ne faut rien moins que la pensée de la grande cause dont je suis ici l'humble défenseur... »

Plus loin, il expose ses griefs de jeune homme, de Français et de catholique contre l'Université. Il conclut enfin par la déclaration suivante : « Si j'étais père, j'aimerais mieux voir mes enfants croupir toute leur vie dans l'ignorance et l'oisiveté que de les exposer à l'horrible chance que j'ai courue moi-même, d'acheter un peu de science au prix de la foi de leurs pères, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de fraîcheur dans leurs âmes, d'honneur et de vertu dans leurs cœurs. »

Ce discours d'un jeune homme de vingt et un ans produisit, parmi les pairs, une vive sensation, et comme l'a dit le fils de l'un d'entre eux, le duc de Broglie, ils souriaient à cette éloquence pleine de verdeur, comme un aïeul, à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa race. Plusieurs d'entre eux vinrent féliciter le jeune orateur. Les tribunes étaient dans l'admiration, et les auditeurs murmuraient le nom de William Pitt qui, à l'âge de vingt-deux ans, débutait avec éclat, à la Chambre des communes d'Angleterre.

M. de Coux parla ensuite et fut peu écouté, mais, dit Montalembert lui-même, Lacordaire, par l'heureuse audace de son improvisation, réveilla l'attention des moins sympathiques. Le lendemain, la Cour des pairs rendit sa sentence, sentence qui condamnait chacun des trois accusés au minimum de la peine, 100 francs d'amende.

Par cet arrêt, la Haute Chambre constatait et proclamait indirectement que, malgré la promesse contenue dans la charte, l'enseignement n'était pas encore libre en France. En même temps que le pouvoir se trouvait solennellement mis en demeure de tenir ses engagements, l'opinion publique était saisie, et les catholiques auraient été bien apathiques s'ils ne se fussent pas armés de quelque énergie contre une législation que le procureur général Persil venait de qualifier de législation expirante dont il hâtait lui-même l'abrogation de tous ses vœux.

Le procès de l'école libre eut un grand retentissement en France et même à l'étranger. Parmi les marques de sympathie qui furent prodiguées à Montalembert, il en est une qui ne manqua pas d'originalité. Il était en voyage. La malle-poste s'était arrêtée à Mâcon, et le jeune voyageur dormait. « Tout à coup, dit-il, un homme m'éveille en me sautant au cou : « Vous êtes M. de Montalembert, n'est-ce « pas?... Je suis un inconnu de vous et de plus un employé « du gouvernement, mais votre plaidoyer a ému toute la « France. Souffrez que je vous en félicite et que je vous « embrasse. » C'était le directeur de la poste qui venait de lire son nom sur la feuille du courrier.

(*A suivre.*) Ch. de Lajudie.



DANTE ALIGHIERI

Suite (1)

II

LES AMES AU PURGATOIRE

Nous venons de descendre les degrés redoutables et trop faciles par lesquels l'homme dévoyé s'engage de plus en plus profondément dans l'abîme du mal. Du fond de cet abîme qu'il a creusé et où il gît, l'auteur du mal attire le pécheur jusqu'à lui, et le pécheur y arrive par la dégradation sans cesse croissante de son âme. Nous allons maintenant sortir des ténèbres et remonter vers la clarté en passant progressivement d'une faible lumière à une lumière de plus en plus brillante et vivifiante. Le Purgatoire, figuré par une montagne isolée au milieu de la mer et dont le sommet touche le ciel, est l'image « de la voie, d'abord douloureuse, puis de moins en moins possible, et enfin délicieuse que l'homme doit parcourir pour atteindre la paix et la félicité, à savoir : en réprimant ses mauvais penchants, en rectifiant ses erreurs, en se convertissant du vice à la vertu (2). »

Comme l'Enfer, il comprend trois grandes régions : 1° un

(1) Voir le numéro de décembre 1902.
(2) Fraticelli.

vestibule réservé à certaines âmes; 2° sept zones où s'expient les péchés capitaux; 3° un haut lieu où les âmes purifiées se préparent à monter au Paradis.

Ainsi que nous l'avons précédemment remarqué, dès les premiers vers de ce second cantique le mot d'amour est prononcé. L'amour règne déjà dans le nouveau royaume où nous allons pénétrer. « Le Purgatoire est un lieu de souffrances, mais de souffrances volontaires. Les âmes qui sont dans le feu se gardent bien d'en sortir. Elles sont dans la douleur, mais au lieu de gémissements, elles n'ont sur les lèvres que des cantiques (1). »

La première personne que le voyageur mystique aperçoit, c'est Caton d'Utique. L'ordre de Dieu l'a établi gardien du lieu où l'on se prépare à la béatitude par l'expiation, conformément aux fonctions que Virgile dans l'*Enéide*, lui attribue :

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.

La prédilection de Dante pour Caton et le rôle qu'il lui donne, remarque Ozanam, touchent à son système politique, philosophique et poétique. Nous en trouvons la preuve au chapitre cinquième du traité IIe du *Convito*. L'auteur cherche à y démontrer l'excellence de la monarchie universelle et, à ce propos, il fait l'éloge du peuple romain. Parmi les ministres de la Providence, comme il appelle ses grands hommes, il cite particulièrement Caton d'Utique. « O cœur sacré de Caton, qui osera parler de toi? Certes, on ne peut mieux en parler qu'en se taisant et en imitant saint Jérôme quand, dans le prologue de la Bible, à propos de saint Paul, il déclare qu'il vaut mieux garder le silence que de dire trop peu de choses de lui. » Une autre cause de son enthousiasme, c'est l'amour ardent de l'illustre Romain pour la liberté, pour l'indépendance de l'esprit aussi bien que pour l'indépendance politique. En effet, Virgile répondant à cette question du gardien vigilant : « Qui êtes-vous, vous qui, remontant le noir fleuve,

(1) OZANAM : Purg., p. 17.

avez fui la prison éternelle? » Après avoir invité l'Alighieri à fléchir le genou et à baiser les yeux devant ce saint du paganisme, dit à celui-ci en lui montrant son adorateur : « Qu'il te plaise agréer sa venue. Il va cherchant la liberté, ce bien si précieux, comme en est convaincu celui qui renonça pour elle à la vie. Tu le sais : à Utique mourir à cause d'elle ne te fut pas amer, et tu laissas en ce lieu ton enveloppe mortelle qui, au grand jour, sera si brillante (1). » Oui, le chrétien sévère qui punit d'un supplice affreux ceux qui se sont ôté la vie de leurs propres mains, n'hésite pas à justifier le suicide de Caton parce que ce forfait a été commis au nom de la liberté; pour lui, la mort du païen est une sorte de martyre qui lui a ouvert la porte du ciel. Une telle sympathie s'explique par la communauté de sentiments. Le triste banni, le patriote déçu s'est bien gardé toutefois d'imiter son héros qu'ailleurs encore il exalte en s'écriant : « Quel homme est plus digne que Caton de représenter Dieu? (2) » Certains commentateurs pensent qu'il faut voir, dans le suicide de Caton, la figure de l'âme délivrée des appétits sensuels par l'annihilation du corps (3).

Les qualités extérieures du vertueux personnage correspondent à ses qualités intérieures. Il nous est présenté sous la plus majestueuse et la plus glorieuse apparence, celle d'un « vieillard... digne, à première vue, d'une telle vénération que nul fils n'en doit une plus grande à son père. Il portait une barbe longue et blanchissante. Ses cheveux, dont une double tresse retombait sur sa poitrine, étaient semblable à sa barbe. Les rayons des quatre étoiles saintes (les vertus cardinales) ornaient sa face et l'illuminaient si bien que je le voyais comme si le soleil eût été devant lui (4). »

Sur son conseil, Virgile lave le visage de Dante que les fumées de l'enfer ont souillé, et lui fait une ceinture d'un

(1) Purg., I, 40.
(2) *Conv.*, IV, 28.
(3) Fraticelli.
(4) Purg., I, 34.

roseau sans feuilles qui croît en ces lieux, symbole de l'humilité nécessaire à tout pénitent. Cela fait, Dante, c'est-à-dire l'homme pécheur, peut entreprendre sa purification.

Nous essaierons de décrire, en temps opportun, la scène délicieuse du chant II[e], l'arrivée des âmes en Purgatoire. Remarquons seulement ici que la loi d'amour qui régit le second royaume s'y manifeste tout d'abord par des astres. De la troupe des âmes qui viennent de débarquer s'en détache une qui s'avance vers Dante. Dante la reconnaît et s'efforce à trois reprises, mais vainement, de la serrer dans ses bras. C'est l'ombre de Casella, un de ses amis les plus chers. Casella, musicien renommé, avait mis en musique la canzone : « Amour qui, de mon esprit, m'entretient de ma dame », par laquelle débute le traité III[e] du Banquet. Sur l'invitation du poète il se met à la chanter. Virgile et les âmes sont tellement pénétrés du charme qu'excitent ces accents mélodieux, qu'ils s'arrêtent attentifs et immobiles, jusqu'à ce que la voix grave de Caton les rappelle à la réalité et à leur devoir.

PREMIÈRE RÉGION

LE VESTIBULE DU PURGATOIRE

Les excommuniés repentis. — Les négligents qui ne se sont convertis qu'à l'heure de la mort.

Après avoir parcouru la plage qui borde la mer, les deux voyageurs arrivent au pied de la montagne. Ils y trouvent de nombreuses âmes dans l'attente et, parmi elles, Manfred qui raconte au Florentin sa fin touchante telle que nous l'avons rapportée (1). Ces âmes sont celles des excommuniés qui se sont repentis avant de mourir. Ils attendent ici trente fois autant de temps qu'ils ont persévéré dans leur faute, à moins que de bonnes prières, récitées à leur intention, n'abrègent la durée de leurs peines.

Chaque fois qu'il passe d'un cercle à un autre, Dante ne manque pas de demander aux ombres qu'il rencontre quel

(1) Page 13.

chemin il doit suivre. Cela signifie, à notre avis, que c'est en prenant ces pénitents pour modèles, en faisant en ce monde ce qu'ils font en l'autre, qu'on peut dès cette vie racheter ses péchés. La voie dans laquelle, sur l'indication des compagnons de Manfred, nos deux pèlerins s'engagent, est étroite, rapide, ardue. Le maître éclaire le disciple sur ce point. « Cette montagne qui est telle que toujours, au début, dans le bas, la montée est rude ; mais plus on avance vers le haut, moins on éprouve de fatigue. Aussi, quand elle te paraîtra si douce que l'ascension t'en sera légère comme l'est la marche d'une barque qui descend un cours d'eau, tu seras à la fin de ce sentier. Attends-toi à trouver alors le repos de ta fatigue (1). » On devine aisément ce qu'il faut entendre par ces paroles allégoriques.

Sur une plate-forme située à une certaine hauteur, nos pèlerins aperçoivent de nouveaux esprits qui se tiennent à l'ombre contre un rocher, dans la position d'un homme qui, par indolence, s'arrête et se repose. » Ce sont les négligents qui ont différé leur conversion jusqu'à la dernière heure, les excommuniés volontaires. Eux aussi attendent le moment où il leur sera permis de monter plus haut, moment qui pourra, comme dans le cas précédent, être avancé par les prières de parents ou d'amis.

En maintes circonstances, dès que l'occasion s'en présente, Dante insiste sur l'efficacité et la nécessité de prières faites par les vivants en faveur des morts souffrant au Purgatoire,

Chè qui per quei di là molito s'avanza,

« Parce que l'on avance beaucoup ici par l'intercession de ceux de là-bas (2) » et il fait connaître le caractère d'une bonne prière : « c'est celle qui sort d'un cœur vivant par la grâce ».

Dans l'attitude expectante, humble et résignée, de ces âmes à la porte du lieu d'expiation, il faut voir une rémi-

(1) Purg., IV, 89.
(2) *Id.*, III, 145.

niscence de la loi imposée par l'Eglise primitive aux chrétiens qui avaient commis des fautes graves.

Parmi les pénitents de la seconde catégorie se trouvent ceux qui sont morts de mort violente, non toutefois sans s'être auparavant réconciliés avec Dieu. Mais comme ils n'ont pas eu le temps de pleurer suffisamment leurs péchés, ils les pleurent ici en chantant le *Miserere*. A ce propos, et pour compléter ce qui vient d'être dit sur l'utilité de la prière, Virgile explique à Dante le sens d'un vers de l'*Enéide :*

Desine fata deûm flecti sperare precando
(Liv. VI, v. 276.)

où cette utilité semble niée. C'est que, chez les païens, la prière était séparée de la grâce et, par conséquent, celui qui la formulait ne remplissait pas la condition requise.

Les bons effets d'une prière sincère, le poète florentin nous les rend sensibles dans un épisode touchant de son poème, sur lequel nous reviendrons. L'ange du ciel et celui de l'enfer se disputent l'âme de Buonconte de Montefeltro tué à la bataille de Campoldino. Le premier l'emporte et le second se plaint qu'une toute petite larme, moins qu'une prière, lui ait ravi sa proie. On ne saurait mieux faire ressortir la miséricorde et la bonté infinies de Dieu.

Joignant l'exemple au précepte, le poète nous fait assister à la prière des âmes qui viennent de lui apparaître.

« C'était l'heure qui change le désir de ceux qui naviguent et attendrit leur cœur en leur rappelant le moment où ils ont dit à leurs doux amis : Adieu ! l'heure qui blesse d'amour le pèlerin novice, quand il entend dans le lointain la cloche dont la voix semble pleurer le jour mourant... Je vis une âme debout qui, de la main, demandait qu'on l'écoutât... L'hymne *Te lucis ante* (1) sortit de sa bouche

(1) *Te lucis ante terminum rerum Creator optime*, etc. (Hymne de saint Ambroise traduite par P. Corneille :

En ces derniers moments du jour qui nous éclaire,
Auteur de l'univers, nous t'osons demander
Qu'avec ta clémence ordinaire
Jusqu'à son retour tu daignes nous garder, etc.

avec un accent si dévot et des notes si suaves que je m'oubliai moi-même. Et les autres âmes doucement et dévotement l'accompagnèrent, les yeux levés vers les sphères célestes... Et je vis cette noble armée regarder ensuite le ciel en silence, comme dans l'attente, pâle et humble. Et je vis descendre des hauteurs célestes jusqu'à nous deux anges armés d'épées flamboyantes, mais tronquées et sans pointe. Vertes comme les jeunes feuilles qui viennent de naître étaient leurs robes qui, frappées par les plumes vertes de leurs ailes, flottaient et ondoyaient derrière eux. L'un vint se poser un peu au-dessus de nous, et l'autre descendit sur le bord opposé, si bien que la foule des âmes se trouva entre eux. » Ces anges sont venus, sur l'ordre de la Vierge Marie, non seulement pour consoler les affligés et les relever par la prière, mais aussi pour les protéger contre les séductions du démon qui, se dissimulant sous sa forme dangereuse de serpent, se glisse silencieusement vers eux à travers l'herbe et les fleurs. Mais les anges veillent. A sa vue les autours célestes s'élancèrent... Au bruit de l'air, que leurs ailes vertes fendaient, le serpent s'enfuit et les anges, d'un même vol, retournèrent à leur porte (1). »

L'heure du soir a été choisie parce qu'elle est entre toutes l'heure du recueillement, celle où la cloche de toutes les églises, en sonnant l'*Angelus*, invite les hommes à invoquer Dieu par l'intermédiaire de la Vierge Marie. Les hommes alors, comme l'attitude et l'action des âmes pénitentes le signifient, lèvent en silence, avec humilité et avec dévotion, leurs regards vers le ciel et expriment leurs vœux.

La Vierge a entendu la voix pieuse de ses fidèles. Elle les exauce aussitôt. Deux anges descendent auprès d'eux. Ils ont des ailes et une robe verte, en signe d'espérance. Ils sont armés chacun d'une épée — flamboyante, parce que sa vue doit inspirer une crainte religieuse au faible qui se laisse tenter, et une invincible terreur à l'audacieux

(1) Purg., VIII, 1.

auteur de la tentation ; — émoussée, pour indiquer que la justice divine est adoucie par la clémence à l'égard du pécheur et qu'elle doit mettre en fuite, mais non tuer, le tentateur. C'est la traduction en images vivantes de cette parole de saint Augustin : *Oratio oranti præsidium, adversario incendium.* C'est un ressouvenir de ce qui s'est jadis passé dans l'Eden, figuré ici par la vallée où les âmes sont réunies. Avec le glaive de feu les anges en gardent les deux extrémités, là où est surtout le péril. On voit aussi dans cette disposition une allusion à la vertu, toujours placée entre deux excès dont elle doit également se défendre. Enfin la marche insidieuse du serpent qui rampe parmi l'herbe fleurie, peint à merveille les effets de la tentation qui, sous les dehors les plus charmants, s'insinue jusqu'au fond du cœur (1).

Avant de continuer sa route, notre voyageur tombe dans un sommeil mystérieux. Nous parlerons ailleurs de la vision dont il est favorisé, fiction poétique des plus brillantes. A son réveil, son guide lui apprend que Lucie elle-même, la compagne céleste de Béatrice, remplissant sa mission est venue, l'a pris dans ses bras et transporté à la porte du Purgatoire. On comprend que cela veut dire que, sans la grâce, il ne serait pas possible au chrétien de satisfaire par le repentir à la justice divine.

On monte à cette porte par trois marches de couleur et de matière différentes : la première est d'un marbre blanc très pur et très poli ; la seconde, de couleur sombre, est faite d'une pierre raboteuse, calcinée, crevassée en tous sens ; la troisième est d'un porphyre aussi éclatant que le sang qui jaillit de la veine. Le sacrement de pénitence est ici figuré. Le premier degré qui y mène indique la candeur et la sincérité avec laquelle on doit confesser ses péchés ; le second, la contrition qui attaque la dureté du cœur ; le troisième, l'amour envers Dieu. Un gardien, un ange, est assis au sommet de l'escalier. Il tient une épée

(1) Quelques-unes de ces interprétations appartiennent à Pietro di Dante.

nue dont jaillissent des éclairs. C'est le juge spirituel, le prêtre confesseur. Ses vêtements ont la couleur de la cendre ou de la terre sèche : symbole d'humilité et de mortification. Le seuil sur lequel il est assis est un diamant : symbole de réconciliation et de charité. Les deux clefs dont il se sert pour ouvrir la porte, l'une blanche, l'autre jaune, l'une d'argent, l'autre d'or, signifient : la première, la science du confesseur, la seconde, son autorité. Après s'être prosterné à ses pieds, le pénitent se frappe trois fois la poitrine et implore la miséricorde divine. L'ange, de la pointe de son épée, écrit sept fois sur son front la lettre P, l'avertissant par là qu'il a à se purger des sept péchés capitaux. Puis il lui ouvre la porte et l'invite à la franchir en lui déclarant que « quiconque regarde en arrière retourne dehors » ; c'est-à-dire qu'il ne doit pas retomber dans le péché. Nous inclinons à voir, dans le bruit de la porte sacrée roulant ensuite, pour se fermer, sur ses gonds d'un métal solide et sonore, une allusion au retentissement dans l'éternité d'une absolution bien donnée.

DEUXIÈME RÉGION

LES PÉCHÉS CAPITAUX

PREMIER CERCLE : L'Orgueil.

La première région, la région inférieure de la montagne, que nous venons de parcourir, traverse toute notre atmosphère ; par conséquent elle est sujette aux nombreux phénomènes météorologiques que notre terre subit. La nouvelle région à laquelle nous voici parvenus commence avec la sphère qui, selon le système d'Aristote et de Ptolémée, succède à celle de l'air, la sphère de feu ou l'éther. Elle échappe donc aux influences que l'on vient de signaler. Les péchés capitaux s'y expient. Avant de décrire le mode d'expiation de chacun d'eux, le poete célèbre la vertu qui lui est contraire ; il en fait connaître les effets salutaires. Des sentences prononcées par des esprits et des représentations sensibles d'actions conformes à l'enseigne-

ment qu'il se propose, sont les moyens aussi efficaces que poétiques dont il se sert.

C'est ainsi que dans le premier cercle, celui de l'orgueil, apparaissent d'abord aux yeux des explorateurs trois bas-reliefs où sont sculptées trois scènes d'humilité, dont les héros sont : la Vierge Marie, le roi David, l'empereur Trajan. L'humilité de Marie a racheté le péché originel dû à l'orgueil. Dans celle de David dansant devant l'arche, au grand déplaisir de Michol, éclate la force d'une vertu qui ne cède pas au respect humain. L'exemple de Trajan est une leçon donnée aux monarques qui doivent être accessibles à leurs plus modestes sujets et tout sacrifier à leur devoir.

Le châtiment des orgueilleux, dont le poète regarde la longue procession se dérouler, consiste en ce que ceux qui ont voulu s'exalter sont abaissés : ils marchent courbés en deux et la face tournée vers la terre, les épaules chargées d'un lourd fardeau de pierres sous lequel ils plient. Le poète, sévère, comme on l'a déjà remarqué, pour un péché qui fait le fond de la nature déchue, les apostrophe vivement : « O chrétiens superbes, misérables et faibles, vous n'avez donc pas réfléchi que nous sommes seulement les vers destinés à former le papillon angélique qui doit voler sans résistance vers la justice de Dieu ! » Durant leur marche pénible, les pénitents récitent l'oraison dominicale. Le poète nous en donne une paraphrase magnifique.

« O notre père qui êtes aux cieux, non pas que vous puissiez être limité, mais parce que là-haut sont vos premiers ouvrages auxquels vous portez plus d'amour; que votre nom et votre puissance soient loués par toute créature, car il est juste que grâces soient rendues à votre bonté, cette douce émanation de votre être. Que la paix de votre règne nous arrive, car si elle ne vient à nous nous ne pouvons nous seuls, même aidés de toutes les forces de notre esprit, aller à elle comme vos anges vous font le sacrifice de leur volonté en chantant *Hosanna*, qu'ainsi fassent les hommes. Donnez-nous aujourd'hui la manne quotidienne, sans laquelle, en ce désert aride, celui-là recule qui tâche le plus d'avancer. Et de même que nous

pardonnons à chacun le mal qu'il nous a fait souffrir (amère et noble arrière-pensée de l'exilé), de même pardonnez-nous, vous qui êtes miséricordieux, sans considérer nos mérites. Ne mettez pas à l'épreuve, contre le vieil ennemi, notre vertu, si prompte à succomber, mais sauvez-la de lui, qui si vivement l'attaque. Cette dernière prière, Seigneur bien-aimé, nous la faisons, non pour nous, qui n'en avons plus besoin, mais pour ceux que nous avons laissés après nous. » — « Si, ajoute le pieux fils de l'Eglise, on parle si bien en notre faveur en ce lieu, que ne doivent pas dire et faire ici-bas, pour les âmes qui l'habitent, les hommes de bonne volonté. »

Nous ne connaissons rien de plus émouvant que ce début du chant XI[e]; les termes sacrés de l'humble prière enseignée aux hommes par le Sauveur lui-même y sont fidèlement conservés, et la courte paraphrase qui les accompagne n'en détruit pas la simplicité sublime. Comme on sent bien que le cœur ardent, mais sincère de l'Alighieri était profondément pénétré de ce qu'ils expriment, et que bien des fois durant son rude exil et ses souffrances morales la touchante oraison dut sortir de ses lèvres, telle que nous la lisons ici, et s'envoler au ciel !

Après avoir loué l'humilité et châtié l'orgueil, le poète cite des exemples de ce péché et des diverses formes qu'il revêt. Il nous montre trois de ses contemporains et compatriotes, Humbert Aldobrandeschi, grand seigneur toscan, Oderisi de Gubbio, célèbre enlumineur, et Provenzo Salvani, Siennois influent qui voulut dominer ses concitoyens, punis pour s'être enorgueillis, le premier de sa noblesse, le second de son talent, le troisième de son pouvoir. Oderisi se fait le porte-parole de tous les pénitents ses frères, et se livre à ces amères réflexions qu'on dirait tirées du livre de Salomon : « La rumeur mondaine n'est qu'un vent léger qui souffle tantôt de ci, tantôt de là et change de nom en changeant de direction... Votre renommée a la couleur de l'herbe qui se développe et passe : le même soleil qui lui a donné sa fraîcheur la détruit (1). »

(1) Purg., XI, 100.

Deux chants entiers, le xe et le xie, n'ont pas suffi à Dante pour traiter du premier et du plus grand des vices. Il lui a encore consacré le xiie. Il y insiste sur l'instruction par les yeux, à l'imitation des peintres et des sculpteurs de son temps. Les pieuses images dont ces intelligents artistes décoraient les murs des églises, servaient de Bible aux fidèles qui ne savaient pas lire. Après avoir offert à la contemplation du chrétien, sous forme de bas-reliefs, des exemples mémorables d'humilité, notre prédicateur le force à fixer ses regards sur des exemples, également célèbres, d'orgueilleux frappés dès ce monde par la justice divine. Le sol du chemin foulé par les âmes ressemble au pavé des cathédrales. Au lieu de pierres tombales portant figurés les traits des morts qu'elles recouvrent, c'est une suite de scènes sculptées selon les règles de l'art qui le forme. Elles représentent : Lucifer précipité du ciel, Briarée foudroyé par Jupiter, Nemrod au pied de sa tour inachevée, Niobé au milieu de ses enfants expirés, Saül se perçant de sa propre épée, l'incendie de Troie humiliée, etc. Nous reviendrons sur ces créations idéales d'un artiste de génie qui, réelles, ne l'auraient pas cédé aux chefs-d'œuvre des maîtres tailleurs de marbre du xve siècle. Extrêmement habile à manier l'ironie, le poète termine sa description par ces mots : « Et maintenant enflez-vous d'orgueil, fils d'Eve, levez vers le ciel votre face adhère au lieu de la baisser vers la terre où vous verriez la mauvaise voie que vous suivez. »

Vient un ange. Du bout de son aile il touche le front de Dante qui aussitôt se sent allégé. C'est que le lourd poids de l'orgueil ne pèse plus sur lui. Au sortir de chacun des sept cercles du Purgatoire proprement dit, il est ainsi absous du péché qui y est puni. Pendant que son guide et lui quittent le premier cercle, les âmes chantent avec un accent ineffable : *Beati pauperes spiritu.*

(*A suivre*) P. FONTAINE.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. L'introduction aux livres de l'Ancien Testament, qu'a publiée en 1901 le comte Baudissin (1), professeur à Berlin, est le fruit de travaux lentement mûris. Nul n'est plus compétent que lui dans les questions bibliques ; il est déjà connu par des études sur les religions sémitiques, dont plusieurs ont paru dans la *Real-Encyclopædie* de Herzog, et par sa *Geschichte des alttestamentlichen Priesterthums*.

Dans le présent ouvrage, M. Baudissin étudie d'abord assez rapidement la langue, le canon et le texte de l'Ancien Testament. Il ne résout pas nettement la question de la langue primitive des Hébreux ; il constate qu'il y avait des rapports plus étroits entre l'araméen et l'hébreu au temps d'Abraham que plus tard ; qu'en tous cas, l'hébreu et le chananéen ne sont distincts que par quelques différences dialectales. Si la langue de l'Ancien Testament est la même depuis les premiers livres jusqu'aux derniers, c'est que ceux-ci ont subi une révision, qui a cependant laissé subsister quelques archaïsmes.

De chacun des livres de l'Ancien Testament l'auteur nous dit quel en est le contenu et les caractères généraux ; puis, il discute les questions de date, d'unité, de texte, de composition du livre. Comme on pouvait s'y attendre, la ques-

(1) *Einleitung in die Bücher des Alten Testamentes* von W. W. Grafen Baudissin ; in-8°, xviii-824 pp. Leipzig, Hirzel, 1901 ; 17 fr. 50.

tion de l'Hexateuque est traitée en détail. M. Baudissin ne croit pas que Moïse ait écrit le Pentateuque, mais il pense que, puisque la tradition voyait en lui un législateur, il a dû promulguer des lois. Il admet aussi la distinction des documents, le Iahviste, l'Elohiste, le Code sacerdotal, le Deutéronome. Les deux premiers remonteraient au IXe siècle; le Code sacerdotal, dans son ensemble, serait antérieur au Deutéronome. Ezéchiel le connaissait; mais le Deutéronomiste l'ignorait.

Après quelques pages sur les caractères généraux des prophètes, M. Baudissin étudie les livres prophétiques dans le détail. Il n'attribue pas à Isaïe les ch. XL-LXVI du livre qui porte son nom et croit même que des morceaux étrangers à Isaïe se sont glissés dans la première partie du livre. Le livre de Daniel a été écrit vers 167-163 avant Jésus-Christ. Sur l'authenticité davidique des Psaumes, M. Baudissin est très réservé; il ne possède aucun moyen qui lui permette de fixer certainement ceux qu'il faut attribuer au roi David; il détermine ensuite les psaumes qui ont dû naître au temps des Macchabées.

Il n'est rien dit des livres grecs de l'Ancien Testament, ce qui provient évidemment d'un parti-pris que nous ne comprenons pas de la part d'un homme qui paraît avoir des idées assez dégagées de préjugés. Remarquons aussi que M. Baudissin fait rarement usage des données archéologiques ou des découvertes épigraphiques, il s'en tient strictement à ce que lui offre le texte hébreu. Il marche d'ailleurs dans la voie qu'il s'est tracée lui-même, et si, sur diverses questions, il s'accorde avec ses confrères en critique, c'est qu'il est arrivé aux mêmes conclusions par son propre travail. Est-ce à dire qu'il faut adopter toutes ses conclusions? Nullement, mais nous recommandons sa méthode.

II. Les lecteurs de l'*Université Catholique* savent qu'en ces dernières années on a retrouvé, à différenies reprises, mais coup sur coup, le texte hébreu presque complet de l'Ecclésiastique. Que ce texte hébreu ait existé, on en était certain, puisque le texte grec se présente à nous comme une traduc-

tion de l'hébreu (Prologue de l'Ecclésiastique). Saint Jérôme, et d'autres encore après lui, l'ont connu, mais depuis le milieu du xe siècle il n'en est plus question. Or, en 1896, Mmes Lewis et Gibson, à qui nous devons la découverte et la publication d'un texte syriaque des Evangiles, trouvé au mont Sinaï, dont nous parlerons bientôt, remarquèrent parmi des fragments de manuscrits, qu'elles avaient achetés en Orient, un feuillet sur lequel elles lurent des caractères hébreux, relativement anciens. Elles communiquèrent le feuillet à M. Schechter, professeur d'hébreu rabbinique à l'Université de Cambridge. Celui-ci y reconnut des passages du livre de l'Ecclésiastique. Un autre fragment du même livre, beaucoup plus considérable, neuf chapitres qui se suivent, fut donné à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford par M. Sayce, qui l'avait apporté du Caire. On s'aperçut bientôt que c'étaient des fragments du même manuscrit. En 1897, M. Schechter trouva d'autres feuillets de ce manuscrit dans la gueniza du Caire; deux autres feuillets sont entrés au British Museum. MM. Schechter et Adler ont trouvé des fragments d'un autre manuscrit ainsi que MM. Lévi et Gaster, de sorte que maintenant on possède le texte hébreu de l'Ecclésiastique presque en entier, ch. III, 6-XVI, 24; XVII, 31, 32; XIX, 1, 2; XX, 4-6, 12; XXV, 12, 16-28; XXVI, 1, 2; XXVII, 5, 6, 16; XXXI, 11-XXXIII, 3; XXXV, 19-XXXVIII, 27; XLIX, 12-LI, 30, quelques parties mêmes en double et en triple. Nous allons signaler rapidement les publications qui ont donné le texte de ces fragments et étudié les questions qu'ils soulèvent. Nous laissons de côté les articles de revue.

Le fragment découvert par Mmes Lewis et Gibson avait été publié par M. Schechter dans l'*Expositor* de juillet 1896. MM. Cowley et Neubauer donnèrent ensuite (1897) les feuillets 8-16 du même manuscrit, qui contenaient les chap. XXXIX, 15-XLIX, 11, de l'Ecclésiastique (1). Le texte

(1) *The original Hebrew of a portion of Ecclesiasticus* edited by A. Cowley and A. Neubauer, vith two facsimiles; in-4°, XLVII-41 pp. 1877. Oxford, Clarendon Press. 13 fr. 10.

hébreu était accompagné des versions grecque d'après Swete, syriaque d'après de Lagarde et de la vulgate latine d'après l'Amiatinus. En outre, ils donnaient les proverbes du Fils de Sira, qui avaient été reproduits par les littératures talmudique et rabbinique, un glossaire des mots qui n'étaient pas dans la Bible et des mots néo-hébreux ou aramaïsés. La même année, M. Smend publia à Berlin une édition critique de ces mêmes chapitres de l'Ecclésiastique.

En 1898 parut sous ce titre: *l'Ecclésiastique* ou *la Sagesse de Jésus, Fils de Sira*, texte original hébreu, édité, traduit et commenté, première partie, une étude très approfondie de M. I. Lévi sur les ch. XXXIX, 15-XLIX, 11 (1). Dans l'introduction l'auteur fait d'abord l'histoire de la découverte de l'original hébreu, décrit le manuscrit, relève les gloses marginales, prouve l'originalité du texte hébreu, étudie la langue et le style de l'auteur, fixe la date et examine les versions grecque et syriaque de l'Ecclésiastique. L'hébreu de ces fragments est conforme en général à celui des autres livres de la Bible; mais il est farci d'aramaïsmes et même de rabbinismes. Ceci est d'autant plus singulier que l'auteur s'applique à ressembler aux poètes anciens; il s'évertue à donner à son style une couleur archaïque. Il a écrit son livre dans le premier quart du IIe siècle avant Jésus-Christ. Vient ensuite le texte hébreu avec la traduction en regard et de nombreuses notes surtout critiques.

En 1899, encore sous ce titre: *La Sagesse du Fils de Sira*, MM. Schechter et Taylor ont publié une traduction des ch. III-VII; XI-XVI; XXX-XXXIII; XXXV-XXXVIII; XLIX-LI, en y ajoutant des notes critiques (2). A la suite vient une introduction où M. Schechter décrit les deux manuscrits qu'il a utilisés, étudie les rapports de l'Ecclésiastique

(1) ***L'Ecclésiastique* ou *la Sagesse de Jésus, Fils de Sira*, texte original hébreu, édité, traduit et commenté par I. Lévi; 1re partie — in-8o, LVII-149 pp. Paris, Leroux, 1898. 7 fr.**

(2) *The Wisdom of ben Sira;* portions of the book Ecclesiasticus by S. Schechter and C. Taylor; in-4o, LXXXVII-68, 24 pp. Cambridge, University Press, 1899. 12 fr. 50.

hébreu avec les livres de l'Ancien Testament au point de vue de la langue; au temps, où le fils de Sira écrivit son livre, l'hébreu classique était déjà une chose du passé et la langue littéraire du temps était l'idiome hébreu que nous connaissons par la Mischnah. Enfin nous avons des notes et la reproduction du texte hébreu.

En 1901 M. I. Lévi publia la deuxième partie de son étude sur l'Ecclésiastique (1). Dans l'introduction il parle des nouveaux fragments découverts, décrit les manuscrits, qu'il désigne par les lettres A B C D et revient sur la question : les fragments hébreux représentent-ils l'original ? M. Lévi avait hésité tout d'abord ; finalement il croit que nous avons bien l'original hébreu de l'Ecclésiastique, mais additionné de nombreuses corrections et interpolations. Pour le vocabulaire et la syntaxe il ratifie son jugement précédent. « Le style trahit une époque de décadence : mélange de prolixité et de concision voulue, de négligence et d'affectation, hardiesse de construction, prédilection pour les répétitions de tournures, pastiches et fausses élégances, accumulation d'images incohérentes, tout cela dénote une époque où la sève poétique était tarie, où la spontanéité était remplacée par l'effort scolastique, la recherche pédante, l'artifice et le convenu. » Enfin, M. Lévi examine, en terminant, pourquoi les rabbins n'ont pas admis l'Ecclésiastique dans le canon. On a reproché surtout au Fils de Sira sa misogynie qui le fait parler avec tant d'amertume de la vertu féminine: la femme a tous les défauts, elle est bavarde, intempérante, effrontée, impudique, voleuse; c'est à cause d'elle que nous avons été condamnés à la mort; son épicuréisme qui lui conseille d'écarter tout chagrin et de jouir des plaisirs de la vie ; sa misanthropie qui le fait se défier des amis : « Eloigne-toi de tes ennemis et prends garde à tes amis. » VI, 12. M. Lévi croit que l'on retrouve ici l'influence de la littérature grecque et en particulier d'Euripide. Malgré ces pas-

(1) *L'Ecclésiastique* ou *la Sagesse de Jésus*, *Fils de Sira*, par I. Lévi, 2e partie; in 8°, LXX-243 pp. Paris, Leroux, 1901.

sages qu'on peut adoucir ou renforcer, le livre mérite dans son ensemble l'épithète πανάρετος (livre de toutes les vertus) que lui ont décerné les Pères de l'Eglise.

Le P. Schlögl tente de restituer les chapitres XXXIX-12-XLIX, 16, dans leur forme originale en utilisant les règles métriques de Zenner et strophiques de Grimme (1). Il essaye d'abord de résoudre les questions suivantes : les fragments de l'Ecclésiastique récemment découverts donnent-ils le texte original? de quelle utilité peuvent être les versions grecque et syriaque pour la restitution de ce texte? De quelle manière ce texte peut-il être rétabli d'après les règles de la critique et de la métrique. Il opère ensuite cette restitution et donne une version latine des fragments restitués. Un commentaire critique explique et justifie le travail.

Le but du D[r] Peters dans son travail : *Le texte récemment retrouvé de l'Ecclésiastique* (2), a été de restituer le texte de ce livre d'après les sources. Il étudie donc tout d'abord le texte hébreu, décrit les manuscrits et fixe la valeur de ce texte qu'il croit original. Il passe ensuite en revue les citations en hébreu et en araméen de l'Ecclésiastique, que l'on retrouve dans la littérature rabbinique. Il examine les traductions grecque et syriaque et détermine leur valeur pour la restitution du texte; enfin, il trace les règles critiques d'après lesquelles il va rétablir le texte. A la suite, vient la discussion copieuse des sources du texte, et, par la comparaison du texte hébreu, des versions grecque et syriaque, des citations rabbiniques, M. Peters essaye de retrouver le texte primitif de l'Ecclésiastique. A la fin du volume il édite le texte hébreu avec une traduction allemande du texte qu'il a restitué. Ce travail

(1) *Ecclesiasticus* (39, 12-49, 16) ope artis criticæ et metricæ in formam originalem redactus a P. Nivardo Schlögl, *O. C.* in-4°, XXXIV-72 pp. Vienne, Mayer, 1901. 8 fr. 75.

(2) *Der jüngst wiederaufgefundene hebräische Text des Buches Ecclesiasticus*, untersucht, herausgegeben, übersetzt und mit kritischen Noten versehen von N. Peters; in-8°, XVI-447 pp. Fribourg, Herder, 1902. 12 fr. 50.

pourra être très utile à ceux qui voudront étudier ces fragments dans le détail.

Enfin, nous avons une étude complète sur l'Ecclésiastique due au P. Knabenbauer (1). Elle fait partie du *Cursus Scripturæ sacræ*, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois à nos lecteurs. Nous nous réservons d'en parler plus tard en détail; disons seulement que l'auteur a discuté avec soin toutes les questions dont nous venons de parler, et donné en appendice le texte hébreu de l'Ecclésiastique avec une traduction latine.

Ceux de nos lecteurs, qui désireraient étudier plus à fond le problème du degré d'originalité de ces textes, devront lire l'article de M. Touzard, dans la *Revue biblique*, 1900, pp. 525-563. Voici la conclusion du travail : « Il faut convenir que notre texte hébreu de l'Ecclésiastique renferme un grand nombre d'altérations et ne peut être rendu à son état primitif qu'après de longs et minutieux travaux de critique. Il y a même ici des altérations d'un genre spécial et que la Bible hébraïque ignore; notre texte hébreu n'étant pas canonique, a été traité très librement par les copistes, et il n'est pas du tout prouvé que MM. Margoliouth et Lévi n'aient pas vu clair en signalant dans ce manuscrit des passages traduits du grec ou du syriaque et des arabismes qui témoignent de la date récente à laquelle ces traductions ont été faites. Nous avons un texte corrompu, et si, comme nous le croyons, nous pouvons espérer découvrir d'une façon sûre, à côté de versets retraduits des versions, de nombreux passages correspondant à l'original hébreu de Ben Sira, il faudra auparavant qu'un long travail de critique textuelle nous restitue les leçons primitives des textes que nous possédons. »

III. Sous le titre de « Recherches pour l'histoire du canon du Nouveau Testament et de l'ancienne littéra-

(1) Cursus Scripturæ sacræ. *Commentarius in Ecclesiasticum* cum appendice : Textus Ecclesiastici hebræus descriptus, auctore J. KNABENBAUER, *S. J.*; in-8°, 476-LXXXIII pp. Paris, Lethielleux, 1902. 13 fr.

ture chrétienne » (1), le docteur Zahn publie à intervalles inégaux des études qui éclaircissent divers points controversés, se rattachant à l'objet général de ses travaux, le Nouveau Testament. La VI[e] partie contient deux études très intéressantes : les Apôtres et les disciples des Apôtres dans la province d'Asie, les frères et les cousins de Jésus.

La première étude a pour but d'établir la valeur de l'Eglise d'Ephèse comme témoin de la tradition. Zahn passe donc en revue les Apôtres et les disciples des Apôtres dont le souvenir se rattache à cette Eglise, et établit la valeur de leur témoignage. En premier lieu vient Quadratus, prophète et apologiste, puis les presbytres, dont parle saint Irénée. Ces presbytres étaient des disciples de Jean et quelques-uns d'entre eux étaient des disciples de Jean et d'autres Apôtres. C'est d'eux que saint Irénée a appris un certain nombre de renseignements qu'il nous transmet. Faut-il compter Polycarpe parmi ces presbytres? Saint Irénée dit bien qu'il l'a connu dans sa jeunesse; mais cette expression est trop vague pour en faire la base d'une preuve décisive.

Quelle était en fait l'autorité de ces presbytres et quelle idée devons-nous avoir d'eux? Il serait très important de le déterminer, car ils nous ont laissé sur divers points des renseignements dont il faudrait fixer la valeur. C'est d'eux que saint Irénée avait appris que Notre Seigneur avait vécu au-delà de quarante ans; c'est à eux qu'en appelle Papias pour appuyer ses dires. Zahn ne croit pas qu'ils aient occupé une place dans la hiérarchie ecclésiastique; c'est plutôt à titre de « pères spirituels et de maîtres de la génération qui vint après eux » qu'il en est parlé.

Viennent ensuite des études sur Polycarpe de Smyrne et sur Papias d'Hiérapolis. Mais l'étude la plus importante, à notre point de vue, est celle qui concerne Jean à Ephèse. Y a-t-il eu deux Jean à Ephèse, vers les premières années

(1) *Forschungen zur Geschichte des neutestamentlichen Kanons und der altkirchlichen Literatur*, von Th. ZAHN; VI Teil : I. *Apostel und Apostelschüler in der Provinz Asien.* II. *Brüder und Vettern Jesu ;* in-8°, IV, 372 pp. Leipzig, Deichert, 1900. 12 fr. 50.



du IIe siècle? Eusèbe, discutant le fameux passage de Papias, où celui-ci dit qu'il aimait à écouter ce que disaient les presbytres, parmi lesquels il rangeait André, Pierre, Jean, ainsi que les disciples du Seigneur, et ce que disaient aussi Aristion et le presbytre Jean, conclut qu'il y avait deux Jean : Jean l'Apôtre et Jean le presbytre. C'est à ce second Jean que certains critiques contemporains, pour tenir compte de la tradition johannique, attribuent la paternité du quatrième Evangile. D'autres, frappés des différences de style et de langue qui existent entre l'Evangile et les Epîtres d'un côté et l'Apocalypse de l'autre, attribuent l'Evangile et les Epîtres qui portent le nom de Jean à l'Apôtre, et l'Apocalypse au presbytre Jean. Zahn discute longuement le passage de Papias, et conclut à un seul Jean. Eusèbe s'est trompé. Ce Jean le presbytre, né d'une conjecture de l'écrivain et par ailleurs inconnu, doit être rayé de l'histoire. Il existe cependant des cas où l'on a identifié deux personnages distincts pour n'en faire qu'un, Philippe l'Apôtre et le diacre Philippe, par exemple. Mais cette preuve *a pari* n'a pas de valeur dans le cas présent; la réunion des deux Philippe s'explique bien, parce que le diacre étant évangéliste a pu de ce fait être qualifié d'Apôtre, tandis qu'il n'y avait aucun point de contact entre Jean l'Apôtre et Jean le presbytre.

Nous avons suivi volontiers le Dr Zahn dans presque toutes les parties de cette première moitié de son travail; pour la seconde moitié, nous nous séparerons de lui nettement. Il essaye de démontrer que ceux que les Evangiles appellent les frères et les sœurs de Jésus étaient les fils de Marie, et par conséquent les frères naturels de Notre-Seigneur. Il n'est, en définitive, aucun des arguments extraits de l'Evangile et de la tradition, qu'il présente à nouveau, qui n'ait été déjà réfuté. En fait, l'Evangile ne parle des frères de Jésus que lors de la vie publique du Sauveur, et des concordances des noms, il ressort que ce sont des parents et non de vrais frères. En outre, pourquoi Marie serait-elle allée demeurer dans la maison de Jean, si elle avait eu encore des enfants, entre autres Jacques, qui est

resté à Jérusalem, où il est devenu le chef de l'Eglise de cette ville. Quant à la tradition, elle est, dans l'ensemble, tout en faveur du dogme catholique de la perpétuelle virginité de Marie et nous préférons nous en rapporter au témoignage de saint Jérôme plutôt qu'à celui de l'hérétique Helvidius.

Cette réserve sur cette seconde partie du livre du Dr Zahn ne nous empêchera pas de reconnaître la valeur de l'ensemble du travail; on y retrouvera les qualités ordinaires de l'auteur, abondance et sûreté des renseignements, habileté à les mettre en œuvre et à en extraire des conclusions.

IV. Les critiques tendent de plus en plus à tenir l'Evangile de saint Marc pour un écrit original, représentant une tradition primitive, à savoir la prédication de saint Pierre. Aussi, cet Evangile qui, autrefois, était traité plutôt comme une reproduction abrégée de l'Evangile de saint Matthieu, passe-t-il maintenant au premier rang et est étudié pour lui-même. En ces dernières années plusieurs études sur saint Marc, très soignées et très détaillées, ont paru, et en voici une nouvelle, qui ne fera pas double emploi avec les précédentes (1).

M. Menzies se place au point de vue historique et son commentaire a presque la forme d'une vie de Notre-Seigneur. Au lieu d'expliquer les termes un à un ou les phrases séparément, il présente un exposé d'ensemble de toute une section, quitte à donner en note les éclaircissements philologiques ou critiques qui se réfèrent aux termes. Ce système offre le précieux avantage de fournir au lecteur un exposé suivi et bien ordonné.

Dans l'introduction M. Menzies rompt encore avec la méthode ordinaire; il traite seulement les questions qui intéressent le grand public et laisse de côté ce qui est critique de détail ou ne regarde que les spécialistes. L'étude porte toute entière sur l'origine, la formation et la valeur

(1) *The earliest Gospel ;* a historical study of the Gospel according to Mark, with a text and english version by Allan Menzies, *D. D.*; in-8°, pp. VIII-306. Londres, Macmillan, 1901 ; 10 fr. 65.

historique de l'Evangile de saint Marc. Menzies expose d'abord quel a été l'état primitif de la tradition évangélique et pourquoi les Evangiles écrits ont paru aussi tardivement, une trentaine d'années seulement après la mort de Notre-Seigneur. Il y eut, il est vrai, avant nos Evangiles canoniques, de nombreux fragments écrits des discours de Jésus et des faits principaux de sa vie, de la passion en particulier, mais ces fragments ont disparu ou s'ils ont passé, ce qui est probable, dans nos Evangiles, nous ne pouvons les distinguer actuellement d'une façon certaine. Un moment vint cependant où il fut nécessaire de rassembler ces traditions éparses de peur qu'elles ne se perdissent ou que, laissées en dehors de tout contrôle, elles ne s'altérassent. C'est de ce besoin que naquirent nos Evangiles canoniques et en premier lieu celui de Marc. Le but de l'auteur a été apologétique sans cependant cesser d'être historique.

Sur ce point, M. Menzies, suivant les traces des critiques contemporains, Holtzmann, Jülicher, croit que la tendance à idéaliser la figure du Christ, laquelle se montre plus développée dans la tradition subséquente, se dessine déjà dans l'Evangile de Marc. « On peut prouver, dit-il, que la tradition évangélique a travaillé sur les faits réels et sur les choses dont elle se souvenait. Nous pouvons tracer dans les Evangiles le mode d'opération de la tradition chrétienne primitive et voir le chemin dans lequel elle marche. Elle va toujours de ce qui est plus concret à ce qui est plus idéal, de ce qui est simple et familier à ce qui est noble et majestueux, du moins au plus merveilleux. La figure du Sauveur est élevée de plus en plus au-dessus de la terre ; son histoire est de plus en plus édifiante. Ceci ne veut pas dire que les faits sur lesquels la tradition opère soient inventés ; ils sont, au contraire, quelquefois trop réels pour le travail de la tradition. » (P. 19.) Quant à Marc, « il est en général historique ». Cependant il traite ses sources librement et ne craint pas d'arranger les récits de façon à produire l'effet qu'il poursuivait. Ces réflexions sont justes dans une certaine mesure ; l'important est de se

tenir dans les limites convenables et de ne pas, sous prétexte de retrancher les additions étrangères à la tradition primitive, en arriver à une évaporation presque totale de la matière historique. C'est un défaut que l'auteur n'a pas su éviter.

Et d'abord, il ne croit pas qu'il faille qualifier de miracles les faits où Jésus-Christ a déployé « ses pouvoirs ». A l'appui de cette affirmation, il ne craint pas de revenir aux plates explications du rationalisme de jadis ou bien de supposer que le miraculeux n'a été que dans l'interprétation que les disciples ont donnée du fait. L'imagination des malades aurait été un facteur puissant dans les cas de guérison. Quelques-unes cependant résistent à cette explication : la résurrection de la fille de Jaïre, par exemple, ou la guérison de la fille de la Chananéenne. Nous croyons inutile de relever l'embarras de M. Menzies pour expliquer la guérison du lépreux (I, 40) ; il en est réduit à supposer que le lépreux était déjà guéri ou en voie de guérison et que Jésus en le touchant de la main a simplement constaté que la lèpre avait disparu et que le malade pouvait rentrer désormais dans la société de ses semblables. Une cause est bien désespérée quand on en est réduit à changer aussi brutalement le sens des mots. Vouloir expliquer naturellement les miracles évangéliques c'est s'obstiner à faire violence aux textes, lesquels, pris dans leur sens ordinaire, attestent nettement le fait surnaturel.

Sur les autres parties de l'introduction nous n'aurions pas les mêmes réserves à faire. L'Evangile de Marc a été écrit vers l'an 60-70 ; il s'adressait à des lecteurs occidentaux, et la preuve c'est que les mots araméens sont traduits, les coutumes juives expliquées ; on rencontre dans cet Evangile plusieurs mots latins. L'auteur a été longtemps en rapport avec saint Paul, ce qui explique qu'on trouve dans le deuxième Evangile des traces d'idées pauliniennes. La tradition primitive met en outre Marc en rapport avec saint Pierre, dont il aurait été l'interprète et dont il aurait reproduit la prédication évangélique. M. Menzies croit que c'est vers l'an 64, après la mort ou le départ de

saint Paul pour l'Orient que Marc serait revenu à son ancien père dans la foi, à saint Pierre alors à Rome. Ceci est une hypothèse qui ne nous paraît pas plus plausible que celle qui admettrait deux personnages du nom de Marc, l'un Jean Marc, le cousin de Barnabé et l'aide de Paul et l'autre, interprète de Pierre, ou bien que celle qui suppose que Marc accompagna saint Pierre après que saint Paul eut refusé de l'emmener avec lui dans son second voyage missionnaire.

Le commentaire est intéressant, bien informé, s'attachant surtout aux questions importantes, mais il demande à être lu avec précaution.

V. Quel est le degré de véracité historique du IVe Evangile? Telle est la question à laquelle aboutit le problème, que pose la critique et que le Dr Wendt essaye de résoudre en développant des conclusions, qu'il avait déjà posées dans un précédent ouvrage (1). Prouver que cet Evangile est de l'apôtre Jean ne serait pas résoudre entièrement la question, car si nous ne croyons pas celui-ci divinement inspiré il a pu faire des erreurs de mémoire ou développer la doctrine de son Maître. C'est par l'étude du texte de l'Evangile que nous devons établir la valeur des renseignements qu'il nous fournit. Le Dr Wendt ne veut pas s'adresser au témoignage des anciens écrivains, parce que, prétend-il, on n'arrive pas sur ce point à un résultat définitif et que, si l'on peut constater entre la plus ancienne littérature chrétienne que nous possédons et le IVe Evangile de nombreux points de contact, tant au point de vue des idées que des termes, il n'est pas certain que ces ressemblances ne proviennent pas d'une tradition johannique ou d'une école doctrinale qui existait avant le IVe Evangile et dont celui-ci aurait été l'aboutissant. L'auteur se con-

(1) *Das Johannesevangelium ;* eine Untersuchurg seiner Entstehung und seines geschichtlichen Wertes von Dr H. H. Wendt ; in-8°, vi-239 pp., Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1900. 7 fr. 50. — *The Gospel according to St. John ;* an inquiry into its Genesis and historical Value by H. H. Wendt, translated by Ed. Lummis ; in-8°, ix-260 pp. Edinburgh, Clark, 1902. 9 fr. 35.

tente d'affirmer; une preuve de l'existence de cette tradition nous semble nécessaire.

Il étudie donc l'Evangile lui-même et constate que l'écrivain s'est servi de deux sources de provenance différente, l'une pour les récits historiques, l'autre pour les discours du Seigneur. Il prouve cette hypothèse en essayant de montrer qu'il y a divergences de points de vue entre les parties narratives et les parties oratoires, différences entre les discours et les récits qui les introduisent, déplacements de discours connexes. Il essaye ensuite de déterminer, chapitre par chapitre, ce qui appartient à la source primitive et apostolique; il en donne un relevé à la page 256. Il étudie alors la valeur historique de cette source. Elle se compose de courtes notices historiques et surtout de discours. Les notices sont partout en accord avec la tradition synoptique et souvent complètent celle-ci. Quant aux discours rien ne s'oppose à ce que, dans leur fond, ils appartiennent à Notre-Seigneur. Ils sont dans le choix du thème et la manière de les traiter indépendants des Evangiles synoptiques; il y a cependant entre le contenu des discours johanniques et celui des discours des synoptiques une grande affinité. Le Dr Wendt relève avec soin tous les points de contact. A remarquer que le grand commandement qu'a donné Jésus, à savoir le précepte d'aimer Dieu et le prochain, se trouve à la base de tous les discours, qu'ils viennent des synoptiques ou du IVe Evangile. Ici et là Jésus parle de lui-même de la même façon; il se donne pour le fils de Dieu. La différence est que dans saint Jean il est insisté davantage sur quelques idées, toujours les mêmes et qu'en outre celui-ci rappelle des discours prononcés en Judée, à Jérusalem, dans des discussions avec les Pharisiens, tandis que les synoptiques s'en tiennent surtout à la prédication populaire aux foules de la Galilée.

M. Wendt en conclut que ces discours du IVe Evangile sont empruntés à des mémoires d'une haute valeur historique, dont l'auteur serait l'apôtre Jean. La tradition est favorable à cette attribution et rien de sérieux ne peut lui être opposé. Jean, il est vrai, était un pêcheur galiléen,

mais il était d'un esprit et d'un cœur ouverts aux choses divines, puisque Jésus l'avait aimé d'une façon spéciale. D'ailleurs le IV[e] Evangile est écrit dans un grec très simple, où ne se laissent voir ni élégance, ni habileté rhétorique; les procédés de la dialectique rabbinique n'y sont pas employés. Toute la beauté et la profondeur viennent des idées.

Nous ne suivrons pas davantage M. Wendt dans son exposé. Nous accepterons la seconde partie de sa thèse et ferons des réserves sur la première partie, à savoir sur la distinction d'auteur entre les discours et les récits.

VI. Nous avons déjà parlé à nos lecteurs de la *Grammaire du grec du Nouveau Testament* qu'a publiée le D[r] Blass en 1896. Nous avons dit combien l'auteur, professeur de philologie classique à l'Université de Halle, était qualifié par ses études sur les orateurs grecs pour faire ressortir les différences qui existent entre le grec des écrivains classiques et celui du Nouveau Testament. C'est à quoi, en effet, s'est appliqué M. Blass dans sa Grammaire; il note avec soin les particularités de la langue du Nouveau Testament et montre que, tout en se rattachant à la κοινὴ διάλεκτος, néanmoins elle a sa vie propre. Il n'est pas de ceux cependant qui y voient une langue différente de la langue littéraire de cette époque; il signale surtout les différences, mais fait ressortir aussi les ressemblances.

Cette Grammaire a été bien acceptée du public spécial auquel elle s'adressait, et au bout de six ans, elle est publiée dans une seconde édition corrigée et augmentée (1). Les changements nous ont paru être surtout de détail, mais ils sont assez nombreux. L'auteur a mis à profit ses propres travaux et ceux que les spécialistes ont publiés en ces dernières années. La partie qui concerne la phrase et sa construction, les figures de grammaire et de rhétorique, a reçu

(1) *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch* von D[r] Fr. Blass; 2[e] verbesserte und vermehrte Auflage; in-8°, xii-348 pp. Gœttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1902. 7 fr. 50.

de notables additions. Se référant à un article qu'il avait fait paraître dans les *Theologische Studien und Kritiken*, M. Blass complète, p. 304-305, le paragraphe où il avait montré que l'Epître aux Hébreux pouvait être scandée comme une pièce de vers. L'étude sur l'antithèse et le parallélisme est développée aussi ; un exemple très suggestif de cette dernière figure est trouvé dans la première Epître aux Corinthiens, I 25-29. Il faudrait citer le texte grec pour faire ressortir l'habile disposition de ces propositions qui se balancent exactement, de façon à présenter un ensemble si bien construit d'après les règles de la rhétorique grecque, que l'auteur a pu conclure « qu'aucun orateur grec n'aurait pu considérer l'éloquence de ce passage avec d'autres sentiments que ceux d'une profonde admiration », p. 308.

Tout un paragraphe a été ajouté, p. 308-309, sur le style des évangélistes. Matthieu est signalé comme celui dont la phrase est la plus artistique, à la condition toutefois d'y reconnaître des formes d'art orientales. Dans les discours en particulier, le parallélisme hébreu est très exactement observé, et, ainsi que le montre Blass, cette disposition des propositions permettra de choisir entre les variantes, et l'on devra toujours tenir pour originale celle qui favorise le parallélisme des membres de la phrase.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette seconde édition de la *Grammaire du grec néotestamentaire ;* répétons seulement qu'elle est pour le moment la meilleure que nous puissions conseiller aux étudiants ; il serait bien à souhaiter qu'elle fût traduite en français, comme elle l'a été en anglais.

VII. *Der alte Orient* (l'ancien Orient) est une publication trimestrielle où sont étudiées par des spécialistes les questions de toute nature qui se rapportent à l'histoire et à la civilisation des peuples de l'ancien Orient. On jugera de l'intérêt de ces contributions, destinées au grand public, par le bref résumé, que nous allons en donner.

Dans le premier cahier (1), le Dr Winckler étudie les origines et la civilisation des peuples de l'Asie antérieure : Sémites, Arabes, Araméens, Chananéens, Khatti et Héthéens, Arméniens, Mèdes, Elamites. On ne sait rien des premiers peuples qui ont peuplé la région ; les Sumériens seraient un peuple préhistorique ; c'est de l'Arabie que sont venus les Sémites, les Chananéens, les Araméens. Les Khatti ou Héthéens seraient un mélange de peuples.

Le deuxième cahier est intitulé : *L'Epoque d'El Amarna* (2) ; *Egypte et Asie antérieure vers 1400 avant Jésus-Christ*, d'après les tablettes trouvées à El Amarna. Après avoir décrit les tablettes d'argile, M. Niebuhr en analyse le contenu et nous parle des écrivains de ces lettres, les rois asiatiques et les petits princes de la Syrie et de la Palestine et de ceux qui les ont reçues, les rois égyptiens de la dix-huitième dynastie.

Dans le troisième cahier (3), M. Jeremias nous parle de l'enfer et du paradis chez les Babyloniens. Et d'abord, du mort et de son ensevelissement, puis du monde des morts, du pain et de l'eau de vie dans le paradis babylonien.

Dans le quatrième cahier (4), il est question de la fortification dans l'ancien Orient.

Le premier cahier (5) de la seconde année est consacré à une question fort intéressante : le développement politique de la Babylonie et de l'Assyrie ; c'est un abrégé très succinct de l'histoire de ces deux pays depuis les temps les plus anciens jusqu'au moment de leur plein épanouissement.

(1) *Die Völker Vorderasiens*, von Dr H. Winckler ; in-8°, 36 pp., Leipzig, Hinrichs, 1899, 0 fr. 80.

(2) *Die Amarna Zeit ; Ægypten und Vorderasien um 1400 vor Christ*, von C. Niebuhr ; in-8°, 32 pp., Leipzig, Hinrichs, 1899, 0 fr. 80.

(3) *Hölle und Paradies bei den Babyloniern*, von Dr A. Jeremias ; in-8°, 32 pp., Leipzig, Hinrichs, 1900, 0 fr. 80.

(4) *Die Festungsbau im alten Orient*, by A. Billerbeck ; in-8°, 30 pp., Leipzig, Hinrichs, 1900, 0 fr. 80.

(5) *Die politische Entwickelung Babyloniens und Assyriens*, von Dr H. Winckler ; in-8°, 32 pp., Leipzig, Hinrichs, 1900, 0 fr. 80.

Le deuxième cahier traite des morts et de leur royaume dans la croyance des anciens Egyptiens (1); il en ressort nettement que ce peuple croyait à l'immortalité de l'âme et à une survivance idéale du corps.

Sous ce titre : Histoire primitive biblique et babylonienne (2), le Dr H. Zimmern compare les récits que la Bible et les documents babyloniens nous ont laissés sur la création, le paradis, les patriarches, le déluge et conclut que les Israélites ont reçu ces mythes des Babyloniens par l'intermédiaire des Chananéens. C'est une conjecture qui n'est guère mieux prouvée que beaucoup d'autres émises sur cette question.

Dans le quatrième cahier, le Dr Freiherr von Lindau trace rapidement l'histoire des Phéniciens (3); il décrit le pays qu'ils ont occupé, les villes principales qu'ils ont fondées et montre qu'il n'y eut jamais de royaume de Phénicie proprement dit; il y avait des principautés plus ou moins indépendantes, mais presque toujours sous la sujétion d'un empire plus puissant, Egypte, Kheta, Assyrie, Perse.

VIII. Mmes Smith Lewis et Dunlop Gibson publient dans des fascicules intitulés : *Studia sinaitica*, des documents syriaques et arabes qu'elles ont trouvés au couvent du mont Sinaï. Ces publications intéressent surtout les spécialistes; il est bon cependant d'indiquer brièvement ce qu'elles sont.

Dans le n° VII (4) on nous donne une version arabe des Actes des Apôtres, du ch. VII, 37, à la fin et des sept

(1) *Die Toten und ihre Reiche im Glauben der alten Ægypten*, von Dr A. WIEDEMANN; in-8°, 36 pp., Leipzig, Hinrichs, 1900, 0 fr. 80.

(2) *Biblische und babylonische Urgeschichte*, von Dr H. ZIMMERN; in-8°, 40 pp., Leipzig, Hinrichs, 1901, 0 fr. 80.

(3) *Die Phönizien*, von W. Freiherr von LINDAU; in-8°, 32 pp., Leipzig, Hinrichs, 1901, 0 fr. 80.

(4) *An arabic Version of the Acts of the Apostles and the seven catholic Epistles*, edited by Mary DUNLOP GIBSON; in-4°, x-61, 108 pp. Londres, Clay, 1899, 9 fr. 40.

Epîtres catholiques, une courte histoire intitulée « Prière d'un moine », quatre aphorismes moraux et un traité de théologie sur la Trinité. La traduction des Actes et des trois grandes Epîtres catholiques a été faite assez librement d'après la Peshitto et celle des quatre petites Epîtres catholiques d'après la version syriaque de Philoxène; elle ne présente aucune variante importante.

Le n° VIII (1) sous le titre : *Apocrypha arabica* contient un livre apocryphe, mis sous le nom de Clément, disciple de Simon Pierre; il renferme une histoire légendaire des commencements du monde et de l'humanité et surtout des généalogies. Le but de l'auteur est de justifier la Vierge Marie des attaques des Juifs et de démontrer la virginité de la Mère de Dieu et sa descendance de David. On trouvera dans ce livre l'original de bien des légendes qui se sont répandues plus tard, et dont plus d'une est assez bizarre. Ainsi Caïn avait résolu de tuer son frère Abel parce qu'il désirait épouser Lusia, la femme d'Abel. Le sommeil de Noé en état d'ivresse était une figure du crucifiement du Christ et de son repos dans la tombe pendant trois jours. Noé a été enseveli dans l'arche avec les autres patriarches. Enfin, l'auteur sait beaucoup de choses, entre autres le nom de toutes les femmes qu'ont épousées les personnages bibliques.

Les autres apocryphes de ce volume sont l'histoire d'Aphikia, femme de Jésus, fils de Sirach, vizir du roi Salomon et celle de Cyprien le magicien et de sa femme Justina.

Le n° XI (2) contient aussi deux livres apocryphes : le Protévangile de Jacques et le *Transitus Mariæ*, ainsi que des fragments des Septante, de la Peshitto, du Coran, etc.

Mmes Smith Lewis et Dunlop Gibson ont encore édité

(1) *Apocrypha arabica*, edited and translated by Mary Dunlop Gibson; in-4°, xxxi, 79, 76 pp. Londres, Clay, 1901, 12 fr. 50.

(2) *Apocrypha syriaca; The Protevangelium Jacobi and Transitus Mariæ*, with other texts fragments, edited and translated by A. Smith Lewis; in-4°, lxii, 71, 81 pp. Londres, Clay, 1902, 18 fr. 75.

sous le titre de *Palestinian Syriac Texts* (1) des fragments syriaques de manuscrits de la collection Taylor-Schechter, vingt-cinq de l'Ancien Testament et quatorze du Nouveau Testament. Le texte grec est mis en regard du texte syriaque et les variantes de diverses natures sont indiquées. Huit planches reproduisent photographiquement les fragments.

IX. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que l'éditeur Lecoffre a entrepris la publication d'une nouvelle collection intitulée : *Etudes bibliques*. Elle comprendra des travaux spéciaux sur chacun des livres de la Bible, dont il sera donné une traduction et un commentaire; déjà un volume a paru : le *Livre des Juges* par le Père Lagrange, lequel sera suivi d'un second : l'*Evangile selon saint Jean* par le Père Calmes. En outre, on donnera des études sur des questions bibliques; ainsi le P. Lagrange vient de publier des *Etudes sur les religions sémitiques* et publiera bientôt : *La méthode historique dans l'étude de l'Ancien Testament*. Ce dernier volume est la reproduction de six conférences données à l'Institut catholique de Toulouse. Les titres seuls de ces conférences nous en indiquent l'intérêt : Le dogme ecclésiastique et la critique biblique; Développement religieux de l'Ancien Testament; L'inspiration et la critique; La Bible et la science; L'histoire primitive et la Genèse; Le code d'Hammurabi et la législation d'Israël.

Les parties du livre sur les *Religions sémitiques*, que nous avons lues dans la *Revue biblique* nous font bien augurer de l'ensemble et nous en parlerons en détail ainsi que du précédent volume, dès que nous les aurons entre mains (2). Pour le *Livre des Juges* nous pouvons déjà affirmer que ce travail est un premier pas dans une voie où les

(1) *Palestinian Syriac Texts from palimpsest fragments in the Taylor-Schechter collection*, edited by A. Smith Lewis et Mary Dunlop Gibson; in-4°, xxiii-111 pp. Londres, Clay, 1900, 13 fr. 10.

(2) Depuis que cette revue a été écrite, l'ouvrage *Etudes sur les Religions sémitiques* a paru et nous l'avons reçu; c'est un beau volume de x-430 pp.

savants catholiques doivent entrer. Il n'y a aucune raison sérieuse pour que nous laissions l'étude critique et historique de la Bible à nos adversaires; il est temps d'affirmer et de prouver par nos travaux que l'on peut être un excellent catholique et en même temps un critique judicieux, au courant des bonnes méthodes et capable de discuter et d'établir un texte, aussi bien que qui que ce soit. C'est là ce que vient de prouver le Père Lagrange, ainsi que nous le ferons ressortir dans l'analyse que nous donnerons bientôt de son livre.

E. Jacquier.



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Criticism of the New Testament. *St Margaret's Lectures*, 1902, by W. Sanday, G. Kenyon, C. Burkitt, H. Chase, C. Headlam, H. Bernard. — In-12, VII-230 pp. Londres, Murray, 1902.

Le but des savants qui ont écrit ce livre a été d'appeler l'attention du public sur les livres du Nouveau Testament et d'exposer les résultats, auxquels on est arrivé de nos jours sur l'état de ces livres, sur leur date et leur valeur historique. Les questions ne sont pas traitées en détail ; on ne peut cependant dire qu'elles sont simplement effleurées, car ceux qui les ont exposées sont des spécialistes, qui ont su choisir les points principaux et les mettre en pleine lumière. On trouvera donc ici les principes directeurs, qui commandent tous les développements de la critique externe et interne des livres du Nouveau Testament.

M. W. Sanday expose d'une façon générale les problèmes principaux, que soulèvent les écrits du Nouveau Testament, et en donne la solution actuelle. Sur la question synoptique, il fait remarquer que l'hypothèse de deux documents — Marc et les Logia de Matthieu — à la base de nos Evangiles est pour le moment celle qui est le plus en faveur. Cette solution offre peut-être des éléments de vérité, mais on est obligé d'y faire tant de restrictions ou d'additions, qu'elle en devient presque non avenue. Quant aux différences qui existent entre les diverses Epîtres de saint Paul, elles jettent une lumière très vive sur les phases successives de la vie spirituelle de l'Apôtre,

mais ne peuvent être mises en avant pour rejeter l'authenticité d'aucune d'entre elles.

M. Kenyon décrit les manuscrits du Nouveau Testament et résume les systèmes de critique textuelle actuellement en faveur, en fixe la valeur et explique la formation des divers groupes de textes. Le texte syrien paraît être abandonné et la lutte est circonscrite entre le texte alexandrin et le texte occidental.

Les autres lectures sont aussi intéressantes que les précédentes; M. Burkitt étudie les versions anciennes du Nouveau Testament, latines, syriaques, égyptiennes; M. Chase retrace l'histoire du canon; M. Headlam essaye de fixer les dates des livres du Nouveau Testament, et M. Bernard établit la valeur historique des Actes des Apôtres.

Ce résumé succint suffira à montrer l'intérêt que présente ce livre; ajoutons que, dans l'ensemble, nous pouvons accepter toutes les solutions qui sont données aux questions, pour la plupart d'ailleurs encore en discussion. La tendance générale de ces lectures est nettement conservatrice.

E. JACQUIER.

Institutiones Theologiæ dogmaticæ specialis ex Summa Theologica S. Thomæ Aquinatis desumptæ, et hodiernis scholis accommodatæ, auctore P. Fr. Joanne LOTTINI, Ord. Præd. — Volumen I. *De Deo in se considerato, et ut est principium et finis rerum*, Florence. In-8° de 550 pp. Paris, Lethielleux, 1903. 6 fr.

Après avoir publié un excellent *Compendium* de philosophie scolastique, et un volume d'*Introduction* à la théologie, qui ont été justement appréciés par les juges les plus autorisés et par les critiques des meilleures revues, le savant dominicain, professeur depuis longues années au séminaire épiscopal de Fiesole, complète son œuvre doctrinale en rédigeant pour l'utilité des étudiants ecclésiastiques le cours de *Théologie dogmatique spéciale*, dont le premier volume vient de paraître. Ici, comme dans ses ouvrages antérieurs, c'est la pensée de saint Thomas qui sert de base à l'enseignement; c'est la méthode même de cet incomparable maître qui préside au développement de la science; c'est le plan de la Somme qui se réalise dans ses grandes lignes et qui s'accommode merveilleusement aux besoins des écoles modernes.

Le sous-titre l'indique, toute la première partie de la Somme théologique est comprise dans ce volume initial des *Institutiones*. Il s'agit de Dieu considéré en lui-même, et aussi comme principe et fin des choses. L'unité de la nature divine, la trinité des personnes, la création du monde, de l'ange et de l'homme, voilà les traités classiques énumérés suivant l'ordre de leur enchaînement rationnel. Si vaste qu'il paraisse au premier abord, le sujet est néanmoins condensé en 550 pages, comme il convient à un manuel d'études élémentaires. Rien d'essentiel n'y est omis. Le souci d'être bref n'a pas engendré l'obscurité. Les questions sont exposées en des développements proportionnés à leur importance. Le choix judicieux des preuves, la netteté et la précision des concepts, une trame d'argumentation solide et serrée, contribuent pour une bonne part à rendre l'exposé doctrinal aussi simple que lumineux. Sans faire un vain étalage d'érudition, le professeur expérimenté a soin de recueillir les données précieuses pour la formation intellectuelle des jeunes clercs, mais il se garde d'insister plus que de raison sur les détails où l'esprit court le risque de s'égarer dans une superfétation de mémoire.

Nombreux sont les chapitres qui méritent d'attirer l'attention spéciale des maîtres et des disciples. Les qualités éminentes du métaphysicien de bonne race et du théologien formé à la meilleure école s'y manifestent dans leur plus vif éclat. Aussi, bien que l'ouvrage du R. P. Lottini soit, avant tout, un texte d'enseignement élémentaire parfaitement approprié aux besoins des intelligences novices qui s'adonnent à l'acquisition de la science sacrée, nous n'hésitons pas à en recommander la lecture approfondie comme très profitable à tous ceux qui savent déjà. Deux autres volumes, dont la publication est imminente, compléteront les *Institutiones Theologiæ dogmaticæ specialis*. Nous les saluons de nos vœux et de nos éloges anticipés, assurés d'ailleurs que le passé garantit l'avenir et que le même succès leur est réservé comme à leurs devanciers.

P. B.

Les Sacrements de l'Eglise catholique, t. II, *L'Eucharistie*, par le Dr Nicolas Ghir; traduit de l'allemand par l'abbé Mazoyer. — Un vol. in-8° de 380 pp. Paris, Lethielleux, 1901.

Nous avons déjà signalé l'apparition du premier volume de cet ouvrage qui est un exposé dogmatique à l'usage des prêtres dans le ministère ; nous avons dit que son but était de leur donner une intelligence plus profonde et plus vive de ces mystérieux canaux de la grâce, de ces *reliquiæ Incarnationis* (saint Thomas), dont l'administration leur est confiée ; nous avons enfin rendu justice à la vaste érudition de l'auteur qui est étonnamment familiarisé avec la littérature patristique et la théologie scolastique dont il prodigue les trésors avec, ce semble, quelque excès, la trame tout entière n'étant qu'un enchaînement de textes cités avec les indications nécessaires.

Le premier volume contenait, avec quelques données historiques, la théorie des Sacrements en général, celle du Baptême et de la Confirmation en particulier. Le second est tout entier consacré à l'Eucharistie. Le Dr Ghir a du reste publié déjà sur le saint Sacrifice de la messe deux volumes fort remarquables et qui en sont l'explication dogmatique, liturgique et ascétique. Après avoir étudié dans une première section la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui donne à l'Eucharistie son excellence particulière, l'auteur l'étudie comme sacrement et comme sacrifice dans une deuxième et troisième section. A l'étude de la présence réelle, qui fait l'objet de la première section, s'en rattachent deux autres sur la transsubstantiation et le mode de la présence sacramentelle. Aux questions habituelles d'essence, institution, dignité, matière, forme, ministre et sujet, sont annexés trois paragraphes sur la communion sous une seule espèce (avec quelques indications historiques), sa nécessité et ses effets. Dans la troisième section, la réalité, l'essence et l'efficacité du sacrifice eucharistique sont étudiées successivement.

C'est de la doctrine du Concile de Trente : *Vetus, absoluta et omni ex parte perfecta doctrina* exposée dans les sessions 13, 21 et 22, et des commentaires très sûrs et très autorisés du catéchisme romain, que le Dr Ghir s'est servi comme de guide pour son étude dogmatique du sacrement qui est la clef de voûte et le couronnement de l'édifice spirituel. Et, afin « d'interroger d'un regard plus pénétrant l'abîme du mystère, nous prendrons ensuite pour guides saint Thomas et saint Bonaven-

ture. Dans l'étude des mystères de nos autels, le docteur angélique et le docteur séraphique n'ont jamais été surpassés, ni même égalés. » (P. 7.)

Les mêmes qualités de piété solide et de grande érudition qui distinguèrent déjà le premier volume, constituent aussi la valeur très réelle du second. L. T.

De Perfectione Vitæ spiritualis, par le R. P. Antonii Le Gaudier, *S. J.* — T. I[er], Turin, Mariotti, 1903.

La première édition de cet ouvrage sur la Perfection de la Vie spirituellle, remonte à 1619. Une autre édition avait paru en 1855, grâce aux conseils et à la collaboration du P. Roothaan, supérieur général de la Compagnie de Jésus. Le fait que cette édition était devenue très rare, justifie la présente qui est due aux soins du P. Micheletti, de la même Compagnie. On y trouve tout d'abord la préface du premier éditeur, suivie de l'éloge de l'auteur, éloge qui se ramène à deux points : Parfait imitateur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le P. Le Gaudier a été un maître incomparable de la Vie spirituelle. De là les assauts extraordinaires dont il a été l'objet de la part du démon. On en raconte quelques traits dont les uns sont certains et les autres plus encore : *Certum id quidem, sed longe certius quod ipse narravit Pater*. (P. XIII.)

La perfection à la fois spéculative et pratique, tel est l'objet de l'ouvrage qui est distribué en six parties : Nature et causes de la perfection spéculative ; ses degrés ou ses trois états ; la perfection pratique ; ses moyens (les vertus) ; ses instruments et enfin l'étude de la perfection. A ces six parties font, ou plutôt feront suite deux opuscules sur l'amour et la parfaite imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On se rend compte très vite, en parcourant ce premier volume, que la doctrine en est très substantielle et puisée aux meilleures sources ; en dehors de la Sainte Ecriture, le P. Le Gaudier s'appuie surtout sur l'autorité de saint Augustin. Les sommaires qui suivent le titre des chapitres en donnent tout d'abord une idée précise et d'ensemble. Comme l'auteur a voulu écrire un ouvrage non seulement théorique, mais encore vraiment pratique, il entre parfois, et d'ailleurs sans excès, dans des détails très minutieux, par exemple dans les chapitres douze, vingt-trois et vingt-cinq de la troisième partie. Le latin en est d'une lecture agréable et facile. L. T.

Retour à l'Evangile. *Méditations pour les douze mois de l'année*, t. I, IX, X, par M. l'abbé CARON. — Paris, Haton, 1902. Le vol. : **2** fr.

La pensée qui a inspiré l'auteur nous est indiquée par le titre de l'ouvrage. Une des causes de l'affaiblissement de la foi, c'est que la lecture des livres saints est complètement négligée par les catholiques. Sans doute l'Eglise, frappée des erreurs nombreuses que la Réforme avait fait sortir de l'interprétation arbitraire du texte sacré, a cru devoir dans sa sagesse tracer aux fidèles des règles dont la sévérité nous étonne un peu aujourd'hui. Mais ce serait mal comprendre le sens et la portée de ces règles, que de leur attribuer l'intention de fermer aux fidèles ces sources fécondes de la doctrine chrétienne. Le Pape Pie VI, dans une lettre mémorable ne craint pas de dire qu'il y a lieu d'exhorter les fidèles à lire les Saintes Lettres. Mgr d'Hulst a écrit quelque part que la lecture prudente de la Bible est un des moyens les plus puissants de nourrir la foi et de donner aux âmes un tempérament chrétien. Il ajoute même que le système qui consiste à faire de la Bible un livre réservé au clergé est une nouveauté dans l'Eglise.

Le principal mérite de ces méditations, c'est de nous mettre sous les yeux une page de l'Evangile, d'y ajouter un commentaire clair et succinct et d'en tirer une série de réflexions pieuses et de résolutions pratiques. La méthode sans doute n'est pas nouvelle. C'est celle qu'ont suivie avec tant de succès les auteurs critiques ascétiques d'autrefois, les Dupont, les Saint-Jure, les Nouet et tant d'autres. Ils manquent souvent d'élégance, ils ne sont pas toujours attrayants par les grâces du style. Mais ils nous offrent comme la moelle de la parole révélée. Voilà pourquoi on les lit encore avec plaisir.

M. Caron a suivi ces maîtres incomparables. Mais il a renouvelé le procédé et l'a accommodé à l'inexpérience des fidèles dans ces matières ardues, et à leur extrême faiblesse. Tout en conservant la sévérité de la doctrine évangélique et l'austérité de la morale sacrée, il a su la présenter d'une manière fort agréable. L'exposition a quelque chose de neuf et de moderne. Elle est colorée, imagée, fleurie et cela sans dépasser la mesure. Il a reçu sur ce point un témoignage autorisé et vraiment flatteur. M. Bornier, l'auteur de *La Fille de Roland* lui a écrit : « J'ai commencé la lecture de *Attente de Jésus ;* cela me charme, me berce, pour ainsi dire, gravement et doucement. De plus, le style est tout à fait à mon gré, cela ne gâte rien ».

Nous pourrions nous arrêter et terminer cet article. Mais les lecteurs nous saurons gré de leur mettre sous les yeux un abrégé des matières renfermées dans les trois volumes mentionnés plus haut. Le premier est intitulé *Attente de Jésus.* Il offre aux fidèles trente et une méditations adaptées aux quatre semaines de l'Avent, et singulièrement propres à préparer les cœurs aux solennités de la Noël, de la Circoncision et de l'Epiphanie. Qu'on en juge par l'énoncé des sujets. D'abord, dans la première semaine, nous avons les grandes scènes de la Bible, où Dieu prend plaisir à esquisser une ombre et une image des temps de la loi nouvelle. L'origine de l'homme, la chute et le Rédempteur, la mort d'Abel, le sacrifice de Noé, la vocation d'Abraham, le sacerdoce d'Abraham. Dans les trois autres semaines éclate la voix du Précurseur qui annonce la venue prochaine du Sauveur, et qui exhorte les hommes à la pénitence. Ou bien c'est l'archange Gabriel qui est député auprès de Marie pour lui porter les volontés du Très Haut, et l'initier à ses destinées glorieuses. C'est la Mère de Dieu qui traverse les montagnes de la Judée, et va exercer auprès de sa cousine un ministère de charité et de zèle. La vision d'Isaïe, les visions de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel jettent de vives lumières sur le mystère du Verbe Incarné et marquent même avec précision l'époque où il doit s'accomplir.

Un autre volume a pour but d'alimenter la piété des fidèles dans le mois d'octobre. Trente et une méditations commentent cette parole de l'Evangile : « *Ils louaient Dieu, disant : un grand Prophète s'est levé parmi nous* ». *Jésus Prophète*, tel est le titre. L'auteur s'est proposé de recueillir la plupart des prophéties qui sont sorties de la bouche du Sauveur. Elles sont nombreuses. « C'est tout l'Evangile qui serait venu sous notre plume, dit-il avec raison. Plus simplement, nous avons pensé à attirer l'attention sur cette vérité si puissante pour affirmer notre foi : « *L'Evénement des Prophéties*, selon la pensée de Tertullien, est *à découvert devant nous : c'est le monde moderne et tout ce qui s'y passe* (1). »

Les méditations du mois de novembre au nombre de trente-trois nous rappellent le triomphe de Jésus qui est aussi notre triomphe. Elles sont très propres à consoler l'âme dans ses angoisses, à l'affermir dans ses défaillances, à fixer ses incerti-

(1) Tert. : *Apologétique*, t. X.

tudes et ses irrésolutions. Nous nous associons pleinement à ce vœu qui est exprimé dans l'introduction. « Lisez ces pages avec simplicité..., à vos questions elles donneront de telles réponses; à vos doutes elles opposeront de telles certitudes; à vos tristesses, elles offriront de si saints espoirs, qu'il vous sera impossible de ne pas sentir que tout cela vient de plus haut que l'homme, de plus loin que cette terre. Dès lors, tranquille sur votre destinée, vous laisserez le flot du temps vous porter vers ce monde de l'infini, dont les clartés déjà se projetteront sur votre route (1).

P. GONNET.

L'Eglise catholique. *Instructions d'apologétique*, par M. Léon DÉSERS. — In-12, pp. VIII-291. Paris, Poussielgue.

Dans les quatorze instructions que renferme ce volume, M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul traite de l'organisation de l'Eglise, de son enseignement, de ses œuvres, des services innombrables qu'elle a rendus à la société. C'est une partie très importante du traité de l'Eglise. Elle n'est pas souvent abordée dans la chaire chrétienne. Et cependant il est peu de sujets qui conviennent aussi bien à notre société pleine de préjugés et si défiante à l'égard du ministère sacerdotal. On ne connaît pas l'Eglise ou on ne la connaît que par les théories mensongères des écrivains libres penseurs qui en obscurcissent la physionomie radieuse, en dénaturent les institutions, en calomnient la doctrine.

M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul s'attaque à toutes ces erreurs, combat les sophismes accumulés par la mauvaise presse, cherche à dissiper les préjugés qui naissent de l'ignorance et de la mauvaise foi. Il n'y a rien d'agressif. Il se contente d'exposer la doctrine, et il le fait en homme qui non seulement connaît à fond son sujet, mais qui encore a l'expérience de son auditoire et sait la manière dont il faut lui présenter les vérités religieuses.

Voici le plan de ce cours d'instructions : 1° Vue d'ensemble; 2° L'enseignement de l'Eglise ; 3° Le gouvernement de l'Eglise; 4° L'action vivifiante de l'Eglise, la Papauté, le Clergé, les Ordres religieux ; 5° Les Eglises séparées de Rome et enfin l'Avenir de l'Eglise.

(1) *Triomphe de Jésus*, introd., XII.

On voit par cette indication sommaire combien cette prédication est adaptée aux besoins de la société actuelle et quels fruits abondants elle peut produire dans les âmes. La forme adoptée est éminemment propre à captiver l'attention des auditeurs. C'est une causerie savante sur des matières très sérieuses, une causerie simple, sobre, émaillée de traits vifs et spirituels. Dans les arguments, à côté des ressources d'une théologie saine et vigoureuse, le bon sens vient prêter un appui qni n'est pas à dédaigner. Pour prouver que l'infaillibilité n'a rien qui répugne à la raison, après avoir rappelé les promesses de Jésus-Christ et la preuve de l'Ecriture, l'orateur s'écrie : « Mon cher auditeur, vous qui rejetez si vite l'infaillibilité de l'Eglise, savez-vous que vous êtes infaillible ?... Et moi aussi, je suis infaillible, et puis tous ceux qui m'écoutent ici le sont également... Comment cela ? C'est bien simple. Nous sommes infaillibles toutes les fois que nous affirmons une chose qui est certaine... Si je dis que 2 et 2 font 4, je suis infaillible ; si je dis que la Seine passe à Paris, je suis infaillible... Alors, peut-on dire qu'il n'est pas possible que l'infaillibilité existe, quand nous sommes infaillibles, nous tous, hommes, femmes, enfants, au moins cinquante fois par jour (1) ? »

Cette prédication est très actuelle et très pratique. L'auteur vit à Paris, et par son ministère se trouve en contact avec les diverses classes de la société. Les erreurs, les préjugés qui foisonnent dans la grande cité, lui sont familiers et parfaitement connus. Il est de plus versé dans la littérature du jour. Victor Hugo, Taine, Michelet, Jules Lemaître et quantité d'autres écrivains lui fournissent des armes pour défendre la vérité. Dans les combats qu'il livre aux ennemis de l'Eglise, il va à coup sûr. Chacun peut se reconnaître aux peintures qu'il en fait, tant il y a de précision et de justesse dans le coloris et le dessin.

Ajoutons en terminant qu'il a réalisé un problème assez difficile. Ces instructions sont courtes. Je ne crois pas qu'elles se prolongent au delà de vingt-cinq minutes. Et cependant chacune aborde un sujet grave et important. Ce sujet est envisagé sous tous ses aspects. Les idées se pressent et se condensent. Réunir dans un cadre assez restreint une foule de faits, joindre la brièveté à la profondeur, c'est un mérite assez rare et que l'on reconnaîtra facilement dans ces entretiens.

Ph. Gonnet.

(1) *Troisième instruction*, p. 27.



Dimanches et Fêtes de l'Avent, par le T. R. P. MONSABRÉ. Avent prêché à Rome, 1890-1891. — In-12, pp. 304. Paris, Lethielleux, 1902. **3** fr.

Ce volume contient huit discours sur les dimanches et fêtes de l'Avent ainsi que sur les fêtes de la Circoncision et de l'Epiphanie. On y a joint aussi le discours que le Révérend Père prononça lors de sa réception à l'Académie des Arcades.

Ne nous arrêtons pas à faire l'éloge du talent oratoire du P. Monsabré. Il est des hommes dont le nom seul est un panégyrique. Le P. Monsabré est du nombre. Il nous suffira d'exposer brièvement le caractère spécial de ces entretiens et les mérites qui les distinguent.

L'orateur a adopté le genre de l'homélie. C'est la méthode des Pères et c'est celle qui s'adapte le mieux aux auditoires ordinaires, et qui laisse des impressions plus profondes dans l'esprit des fidèles. D'abord, nous avons sous les yeux un sommaire de l'Evangile. Puis l'explication littérale nous fait entrer dans le sens du texte sacré. L'orateur, en suivant pas à pas la parole évangélique, s'élève dans les plus hautes régions de la théologie. C'est, à propos de la mission des disciples de Jean-Baptiste auprès du Sauveur, la grandeur et la sublimité du sacerdoce chrétien, et un magnifique commentaire du dialogue qui s'établit entre saint Jean et les envoyés de la synagogue, appliqué aux prêtres de la nouvelle loi. Au quatrième dimanche de l'Avent, saint Luc annonce avec solennité que les temps sont arrivés, que le Messie attendu pendant des siècles va enfin se manifester aux hommes et combler l'attente des nations. Par une brillante revue de la succession des empires, l'orateur nous montre comment la venue de Jésus-Christ a été préparée, et il nous met devant les yeux un parallèle fort ingénieux entre les préparations divines du monde physique et celles du monde moral.

Comme dans les homélies des Pères, la morale se trouve toujours associée au dogme. Les détails pratiques abondent dans ces huit entretiens. Nous venons d'entendre le récit effrayant des signes avant-coureurs du jugement dernier. La providence de Dieu est justifiée devant les hommes. Les impies sont confondus et les justes vengés et glorifiés. « Regardez, dit l'orateur, dans votre vie présente ; regardez, vous y verrez peut-être les signes avant-coureurs de votre prochain jugement. Entre la grâce et la nature, entre votre raison et vos passions, entre votre

santé et l'âge qui la démolit, que de bruits de guerre ! » Ainsi jusqu'à la fin de l'homélie se continue une série de réflexions qui remuent le cœur, éclairent l'homme sur ses devoirs et le poussent à la pratique des vertus chrétiennes.

Ce petit volume, tout en rappelant l'élévation, l'éclat des conférences de Notre-Dame, se distingue surtout par l'onction et l'aimable simplicité qui convient à l'homélie évangélique.

P. GONNET.

La Vie spirituelle à l'Ecole du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, par Antonin LHOUMEAU. — Un volume in-8° de 505 pp. Paris et Poitiers, H. Oudin, 1902. **3** fr.

Le Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort peut être considéré comme chef d'une école de spiritualité, puisque sa doctrine se distingue par certains enseignements particuliers et par des pratiques de piété qui lui sont spéciales. Mais il n'a pas pris la peine de développer cette doctrine dans de savants ouvrages : son caractère ne l'y prédisposait pas, et son activité apostolique trouvait à s'employer ailleurs. Le livre de M. Lhoumeau est destiné à commenter, au moyen des lumières de la théologie, le plus important ouvrage du Bienheureux, nous voulons dire le *Traité de la dévotion à Marie*. De là le titre qu'il a donné à son livre : *La Vie spirituelle à l'école du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort.*

Ce n'est pas un ouvrage de propagande, que l'on puisse mettre entre les mains de tous : les âmes simples ne le goûteraient pas, et même ne pourraient le comprendre. C'est un traité savant, dont l'intelligence requiert une instruction religieuse assez développée et des aptitudes particulières. A dire le vrai, nous estimons que l'auteur aurait pu être parfois plus simple et apporter moins de recherche dans ses explications. Mais ce livre est sérieusement élaboré et plein de précieux enseignements. M. Lhoumeau appartient à l'école des théologiens qui ne veulent pas séparer du dogme la morale et l'ascétique, dont il est la base indispensable. M. Lhoumeau se réclame tout particulièrement de Mgr Gay : il ne pouvait choisir un patronage plus recommandable et plus propre à assurer le succès de son livre.

A.-L. B.



Sentimentalisme et Formalisme religieux, par Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, traduction de M. l'abbé Bégin. — In-12 de pp. xv-97. Paris, Vic et Amat, 1902.

Sous ce titre, Mgr Bonomelli dénonce deux erreurs fort dangereuses et malheureusement très répandues. Qu'est-ce que le sentimentalisme ? C'est le système qui consiste à n'admettre comme critérium de la vérité que le sentiment. Quand il s'agit des vérités révélées, il se borne à une aspiration vague vers l'infini et vers les idées religieuses. Après l'avoir défini avec beaucoup de clarté, et l'avoir analysé avec une très grande délicatesse, Mgr Bonomelli en signale les désastreuses conséquences. « Il est semblable à une feuille sèche qui tombe de l'arbre et que le vent d'automne emporte dans ses tourbillons ; il est semblable à une barque lancée sur la mer en fureur, sans gouvernail, sans rames, sans boussole... Le naufrage est inévitable (1). » Il n'a pas de peine à prouver que le scepticisme et la négation sont les fruits naturels de ce système. C'est l'intelligence seule qui nous met en présence de la vérité, et seule elle doit guider nos pas. Seule elle peut démontrer que Dieu existe, que l'âme est immortelle, que la loi divine est obligatoire. Comme dit saint Thomas, « l'intelligence est le principe immédiat de l'acte de foi, et l'homme ne croirait pas s'il ne voyait pas qu'il est de son devoir de croire ».

A côté de cet écueil, il en est un autre tout opposé. C'est le formalisme ou matérialisme en religion. Le sentimentalisme se tient à l'écart des pratiques religieuses. Il respecte l'Eglise, en admire les manifestations sublimes, l'enseignement, les œuvres puissantes. Mais il professe une indifférence complète pour les formes extérieures, les ornements, les cérémonies. C'est le feuillage d'un arbre qui se renouvelle continuellement. Tout autre est le formalisme. La religion, pour lui, consiste dans l'œuvre purement extérieure. Il multiplie les actes matériels et s'y absorbe au point de borner là toute la dévotion. Il néglige la réforme du cœur. Mgr Bonomelli s'élève avec raison contre ce formalisme religieux. Sa critique se recommande par la discrétion et la mesure. Toutes les pratiques de dévotion en elles-mêmes ne peuvent être que bonnes et utiles. Mais il faut choisir, il faut éviter l'excès et l'abus.

Cette brochure, fortement pensée et admirablement écrite,

(1) P. 29.

s'adresse surtout aux fidèles du diocèse de Crémone. La plaie qu'elle décrit exerce aussi ses ravages en France. L'auteur a une connaissance profonde de la société. Dans les peintures qu'il trace du cœur humain, il est délicat, précis. Il va à coup sûr. Voilà pourquoi cette parole sûre et vigoureuse trouvera de l'écho dans notre société française.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Logica in usum scholarum, auctore Carolo FRICK, *S. J.* Ed. 3ª emendata. — 1 vol. in-8° de xII-323 pp. Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1902. **3 fr. 50.**

Ce volume fait partie du *Cursus philosophicus* publié en collaboration par plusieurs professeurs de philosophie aux collèges de Valkenberg et de Stonyhurst. La première édition que le R. P. Frick donna, en 1893, fut favorablement accueillie par le public des écoles auquel son Manuel de Logique était destiné. C'était justice d'ailleurs, puisque le petit livre mis entre les mains des étudiants et commenté de vive voix par l'auteur se recommandait par les qualités qui font la valeur et le succès des ouvrages élémentaires. Une seconde édition, et bientôt après, une troisième (celle que nous annonçons aujourd'hui) ont été améliorées par l'expérience : un certain nombre de passages que les élèves trouvaient d'exposition trop brève ou d'entente moins facile ont été, suivant le précepte du poète, remis sur le métier, polis et repolis, c'est-à-dire élucidés par des remaniements opportuns ou par d'utiles développements. Le maître a su, sans négliger aucun détail essentiel, résumer fort bien, en une centaine de pages, la *Dialectique*, qui dirige et règle scientifiquement les opérations de l'intelligence, simple appréhension, jugement et raisonnement. Les deux autres tiers du volume sont consacrés à la *Critique*, dont l'objet est d'expliquer et de démontrer l'existence, les sources et les critères de la vérité et de la certitude de la connaissance humaine. En raison de son importance spéciale et des nombreuses controverses qu'a fait naître le mouvement intellectuel de l'époque moderne, cette seconde partie a été traitée avec plus d'abondance, quoique l'auteur ne se soit pas départi d'une judicieuse sobriété dans l'exposé des

opinions et des systèmes, comme dans le choix des preuves ou des réponses aux objections. Les jeunes disciples du professeur de philosophie auront ainsi à leur portée un ouvrage élémentaire, mais substantiel, dont le texte clair et solide les instruira dans le vaste domaine de la science, en même temps qu'il servira de base à des études ultérieures, où la curiosité naturelle de l'esprit trouvera une légitime et plus ample satisfaction.

P. B.

Les Ecoles libres. La loi du 1er juillet 1901 et l'avis du Conseil d'Etat du 23 janvier 1902. Examen juridique et documents, par Edouard Viollet, docteur en droit, licencié ès lettres, avocat à la cour d'appel de Paris. — Un vol. in-12 de 139 pp. Paris, Oudin, 1902.

A l'heure où la France catholique tout entière est si vivement émue par la fermeture de six mille de ses Ecoles libres et chrétiennes et par les menaces, qui, comme une épée de Damoclès, sont suspendues sur la tête des congrégations enseignantes, rien ne saurait être plus opportun, plus utile, qu'un petit manuel juridique à l'usage de tous ceux que passionne la liberté de l'enseignement primaire et qui ont à la défendre contre les entreprises des sectaires et des lois républicaines.

C'est ce petit manuel juridique que M. Edouard Viollet présente au public, sous le titre : *Les Ecoles libres*. Il discute avec l'indépendance d'un homme compétent, qui se place sur le terrain du droit et de la liberté, la loi du 1er juillet 1901, le décret du 23 janvier 1902 et les abus iniques qu'en a faits le gouvernement.

Il donne en appendice, ou comme « annexe », toute une série de documents très précieux : la Déclaration des Droits de l'Homme; les lois du 1er juillet 1901, du 16 juin 1881, et du 30 octobre 1886; les diverses circulaires qui ont interprété ces lois; les paroles de M. Waldeck-Rousseau à M. Cochin; les *Lettres* de MM. Goblet et Gabriel Monod eux-mêmes en faveur de la liberté d'enseignement.

On ne saurait donc trop recommander *les Ecoles libres* de M. Viollet à tous les prêtres et membres des comités catholiques, qui s'occupent de garder à tout prix aux enfants du peuple le catéchisme et l'éducation chrétienne, qui est le plus inestimable des bienfaits.

L'abbé Théodore Delmont.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Un Apôtre de la Croix et du Rosaire : Le Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, par J.-M. Texier. — Un volume in-8° de 187 pp. Paris et Poitiers, H. Oudin. **1** fr. **25**.

Le bienheureux Grignon de Montfort est une des figures les plus captivantes du XVIIe siècle : et cependant, comme il est peu connu en France ! Certaines provinces de notre pays, qui ont respiré le parfum de ses vertus et ont entendu sa parole apostolique, connaissent de lui mieux que son nom. Mais combien d'autres, où il a été oublié peu de temps après sa béatification ! Cette biographie le fera connaître aux âmes qui se plaisent dans la compagnie des Saints, et qui aiment à étudier les merveilles opérées en eux par la grâce. Certes, nous trouvons dans la vie du Bienheureux plus d'un trait qui paraîtrait folie à la sagesse du siècle. Mais, à les examiner de près, et à les comparer avec les enseignements du divin Maître, combien ils apparaissent admirables ! Ne discutons pas tant ce que nous aurions à répondre aux mondains. Aimons le bienheureux Grignion de Montfort : imitons-le dans la sphère où nous nous mouvons, et dans la petite mesure qui nous est indiquée par la Providence. De ce livre, je dirai hardiment : *Tolle, Lege !*

A. Lepitre.

La Savoie avant le Christianisme, par J. Burlet, professeur au grand séminaire de Chambéry. — In-8° de VI-407 pp. Chambéry, imprimerie générale de Savoie, 1901.

Quoique cet excellent ouvrage ne fasse pas avancer la science au sens propre et un peu exclusif du mot, il faut le louer presque sans réserve comme un effort très honorable d'érudition locale, et aussi parce qu'il est destiné à répandre libéralement, dans un milieu donné, la science acquise que les savants eux-mêmes sont loin de dédaigner lorsqu'ils la rencontrent dans un tableau d'ensemble, clair, complet et large comme celui que M. Burlet destine au grand public. Il n'y a, du reste, qu'à parcourir au bas des pages et surtout dans la copieuse bibliographie dressée par l'auteur la liste des travaux qu'il analyse ou con-

dense, et sur lesquels il fonde ses propres conjectures (1), pour voir qu'il ne se pouvait guère imaginer de livre mieux informé.

Tout au plus se demande-t-on s'il y avait lieu de traiter à part de la *Savoie préhistorique*, sur laquelle on possède à peine quelques données solides et d'ingénieuses hypothèses. Il a fallu, semble-t-il, les corser de quelques généralités pour obtenir la matière d'une partie spéciale. Est-ce que quelques lignes, disons même deux ou trois pages d'introduction, n'auraient pas suffi pour résumer tout ce qu'on sait sur ces lointaines origines et pour nous amener au véritable sujet du livre : la *Savoie gauloise* et la *Savoie gallo-romaine ?* (Et pourquoi ce mot de *Savoie* qui expose le lecteur à quelque méprise sur le contenu de l'ouvrage, en réalité bien plus large que son titre, puisque, dépassant les limites de la Savoie actuelle, il aborde l'histoire de tout le pays occupé par les Allobroges ?)

C. B.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Etude sur le Théâtre de Marie-Joseph Chénier, par A Lieby, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, docteur ès lettres. — Un vol. in-8°, de 514 pp. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902.

Voilà une thèse très documentée, très intéressante dans ses deux parties fort bien conduites : *Histoire des tragédies de Marie-Joseph Chénier* et *Examen critique* de ces tragédies, avec des aperçus, sinon nouveaux, du moins piquants sur le théâtre français pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, avec aussi de belles pages de littérature comparée sur notre théâtre classique et le théâtre de Sophocle, de Shakespeare, de Métastase, d'Alfieri, de Lessing et de Schiller.

Mais c'est une thèse et l'auteur pour louer le personnage, le dramaturge dont il parle, oublie trop souvent les droits de l'histoire et de la morale.

Ainsi, c'est un fort triste personnage que Marie-Joseph Chénier, voltairien et anticlérical forcené, jacobin, « sans culotte »,

(1) Par exemple, sur le passage d'Annibal en Savoie. M. Burlet tient pour le récit de Polybe, tout en reconnaissant qu'il est plein d'obscurités.

régicide, terroriste, apologiste de Marat, séide de Robespierre, puis thermidorien, jacobin de nouveau, en vendémiaire et en fructidor, ensuite partisan de « l'homme de Brumaire », tribun, inspecteur de l'instruction publique, pensionné par l'Empereur, le louant en public et l'attaquant en secret. — Eh bien, M. Lieby n'a pas un mot pour flétrir cette carrière politique, ensanglantée au début, avilie à la fin par la courtisanerie rampante et intéressée, sans être plus sincère que le jacobinisme, jadis affiché comme intransigeant. Si M. Lieby blâme Chénier, ce n'est pas parce qu'il a été cyniquement atroce depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor 1794; c'est parce qu'il a fait « adhésion au 18 brumaire » et chanté l'Empire; mais alors, du moins, Chénier ne se souillait pas par les crimes sanglants de la Convention, que ses votes ont sanctionnés et qui le marquent au front d'un stigmate indélébile.

Quant aux tragédies de Marie-Joseph Chénier, M. Lieby raconte fort bien leur histoire, l'échec d'*Azémire* en 1786, le succès de *Charles IX* en 1789-90, le peu de succès d'*Henri VIII* et de *Calas*, en 1791, les ovations faites à *Caius Gracchus* en 1792, à *Fénelon*, en 1793, les mésaventures de *Timoléon*, interdit avant Thermidor et joué après, l'interdiction de *Philippe II* en 1801-1802 (?), l'unique représentation de *Cyrus* en 1804, et celles de *Tibère* en 1843. Il n'oublie même pas *Brutus et Cassius*, *et Œdipe mourant*, non joués en 1784-1786, et *Nathan le Sage*, composé vers 1805. — Mais il oublie de flétrir comme audacieuses falsifications de l'histoire et odieuses excitations à la haine contre l'Eglise, ses prêtres et ses religieux, les tragédies de *Charles IX* et de *Philippe II*, où la Saint-Barthélemy et l'Inquisition sont vilipendées; les drames intitulés *Henri VIII*, *Calas* et *Fénelon*, où la calomnie stupide s'étale aussi complaisamment que la déclamation jacobine dans *Caius Gracchus*, *Timoléon* et *Tibère*, et la plate courtisanerie dans *Cyrus*, composé et joué pour les fêtes du sacre de l'Empereur, Napoléon-Cyrus ou Cyrus-Napoléon.

Si du moins, ces tragédies et ces drames avaient quelque mérite pour la peinture des mœurs et des caractères, pour l'analyse psychologique des sentiments et des passions, pour le style et la poésie? Mais non : Chénier ne vaut ni plus ni moins que ses contemporains, les La Harpe, les Lemierre, les Legouvé, les Arnault, les Luce de Lancival, les Raynouard, derniers représentants de l'école classique finissante, ou du pseudo-classicisme expirant.

Parler « de la nouveauté de *Charles IX*, comme « tragédie nationale », c'est commettre une double erreur. — D'abord, les sujets « nationaux » n'étaient pas « nouveaux » au théâtre en 1789, puisque *Zaïre*, *Adélaïde Duguesclin*, de Voltaire, y avaient été applaudies, ainsi que le *Siège de Calais*, *Gaston et Bayard* et *Gabrielle de Vergy*, de de Belloy. — Et puis, c'est faire injure à notre Patrie, à notre « nation », si profondément catholique pendant quinze siècles, que d'intituler « tragédies nationales » des diatribes virulentes contre l'Eglise et ses ministres, comme *Charles IX*, *Calas*, *Fénelon et Philippe II*. Les tragédies de Chénier ne sont pas même des « tragédies politiques » : ce sont des tragédies de circonstance, écrites par un jacobin pour être applaudies par des « sans-culotte » et sifflées par les honnêtes gens : c'est le double sort qu'elles ont eu.

Si *Tibère* est, d'après M. Lieby, le chef-d'œuvre de Chénier, tant pis pour Chénier; car *Tibère* est « une tragédie insipide », disait en 1843, Jules Janin, successeur aux *Débats* du critique Geoffroy, qui écrivait avec raison en 1805 : « M. Chénier a régné quelque temps au théâtre; mais... le retour de l'ordre et de la raison l'a détrôné... Son *Charles IX* n'est qu'une lugubre parade, encore moins horrible qu'ennuyeuse... Son *Timoléon* est un fou barbare et un très méchant frère... Son *Calas* est insipide... Ses *Gracques* sont froids... *Fénelon* est un conte de la Bibliothèque Bleue... Le personnage de *Henri VIII* est atroce et burlesque, indigne de la scène. » *Philippe II*, *Cyrus* et *Tibère* même ne méritent pas d'être mieux traités.

Ce jugement, en dépit du travail de M. Lieby, restera celui de la saine critique, qui respecte l'histoire et la morale.

L'abbé Théodore Delmont.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Colomiatti, *Codex juris pontificii seu canonici*, vol. VI-VII. Torino, Derossi, 18 fr. — Frankland (W. B.), *The early Eucharist*, A. D. 30-180. London, Clay, 144 p. in-4°, 6 fr. 25. — *L'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, Vollard, 300 fr. — Lagrange (R. P. M.-J.), *Etudes sur les religions sémitiques*. Lecoffre, 1 vol. in-8, 8 fr. — Laurent (R. P. Ch.), *Les Voix de la Prière*. Bouasse jeune. 272 p., in-16, 4 fr. 50. — Monsabré (T. R. P.), *Petits Carêmes*. 1898-1902. Lethielleux. 2 vol. in-8, 7 fr. — Monsabré (T. R. P.), *L'Ame de Jésus dans sa Passion*. Lethielleux. 1 vol. in-12, 1 fr. 50. — Nave, *Index digest of the Holy Scripture*. London, Clarendon Press. In-8. 15 fr. — Pille (abbé), *Méditations pour les chrétiennes*. Lethielleux. 4 vol. in-12, 9 fr. — Sayce, *The religions of ancient Egypt and Babylonia*. Edinburgh, Clark. 518 p. in-8, 10 fr. — *Theologischer Jahresbericht*. 21e Bd. 6e partie.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — Brunetière (F.), *Discours de combat*. Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — Dagneaux (abbé H.), *Leçons de métaphysique*. Retaux. 411 p. in-8, 5 fr. — Fouillée (A.), *Nietzsche et l'Immoralisme*. Alcan. 1 vol. in-8, 5 fr. — *Paris-Hachette*, 1903. Hachette. 1 vol. in-8, 3 fr. 75, 5 fr., 10 fr.

Histoire et Géographie. — Angot des Rotours (baron J.), *Saint Alphonse de Liguori*. Lecoffre. 1 vol. in-16, 2 fr. — Barry, *The papal monarchy* (590-1303). London, Putnam. XXIII-435 p. in-12, 6 fr. 75. — Chaine (S.), *Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles*. Lyon, A. Storck. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — Charléty (S.), *Histoire de Lyon*. Lyon, Rey. 320 p. in-8, 4 fr. — Cuvillier-Fleury, *Journal intime*. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Denis (S.), *Histoire contemporaine*. IV. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 8 fr. — Dumolard (H.), *Le Japon*. Armand Colin. 1 vol. in-18, 4 fr. — Eusebius. 2. *Die Kirchengeschichte*. Leipzig, Hinrichs. III-507 p. in-8, 20 fr. — Friedmann (P.), *Lady Anne Boleyn*, II. Fontemoing. 1 vol. in-8, 3 fr. 50. — Gautier (P.), *Madame de Staël et Napoléon*. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Hoffbauer, *Les rives de la Seine à travers les âges*. Paris, C. Schmid. In-4°, 30 fr. — *Jewish Encyclopaedia*. T. III. New-York, Funk. 700 p. in-4°, 38 fr. 50. — Lacombe (B. de), *Talleyrand, évêque d'Autun*. Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — Lefèvre (A.), *Germains et Slaves*. Schleicher. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — Levrault (L.), *La Poésie lyrique*. Delaplane. 1 vol. in-18, 0 fr. 75. — Martone (E. de), *La Valachie*. Armand Colin.

Parler « de la nouveauté de *Charles IX*, comme « tragédie nationale », c'est commettre une double erreur. — D'abord, les sujets « nationaux » n'étaient pas « nouveaux » au théâtre en 1789, puisque *Zaïre*, *Adélaïde Duguesclin*, de Voltaire, y avaient été applaudies, ainsi que le *Siège de Calais*, *Gaston et Bayard* et *Gabrielle de Vergy*, de de Belloy. — Et puis, c'est faire injure à notre Patrie, à notre « nation », si profondément catholique pendant quinze siècles, que d'intituler « tragédies nationales » des diatribes virulentes contre l'Eglise et ses ministres, comme *Charles IX*, *Calas*, *Fénelon et Philippe II*. Les tragédies de Chénier ne sont pas même des « tragédies politiques » : ce sont des tragédies de circonstance, écrites par un jacobin pour être applaudies par des « sans-culotte » et sifflées par les honnêtes gens : c'est le double sort qu'elles ont eu.

Si *Tibère* est, d'après M. Lieby, le chef-d'œuvre de Chénier, tant pis pour Chénier; car *Tibère* est « une tragédie insipide », disait en 1843, Jules Janin, successeur aux *Débats* du critique Geoffroy, qui écrivait avec raison en 1805 : « M. Chénier a régné quelque temps au théâtre; mais... le retour de l'ordre et de la raison l'a détrôné... Son *Charles IX* n'est qu'une lugubre parade, encore moins horrible qu'ennuyeuse... Son *Timoléon* est un fou barbare et un très méchant frère... Son *Calas* est insipide... Ses *Gracques* sont froids... *Fénelon* est un conte de la Bibliothèque Bleue... Le personnage de *Henri VIII* est atroce et burlesque, indigne de la scène. » *Philippe II*, *Cyrus* et *Tibère* même ne méritent pas d'être mieux traités.

Ce jugement, en dépit du travail de M. Lieby, restera celui de la saine critique, qui respecte l'histoire et la morale.

L'abbé Théodore Delmont.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — COLOMIATTI, *Codex juris pontificii seu canonici*, vol. VI-VII. Torino, Derossi, 18 fr. — FRANKLAND (W. B.), *The early Eucharist*, A. D. 30-180. London, Clay, 144 p. in-4°, 6 fr. 25. — *L'Imitation de Jésus-Christ*. Paris, Vollard, 300 fr. — LAGRANGE (R. P. M.-J.), *Etudes sur les religions sémitiques*. Lecoffre, 1 vol. in-8, 8 fr. — LAURENT (R. P. Ch.), *Les Voix de la Prière*. Bouasse jeune. 272 p., in-16, 4 fr. 50. — MONSABRÉ (T. R. P.), *Petits Carêmes*. 1898-1902. Lethielleux. 2 vol. in-8, 7 fr. — MONSABRÉ (T. R. P.), *L'Ame de Jésus dans sa Passion*. Lethielleux. 1 vol. in-12, 1 fr. 50. — NAVE, *Index digest of the Holy Scripture*. London, Clarendon Press. In-8. 15 fr. — PILLE (abbé), *Méditations pour les chrétiennes*. Lethielleux. 4 vol. in-12, 9 fr. — SAYCE, *The religions of ancient Egypt and Babylonia*. Edinburgh, Clark. 518 p. in-8, 10 fr. — *Theologischer Jahresbericht*. 21e Bd. 6e partie.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — BRUNETIÈRE (F.), *Discours de combat*. Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — DAGNEAUX (abbé H.), *Leçons de métaphysique*. Retaux. 411 p. in-8, 5 fr. — FOUILLÉE (A.), *Nietzsche et l'Immoralisme*. Alcan. 1 vol. in-8, 5 fr. — *Paris-Hachette*, 1903. Hachette. 1 vol. in-8, 3 fr. 75, 5 fr., 10 fr.

Histoire et Géographie. — ANGOT DES ROTOURS (baron J.), *Saint Alphonse de Liguori*. Lecoffre. 1 vol. in-16, 2 fr. — BARRY, *The papal monarchy* (590-1303). London, Putnam. XXIII-435 p. in-12, 6 fr. 75. — CHAINE (S.), *Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles*. Lyon, A. Storck. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — CHARLÉTY (S.), *Histoire de Lyon*. Lyon, Rey. 320 p. in-8, 4 fr. — CUVILLIER-FLEURY, *Journal intime*. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — DENIS (S.), *Histoire contemporaine*. IV. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 8 fr. — DUMOLARD (H.), *Le Japon*. Armand Colin. 1 vol. in-18, 4 fr. — EUSEBIUS. 2. *Die Kirchengeschichte*. Leipzig, Hinrichs. III-507 p. in-8, 20 fr. — FRIEDMANN (P.), *Lady Anne Boleyn*, II. Fontemoing. 1 vol. in-8, 3 fr. 50. — GAUTIER (P.), *Madame de Staël et Napoléon*. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — HOFFBAUER, *Les rives de la Seine à travers les âges*. Paris, C. Schmid. In-4°, 30 fr. — *Jewish Encyclopaedia*. T. III. New-York, Funk. 700 p. in-4°, 38 fr. 50. — LACOMBE (B. DE), *Talleyrand, évêque d'Autun*. Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — LEFÈVRE (A.), *Germains et Slaves*. Schleicher. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — LEVRAULT (L.), *La Poésie lyrique*. Delaplane. 1 vol. in-18, 0 fr. 75. — MARTONE (E. DE), *La Valachie*. Armand Colin.

1 vol. in-8, 12 fr. — MAUGRAS (G.), *La Disgrâce du duc de Choiseul.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — MENIÈRE (Dr Prosper), *Journal* publié par son fils. Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — MISSET (abbé Ad.), *Notre-Dame de l'Epine près Chalons-sur-Marne.* Champion. 1 vol. in-8, 4 fr. — *Missions catholiques françaises au XIXe siècle.* Tome VI. Missions d'Amérique. A Colin.—PAUL DUBOIS (L.), *Frédéric le Grand.* Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — PAULOT (L.), *Urbain II.* Lecoffre. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — SOREL (A.), *L'Europe et la Révolution francaise.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-8, 8 fr. — *Souvenirs de Syrie* (1860). Plon-Nourrit. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — THIBAULT (M.), *Isabeau de Bavière reine de France.* Perrin. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — V. (Mlle Th.), *En Terre-Sainte.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — VACHET (abbé Ad.), *A travers les rues de Lyon.* Lyon, Bernoux, Cumin et Masson. 1 vol. in-8, 20 fr. — WIDMAN, *Die Echtheit der Mahnrede Justins d. M. an die Heiden.* Mainz, Kirchheim, 164 p. in-8, 7 fr. 50. — WREDE, *Die Echtheit der 2. Thessalonicherbriefes.* Leipzig. Hinrichs. VIII-116 p. in-8, 5 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — CAMPFRANC (M. DU), *Lumière.* H. Gautier. 1 vol. in-18, 3 fr. — CHAMPOL, *La Rivale.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — COULOMB (J. DE), *Rançon d'âme.* H. Gautier. 1 vol. in-18, 3 fr. — COPPÉE (F.), *Contes pour les jours de fête.* Lemerre. 1 vol. in-18, 3 fr. 50.—DAMÁD (M.), *Rencontres.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — ERNEST-CHARLES (J.), *Les Samedis littéraires.* Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — GOSSEZ (A.-M.), *Poètes du Nord* (1880-1902). Ollendorff. 1 vol. in-18, 3 fr. 50. — LE BEAUMONT (M.), *Gringalette.* H. Gautier. 1 vol. in-18, 3 fr. — LIONNET (J.), *L'Evolution des idées chez nos contemporains.* Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — MEREJKOWSKY, *Tolstoï et Dostoiewsky.* Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — PERONNET (Mme C.), *Au pair.* H. Gautier. 1 vol. in-18, 2 fr. — RESCLAUZE DE BERMON (E.), *Le Comte de Perazan.* Plon-Nourrit. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — RIVIÈRE (J.), *Le Piège.* H. Gautier, 1 vol. in-18, 3 fr — SAINT-AULAIRE (comte A. DE), *La Ferme d'Herbigny* (*Etiennette*). Perrin. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. — SAMFIRESCO (E.), *Ménage polémiste, philologue, poète.* Fontemoing. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — SLOUSCHZ (N.), *La Renaissance de la Littérature hébraïque.* Soc. nouv. 233 p. in-18, 3 fr. 50. — TINSEAU (L. DE), *La Princesse errante.* Calmann-Lévy. 1 vol. in-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



LE THOMISME

ET

LA LITTÉRATURE CONTEMPORAINE (1)

Eminence (2),
Messieurs,

Quelques jours avant la naissance de saint Thomas d'Aquin, sa mère, Théodora, reçut la visite d'un pieux ermite nommé Bonus : « Réjouissez-vous, Madame, lui dit-il, vous enfanterez un fils et vous le nommerez Thomas. Il deviendra frère prêcheur et brillera tellement par sa science et sa sainteté, que nul dans son siècle ne l'égalera. »

Le pieux ermite se doutait-il que le siècle qui s'ouvrait, en 1226, serait, à certains points de vue, le premier de tous les siècles ? On ne sait, mais, à coup sûr, il ne soupçonnait pas qu'après sept cents ans écoulés, sa prophétie recevrait comme un renouveau de gloire incomparable et redeviendrait d'actualité. Il est bien vrai pourtant qu'un rayonnement immense se produit, à l'aurore du vingtième siècle, sur tout le monde catholique, et il est non moins vrai que ce rayonnement a pour centre d'activité, l'œuvre éternelle-

(1) Discours prononcé dans l'église Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon, le jeudi 26 mars 1903, en la fête — renvoyée du 7 mars — de saint Thomas d'Aquin, patron des Facultés catholiques.

(2) Son Eminence, le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, chancelier des Facultés catholiques.

ment jeune de saint Thomas. A Léon XIII revient l'honneur d'avoir provoqué cette renaissance bienfaisante. Le XIX[e] siècle, qui, à force de recherches et de labeurs, arrivait péniblement à saisir des fragments de vérité philosophique ou religieuse et se rapprochait, par une sorte d'instinct, de l'enseignement scolastique, le XIX[e] siècle serait resté longtemps encore dans les ténèbres ou les demi-ténèbres, si Léon XIII n'eût offert à sa passion pour les investigations savantes, les écrits du Docteur Angélique. Je n'essaierai pas d'établir, devant ce docte auditoire, en quoi et dans quelle mesure les idées dominantes au XIX[e] siècle, s'opposaient à la doctrine thomistique, en quoi et dans quelle mesure, elles la subissaient consciemment ou inconsciemment. Le travail serait au-dessus de mes forces, alors même que je le réduirais aux proportions d'une étude littéraire. Poètes, publicistes, orateurs, romanciers, pamphlétaires même, s'inspirent, qu'ils le veuillent ou non, d'une philosophie, ou du moins se rattachent à une philosophie. En essayant de les caractériser, comme penseurs ou disciples de penseurs, on s'exposerait nécessairement à être incomplet, peut-être injuste. C'est pourquoi, Messieurs, je vous demanderai la permission de restreindre le magnifique et effrayant sujet, que m'impose aujourd'hui la trop confiante amitié de Mgr Dadolle.

Les maîtres de la littérature au XIX[e] siècle, interprètes de ce qu'on pourrait appeler la majorité intellectuelle, adoptèrent une philosophie religieuse qui est exactement la contre-partie du thomisme. Les résultats de ce choix furent déplorables, et malgré les efforts heureux d'une intrépide et admirable minorité, ils se prolongent encore sous nos yeux. L'antithomisme littéraire n'a pas seulement bouleversé ou anéanti des traditions nécessaires ; il a établi, dans le pays classique de la clarté, une confusion inexprimable, il a paralysé, mutilé l'intelligence française, et, chose plus grave, il a produit un effet d'intimidation sur un certain nombre de catholiques. En quelques minutes d'entretien, on ne peut pas définir l'antithomisme littéraire et signaler ses désastreuses conséquences. Tout

au plus peut-on le caractériser par quelques annotations, bien incomplètes et mal reliées les unes aux autres, mais suggestives peut-être, et que les spécialistes de cet auditoire grouperont aisément autour d'une idée centrale. C'est le but que je me propose d'atteindre, dans la première partie de ce discours.

Mais, Messieurs, on ne sature pas impunément d'idées fausses, obscures et malsaines, un peuple aussi catholique que le nôtre. La nation française s'est révoltée, contre les professeurs d'exotisme révolutionnaire ou protestant, et de toutes ses forces, de tout son désespoir, elle tend maintenant à une philosophie religieuse, qui est le thomisme rajeuni. Plaise à Dieu que la liberté lui soit laissée de redevenir elle-même ! Il y a là quelques symptômes consolants, qui feront l'objet de la seconde partie de cet entretien.

Me pardonnerez-vous, Messieurs, ma témérité très grande, si je vous demande un peu de cette indulgence et de cette bienveillance particulières, qu'on accorde toujours, dans les réunions de famille, aux enfants assis une fois par hasard, à la table paternelle et qui vivent d'ordinaire loin du foyer domestique. Car je me flatte d'appartenir, d'une certaine manière, à votre grande famille lyonnaise. Ancien élève de votre Université catholique, rédacteur fidèle et ancien déjà de votre revue, je ne suis pas médiocrement fier de passer, dans certaines régions, pour un Lyonnais. Et vous-même, Eminence, vous avez contribué plus que personne, à m'entretenir dans cette pensée qui m'est chère. Faisant le signe de la croix sur mon front, vous m'avez dit un jour, avec ce mélange de distinction et de tendresse paternelle qui révèle en vous le Prince de l'Eglise, vous m'avez dit, il vous en souvient peut-être : « Fils, fils, vous êtes mon fils. » Comment donc ne me considérerais-je pas comme un enfant de Lyon, puisque j'ai contracté l'habitude d'appeler Notre-Dame de Fourvière, ma Mère, et puisque le droit m'est reconnu de saluer du très doux nom de Père, le premier pasteur de cet illustre diocèse ?

Luther s'est demandé, solennellement, si saint Thomas d'Aquin n'était pas damné. Question bizarre en apparence,

très naturelle en réalité, et qui, chose surprenante, a laissé Bossuet perplexe. Si Bossuet vivait de nos jours, il se rendrait compte que la haine de Luther était clairvoyante, clairvoyante en ce sens qu'elle visait un ennemi redoutable et invincible. Dominée par Rousseau et par Kant, les deux héritiers intellectuels de Luther, la littérature anticatholique du XIX[e] siècle a triomphé bruyamment, et elle pourrait se croire à jamais victorieuse, si l'instinct secret, l'instinct de la conservation, ne l'avertissait maintenant que le thomisme vit encore, qu'il grandit et qu'il terrassera la grande hérésie moderne. Or, qu'était-elle cette littérature du XIX[e] siècle, sinon une vaste entreprise pseudo-religieuse dirigée contre l'Eglise catholique? De même que Voltaire s'était uniquement appliqué à détruire, de même Rousseau a eu la prétention de reconstruire, pièce par pièce, tous les éléments de la vie religieuse en les marquant d'une empreinte anticatholique. Depuis cent cinquante ans, les ennemis de l'Eglise essaient d'achever l'œuvre commencée par Rousseau. Idéal, sainteté, religion, confession, communion, sacrement, méditation, vie intérieure, détachement, purification, autant de mots qu'ils ont détournés de leur véritable sens, qu'ils ont sécularisés, et qui montrent clairement leur dessein de remplacer le catholicisme par une religion positive. C'est ainsi que la cité des hommes parodie la cité de Dieu.

Si vous voulez comprendre cette religion nouvelle, il vous suffit d'opposer chacun de ses principes, aux principes correspondants du thomisme.

Sans négliger, certes, le monde physique, le monde intellectuel et le monde moral, saint Thomas a étudié, expliqué, chanté la nature de Dieu, la grandeur de Dieu, l'admirable toute-puissance de Dieu. Nos modernes se sont attachés au Moi, qu'ils ont transformé en un Dieu monstrueux et sinistre. En même temps que Dieu, saint Thomas glorifie tout ce qui est immatériel, proprement psychologique et humain, ou surhumain, spirituel, beau et bienfaisant, la vie de l'Eglise, la vie de la grâce, la communion des saints, les vertus naturelles et surnaturelles. Nos

modernes ont cru que leur âme devenait paysage, arbre ou rocher ; ils se sont tour à tour noyés dans les flots ou perdus dans les nuées ; ils ont dit à la boue : Vous êtes notre sœur, et au singe préhistorique : Vous êtes notre aïeul. Notez bien qu'ils s'étaient annoncés, au début, comme supérieurement idéalistes, à ce point idéalistes que le plus avisé d'entre eux avait dû les ramener à une conception plus nette de la réalité. Prenez garde, leur avait-il dit en substance, prenez garde et rappelez-vous ce qui advint aux violettes. Un jour, ces fleurs d'ordinaire si humbles, se révélèrent orgueilleuses. « Autant, dirent-elles, nos couleurs sont vives et notre parfum délicat, autant notre tige est vulgaire, notre malheureuse tige qui, par ses racines inesthétiques, plonge dans un terreau infect. » L'avertissement n'était pas superflu, comme le démontrent les excès honteux dans lesquels tombèrent les réalistes, fils des idéalistes romantiques ou anciens romantiques eux-mêmes. Au contraire, saint Thomas, en fidèle observateur de ce qui est, n'avait jamais cessé de voir dans l'homme, un animal raisonnable, à la fois misérable et sublime, appelé par Dieu aux plus hautes destinées. Mais après qu'il a noté, sans exagération ni atténuation, les rapports étroits qui unissent l'âme au corps, comme il sait nous faire parcourir les mondes immenses, avec leurs prolongements infinis, de l'intelligence et du surnaturel !

Même opposition entre les deux méthodes. Saint Thomas met humblement au service de la révélation et de la tradition aristotélicienne, le bon sens et la haute raison. Nos orgueilleux modernes créent un état d'esprit mystico-transcendantal, qui suppose le mépris du bon sens.

Il n'est pas jusqu'à la langue du Docteur Angélique qui ne révèle le défenseur de la vérité philosophique et religieuse. Saint Thomas ne s'est pas seulement rendu illustre par la perfection de la virginité corporelle ; il a reçu du ciel une virginité plus haute, je veux dire la virginité de l'esprit. Ce qui fait le charme d'une jeune vierge chrétienne, c'est la pureté du regard, la réserve dans les paroles, et dans le maintien la modestie, la candeur et la simplicité et la sin-

cérité : toutes qualités qui brillent dans saint Thomas. Sa science, dont on pourrait dire qu'elle est belle comme Rachel, sa science est le fruit d'un esprit vierge et pur, inspiré de Dieu. Son style a une netteté, une vigueur, une magie, presque égales à celles des classiques; ou plutôt il est classique, c'est-à-dire parfait en son genre, adéquat à la pensée qu'il exprime, capable de traverser les siècles. Telle est cette virginité spirituelle, qui a valu à saint Thomas le titre de Docteur Angélique et qui apparaît dans les meilleurs écrivains français du VII[e] siècle.

Lisez, au contraire, tous les conducteurs d'âmes allemands ou élèves des allemands, poètes, exégètes ou philosophes. Ils emploient une langue trouble, pédantesque, tourmentée, décevante, incertaine, qu'ils appellent docte, profonde et symbolique. Disons tout simplement qu'elle est obscure, féconde en équivoques et en erreurs.

Certains apologistes modernes se plaignent parfois des difficultés très grandes, contre lesquelles viennent se briser les efforts. N'est-ce pas un peu de leur faute ? Au lieu de créer des systèmes nouveaux, ce qui est toujours difficile, et à certaines époques impossible, que ne se contentent-ils d'une juxtaposition ingénieuse et décisive! Par la voix de Léon XIII, la Providence semble nous commander, à l'heure présente, la pratique de cette méthode. Vous êtes effrayés, apologistes modernes, par le nombre prodigieux et la gravité des erreurs en matière religieuse. Ne craignez rien. Etudiez seulement saint Thomas, pénétrez-vous de son esprit, faites rayonner au loin sa doctrine et vous remporterez la victoire. Il suffit que le rapprochement, entre chaque pensée de saint Thomas et la pensée de ses inconscients contradicteurs, soit établi par vous avec un grand soin : les lecteurs de bonne foi comprendront; ils diront : Voici la lumière et voici les ténèbres; voici l'erreur et voici la vérité ; voici la corruption se cachant sous les fleurs du mal, et voici le bel équilibre de la santé morale.

Voulez-vous, Messieurs, que nous essayions de faire apparaître, sur un point au moins, ce contraste que je crois lumineux? Dans leurs tentatives de reconstruction reli-

gieuse, les poètes et les néo-théologiens de l'incrédulité, n'ont pas fait preuve d'une médiocre ambition : ils ont cru vivre la plus haute vie contemplative. Un poète, que le XIX[e] siècle a loué sans mesure et que le chef de l'école néo-kantienne proclamait naguère penseur profond et théologien admirable, Victor Hugo, puisqu'il faut le nommer ici, n'a pas craint de mettre, en tête de son livre le plus solennel, ce titre prodigieux : *Contemplations*. Vous avez tous présents à l'esprit, Messieurs, les pages plus que belles, les pages divines que saint Thomas a consacrées à la vie contemplative. Le Docteur Angélique a condensé, ordonné, complété les enseignements de ses prédécesseurs, notamment de saint Denys, de saint Augustin, de saint Bernard et de Richard de Saint-Victor. Pour saint Thomas, la parfaite opération de la vie contemplative se résume dans un triple mouvement de l'âme, le mouvement circulaire par lequel toutes les opérations de l'âme sont ramenées à la pure contemplation de la vérité divine; le mouvement rectiligne par lequel l'âme s'élève des choses extérieures aux choses intelligibles; le mouvement oblique, enfin, qui représente le travail de la raison concernant les opérations divines. »

Pour expliquer le plus haut degré de la vision, saint Thomas emploie donc et l'idée de cercle et l'image poétique fournie par le vol des oiseaux. Je dois reconnaître que Victor Hugo, dans ses ascensions philosophico-mystiques, a usé ou abusé de ces deux sortes de métaphores (1). Mais

(1) Donc, esprit, prends ton vol, si tu te sens des ailes.
Mais, homme, quel que soit l'éclair de tes prunelles,
N'espère pas, si haut que ton âme ait monté,
T'envoler au-delà de ton humanité.

. . . .

L'être en qui tout se fond, mais de qui tout diffère,
A fait les régions pour qu'on s'y renfermât;
Et l'oiseau le plus libre a pour cage un climat.

L'infiniment petit, l'infiniment grand, songes!
Ces soleils que tu vois, ces azurs où tu plonges,
Ame errant sans appuis,
Les orbites de feu des sphères vagabondes,
Les éthers constellés, les firmaments, les mondes,
Cercles au fond du puits!

il est aisé de constater qu'aucune idée sérieuse ne se cache, sous les brillantes figures créées par l'imagination du poète. Et si l'on entre dans le détail des opérations intellectuelles auxquelles il s'attache, on s'aperçoit bien vite que, malgré tout son génie littéraire, il n'a réussi qu'à nous donner une caricature de la vie contemplative. Les mages pensifs, les chercheurs d'ombres, les méditatifs, les hommes-prêtres, qu'il chante parfois en vers magnifiques, ne parviennent pas à franchir le plus bas degré de l'échelle mystique, au sommet de laquelle l'âme voit Dieu *quasi in ænigmate.* Ils veulent des images et des images et ils ne veulent que des images :

> Les vents, les flots, les cris sauvages
> L'azur, l'horreur des bois jaunis
> Sont les formidables breuvages
> De ces altérés d'infini.
> Ils ajoutent, rêveurs austères,
> . . . .
> Toute la matière à leur sens,
> Ils s'enivrent de l'étendue.

Mais, justement, il ne fallait pas s'enivrer d'étendue. « La contemplation humaine, dit saint Thomas, dans les conditions de la vie présente, ne peut pas être dégagée de fantômes corporels. Néanmoins, la connaissance intellectuelle ne consiste pas dans les fantômes eux-mêmes ; ils ne sont qu'un moyen dont l'âme se sert, pour contempler la pure vérité intelligible. »

Voilà donc le poète aux vastes ambitions religieuses arrêté dès le premier pas qu'il fait, dans la voie sublime de la contemplation. Il n'avancera plus maintenant; il reculera plutôt; au lieu de monter, il descendra, il tombera dans les vulgarités d'une déclamation inintelligible et probablement corruptrice.

Tous les théologiens, en effet, s'accordent à déclarer, avec saint Bernard, que la contemplation exige d'abord, un cœur entièrement purifié. Victor Hugo affecte un dédain superbe pour cette délicatesse morale, qui est si chère à tous les vrais chrétiens; il admet aux honneurs de la con-

templation, Horace et Catulle, Epicure aussi bien qu'Anacréon et d'autres personnages plus infâmes, que je ne puis pas nommer dans cette chaire. Enfin, non content de réconcilier Jésus-Christ et Bélial, il leur accorde des honneurs égaux.

Et Jésus, se penchant sur Bélial qui pleure
Lui dira : c'est donc toi !
Et vers Dieu, par la main, il conduira ce frère
Et, quand ils seront près des degrés de lumière...
Tous deux seront si beaux que Dieu dont l'œil flamboie
Ne pourra distinguer, père ébloui de joie,
Bélial de Jésus.

Arrivée au second degré de la contemplation (1), je parle maintenant de la vraie contemplation, « l'âme s'applique, dit saint Bernard, à étudier les jugements de Dieu, et la terreur qui naît d'une belle étude sert à maintenir, en nous, l'humilité, qui ne saurait être ébranlée dans notre âme, sans que l'édifice des autres vertus chancelle et tombe en ruine ». « De la considération des jugements divins, ajoute saint Thomas, l'homme est conduit à la contemplation de la justice divine ; et de la considération des bienfaits et des promesses de Dieu, l'homme arrive à la connaissance de sa miséricorde et de sa bonté, remontant ainsi à la cause par les effets déjà produits ou qui doivent l'être un jour. » Cet ensemble de conceptions répugne absolument à l'orgueil de nos mages modernes. S'ils daignent croire en un Dieu personnel, ce qui arrive rarement, ils consentent à reconnaître son infinie bonté, ils nient sa justice. D'enfer il n'en existe pas !

Que sur toute existence et toute créature...
La vaste paix des cieux de toutes parts descende.
Que les enfers dormants rêvent les paradis.

Ne pas craindre, pour le contemplateur sécularisé, ce

(1) Les théologiens n'adoptent pas tous la même classification, mais tous insistent sur la nécessité de considérer attentivement les jugements divins.



n'est pas encore assez; il bannit de son cœur tous les sentiments qui font la joie des âmes chrétiennes : reconnaissance, désir de prier, confiance, espérance. Il s'excite à l'orgueil et bien loin d'implorer le secours d'en haut, il devient menaçant.

Vous savez bien, dit-il :

Vous savez bien que l'âme est forte
Et ne craint rien...
Et que mon pas
Sur l'échelle qui monte aux astres
Ne tremble pas.
L'homme, en cette époque agitée,
... Doit ravir au ciel austère
L'éternel feu;
Conquérir son propre mystère
Et voler Dieu.
Donc les lois de notre problème
Je les aurai...
J'entrerai nu
Jusqu'au tabernacle terrible
De l'inconnu;
Jusqu'aux portes visionnaires
Du ciel sacré;
Et si vous aboyez, tonnerres,
Je rugirai.

Vous constatez donc, Messieurs, que déjà, entre le poète moderne improvisé contemplateur et le contemplateur idéal dont saint Thomas trace le portrait, un abîme existe, l'abîme qui sépare la vérité totale de l'erreur essentielle. C'est qu'ils suivent tous deux une route diamétralement opposée. On les voit, pour ainsi dire, progresser l'un et l'autre en sens contraire.

D'après saint Thomas, avant de parvenir au mouvement circulaire, l'âme humaine doit avoir triomphé d'une double difformité inhérente à sa nature; l'une provient de la diversité des choses extérieures, et l'âme la dépouille en s'éloignant du monde matériel. Autrement dit, l'homme devient apte à la contemplation, en essayant de vivre, la

vie des anges, autant du moins qu'il lui est permis de le faire ici-bas.

Au contraire, pour le poète antichrétien, qui se croit transcendantal, la sagesse consiste à se rapprocher de plus en plus de l'animal et même de la matière inorganique. Sur le ton d'un docteur qui révèle une vérité jusqu'alors inconnue, plus solennel et plus ému que jamais, Victor Hugo choisit pour professeurs de morale, de métaphysique et de mysticisme, les chiens et les loups.

Ce que tu nommes chose, objet, nature morte,
Sait, pense, écoute, entend...
Ta vitre connaît l'aube et dit : Voir, croire, aimer!
Un loup pourrait donner des conseils à Néron...
Là, dans l'ombre, à tes pieds, homme, ton chien voit Dieu.

Et gardez-vous, Messieurs, d'attribuer la vulgaire absurdité de cette métaphysique à l'affaiblissement sénile du poète. Le philosophe allemand, que les Saxons et les Anglo-Saxons des deux mondes portent, en ce moment, jusqu'aux nues, ne tient pas un autre langage. Sous des formules prétentieusement mystiques, la plupart des intellectuels de nos jours, cachent, avec plus ou moins de succès d'ailleurs, un grossier et absolu matérialisme.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous montrer le couronnement de la contemplation thomistique et l'aboutissement de la contemplation hugotique. Ecoutez l'Ange de l'Ecole : « L'âme est bien unie à un corps mortel dont elle est la forme, de telle sorte, néanmoins, qu'elle ne fait pas usage de ses sens, pas même de l'imagination, comme cela a lieu dans le ravissement; dans de telles conditions, la contemplation de la vie présente, peut aller jusqu'à la vision de l'essence divine. Le suprême degré de la contemplation, compatible avec la vie présente, est donc celui où saint Paul fut élevé dans le ravissement : et l'on peut voir, en cela, comme un état intermédiaire entre la vie présente et la vie future. »

Que ce simple et grave aperçu est beau! il évoque le Thabor, la vision de saint Paul et la vision d'Isaïe; on le

définirait volontiers, un de ces hauts sommets de la pensée, au dessus desquels il n'y a plus rien.

Le résultat final de la contemplation hugotique est de nous cacher Dieu, ou plutôt de le faire disparaître à jamais dans « le puits des grands vertiges ».

Pâle, ivre d'ignorance, ébloui de ténèbres,
Voyant dans l'infini s'écrire des algèbres,
Le contemplateur, triste et meurtri, mais serein,
Mesure le problème aux murailles d'airain,
Cherche à distinguer l'aube au milieu des prodiges,
Se penche frémissant au puits des grands vertiges,
Suit de l'œil les blancheurs qui passent, alcyons,
Et regarde, pensif, s'étoiler de rayons,
De clartés, de lueurs vaguement enflammées
Le gouffre monstrueux, plein d'énormes fumées.

Tel philosophe kantien nous prouverait, de façon irréfutable, que ces éblouissantes métaphores sont, en même temps, des antinomies profondes, après quoi, il ne manquerait pas d'exalter le haut mysticisme du poète. Il n'y a pas lieu de discuter aujourd'hui, la valeur précise de cette phraséologie allemande. Ce qui est indubitable c'est que, dans notre pays de France, des professions de foi, comme celle qui met fin aux *Contemplations*, sont génératrices d'athéisme. Les Français peu initiés aux mystères d'une certaine philosophie — et ils sont légion — railleront le poète ivre d'ignorance et ébloui de ténèbres, qui s'égare dans les recherches algébriques, mais ils retiendront la déclaration finale, que l'univers est

Un gouffre monstrueux plein d'énormes fumées.

La *Contemplation*, telle qu'elle se développe dans les écrits du poète le plus acclamé par les hommes du dix-neuvième siècle, aboutit à un scepticisme partiel ou total, à l'indifférence religieuse, à l'athéisme pratique.

Messieurs, une objection se présente, j'en suis sûr, à l'esprit d'un grand nombre d'entre vous. « N'est-ce pas une erreur que d'attribuer trop de précision philosophique

et théologique à la pensée d'un poète? » Non, Messieurs, ce n'est pas une erreur : des études techniques ont été publiées, naguère, précisément sur le poète dont j'ai essayé d'analyser les ambitions mystiques. Puis, vous n'ignorez pas que la philosophie a son côté poétique et littéraire comme elle a son côté scientifique. Platon croit à l'inspiration, comme Aristote, qui est d'ailleurs l'auteur d'une esthétique remarquable, s'appuie d'ordinaire sur la science. Il est donc permis de mettre en parallèle un lyrique avec un philosophe théologien, et il y a plaisir à espérer, à appeler de nos vœux, le grand poète qui saurait mettre en beaux vers, les hautes conceptions de saint Thomas. Que dis-je? il existe ce poète; vous le connaissez, Messieurs, il s'appelle Dante. Reportez-vous par la pensée, à l'admirable chant x^e^ du *Paradis*, et vous reconnaîtrez que Dante a chanté en strophes superbes, ce mouvement circulaire des âmes et des anges, qui représente la partie la plus difficile et la plus haute de la contemplation thomistique. Vous relirez cette page merveilleuse, avec d'autant plus de plaisir qu'elle renferme un éloge sublime de saint Thomas d'Aquin: « Je vis plusieurs lumières vives et triomphantes faire de nous un centre, et d'elles une couronne : elles étaient plus douces par leur voix que brillantes par leur figure...

« Lorsqu'en chantant ainsi, ces ardents soleils eurent tourné autour de nous trois fois, comme les étoiles des pôles toujours fixes...

« J'entendis une des lumières parler ainsi : « Tu veux
« savoir de quelles plantes fleuries est tressée cette guir-
« lande (d'âmes) qui contemple, en l'entourant, Béatrix
« (la théologie), ton guide et ton soutien dans le voyage du
« ciel.

« Je fus un des agneaux du saint troupeau que menait
« Dominique, dans le chemin où l'âme se fortifie si elle ne
« s'égare pas.

« Celui qui est le plus près de ma droite fut mon frère
« et mon maître, et moi, je suis saint Thomas d'Aquin.

« Ainsi, conclut le Dante, je vis la glorieuse sphère se

mouvoir et faire se répondre les voix, dans une harmonie si pleine de douceur, qu'elle ne peut être connue

Que là où la joie est éternelle (1). »

II

Il me souvient d'avoir lu, naguère, une histoire plutôt triste dans ses développements, mais consolante dans sa conclusion qui s'applique, j'ose l'espérer, au sujet qui nous occupe.

« Une jeune et belle princesse, entourée de sa cour, rencontra dans la forêt une mère qui pleurait.

« — Dis-moi : pourquoi pleures-tu ? »

« Et la mère raconta son immense chagrin. Elle avait vendu, jadis, il y avait de cela bien longtemps, l'âme de son propre fils ; elle l'avait vendue à la Femme en gris, qu'on appelle aussi, la dame du Souci. Et depuis cette époque, le malheureux enfant n'avait ni âme, ni joie, ni jeunesse.

« La jeune princesse amena la mère dans son château qui était bâti d'or et de pierres précieuses et là, elle lui dit :

« — Je ne puis voir pleurer aucune créature humaine. Ecoute, je donnerai mon âme à ton fils. »

« La mère tomba à genoux devant la princesse et lui baisa les mains.

« — Mais, reprit la princesse, je la lui donnerai pas de moi-même ; il faut qu'il me la demande.

« Et je pose une seconde condition : il faut qu'il se libère lui-même.

« — Comment donc ? demanda la mère.

« — En me sacrifiant tout ce qu'il a de plus cher. »

(1) Que Dante ait voulu traduire ici saint Thomas, cela n'est pas douteux, puisque dans le champ xe du *Paradis* sont nommés et loués tous les mystiques et théologiens que paraphrase saint Thomas dans son étude sur la vie contemplative.

Qui ne voit, Messieurs, que cet apologue convient, de tous points, à la France intellectuelle du XIXe siècle, j'entends la France issue de la Révolution, la France littéraire qui combat l'Eglise ou tout au moins affecte de la dédaigner. L'âme de cette malheureuse France fut vendue par sa mère, la philosophie des Encyclopédistes, à la Femme en gris, c'est-à-dire, à une Science terne, froide, étrangère, et, en un sens, inintelligente. Depuis ce temps la France a perdu son âme, et elle ne connaît pas la véritable joie ; elle n'a plus le charme de la jeunesse. Une princesse, l'Eglise, offre de lui rendre cette âme, qui fit jadis la joie du monde chrétien, mais à deux conditions. La première c'est que la France intellectuelle demandera qu'on lui rende son âme, la seconde c'est qu'elle se libérera elle-même.

Avons-nous le droit d'attendre d'elle un aussi grand effort ! Messieurs, il ne saurait être question de prophétiser ici, mais il faut bien constater que, même en écartant l'admirable groupe des grands intellectuels catholiques qui illustrèrent le XIXe siècle, quelques symptômes plutôt rassurants se révèlent, dans l'histoire de la philosophie neutre ou pseudo-religieuse ou antireligieuse.

Il y a un an à peine, un écrivain illustre, récemment converti à la foi catholique, vous expliquait ici-même, tout ce qu'il doit ou croit devoir à une école qui décline, mais qui a jeté un grand éclat, le positivisme. L'amitié, les souvenirs personnels, les habitudes d'esprit, la délicatesse morale l'ont porté à exagérer peut-être l'expression de sa reconnaissance. Mais M. Brunetière n'est pas le seul qui soit arrivé jusqu'à l'Eglise à travers le positivisme. Un psychologue chrétien dont la réputation est mondiale, ne craint pas de se proclamer hautement le disciple, l'ami, le panégyriste de l'historien philosophe qui est la gloire du positivisme. Et le fondateur lui-même de cette école, n'a-t-il pas fait reposer une partie de son système sur la connaissance du moyen âge ecclésiastique ? Si le nom de Grégoire VII, autour duquel l'ignorance et la calomnie avaient amassé je ne sais quels nuages, est devenu le plus grand nom de l'histoire, on le doit à Auguste Comte.

Toutefois je serais tenté d'attribuer ces symptômes rassurants, moins au positivisme lui-même qu'à la vigueur de l'âme française, naturellement catholique et classique et inconsciemment thomiste. Depuis quinze siècles l'Eglise, l'institutrice par excellence, a appris à nos pères comment il faut penser, aimer, vouloir, de sorte que l'âme française est pour toujours catholique. Ses ennemis pourront l'anéantir un jour, mais la transformer en une âme protestante ou allemande, jamais. N'est-elle pas scolastique dans son essence même. Les historiens l'ont crue cartésienne, ou ontologiste, ou idéaliste en ces temps modernes, parce que parmi les professeurs, dans les écoles, on discutait les principes chers à tel ou tel théoricien. Mais allez au fond des choses et vous reconnaîtrez que notre société française du dix-septième siècle, était toute pénétrée de théologie et de théologie scolastique. Les mondaines elles-mêmes possédaient à fond, la théorie de saint Thomas sur la grâce, et les écrivains, tous élèves de Port-Royal ou des Jésuites, apportaient dans l'étude de l'âme, une étonnante précision. Voilà pourquoi, les hommes de nos jours, qui étudient le dix-septième siècle, se sentent portés à entrer dans le catholicisme : ils ont vécu, sans s'en douter, dans une atmosphère scolastique.

Même dans le kantisme et les innombrables succédanés philosophiques et surtout littéraires du kantisme, il est facile de découvrir des principes, dont le développement logique sera nécessairement favorable au thomisme. Ces Messieurs se flattent, à tort ou à raison, mais ils se flattent d'être religieux, éminemment religieux. J'ose penser, qu'à leur point de vue, ils jouent un jeu fort dangereux. En Allemagne, ces sortes d'exercices intellectuels ne portent pas, semble-t-il à conséquence. Mais les Français de France, qui s'appliquent au problème religieux, avec conviction et méthode, eussent-ils commencé par le bouddhisme, finissent par devenir catholiques.

Les philosophes et les littérateurs du dernier siècle ont souvent glorifié les beautés du clair-obscur, heureux qu'ils étaient, d'avoir échappé au sec et inintelligent rationalisme

de leurs prédécesseurs et surtout de Voltaire. Ils n'ont donc plus le droit de prendre en pitié, les mystères ou les saintes et divines obscurités de la foi. Avant qu'il soit longtemps, ils devront, s'ils demeurent fidèles à eux-mêmes, examiner de près certaines paroles de nos livres saints, celle-ci, par exemple : « Je vous rends grâces, ô mon Père, parce que vous avez caché ces choses aux savants et aux habiles et parce que vous les avez révélées aux petits. »

Enfin, et je me contenterai de ce troisième exemple, le trop fameux impératif catégorique, dont on commence à se fatiguer, paraît-il, pose la question religieuse sur un terrain qui est le nôtre. Combien d'illogisme et d'orgueil et de naïf individualisme, se cachent dans le raisonnement kantien, vous le savez, messieurs. Mais, si, négligeant les erreurs de dialectique et les arrière-pensées du philosophe, nous nous attachons aux seules conséquences positives de son système, nous n'avons aucune peine à le faire entrer dans l'apologétique classique. Un logicien français qui attache une grande importance à la morale, se soumettra tôt ou tard à la foi, base et soutien de la morale. « Ces deux grâces (la vérité de la foi et la perfection de la morale) sont inséparables. Il ne faut point deux soleils, non plus dans la religion que dans la nature, et quiconque nous est envoyé de Dieu pour nous éclairer dans les mœurs, le même nous donnera une connaissance certaine des choses divines qui sont le fondement nécessaire de la vie. Disons donc que le Fils de Dieu nous montre beaucoup mieux sa divinité en dirigeant, sans erreur, la vie humaine, qu'il n'a fait en redressant les boiteux et en faisant marcher les estropiés... La foi me prouve les mœurs, les mœurs me prouvent la foi. Les vérités de la foi et la doctrine des mœurs sont choses tellement connexes et si saintement alliées, qu'il n'y a pas moyen de les séparer. Jésus-Christ a fondé les mœurs sur la foi, et après qu'il a si noblement élevé cet admirable édifice, serai-je assez téméraire pour dire à un si sage architecte qu'il a mal posé les fondements ? Au con-

traire, ne jugerai-je pas, par la beauté manifeste de ce qu'il me montre, que la même sagesse a disposé ce qu'il me cache (1) ? »

C'est donc, avec une confiance motivée que les philosophes et les théologiens de notre temps se livrent à la propagation méthodique des doctrines thomistes. A travers une agitation intellectuelle peu profonde, à travers une terminologie bizarre et prétentieuse, fort en honneur dans certaines écoles, ils pénétreront aisément jusqu'à l'âme de leurs lecteurs. Telles facultés, telles manières de penser, de souffrir, de douter, de croire, de concevoir l'Eglise et le Christ, n'ont pas varié depuis le jour où l'Ange de l'Ecole écrivait la *Somme théologique* ou le *De anima*. Est-ce que nous avons à changer un iota par exemple à son article sur la convenance de l'Incarnation ? Mais plutôt, au moment où des exégètes, même catholiques, essaient de mettre à la mode je ne sais quelle langue équivoque et lâche, qui semble avoir pour unique raison d'être, de répandre des doutes sur la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il est bon que nous tous, tant que nous sommes, nous nous mettions en contact direct, prolongé, habituel, avec le texte lui-même, avec le propre verbe de saint Thomas. O beauté, ô grandeur de cette pensée simple et noble, haute et chaste, si humaine et en même temps, on peut le dire, d'une certaine manière, divine !

Semblables aux pharisiens et aux scribes perfides, des exégètes contemporains cherchent à mettre en contradiction avec lui-même, ou à surprendre en flagrant délit d'ignorance, Celui qu'ils appellent Jésus. A priori, la critique transcendante de ces messieurs ne saurait admettre le dogme de l'Incarnation, tel que l'a formulé l'Eglise. Eh bien, nous, messieurs, nous ouvrons saint Thomas et avec joie, avec reconnaissance, avec la certitude que nous écoutons les paroles de la vie éternelle, nous lisons des considérations, comme celle-ci : « Puisque la nature

(1) Bossuet : Sermon sur la *Divinité de la Religion*, IIe point.

même de Dieu est l'essence de la bonté, et qu'il est dans la nature du bien de se communiquer aux autres êtres, il convenait évidemment que Dieu se communiquât à ses créatures de la manière la plus excellente ; et c'est ce qu'il a accompli par l'œuvre de l'Incarnation ; de telle sorte qu'une seule personne résulte de ces trois choses : le Verbe, une âme, une chair, ainsi que saint Augustin l'observe. Evidemment donc, il convenait que Dieu s'incarnât. »

En ces temps de décadence, où triomphe la littérature sophistiquée et la littérature qui volontiers se proclame pratique, il y a plaisir à écouter cet enseignement grave et substantiel. La lecture de saint Thomas produit une profonde sensation de sécurité intellectuelle et morale; elle donnera aux jeunes générations capables de la supporter, la force, la rectitude du jugement et le goût de la vérité austère.

Il ne m'appartient pas de dire comment ces études scolastiques peuvent s'adapter aux conditions présentes de la vie intellectuelle. Dans toutes les Facultés catholiques du monde, les hommes compétents consacrent leurs veilles à la solution de ce problème délicat. Attendons patiemment, comme sait attendre l'Eglise, le résultat définitif de leurs travaux.

Toutefois (et je m'adresse particulièrement à vous, jeunes étudiants de la faculté de théologie et de la faculté des lettres) il ne vous est pas défendu de prendre part à la bataille. Quand on a l'honneur d'appartenir à cette Eglise de Lyon, dont les traditions intellectuelles sont à la fois si fortes et si sages, on a la certitude morale de combattre sous le plus glorieux des drapeaux, pour la meilleure des causes. Guidés par vos maîtres, étudiez sans crainte l'Ange de l'Ecole, étudiez-le avec ce sentiment de vénération profonde qui est une condition indispensable de succès. Vous avez à vous mettre en garde contre un état d'esprit que vous lègue le XIX[e] siècle, état d'esprit très fâcheux, encore qu'on ait célébré ses gloires dans toutes les assemblées scientifiques. Parce qu'ils virent s'accomplir une révolu-

tion dans les sciences physiques, bien des hommes du XIX[e] siècle crurent naïvement que pareille transformation devait s'accomplir dans le monde de la pensée et dans le domaine de la morale. De là cet orgueil enfantin, ce dédain inintelligent du passé, cette ignorance grossière qui caractérisent les essais philosophiques ou religieux de tant d'éminents spécialistes. Ils n'ont pas réfléchi à ce fait pourtant bien simple que, dans l'histoire de notre planète, il ne peut y avoir qu'un Christophe Colomb, puisqu'il ne reste plus d'Amérique à découvrir. De même, l'histoire de la pensée humaine ne comptera jamais qu'un seul Thomas d'Aquin. Sans doute, le vingt-deuxième siècle ou le trentième, verra se lever un théologien qui proclamera, en une œuvre définitive, les lois qui président à l'accord du dogme chrétien et de la science moderne. Saluons-le d'avance, ce théologien, dans les profondeurs de l'avenir; il sera grand. Mais ne nous faisons pas illusion : il ajoutera seulement une province à l'immense empire sur lequel règne Thomas d'Aquin. Les travaux scientifiques et théologiques que nous attendons tous, et que quelques-uns d'entre nous croient pressentir déjà, ne rendront caducs, ni le traité de l'*Incarnation*, ni le traité des *Anges*, ni le traité des vertus cardinales, ni aucun de ces importants chapitres qui font partie intégrante de la vie catholique. Le ciel et la terre passeront, mais la parole de Dieu, c'est-à-dire la substance de la théologie, demeurera éternellement.

Donc, chers étudiants des facultés catholiques, à cet esprit scientifique, à ce souci légitime de l'information exacte et complète que prônent si fort nos contemporains, n'oubliez jamais de joindre le respect des grands maîtres et en particulier, de saint Thomas, un respect sincère, intime et profond. Ne souffrez pas qu'on vous dise que l'œuvre de saint Thomas n'a qu'une valeur archéologique : elle est, grâce à Léon XIII, elle est aujourd'hui plus qu'elle n'était hier, elle sera demain. Mais la vaine phraséologie de tant de philosophes, plus ou moins célèbres, ne sera bientôt plus.

Tandis que nous nous entretenons de l'avenir, peut-être Messieurs, une inquiétude grave traverse-t-elle votre esprit? Ces pacifiques études théologiques, sur lesquelles l'Eglise fonde tant d'espérances, ne seront-elles pas interrompues ou arrêtées définitivement par la tempête qui sévit autour de nous? C'est le secret de Dieu.

Mais ni les tristesses, ni les craintes, ni les menaces de l'ennemi ne sont une raison suffisante d'interrompre le labeur commencé. Qui sait les surprises que réserve demain? L'Eglise sait par expérience comment, contre toutes les prévisions humaines, Dieu la délivre de ses agresseurs, au moment choisi par sa providence. Plus que jamais, donc, travaillons, travaillons avec calme, méthode et persévérance, pour la gloire d'une mère d'autant plus aimée qu'elle est plus hypocritement persécutée.

Même si la tempête devenait plus violente, le labeur des clercs et des jeunes gens chrétiens ne subirait pas d'interruption. Si pauvre que soit l'Eglise, jeunes théologiens, elle trouvera le moyen, de vous procurer une petite chambre d'étudiant et de vous acheter une lampe pour vos veillées laborieuses, et de mettre à votre disposition quelques volumes de saint Thomas. Puissiez-vous comprendre, chers amis, la beauté de votre genre de vie et aussi toute la responsabilité morale qui pèse sur vous! Des politiciens se considèrent comme le centre du monde, parce qu'une presse vulgaire et servile relate leurs démarches ou leurs paroles; avec plus de raison les savants qui commandent à la matière, croient accomplir la mission essentielle du genre humain; d'autres enfin, mettent leur gloire dans le confort ou dans les plaisirs mondains. Tous ces rois du monde moderne se trompent, au moins partiellement, ils sont les représentants de la barbarie scientifique. Vous, pauvre petit séminariste d'aujourd'hui ou d'hier, vous êtes le dépositaire de la vérité religieuse d'abord, mais aussi de la grande tradition humaine. Vous écoutez saint Thomas et Aristote, vous vous appliquez à la haute culture désintéressée. Que le monde raille votre archaïsme, votre isolement et votre

pauvreté; le monde devra revenir à vous, s'il ne veut pas mourir, car vous seul possédez ce qui fait que la vie vaut la peine qu'on la vive.

Messieurs, vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle, des groupes d'hommes puissants rêvent sinon la conquête du monde proprement dit, du moins une sorte d'hégémonie qui sera incompatible avec l'indépendance des peuples, particulièrement des peuples catholiques. Persuadés qu'ils représentent l'élite du genre humain, les Saxons et les Anglo-Saxons qui occupent les rivages des deux océans, affirment leur volonté ferme de marquer le monde de leur empreinte. Auront-ils la force de réaliser leurs vastes ambitions ? Nul ne le sait, mais il est certain que les races protestantes et impérialistes ont adopté une doctrine très agressive et menaçante : elles ont en outre l'argent, l'influence diplomatique, les plus puissantes armées de terre, les flottes les plus formidables. Or, tous leurs chefs politiques, sans exception, se proclament les adeptes d'une certaine philosophie allemande, dont le réalisme a quelque chose d'effrayant. Dépouiller l'homme de ce qu'ils appellent ses chimères philosophiques, poétiques et religieuses ou plutôt idéaliser et sanctifier la force, détruire, en lui, le sentiment de la justice, de la miséricorde et de la bonté, développer ses instincts de combativité, son énergie physique et son audace, perfectionner les engins de destruction dont il dispose, tel est leur programme. Ils rêvent de faire de l'homme un animal de proie, scientifiquement armé pour la lutte.

Et nous, nations catholiques, nourries de philosophie religieuse, nous nous attachons plus que jamais à un idéal qui est exactement le contraire de cette horrible philosophie allemande; nous glorifions et nous recherchons l'humilité, la miséricorde, la chasteté, la douceur, la pénitence, bref tout ce qui s'oppose aux instincts violents de l'animalité. En d'autres termes, nous nous efforçons de vivre, dans des corps misérables, la vie angélique. Il s'agit de savoir qui l'emportera du surhomme Nietzschéen ou de

l'ange présenté à notre imagination par saint Thomas d'Aquin et Fra Angelico.

Pour les politiques et les économistes, le résultat de la lutte qui est engagée entre les deux groupements ennemis ne saurait être douteux ; ils annoncent déjà notre défaite. Ils oublient que, devant la force morale d'une vierge, le flot des barbares un jour dut s'arrêter ; ils oublient encore que Jeanne d'Arc bouta les Anglais hors de France.

Supposons, toutefois, que l'impérialisme saxon ou anglo-saxon en arrive à ses fins politiques et militaires ; il ne s'en brisera pas moins, tôt ou tard, contre la faiblesse invincible de ceux qui sont pacifiques, de ceux qui ont le cœur pur, de ceux qui ont faim et soif de la justice, de ceux qui exercent la miséricorde. Une fois de plus l'ange vaincra la bête. Dans la *Galerie antique et moderne* de Florence, vous êtes-vous jamais arrêtés, Messieurs, devant la *Danse des Anges* de Fra Angelico ? C'est le plus beau commentaire artistique qu'on puisse imaginer du chapitre v de saint Mathieu. Sur les collines du Paradis d'où jaillissent les fleurs bleues, devant les portes d'or inondées d'une lumière divine, des anges blancs et des anges roses, de petits franciscains et de petits dominicains ailés, et de délicieux chérubins couronnés de roses, dansent une ronde, chef-d'œuvre de la chorégraphie céleste. Ainsi triomphent la grâce virginale, l'innocence et la distinction morale que le monde méprise, ou du moins ne sait pas comprendre. *Jam hiems transiit.* Le règne de la force matérielle, le règne de l'argent, le règne de la persécution sont passés ; la sensibilité et la vertu catholiques peuvent célébrer en paix leur éternelle victoire.

Mais elles admettent au partage de leur joie surhumaine leur sœur divine, la vérité chrétienne. A côté des anges de la charité reconnaissez l'ange de l'école. On a dit, en effet, avec raison que les idées gouvernent le monde, ou plutôt le monde est un champ de bataille, sur lequel luttent les unes contre les autres les idées vraies et les idées fausses. Connaît-on une réserve d'idées vraies, d'idées éternelle-

ment vraies, comparables aux œuvres philosophiques et théologiques du grand Docteur de l'Ecole ? En un sens, il est permis de dire que saint Thomas est le premier soldat du Dieu des armées ; par lui-même ou par ses disciples, il ne cessera pas de combattre et de vaincre. Puissions-nous toujours être à la peine, près de lui, pour nous trouver avec lui ensemble, éternellement à l'honneur !

C'est la grâce que je vous souhaite avec la bénédiction de Son Eminence.

Abbé Delfour.



CHARLES CHESNELONG

Suite [1]

VIII

Dès la fin de juin, donc avant la publication du manifeste qu'il déplorait (2), Chesnelong avait posé sa candidature pour les élections des Conseils généraux qui devaient avoir lieu au mois d'octobre. Il écrivait le 2 juillet : « L'esprit public se refait peu à peu, ce n'est pas sans peine et sans effort. Je porte le poids de cette situation et, si autour de moi se groupent des sympathies fidèles, vous ne sauriez croire à quel déchaînement de passions injustes, irritées par la résistance, je suis en butte. Les événements ont donné chez nous à l'esprit protestant et sectaire une recrudescence et des ardeurs incroyables... Après tant de

(1) Voir le numéro de mars.

(2) « On aspirait si vivement à la solution monarchique — écrit-il le 15 juillet — cette solution se montrait chaque jour plus désirable !... Il ne semblait pas que l'obstacle dût venir de la Maison de France dont les deux branches se rejoignaient en quelque sorte d'elles-mêmes. Les princes d'Orléans reconnaissaient en Mgr le comte de Chambord le chef unique de la famille et le seul dépositaire du droit royal héréditaire. Le comte de Chambord était disposé, je le sais, à très bien accueillir le comte de Paris. A l'Assemblée, — je le tiens de mes amis des deux camps, — légitimistes et orléanistes fusionnaient entre eux, et le centre gauche qui se réserve et ne s'est pas engagé jusque-là envers la République, les aurait suivis : Quelle majorité eût acclamé le roi... Et quelle tristesse maintenant ! »

secousses, je n'en suis pas très surpris, et je marche droit dans ma ligne. Pour les élections prochaines du Conseil général, j'ai quitté mon ancien canton (1) afin d'offrir le combat à mes adversaires au foyer même de leur action, c'est-à-dire à Orthez. Ils se démènent avec une passion qui s'attaque moins à l'ancien homme politique qu'au catholique ferme et convaincu. C'est par là que la lutte me plaît, m'apparaît comme un devoir. J'ai la confiance fondée que le succès me restera, et il aura une telle signification que ma candidature sera posée du coup pour la prochaine Assemblée. J'ai d'ailleurs maintenant une situation qui me va : non seulement je ne suis pas candidat officiel ; mais encore l'administration, tout en me témoignant des égards, me trouve, religieusement et politiquement, trop accentué pour son tempérament. Je marche donc dans la plénitude de mon indépendance, en m'appuyant exclusivement sur la force de mes idées et sur mon influence propre. C'est moins commode, mais cela va mieux à mes allures. »

Beaucoup mieux évidemment, et pour commencer à le prouver, notre candidat lança bientôt une profession de foi dans laquelle il disait : « J'ai tenu en homme d'honneur le serment que j'avais prêté au régime tombé. Je croirais me manquer à moi-même si j'insultais à sa chute ; mais je la tiens pour définitive ; et, s'il existe un parti qui travaille au retour de l'Empire, je n'appartiens pas à ce parti. » C'était parfaitement net. Dans cette circulaire d'ailleurs, sans expliquer formellement qu'il voulait la monarchie à laquelle, pour le moment, le monarque semblait se dérober, Chesnelong ne faisait aucune sorte d'adhésion à la République qu'il ne nommait même pas. Tactique plus loyale qu'habile, on le lui fit bien voir. Durant quatre mois de lutte acharnée, on exploita contre lui et ses anciennes candidatures officielles dont nous connaissons la curieuse histoire, et son attitude présente, et sur-

(1) On se souvient que, jusque-là, Chesnelong avait représenté au Conseil général le canton de Salies.



tout — cela devint déjà le grand cheval de bataille — son cléricalisme patent et toujours confessé. Ce cléricalisme, doublé de royalisme, fut la véritable et certainement dangereuse *plat-form* de son élection. Aussi le premier tour de scrutin n'aboutit-il qu'à un ballottage.

Au second, la victoire fut complète, et le Conseil général qui s'assembla sur-le-champ — on était en octobre — fit du nouvel élu son vice-président. Là, au Conseil même, autre bataille gagnée, difficile en l'espèce. Il s'agissait de la marotte du moment : l'instruction primaire *obligatoire*. Le préfet, la commission d'enseignement demandaient un vœu en faveur de l'*obligation ;* beaucoup n'osaient avouer leurs préférences par la liberté — pauvre liberté ! — Chesnelong s'en fit le champion, et l'on enterra le vœu.

Sur tout cela du reste, laissons-lui la parole. Il écrit le 16 novembre et la session terminée, à une amie : «... Vous n'ignorez pas quels sont les soucis d'une vie où la matinée se passe en visites, en préparation, en réunions de commissions ; où la seconde moitié du jour appartient à la discussion publique ; où les soirées sont prises par les devoirs du monde. On y rencontre des entraînements, des agitations, des entraves de toute nature ; on ne peut se dérober, et tout cela vous emporte, bon gré, mal gré, dans un mouvement quelque peu vertigineux. C'est la vie parlementaire dans un plus petit cadre, et plus intense, parce que les préoccupations se condensent en un très court délai. Pour cela, je n'ai pu vous écrire ; mais c'est fini... Je ne suis arrivé au Conseil général qu'après une lutte sauvage. Les passions protestantes et les ardeurs politiques s'étaient coalisées. Quatre mois d'injures, de diffamation, de calomnies, de rumeurs insensées !... Tout l'arsenal du mal a été épuisé contre ma pauvre personne, on n'a respecté que mon honnêteté privée. Mais si j'ai été attaqué avec un acharnement sans exemple et sans précédents, je dois reconnaître que j'ai été défendu avec une ardeur de dévouement, une chaleur de sympathie qui m'ont profondément touché.. En fin de compte, j'ai obtenu près de dix-neuf cents voix à la seconde épreuve, trois cent cinquante de plus qu'au pre-

mier scrutin. Mes collègues m'ont très bien accueilli, ils m'ont nommé tout de suite vice-président en concurrence avec M. Barthe, député de la gauche modérée ; puis ils m'ont fait membre de la Commission départementale (1) par vingt-quatre voix contre quatorze. Laissez-moi vous dire, sans orgueil comme sans fausse modestie, que j'ai été sur la brèche pendant toute la durée de la session, défendant naturellement les idées d'ordre et les solutions chrétiennes, y ralliant une majorité d'abord hésitante, et à la fin disciplinée et fixée. Sur les questions d'enseignement, cela a tourné au succès formel et même retentissant ; on assure que l'énergie et la netteté de mon attitude ont imposé aux adversaires de nos idées, et ce qu'il y a de certain c'est que, outre les votes obtenus, ma candidature aux prochaines élections parlementaires a été proposée, convenue et en quelque sorte acclamée par tous les hommes d'ordre, sans distinction de nuances. Voilà le vrai sur ma situation actuelle. »

Mais on ne se savait pas si près des « prochaines élections », prochaines du moins pour Chesnelong lui-même, son département ayant été mis en demeure au mois de décembre, de remplacer l'amiral Jauréguiberry, député démissionnaire.

Il était écrit sans doute que les élections de Chesnelong ne se passeraient jamais tout à fait comme les autres. Celles-ci furent signalées par un incident qui pourrait sembler inventé après coup pour donner au récit plus de saveur, si l'on était moins près des sources et qu'il fût plus difficile d'en contrôler l'exactitude.

A peine la démission de l'amiral fut-elle connue, qu'un mouvement dans le sens de la candidature de Chesnelong se produisit parmi les conservateurs. Le Conseil général avait, avant de se séparer, donné le *la*, et l'opinion se mit à l'unisson sans balancer. Mais son candidat qui voulait bien — on l'a vu — rentrer dans la vie politique où il se

(1) La *Commission départementale* était la grande et importante innovation de la loi récemment votée sur les Conseils généraux.



sentait utile et à sa place, s'efforça cependant tout de suite d'imprimer un autre mouvement au profit d'une autre candidature. Il s'agissait d'un homme de haute valeur morale et intellectuelle, qu'il admirait, qu'il estimait et dont le nom avait failli sortir de l'urne dix mois plus tôt : M. de Laborde-Nogués (1). Or celui-ci, qui — lui aussi — avait bien voulu de la candidature au mois de février, et qui s'y croyait propre lorsque Chesnelong refusait de se laisser porter, n'en voulait plus dès l'instant que Chesnelong était redevenu possible.

La langue de Corneille ne messiérait pas ici pour parler de

Ces rivaux généreux. . . . .

Et l'on pourrait même achever le vers :

. . . . au temple se sont vus.

Catholiques très pratiquants l'un et l'autre, ils se virent là certainement. « Je ne connais pas de conscience plus sévère pour elle-même... C'est la vertu même » disait Chesnelong de M. de Laborde (2). Seulement, plus ils se voyaient — « au temple » ou ailleurs — plus la « rivalité généreuse » s'accentuait, plus *c'était l'autre qu'il fallait porter*. On échangea des lettres de désistement, on intrigua chacun contre soi-même, mais enfin Chesnelong fut vaincu : l'opinion se rangea d'une manière décisive du côté de son adversaire, une lettre signée par les conseillers généraux de Bayonne et publiée par les journaux acheva sa défaite, il se rendit. Et il résulta de ce duel étrange, pour les champions qui jusque-là, n'avaient eu entre eux que des rapports de courtoisie, une amitié profonde que la mort seule put rompre, et encore !...

Chesnelong, dis-je, fut vaincu, parce qu'il l'emporta sur

(1) On se rappelle qu'aux dernières élections (du 8 février 1871) toute la liste catholique et conservatrice était sortie de l'urne dans les Basses-Pyrénées, moins un seul nom. Ce nom était celui de M. de Laborde-Noguès qui avait obtenu près quarante mille voix, mais auquel il en avait manqué mille environ.

(2) Papiers intimes.

son compétiteur : on jouait *à qui perd gagne*. Et alors, la main dans la main de ce concurrent d'espèce aujourd'hui disparue, l'ancien député d'Orthez fit sa nouvelle campagne électorale.

Ne trouvez-vous pas, lecteurs, que cela semble bien loin de nous?...

Campagne laborieuse néanmoins, car si les choses se passaient ainsi dans le camp monarchique et catholique, on n'était pas moins uni contre notre ami dans l'ost républicain, ni moins actif. Le marquis de Noailles, dont le républicanisme tout jeune flattait ses coreligionnaires, était le candidat qu'on lui opposait. Il avait pour lui, d'une part, son nom, ses attaches de famille, son éducation politique, son prestige historique et sa capacité reconnue; d'autre part, la fraîcheur séduisante, le duvet de pêche de ses nouvelles opinions, et l'appui du gouvernement qui l'envoyait conquérir les Basses-Pyrénées.

Cependant, tel était aussi le prestige de notre ami, que M. de Nadaillac, alors préfet de Pau (1) et qui avait eu déjà un différend politique assez accentué avec Chesnelong, répondit à Casimir Perrier — lorsque celui-ci lui enjoignit de soutenir par tous les moyens administratifs la candidature de Noailles — qu'il ne le pouvait pas sans s'aliéner *tous* les conservateurs et qu'il croyait d'une meilleure tactique de rester neutre. Ce à quoi il amena son ministre. Il eut du reste la loyauté d'en avertir Chesnelong qui n'oublia pas ce procédé, et quand le savant eut dépouillé l'habit brodé du préfet, leurs rapports devinrent des plus cordiaux : je le dis en passant.

Mais enfin, même avec cette neutralité ou quasi neutralité, de la part de la préfecture, M. de Noailles était M. de Noailles, et il restait le candidat du gouvernement, arborant à sa cocarde le nom de Thiers et ralliant à son marquisat les républicains de toutes les nuances. Ses poignées

(1) Je crois tout à fait inutile de présenter aux lecteurs les marquis de Noailles et de Nadaillac, assez connus de tous, l'un, par ses ambassades, l'autre par sa science.



de mains étaient singulièrement courues et même on avait avec lui des privautés qu'on n'essayait pas d'avoir avec Chesnelong, beaucoup moins grand seigneur. Un cabaretier vote et fait voter volontiers pour un Noailles quand à ce prix, il peut frapper sur l'épaule, dans la main, et même, cela se pratique en pareille occurrence, sur le ventre de celui-ci.

Chesnelong ne fit rien, il ne pouvait rien faire d'ailleurs, contre ce genre de popularité, et loin d'adoucir ou de voiler son programme pour le rendre acceptable, il l'accentua. « Ils me prendront pour ce que je suis ou ils ne me prendront pas — écrivait-il alors — je n'aurai pas à me démentir et je ne veux pas être gêné. » Dans sa profession de foi, rappelant les termes de son manifeste électoral pour le conseil général et ses explications si droites touchant le bonapartisme, il ajoute : « Je dois à ma sincérité de renouveler cette déclaration. Ce n'est pas un désavœu de mon passé, si modeste qu'il ait été, je le tiens pour honorable. C'est, dans la situation qui nous est faite par nos désastres, l'expression nette et loyale de ma pensée pour le présent et pour l'avenir. » Si je suis élu, disait-il encore, « je prendrai rang dans cette majorité de l'Assemblée nationale qui est notre espoir et notre force », et je compte « m'associer à la continuation de son œuvre *dans l'esprit même qui en a animé les débuts.* »

Ce manifeste alluma tous les feux de l'ennemi. « Vague, trop vague! disaient les uns. Il ne nomme même pas la République!... » Et, de fait, il ne la nommait pas plus que précédemment, pas une fois. « A quoi bon ces précisions provocantes et blessantes, s'écriaient les autres. Pourquoi renier l'Empire?... » En réalité et pour des motifs divers, républicains et impérialistes voulaient également qu'il eût été bonapartiste, et voulaient qu'il le fût encore; et l'on se ruait sur lui de concert, parce qu'il restait dans ses vieilles positions, ne répudiant rien de sa politique antérieure, ayant gardé au serment prêté la plus rare, la plus intacte fidélité; se détachant seulement, très franchement maintenant, d'un régime qu'il avait consenti à servir pour servir la France, en conservant son indépendance de la manière

que l'on sait (1). « Voter pour Chesnelong, c'est voter pour la royauté, reprenaient ceux-ci. — Il est l'ennemi de M. Thiers, affirmaient ceux-là. — Qu'il ose dire ce qu'il veut... » Le tout en style électoral, pailleté d'injures et rempli de mensonges.

Devant le débordement d'affiches, de pamphlets, de manœuvres malpropres qui se produisait, Chesnelong ressaisit sa bonne plume.

« Electeurs,

« Le comité républicain de Pau, dans un placard qu'il vient de faire afficher, recommande la candidature de M. le marquis de Noailles; c'est son droit. — Mais il prend ma personne à partie, et, s'affranchissant de toute justice comme de toute convenance, il calomnie ma candidature pour mieux la combattre. Je proteste contre ce procédé au nom de la dignité des mœurs publiques et je ne l'imiterai pas : si c'est une infériorité dans la lutte, je l'accepte...

« On dit que je dois ma position à l'Empire. Le désintéressement absolu de ma vie publique, pendant dix-huit ans, répond sur ce point à toutes les insinuations et défie toutes les attaques... La loyauté et l'indépendance de mon passé politique sont attestés par des actes assez connus pour que je n'aie pas besoin de les rappeler; j'y puise le droit d'accepter le front haut les sympathies de mes amis et de braver le parti pris de mes adversaires. On me reproche de ne pas dire ce que je veux; je dis du moins *ce que je ne veux pas*. Et j'affirme, en présence de coalitions qui ont lieu de me surprendre, que le parti radical pourra me trouver parmi ses victimes, mais jamais parmi ses dupes ou ses complices. »

Quant à *ce qu'il veut présentement*, car j'abrège, il le dit cependant : « Maintien de l'Assemblée nationale à Versailles; pas de dissolution tant que l'œuvre de la libération du territoire ne sera pas accomplie; pas de renouvelle-

(1) On n'a qu'à voir, dans la première partie de ces études, les deux élections de Chesnelong, ses conventions avant la première, son attitude à la Chambre, non seulement dans les questions religieuses, mais dans la question militaire, et dans d'autres.

ments partiels (1); *concours loyal au gouvernement de M. Thiers* (2) *sous la réserve du régime parlementaire sévèrement pratiqué et sur le terrain d'une politique absolument conservatrice.* Tel est d'ailleurs, si je ne me trompe, *le programme de cette majorité de l'Assemblée* qui, je l'ai dit et je le répète, *est notre force et* NOTRE ESPOIR. Ce programme sera le mien... »

Est-ce assez clair?... Non, il poursuit :

« Ces questions sont les seules qui soient actuellement posées. Quant à celles que l'avenir tient en réserve, je renouvelle les déclarations que j'ai faites dans ma profession de foi : je serai fidèle à toutes et je n'ai rien à y ajouter, rien à y modifier. NI CÉSARISME, NI JACOBINISME. *Le pays au-dessus des partis et son salut avant tout :* je prends l'engagement et *je garde la liberté* de ne jamais faillir à cette règle de conduite. *J'aimerais mieux renoncer à l'honneur de vos suffrages que d'accepter, avec* UN MANDAT PLUS IMPÉRATIF, UN MANDAT DIMINUÉ. »

Les professions de foi qu'on nous sert aujourd'hui n'ont guère cette carrure; même alors celle-ci parut brave et crâne, et j'ai cru qu'étant donné le rôle prochain de notre ami ces passages devaient être cités. Avec tout l'ensemble de sa conduite, ils établissent d'avance qu'il n'y eut de sa part ni changement, ni surprise, ni emballement, qu'il nage déjà pleinement dans les eaux où il s'embarquera.

C'est d'ailleurs sur ces déclarations si fortement accentuées que l'élection se fit et que, sur 90.000 votants, notre candidat obtint 50.000 votes.

Ce fut un triomphe en regard des menées, des violences et des dépenses de l'opposition, Chesnelong n'ayant voulu faire d'autres frais que les frais d'impression et de déplacement, le tout montant à cinq mille francs.

(1) A défaut de la dissolution à laquelle Thiers se refusait, les républicains poussaient aux renouvellements partiels pour entamer et détruire la majorité monarchique. Ce mot eût suffi pour classer Chesnelong.

(2) « J'entends, écrivait-il alors, que M. Thiers se mettra en harmonie d'idées avec la majorité de l'Assemblée; hors de là je garde ma liberté, mes restrictions l'indiquent assez. » Lettre du 20 décembre 1871.

IX

Voilà donc la porte de la vie politique rouverte devant l'ancien jouteur des dernières assemblées de l'empire. Il vous semble, n'est-ce pas, lecteur? — comme à nous du reste — que, sous ce rapport, il a chômé longtemps. Eh bien! il y a, en fait, un an et trois mois que Chesnelong défendait M. Schneider dans la cour du Palais-Bourbon; un an et trois mois qu'il répondait à M. Guyot-Montpeyroux, le menaçant de la multitude qui déjà envahissait les entours de la Chambre : « Il y a quelque chose qui doit dominer les cris de la foule, c'est le cri du devoir et de la conscience ».

Oui, quinze mois seulement. Mais quinze mois qui ont duré un quart de siècle, et bien plus, pour ceux qui les ont vécus en âge de comprendre et de souffrir. Le cauchemar est toujours long... Et cette impression est telle que vous la ressentez, lecteur, j'en suis sûr, rien qu'à nous suivre.

Néanmoins, les années les plus terribles ne sont pas composées d'un jour de plus que les autres, et en arrivant à Versailles, au commencement de janvier 72 (1), Chesnelong retrouve en grande partie le personnel politique qu'il a laissé à Paris à la fin de 70. A l'Assemblée, ce sont les centres de jadis, surtout le centre gauche, où il comptait tant d'amis (2); c'est une fraction de la gauche qu'il connaît bien; ce sont enfin les nouveaux, les « ruraux » envoyés avec tant d'élan par le suffrage universel en liberté, les « monarchistes » de la droite nouvelle et de la vieille tradition, parmi lesquels il prend rang tout naturellement,

(1) L'élection avait eu lieu le 7 janvier.

(2) Voir dans la première partie de ces *Etudes* la composition du centre gauche, où se réfugiaient à la fin de l'empire l'opposition monarchique et conservatrice. Voir les jugements de Chesnelong et ses rapports étroits avec certains hommes et certains groupes du centre gauche.



en vertu du vieil axiome « qui se ressemble s'assemble ». Par tous, Chesnelong est accueilli comme un confrère qui devait revenir et même qu'*on attendait*, la gauche seule exceptée ; et encore, si elle lui montre qu'elle ne l'a ni rappelé ni désiré, elle lui prouve — sur toute la ligne — qu'elle l'estime et le respecte. Quant à la droite, d'ancienne et de nouvelle provenance, elle lui fait fête. C'est du côté du pouvoir qu'il y a plus de froideur. On sait où il en est, et comment ne le saurait-on pas après ses déclarations répétées ? On le sait, et l'on en est froissé, Chesnelong étant un admirateur de jadis dont M. Thiers avait brigué, obtenu, apprécié les suffrages. Et ces suffrages avaient été prodigués avec enthousiasme en certaines occasions, telles que celles des discussions sur la question romaine, sur la politique étrangère, sur les guerres de 66 et de 70. Cela rend plus déplaisante l'attitude actuelle du nouveau député ; et, si le pouvoir central a été plus hostile à sa candidature que l'administration locale, la raison en est là.

C'est le moment où M. Thiers ne joue plus de franc jeu avec la droite, sa politique intérieure est devenue pleine de mystères, il interprète le *pacte de Bordeaux* comme on interprètera plus tard la loi sur les congrégations. Il a pris d'ailleurs des engagements qu'il n'avoue pas ; hypnotisé par les beaux yeux du pouvoir, il ne sent pas seulement sa propre et très haute valeur, il entend que tout s'incline devant elle ; il en veut à qui ne voit pas en lui la France, le salut, l'avenir, il adore son propre règne. Or, on n'est pas toujours juste pour lui à droite, il en faut convenir, on lui mesure, on lui dénie quelquefois la reconnaissance à laquelle il a droit, et que son savoir-faire, sa diplomatie, sa dignité ferme et sa merveilleuse fécondité méritent tous les jours davantage ; mais, d'autre part, il sait bien que lui-même il a joué la droite et qu'il la joue encore ; ces torts mutuels ne s'équilibrent pas, ils se superposent pour mettre M. Thiers en mauvaise posture auprès de ses alliés de droite, alors même qu'il accomplit d'ailleurs son œuvre patriotique incomparable. Il s'emporte, la chambre s'irrite, c'est un ménage en lequel naissent et grandissent les

incompatibilités. Tout cela est d'une tristesse infinie, et nous sommes encore bien proches pour le juger... Mais il n'en faut qu'étudier davantage cette situation difficile. Ce qu'il y a en elle d'essentiellement faux rend tous les jours M. Thiers plus exigeant, plus susceptible, plus autoritaire et plus soupçonneux. Poser des conditions, c'est l'offenser... On a vu que Chesnelong ne s'est engagé à soutenir son gouvernement qu'en en formulant plusieurs, et de celles qui déplaisent.

Chesnelong, donc, n'a point à prendre langue en arrivant, il est d'avance en parfait accord avec son parti. Voici ce qu'il écrivait, peu avant son élection, dans la lettre déjà citée, du 16 novembre :

« ... N'êtes-vous pas effrayée, comme moi, de la situation politique générale ?... On dirait que notre orgueil, notre frivolité, notre dépravation ont été plus forts que Dieu — de cette force qui réside dans le libre arbitre. — Ses vengeances ont passé sur nous sans nous changer. Il nous avait rendu la liberté de faire un choix, nous l'avons fait (1) : nous sommes restés les fils de la Révolution. Les hommes du mal, courbés un instant sous la verge, se sont relevés les mêmes, avec l'irritation en plus. Les hommes du bien sont restés divisés, mais, sans volonté, en proie à toutes les incertitudes et à tous les effarements, s'énervant de plus en plus dans cette indécision et dans cette impuissance. Nous sommes dans *le gâchis*, chacun le sent ; nous ne pouvons y rester, chacun le dit ; comment en sortir ? Nul ne le sait. Nous ne pouvons rien, et nous ne voulons rien : ni le désordre, ni l'ordre ; ni l'anarchie, ni un véritable gouvernement ; ni la religion, ni l'impiété ; ni la république, ni la monarchie. Ce qui nous répugne avant tout, c'est une solution, parce que nous avons le secret instinct que nous irions vers la mauvaise et que nous n'aurions pas le courage de vouloir et d'affirmer la bonne. Comme le gouvernement de M. Thiers est bien la résul-

(1) Allusion au vote de la proposition Rivet, le 31 août. L'Assemblée avait substitué au titre vague de Chef du pouvoir exécutif que portait M. Thiers, le titre formel de Président de la République.



tante de ces éléments divergents et contradictoires!... Mais est-ce ainsi qu'un peuple peut se relever? Non, c'est ainsi qu'il se dissout dans le marasme et qu'il devient le jouet des audacieux, ou la proie des pervers à un jour donné...

« Que faire, cependant? Je n'en sais rien, moi aussi. J'attends comme les autres, voyant bien pourtant quel serait le désirable, mais n'entrevoyant pas quel est le possible. Ne désespérant pas malgré tout, sachant bien que la France possède des éléments de rénovation et des moyens de salut, comptant qu'ils se dégageront, me disant que dans les grandes crises il faut faire la part de l'imprévu, et que Dieu sera dans cet imprévu, Dieu qui ne veut pas — j'en ai l'invincible confiance — l'anéantissement d'un pays qui a péché comme Madeleine, jeté dans le ruisseau sa vertu, mais qui a toujours versé sur les pieds de Jésus-Christ les parfums de sa foi, le baume de sa charité, et qui les verse encore. Nous avons beaucoup aimé, nous avons répandu notre sang pour le prouver, donné nos biens, donné nos vies, il nous sera certainement beaucoup pardonné; mais quand? mais comment?... Actuellement tout nous échappe, et quand le salut est à notre portée, nous ne savons pas mettre la main dessus. M. Thiers nous rend de grands services, mais il est un grand obstacle. Vous savez bien ce que je veux dire, et si tout ceci vous paraît contradictoire, mettez-le sur le compte des contradictions mêmes de la situation. »

Eh! sans doute, elles sont grandes, elles sont même intrinsèques, les contradictions, je veux dire qu'elles jaillissent de l'essence des choses. Il n'y a rien en soi de plus difficile, de plus contradictoire que les rapports d'un pouvoir exécutif fort avec une assemblée unique: c'est un duel, c'est une rencontre en champ clos qui recommence tous les jours. Il n'y a rien en soi de plus dangereux, de plus despote et de moins sûr que l'assemblée unique. Elle tourne fatalement à la Convention, à moins — et c'est ici le cas — qu'elle ne soit composée d'une élite exceptionnellement honnête et consciencieuse, exceptionnellement dévouée aux

intérêts généraux et oublieuse des siens. La composition *très exceptionnelle* de l'assemblée de 1871 atténua les contradictions, mais elle ne pouvait les supprimer. D'autre part, où donc, en 1871, prendre une seconde assemblée modératrice, équilibrante? Il ne reste plus un débris d'institutions vraiment gouvernementales, il a fallu improviser quelque chose avec les « tronçons du glaive » mis en poussière, pis que cela, avec les restes de la Commune.

Bacler de toutes pièces une constitution, à un pareil moment, qui pourrait y songer?... Ce serait un crime, parce qu'on serait bien sûr de la bacler très mal. Talleyrand, à qui l'on ne contestera ni l'intelligence, ni le flair, ni l'expérience en 1831 — une expérience tout à fait spéciale — disait d'une manière beaucoup plus générale et plus absolue : « Les constitutions sont des bêtises, les nations n'en veulent pas parce qu'elles ont l'instinct de la conservation (1) ». Ici, *la bêtise* n'eût pas eu même une apparence de bon sens, et la nation n'en voulait pas, moins par l'instinct dont parlait Talleyrand, que parce qu'elle se trouvait en face de l'impossible.

Mais alors, où prendre les éléments d'un gouvernement quelconque? qui l'inventera?... Ah! précisément *l'instinct de la conservation*. Ne pouvant faire autre chose que de constituer précipitamment une assemblée, la France qui veut vivre, l'enverra *exceptionnellement* honnête, capable, patriotique et désintéressée : et, pour montrer en même temps qui elle veut à sa tête, elle nommera vingt-six fois le même homme, établissant ainsi, faute de mieux, mais le mieux possible, cette chose contradictoire et dangereuse, une assemblée unique en regard d'un chef nécessaire, et par ce fait très omnipotent.

Au vrai, l'état de siège seul semblerait pouvoir convenir à un tel état de désordre et de destruction; mais lui-même n'est pas à notre portée. L'état de siège suppose un solide établissement militaire, et nos deux armées — toutes neuves, presque intactes — sont en forteresse et en trou-

(1) Voir la correspondance de la princesse de Liéven.

peaux, à l'étranger, et ce que nous avons chez nous ce sont des restes de régiments improvisés, ce sont, ou des enfants blessés et vaincus par les Prussiens, ou des mobiles vainqueurs de l'émeute, mais harassés. Il nous reste bien cinq ou six généraux héroïques, mais non point prêts à saisir les rênes flottantes du char brisé, et pour parler net, non point capables de payer la rançon et de régler la situation financière.

La Prusse, d'ailleurs — car pourquoi dirions-nous ici l'Allemagne ? — la Prusse n'est pas prête non plus à leur laisser prendre les rênes. Et, tant que nos milliards ne sont pas entièrement soldés, nous sommes *un gage* que le créancier détient, sa chose dans une certaine mesure. Oui, elle est là, la Prusse, quoique Thiers et Pouyer-Quertier lui aient déjà arraché six départements (1); elle est là, en Champagne, à Epernay, à trente lieues de Paris !... Et à cette heure juste, elle met en état de siège les six départements qu'elle occupe encore, annonçant qu'elle va revenir *au système des ôtages*, peut-être même à des « mesures plus étendues » de *sécurité ;* et pourquoi ?... Parce qu'un jury français a acquitté deux Français (2) accusés d'avoir tué deux Prussiens. L'énoncé de la cause suffit ici pour M. de Bismarck, les preuves, les circonstances lui importent peu, il lui faut une condamnation, *un exemple*, quelle que puisse être la culpabilité des accusés. Mais le jury est le

(1) Les négociations du gouvernement avec la Prusse pour le règlement des nouvelles frontières, les transactions commerciales, les conditions du payement de l'indemnité, celles de l'occupation et de l'évacuation du territoire — beaux fleurons de la couronne de M. Thiers — ne cessèrent pas un jour pendant l'année 1871. Elles aboutirent d'abord au traité de Francfort, en pleine Commune (10 mai) qui aggrava terriblement les exigences de l'ennemi, nos charges, et que, pour cela, M. de Bismarck — il l'a dit — tint à faire signer avant la victoire de Versailles ; puis, au traité de Berlin (12 octobre) revanche de l'habileté diplomatique et financière de Thiers doublé de Pouyer-Quertier. Le payement anticipé des deux premiers milliards amena, grâce à ces incessantes négociations l'évacuation de six départements sur douze, soit une economie d'environ quatre millions par mois en plus de la question d'indépendance et de dignité.

(2) *Bertin* et *Tonnelé*, noms si connus alors, si oubliés aujourd'hui.



jury; fût-il partial, le gouvernement n'y peut rien; et l'institution n'étant point latine mais saxonne d'origine, ce qui est bien près d'être germaine, nos vainqueurs eussent dû en pardonner même les écarts. Leur logique ne va pas jusque là : écart ou non, le Prince (1) de Bismarck envoie à M. Thiers, comme carte du nouvel an, une dépêche qui dit en style poméranien les choses aimables relatées plus haut, choses auxquelles il ajoute plus gracieusement encore, qu'il faut regarder comme *prématuré* « l'espoir de voir renaître entre les deux pays la confiance réciproque ». Un peu prématuré en effet. *Il est de notre dignité*, s'écrie amèrement M. Thiers, *de ne répondre que par le silence*, et c'est ce qu'il fait. Je rappelle cet incident parce que, mieux que tout autre discours, il nous met en face de la situation vraie.

Sans doute la Prusse a permis, elle a même voulu, en février dernier, que la France fût convoquée à l'effet de nommer *une* assemblée, cette assemblée devant s'engager au nom de tout le pays à verser son or dans les canaux allemands; mais elle n'a pas entendu en cela travailler à la reconstitution de la France et lui rendre un pouvoir pourvu de tous ses organes. Elle se fût opposée, soit à l'organisation d'une seconde assemblée qui eût pu constituer un gouvernement parlementaire sérieux, soit à un régime concentré dans une seule main, militaire ou civile. L'état de siège, elle se le réserve, il est pour les départements qu'elle occupe; et quant aux autres, elle compte sur l'assemblée unique, sur la *Convention* pour y mettre le feu, ce qui permettra la grande, facile, définitive invasion. Si l'incident qui ouvre 1872, et tant d'autres du même genre, si l'insistance que met M. de Bismarck à répéter alors à toute l'Europe que « la paix n'est menacée que par la France (2) » ne signifient pas cela, quel est donc leur sens et leur portée?

(1) Bismarck avait bien acquis à nos dépens ce titre de prince qu'il portait depuis huit mois.

(2) Voir tous les documents diplomatiques du temps. A l'Autriche, à la Russie, à l'Italie, la France est toujours dénoncée comme voulant mettre immédiatement le feu à l'Europe.

L'assemblée de Bordeaux et de Versailles, par sa rare sagesse et son plus rare désintéressement, a trompé son espoir. En confiant les clefs de la maison à un homme qui peut les mettre dans sa poche, mais qu'elle sait capable d'en défendre, d'en réparer et d'en consolider les murs; en supportant qu'il agisse en maître, en capitulant même lorsqu'un conflit s'élève entre le pouvoir qu'elle a reçu et le pouvoir qu'elle a fait, entre *Elle* et *Lui;* elle montre assez qu'en dépit de sa nature, elle n'est ni ne veut être une Convention. Plus son histoire deviendra l'histoire; plus se dégagera son exceptionnelle attitude, plus on comprendra ce que la France lui doit, qui n'est rien moins que la vie. Cependant une assemblée politique d'anges et de saints ne s'est jamais rencontrée dans l'histoire du monde et, comme les autres, elle a ses faiblesses. Mais l'homme auquel elle a eu raison de remettre les clefs n'est aussi ni un ange ni un saint. C'est le patriote, le financier, le diplomate, le gouvernant qui a le grand mérite de n'être point improvisé, d'avoir longtemps manié les hommes, les affaires et fréquenté l'Europe; c'est le politique avisé, c'est « la tête fine » (1) dont parlait Bismarck ; mais rien de ce qui touche à l'humanité ne lui est étranger, moins encore ses passions que le reste, et ses passions s'exaspèrent dans la vie tendue à outrance qu'il est obligé de mener.

Si, par impossible, l'Assemblée eut été une réunion d'anges et de saints, peut-être qu'à Bordeaux elle eût dit simplement — c'eût été le pacte — peut-être qu'au 31 mai surtout, les ruines de Paris s'ajoutant sous ses yeux aux ruines de la France et notre dette se trouvant renforcée d'un nouveau demi-milliard, oui, peut-être qu'elle eût dit alors à M. Thiers : « Assurez la paix, assurez l'ordre, payez nos dettes, reconstituez le pays, ne vous occupez que de cela et soyez y tout entier. Notre pacte est une trêve et vos pouvoirs sont pleins, car il faut ici de l'unité, de la suite

(1) « C'est une tête fine ! » s'écria-t-il un jour devant M. Maurice Busch. « Il est malin et spirituel — disait-il encore — mais trop sentimental pour ce métier. »



et du silence. Nous ne dirons ni à l'Allemagne ni à personne que nous sommes en état de siège, mais allez, marchez, osez comme si l'état de siège était déclaré : nous signerons, nous serons vos cautions, nous aurons le courage de ne vous chicaner sur rien. Nous vous donnons un délai de deux ans, de trois ans... pendant lequel nous accepterons et supporterons tout pour que vous rameniez à la vie « la noble blessée ». S'il faut recourir aux tractions de la langue, nous qui sommes la langue, nous le souffrirons; s'il faut employer les pointes de feu, pratiquer les cautères et les moxas, nous ne gémirons pas; s'il faut en arriver aux amputations, nous vous laisserons tailler. Taillez donc, purgez, saignez jusqu'à concurrence des milliards promis au dehors, et des nécessités impérieuses du dedans. Votre diagnostic est sûr, votre main est habile, il ne faut point de dispute au chevet d'une si grande malade, allez, ne craignez rien de nous, présentement nous nous faisons vos aides. Mais, au jour convenu, vous nous rendrez la convalescente dont nous assurerons l'avenir. Et vous vous retirerez alors, comme nous nous retirons aujourd'hui. »

Et si — toujours par impossible — M. Thiers eut été un saint tout en restant lui-même; ravi de se sentir les coudées franches pour consacrer à son pays son merveilleux bon sens, son expérience, son clair esprit et son omnicompétence; dégagé de tout soupçon cauteleux, de toute préoccupation inquiète touchant les agissements de l'Assemblée, loyal d'ailleurs comme doivent l'être les saints, il eût dit : « Oui, ne songeons qu'à libérer le territoire, qu'à tracer et assurer les nouvelles frontières, qu'à pourvoir à la plus grosse dette qui ait jamais été contractée ici-bas, qu'à empêcher la guerre au dedans et au dehors, qu'à remettre la France sur son séant... Et pour cela refaisons l'armée, les finances, la diplomatie, l'administration, toutes les administrations, sans une seule arrière-pensée concernant la forme et la nature du gouvernement qui suivra; pour cela, et sans toucher à la politique proprement dite, assurons la reprise du travail, la sécurité de l'industrie, la renaissance de l'agriculture; faisons le Bonaparte de 1801

ou de 1802 (saint ou non, la chose n'eût point été pour lui déplaire); mais le Bonaparte sans ambition personnelle, qui ne demande ni reconnaissance ni récompense, le museleur de la révolution, le réorganisateur du pays qui ne tient pas au Consulat, ne rêve pas l'Empire... Et le jour venu, nous rendrons la France à l'Assemblée qui pourvoira à son établissement. »

A ce jour donné, certainement on eût vu *s'embrasser la justice et la paix*, ce qui veut dire que le Président et l'Assemblée, tels que nous les imaginons ici, eussent marié de concert la France à sa vieille monarchie, laquelle, fusionnée alors par une véritable nécessité de situation, n'eût pu repousser le seul drapeau possible.

Mais, ni anges, ni saints : des hommes seulement.

D'un côté, un vieillard qui naguère a tout prévu, tout annoncé comme un prophète, qui eût tout empêché si l'on eut voulu l'entendre et non le lapider; un vieillard de soixante-quatorze ans déjà soumis aux plus poignantes épreuves, aux plus mortelles fatigues et dont M. de Bismarck dit à l'heure même : « Parfois, j'ai pitié de lui !... car sa situation est pitoyable... » (1). Cet homme qui réduit ainsi le landgrave de fer à la compassion, ce vieillard chargé de réparer les erreurs, les fautes, les crimes qu'il s'est efforcé de prévenir, n'est point un humble et un mystique. Il a toujours senti, il sent plus que jamais sa supériorité; il n'a jamais craint de la faire sentir, il le craint de moins en moins. Le pouvoir fut la passion de sa vie, il l'aime pour lui-même, les fautes de son passé — autant que celles de son avenir — vinrent de sa soif de gouvernement. Il le tient maintenant, et le détient; mais en des conjonctures, en des conditions surtout, qui ne sont pas celles de ses rêves; et cela le rend, au suprême degré, impatient de tout contrôle, dédaigneux de tout conseil, incapable, absolument incapable de supporter la contradiction.

(1) Cette pitié du Chancelier qui ne cessait de répéter à tous et à lui-même le « Point de pitié en politique » est un assez significatif et étrange aveu.



En regard et toujours en contact, ces honnêtes gens délégués par la France avec une telle spontanéité qu'ils ont le droit de s'en prévaloir. Les hautes capacités ne manquent pas parmi eux, elles abondent; les capacités au-dessus de la moyenne sont le grand nombre; le patriotisme, la bonne volonté sont universels. Ils n'ont pas hésité une seule minute, quelles que fussent leurs sympathies, à remettre le pouvoir « au plus digne », à celui que désignaient la France et l'Europe; mais cela fait, il leur semble dur, et même inconvenant, d'être traités, à l'occasion, comme les écoliers des vieux âges par le maître qu'ils se sont donné. Ils trouvent d'ailleurs que ce maître en prend à son aise avec le pacte de Bordeaux, dans lequel ils ont cru signer un engagement réciproque, une trêve de Dieu qu'aucune des parties ne devrait enfreindre. Et alors, ils ont, eux aussi, leurs nerfs, leurs impatiences et leurs colères... Ils ont même leurs représailles justifiées, ils ont leur droit. On leur dit : *Point de politique!...* Mais la gauche ne fait que cela, et M. Thiers s'unit à elle!... Il tend la main à Gambetta, lui!... pour faire *de la république*, lui encore!... Et nous ne ferions pas *de la monarchie*, nous, la majorité qui croyons en elle?...

Et néanmoins, — on doit le redire — en présence des intérêts nationaux, des difficultés extérieures, des complications financières, du moindre incident diplomatique, cette droite mécontente et froissée, se domine, s'efface et cède; et plus M. Thiers lui lance à la tête sa démission, plus elle la lui renvoie. Elle le tient pour nécessaire, et le patriotisme avant tout... Oh! — dira-t-on — c'est qu'il s'agissait de vivre ou de mourir. — Sans doute. Mais est-ce que les Assemblées en France se laissent influencer depuis lors par de telles considérations?... Et, n'étant pourtant plus des Assemblées uniques, elles n'en devraient avoir ni les tentations, ni les fatalités.

Quoi qu'il en soit, la situation est ce que nous venons de dire quand Chesnelong fait au Parlement sa rentrée, et c'est ce qu'il nous importait d'établir.

(*A suivre.*) M. DE MARCEY.

LA POÉSIE PURE

LE BEAU & LE POÉTIQUE

Le mot « poésie » a des sens divers et prête à l'équivoque. On risquerait donc de ne pas s'entendre, si avant d'engager le débat sur ce terme, on ne prenait la précaution d'éliminer quelques acceptions hors de cause.

Poésie est parfois synonyme de discours en vers. On donne ce nom au *langage mesuré et rythmé*, pour le distinguer de la *prose* dont l'allure est plus libre. En ce sens, toute œuvre en vers, quelle qu'en fût la valeur, serait de la poésie. Mais c'est profaner ce nom que d'en parer certaines œuvres dont le seul mérite est d'avoir emprunté la forme poétique. Le vers est le vêtement naturel des grandes pensées, des sentiments élevés ou délicats. Quand un esprit vulgaire s'en empare, on sent qu'il lui manque quelque chose, à savoir l'air de noblesse sans lequel le plus riche costume n'est qu'un déguisement : ce n'est qu'un roturier qui se pavane sous l'habit d'un grand seigneur.

Une poésie digne de ce nom exprimera donc des *pensées choisies dans un langage musical.* La vraie poésie suppose quelque chose de plus que la cadence et la mesure. C'est un art qui se distingue de la *peinture et de la musique* parce qu'il a des moyens d'expression qui lui sont propres ; mais

sa fin est la même : créer la beauté. Beaucoup sont réputés habiles versificateurs dont le seul talent est de savoir rimer ; il faut réaliser le beau dans ses œuvres pour mériter le titre de poète.

Parfois, ce mot poésie a un sens plus général et s'applique non seulement à des productions d'ordre littéraire, mais encore à *des tableaux, à des monuments*, à *des spectacles de la nature*. On dira par exemple d'un paysage qu'il est poétique ; on parle communément de la poésie des ruines, de la poésie des vieilles chapelles bretonnes. Ce que l'on désigne par ce terme est-il quelque chose de spécial et de distinct de *la beauté proprement dite?* Sans doute, et c'est ce troisième sens du mot poésie que nous essayerons de préciser et de définir.

Pour éviter toute confusion, convenons d'appeler « poésie pure » l'objet de cette étude, c'est-à-dire *la poésie en tant qu'elle se distingue de la beauté*. L'expression d'ailleurs n'est pas nouvelle ; J. Lemaitre l'emploie dans son étude sur Lamartine (1) et Sully-Prudhomme dans son *Testament poétique* (2), mais dans une acception assez différente.

Dans cette étude, plutôt psychologique que littéraire, nous laisserons de côté les questions de prosodie et de style. Nous ne cherchons pas comment l'émotion poétique s'exprime, mais comment elle se produit. Pour le savoir, le seul moyen est de consulter les poètes, d'écouter leurs confidences, d'analyser leurs œuvres. C'est pourquoi nous n'avons pas craint de multiplier les citations.

I

La plupart des auteurs qui ont parlé de la « poésie pure » l'ont fait en termes très vagues. Bernardin de Saint-Pierre a effleuré ce sujet. Sa douzième Etude de la

(1) *Contemporains*, VIe série, p. 134.
(2) P. 178.

nature contient quelques chapitres aux titres suggestifs : *Plaisir du Mystère*, *Plaisir de la Ruine*, *Plaisir de la Solitude.* Il a des vues ingénieuses, mais confuses ; il n'essaie pas de découvrir le rapport entre les différentes formes du sentiment poétique, ni de les ramener à une formule unique. Dans le *Génie du Christianisme* (Troisième Partie, L. V., Ch. III, IV, V.), Chateaubriand parle des ruines en poète : il décrit à merveille, il n'analyse pas. Quant à cette définition de Littré, il faut bien en reconnaître le vague et l'insuffisance : on appelle poésie « tout ce qu'il y a d'élevé, de touchant dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne, et même dans une production naturelle ».

On ne peut adresser le même reproche à la formule que voici ; elle est de Sully-Prudhomme et nul critique, que je sache, n'a mieux défini la poésie pure que ce poète :

L'homme « parvenu aux confins extrêmes de la vie terrestre et de quelque autre vie supérieure... emploie spontanément son génie méditatif à concevoir cette vie. Hélas ! il n'y réussit pas, mais du moins il l'imagine et la rêve. *Ce rêve par lequel il y aspire* est proprement l'essence de la poésie et sa raison d'être (1) ».

Que la poésie pure soit une aspiration vers un idéal, nous le croyons avec Sully-Prudhomme ; mais le point délicat est de définir cet idéal. Dira-t-on qu'il consiste en une « vie supérieure » ? Si on entend par ce mot une vie plus parfaite, plus heureuse, le sentiment poétique n'a rien qui le distingue des rêves de béatitude, des aspirations à la sainteté. Or que de gens désirent le bonheur et la vertu sans avoir même une idée de la poésie ! Si « vie supérieure » signifie vie plus belle, plus conforme aux lois de l'esthétique, la formule exclut du domaine poétique tout ce qui n'a pas de rapport avec la vie humaine, et son acception qui tout à l'heure était trop étendue, devient trop restreinte.

Selon nous, l'objet de l'aspiration poétique, c'est la beauté, mais *la beauté idéale pressentie ;* et voici ce que nous entendons par là.

(1) *Testament poétique*, p. 174.

Que l'on se représente un objet beau, mais imparfaitement connu ; si l'on suppose que la partie cachée est plus belle encore que la partie visible, il s'éveillera en nous un désir de la contempler. Cette émotion d'une nuance spéciale que fait naître la divination d'une beauté supérieure est ce que nous appelons « la poésie pure ».

Quelques exemples feront mieux saisir notre pensée. Au début des *Légendes rustiques*, George Sand, décrit une vallée où s'entassent pêle-mêle d'énormes rochers. On y voit « de charmants petits ruisseaux, pressés et tordus en méandres infinis par la masse de ces blocs ; ces riantes et fuyardes petites naïades murmurent, à demi-voix et par bizarres intervalles, *des phrases mystérieuses dans une langue inconnue.* Ailleurs, les eaux rugissent, chantent ou gazouillent. Là, elles parlent, mais si discrètement que *l'oreille attentive des sylvains peut seule les comprendre.* Dans les creux où les minces filets s'amassent, il y a quelquefois des silences; puis, quand la petite cave est remplie, le trop-plein s'élance et révèle, en quelques paroles précipitées, *je ne sais quel secret* que les fleurs et les herbes, agitées par l'air qu'elles refoulent, semblent saisir et saluer au passage (1) ».

Dans cette description, nous pouvons distinguer d'abord un élément pittoresque. Le poète s'est égayé à suivre la marche capricieuse du ruisseau, à observer ses bonds, ses détours, ses chutes. Mais pendant que ses yeux regardaient, son imagination ne restait pas inactive ; elle enfantait des formes vivantes et surnaturelles. Les eaux parlent ; elles ont donc une âme, âme étrange, disséminée dans ce fluide toujours changeant qui déconcerte la pensée par la variété infinie de ses formes. De cette transfiguration des choses à l'émotion poétique l'intervalle est bientôt franchi. Ce que disent entre elles ces « riantes petites naïades », le poète serait curieux de le savoir. Il pressent dans leurs paroles un merveilleux « secret » : si ce secret allait lui être révélé ! Mais leur langage est trop confus, trop mystérieux ;

(1) George SAND : *Légendes rustiques*, p. 2.

« l'oreille attentive des sylvains peut seule le comprendre. » Il y a là une *beauté secrète qu'il désire contempler*, et son regard ne peut percer le voile qui la recouvre.

La beauté de l'arc-en-ciel se manifeste à tous les regards. Les plus simples peuvent admirer cette courbe gracieuse aux teintes si vives, si pures, qui se dessine sur le fond ardoisé des nuages. Mais ne voir dans l'arc-en-ciel qu'une courbe et des couleurs, c'est l'observer en peintre, non en poète. Le poète va toujours au-delà de ce que ses yeux lui montrent. Le pittoresque ne lui suffit pas; sa fantaisie transforme les données de ses sens. Il fait de cet arc-en-ciel l'arche d'un pont gigantesque qui se prolonge de part et d'autre dans l'invisible. Où conduit cette voie triomphale jetée à travers l'espace ? Quels pays enchantés met-elle en rapport ?

Est-ce un pont pour passer tes anges,
O toi qui permets à nos yeux
De voir ces merveilles étranges ?
Est-ce un pont qui mène à tes cieux ? (1)..

Si naïves qu'elles paraissent, ces questions ont leur raison d'être pour le poète, car il croit, un moment du moins, à la réalité de son rêve. L'arc-en-ciel lui apparaît alors comme un fragment d'un monde idéal; ce n'est que le prélude d'un merveilleux spectacle qui bientôt va se révéler. Et le poète est dans l'attente et dans la joie, comme un enfant à qui l'on vient de faire une magnifique promesse.

II

Mais on peut se demander sur quoi repose le pressentiment poétique? Un objet étant donné aux belles apparences, qui nous porte à croire que sous ce voile charmant se cache une beauté idéale ?

C'est un fait que la tendance de l'esprit humain à juger

(1) LAMARTINE : *Jocelyn*, 4e époque.

du dedans par le dehors et de l'ensemble par un fragment. Si le peu qu'on découvre de l'objet est déjà si beau, que sera-ce donc du reste ?

Dans une page exquise des *Vaines Tendresses*, Sully-Prudhomme analyse ce procédé de l'imagination poétique qui

> D'un lambeau d'azur qui se montre
> Improvise un ciel tout entier.

Le poète est en voyage ; une jeune fille et sa mère ont pris place à côté de lui, et ne tardent pas à s'endormir, front contre front. La main de l'enfant assoupie repose sur le bras de sa stalle :

> C'était une main charmante...
> L'azur d'une petite reine
> La nuançait comme un fil bleu.

Cette main blanche qui paraît à demi fait rêver le poète. Le peu qu'il voit de l'étrangère est comme le premier trait d'une figure idéale que sa fantaisie achève.

> Je la rêve, inconnue encore,
> Sur ce peu de réalité,
> Belle de tout ce que j'ignore
> Et du possible illimité (1).

On voit sur quelle base fragile peuvent reposer les conjectures du poète. Lorsqu'un savant émet une hypothèse, il en connaît le fort et le faible ; il pèse les raisons pour ou contre. Mais le poète n'est pas un logicien. Il ne se préoccupe pas d'appuyer sa croyance sur des preuves. En d'autres termes, sa croyance n'a pas toujours des raisons à lui connues; elle a cependant une cause. Il ne conclut pas du visible à l'invisible en vertu d'un principe rationnel, mais en vertu d'une habitude. C'est une loi de notre sensibilité qu'une émotion provoquée par un objet s'étend à d'autres objets simultanément perçus ou semblables au premier. L'affection que j'éprouve pour un ami rayonne sur tout ce qui le touche, sur sa maison, sur sa famille, sur son por-

(1) *Les vaines Tendresses. En voyage.*

trait, sur ses livres mêmes. Or, quel rapport plus étroit que celui de la partie au tout? S'il y a « transfert de sentiment » (1) d'un objet donné à un autre objet qui s'est trouvé enveloppé dans la même perception, à plus forte raison de la partie apparente à la partie invisible d'une même réalité. Ainsi le rayon émis par un point de l'objet s'irradie et éclaire tout le reste.

Ceci explique pourquoi la qualité esthétique d'un fragment s'étend à l'ensemble. Mais la beauté que pressent le poète n'est pas commune, vulgaire ; c'est une beauté idéale. Il ne se borne pas à concevoir l'invisible à l'image de ce qu'il voit; il le croit plus beau, plus désirable encore. Comment expliquer cette croyance à l'idéal?

L'idéal ! quand on prononce ce mot, on songe d'ordinaire à la Beauté parfaite, absolue, telle que l'a décrite ou plutôt chantée ce grand poète qui s'appelait Platon. Mais ce n'est pas de la Beauté en soi qu'il s'agit ici; nous prenons ce mot idéal dans un sens tout relatif et tout simple.

Nous appelons idéal ce que nous estimons capable de nous satisfaire. On peut le concevoir sous différentes formes, suivant qu'on se place au point de vue du besoin, de l'activité ou de l'objet.

Quand le besoin se traduit dans la conscience par un malaise, naturellement nous souhaitons d'en être délivrés. La cessation de cet état de gêne et le bien-être qui suivra, c'est l'idéal sous sa forme la plus humble et aussi la plus commune.

Que l'on considère maintenant l'activité. Dans le même individu, elle passe par différents degrés d'intensité. Je parcours par exemple une distance donnée avec une extrême lenteur; puis je refais le même trajet à plusieurs reprises en accélérant chaque fois le mouvement. Je constate d'abord une sensation de gêne, de contrainte qui tient à ce que mon activité ne se déploie pas tout entière. Je sens que marcher de ce pas est pour moi un moindre plaisir. Aux épreuves suivantes, le malaise décroît graduellement

(1) Ribot : *Psychologie des Sentiments*, pp. 175 et sq.

jusqu'à une certaine limite. J'éprouve alors une satisfaction telle que, dans l'espèce et pour l'instant, je n'en conçois pas de plus grande. Si je dépasse cette limite, la fatigue commence à naître et augmente en proportion de la vitesse. L'idéal, c'est encore ce degré moyen de l'activité en deçà et au-delà duquel apparaît la souffrance.

Nous pouvons enfin concevoir l'idéal sous la forme d'un objet capable d'exciter notre activité avec le maximum d'intensité et le minimum de fatigue, ou de faire cesser l'état de gêne où nous met le besoin. Il se définit alors : ce qui répond de tout point à nos aspirations.

On le voit, l'idéal n'est pas quelque chose de mystérieux, un être divin contemplé dans une vie antérieure et dont nous aurions gardé un vague souvenir. Ce n'est pas un génie ailé et fuyant que seuls quelques privilégiés ont pu entrevoir. Quand la réalité ne satisfait pas entièrement le poète, il conçoit un plaisir esthétique plus vif ou plus pur, et rêve un objet capable de le lui donner. Un souhait de l'inclination à demi satisfaite, l'idéal poétique n'est pas autre chose. Il prend des formes diverses selon les individus et les moments; mais à travers toutes ces variations il garde son caractère spécifique, qui est de répondre à nos aspirations actuelles.

Non seulement le poète conçoit l'idéal, mais il y aspire, ce qui suppose qu'il y croit. En présence d'un méchant tableau, nous rêvons une œuvre plus belle. La laideur même de ce que nous voyons nous fait aspirer à l'idéal, mais en revanche elle nous empêche de croire qu'il soit actuellement réalisé. Dans un objet sans grâce et sans mystère, comment supposer une beauté plus parfaite? Quant au terme des aspirations de la poésie pure, il est situé non dans la catégorie du possible, mais dans la catégorie du réel; bien qu'invisible, il apparaît comme actuellement réalisé. Pendant les nuits d'avril, on entend parfois dans le ciel des cris espacés qu'on prendrait pour les aboiements d'un chien en quête. Ce ne sont que des oiseaux de passage, mais l'imagination populaire qui transforme toutes choses, croit entendre passer dans les airs « la Chasse du

roi David ». Pour elle, ce défilé d'êtres fantastiques n'est pas un rêve, une vaine image ; puisqu'elle le localise et lui donne un nom, c'est qu'elle se représente un spectacle aussi réel que merveilleux qui se déploie dans les profondeurs invisibles du ciel.

Mais comment se fait-il que l'idéal, pure conception de l'esprit, apparaisse au poète comme une réalité lointaine qu'il voudrait saisir et posséder ?

Dans son livre de l'*Intelligence*, Taine a mis en lumière ce fait que toute représentation non contredite est accompagnée de croyance. Toute sensation, toute image s'objective, à moins qu'elle ne soit « réduite » par des représentations contradictoires. Cela étant admis, la croyance à l'idéal s'explique sans peine. L'objet poétique, nous l'avons vu, ne se révèle qu'à demi. S'il se déployait tout entier à nos regards, ses lacunes, ses imperfections s'étaleraient au grand jour. On verrait du premier coup d'œil que souvent, hélas ! il diffère de l'idéal, et l'illusion qui allait se produire s'évanouirait. Mais il se présente voilé ; il ne laisse découvrir qu'une partie de ses traits. Dès lors, nous sommes tentés de le confondre avec l'idéal qu'il rappelle, et le poète ne sait pas résister à cette tentation. La joie que lui donne la beauté perçue ne fait qu'irriter son désir ; il rêve une joie plus délicate, plus intense. Et comme il n'a aucune raison de craindre que l'objet ne la lui refuse, puisque celui-ci est en partie inconnu il s'abandonne à l'espoir de la goûter bientôt.

Chacun croit fort aisément
Ce qu'il craint et ce qu'il désire (1).

Quand un antiquaire trouve un fragment de statue, si ce débris porte la marque d'un ciseau d'artiste, il tressaille de joie et d'espoir. S'il allait découvrir un chef-d'œuvre ! Il continue avec ardeur ses fouilles ; il considère avec amour le morceau de marbre qu'il a exhumé ; par la pensée, il en achève les contours, et, devant ses yeux émerveillés, il voit se dresser déjà une forme blanche, aussi pure, aussi idéale que la Vénus de Milo.

(1) La Fontaine : *Fables*, l. XI, f. 6.



III

Puisque le poète aspire à la beauté idéale, il faut bien qu'il se la représente de quelque manière ; mais sous quelle forme précisément la conçoit-il, voilà ce qu'il n'est pas facile de déterminer.

Lorsque l'idéal est une simple amplification du réel, et qu'il n'en diffère que par la *quantité*, il est possible de s'en faire une idée adéquate et précise. L'idéal de l'avare, c'est d'accroître indéfiniment ses richesses ; il lui apparaît sous la forme de pièces d'or, de titres, de billets de banque. Rien de plus clair, rien aussi de moins poétique.

Mais peut-on se représenter l'idéal, lorsqu'il diffère du réel par la *qualité ?* Un peintre, mécontent du profil qu'il vient de tracer, conçoit-il nettement le trait idéal qu'il voudrait y substituer ? Oui, assurément, quand un modèle pose devant lui ou qu'il copie un tableau de maître. Dans les autres cas, si le pinceau sert mal les intentions de l'artiste, le vague de la conception y est sans doute pour quelque chose. C'est pour préciser son idée qu'il multiplie les esquisses, les études ; et qui examinera les cartons d'un grand maître se convaincra vite que ces croquis n'ont pas pour but de reproduire l'idéal, mais au contraire de le trouver.

Il est vrai que l'artiste, lorsqu'il manie la glaise ou les couleurs, se croit guidé par un modèle intérieur, par une idée qu'il s'efforce de reproduire. Mais cette idée elle-même, à supposer qu'il n'y trouve rien à reprendre, comment l'a-t-il formée ? Elle n'est pas apparue tout d'un coup dans sa conscience. Elle a subi une élaboration, souvent très longue, modifiée, transformée par une sorte d'aspiration vers le mieux, c'est-à-dire vers l'idéal. Mais si l'idéal influe sur le progrès de l'idée, il n'est donc pas l'idée elle-même ; à force de s'en rapprocher, l'idée finit quelquefois par l'atteindre. Mais c'est là une heureuse rencontre et un cas exceptionnel.

Comme le peintre, le poète ne *voit* pas toujours son idéal; il ne l'imagine pas comme une figure connue ou certains aspects du pays natal. L'idéal n'est pas pour lui le souvenir de quelque perception antérieure; ce n'est pas davantage un de ces spectacles aux lignes précises que les imaginations vives se donnent parfois à elles-mêmes. La preuve, c'est qu'il ne saurait dire au juste ce qu'il est.

En voyant la lune découper son croissant « fin et clair » sur le beau ciel d'Orient, Ruth se demandait

Quel Dieu, quel moissonneur de l'éternel été
Avait, en s'en allant, négligemment jeté
Cette faucille d'or dans le champ des étoiles (1).

Ses yeux, qui pendant tout le jour se sont remplis d'images agrestes, transforment le ciel en une plaine immense où flamboient des épis d'or. Comme elle croit à la réalité de ce spectacle, sa raison naïve cherche à se l'expliquer. Mais trouve-t-elle une réponse à la question qu'elle se pose ? Se fait-elle une idée nette de l'être prodigieux qui a laissé dans les champs du ciel cette faucille immense? Non ; sa pensée s'arrête, incertaine et flottante, aux confins du mystère; elle le pressent, mais elle n'y pénètre pas. Elle se propose une énigme sans pouvoir la résoudre.

De même, quand le bruit des pins ou le murmure des ruisseaux fait rêver le poète, si quelque indiscret lui demandait à quoi il rêve, qu'aurait-t-il à répondre ? Sans doute qu'il entrevoit des choses merveilleuses, qu'il converse familièrement avec les Génies des bois et des eaux. Mais si, poussant jusqu'au bout l'indiscrétion, on le priait de préciser quelque peu sa réponse et de nous dire par exemple sous quelle forme lui apparaît le « Génie des airs (2) », ou quel secret la voix des fontaines lui a révélé, il serait à coup sûr dans un grand embarras. Peut-être ferait-il observer à l'importun que poser de telles questions, c'est méconnaître la nature de la poésie qui vit de rêve et de mystère. Mais cela même est un aveu d'ignorance.

(1) Victor Hugo : *La Légende des Siècles*, Booz endormi.
(2) Chateaubriand : *Atala*.

On a prétendu que le principal mérite de Chateaubriand et de Lamartine, c'est d'avoir « défini » des sentiment ténus, subtils que personne avant eux ne s'était avisé d'exprimer. Ils ont su offrir, « sous une forme juste et sûre, un sentiment difficile à démêler (1). » C'est là sans doute une des raisons de leur succès, mais ce n'est pas la seule. A côté de ces émotions vagues dont ils ont saisi et fixé la nuance, il en est d'autres qui par leur nature même échappent à toute définition précise. Une émotion se détermine par son objet; quand cet objet reste en partie inconnu, elle est donc indéfinissable. Le comble de l'art, pour un poète, c'est de nous mettre dans cet état d'âme dont il sent le charme sans pouvoir se l'expliquer.

Chateaubriand et Lamartine y ont réussi, ils ont su exprimer des sentiments dont ils reconnaissent eux-mêmes que l'objet est insaisissable.

Voici par exemple un passage de Chateaubriand détaché d'une description des forêts américaines:

« Le voyageur s'assied sur le tronc d'un chêne pour attendre le jour; il regarde tour à tour l'astre des nuits, les ténèbres, le fleuve; il se sent inquiet, agité, et dans l'attente de *quelque chose d'inconnu;* un plaisir inouï, une crainte extraordinaire font palpiter son sein, comme s'il allait être admis à quelque secret de la Divinité (2). »

Ce texte fait voir comment le grand poète qu'était Chateaubriand conçoit l'inconnu dont il sent l'approche. L'émotion extraordinaire qu'il éprouve l'avertit qu'il va se trouver en présence d'un spectacle merveilleux. Mais se représente-t-il à l'avance ce qu'il doit voir bientôt? Assurément non; aussi pour exprimer son état est-il obligé de recourir à une comparaison. Il sent, dit-il, la même agitation, la même anxiété de désir que les prophètes lorsqu'ils entendaient venir Dieu.

Dans l'*Isolement* de Lamartine, nous pouvons encore constater l'impuissance du poète à définir ce qu'il attend.

(1) C. Martha : *La Délicatesse dans l'Art*, p. 49.
(2) *Le Génie du Christianisme*, Deuxième Partie, l. III, ch. 1.

Il songe à l'au-delà, aux cieux invisibles que « le vrai soleil éclaire ». C'est là qu'il trouvera la paix, la joie et ce « bien idéal que toute âme désire ». Mais de cet idéal, il ne donne nulle part une définition précise. Il n'en parle qu'en termes vagues et généraux :

Si je pouvais laisser ma dépouille à la terre,
Ce que j'ai tant rêvé paraîtrait à mes yeux.
Que ne puis-je, porté sur le char de l'aurore,
Vague objet de mes vœux, m'élancer jusqu'à toi ! (1).

Lamartine s'est plaint plus d'une fois de son impuissance à exprimer ce qu'il sentait :

Quelque chose en moi soupire,
Aussi doux que le zéphyre,
Que la nuit laisse exhaler,
Aussi sublime que l'onde,
Ou que la foudre qui gronde;
Et mon cœur ne peut parler ! (2).

Mais il est à remarquer qu'il explique cette impuissance par l'imperfection du langage humain :

« Ce qu'il y a de plus divin dans le cœur de l'homme n'en sort jamais, faute de langue pour être articulé ici-bas. L'âme est infinie, et les langues ne sont qu'un petit nombre de signes façonnés par l'usage pour les besoins de communication du vulgaire des hommes (3). »

Il est certain que la parole, créée pour le besoin de l'action et représentant pièce à pièce et successivement ce qui a été perçu d'un coup d'œil, se prête mal à traduire des sentiments subtils et très éloignés des émotions communes. Mais lorsque le poète se voit arrêté par l'inexprimable, doit-il accuser seulement la pauvreté de notre langage? S'il ne trouve pas de mots pour dire ce qu'il sent, c'est peut-être que sa pensée n'a pas toute la précision désirable. Supposez qu'il pressente une beauté secrète et qu'il essaie de décrire l'invisible comme s'il en avait l'in-

(1) *Premières Méditations*.
(2) *Harmonies poetiques et religieuses*, livre III, Désir.
(3) *Premières Méditations*, éd. Hachette, p. XIV.

tuition, il se sentira tout de suite arrêté et prononcera le mot d'ineffable. L'ineffable n'est ici que l'inconnu impliqué dans sa pensée et dont il sent la présence sans pouvoir le définir.

Lorsqu'il songe à l'idéal, le poète n'en a donc qu'une vue incomplète. Et la raison en est évidente. L'idéal, par définition, vaut mieux que ce qu'on possède. Or, pour le poète, une beauté représentée, qu'elle soit imaginée ou perçue, est une beauté possédée. S'il avait la claire vision de l'idéal, il ne demanderait rien de plus, il ne chercherait pas au-delà ; il en jouirait tout simplement. L'idéal possédé ne serait plus objet de désir ; il ne serait plus l'idéal.

Rien de plus creux, rien de plus vide pour les profanes que cette aspiration vers un fantôme qui, à la différence des autres fantômes, n'est pas même imaginé; mais pour un poète, rien de plus substantiel. Et si on lui reprochait de courir après des chimères et de se consumer en vaines aspirations, il pourrait répondre avec un puissant écrivain qui, certes, n'a jamais passé pour un rêveur :

« Il y a des choses très excellentes et très admirables qui échappent à notre vue, et qui n'en sont ni moins vraies ni moins désirables, quoiqu'on ne les puisse ni comprendre ni imaginer (1). »

IV

Est-ce à dire que tout soit obscur dans l'esprit du poète ? Ne se fait-il aucune idée de la beauté idéale? Non, sans doute; s'il ne la voit pas à découvert, il en aperçoit du moins quelques traits.

Il se la représente d'abord comme une réalité concrète. Pour lui, l'idéal n'est pas quelque chose d'abstrait et de général; ce n'est pas une sorte d'*x* capable d'exciter en lui une émotion quelconque. Ce qui attire le poète, ce n'est pas l'idée générale de beauté, mais l'idée d'une réalité

(1) Bossuet : *O. F. d'Anne de Gonzague*, Ed. Jacquinet, p. 304.

concrète en quoi il pressent de la beauté. S'il en était autrement, comment aurait-il le désir de la voir de ses yeux, de la toucher de ses mains?

J'ouvrais à la Beauté mes bras d'adolescent (1).

Ce n'est certes pas le concept de beauté qui excitait à ce point l'enthousiasme du poète; une idée abstraite l'aurait laissé plus froid.

De plus, si l'idéal n'est pas déterminé en lui-même, il l'est du moins par son effet présumé, c'est-à-dire l'émotion esthétique.

Soit une série de spectacles qui vont croissant en beauté et en intérêt. Le spectateur ne tarde pas à remarquer cette progression et quand un tableau a passé, il en attend d'autres, plus curieux et plus beaux encore. Il en a quelque idée, puisqu'il les désire et qu'il en jouit d'avance. Il sait qu'un spectacle nouveau va bientôt apparaître et qu'il en ressentira une certaine joie. Quelle sera la nuance précise de cette joie? c'est ce qu'il ne saurait dire. Il ne peut décrire en détail le spectacle qu'il se promet; mais ce qu'il en connaît suffit pour exciter son attente.

Il en est ainsi du poète. Ne lui demandez pas de définir la merveille qu'il attend; ne lui demandez même pas s'il ressent à l'avance l'émotion qu'elle doit lui donner. Il a l'idée d'une réalité invisible, capable de lui donner une émotion esthétique plus vive et plus pure que celle qu'il éprouve. Il ne sait d'elle que sa beauté, mais cela ne suffit-il pas pour éveiller ses désirs et ses aspirations?

Dans la description qu'on va lire, on peut aisément se rendre compte de la clarté relative du pressentiment poétique :

« Il faisait encore presque un temps de Bretagne, ce jour-là, mais de Bretagne brumeuse et grise, de Bretagne d'hiver. Nulle apparence de soleil. Le ciel semblait se fondre dans la mer en un brouillard léger comme une mousseline. Les énormes promontoires entrevus au tra-

(1) Brizeux : *Poétique nouvelle*, Chant II.

vers, nous faisaient l'effet d'être les gigantesques murailles du monde, dont il est parfois question dans nos légendes et derrière lesquelles, dit-on, fleurissent les mystérieux jardins de la mort (1). »

Quels sont ces mystérieux jardins de la mort? De quels arbres sont-ils plantés? Si vous posez ces questions au poète, sans doute il se contentera de sourire. Mais aussi vous lui en demandez trop. Pour lui, tout ce qu'il tient à savoir, c'est que derrière ces hautes murailles du monde, il y a des spectacles d'une beauté incomparable, mais que l'œil humain n'a jamais contemplés.

L'idéal poétique est encore déterminé d'une autre manière. En mathématiques, la solution d'un problème dépend des quantités connues; c'est d'après ces données que l'esprit s'oriente et qu'il est amené à chercher dans un sens plutôt que dans un autre. De même, quand dans un objet le poète soupçonne une beauté cachée, il se pose une sorte de problème qui a pour données la partie connue de l'objet et pour inconnue l'idéal. S'il tenait à le résoudre, c'est-à-dire à définir ce qu'il pressent, il ne chercherait pas au hasard. D'après ce qu'il connaît déjà, il essaierait de se représenter ce qu'il ignore; la partie visible de l'objet lui donnerait les éléments de la solution; c'est là qu'il irait prendre des traits pour se figurer le reste.

Dans les *Chants du Crépuscule*, Victor Hugo décrit ainsi une vieille église :

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où depuis trois cents ans avaient déjà passé
Et pleuré bien des âmes.

Cette poétique esquisse fait songer au petit tableau de Millet qui représente l'église de Gréville (2). Il semble que le peintre n'ait fait que traduire à sa manière la pensée du poète. A la voir, son humble église, on sent que des siècles ont passé sur elle. Le toit doré par le lichen, la porte

(1) A. LE BRAZ : *Pâques d'Islande*, p. 74.
(2) Musée du Louvre.

basse, les contreforts énormes, tout en elle est antique et suranné. Dans le cimetière qui l'entoure, l'herbe cache les tombes. Pas un vestige n'est resté des générations qui l'une après l'autre, au son des cloches, ont passé le seuil de l'église. Et l'on se demande, comme le poète, ce qu'ont souffert ces âmes si différentes des nôtres. Notre pensée évoque tout un passé lointain, sans pouvoir pénétrer le secret qu'il recèle. A notre insu l'artiste a dirigé le cours de nos idées. Il nous a amenés jusqu'au seuil de l'inconnu; mais ce qu'il nous fait entrevoir, ce n'est pas l'inconnu en général, c'est le passé, c'est la vie d'humbles pêcheurs dans un village de Normandie, vie qui depuis tant de siècles a eu pour témoin de tous ses deuils et de toutes ses joies « l'humble église au cintre surbaissé ». S'il ne résout pas la question qu'il nous propose, au moins cette question est précise en ses termes. Un historien à qui il prendrait fantaisie de la traiter, saurait de quel côté diriger ses recherches.

La conception que le poète se fait de l'idéal est donc relativement précise. Qu'on dise, si l'on veut, que cette conception est vague, pourvu qu'on donne à ce terme le sens non pas d'obscur, mais d'incomplet. Quand par un temps de brume le marin découvre la côte, il dit que le temps n'est pas clair, que sa vue est brouillée. Comment le sait-il? C'est qu'il compare sa perception actuelle à des perceptions antérieures. Celles-ci étaient plus complexes, plus riches de détails. Ce qu'il aperçoit à cette heure se réduit à une bande sombre se détachant sur le gris uniforme de la mer. Cela, il le voit bien; mais comme il sait que dans ce trait noir qui barre l'horizon est enveloppée une multitude d'objets, il les cherche des yeux, et ne les trouvant pas, il s'imagine que sa vue est trouble. En réalité, sa perception est claire, mais il s'y mêle l'idée d'objets actuellement invisibles. De même, qu'appelle-t-on le plus souvent souvenir vague? C'est une image mêlée de reliefs éclairés et de creux d'ombre. Quelques détails ont échappé à l'oubli. On revoit par exemple le profil d'une personne et la couleur de ses yeux; les autres traits sont effacés. Nous

n'avons de l'objet qu'une représentation partielle par rapport à des perceptions antérieures. Comme nous essayons d'en combler les lacunes sans pouvoir y parvenir, nous disons que notre souvenir est vague : cela veut dire qu'il est incomplet. Une idée vague n'est souvent qu'une idée claire avec le soupçon de quelque chose qu'on ne voit pas.

Tel est le pressentiment du poète. Il a de ce qu'il espère une idée claire, mais inadéquate. Ce n'est donc pas un signe de vocation poétique que d'avoir l'esprit trouble et brumeux. L'esprit, comme l'œil, est fait pour voir : sa qualité essentielle est d'être net et clairvoyant. Seulement, il y a deux sortes d'esprits clairs : les uns étroits, exclusifs, n'admettent rien au delà de ce qu'ils voient et s'imaginent que la réalité s'arrête où s'arrête leur perception; les autres, si loin qu'ils aillent, pressentent toujours du pays par delà. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les poètes. Ce qu'ils voient de la réalité ne fait qu'éveiller en eux le désir de l'invisible. Leurs idées sont nettes, mais elles n'embrassent pas tout leur objet. Il leur manque toujours quelque chose, et en ce sens l'on peut dire que le poétique, c'est l'inachevé.

Ignoti nulla cupido. Ce dont on n'a pas idée ne peut exciter notre envie. Comment l'idéal éveillerait-il les aspirations du poète, puisqu'il n'est pas imaginé? Si l'on nous posait cette objection, la réponse serait facile. De la beauté qu'il pressent, le poète ne se fait pas sans doute une idée complète; il ne la conçoit que comme une réalité d'un certain ordre dont la contemplation lui serait agréable. Mais que faut-il de plus pour provoquer le désir? Promettez à un enfant dans les termes les plus vagues quelque chose de beau, de magnifique ; vous le verrez tendre l'oreille et ses regards briller de convoitise. Quand le soir de Noël il met ses sabots sur la pierre du foyer, sait-il au juste ce qu'il y trouvera à son réveil? Non, mais sa mère lui a dit que l'enfant Jésus lui apporterait des choses merveilleuses : il n'en faut pas davantage pour le mettre dans un état délicieux de rêve et d'attente.

Bien plus, ce vague où la poésie pure laisse son objet,

loin de le rendre indifférent le fait paraître encore plus désirable. S'il se découvrait tout entier, nous verrions aussitôt ce qui lui manque. Au contraire, tant qu'il demeure en partie invisible, il est permis de le croire une merveille et de situer en lui l'idéal qu'il nous fait concevoir. En outre, par là même qu'il n'est pas absolument déterminé, il peut prendre en notre esprit différentes formes et nous promettre ainsi une grande variété de jouissances :

« Ce qui fait de l'espérance un plaisir si intense, c'est que l'avenir, dont nous disposons à notre gré, nous apparaît en même temps sous une multitude de formes, également souriantes, également possibles. Même si la plus désirée d'entre elles se réalise, il faudra faire le sacrifice des autres, et nous aurons beaucoup perdu. L'idée de l'avenir, grosse d'une infinité de possibles, est donc plus féconde que l'avenir lui-même, et c'est pourquoi l'on trouve plus de charme à l'espérance qu'à la possession, au rêve qu'à la réalité (1) ».

V

Reste à se poser une dernière question. L'objet poétique, avons-nous dit, est en partie connu. Mais en quoi consiste cette connaissance ? Est-ce une perception ou une conception de l'esprit ? En d'autres termes, ce qu'on voit de l'objet, le voit-on par les yeux du corps ou par les yeux de l'imagination ?

Parfois, le point de départ de la pensée poétique est une réalité perçue. C'est quelque chose de visible, de palpable qui nous fait pressentir une beauté idéale. On connaît ce mot d'un enfant à qui sa mère disait que la partie visible du ciel n'en était que l'envers : « Alors, comme il doit être

(1) BERGSON : *Essai sur les Données immédiates de la Conscience*, p. 7.

beau l'autre côté du ciel ! » La fantaisie poétique raisonne ainsi. Un nuage doré par le soir lui apparaît comme un fragment d'un monde idéal qu'elle aspire à contempler.

D'autres fois, la réalité perçue n'est pas poétique en elle-même ; mais elle donne le branle à l'imagination qui, soutenue et stimulée par elle, conçoit de merveilleux spectacles. Qu'est-ce qu'un aérolithe? Pour le vulgaire, ce n'est qu'un caillou. Mais comme il éveille la curiosité si l'on songe à son origine et aux espaces qu'il a parcourus depuis des siècles innombrables! Quel spectacle que l'explosion d'une planète volant en éclats dans l'immensité! Et la course vertigineuse de ces débris de monde depuis leur dispersion, n'a-t-elle pas de quoi effrayer et séduire tout ensemble l'imagination?

Un menhir n'est rien qu'une pierre debout, fruste ou grossièrement taillée. Cependant, par les images qu'il évoque, comme il prend de l'intérêt aux yeux du poète! Ce « fantôme de la lande » lui parle d'un passé lointain et mystérieux. Il songe aux races préhistoriques qui nous ont laissé ces blocs informes en souvenir de leur passage, comme un fleuve en s'écoulant laisse des cailloux roulés sur les rives qu'il abandonne. Quelles étaient leurs mœurs, leurs croyances? Nous connaissons l'esprit de notre génération ; mais les hommes qui vivaient il y a trois mille ans dans ce pays que nous regardons comme nôtre, bien que nous n'y soyons que des passagers, comment se représenter leur état d'âme? Ils ont disparu « ainsi que des eaux qui se perdent sans retour ». En vain nous interrogeons les monuments qu'ils nous ont laissés. Que nous apprennent-ils? Ce sont des signes que nul n'a pu déchiffrer jusqu'ici, signes grossiers, si l'on veut, mais à qui l'on suppose une signification merveilleuse.

On remarquera qu'ici, c'est la beauté d'un spectacle invisible qui se reflète sur l'objet perçu. Il y a « transfert de sentiment », mais du caché au visible, d'une image à la réalité. C'est ce qu'on imagine qui est poétique et non ce que l'on voit. A la vue des célèbres alignements de Carnac, certaines personnes trop positives ou trop distraites

n'éprouvent aucune émotion ; elles ne sentent rien, car ces pierres ne leur disent rien. Aux yeux du poète, ces blocs informes s'embellissent de toutes les idées qu'ils suggèrent. Insignifiants en eux-mêmes, grâce aux spectacles qu'ils évoquent, ils se transfigurent, prennent un attrait nouveau, et c'est à bon droit qu'on leur applique, par extension, la qualification de poétiques.

Ce n'est pas toujours un objet extérieur qui donne l'essor à la pensée poétique ; son point de départ peut être en nous-mêmes. Au cours de la rêverie, se présentent parfois des images voilées dont la beauté mystérieuse nous attire. Mais que l'objet poétique soit perçu ou simplement imaginé, l'émotion qu'il donne est au fond la même. Insister sur ce dernier cas serait donc inutile.

En résumé, il y a entre le beau et le poétique la même différence qu'entre la possession et le désir. L'un semble connu tout entier ; le plaisir qu'il donne pourra être plus ou moins vif, plus ou moins pur, mais il faut s'en contenter, car il ne promet rien davantage. On le possède pleinement ; on n'en saurait tirer plus de jouissance. Si, au contraire, au-delà du connu on pressent quelque beauté cachée, le désir s'éveillera de pénétrer jusqu'à elle et de la voir à découvert. Telle est, selon nous, l'origine première de l'émotion poétique. Tout ce qui donne le pressentiment de la beauté idéale, l'excite dans les âmes prédisposées. Le poétique, c'est le beau pressenti, c'est « la beauté secrète des choses (1) ».

VI

Définir, a-t-on dit, c'est tracer les limites entre un objet et un autre objet plus ou moins semblable. Nous inspirant de ce principe, nous avons essayé de découvrir la ligne de démarcation entre le beau proprement dit et le poétique.

(1) P. Félix : *Le Progrès par le Christianisme*, p. 245.

Pour plus de précision, nous allons indiquer les nuances qui distinguent le poétique de deux autres termes avec lesquels on l'a souvent confondu.

Selon M. Martha, l'art d'écrire serait l'art de *suggérer* plus de pensées qu'on n'en *exprime*. « L'art (et partant la poésie) est une suite de grands et de petits mystères que l'esprit pénètre sans effort et dont il jouit (1). » Serait donc poétique tout objet qui soulèverait une foule de questions résolues sans peine; en d'autres termes tout objet qui nous donnerait un grand nombre d'idées dans un court espace de temps. Pour Ulysse revenant à Ithaque, la fumée qu'il voit de loin s'élever au-dessus de son île, est très poétique, car elle lui rappelle une foule de doux souvenirs, Pénélope, Télémaque, sa maison qu'il va revoir, et ses troupeaux et ses richesses. Poétique est ici synonyme de suggestif.

Mais que faut-il entendre au juste par ce mot « suggestif » ?

Entre le signe et la chose signifiée, la liaison est parfois toute faite. Le premier terme appelle le second en vertu d'une habitude prise, sans effort de notre part. C'est ce qui a lieu par exemple dans tout langage conventionnel. En outre, le même signe éveille la même idée chez tous ceux qui connaissent la convention. Il est même certains gestes, certains jeux de physionomie dont la signification est tellement connue et invariable que tous la saisissent sans peine. De ce nombre sont les larmes et le sourire; on dit qu'ils expriment la douleur ou la joie, et non qu'ils la suggèrent.

D'autres fois, il n'y a pas d'association préalable entre le signe et les idées qu'il éveille. L'évocation de ces idées suppose un travail de l'esprit, un effort d'attention. Et comme l'attention s'oriente diversement selon le caractère et les dispositions de chacun, il est clair que les idées suggérées varieront avec les individus. Placez trois artistes en face du même paysage; ils en recevront des impres-

(1) *La Délicatesse dans l'Art*, p. 115.

sions diverses ; le même objet ne leur dira pas à tous les mêmes choses.

Il faut le reconnaître, la suggestion ainsi définie joue dans la poésie pure un rôle considérable. Si beau qu'il soit, un objet considéré en lui-même n'excite pas d'émotion poétique. Ce n'est pas assez qu'il donne, il faut qu'il promette. Il faut qu'en sa présence l'imagination s'éveille et conçoive au-delà de ce qu'on voit, l'idéal invisible. Cela revient à dire qu'un objet n'est poétique qu'à la condition de *suggérer* l'idée d'une beauté inconnue. Mais où le rôle de la suggestion est plus important encore, c'est quand les images associées font seule la beauté de l'objet. Une odeur respirée dans les champs, le soir, devient poétique, si on la regarde, par exemple, comme l'avant-courrière du printemps. Elle éveille d'une part une multitude de frais souvenirs, d'images gracieuses; d'autre part, elle fait concevoir et attendre un merveilleux spectacle. Ici, beauté et poésie, tout est l'œuvre de la suggestion.

Est-ce à dire que suggestif soit synonyme de poétique ? Tant s'en faut. Voici un objet qui rappelle une foule de souvenirs désagréables. A la vue d'un paquebot, beaucoup de personnes ne se souviennent que de l'odeur des cordages, du mal de mer, de la chaleur étouffante de la machine. L'objet qui suggère de telles images est-il pour cela poétique ? il est permis d'en douter; et l'on voit par cette simple remarque de quel correctif a besoin la définition suivante :

« Si le sentiment associé... naît non pas directement de l'objet lui-même, mais de ce que l'esprit, au lieu de s'arrêter à l'objet, se trouve sollicité à se représenter d'autres objets qui n'ont qu'un rapport plus ou moins indirect avec le premier, c'est ce qu'on nomme poésie (1). »

Evidemment, ce n'est pas assez que l'esprit soit amené à se figurer des objets quelconques, laids ou indifférents : sans beauté, pas de poésie. Mais nous allons plus loin, et nous croyons que même s'il se représente des images

(1) Rabier : *Psychologie*, 640.

agréables, il n'éprouve pas nécessairement d'émotion poétique.

Nous pouvons en effet distinguer deux cas de suggestion : ou bien les objets que l'esprit se représente sont parfaitement connus, ou bien ils semblent renfermer quelque mystère. Dans le premier cas, il y a possession complète, pleine jouissance, impression de beauté ; dans le second cas, il y a place pour le désir, partant pour la poésie.

Un peintre passe devant un musée où il a travaillé longtemps. Il en connaît toutes les toiles pour les avoir minutieusement étudiées. A peine a-t-il aperçu la façade du monument qu'il en revoit toutes les galeries, toutes les salles. De chaque tableau il a gardé un souvenir précis et pourrait presque le reproduire de mémoire. Aussi ne songe-t-il plus à faire une visite à ses chefs-d'œuvre préférés ; il n'a plus rien à en apprendre. Peut-on dire qu'aux yeux de ce peintre, malgré les images innombrables et gracieuses qu'il suggère, le musée prenne un aspect poétique ? Non, il ne promet pas plus qu'il ne donne. Le peintre sait d'avance tout ce qu'il y peut voir ; il ne s'attend pas à une surprise. A son point de vue, il n'y a pas de différence appréciable entre l'image qu'il se fait du musée et la perception qu'il pourrait avoir, s'il se décidait à en franchir le seuil. Voir ne lui promet pas une plus grande jouissance qu'imaginer. Pourquoi donc accorder à celui-ci un titre qu'on refuse à celui-là ? L'un et l'autre ont la même efficacité esthétique ; il méritent la même qualification. Si l'on attribue la beauté aux objets perçus, pour quel motif qualifier de poétiques les mêmes objets représentés ?

Une feuille morte que le vent pousse çà et là rappelle à un proscrit sa vie errante et ses malheurs. Elle devient pour lui un symbole, un emblème de l'exilé. Cela suffit-il pour lui donner une émotion poétique ? Nous ne le croyons pas. On dira d'un geste énergique qu'il est beau, parce qu'il exprime d'une manière simple et frappante le sentiment intérieur. Or quelle différence peut-on trouver entre ce cas et le précédent ? Aucune, sinon que le geste exprime le sentiment au lieu que la feuille le suggère. Mais expres-

sion et suggestion sont deux modes d'association distincts pour le psychologue, non pour la conscience. Entre les images évoquées, il y a différence d'origine; il n'y a pas nécessairement différence de nature. Or, au point de vue esthétique, c'est la qualité des représentations, qui importe, non la manière dont elles sont nées. Que ce soit en vertu d'une association préalable, ou à la suite d'un travail original de l'esprit, le résultat est le même. Il n'y a donc aucune raison d'attribuer à la suggestion une efficacité dont l'expression serait dépourvue; et si le terme « poétique » ne convient pas à celle-ci, il ne convient pas davantage à celle-là.

Il n'en serait pas de même si l'objet suggéré n'était connu qu'à demi. La beauté qu'il présente aux regards serait considérée comme l'indice et la promesse d'une beauté plus désirable. Quand un poète va voir la mer pour la première fois, comme le cœur lui bat si, de loin, entre deux collines, il aperçoit une ligne bleue, annonce d'un spectacle qu'il se représente comme extraordinaire! C'est le seul cas de suggestion qui soit vraiment poétique. Tant que le poète n'est pas arrivé aux confins de l'inconnu, il n'est qu'à demi satisfait. Il va, il va toujours, jetant un regard distrait sur les beautés qu'il rencontre en chemin; mais lorsqu'il pressent dans le lointain quelque beauté inconnue, c'est alors qu'il s'arrête émerveillé. Nous trouvons dans V. de Laprade un exemple de ce passage du connu au mystérieux, de la suggestion simple à la poésie. Une fleur que le poète cultive à sa fenêtre lui rappelle les champs où il l'a cueillie :

Je passe en rêve au pied des haies,
Des nids joyeux j'entends la voix;
Couché sous les hautes futaies,
J'aspire encor l'odeur des bois.

Il n'y a jusqu'ici qu'un simple rappel de souvenirs. Où la pensée devient poétique, c'est quand des réalités connues elle s'élève à un idéal moins déterminé, et par là même plus attrayant :

Dans cette branche de bruyère,
Dans un seul brin d'herbe jauni,
Je vois la beauté tout entière,
La grandeur de l'être infini...
Je songe à des jardins célestes... (1).

Dieu ! le ciel ! n'est-ce pas la suprême beauté, mais n'est-ce pas aussi le suprême mystère ? Et qu'y a-t-il qui réponde mieux à cette aspiration que nous avons appelée la « poésie pure » ?

VII

Le beau pressenti semble plus désirable que le beau perçu ; il semble plus capable de nous satisfaire. Or, qu'est-ce que l'idéal, sinon ce qui nous contente, ce qui ne laisse en nous aucun vide, aucun besoin inassouvi? Au premier regard, poétique et idéal paraissent donc se confondre. Toutefois, il y a entre eux des différences assez sensibles.

On remarquera aisément que les deux termes n'ont pas la même extension. Le poétique n'a de rapport direct qu'avec le sentiment esthétique; au contraire, l'idéal est en rapport avec toutes nos inclinations. L'avare a son idéal, le collectionneur a le sien. Celui-là rêve à des monceaux d'or; celui-ci, à la pièce introuvable dont l'absence fait un si grand vide dans ses vitrines. Le poétique est donc plus restreint dans son extension que l'idéal; tout au plus pourrait-on le considérer comme une espèce dont l'idéal serait le genre.

Une autre différence plus importante, c'est que l'idéal est parfois défini, au lieu que le poétique ne l'est jamais. Quand le Loup de La Fontaine se représente l'idéal de la vie heureuse, c'est sous une forme concrète et précise : ne rien faire, manger à son appétit, voilà cette « félicité qui le fait pleurer de tendresse ». Pour être complète, il ne lui manque

(1) *Correspondant*, janvier 1865.

que la liberté. Perrette, elle aussi, fait un rêve, mais un rêve très positif. Elle croit tenir entre ses mains le prix de son lait; la joie qu'elle en éprouve excite en elle de nouveaux désirs. Elle achète un cent d'œufs, fait triple couvée; l'argent de ses poulets se multiplie démesurément; elle achète un porc, une vache; elle aurait acheté une maison sans ce fâcheux accident qui répandit à terre ses rêves avec son lait.

Lorsque l'idéal est de cette nature, la rêverie n'est qu'un libre effort pour le déterminer. C'est la satisfaction imaginaire d'un besoin, c'est l'esprit qui se dit à lui-même ce qu'il désire. Avant même d'agir, on se voit en possession du bien convoité. Pour réaliser nos vœux, il n'est plus besoin de travail, ni même de temps. On parcourt en quelques heures l'espace d'une longue vie. On voit comme en raccourci la vie telle qu'elle serait sans les obstacles qui s'opposent à son plein épanouissement. Mais entre cet idéal et la réalité, il n'y a qu'une différence du plus au moins. Le rêve ne fait qu'amplifier les données du réel : c'est pour cela qu'il est si précis et si détaillé.

On dit parfois que les poètes sont des rêveurs, et ils se donnent à eux-mêmes ce nom. Mais le marchand à son comptoir rêve aussi une clientèle plus nombreuse, une boutique plus vaste, des profits plus considérables. Dira-t-on que son rêve est poétique? Le conquérant rêve, lorsque dans son palais il gagne des batailles et s'annexe les provinces voisines. Est-il poète pour cela? On a dit que par « les contours arrêtés de sa vision, par l'intensité, la cohésion, la logique interne de son rêve », Napoléon était l'égal de Dante. Ce rapprochement entre un grand général et un poète n'est qu'à demi juste. Bonaparte était un homme d'action; il ne rêvait pas pour rêver, mais pour agir; de plus, il voyait clairement ce qu'il voulait, et le succès dépendait en partie de la netteté de ses conceptions. Pour être poétique, il manquait à sa rêverie deux conditions essentielles, le mystère et la préoccupation de la beauté.

On voit maintenant ce que présente de particulier l'idéal, terme des aspirations de la poésie pure; il n'est pas défini,

mais pressenti. Si donc on veut appeler rêverie l'acte par lequel le poète le conçoit et y aspire, on reconnaîtra du moins que cette rêverie a un caractère spécial qui ne permet pas de l'assimiler à d'autres formes plus communes.

Il suit de là que la poésie pure n'est pas la poésie idéaliste; elle en est proche parente assurément, mais ne se confond pas avec elle. Sur quel point l'idéalisme littéraire se sépare-t-il du réalisme? On a fait observer avec raison que les naturalistes eux-mêmes idéalisaient à leur manière. Ils s'appliquent à mettre en relief le caractère qui dans l'objet les a frappés. Ils l'isolent, ils l'accentuent, ils éliminent les traits qui ne servent pas à l'exprimer. Mais dans le choix de ce caractère, ils ne se préoccupent pas de son « degré de bienfaisance ». Que le personnage qu'ils représentent soit conforme ou non au type normal de l'espèce, peu leur importe; et s'ils avaient une préférence, ce serait plutôt pour les déviations et les monstruosités. L'idéaliste au contraire choisit ses modèles dans l'élite; il ne présente à notre admiration que des types parfaits en leur genre, un héros du patriotisme comme le vieil Horace, un martyr comme Polyeucte. Il exprime ce qu'il y a de plus élevé, de plus idéal dans la nature humaine.

Dans l'objet qu'il imagine, il y a donc de la beauté, il n'y a pas nécessairement de poésie, au moins au sens où nous prenons ce terme. Il peut se le représenter sous une forme précise, aux contours arrêtés, sans rien laisser dans le vague et l'indétermination. Il le voit alors tout entier, il le possède. Son intimité avec lui ne saurait être plus grande; il ne conçoit rien que l'objet ne lui donne déjà. Dès lors, comment pourrait naître en lui ce désir qui est l'essence même de la poésie pure?

Henry Morice.



L'ACTION RELIGIEUSE DES LAÏQUES

AU XIXE SIÈCLE (1)

L'Eglise accomplit deux grandes missions :

Elle parle,

Elle agit.

De tout temps les laïques ont collaboré à l'action de l'Eglise qui parle, aux opérations de l'Eglise qui agit.

Au XIXe siècle, les laïques n'ont pas manqué au devoir de coopérer à cette double opération.

I

Ils ont collaboré à l'œuvre de l'Eglise qui parle.

L'Eglise parle *pour se justifier*, *pour prouver qu'elle se concilie avec toutes les formes de la vérité*, *pour affirmer sa doctrine*.

Or, dans ce triple ministère :

De justification,

De conciliation

Et d'affirmation,

Elle a été aidée de la collaboration des laïques.

Elle parle, ai-je dit, pour se *justifier*.

(1) Conférence donnée à Montpellier en faveur de l'œuvre de Notre-Dame des Tables.

* * *

Sans doute, l'Eglise est le premier apologiste de l'Eglise. Ses docteurs, les Origène, les Cyprien, les Chrysostôme, les Jérôme, les Augustin, les Anselme, les Bernard, les Bourdaloue, les Bossuet, et, de nos jours, les Lacordaire, les Ravignan, les Félix, les d'Hulst, les de Broglie, soit en chaire, soit dans leurs écrits, défendent la grande accusée, la perpétuellement accusée. Car, spectacle étrange, la bienfaitrice de l'humanité, semblable à son divin fondateur, doit toujours se défendre contre ceux qu'elle oblige. Mais si l'Eglise ne permet à personne de se substituer à elle dans ce ministère de justification, elle accepte cependant des collaborateurs.

L'apologétique laïque a toujours existé.

C'était un laïque que cet Aristide qui présentait à l'empereur Antonin le Pieux une apologie du christianisme; c'était un laïque qu'Athénagore qui osait demander à Commode et à Marc-Aurèle le droit commun pour les chrétiens calomniés; c'était un laïque que saint Justin qui, tour à tour apologiste, controversiste, s'adresse tantôt aux gnostiques, tantôt aux païens, tantôt aux Juifs et les réfute avec une raison si puissante qu'ils ne lui opposent d'autre réponse que le martyre; Clément d'Alexandrie, l'auteur de l'*Exhortation aux Grecs*, du *Pédagogue*, des *Stromates* était laïque; Lactance, Arnobe, Minutius Félix étaient laïques; Tertullien et Cyprien défendirent la religion, n'étant que simples laïques, avant de la représenter comme prêtres; Origène n'avait pas encore reçu les ordres quand il expliquait les Ecritures dans la Palestine, à la demande des évêques de cette province. Et comme Démétrius, évêque d'Alexandrie, se plaignait de cette nouveauté, Alexandre, évêque de Jérusalem, et Théoctiste de Césarée lui répondirent que c'était au contraire une coutume ancienne et générale dans l'Eglise de voir des évêques se servir indifféremment de ceux qui avaient de la piété et quelque talent pour la parole.

Dans toutes les grandes batailles dogmatiques, l'armée régulière des évêques et des prêtres s'est ouverte à ces volontaires laïques. Saint Cyrille d'Alexandrie combat le nestorianisme, mais à côté de lui, sous ses ordres, combat un simple laïque, un avocat, Eusèbe, qui deviendra plus tard évêque de Dorylée. Saint Augustin combat le pélagianisme; Marius Mercator, Hilaire et Prosper d'Aquitaine, tous les trois laïques, le combattent avec lui. Pour passer brusquement de l'antiquité aux temps modernes, qui pourrait méconnaître les services rendus à l'apologétique par un La Bruyère ou un Pascal ?

Aujourd'hui ce concours n'a point manqué à l'Eglise dans cette œuvre de justification que la méchanceté des uns et la faiblesse ignorante des autres la condamne à recommencer sans cesse, et il s'est produit avec un tel éclat qu'un historien ecclésiastique aussi éloquent que sincère et bien informé a pu écrire : « Les rénovateurs de la pensée chrétienne, les instigateurs du mouvement religieux en France au XIXe siècle ont été des laïques et non des prêtres (1). » Mais de quoi donc l'Eglise devait-elle se *justifier* au commencement du siècle qui vient de finir ? D'abord de n'être pas ridicule.

Oui, ce christianisme qui avait fait trembler Tibère, Claude, Caligula, Dioclétien ; ce christianisme contre lequel le paganisme effaré avait fait marcher toute une armée de tortionnaires et de fauves, de bourreaux à deux pieds ou à quatre pattes, accompagnés du plus formidable matériel de supplices qui ait jamais existé ; ce christianisme qui avait séduit la finesse exquise des Grecs et l'inflexible raison des Romains ; ce christianisme n'inspirait plus ni peur ni respect ; il faisait rire ! Il était ridicule, paraît-il, dans ses dogmes, dans son culte, dans ses édifices, dans ses ministres, dans son costume, dans la cornette de ses religieuses comme dans le capuchon de ses moines et la mitre de ses pontifes. Personne n'en doutait ; Voltaire l'avait dit, et Voltaire avait tant d'esprit ! Diderot l'avait

(1) *Correspondant*, 25 janvier 1903, article du P. P. BAUDRILLART

dit, et Diderot avait tant de verve ! Si, par impossible, ils l'avaient prouvé, cela aurait été un moindre mal ; on les aurait réfutés, mais ils l'avaient fait croire, ce qui est bien pire que de le prouver. Ils l'avaient fait croire à force de le dire ; ils avaient distribué cette doctrine, à savoir que le christianisme est ridicule ; ils l'avaient distribuée en in-folio, en opuscules, en drames, en romans, en vers, en prose, en aphorismes, en maximes ; ils avaient mis le poison en globules. « Le christianisme a été fondé par douze faquins, disait le chambellan de Frédéric II ; je leur montrerai qu'il suffit d'un homme d'esprit pour le détruire. »

Il avait été cet *homme d'esprit !*

Et la France riait !!!

Qui osera ne pas rire ?

Car il fallait du courage alors pour ne pas rire !

Qui osera ne pas rire ? Que dis-je, qui donnera la réplique à Voltaire, à Voltaire mort et qui continuait à rire ; car l'œuvre survivait à l'homme et le rire au rieur ! Oui, qui donnera la réplique à Voltaire ? — Moi, fit une voix stridente.

Le siècle tout entier se retourna pour voir qui avait parlé.

C'était un jeune homme ! Il avait trente-quatre ans ; il se nommait François-Auguste-René vicomte de Chateaubriand (1). On a dit : « Il y avait, en 1800, un grand rôle à prendre d'avocat poétique du christianisme ; l'auteur (Chateaubriand) se sentit la force, le saisit et s'y précipita (2). »

Saint-Beuve oublie que le rôle était aussi difficile que nécessaire ; que la France mourait de l'absence de religion, et ne voulait pas de cette religion dont l'absence la faisait

(1) Le petit problème biographique sur les prénoms de Chateaubriand est résolu par les actes de l'état civil qui lui attribuent les trois prénoms énumérés ci-dessus. (*Chateaubriand*, extraits publiés avec une introduction, des notices et des notes, par F. Brunetière, de l'Académie française, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Introduction, p. v.

(2) Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son Groupe littéraire*, I, p. 294.

mourir; que Napoléon, avec le prestige de son génie et de ses victoires, avec la terreur qu'inspiraient les éclats de sa colère, ne parvint pas à imposer le respect de l'Eglise, aux témoins commandés pour la corvée de son sacre.

Non, n'enlevons rien de son mérite à la chevaleresque initiative de notre paladin.

Voilà donc celui qui va entreprendre de prouver contre tout le XVIIIᵉ siècle que le christianisme n'est pas ridicule.

Arrêtons-nous un instant et donnons quelques témoignages. « Le premier écrivain du XIXᵉ siècle, dans l'ordre du temps et de la gloire, c'est Chateaubriand. »

Vous avez reconnu Villemain.

Et un successeur de Villemain qui l'a bien dépassé, un grand critique, devenu un courageux chrétien et mieux encore un apôtre, ajoute : « Le premier grand livre du siècle, c'est le *Génie du Christianisme.* »

Et maintenant reprenons.

La première et la plus éclatante, je ne dis pas la plus solide justification du christianisme au XIXᵉ siècle, c'est cet ouvrage dont l'auteur se fait fort de prouver que le christianisme n'est pas ridicule; qu'il est même beau; qu'il est agréable à l'esprit, au cœur, aux sens, aux yeux, à l'oreille; qu'il est artistique et qu'il a inspiré Michel Ange et Raphaël aussi bien que saint Vincent de Paul.

Sans doute, le livre n'est pas sans défauts (1) : il est trop vaste. On dirait que le jeune et téméraire auteur (ces deux qualificatifs sont presque inséparables) a voulu opposer une sorte d'encyclopédie croyante à l'encyclopédie incroyante; on trouve dans le *Génie du Christianisme* de la théologie, de la philosophie, de l'exégèse, de la morale, de l'histoire, toutes les histoires : histoire sainte, histoire ecclésiastique, hagiographie; on y traite de littérature, de peinture, de sculpture, d'architecture. L'auteur se garde

(1) Chateaubriand lui-même en convient :
« De mes trois ouvrages, disait Chateaubriand à M. de Marcellos en 1840, *le moins bien fait*, le *Génie du Christianisme*, me fit le plus d'honneur... » Les trois ouvrages qu'il compare au point de vue du succès sont le *Génie*, les *Martyrs* et l'*Itinéraire*...



bien d'oublier les sciences naturelles alors si fort à la mode : l'astronomie, la géologie, la botanique, la zoologie... Evidemment, ce jeune homme sait trop de choses pour les savoir bien. Vous triomphez, n'est-ce pas, des inexactitudes et du vague de sa théologie (1).

M. de Carné, l'ami de Chateaubriand, pense sur ce point comme l'abbé Morellet, Ginguené, Benjamin Constant, Vinet, et même Mme de Stael. Vous ne manquerez pas de nous citer la page si étonnante où il parle de la foi, et n'en donne pas même une définition correcte. Vous relirez, le sourire aux lèvres, la page si cruellement jolie de M. Lanson sur la façon dont Chateaubriand expose l'argument des causes finales dans son *Histoire de la Littérature*. Vous répèterez, après Lamartine, que « Chateaubriand est plutôt le poète des sensations religieuses que l'homme des convictions théologiques », ou, après Sainte-Beuve, que Chateaubriand n'était que *l'orateur du christianisme, l'avocat poétique du christianisme* (2). Vous ajouterez que l'historien est mal ou insuffisamment informé; qu'il s'égare sur le terrain de l'histoire ecclésiastique primitive ou de l'hagiographie ; qu'il a tort de placer parmi les vierges auxquelles l'Eglise décerne un culte public, sainte Geneviève de Brabant qui n'est ni vierge, ni sainte, à supposer qu'elle ait jamais existé... vous me direz qu'il est superficiel en critique littéraire, en critique artistique, en peinture, en sculpture, en astronomie, en géologie... et je vous l'accorderai, non sans faire observer toutefois que l'on trouverait le *Génie du Christianisme* bien plus savant s'il n'était pas si admirablement écrit; et après vous avoir tout accordé je vous répèterai que « le *Genie du Chris-*

(1) Le P. Baudrillart, *loco citato*, dit avec raison que « ces grands éveilleurs d'idées » (Chateaubriand, de Maistre, de Bonald) étaient d' « imparfaits théologiens ». Ce jugement est surtout vrai de Chateaubriand. Aussi Sainte-Beuve triomphe de la formule inexacte suivante : « Plus on approfondira le christianisme, plus on verra qu'il n'est que le développement des lumières naturelles et le résultat nécessaire de la vieillesse de la société. » (*Génie du Christ...* P. 4; liv. I ; ch. VI.

(2) *Chateaubriand et son Groupe littéraire...* I, 294.

tianisme est le premier grand livre du siècle ». Vous reconnaissez la formule. Rien n'est plus facile que de dire du mal de cet ouvrage, ni Morellet, ni l'abbé de Boulogne, ni dom Guéranger, ni M. de Bonald lui-même ne s'en sont privés (1); rien n'est plus noble ni plus juste que d'en dire du bien.

L'éminent critique que je citais tout à l'heure n'aurait aucune peine à formuler ce que j'appellerai les considérants profanes de son jugement, considérants que, précisément, parce qu'ils sont profanes je dois me borner à énumérer.

Je vous rappellerai donc que ce livre a créé une esthétique nouvelle : esthétique émancipatrice qui nous a définitivement affranchis des Grecs, des Romains et de leur Dieu. Le XVIIIe siècle n'avait été novateur qu'en religion, où il s'était montré révolutionnaire, mais en esthétique il était resté le prisonnier du passé : ses drames et ses tableaux, ses poèmes et ses statues étaient servilement classiques. L'Allemagne, avec Schlegel, Tiek, Novalis; l'Angleterre, avec Walter Scott, Byron, Wordsworh, Coleridge, Keats et Shelley, avaient depuis longtemps fait leur révolution artistique; la France de Voltaire restait à genoux devant les idoles.

Ces idoles, le Polyeucte breton les a renversées.

Je vous rappellerai que ce livre a suscité une critique nouvelle : qu'il a substitué à la critique minutieuse, dogmatique, enfermée dans les vieilles règles et les vieux modèles mal compris, la critique psychologique ; qu'il a remplacé la critique des défauts, par celle des qualités, la

(1) Quand on parlait à M. de Bonald de la différence d'accueil faite au *Génie du Christianisme* et à la *Législation primitive*, il disait : « J'ai donné ma drogue en nature, et lui l'a donnée avec du sucre. » Il faut avouer que cette critique, si critique il y a, est bien modérée, bien *sucrée*, elle aussi, de Bonald n'est pas plus sévère quand il écrit dans sa *Législation primitive :* « Les personnes qui aiment les preuves de sentiment en trouveront en abondance, ornées de toutes les pompes et de toutes les grâces du style dans le *Génie du Christianisme*. »

critique qui dénigre : critique stérile et qui n'est trop souvent que « la puissance des impuissants », par la critique qui admire : critique féconde (1) à laquelle nous devons plus d'un chef-d'œuvre. Je vous rappellerai qu'il a inauguré chez nous le respect du moyen âge, à une époque où l'art grec et romain envahissait, déshonorait nos vieilles églises; où des frontons grecs apparaissaient à la façade de nos cathédrales gothiques; où les trumeaux qui montaient tout en fleurs sous les voussures des vastes portails subissaient de sacrilèges mutilations afin de livrer passage aux grands dais carrés, étincelants et lourds.

Ce livre inaugure plusieurs révolutions esthétiques, c'est un livre de promesses, de germes. Volney avait écrit *les Ruines*. On pourrait définir le *Génie du Christianisme :* le *livre des germes...* C'est Chateaubriand qui a planté la forêt dont nous contemplons aujourd'hui les frondaisons luxuriantes, les futaies majestueuses.

Voilà les considérants profanes de l'arrêt si élogieux formulé sur Chateaubriand et son œuvre.

Mais j'arrive aux considérants religieux.

Le premier mérite de l'auteur du *Génie du Christianisme* c'est sa méthode elle-même. Il sentit que multiples et divers sont les chemins qui mènent à Dieu; que le meilleur chemin n'est pas le chemin le plus clair, le plus large, le plus direct; que ce chemin-là est détestable si le voyageur ne veut pas le prendre; que le raisonnement ne conduit à Dieu que ceux qui raisonnent; que, les têtes scolastiques étant rares, le ciel chrétien ressemblerait fort au ciel aristocratique de Cicéron, qui s'ouvrait trop discrètement, si la logique seule y donnait accès; que le cœur a ses raisons de croire; que l'imagination a ses raisons de croire; que nos sens eux-mêmes ont, si je puis ainsi parler, leurs raisons de croire; que les meilleurs, que ceux qui

(1) Chateaubriand donne de cette critique des modèles qui ont trouvé grâce même devant le parti pris évident de l'auteur de *Chateaubriand et son Groupe littéraire*.

constituent l'aristocratie intellectuelle, ceux qui raisonnent, encore qu'ils puissent arriver au vrai par le raisonnement aidé de la grâce, en fait, n'y arrivent le plus souvent que par le chemin plus facile du sentiment ou de la sensation. Que si les meilleurs en sont là, songez donc à la masse : à la masse particulièrement impuissante des Français de la fin du XVIII[e] siècle. Par quel chemin reviendront-ils à Dieu, ces légers, ces rieurs, ces blasphémateurs distingués et délicats; ces épicuriens qui avaient oublié de réfléchir. L'apologiste doit tenir compte des contingences psychologiques, de la *mentalité* de son auditoire, et mener ceux qui consentent à le suivre par le chemin qu'ils consentent à suivre, par le raisonnement s'ils ont la force de raisonner, par le sentiment et par l'imagination s'ils ne veulent pas raisonner. Chateaubriand devina d'instinct qu'il ne pouvait appliquer la méthode traditionnelle scolastique, soit la méthode *ascendante*, soit la méthode *descendante*, soit la méthode qui nous montre Jésus-Christ, d'abord annoncé, puis réalisé, puis affirmant sa divinité par ses miracles, puis établissant son église, miracle des miracles qui justifie elle-même son origine divine par le triple miracle de son établissement, de sa propagation et de sa perpétuité; soit la méthode qui part du fait de l'Eglise, fait évidemment divin, et remonte de l'Eglise à son fondateur divin. La tradition scolastique, même interprétée avec science et éloquence, n'aurait pas été admise ; elle aurait parlé dans un grand désert inattentif et distrait. Le rigoureux apologiste aurait monté en vain tous les degrés de son apologétique ascendante, descendu en vain tous les degrés de son apologétique descendante, on l'aurait laissé monter et descendre tout seul.

Il fallait donc changer de méthode, et à ces incrédules qui se piquaient de bon goût et lisaient les *Salons* de Diderot; à ces lecteurs de Voltaire qui craignaient le ridicule bien plus que le vice, il convenait de montrer que l'Eglise, ses dogmes, ses mystères, son culte, ses édifices, non seulement n'étaient pas ridicules mais qu'ils étaient beaux ; l'esthétique devait remplacer l'apologétique pour

ces lamentables esprits; l'esthétique chrétienne était la seule apologétique qu'ils pussent comprendre (1).

Et cette méthode est légitime car la Beauté est aussi une note de l'Eglise, doit être nécessairement une note de l'Eglise. Il est impossible que Dieu qui est la beauté substantielle n'ait pas imprimé le caractère de sa beauté sur son œuvre ; il est impossible que l'Eglise qui est après l'humanité sainte de Notre-Seigneur l'œuvre principale de Dieu dans le temps, ne porte pas plus fortement imprimé que tout autre œuvre de Dieu ce caractère de beauté. Il est impossible que Dieu qui a gratifié son Eglise d'une vérité transcendante, d'une unité transcendante, d'une catholicité, d'une sainteté transcendantes ne lui ait pas donné une beauté transcendante. Sainte-Beuve nous dira bien que Dieu n'a point créé la religion pour nous donner des sensations d'art, que le Christ était laid d'après certains Pères de l'Eglise. Mais à Sainte-Beuve on répond que la laideur du Christ est une opinion abandonnée (2); que le Christ ne s'est pas fait homme pour nous donner des sensations d'art, qu'il s'est fait homme pour nous sauver par le moyen surnaturel de sa grâce, que néanmoins il ne néglige pas les moyens naturels, parmi lesquels figurent les impressions esthétiques; qu'il serait étrange que le beau qui trop souvent égare l'homme ne servît jamais à le sauver; que tout au contraire le beau rayonnant au front de l'Eglise est l'auxiliaire du bien ; que la beauté de l'Eglise est la forme la plus populaire, la plus universellement intelligible de son apostolat.

L'Eglise, d'ailleurs, ne se contente pas d'être belle, elle montre sa beauté, elle pare sa beauté; elle bâtit des palais splendides, elle orne ces palais, elle convoque aux pieds de

(1) Ceux qui désireraient voir la question de l'apologie esthétique du christianisme exposée *scolastico modo* pourront lire le *De pulchritudine divina*, Livre III, auctore Henrico Krug, *SS. theologiæ doctore*. Friburgi Brisgowiæ, Herder, 1902, in-8°, 252 pages.

(2) Elle peut se réclamer toutefois de patrons illustres : Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien et probablement saint Cyrille d'Alexandrie et saint Augustin. Voir *Etudes des PP. Jésuites*, 5 mars 1903, p. 721.

son Dieu tous les arts. Raphaël, Michel-Ange et Palestrina sont eux aussi des apologistes, les apologistes par le Beau. Chateaubriand a pris place dans ce cortège étincelant, qui peut le trouver mauvais? Il n'a point dit : le christianisme est vrai, donc il est divin; qui donc l'aurait suivi? il a dit : Le christianisme est beau, donc il est divin. Qu'importe que les plus légers comme les plus graves, l'abbé Morellet comme l'abbé de Boulogne et dom Guéranger se soient écriés : « Ce livre ne prouve rien, il enseigne plutôt la religiosité que la religion. Poète en prose, l'auteur aura fourni quelques thèmes poétiques aux poètes en vers qui le suivront : Lamartine, Hugo, Vigny, Musset et surtout Laprade; il leur aura révélé une source nouvelle d'inspiration.

Sacros ausus recludere fontes.

C'est un résultat appréciable pour le prosateur-poète.

« Mais l'apologiste, qu'a-t-il donc fait? »

Le voici : Les lecteurs du *Génie du Christianisme* furent les uns convaincus, les autres désarmés. Cet ouvrage avait appris aux plus hostiles à respecter du moins le Dieu qu'ils n'adoraient pas encore. On ne rit plus aujourd'hui du christianisme, des choses et des personnes chrétiennes. Quel a été le premier et le principal ouvrier de cette pacifique révolution? Chateaubriand! Cela suffit à la gloire et au mérite de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Il a traité le sujet qui lui était imposé par les circonstances et il l'a traité selon la manière que lui imposaient les circonstances. Il a fait le seul livre qui fût possible, et il l'a bien fait.

Un professionnel de l'apologétique en faisant beaucoup mieux, je veux dire, en argumentant *brevius et in forma* n'aurait rien produit, rien, rien. On aurait fermé le livre méthodique et lourd avant la fin de la première thèse tandis que l'on lisait et relisait les belles descriptions du Baptême, de la Première Communion, de l'Extrême-Onction, cet admirable livre V de la 1re partie, où l'argument des causes finales est si délicieusement exposé et renouvelé. Nous avons tous récité jadis les chapitres de

la Migration des oiseaux, du *Chant des oiseaux ; comme il est fait pour l'homme*, ou encore le chapitre 1er du livre II de la IIe partie : *les caractères naturels : Ulysse et Pénelope; les caractères sociaux : La Sibylle, Joad, le Guerrier...* Et dans le chapitre 1er de la IVe partie, les pages si populaires écrites sur *l'Eglise, les chants de l'Eglise, les fêtes de l'Eglise, la Fête-Dieu, les Rogations.....*

De ces pages, au moment même où j'évoque le souvenir du grand artiste, de l'apologiste qui les écrivit, se dégage comme un arôme de printemps, une brise odorante qui rafraîchit.

Ainsi l'état des esprits imposait la méthode, méthode fondée en raison, et la méthode va imposer le genre littéraire. On ne démontre point la beauté, on la montre. « *Le Génie du Christianisme*, dit Sainte-Beuve, se compose d'une série de tableaux (1). » Le savant et partial critique aurait vraiment tort de s'en étonner. En concevant son apologétique esthétique, Châteaubriand se mettait dans la nécessité de faire de son livre un vaste tableau. Bienheureuse nécessité dont la littérature a bénéficié autant que l'Eglise.

Et voilà par qui et comment l'Eglise fut justifiée du reproche d'être ridicule; voilà comment il était même prouvé que l'Eglise était belle. Lamartine et Hugo (le chantre des *Ballades* et des *Orientales*), Laprade, de Bornier reprendront cette apologétique par le Beau.

Justement! L'Eglise est belle, l'Eglise est poétique. Elle est belle comme une fleur et inutile comme elle. Plus d'un lecteur, je n'ose dire une lectrice, aura fait cette objection en 1802. Le siècle de Locke, de Condillac, de Bentham voulait être à la fois esthétique et pratique. Il lisait et prétendait comprendre également les *Salons de Diderot* et les traités d'agriculture.

La religion fait-elle monter la rente dans nos marchés et les moissons dans nos champs? Elle donne le ciel, mais laboure-t-elle, ensemence-t-elle, moissonne-t-elle la terre? — Il fallait donner à ces économistes qui comptaient ce

(1) *Chateaubriand et son Groupe littéraire*, I, p. 299.

que rapportait chaque sillon, qui voulaient savoir combien de gerbes de blé, combien d'arbres, de fleurs, de fruits le char de l'Eglise amènerait sur le terrain économique, il fallait, dis-je, leur donner des arguments pratiques. Chateaubriand les leur servira. Car le côté utilitaire de l'Eglise ne lui a point échappé... et il énumère, avec une richesse de détails saisissante, toutes les institutions, toutes les constructions charitables.

Voltaire n'osait plus rire. Voilà maintenant que Bentham n'a plus rien à répondre, et que du reproche d'être inutile la religion n'est pas moins justifiée que de celui d'être ridicule.

Mais à côté des utilitaristes apparaissent les pessimistes sceptiques, les aigris, les découragés. Quand on leur parle de Dieu : « Qu'il se montre donc votre Dieu — s'écriaient des milliers de Français étonnés d'être encore vivants après l'orgie révolutionnaire, qui avait fait couler, et ce n'est pas peu dire, hélas ! autant de sang que de vin — qu'il se montre donc votre Dieu, et nous croirons en lui. » Un vaste groupe de mécontents boudait la Providence, une Providence qui avait permis 93 !... Robespierre et Marat étaient élevés à la hauteur d'un argument; on ne comprenait pas Robespierre et Marat fauchant impunément la moisson humaine sous le paisible regard de Dieu. On ne comprenait pas !... on ne comprenait pas !... Soudain, l'Europe se met en marche; elle vient châtier la nation apostate... et voilà que la nation coupable rejette par delà la frontière ces justiciers en armes, et que la croisade européenne s'arrête... recule devant les baïonnettes exaspérées de la révolution française conduite par un homme de génie. C'était plus que jamais le cas de ne pas comprendre ! Quel sera l'avocat de la Providence, mise, paraît-il, en mauvaise posture par Marat, Robespierre et l'Europe coalisée? Qui ajoutera un chapitre obligatoire, actuel, à la *Cité de Dieu?* Ce chapitre, ils seront plusieurs à l'écrire : Chateaubriand d'abord, dans ses *Etudes sur la chute de l'empire romain*, où il montre la Providence assistant à cette révolution, conduisant ceux qui paraissaient n'obéir qu'à leur violence, transformant

les démolisseurs en ouvriers d'édification, et rebâtissant le monde par la main de ceux qui croyaient le détruire. Mais Chateaubriand lui-même s'efface sur ce nouveau terrain, dans l'accomplissement de ce ministère de justification, devant celui que l'on a si bien appelé (1) « le théologien laïque de la Providence ». Tout s'explique dans la pensée et les écrits du comte de Maistre ; les *Considérations sur la France* et les *Soirées de Saint-Pétersbourg* donnent le mot de l'énigme providentielle. La France a souffert parce que la France a péché ; les bons et les mauvais sont enveloppés dans la même catastrophe, d'abord parce qu'il n'y a point de bons absolument purs, et puis parce que le malheur, qui les atteint également, purifie les premiers et châtie les seconds. Est-ce de Maistre qui parle, est-ce saint Augustin ? L'Europe a été vaincue parce que l'Europe ne méritait pas de vaincre ; c'est moins le sentiment de la justice que l'appétit de la cupidité qui l'armait contre la France. Elle a été punie de son hypocrisie.

La Providence est donc justifiée. C'est elle qui conduit les évènements, et les évènements lui rendent témoignage.

Les courageuses justifications de Chateaubriand et de de Maistre donnèrent un bon exemple. Leur parole tomba sur la terre de France comme une graine féconde ; la moisson leva bientôt, moisson d'esprits éminents, de spiritualistes éloquents : Maine de Biran, celui que Cousin appelait « notre maître à tous », Royer-Collard, et plus tard Garnier, Bouillier, Magy, Caro, Levêque, et notre si sympathique, si élevé, si distingué Ollé-Laprune.

Voilà quels vengeurs laïques s'armaient pour la querelle sainte. Mais l'œuvre laïque de justification n'est pas encore achevée.

L'Eglise, œuvre de Dieu, n'était pas plus respectée que Dieu lui-même.

Tandis que le pessimisme découragé niait la Providence, la critique historique ne pouvant nier l'Eglise qui rem-

(1) M. Brunetière.

plit tout le passé, s'attachait à nier ses bienfaits, à la représenter comme ayant été plus tôt la marâtre que la mère de la Société.

Il fallait donc justifier l'Eglise comme on avait justifié Dieu. Les apologistes laïques n'y manqueront pas.

Dans ce XIXe siècle où l'histoire a perfectionné sa méthode et multiplié les travaux les plus importants, si bien qu'il portera dans la postérité le titre de siècle de l'histoire, dans ce siècle, dis-je, Chateaubriand ouvre la marche par ses belles *Etudes sur la chute de l'empire romain*, où en même temps qu'il inaugure la sévérité documentaire des modernes, et donne à son récit la couleur des temps qu'il raconte, il met dans un puissant relief l'action civilisatrice de l'Eglise. Le prince Albert de Broglie, M. le comte de Champagny, E. le Blant, M. le duc de Broglie nous font assister aux premières conquêtes de cette Eglise et nous racontent les conflits des deux sociétés, celle qui s'en allait, pleine de gloire et aussi de fautes et de crimes, celle qui arrivait, pleine de promesses toutes réalisées. Ozanam, *le cher monsieur Ozanam*, comme disait Lacordaire, étudie le Ve et le XIIIe siècles et l'influence du christianisme dans ces deux époques si différentes. Deux institutions ecclésiastiques avaient surtout attiré la haine des adversaires : la papauté et les moines. Audin, de Falloux vengent la première; Montalembert justifie la seconde dans ses *Moines d'Occident*, et avec quel succès ! Depuis Bossuet jamais l'histoire n'avait été aussi éloquente.

Et l'Eglise était justifiée. Elle n'est pas une marâtre, mais une mère; et Dieu est justifié; il ne se désintéresse pas du gouvernement de son œuvre, et la religion n'est pas inutile, et la religion n'est pas ridicule.

L'œuvre de justification à laquelle ont si activement collaboré le zèle et la science laïques enveloppe donc quatre apologétiques : une apologétique esthétique, une apologétique pratique, une apologétique philosophique et une apologétique historique.

Dans ces quatre domaines, nous retrouvons toujours Chateaubriand qui remplit seul le premier et occupe une



place importante dans les trois autres, puisqu'il compose des travaux considérables et inspire, du moins par son exemple, ceux qu'il ne compose pas.

*
* *

La collaboration laïque aidera l'Eglise dans une mission peut-être plus délicate encore dans l'œuvre de *conciliation* par laquelle elle prouve, sans cesse, qu'elle n'est incompatible avec aucune vérité, à quelque ordre que cette vérité appartienne.

Nul sophisme n'est peut-être plus dangereux que celui qui établit entre la vérité naturelle et la vérité surnaturelle une opposition mensongère.

Comment pourrait-on croire si pour croire il faut cesser de penser; si le chrétien n'est qu'un homme qui abdique sa dignité d'être humain ? Heureusement il n'en est rien. L'Eglise l'affirme par la bouche de ses plus grands penseurs. Mais ici aussi le concours laïque est venu en aide à l'enseignement officiel de l'Eglise.

Aujourd'hui donc, la science a progressé et la philosophie s'est renouvelée.

La science a réalisé de tels progrès qu'un savant illustre (il vit encore) s'est écrié dans l'ivresse de la conquête progressive : « Il n'y a plus de mystères ». Cette parole orgueilleuse exprime très bien l'état d'âme commun à beaucoup d'esprits contemporains. La foi scientifique ayant détruit leur foi religieuse, ils ont tourné leur activité contre l'Eglise. Géologie, paléontologie, anthropologie, toutes ces jeunes sciences se sont insurgées contre le dogme. A les entendre, les témoignages arrivaient de tous côtés, montaient des entrailles de la terre, fouillée sur tous les rivages et à toutes les profondeurs, pour venir déposer contre la foi traditionnelle. Pendant que l'Eglise répond à ces adversaires; qu'elle distingue les hypothèses des vérités acquises et affirme ce fait cent fois constaté, que, si entre les hypothèses scientifiques et les vérités théologiques, il peut y avoir opposition, entre les vérités théologiques et les

vérités scientifiques l'accord est parfait; pendant qu'elle accomplit son grand labeur apologétique, des savants laïques accourent pour continuer auprès d'elle l'œuvre de collaboration entreprise par les Descartes, les Linnée, les Cuvier...

Nous ne parlerons toutefois que du concours prêté à l'Eglise dans sa bataille contre l'exégèse rationaliste. A aucune époque le livre par excellence, la Bible, n'a été plus violemment attaqué.

Certes l'Eglise ne reste pas muette devant ces attaques. De savants religieux, d'illustres évêques soutiennent le combat. Les Gerbet, les Meignan, les Freppel, les Motais, les de Bonniot, les d'Hulst, les de Broglie, les Moigno illustrèrent l'exégèse catholique; mais autour d'eux se range une élite de savants laïques parmi lesquels sont représentées les trois grandes écoles de l'exégèse catholique : l'école *intégriste*, l'école *modérée*, l'école *progressiste*.

M. de Chateaubriand, lui toujours lui, dirait le poète, M. Victor de Bonald qui porte sans fléchir un nom illustre, M. Nicolas le magistrat apologiste, gardent les positions traditionnelles ou prétendues telles : ils ne veulent rien abandonner; leur concordisme, peut-être plus respectueux que bien informé, entend bien accorder la science et la foi mais à condition que la foi ne ne sacrifiera rien, et que la science concédera tout; et il faut qu'il en soit ainsi, pourvu toutefois que l'on ne confonde pas la foi avec des hypothèses individuelles, des interprétations personnelles, qui, fussent-elles signées des noms les plus illustres, ne sauraient engager l'infaillibilité de l'Eglise.

Les modérés, M. Marcel de Serres, M. Roselly de Lorgues savent reculer; ils distinguent l'enseignement de la foi des opinions individuelles; ils se font lire. M. Roselly de Lorgues arrive à la vingtième édition de son ouvrage : « *Le Christ devant le siècle ou nouveaux témoignages des sciences en faveur du christianisme* ». On ne saurait trop admirer le zèle de ces vaillants auxiliaires des Frayssinous, des Wisemann. En général, je le dis à leur louange, nos exégètes laïques abordent l'étude du texte

sacré avec une crainte respectueuse. Qui sait même s'ils ne feraient pas à la science l'honneur de la craindre plus qu'il ne convient, comme si elle pouvait être un danger. Dans leurs efforts pour concilier les deux grandes puissances qu'on a trop souvent représentées comme ennemies, perce une sorte d'angoisse que les progressistes ne partagent pas.

L'exégèse laïque, progressiste, catholique peut se glorifier des travaux de M. François Lenormant qui osa aborder les problèmes les plus délicats. Néanmoins Rome a condamné son livre. Cette condamnation peut signifier ou que l'ouvrage renferme des erreurs, ou qu'il exprime des vérités prématurées. La lumière arrivant trop brusquement peut fatiguer des yeux malades, et certaines vérités, pour être tout à fait bienfaisantes, exigent une préparation de l'intelligence. La vérité comme tous les sacrements demande certaines dispositions. Il n'appartient à personne de se prononcer sur la question de savoir ce que signifie la condamnation encourue par les « *Origines de l'Histoire d'après la Bible* ». L'ouvrage est-il mis à l'écart où est-il mis en réserve? L'avenir et l'Eglise nous le diront, et nous obéirons avec une docilité joyeuse et respectueuse. Quoi qu'il en soit, l'exégèse laïque doit être fière d'avoir été représentée par un conciliateur de cette force.

Tout à coup, du camp ennemi, des rangs de l'exégèse rationaliste, partit un formidable engin; M. Renan avait publié sa *Vie de Jésus*. C'était un gros obus allemand tiré sur la religion de la majorité des Français, dans un canon très français par une main française. De cet ouvrage il résultait, paraît-il, que le divorce entre la science et la foi était complet; que la foi proposait aux adorations des fidèles un homme-Dieu convaincu par la science de n'être qu'un homme. La riposte ne se fit pas attendre. Tous les généraux de l'armée catholique, les Meignan, les Gerbet, les Freppel... descendirent sur le champ de bataille pour combattre celui que le Pape venait de qualifier de *Blasphémateur européen*. Les sermons et les mandements mirent en pièces l'œuvre sacrilège. Il fut établi que si Strauss avait parlé, que si Renan avait répété Strauss, ni Strauss ni

Renan, quelque savants qu'ils fussent, n'étaient la science; que leurs blasphèmes n'engageaient que leur personnalité scientifique et non la science.

On vit alors surgir, à côté des défenseurs officiels de l'orthodoxie une phalange d'exégètes catholiques et laïques, un bataillon de soldats intrépides, bien armés pour la bataille, qui frappèrent avec une vigueur toute laïque sur le câble qui rattachait à la science le système présomptueux des Strauss et des Renan. Le câble se rompit, et, depuis lors, Strauss et Renan flottent désemparés, sans pavillon scientifique pour couvrir leur marchandise sacrilège. Nommons quelques-uns de ces volontaires : Hello, Foisset, Augustin Cochin, Louis Veuillot... La victoire est gagnée ! Qui donc oserait aujourd'hui identifier la négation rationaliste avec la science, proclamer l'incompatibilité de la science avec la foi que professent Descartes, Linnée, Cuvier, Biot, Cauchy, Hermite, Chevreul, Quatrefages et Pasteur.

La foi n'est donc pas anti-scientifique. Merci à nos auxiliaires laïques de nous avoir aidés à le démontrer.

Mais la philosophie peut-elle croire? Un philosophe peut-il croire sans cesser d'être philosophe ? La foi et la philosophie ne formeraient-elles pas la plus irréductible des antinomies ?

Il y a longtemps que l'Eglise a répondu par les écrits et les exemples de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas et de Bossuet, et a proclamé l'union possible de la foi et de la vraie philosophie. Même à la fin du XVIIIe siècle, la preuve avait été renouvelée. Bergier avait écrit *le Déisme réfuté par lui-même*, contre Rousseau, *la Certitude des preuves du christianisme*, contre Voltaire; Lefranc de Pompignan, évêque du Puy avait publié : *La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même* : le Père Nonnotte, que Voltaire a ridiculisé mais qu'il n'a point réfuté, répondait aux épigrammes de la secte philosophique par *le Dictionnaire philosophique de la religion, où l'on établit tous les points de doctrine attaqués par les incrédules*. Le P. X. de Feller rédigeait le *Catéchisme philoso-*

phique, et le P. Para du Phanjas de la même compagnie dépassait tous ses frères en religion et ses frères d'armes quand il exposait *Les principes de la saine philosophie conciliés avec ceux de la religion* (1).

Il est difficile d'affirmer que, même au XVIIIe siècle, la religion soit restée sans défenseurs ecclésiastiques (2) et que la thèse de la conciliation de la vérité religieuse avec la vérité philosophique n'ait pas été représentée dans l'Eglise enseignante. Mais à cette vérité, le témoignage laïque n'a point fait défaut. Et quels témoins ! Qu'il me soit permis de les nommer une seconde fois : Bouillier, Garnier, Magy, Lévêque, Caro, Ollé-Laprune... ! Platoniciens éloquents, ils ont résolu la prétendue antinomie de la raison et de la foi. Non seulement la raison n'exclut pas la foi, mais la raison salue dans la foi un auxiliaire surnaturel qui l'aide à continuer, à achever son ascension intellectuelle.

Le problème de la conciliation de la foi avec la philosophie, disons mieux, avec la *mentalité* créée aujourd'hui par le kantisme est plus que jamais à l'ordre du jour dans le monde des catholiques laïques. C'est là qu'a pris naissance la *méthode dite d'immanence*. Elle repose sur ce principe que « rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte de lui, et ne réponde, en quelque façon, à un besoin d'expansion » et elle aboutit à cette conclusion que « le surnaturel est postulé par la pensée et par l'action ».

C'est un nouveau pont jeté entre la philosophie et la foi par des ingénieurs nouveaux, je ne dis pas novices, auxquels je ne ferai d'autre reproche que de couper les vieux ponts, sur lesquels tant de générations étaient passées avant eux. Certains prétendent, je ne me prononce pas, que le nouveau pont n'est qu'une passerelle, une élégante passerelle, plus élégante que solide ; elle suffira pour l'état major..., le gros de l'armée, l'artillerie et les bagages con-

(1) Consulter sur l'Histoire de l'apologétique le savant, le lumineux article de M. le chanoine Maisonneuve, vice-doyen de la Faculté de theologie à l'Institut catholique de Toulouse, dans le *Dictionnaire de theologie catholique* de l'abbé VACANT, fascicule VI ; page 1511 et suiv.

(2) Voir *le Sermon au XVIIIe siècle*, par M. l'abbe BERNARD.

tinueront à passer sur le vieux pont. Mais pendant que l'état major traversera en caracolant la passerelle, qu'il ne dédaigne pas la masse s'écoulant sur le vaste et massif tablier, sur les arches disgracieuses, pesantes mais solides du vieux pont séculaire; il ne suffit pas d'être vieux pour être sage, j'en conviens, mais suffit-il d'être jeune pour avoir raison? Pour tout renouveler?? Je voudrais ne rien démolir, ni vieux pont ni passerelle jeune. La nouvelle méthode devrait bien essayer de se concilier avec l'ancienne; elle ne perdrait rien à être moins intransigeante. L'apologétique de l'immanence nous permettra bien de lui donner ce conseil, auquel nous nous hâtons d'ajouter l'expression de notre admiration pour la vigueur d'esprit et l'éclat de style de ses représentants, et aussi celle de notre reconnaissance pour le concours qu'elle nous prête et les services qu'elle nous rend auprès de certaines catégories d'esprits distingués et difficilement accessibles.

La philosophie est donc, ainsi que la science, conciliable avec la foi, la preuve est faite, les deux batailles sont gagnées; aux laïques qui nous ont aidés à les gagner; aux laïques qui ont prêté leur concours à l'Eglise dans son ministère de *conciliation* scientifique et philosophique, merci, merci!

* * *

Mais cette double collaboration n'épuise pas votre zèle, car vous ne pouvez refuser à l'Eglise de l'aider dans son principal ministère, son ministère *d'affirmation*. Elle se justifie, il le faut bien, elle se concilie, ou plutôt elle montre qu'elle est conciliable avec toute vérité, mais vous entendez bien que ce sont là besognes saintes, mais inférieures toutefois à la grande besogne enseignante, au ministère capital de *l'affirmation*. L'Eglise affirme tout ce que renferme la révélation. A la fin du XVIII[e] siècle, elle affirmait sa doctrine dans les ouvrages de ses représentants officiels, dans le *Dictionnaire théologique* de l'abbé Sylvestre Bergier, dans le *Traité historique et dogmatique de*

la vraie religion, du même auteur, dans le livre *Religionis naturalis et revelatæ principia*, de Joseph Hooke, dans *l'Instruction pastorale sur l'excellence de la religion*, de la Luzerne, dans les *Annales religieuses* de Boulogne... Mais le concours laïque la soutient dans ce laborieux ministère, son affirmation retentit même sur des lèvres laïques. L'académicien Beauzée publie une *Exposition abrégée des preuves historiques de la religion.* Hélas! qui donc pense aujourd'hui à Beauzée? La collaboration laïque fut représentée par un philosophe bien autrement puissant que Beauzée, M. le comte de Bonald. Au commencement du XIX[e] siècle, Locke et Condillac conservaient encore des lecteurs et des admirateurs. Les convives du baron d'Holbach, à la table duquel « on entendait des choses à faire tomber cent fois le tonnerre sur la maison, si le tonnerre tombait pour cela », disait le singulier abbé Morellet, ces convives avaient transmis leur esprit à leurs successeurs immédiats. Tout ce monde blasphémait avec légèreté et sérénité.

Qui se fera à côté de l'Eglise, et sous ses ordres, le défenseur de l'esprit contre la matière; qui relèvera le drapeau du spiritualisme humilié par Condillac? Le vicomte de Bonald, l'auteur de *la Législation primitive.* Sa belle fougue spiritualiste l'emporta jusqu'à paraître sacrifier la matière à l'esprit, et à ne voir dans l'homme, suivant le mot de Proclus, « qu'une intelligence servie par des organes », définition que la sévère et ombrageuse orthodoxie d'un savant et éloquent religieux (1) accusa d'inexactitude.

Le matérialisme de Locke et de Condillac avait condamné l'âme et Dieu, Rousseau dégagea de leur négation la conséquence pratique. Puisque Dieu n'existait pas, la société ne pouvait avoir été faite par lui, il avait donc, dans son *Contrat social* laïcisé l'origine du pouvoir. Il fallait affirmer ce qu'il avait nié. De Maistre écrit son *Essai sur les principes générateurs des constitutions politiques et des*

(1) Le R. P. Ventura.

autres institutions humaines; de Bonald, sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*, et sa *Législation primitive*. C'était une réparation, c'était une réintégration de Dieu dans tous les domaines d'où la Révolution l'avait expulsé. Cet esprit de naturalisme agressif avait pénétré, on le sait, dans la famille. De même qu'on ne voyait dans la société que des unions humaines résultant du *Contrat social*, de même on ne voyait plus dans le mariage que l'union de deux êtres résultant du *contrat conjugal*, union que la volonté des contractants avait seule faite et que la même volonté pouvait défaire. Qui justifiera le mariage chrétien et l'Eglise qui le rend indissoluble ? M. de Bonald encore, un laïque, protestant contre toutes les laïcisations, celles de l'Etat comme celles du foyer, et prêtant à l'affirmation officielle le concours de son affirmation laïque. L'affirmation laïque peut d'ailleurs revendiquer presque tous les noms signalés plus haut : tous ceux qui ont servi l'Eglise dans son ministère de *justification* et de *conciliation* l'ont servie aussi dans son ministère d'*affirmation*, suivant la grande reine menacée sur tous les champs de bataille, où elle doit descendre, et où elle ne descend jamais seule.

Certes il nous est permis de conclure que le concours des laïques n'a pas été inutile à l'Eglise qui parle.

Mais, avons-nous dit, l'Eglise agit, et sur ce terrain de l'action il semble que le concours laïque se soit affirmé d'une manière encore plus éclatante.

II

Dans le domaine doctrinal, le concours laïque toujours utile, j'ai failli, dire indispensable, ne serait pas sans danger, si nos auxiliaires étaient moins disciplinés. On a pu leur reprocher des impropriétés de langage qui ressemblaient à des erreurs doctrinales. De Bonald et de Maistre eurent le malheur de fournir des armes au traditionalisme; Nicolas faillit être mis à l'index; François Lenormant ne

put y échapper. J. de Maistre déconcertait par l'originalité éloquente et brusque de sa polémique Rome même, dont il était l'intrépide paladin. Mais comme tous ces vaillants étaient aussi dociles que vaillants; qu'ils acceptaient la direction du pouvoir au service duquel ils avaient consacré toutes les énergies de leur talent, pour quelques-uns (je parle de Chateaubriand et de Joseph de Maistre) il faudrait même dire de leur génie, ils n'ont pas la responsabilité d'inexactitudes qu'ils ont désavouées, et conservent tout entier le mérite de leur intrépide, de leur bienfaisante, j'allais dire, de leur indispensable collaboration.

Toutefois, n'ai-je pas affirmé que la collaboration laïque était plus utile peut-être encore sur le terrain de l'action. Nous, prêtres, nous parlons plus, je n'ose dire mieux, que les laïques, mais ils organisent mieux que nous. L'idée, dans nos œuvres catholiques, est souvent d'origine ecclésiastique, l'organisation est souvent d'origine laïque. Aussi je regrette de ne pouvoir m'étendre assez sur les services que leur doit l'Eglise catholique dans son œuvre

de *concentration*,

d'*émancipation*,

et de *pacification*.

Voilà peut-être les trois formes les plus marquées de l'action de l'Eglise au XIXe siècle.

Œuvre de *concentration* d'abord.

L'Eglise a toujours été une, mais la vie de l'Eglise est un progrès continuel : progrès doctrinal par le développement constant des définitions dogmatiques (1), par la manifestation progressive de la vérité toujours une; progrès constitutionnel, si je puis ainsi parler, par la solidarité chaque jour plus étroite qui unit tous les membres de l'organisme catholique à leur chef, le Souverain Pontife. Le gallicanisme ne supprimait pas la subordination mais il l'entravait; la vie circulait, mais d'une marche laborieuse, de la tête aux membres. Et les esprits ne manquaient pas,

(1) Conf. *La Vie du Dogme catholique*, par P. DE LA BARRE, S. J. — *L'Evolution et le Dogme*, par le P. ZAHM, C. S. C.

qui appelaient cette maladie française du nom solennel de liberté ; on disait les *Libertés de l'Eglise gallicane*. Une déclaration avait été signée en 1682 qui définissait cette prétendue indépendance. La royauté, même chrétienne, les Parlements, même chrétiens, veillaient à la garde de ce dépôt national. L'Eglise a fini par secouer ce joug : la France a renoncé à une indépendance qui n'était que de la servilité.

Elle a été aidée dans cette œuvre de concentration, qui, la détachant d'un pouvoir qui ne la favorisait que pour l'asservir, l'a groupée compacte autour de son chef, par la collaboration laïque de l'auteur du livre *Sur le pape*, de Maistre, et par un homme que l'on peut bien appeler le premier publiciste du siècle, l'apôtre et le principal ouvrier laïque du mouvement ultramontain : vous avez reconnu l'*Univers* et Louis Veuillot

Or, devant l'Eglise qui se concentrait, les pouvoirs humains prirent peur et traitèrent comme une ennemie la liberté religieuse. L'Eglise se défendit.

Qui aidera l'Eglise dans cette œuvre d'émancipation ?

Autour de leur mère menacée, les laïques accoururent, formés en deux bataillons animés du même zèle, mais combattant avec des méthodes, un esprit, et au nom de principes différents. Les uns réclamaient la liberté au nom de la vérité que représentait l'Eglise : « La vérité seule a des droits, disaient-ils, l'erreur ne peut réclamer que la tolérance ; nous sommes la vérité, nous sommes le christianisme, nous revendiquons la liberté comme chrétiens. » C'était crâne ! Les autres disaient : « La loi ignore le chrétien, mais ne peut ignorer le citoyen. Comme citoyens, nous réclamons le droit commun. » C'était habile ! Il vous souvient que c'était la position prise par Athénagoras devant les empereurs païens. Et, sous le même drapeau, avec des armes différentes, armes qu'ils déchargeaient quelquefois sur leurs camarades, de Falloux, Montalembert, Foisset, de Carné, de Meaux, les frères Eugène et Louis Veuillot servaient la même cause, dans l'*Avenir*, dans l'*Univers*, dans leurs livres, dans leurs discours, dans le parlement,

et finissaient par conquérir pour l'Eglise une autonomie relative. Elle pouvait parler, écrire, enseigner. La loi de 1836 affranchissait l'école primaire, la loi de 1850, l'école secondaire. La loi de 1875 créait l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, l'action laïque fit reculer le césarisme sur toute la ligne. L'Eglise triomphait, mais c'était de Falloux, de Montalembert et Veuillot qui avaient gagné la bataille.

Emancipée, l'Eglise allait travailler à la *pacification.*

Dès son origine, l'Eglise est apparue comme *pacificatrice.*

Le monde païen était divisé en hommes libres et en esclaves. En haut, le commandement, en bas, la servitude ; en haut, la véritable humanité qui a des droits et des devoirs, en bas, l'animalité humaine qui n'a ni droits ni devoirs, contre laquelle on a tous les droits, et envers laquelle on n'a aucun devoir, puisque le maître peut, en toute liberté et sécurité, disposer de la vie de son esclave, le tuer par plaisir, par désœuvrement, par colère, par économie domestique, le jetant à ses murènes, sans que personne s'en scandalise, pas même la victime.

« L'esclave n'était qu'un instrument animé », d'après Aristote, *une chose et non une personne*, d'après la loi romaine, *non tam vilis quam nullus*, ajoutait-elle avec une effrayante concision.

Le christianisme a tout de suite attaqué cette organisation, il a osé dire : « L'esclave est un homme », et un siècle ne s'était point passé que la grande pacificatrice plaçait sur un front servile la mitre pontificale... Sous l'influence de ses principes, l'esclavage a fini par céder. Le nom a survécu quelque temps à la chose, mais le nom lui-même n'est plus, grâce à elle, qu'un terme archaïque que l'on ne peut plus employer que par métaphore. C'est surtout dans ce grand fait de la suppression de l'esclavage, mis en lumière par M. Wallon, dans son beau livre sur l'esclavage que s'est affirmée l'action sociale de l'Eglise.

De nos jours un livre a paru : la *Réforme sociale*, de

M. Le Play, « le livre le plus fort du siècle », a écrit Montalembert, qui continue la même démonstration.

Cette action de l'Eglise est conduite par la papauté : Pie IX, au XIXᵉ siècle, a été le pape des pauvres. Il était bon jusqu'à en souffrir... Il s'écriait : « Les pauvres me suivent partout... C'est un flot qui m'assiège, dans lequel j'ai jeté tout ce que j'ai et où je voudrais me jeter moi-même... » Léon XIII portera dans l'histoire le nom de *Pape des ouvriers*. Son Encyclique : *De Conditione Opificium* donne les principes de la grande question des rapports du capital et du travail...

L'Eglise n'a donc pas manqué à sa mission pacificatrice, et ceux-là même qui la persécutent l'imitent et ne vivent que des emprunts qu'ils lui font.

Or ici aussi l'Eglise accepte des collaborateurs. Les uns l'aident de la plume. Comment ne pas nommer une fois encore M. Le Play ? M. Claudio Jannet enlevé si jeune à l'enseignement supérieur libre, le continuait dignement, il avait relevé son maître à ce poste de collaboration vaillante.

Les autres aident l'Eglise de leur concours pratique et effectif.

De tous côtés s'élèvent des patronages, des cercles, des syndicats, des usines. La pacification prêchée par nous s'accomplit par les laïques, à leurs dépens quelquefois, à leur grand honneur toujours.

Au dessous du prolétariat s'étendent les régions vastes et désolées du paupérisme, sorte d'enfer où l'Eglise fait pénétrer quelques rayons de charité. L'Eglise nous dit : Allez, et nous partons, mais Frédéric Ozanan nous conduit chez le pauvre. L'armée de saint Vincent de Paul est composée d'un double effectif : un effectif religieux et un effectif laïque ; ils combattent tous les deux le même ennemi, la misère. Or que de fois l'effectif laïque prête à l'autre des éclaireurs, des organisateurs. Nous, nous faisons le bien ; les laïques l'organisent, l'entretiennent.

*
* *

C'est ainsi que la collaboration laïque aide l'Eglise qui agit, comme elle aide l'Eglise qui parle, et sert la grande œuvre de pacification, d'émancipation et de concentration, comme elle sert l'œuvre, non moins grande, d'affirmation, de conciliation et de justification.

A l'heure présente, soit quelle *parle*, soit qu'elle *agisse*, l'Eglise rencontre parmi les fidèles laïques d'éminents auxiliaires ; dans le roman et dans la poésie : Bourget, René Bazin, Karl Huysmans, Déroulède, Coppée ; dans l'histoire : Joly, Puech, Paul Allard, Goyau, d'Avenel, Vandal, Emmanuel de Broglie et leur vénérable doyen, l'auteur de beaux livres sur Jeanne d'Arc, sur l'esclavage et les Evangiles, M. Wallon ; dans la philosophie : H. Joly, Blondel, Nourrisson, Fonsegrives ; dans les sciences : MM. Denys Cochin, Kirwan, de Nadaillac, Branly, Lapparent.

Faut-il revendiquer ses droits dans les assemblées politiques ? Elle possède dans M. de Mun un second Montalembert. Faut-il promener partout, en France comme en Suisse, comme en Italie, à Paris, à Toulouse, à Besançon, à Lille, comme à Genève ou Florence la bonne parole : une apologétique actuelle, vigoureuse, irréfutable, le premier critique de notre temps M. Brunetière s'arrachera à ses études, ajournera, s'il le faut, la publication de cette histoire de la littérature annoncée par un manuel, qui est un chef-d'œuvre, et se mettra en marche pour aller prononcer ses *discours de combat*. Faut-il aider l'Eglise dans le labeur de la pacification sociale M. de Mun et M. Harmel s'écrient : Nous voici. Faut-il aider l'Eglise dans le ministère de la bienfaisance ? Ici ses collaborateurs sont légion ; je ne puis que renvoyer ceux qui voudraient les connaître tous aux ouvrages de M. Maxime Ducamp, de M. Haussonville, et aux deux publications qui ont pour titre : *Paris charitable et prévoyant* ; *la France charitable et prévoyante*. Jamais le pauvre n'a été aimé avec plus de cœur et plus de raison.

Gloire donc à vous qui dormez votre paisible sommeil

après le long labeur de votre collaboration à l'œuvre de l'Eglise : œuvre de justification,
de conciliation,
d'affirmation,
œuvre de concentration,
d'émancipation,
de pacification.

Gloire à vous qui êtes les continuateurs de ces ouvriers, vous dans lesquels se prolonge cette collaboration des laïques aux œuvres de l'Eglise.

Et vous qui savez ce que firent les premiers, qui voyez ce que font les seconds, qu'attendez-vous ? Qu'attendez-vous? La religion vous demande autre chose que de croire ce qu'elle enseigne et de faire ce qu'elle commande, ou pour parler plus exactement vous ne croyez pas tout ce qu'elle enseigne et vous ne faites pas tout ce qu'elle commande si vous vous renfermez dans la besogne sainte de votre salut individuel. S'y renfermer, ne serait-ce pas la compromettre ?

Ah soyons chrétiens mais devenons catholiques.

Qu'attendez-vous pour secourir l'âme française si malade aujourd'hui ? Vous êtes si bien armés pour la lutte à laquelle l'Eglise vous convie. Vous êtes moins suspects que nous hommes d'Eglise; vous êtes plus sympathiques à une société dont vous partagez les travaux, les soucis. Vous êtes magistrats, soldats, négociants, littérateurs, jurisconsultes, médecins ; vous avez une famille, des intérêts, vous êtes de ce monde ; vous ne vous êtes pas excommuniés comme nous; vous n'êtes pas, comme les membres du clergé en France (ailleurs, les choses vont autrement) des émigrés à l'intérieur ; vous vivez de la vie de tous ; vous parlez le langage de tous, même quand vous pensez comme nous, vous parlez comme eux, comme vos frères du monde. Nous... nous prêchons toujours; vous, vous ne prêchez pas, même quand vous nous aidez de la collaboration de votre parole. Parlez donc, vous qu'on écoute, agissez, vous qu'on regarde... Aidez-nous... Hâtez-vous de rallier l'armée, de

rejoindre les volontaires laïques de l'armée ecclésiastique. L'Eglise, cette *recommenceuse éternelle*, c'est ainsi que Paul Bert la désigne, veut recommencer son œuvre; aidez-la puisqu'elle vous fait l'honneur d'accepter votre concours.

Ecoutez, c'est de Maistre qui parle : « Il est impossible de méconnaître le mouvement divin auquel chacun de vous est tenu de coopérer dans la mesure de ses forces ».

Ecoutez, c'est Chateaubriand qui parle : « Qui ne sait que dans les temps difficiles tout chrétien est prêtre et confesseur de Jésus-Christ ».

Et pour mieux accomplir votre mission de collaborateur de l'Eglise (1), étudiez la religion, pratiquez la religion, c'est en la pratiquant que l'on mérite de la défendre; obéissez à l'autorité que vous défendez, soyez un soldat discipliné.

Elle est si triste hélas ! l'heure où nous sommes, si triste, si triste que l'optimisme ne serait pas même ridicule, il serait odieux ! Soyons donc des pessimistes actifs; on a calomnié Jérémie, on en a fait l'apôtre des paresseux qui pleurent pour se dispenser d'agir. Les larmes sont une mauvaise et stérile rosée. Oui, répétons-les, les alexandrins superbes et désolés de la célèbre apostrophe au Christ :

Ta gloire est morte, ô Christ, et sur nos croix d'ébène
Ton cadavre céleste en poussière est tombé !...

Mais n'est-ce pas un blasphème... Est-elle morte cette gloire qui suscite de pareils amours et de pareilles haines ??

Je continue :

(1) Le docteur A. Ehrhard demande dans son livre (Der catholizismus und das Zwanzigste Jahrhundert im Lichte der Kirchlichen Entwicklung der Neuzeit. Stuttgart et Vienne, J. Roth, in-12, x-416 pages) que les laïques soient admis à concourir d'une façon plus « intensive » à l'action ecclésiastique. Le même écrivain demande que les laïques fassent des études théologiques. Rien de mieux que ces *desiderata*. L'Eglise n'a jamais refusé le concours discipliné et éclairé des laïques.

Nous sommes aussi vieux qu'au jour de la naissance;
Nous attendons autant, nous avons tout perdu.
Plus livide et plus froid, dans son cerceuil immense,
Pour la seconde fois, Lazare est étendu.

. . . .

Où donc le vieux saint Paul, haranguant les Romains,
Suspendait tout un peuple à ses haillons divins?

. . . .

Où donc vibre dans l'air une voix plus qu'humaine?
Qui de nous? qui de nous va devenir un Dieu ??

Qui de nous...? Nous tous! Vous, nobles chrétiens, jaloux du bon renom de notre foi. Vous collaborerez généreusement aux œuvres de Dieu dans son Eglise.

Alors chacun de vous pourra dire comme Chateaubriand rassuré contre le souvenir de ses faiblesses, par la conscience du concours qu'il avait prêté à l'Eglise : « La croix à la main, j'entrerai hardiment dans l'Eternité. »

Chanoine VALENTIN

Doyen de la Faculté catholique des Lettres de Toulouse.



MONTALEMBERT DE 1835 A 1850

Suite (1)

II

M. Guizot et la liberté de l'enseignement primaire. Ses vues sur l'enseignement secondaire. — Projets de loi successivement déposés sur ce second degré d'enseignement par Villemain et Cousin. — Voyage de Montalembert à Constantinople. — La question d'Orient. — Méhémet-Ali — Les chrétiens de Syrie. — Voyage et séjour à Madère. — Montalembert et L. Veuillot. — *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.* — Ph. Dupin. — Discussion d'un nouveau projet Villemain. — M. Thiers. — Le comité central et les comités diocésains. — *Le Manuel de Droit ecclésiastique* de Ph. Dupin. — Les Jésuites. — Mission de Rossi à Rome.

La question de la liberté d'enseignement était à l'ordre du jour et les revendications des catholiques commençaient à s'accentuer. Le portefeuille de l'instruction publique venait de tomber dans les mains d'un homme dont la France honore le souvenir. Esprit élevé, sincère et profondément religieux, M. Guizot se détermina bientôt à poser les premières assises d'une législation libérale en matière d'enseignement.

La loi sur l'enseignement primaire qu'il proposa à l'acceptation des Chambres, loi qui fut votée par elles et qui porte la date du 28 juin 1833, déclare reconnaître deux

(1) Voir le numéro de février.

sortes d'instruction primaire, l'instruction primaire publique et l'instruction primaire privée.

Les écoles publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'Etat. Toute commune est astreinte à entretenir au moins une école primaire élémentaire. Mais si les circonstances le permettent, ajoute la loi, le ministre de l'instruction publique peut, après avoir entendu le conseil municipal, autoriser à titre d'écoles communales, des écoles plus particulièrement affectées à l'un des cultes reconnus par l'Etat.

Les communes chefs-lieux de département ou celles dont la population dépasse six mille âmes, sont obligées, en outre, d'entretenir une école primaire supérieure.

Quant aux écoles privées, tout Français peut en établir une à condition d'être âgé de dix-huit ans au moins, d'avoir obtenu un brevet de capacité et de présenter un certificat de moralité à lui délivré avec le concours de trois conseillers municipaux, par le maire de chacune des diverses communes où il peut avoir résidé pendant les trois dernières années.

La loi de 1833 donne enfin un droit d'inspection sur les écoles publiques et sur les écoles privées à un comité institué dans chaque commune, comité dont le ministre du culte fait partie.

Restait l'enseignement secondaire pour lequel il aurait fallu, comme l'a dit plus tard M. Guizot lui-même dans ses *Mémoires*, « adopter franchement et avec toutes ses conséquences, le principe de la libre concurrence entre l'Etat et ses rivaux laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations ». S'inspirant de ces idées, le ministre présenta, en 1836, un projet de loi qui supprimait toute autorisation préalable à la fondation d'un établissement d'instruction secondaire, qui abolissait le certificat d'études, c'est-à-dire l'obligation pour les candidats au baccalauréat de justifier qu'ils avaient fait leur rhétorique et leur philosophie dans un collège de l'Etat, qui permettait enfin la concurrence à tous les rivaux de l'Université sans exception, l'adminis-

tration gardant seulement un droit d'inspection et une certaine autorité disciplinaire sur tous les établissements libres, comme sur les établissements officiels.

Au cours de la discussion, Saint-Marc-Girardin, un universitaire éminent, fit entendre de nobles accents en faveur de la liberté; mais la Chambre altéra le projet qui lui était soumis en votant un amendement aux termes duquel tout chef d'établissement devrait jurer qu'il n'appartenait pas à une congrégation non autorisée. La chute du ministère Guizot intervint à ce moment et le projet fut abandonné.

M. de Salvandy succéda à Guizot et ne justifia pas les espérances qu'on avait fondées sur lui.

La cause de la liberté ne fut pas plus heureuse avec M. Villemain, qui occupa le ministère de l'instruction publique de mai 1839 à mars 1840. Montalembert s'efforça de gagner à sa cause un ministre avec lequel il entretenait des rapports empreints d'une mutuelle sympathie. Mais, à sa grande surprise, le ministre prit une attitude hostile. « Arrivant au pouvoir avec des antécédents et une renommée comme la vôtre, lui écrivit Montalembert, vous étiez à la fois digne et capable de renoncer aux traditions odieuses du despotisme impérial et de commencer une ère nouvelle de liberté pour l'Eglise, de généreux développements pour l'Université. » — « Qui a jamais parlé de détruire l'enseignement laïc? lui disait-il dans une autre lettre... Mais que l'Etat nous refuse le droit de dérober nos enfants à un enseignement qui, depuis les degrés les plus élevés jusqu'aux plus infimes, nous est, à bon droit, suspect et plus que suspect, voilà ce qui est une oppression révoltante... »

Le 1er mars 1840 Cousin remplace Villemain à l'instruction publique. Il vient d'écrire dans son livre sur *l'Instruction publique en Allemagne :* « La charte promet la liberté d'enseignement... Le monopole doit être détruit... Que la jeunesse française soit entièrement libre de suivre ses collèges et que des établissements privés on puisse se présenter aux examens du baccalauréat ès lettres sans autre certificat d'études que les connaissances dont on fait preuve... » Le

président du Conseil est M. Thiers qui a jadis reproché au corps universitaire d'être *monopoleur et inique*. Cousin présente bientôt un nouveau projet de loi. Ce projet abolit : 1° l'obligation de faire suivre les cours des collèges de l'Etat aux élèves des autres institutions ; 2° le certificat d'études exigé pour la présentation au baccalauréat ; 3° la nécessité de l'autorisation préalable pour les maisons à établir. Mais il impose aux futurs professeurs des épreuves préparatoires fort compliquées et il soumet les petits séminaires à la taxe au profit de l'Université. « Voilà, dit Montalembert, à propos de cette dernière disposition, voilà le vice de votre proposition et ce qui la tuera. » Mais Cousin quitte le pouvoir le 29 octobre 1840 et Villemain reparaît.

Toujours homme d'initiative et toujours actif, Montalembert obtient des évêques qu'ils se prononcent, qu'ils formulent leurs désirs : « Je suis très favorable à la liberté d'enseignement, dit Mgr Affre, non pas d'une manière absolue, mais je la regarde, dans l'état actuel de la société, comme fort avantageuse. » Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, Mgr Gousset, archevêque de Reims, manifestent les mêmes dispositions.

Cependant Villemain dépose un nouveau projet de loi. Il était aussi peu libéral que celui qu'il avait présenté au cours de son précédent ministère. Il reconnaît aux particuliers le droit d'ouvrir des maisons d'instruction, mais des grades élevés sont exigés des directeurs et professeurs en même temps qu'un certificat de moralité et un brevet de capacité distinct des diplômes attestant les grades. De plus, les petits séminaires, jusqu'à ce jour indépendants, sont astreints à ces conditions.

Indignés que sous prétexte d'une loi de liberté, l'Etat prétendît soumettre leurs petits séminaires à son autorité, les évêques élevèrent des protestations unanimes. Le vieil et énergique évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, sonne la charge (1). Mgr de Bonald réclame « la liberté

(1) « C'est une curieuse et sympathique figure que celle de ce prélat aux dehors rudes et austères comme ses montagnes du Rouergue,

comme en Belgique ». — « L'Eglise ne demande ni privilège ni monopole, s'écrie l'évêque d'Amiens; elle ne demande que le droit commun, mais le droit commun dans la liberté et non le droit commun dansla servitude.» Effrayé par cette résistance, peu soutenu d'ailleurs par M. Guizot, chef du cabinet, Villemain retira son projet de loi. La lutte va être suspendue pendant quelque temps,

C'est à ce moment de la vie de Montalembert que se place le voyage à Constantinople dont nous avons déjà dit un mot. Depuis longtemps le jeune pair de France nourrissait le désir de visiter l'Orient et d'y rechercher les traces des Croisés dont il était issu, les traces du Christ lui-même. Il partit avec Mme de Montalembert, en juillet 1840. La guerre venait d'éclater entre la Turquie et Méhémet-Ali, pacha d'Egypte. Ce dernier, en faveur de qui l'opinion publique française se prononçait assez inconsidérément, venait de triompher à Nézib; ses troupes occupaient la Syrie et la Palestine. M. Thiers, alors chef du gouvernement français, cherchait à réconcilier le pacha avec le sultan, tout en laissant au premier ses conquêtes. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'entendaient, au contraire, pour exiger l'évacuation de la Syrie. Montalembert se proposait d'étudier la question sur place. M. Thiers lui confia une mission officieuse à Vienne et à Constantinople. « Je compte, lui dit-il, sur le bon effet de votre langage ferme et modéré.

mais au cœur tendre et paternel; plein de brusquerie et parfois de colère, mais gentilhomme parfait, du commerce le plus agréable, lettré qui comptait Fontanes et Chateaubriand parmi ses amis; légitimiste intraitable, gallican obstiné, mais qui aimait ardemment l'Eglise et jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans combattit pour sa liberté. On nous le représente « forgeant d'abord ses armes dans le feu de la prière et les trempant dans ses larmes ». Avant de prendre la plume il se met à genoux et prie Dieu d'humilier les ennemis de la sainte Eglise: « *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus audi nos.* » Puis il écrit de cette grande écriture informe, presque illisible, qui ressemble à des coups de hache; il frappe d'estoc et de taille et n'épargne personne. « Je n'aime pas la guerre à coup d'épingles, répète-t-il. Quand il faut la faire, je tâche que ce soit à coup de canon! » (P. Lecanuet, p. 163, et Mgr Baunard: *Vie du cardinal Pie*.)

Je vous prie de le joindre à ceux de nos agents; il fera d'autant plus d'effet qu'il sera moins officiel en apparence, quoique convenu avec moi. » A Vienne, il aura soin de présenter à M. de Metternich une considération qui ne pourra que le frapper vivement, à savoir la perte presque assurée de l'Italie au cas d'une conflagration générale.

Arrivé dans cette capitale, Montalembert observe l'état des esprits et il rend compte de ses impressions au gouvernement français. Il félicite M. Thiers de son attitude énergique et l'assure que son retour à la présidence du Conseil a produit, en Europe, un effet considérable. « Un homme d'un esprit juste et solide, écrit-il, comparait dernièrement cet effet à celui que fait sur les chevaux d'une écurie, l'entrée d'un postillon qui ne les touche pas, mais dont ils connaissent le pas et le fouet. — Vous pardonnerez, ajoute-t-il, la vulgarité de cette comparaison en faveur de sa justesse ».

Avant de quitter Vienne, Montalembert va visiter le célèbre sanctuaire de Mariazell, en Styrie. On touchait àl a fête de l'Assomption et les routes étaient couvertes de pèlerins qui affluaient de tous côtés. « Nous en avons rencontré ou suivi au moins vingt-cinq mille, écrit-il. L'année du jubilé, il y en a eu trois cent soixante-treize mille. Ils font ainsi 50, 100 et jusqu'à 150 lieues », s'avançant en longues processions, croix et bannières en tête. A la vue de tous ces pieux pèlerins, les uns baisant le seuil du temple qu'ils étaient venues visiter de si loin, les autres faisant, à genoux, le tour du sanctuaire, d'autres encore prosternés tout de leur long, les bras en croix, sur le pavé, Montalembert éprouve une émotion profonde. « C'est ici, dit il, qu'il faut venir pour étudier, rien que sur les figures de ces braves gens, l'expression vraiment divine que donnent la foi, l'humilité et l'amour à des visages humains. »

Il s'embarque bientôt sur le Danube qu'il se propose de suivre jusqu'à son embouchure, désireux d'observer les établissements russes sur les bouches du grand fleuve et de recueillir des notions positives sur les dispositions de la Valachie où l'on assure, dit-il, que les mœurs et les idées

françaises gagnent tous les jours du terrain. Arrivé aux fameux défilés du Danube, il écrit : « Ce vaste Danube que nous avons vu sans cesse avec une demi-lieue de largeur, se resserre ici entre deux chaînes de montagnes extrêmement escarpées, couronnées de rochers à pic et qui ne laissent au fleuve qu'une largeur de soixante pieds environ. Cela dure pendant quinze à seize lieues : toujours même solitude que dans la plaine. Des troupes d'aigles voltigent au-dessus de nos têtes. A peine un village de cinq en cinq lieues... Mais cette solitude a un tout autre caractère que dans la plaine, à cause des immenses forêts et des hautes montagnes qui règnent des deux côtés ; elle est peuplée par les plus grands souvenirs de l'histoire. Trajan, Décébale, Attila, Othon-le-Grand, Jean Huniade, Mathias Corvin, Mahomet II, Bajazet, Soliman II, le prince Eugène ont tous passé et combattu sur ces bords silencieux et déserts. »

Quelques jours plus tard, les voyageurs entrent dans le Bosphore. Constantinople paraît dans le lointain illuminée des feux du soleil levant. On débarque à Péra. Montalembert est reçu au palais de l'ambassade de France. L'ambassadeur, M. de Pontois, lui fait l'accueil le plus cordial et le guide à travers les palais et les mosquées de Constantinople. Il déplore l'engouement de ses compatriotes pour Méhémet-Ali, en qui il ne voit qu'un despote ambitieux et sanguinaire. Le ministre des affaires étrangères reçoit Montalembert et le présente au sultan Abdul-Medjid, un jeune homme de dix-sept ans, doux et timide qui se tient sur le bord du canapé comme s'il était embarrassé d'être assis pendant que ses visiteurs sont debout.

Mais, ce jour-là même, l'armée des alliés débarquait en Syrie et la flotte anglaise bombardait Beyrouth. Il devenait difficile de visiter la Terre-Sainte et l'Egypte. Notre voyageur renonça, non sans chagrin, à suivre jusqu'au bout l'itinéraire qu'il s'était tracé. Il se promettait, du moins, comme dédommagement, de visiter la Sicile. Mais, au moment où il allait s'embarquer de Naples pour Palerme, il reçut la nouvelle que les Chambres françaises étaient convoquées pour le 28 octobre. La situation était grave ; il

s'agissait de savoir quelle attitude la France aurait à prendre en face de l'Europe coalisée. Il sacrifia le plaisir au devoir et rentra à Paris.

Il y rentrait ennemi déclaré de l'alliance égyptienne et prêt à appuyer une politique de paix. *L'Univers* prêchait au contraire la guerre avee exaltation. Montalembert protesta vivement contre cette politique imprudente et, ses protestations demeurant sans effet, il rompit avec une feuille qui oubliait trop, ce semble, qu'il l'avait sauvée d'une ruine imminente.

A ce moment même, M. Thiers quittait le pouvoir et le roi appelait M. Guizot aux affaires étrangères. Louis-Philippe avait d'abord été entraîné par le courant belliqueux que nous avons signalé. Il se ravisait maintenant et se prononçait contre une guerre qui, selon lui, aurait été *sans cause et sans but*. A la Chambre des Pairs, Montalembert déclara, de son côté, qu'une guerre faite pour le pacha d'Egypte ou à son occasion, serait une guerre profondément injuste et dans laquelle la France n'aurait pour elle ni la conscience de son droit, ni la sympathie du monde civilisé.

Après de laborieuses négociations et la soumission de Méhémet-Ali, la France rentra dans le concert européen, par la convention des Détroits (13 juillet 1841).

On a souvent parlé, dans ces dernières années, du protectorat exercé de temps immémorial par la France sur les chrétiens d'Orient, et on s'est préoccupé, non sans raison, des atteintes dont ce protectorat paraît quelquefois menacé. Montalembert regretta vivement que M. Guizot eût oublié lors de la convention des Détroits, le rôle glorieux qu'une longue tradition attribuait à la France et qu'il n'eût point obtenu comme prix de son adhésion à la politique des puissances, quelque arrangement favorable aux chrétiens d'Orient.

« Pas un mot sur la Syrie, s'écria-t-il, sur le maintien de notre ancienne position dans ce pays; pas un mot pour les populations chrétiennes non seulement de cette partie de l'empire ottoman, mais pour celles des autres provinces

de cet empire où elles sont opprimées et où elles tournent leurs regards et leurs cœurs vers nous ! Ah ! si nous étions rentrés dans le concert européen avec cette belle et noble mission de protéger les peuples chrétiens de l'Orient, c'eût été vraiment là une œuvre grande et réparatrice dont le pouvoir et le pays pourraient à l'envi se féliciter. Mais, au contraire, on n'en parle pas ; on n'annonce rien qui puisse nous maintenir dans cet espoir... »

Les inquiétudes qui obsédaient l'âme de Montalembert au sujet des chrétiens d'Orient, n'étaient que trop fondées. On sait que deux races distinctes et ennemies, les Maronites et les Druses, habitent les montagnes du Liban. Les Maronites, chrétiens et catholiques, étaient, depuis saint Louis, sous la protection de la France, constitués en une petite république patriarcale sous un chef national. La conquête égyptienne avait bouleversé cette organisation, et, loin de la rétablir après l'évacuation de la Syrie par Méhémet-Ali, la Porte avait soumis les Maronites à un chef ottoman. Quant aux Druses, montagnards, belliqueux et sauvages, ils étaient toujours prêts à courir aux armes contre les Maronites. « Vous ne soupçonnez pas, répétait, en 1844, aux ministres français, Mgr Mantoum, patriarche des Grecs catholiques de Syrie, les dangers que courent vos protégés du Liban. »

En effet, au mois d'avril 1845, encouragés par les Turcs et par les Anglais, les Druses se jetèrent sur les Maronites et les massacrèrent en grand nombre. A cette nouvelle, Montalembert interpella le gouvernement de M. Guizot et, dans les séances du 15 juillet 1845 et du 6 janvier 1846, il fit un récit émouvant des atrocités commises au milieu de cette malheureuse population chrétienne du Liban :

« Les femmes ont été soumises aux tortures les plus abominables, plongées dans l'eau, puis suffoquées par la fumée ; les vieillards, les enfants même ont été torturés, les prêtres flagellés et pendus la tête en bas, les évêques eux-mêmes bâtonnés et le Saint Sacrement traîné dans la boue. »

L'orateur n'hésitait pas à dénoncer à la France et à

l'Europe la complicité de la Turquie et celle de l'Angleterre dans ces horreurs. Parlant plus particulièrement de cette Angleterre, qui avait pourtant une si large place dans sa sympathie et dans son admiration, il disait :

« Je demande comment une puissance chrétienne a pu accorder ce monstrueux appui à des hordes tout à fait sauvages et qui font peser leur fureur sur d'autres chrétiens. On ne peut expliquer cette exécrable politique que par la jalousie qu'inspire à l'Angleterre l'autorité séculaire de la France dans les montagnes du Liban.

« Qu'allez-vous faire ? poursuivait Montalembert. Autrefois la population catholique de ces contrées se trouvait naturellement sous la protection de la première puissance catholique de l'Occident, de la France. Pourquoi à cet état de choses avez-vous substitué l'intervention des cinq puissances, dont trois sont hostiles aux catholiques, et qui, toutes, cherchent à nous supplanter ? Pourquoi ne pas suivre une politique plus indépendante et plus efficace ?... Quelle réparation demandez-vous pour les meurtres commis ? Avez-vous fait sentir à l'Angleterre combien la conduite de son agent était incompatible avec l'alliance française, avec l'intéret de la civilisation et du christianisme ? »

A ces questions : qu'avez-vous fait ? qu'allez-vous faire ? M. Guizot, pour rester dans le vrai, eût dû répondre : rien, ou presque rien. Sans doute, il flétrit les massacres commis dans le Liban. Sans doute, il fit des promesses ; mais les effets furent à peu près nuls, et l'on sait qu'en 1860 se produisirent des faits non moins douloureux que ceux de 1845 et qu'il fallut envoyer une expédition française dans ces malheureuses contrées pour y ramener le calme et la paix. Quant à Montalembert, s'il n'avait pas réussi à procurer, dès 1845, aux chrétiens de la Syrie une protection énergique de la part de la France, il y avait du moins employé tous ses efforts, et il avait ainsi délivré son âme.

Au cours des événements qui venaient de se dérouler en Orient, Montalembert avait été obligé de suspendre momentanément son activité politique et même de s'éloi-

gner de France. M[me] de Montalembert était tombée sérieusement malade. Les médecins avaient déclaré qu'il était nécessaire pour elle de passer l'hiver dans les pays chauds, et c'est Madère qu'ils avaient spécialement désigné. Montalembert se soumit à cet arrêt, mais quelle fut la principale considération qui le détermina ? « Je n'ai pas la moindre confiance dans l'efficacité de tout ce que prescrivent les médecins, écrivait-il à son ami Cornudet (1), mais j'ai confiance dans l'efficacité du sacrifice, et je crois qu'il eût été difficile pour moi d'en faire un plus pénible. » (Sept. 1842.)

Les exilés arrivent à Madère par un temps affreux, et l'*île des fleurs*, la *perle de l'Océan*, se présente à eux sous le plus triste aspect. Montalembert ne peut retenir l'expression de son désenchantement. « Le moindre village d'Italie ou d'Espagne m'eût paru un paradis auprès du lieu de déportation qui m'est assigné, écrit-il encore à son ami, car là, et partout ailleurs, j'aurais eu au moins un peuple, un pays, des monuments, des souvenirs à étudier. Et à Madère, rien... Il n'y a pas même une bibliothèque dans cette île, qui n'est peuplée que de marchands de vin !... Tu peux juger de ma position avec cent trente volumes maculés, imbibés, à moitié pourris (par la tempête)... Et pas un journal ! Oui, mon très cher, pas l'ombre d'un journal dans cette sotte île, pour moi que tu as connu si avide de cette sorte de jouissance depuis l'époque où tu avais la bonté de ramasser, chez l'épicier de la rue des postes, les numéros du *Courrier* que tu m'apportais au parloir de Sainte-Barbe... »

Bientôt pourtant le séjour de Madère paraît supportable à nos exilés. Sous les splendeurs de ce ciel « où l'heure de midi ne passe jamais », le pays est plus beau que le Tyrol,

(1) Ancien condisciple de Montalembert à Sainte-Barbe, L. Cornudet lui demeura toujours uni par les liens d'une solide amitié. C'est à lui qu'étaient adressées les aimables et instructives *Lettres à un camarade de collège* qui ont été publiées depuis la mort de Montalembert. M. Cornudet a été, sous le second empire, un des membres les plus éminents et les plus honorables du Conseil d'Etat.

plus beau que la Suisse. D'ailleurs, l'étude réclame ses droits. Montalembert reprend *avec suite et attrait* son travail sur saint Bernard. Sa correspondance avec Cornudet est aussi affectueuse que jamais. « Non seulement je veux, écrit ce dernier, mais je peux, cher et bien-aimé ami, me charger de toutes les affaires que tu voudras me confier. J'en ai le temps, et je ne l'aurais pas que je le trouverais sur mon sommeil et sur mes douces joies de l'intérieur même... C'est là pour moi une satisfaction de cœur et une consolation à ton absence. » Et Montalembert de répondre : « Nous admirons chaque jour ta bonté et ton dévouement *au-dessous* de ton âge. Car il faut bien l'avouer, quand on a une fois trente ans on ne vaut plus guère... Mais toi tu seras toujours jeune par le cœur. Comment te dire à quel point tu nous rends service, cher et bon ami, par ta sollicitude pour nous autres, pauvres exilés ? Sans toi, que deviendrions-nous ?... »

Au mois d'avril 1843, Montalembert est rappelé en Europe par diverses affaires. Pendant son absence le caractère de la lutte contre le monopole universitaire s'était quelque peu modifié. L'attention des évêques se porte maintenant sur l'enseignement de la philosophie dans les lycées. Ils jugent que les doctrines de Cousin aboutissent au panthéisme et à la négation du surnaturel. Plusieurs d'entre eux, Mgr de Bonald, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Châlons et de Perpignan menacent publiquement l'Etat de retirer les aumôniers qu'ils ont donnés à ses établissements. Mgr Devie, évêque de Belley, détourne les fidèles d'envoyer leurs enfants dans « ces écoles de pestilence ». L'évêque de Chartres est à la tête du mouvement. L'*Univers* fait écho à la parole des évêques.

Nous l'avons dit, Montalembert avait rompu avec ce journal, à son retour d'Orient. La rupture ne fut pas définitive. Pourquoi l'eût-elle été ? Pourquoi Montalembert et Veuillot ne combattraient-ils pas l'un à côté de l'autre ? Ne servent-ils pas la même cause? Leurs sentiments, leurs vues sur les meilleures conditions de la lutte contre les ennemis de l'Eglise ne sont-ils pas identiques ? N'ont-ils

pas le même zèle pour la liberté? L'un d'eux écrit : « Vouloir imposer la religion aux consciences qui la repoussent serait une folie aussi criminelle que de la persécuter... Rien de bon ne peut se faire, aucune plaie ne sera fermée, aucune sécurité ne sera bien établie que par l'accord de la religion et de la liberté. La religion a besoin de la liberté ; la liberté a besoin de la religion, et elles jettent entre elles les bases d'une loyale alliance. Voilà le grand fait de ce siècle. Nous disons que ce fait est heureux, et il n'est pas de cœur droit où il ne produise des tressaillements d'espérance et d'amour. » Quel est l'auteur de ces lignes? Assurément c'est Montalembert, dira-t-on. Ce n'est pourtant pas Montalembert, mais bien Louis Veuillot (1). Les déclarations du rédacteur en chef de l'*Univers*, en faveur du régime parlementaire, ne sont pas moins explicites. Aussi Montalembert est-il transporté de joie : « Ce Veuillot m'a ravi, s'écrie-t-il. Voilà un homme selon mon cœur. » Un jour viendra pourtant où ces deux hommes de foi et de dévouement cesseront de marcher ensemble. Mais ce jour est encore éloigné, et l'alliance actuellement conclue sera féconde.

Rentré à Madère après un court séjour à Paris, Montalembert prend la plume. Son dessein est de placer sur leur vrai terrain les revendications catholiques et de leur donner une formule précise. A son travail qui est intitulé : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, il donne cette épigraphe, empruntée à saint Anselme : « *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ*. Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise ». Puis, jetant un coup d'œil sur l'état moral de la France, il constate avec douleur « que jamais, et nulle part, on n'a vu une nation aussi officiellement irréligieuse ». La principale cause de ce triste phénomène se trouve dans l'éducation actuellement donnée à la jeunesse sous le régime du monopole de l'Etat. Le remède n'est pas de supprimer l'Université ou de chercher

(1) *Univers*, 16 septembre 1846.

à la christianiser, c'est de supprimer son monopole suivant le principe posé par la Charte elle-même. Quel danger peut-il, d'ailleurs, y avoir à cette suppression ? Le monopole, en matière d'enseignement, n'est connu ni en Angleterre, ni en Belgique, ni aux Etats-Unis, ni chez aucun peuple libre.

Que les catholiques agissent donc! Qu'ils sortent de leur torpeur! (1) « Que des pétitions nombreuses, diverses, successives arrivent, dès l'ouverture de la prochaine session et pendant toute sa durée, aux Chambres; qu'elles réclament avec fermeté et persévérance la liberté tout entière, sans autre restriction que le droit répressif qui appartient à l'Etat... Se figure-t-on l'effet que produiraient les pétitions de vingt diocèses seulement, signées en premier lieu par l'évêque, puis par le clergé et les chefs de famille?

« Avec ces armes-là, poursuit le vaillant polémiste, les catholiques belges ont créé une résistance légale au despotisme hollandais, et, après avoir renversé le trône des Nassau et fondé une constitution qui ne consacre pas un seul privilège à leur profit, c'est encore avec ces armes qu'ils maintiennent le droit commun contre les libérâtres qui voudraient les en exclure.

(1) Ailleurs Montalembert caractérisait en termes plaisants l'inertie qu'il reprochait aux catholiques : « dormir bien, dormir mollement, dormir longtemps, et après s'être un moment réveillés, se rendormir le plus vite possible, telle a été jusqu'à présent leur politique... Quand une voix par trop éloquente ou un fait par trop significatif a soulevé autour du catholique français assez de bruit pour troubler sa peine, il entr'ouvre un moment sa paupière et promène un regard terne et étonné sur le combat qui se livre, à armes inégales, au-dessus de sa tête; il saisit au vol le nom de Religion, et se dit aussitôt que son curé ne lui a rien dit au prône ; le nom de liberté, et il sait que cet aliment n'est pas à son usage ; le nom de charte et il se souvient qu'elle a déclaré que la majorité des Français se compose de ses pareils, et que, quand on est de la majorité, on est toujours le plus fort. Là dessus, il se retourne sur le flanc, se cache la tête sous n'importe quel voile grossier, pour fuir la lumière importune, s'impatiente en bâillant contre le bruit qui l'a dérangé, et se rendort en étendant ses membres affaissés, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la position nécessaire pour que les endormeurs puissent ajouter une entrave de plus à toutes celles qui doivent l'empêcher de se redresser, s'il lui prenait fantaisie de se réveiller jamais. »

« Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis ses droits, fait reculer la puissante Angleterre et s'honore d'avoir accompli ce que tant d'hommes d'Etat avaient si longtemps déclaré impossible, l'égalité politique des catholiques et des protestants dans l'immense empire britannique.

« Avec ces armes-là, les catholiques français peuvent briser, au bout de quelques années d'efforts et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société. »

Mais qu'ils ne comptent que sur eux-mêmes :

« Ils n'ont rien à espérer des Chambres ni de la couronne. Ils ont depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... Nombreux, riches, estimés par leurs plus violents adversaires, il ne leur manque qu'une seule chose, c'est le courage... Dans la vie publique ils sont catholiques *après tout* au lieu de l'être *avant tout*... Ils n'obtiendront jamais rien jusqu'à ce qu'ils se décident à agir virilement, jusqu'à ce qu'ils aient la conviction de leur force et qu'ils aient donné cette conviction à leurs adversaires, jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce qu'on appelle en style parlementaire, un embarras sérieux. Alors seulement on comptera avec eux, on daignera prendre en considération leurs droits, leurs vœux et leurs plaintes. »

Montalembert appelait de ses vœux les plus ardents la formation d'un parti catholique en France. Dans un pays et à une époque où les droits de l'Eglise et de ses fils sont méconnus ou violés, si la masse des fidèles demeure inerte et indifférente, c'est, à son avis, un devoir pour les catholiques déterminés de s'unir, de s'organiser pour la résistance. Sa brochure les poussait vivement à cette union et à cette organisation.

Cet appel si légitime et si opportun fut-il entendu? Il le fut par les catholiques militants. L'abbé Dupanloup, Lacordaire, Foisset, Veuillot applaudirent avec ardeur. Mais les évêques que l'on suppliait de ne pas songer seulement à leurs petits séminaires, qu'on désirait voir récla-

mer, d'une voix unanime, la liberté pour tous, étaient incertains, hésitants. Le gouvernement multipliait auprès d'eux les paroles rassurantes, il les engageait à se méfier de l'action tapageuse de certains laïcs sans mission. Mgr Affre manifestait pour toute action publique, une vive répulsion et son sentiment était partagé par plusieurs de ses collègues. Mais, à ce moment entra en scène un préla jeune encore, résolu, éclairé, que le gouvernement de Juillet avait lui-même appelé au siège de Langres. J'ai nommé Mgr Parisis. Son intervention et ses déclarations multipliées dans le sens des revendications conseillées par Montalembert, entraînèrent la plupart des autres évêques. Le cardinal de Bonald, Mgr Gousset, archevêque de Reims, les évêques de Strasbourg, de Montauban, de Saint-Flour, écrivent à Montalembert et l'encouragent. Une lettre collective de Mgr Affre et des évêques de la province de Paris appuie les réclamations des catholiques. Nonobstant les intentions contraires de l'archevêque, cette lettre est rendue publique et cinquante-six prélats y adhèrent ostensiblement. Du fond de son exil, Montalembert apprend ces nouvelles et il est comblé de joie en voyant que son initiative n'a pas été inutile.

Ce n'est pas auprès du roi que la brochure lancée de Madère trouvait de l'écho. Louis-Philippe ne voyait dans la grande question de la liberté d'enseignèment, qu'une *querelle de cuistres et de bedeaux*, et l'écrit de Montalembert excita son dépit. « Eh bien, dit-il, nous abandonnerons les chrétiens aux bêtes. » Puis, parlant du jeune pair qui ne faisait de doux loisirs ni à lui ni à son gouvernement et ne comprenant rien à ses sentiments pleins de générosité, il ajoutait : « Mais que veut-il ? Où cela peut-il le mener ? Il ne tiendrait qu'à lui d'être ambassadeur en Belgique, et il se rend impossible de gaîté de cœur ! »

Les choses en étaient là lorsque, sans que rien le fît prévoir, le 2 février 1844, Villemain déposa à la Chambre des pairs un nouveau projet de loi sur l'enseignement. A l'appel pressant de ses amis qui jugeaient sa présence indispen-

sable, Montalembert quitta aussitôt Madère et arriva à Paris.

Pas plus que les projets antérieurement proposés et abandonnés, le nouveau projet ne donnait satisfaction aux amis de la liberté d'enseignement. Notamment il empruntait au projet Guizot tel que l'avait modifié l'amendement Vatout dont nous avons parlé, l'obligation pour tout Français qui désirerait fonder un établissement d'instruction secondaire, de déclarer qu'il n'appartenait à aucune congrégation non autorisée. Il maintenait néanmoins les petits séminaires dans leur situation présente.

Par cette dernière disposition on avait espéré désarmer l'épiscopat. Mais n'est-ce donc rien ou est-ce peu de chose que l'éducation de cette partie de la jeunesse qui ne paraît pas destinée au service des autels? Loin de se montrer satisfait, l'épiscopat proteste unanimement. Il demande qu'on retire « ce projet oppresseur pour les consciences, outrageant pour la religion et destructeur de la foi ». Dans ce concert de réclamations, on distingue la voix du vieil évêque de Limoges, Mgr de Mailher, qui, se sentant mourir, veut que son dernier cri soit en faveur de la liberté chrétienne. « Le caractère sacré dont je suis revêtu, dit-il, mon grand âge, mes cheveux blancs et ma santé affaiblie qui me rendent présente la pensée de la mort et du jugement de Dieu, m'ont fait un devoir de parler avec vérité, avec modération et avec charité. Oui, c'est la main sur la conscience et en présence de l'éternité que je me résume en disant : l'éducation donnée dans la plupart des écoles de l'Université est très mauvaise; cette éducation, au lieu de corriger dans les générations nouvelles, les vices de la nature humaine communs à toutes les époques et particulièrement à la nôtre, les entretient et les développe, et, si cet état de choses est conservé, il ne peut manquer de produire, dans un avenir peu éloigné, des maux incalculables. »

Cependant les journaux voltairiens redoublent d'injures contre le clergé; le Collège de France retentit des paroles violentes et haineuses de Quinet et de Michelet. A la

Chambre des députés, le gouvernement est interpellé sur les agissements du *parti-prêtre.* M. P. Dupin, légiste ultra gallican, homme d'esprit, mais non pas homme de caractère, monte à la tribune. Il signale comme ayant jeté le trouble dans le pays tout entier, les pétitions collectives de l'épiscopat. Est-il possible, demande-t-il avec indignation, que de simples *fonctionnaires* aient osé se concerter de la sorte? Le devoir des évêques n'est-il pas de prêcher la soumission au gouvernement établi et le respect pour les actes de l'autorité? Il adjure les ministres de prendre, et au besoin de proposer aux Chambres, des mesures sévères. « Rappelons-nous, dit-il en terminant, que nous sommes sous un gouvernement qui ne se confesse pas et que l'on ne subjugue pas dans sa vieillesse... Gouvernement, je vous y exhorte, soyez implacable. » Montalembert est présent, il frémit d'impatience, il se promet de faire à ces diatribes, du haut de la tribune de la Chambre des pairs, une vigoureuse réponse. Le jour de cette bataille est fixé. C'est le 16 avril. « *Accinge lumbos tuos,* écrit au jeune pair, le saint abbé Desgenettes, son confesseur, *et loquere omnia quæ præcipio tibi... ego tecum sum, ait Dominus, ut liberem te.* Ceins tes reins et dis tout ce que je t'ordonne... je suis avec toi pour te délivrer, dit le Seigneur. » Les tribunes sont bondées. Dupin est là, dit le P. Lecanuet; bientôt il regrettera d'être venu. Montalembert paraît à la tribune, il prend la parole. Il s'étonne qu'en un pays de liberté, ce grand corps catholique de quatre-vingts évêques, de cinquante mille prêtres et de plusieurs millions de fidèles soit exclu de cette liberté de la plainte qui est le droit commun et l'apanage de tous les Français. Il flagelle ensuite les accusateurs des catholiques dont les griefs sont encore plus ridicules qu'injustes :

« Regardez, dit-on, les catholiques; ils font des livres, ils font des brochures, ils écrivent des lettres... des évêques ont même l'audace de s'écrire par la poste ; ils font ce que M. le Ministre des Cultes appelle un concert. Cela se passe dans un pays où existent toutes les libertés de l'Eglise gallicane, et ils ne sont pas châtiés !

« ...Quel est le devoir des évêques, a-t-on demandé? C'est de prêcher la soumission au pouvoir établi, l'obéissance aux lois, et le respect aux magistrats. Je cite textuellement.

« Eh bien, Messieurs, j'ose le dire, cette idée est complètement erronée. (*Murmures.*) Non, mille fois non, l'évêque n'est pas fonctionnaire, le prêtre n'est pas fonctionnaire. Elle est fausse, elle est erronée, l'opinion de ceux qui ne voient dans un évêque qu'une espèce de préfet en soutane, un commissaire de haute police morale.

« Les évêques, aux yeux des catholiques... ont reçu mission d'en haut pour diriger nos consciences et, au besoin, pour les troubler... Le roi les désigne, il les choisit, mais ce n'est pas de lui qu'ils tiennent leur pouvoir. (*Murmures.*) Ils tiennent cette autorité de Dieu ou ils ne la tiennent de personne! C'est là leur croyance et la nôtre...

« Il y a eu un évêque nommé Basile; ce n'était point un Jésuite ni un ultramontain, car il vivait au IVe siècle. Ce Basile avait eu des contestations avec l'Etat de son temps, c'est-à-dire avec l'empereur Valens, sur une question qui n'importait, certes, pas plus au salut des âmes que ne lui importe l'éducation des générations futures dont il s'agit aujourd'hui. L'empereur le fit menacer par un de ses ministres qui s'appelait Modeste, comme qui dirait le ministre des cultes de ce temps-là. (*On rit.*) Ce ministre, voyant Basile lui répondre avec fermeté et publiquement, s'écria : « On ne m'a jamais parlé avec cette arrogance ». Basile lui répondit : « C'est que, sans doute, vous n'avez jamais rencontré d'évêque ». Et il ajouta : « Nous sommes les gens du monde les plus humbles, non seulement avec l'empereur, mais avec le dernier des hommes, mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. »

Montalembert s'indigne que contre un clergé exemplaire, sage, modéré, national et, *dans le bon sens du mot*, démocratique, on exhume des édits tyranniques de Louis XIV et de Louis XV. Il met en pièces les quatre articles de 1682 :

« Vous avez en ce moment à pourvoir à quatre ou cinq

évêchés. Eh bien, déclarez que vous n'y nommerez pas d'autres prêtres que ceux qui adhèreront publiquement aux quatre articles... Eh ! vous savez bien que vous n'en trouverez pas, que vos sièges resteraient à jamais vacants. Alors pourquoi nous objecter sans cesse les quatre articles, les libertés gallicanes ? Arrière à jamais ces prétendues libertés (*murmures*), ces servitudes qui ne sont jamais invoquées que contre nous et par nos ennemis. »

Rappelant ensuite une déclaration d'abus faite par le Conseil d'Etat contre l'évêque de Châlons, Mgr de Prilly, le vaillant orateur ajoutait :

« On a déclaré que l'évêque de Châlons avait troublé les consciences... Conçoit-on quelque chose de plus absurde que la compétence de protestants, de juifs, de catholiques laïcs qui seraient, à coup sûr, fort embarrassés si on les invitait à réciter les commandements de Dieu et de l'Eglise et qui prononcent sur le refus des sacrements dont peut-être ils n'usent jamais ?... Je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et, en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord) ? (*On rit.*) Oui, je défie qu'on trouve, en France, un seul homme qui se dise : hier j'étais troublé ; mon évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient, mais aujourd'hui, M. d'Haubersart et M. Martin ont parlé, me voilà tranquille... (*Nouvelle hilarité.*)

« On sent si bien l'impuissance de ces remèdes qu'on vous pousse à faire des lois nouvelles (1), des lois implacables pour réprimer notre audace. Eh bien, faites-les, nous ne les redoutons pas.... La conscience est hors d'atteinte des légistes, et vous n'êtes pas de taille à vaincre dans une lutte qui n'a porté bonheur ni à Mirabeau, ni à Robespierre ni à Napoléon. »

La péroraison est bien connue; nous n'en citerons que les dernières lignes :

(1) C'est ce qu'avait proposé, en effet, M. Dupin.

« On vous a dit : soyez implacables. Eh bien, soyez-le ; faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez. L'Eglise vous répond par la bouche de Tertullien et du doux Fénelon : Nous ne sommes pas à craindre pour vous mais nous ne vous craignons pas. Et moi j'ajoute, au nom des catholiques comme moi, des catholiques du XIX[e] siècle : au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs, nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'apostat. Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

Le retentissement de ce discours fut immense et Mgr Sibour, alors évêque de Digne, futur archevêque de Paris, exprimait le sentiment commun des catholiques, lorsqu'il écrivait à Montalembert : « Votre discours est digne en tout d'un confesseur de la foi et réjouira l'Eglise tout entière. M. Villemain fait entendre que vous n'aurez pas le suffrage de l'épiscopat. Soyez assuré, Monsieur le Comte, qu'il n'est pas un évêque digne de ce nom qui n'ait déjà protesté dans son cœur contre l'insinuation du ministre rhéteur. »

Mais ces débats n'étaient qu'un combat d'avant-garde. Le signal de la lutte définitive fut donné lorsque, le 22 avril 1844, le chancelier Pasquier, président de la Chambre des pairs, annonça que la discussion sur la loi relative à la liberté d'enseignement allait s'ouvrir. Elle devait se prolonger jusqu'au 24 mai.

Les adversaires sont en présence. Nous voyons d'un côté Guizot, le duc de Broglie, Cousin, Villemain, Rossi, Portalis, Ch. Dupin (frère de Ph. Dupin), de l'autre Montalembert, le président Séguier, MM. Beugnot, de Barthélemy, de Gabriac, de Brigode. Les défenseurs de la liberté d'enseignement sont inférieurs en nombre à leurs contradicteurs ; sauf leur chef, ils leur sont aussi inférieurs en éloquence, mais ces vaillants marchent là où ils croient que le devoir les appelle et ils s'écrient comme les Douglas : *Jamais arrière !*

Dès le début de la discussion, paraît Cousin élevant

l'étendard universitaire. Il le défend avec une éloquence passionnée. Il s'attaque au principe même de la liberté d'enseignement, il nie que le droit d'enseigner soit un droit naturel. D'après lui, c'est un pouvoir que la loi seule a la faculté de conférer, un pouvoir à l'exercice duquel elle peut mettre telle condition que bon lui semble. L'état est donc souverain en matière d'enseignement et c'est par l'intermédiaire de l'Université que, depuis le début du siècle, il exerce son droit supérieur. Cette Université, qu'on l'améliore, puisqu'on le veut, dit Cousin, mais dans le sens même de son principe, celui de l'intervention tutélaire de l'Etat dans l'éducation de la jeunesse. »

Chargé du rapport, le duc de Broglie répudie ces sophismes et pose nettement le principe de la liberté. « En matière d'enseignement, si l'Etat intervient ce n'est point à titre de souverain, c'est à titre de protecteur et de guide ; il n'intervient qu'à défaut des familles... il n'intervient que pour suppléer à l'insuffisance des établissements particuliers...

D'ailleurs « il est juste, poursuit le duc, il est juste que les parents puissent trouver, en dehors des établissements de l'Etat, d'autres établissements où leur foi règne sans partage, où leurs croyances soient exclusivement admises, leur culte exclusivement pratiqué, où l'instruction religieuse, telle que leur conscience la réclame, domine et pénètre toutes les parties de l'enseignement. »

On ne saurait mieux dire. Le rapporteur va donc conclure à la suppression du monopole universitaire ? Nullement. La liberté qu'il entend proclamer, c'est une liberté légale, une liberté soumise à des conditions prudentes, une liberté entourée de précautions tutélaires, enfin une liberté telle que le projet Villemain la comprend.

Le rapporteur réussit à ne satisfaire ni les universitaires qui, par l'organe de Cousin se déclarèrent trahis, ni les catholiques qui par l'organe de Mgr Parisis et de l'abbé Dupanloup, affirmèrent qu'après avoir posé un principe exact on n'en avait pas déduit les conséquences logiques.

Guizot prit la parole, à son tour. En 1836, on se la rap-

pelle, il avait présenté un projet de loi moins restrictif que le projet actuel. Aussi n'acceptait-il ce dernier qu'à contre-cœur et parce que, pensait-il, vu la disposition générale des esprits en France, on ne pouvait faire mieux.

Montalembert répondit aux orateurs qui venaient de parler. Il rend d'abord hommage à la noblesse, à l'élévation et à la modération du langage de Guizot. Celui-ci a appelé de ses vœux et en de nobles accents la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat. « Je la désire vivement, répond le champion de la liberté d'enseignement, tout le monde la désire, mais pour qu'elle soit durable et sincère, il faut qu'elle soit fondée sur la justice. » La loi proposée serait une de ces mauvaises lois dont Burke a dit qu'elles sont la pire des tyrannies. Au lieu de consacrer la liberté, elle sèmerait dans le pays les germes de la discorde la plus dangereuse.

Cousin avait déclaré que l'Etat avait toujours affirmé et maintenu sa souveraineté en matière d'enseignement. Le fait ne prouverait rien contre le droit, mais l'orateur démontre encore une fois que « jamais dans les états les plus absolus, depuis que le christianisme a transformé le monde, on n'avait rêvé jusqu'à nos jours, cette intervention directe et exclusive de l'Etat dans l'éducation ». A l'appui des leçons tirées de notre propre histoire, il cite l'exemple de la Belgique, des Etats-Unis et de l'Angleterre.

« La société, en Angleterre, manque-t-elle d'énergie, d'audace, d'unité, d'intelligence, de tout ce qui fait la gloire et le salut des nations, oui ou non? Eh bien! la liberté d'enseignement y existe à un point que nul n'a jamais réclamé en France, car la surveillance même de l'Etat y est inconnue... »

En finissant, Montalembert déclarait repousser la loi de la triple énergie de sa conscience, de sa foi et de son patriotisme.

Après la discussion générale qui avait été large et imposante, vint la discussion de chacun des quarante-deux articles qui composaient le projet de loi. C'est lorsqu'on arriva à la disposition en vertu de laquelle tout professeur dans un établissement libre devait déclarer qu'il n'appar-

tenait à aucune congrégation non autorisée, que les combattants déployèrent, de part et d'autre, leurs plus énergiques efforts. Est-il besoin de le dire, les auteurs du projet de loi visaient tout particulièrement les Jésuites.

Sans le vouloir et sans en être responsables, ces religieux ont souvent rendu service aux ennemis de l'Eglise ou de ses fils. Ils leur fournissent un argument qui, tout ancien qu'il est, ne s'use jamais. « Quand on n'a plus rien, disait un jour Benjamin Constant, eh bien ! il reste les Jésuites : je les sonne comme un valet de chambre, ils arrivent toujours. » Les Jésuites ne pouvaient être oubliés dans la présente discussion. Ch. Dupin, Cousin, Villemain les attaquent avec passion, Guizot garde le silence, Montalembert résistera seul, s'il le faut, à ce déchaînement d'injustice et de haine. Lui aussi, il l'avoue, il a, dans sa jeunesse, éprouvé de la répulsion pour cet ordre célèbre.

« Mais, dit-il, quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire que, dans tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, toutes les persécutions de l'Eglise, depuis le marquis de Pombal jusqu'à l'empereur de Russie, tous les degrés de l'erreur depuis l'athéisme jusqu'au jansénisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur ruine et leur proscription ; quand j'ai reconnu dans les luttes religieuses de nos jours les mêmes symptômes sur une moindre échelle, oh ! alors, me suis-je dit, il faut qu'il y ait quelque chose dans ces hommes-là de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine toujours si clairvoyante quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Eglise. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adversaire. »

Avec les accents de la plus haute éloquence, l'orateur reproche à la loi en discussion d'imprimer un stigmate d'indignité aux hommes les plus éminents, et en particulier à deux hommes qui sont l'honneur incontesté de la chaire chrétienne dans la France du dix-neuvième siècle.

« Quel est le phénomène que cette chaire vous présente

aujourd'hui? Deux hommes, rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des révolutions de leur vie: l'un dont la parole bondit comme un torrent impétueux, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles; l'autre qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence toujours harmonieuse et correcte; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour; l'autre qui persuade et émeut, autant par le charme que par l'autorité et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes; tous les deux, le Dominicain et le Jésuite, enchaînant successivement, d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver; tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité et une gloire qu'elle n'avait pas connue depuis les jours de Massillon. Eh bien! ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes, dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi qui s'appelle une loi de liberté? Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux et qui ont soulevé tant de scandales (1)... Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le P. Lacordaire ou le P. de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous le seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui, depuis quinze siècles, ont enfanté tant de merveilles. »

Le vote eut lieu le 24 mai; la haute Chambre adopta le projet Villemain par 85 voix contre 51. La minorité était plus forte qu'on eût osé l'espérer.

(1) Quinet et Michelet au Collège de France.

Montalembert avait intrépidement combattu. L'épiscopat le félicita et le remercia par la plume de Mgr Parisis : « Vous avez été, lui écrivit le prélat, sinon notre organe, puisque votre modestie repousse ce titre, au moins notre éloquent et très orthodoxe interprète... Vos pensées sont les nôtres... Nous sommes blessés profondément des mesures qui provoquent votre éloquente indignation et nous voulons la liberté pour tous précisément comme vous la demandez. »

Le projet passa de la Chambre des pairs à la Chambre des députés. Là M. Thiers fut élu rapporteur de la commission chargée de son examen préparatoire. Soit pour embarrasser le ministère, soit pour tout autre motif, Thiers se fait plus universitaire que Villemain lui-même. Il propose d'aggraver encore les conditions exigées par le projet à l'ouverture d'un établissement libre. Son idéal, c'est l'Etat enseignant, l'Etat jetant la jeunesse dans un même moule et ne souffrant aucune diversité dans le régime d'éducation,

Le plus inattendu des évènements vint mettre à néant toutes ces menées. Au plus fort de la crise, Villemain traversait un jour la place de la Concorde avec un ami. Il s'arrête effrayé : « Qu'est-ce? Qu'avez-vous donc? demande celui-ci. — Comment ! vous ne voyez pas ? — Non. » Montrant alors un tas de pavés : « Les Jésuites ! Les Jésuites ! Sauvons-nous ! » Villemain était frappé d'aliénation mentale. Suivant le langage de Sainte-Beuve, cette belle intelligence vacillait comme la flamme sur le candélabre d'or. « Le prince des hommes d'esprit, dit Montalembert, était frappé dans cet esprit même dont il avait tant abusé; il était devenu la première victime de cette fantasmagorie jésuitique que ses alliés et lui-même avaient essayé d'organiser contre ses adversaires. » (Décembre 1844.)

Il fut remplacé au ministère de l'instruction publique par M. de Salvandy, et il ne fut plus question du projet de loi.

Mais ni Montalembert ni ses amis ne pensèrent qu'il fallût, pour cela, s'abandonner à une confiante inertie. Villemain lui avait dit, un jour, qu'il était un second

O'Connell, mais qu'à la différence du premier, il n'avait pas le pays derrière lui. En effet, O'Connell incarnait en sa personne l'Irlande tout entière, Montalembert n'incarnait pas la France. C'était un catholique militant qui, animé d'une généreuse ardeur, marchait à la tête d'un certain nombre d'autres catholiques. Il importait beaucoup de fortifier, de grossir ce petit groupe, d'animer son ardeur, d'étendre son influence et de faire partager ses idées, ses sentiments, ses aspirations par le plus grand nombre de Français possible. La tâche était ardue en elle-même; elle le devenait davantage à cause de l'attitude que certains évêques semblaient prendre. On avait combattu les armes à la main et on n'avait rien obtenu, n'était-il pas prudent de renoncer à la lutte? « Il n'y a rien à faire », disait Mgr Affre. « Renfermons-nous dans nos diocèses », disait un autre prélat. Quelques-uns, pourtant, entendent les choses autrement et ils demeurent sur la brèche. Parmi eux, il faut citer le cardinal de Bonald, Mgr Parisis, Mgr Clausel de Montals. « Combattons, pour notre part, sans compter sur nos efforts, s'écrie l'évêque de Langres. Dieu a des moyens de réussir, qui ne sont pas les nôtres. Laissons-lui le succès en temps opportun et comptons sur sa grâce... » « Est-ce que nous ne parviendrons pas, avec l'aide de Dieu, dit de son côté le P. de Ravignan, à placer les catholiques sur le terrain du dévouement et de la liberté?... Il nous manque la vie; une certaine apathie nous perd; mais ne nous décourageons jamais. Tâchons prudemment d'amener ceux qui hésitent à une action *constitutionnelle catholique.*

Ce n'est pas Montalembert qui a besoin d'être excité. Foisset (1), son ami, son conseil, son modérateur le com-

(1) M. Foisset, dont le nom revient souvent sous la plume des biographes de Montalembert, était un magistrat de haute valeur. Juge d'instruction au tribunal de Beaune, il devint, en 1850, conseiller à la cour de Dijon. — Montalembert lui avait communiqué, de Madère, les épreuves de son appel aux catholiques, Foisset les lui renvoya chargées de corrections et de remarques. Très sensible à cette *sollicitude affectueuse*, Montalembert répondit : « Savez-vous la tentation à laquelle vous m'exposez par tant de dévouement et de

pare plaisamment au fier coursier de l'Ecriture : *Et cum audierit buccinam, dixit vah! et procul odoratur bellum et exhortationes ducum et ululatus exercitus.* Il ne s'agit pourtant pas pour lui de frapper d'estoc et de taille sans direction assurée. Même il songe moins, présentement, à faire la guerre qu'à la préparer. Il médite de reprendre dans des conditions meilleures le travail d'organisation du parti catholique qui avait déjà été tenté à l'époque de l'*Avenir*. Il veut créer à Paris, un comité central qui donne l'impulsion à quatre-vingts comités diocésains, lesquels la transmettront à des comités cantonaux. Mais les évêques consentiront-ils à entrer dans ces comités? Est-il désirable qu'ils acceptent la direction du mouvement? Quelques-uns sont disposés à aller de l'avant. Le plus grand nombre croit devoir se tenir sur la réserve. Quelques-uns prononcent même des paroles de réprobation et disent comme Mgr Blancart de Bailleul, archevêque de Rouen : « Les laïques n'ont pas mission pour s'occuper des affaires de l'Eglise. Toute cette agitation est dangereuse... » Mais sur ce dernier point le nonce, Mgr Fornari, rassure Montalembert, au nom du Souverain Pontife et l'évêque de Langres lui écrit : « Sans doute vous n'avez pas mission pour siéger dans un concile, non plus que pour prendre une part directe au jugement doctrinal de l'Eglise dispersée... Mais est-ce que saint Paul ne nous dit pas que, même parmi les fidèles, chacun reçoit les communications de l'Esprit Saint pour l'utilité de tous?... Est-ce que tout chrétien n'a pas mission de combattre pour sa part et selon ses moyens les ennemis de Dieu? Est-ce que, selon la belle expression de Tertullien, dans les grands dangers publics, tout citoyen n'est pas soldat?... Persévérez donc, monsieur le comte,

complaisance? A celle de ne rien publier sans vous le soumettre d'avance, ce serait à coup sûr vous condamner à une bien rude corvée. » Dans la suite, Montalembert céda à la *tentation* et M. de Foisset accepta la *corvée*. Tout ce qui est sorti depuis ce moment de la plume de M. de Montalembert, dit le vicomte de Meaux, a passé, avant de paraître, sous les yeux de M. Foisset. — Foisset était aussi l'ami de Lacordaire, son compatriote, dont il a écrit la vie.

dans la voie où vous êtes courageusement entré; restez-y fidèle à la pureté des principes pour lesquels, déjà, vous avez si brillamment combattu; associez-vous-y quelques hommes qui soient capables de vous comprendre et dignes de vous suivre. Soyez tous ensemble le centre et l'âme de l'action catholique dans toute la France... Ne vous laissez ni intimider par les résistances, ni séduire par les demi-concessions, ni décourager par les revers. Vos plus dures épreuves ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels; vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ses compatriotes et de ses faux frères. » — L'évêque de Chartres n'est pas moins explicite et il condamne sans pitié « ces gens d'Eglise à l'esprit étroit et au cœur enflé d'une ridicule vanité qui semblent craindre le secours des laïques. »

Montalembert obéira à ces avis si nets et si encourageants. Et toutefois, considérant que la dignité dont ils sont revêtus impose aux évêques une circonspection, une réserve qui entraveraient trop souvent l'action des comités, s'ils en faisaient partie, considérant encore que, vu l'état des esprits en France, leur présence dans ces comités pourrait produire une fâcheuse impression sur l'opinion publique, il dit avec Foisset : « Posons-nous en laïques et laissons les évêques, le plus qu'il se pourra, en dehors de nos comités d'action. » Mais du côté des laïques eux-mêmes, les difficultés s'élèvent sans nombre et ce n'est qu'après mille tentatives, mille efforts infructueux qu'on parvient à former le comité central. Montalembert en est le le président, M. de Vatimesnil, le ministre qui, en 1828, avait signé les ordonnances contre les Jésuites, en accepte la vice-présidence. Parmi les membres actifs on distingue MM. de Barthélemy, pair de France, Lenormant, ancien professeur à la Sorbonne, Clapier, député du Var, L. Veuillot, Amédée Thayer, H. de Riancey. Comme but général le comité se propose la conquête des libertés catholiques, liberté des associations religieuses, liberté des conciles provinciaux et comme but plus prochain la conquête de la liberté d'enseignement.

Aux débuts du gouvernement de Juillet, l'*Avenir* avait été l'organe de l'*agence générale* fondée par Lamennais pour la défense de l'Eglise. De même, l'*Univers* reflètera les idées du comité central et les répandra à travers la France. A la tête de ce journal et malgré des excès de langage qui soulevèrent bien des réclamations et suscitèrent plus d'une difficulté à Montalembert, Louis Veuillot rendit les plus grands services à la cause catholique.

Le comité central étant organisé, son président fit appel, pour la formation des comités départementaux, aux principaux catholiques des provinces et ainsi fut organisé, non sans peine, dans chaque département, un groupe d'hommes de bonne volonté. Chacun de ces comités départementaux désignait plusieurs correspondants pour chaque canton et ces correspondants entraient eux-mêmes en relation avec les hommes les plus influents de leur localité et constituaient ainsi avec eux un conseil cantonal. Plusieurs comités départementaux provoquèrent la fondation, dans leur région, d'un journal catholique. C'est ainsi que naquirent, à Lyon, la *Gazette de Lyon;* à Bayonne, l'*Impartial;* à Saint-Brieuc, le *Français de l'Ouest;* à Nancy, l'*Espérance*, dirigée par un homme de grande valeur, M. de Foblant; à Dijon, le *Spectateur;* à Marseille, la *Gazette du Midi;* à Montpellier, l'*Echo du Midi*, etc.

L'âme de toute cette campagne c'est toujours Montalembert. Lui aussi, comme Condé à Rocroi, il porte de rang en rang l'ardeur dont il est animé; il enhardit ceux qui luttent avec ardeur, il soutient ceux dont le courage s'ébranle. Au vaillant abbé Souchet, de Saint-Brieuc, qui, pour son *Avertissement aux catholiques*, est cité en police correctionnelle il écrit ces lignes qui sont bien dignes du fils des croisés : « Courage, monsieur l'abbé... Vous paraîtrez sur ce banc sans honte et sans remords. Pour ma part, j'espère que vous y serez condamné et qu'après vous bien d'autres le seront encore, car c'est à ce prix seulement que les catholiques sortiront de cette torpeur où ils sont sans cesse tentés de retomber. La liberté vaut beaucoup et se paie cher. Il faut que nous apprenions à nos dépens à l'aimer

et à la pratiquer; alors seulement nous serons dignes de la conquérir et de la conserver. »

Mais si les fils des croisés se réveillent et s'organisent, les fils de Voltaire sont attentifs à profiter de toute occasion pour porter le désordre dans leurs rangs et trop souvent, par faiblesse plutôt que par malveillance, le gouvernement marche ou paraît marcher avec eux. Montalembert est toujours vigilant. C'est ainsi que nous le voyons, dans les séances des 13 et 14 janvier 1845, dénoncer les atteintes portées par l'administration à la liberté religieuse. « Obligés par notre foi, dit-il, d'être docilement soumis, en tout ce qui concerne la conscience et la foi, à l'autorité de l'Eglise, nous avons un intérêt souverain et imprescritible à ce que cette autorité se présente à nous dans toute la majesté de son indépenance divine. » L'Eglise ne consentira jamais à n'être qu'une administration publique dirigée par le gouvernement. « Elle n'est pas dans l'Etat... Elle est l'alliée de l'Etat et non sa sujette; elle n'est la sujette de personne. »

A ce moment se place un fait mémorable que nous rappellerons brièvement. M. Dupin, procureur général, que nous connaissons déjà, venait de publier une nouvelle édition de son *Manuel de droit public ecclésiastique*, amas confus des textes de lois, décrets et règlements qui, depuis Pithou jusqu'à Napoléon Ier, ont servi, entre les mains des légistes gallicans, d'armes contre la liberté de l'Eglise. Par un mandement en date du 4 février 1845, le cardinal de Bonald condamna ce *Manuel* comme contenant des « propositions fausses, hérétiques, propres à ruiner les véritables libertés de l'Eglise, etc. » Les ministres déférèrent ce mandement au conseil d'Etat qui prononça une condamnation pour abus.

A cette sentence, le prélat répondit noblement : « Quand je reste dans les limites du pouvoir spirituel et qu'assis sur mon siège pontifical, je cite devant moi les doctrines opposées à la doctrine catholique pour les juger, je ne reconnais sur la terre d'autre autorité doctrinale qui puisse réviser mon jugement, que le Pontife romain et les conciles. Le

conseil d'Etat ne m'a pas été donné pour juge dans ces matières par Jésus-Christ... J'ai pour moi la religion, la logique et la Charte... Et quand sur des points de doctrine catholique le conseil d'Etat a parlé, *la cause n'est pas finie.* »

Cette courageuse attitude souleva l'épiscopat français et plus de soixante de ses membres adhérèrent au mandement de l'archevêque de Lyon. Le dit mandement est et demeure supprimé, avait dit le conseil d'Etat. Loin d'accepter cette suppression qui d'ailleurs, même pour le conseil d'Etat, était purement platonique, Montalembert le fit imprimer avec toutes les protestations épiscopales qui l'avaient suivi et les comités le répandirent dans toute la France. L'administration était obligée de dévorer l'affront. En devint-elle plus sage? Peut-être, car elle n'eut plus recours à l'appel comme d'abus, du moins sous le gouvernement de Juillet.

Quelquefois, au lieu d'attendre l'assaut redouté, les défenseurs d'une place assiégée essaient de faire une diversion habile. Ils tentent une sortie où ils espèrent tomber à l'improviste sur le flanc le plus vulnérable de l'assiégeant. Les ennemis de l'Eglise de France, les partisans du monopole universitaire eurent alors recours à une manœuvre semblable. Ils firent une sortie contre les Jésuites. « Leur nom est commode pour la haine, disait Montalembert, il dispense de la vérité et il remplace la justice. »

Dans un misérable roman, Eugène Sue s'efforçait de les flétrir ; le *Journal des Débats* les qualifiait d'hypocrites patentés, marchands d'indulgences, pourvoyeurs d'absolutions, colporteurs de pieuses calomnies, et à la Chambre des Pairs, Cousin, de sa voix solennelle, dénonçait « une fameuse congrégation qui existe et marche tête levée, en opposition aux lois ». A ce même moment, les chefs de la gauche, Thiers, O. Barrot, Dupin, de Rémusat, Duvergier de Hauranne et quelques autres déposaient, à la Chambre des députés, une interpellation sur la situation légale des Jésuites en France. C'était une arme à deux tranchants qui atteindrait à la fois, on l'espérait, et le *parti prêtre* et le

ministère Guizot qu'on mettait dans l'alternative désagréable de prendre parti pour les Jésuites ou de se jeter dans une série de violences et de persécutions inextricables.

M. Thiers, cet homme dont on aime à dire du bien car il a rendu de nobles services à son pays et même à l'Eglise, mais dont on est aussi tenté de dire du mal, car il a quelquefois oublié ce qu'il devait à la dignité de son caractère, se chargea de soutenir l'interpellation et demanda l'application des lois de l'Etat aux congrégations. Berryer, Carné, Lamartine lui répondirent et objectèrent l'inanité des prétendues lois contre les religieux. Guizot aurait dû repousser l'interpellation en disant comme devait le faire quelques jours plus tard sir Robert Peel, aux communes d'Angleterre : « J'aime mieux garder mon indépendance que conserver le pouvoir à des conditions serviles. » Il préféra déclarer qu'il s'entendrait au sujet des Jésuites avec l'autorité spirituelle.

Que pouvait-être cette entente que Guizot espérait pouvoir se ménager avec le pouvoir ecclésiastique? Il espérait obtenir du pape Grégoire XVI lui-même, la dissolution ou la dispersion des Jésuites de France. Pour la délicate entreprise qu'il allait entamer il trouva un négociateur incomparable, un esprit souple et plein de ressources, un homme à la volonté audacieuse et tenace, un homme qui devait être un jour premier ministre de Pie IX et périr assassiné à ses pieds, Rossi.

Sur la tombe qui lui a été érigée dans l'église Saint-Laurent *in Damaso*, à quelques pas du lieu où il avait été frappé, on lit ces simples mots : « *Optimam causam tuendam assumpi, miserebitur Deus.* Je me suis voué à la meilleure des causes, Dieu fera miséricorde. » Quand il avait mis ses talents au service de la papauté en des circonstances difficiles et périlleuses, Rossi s'était, en effet, dévoué à une belle cause, mais lorsque, quelques années auparavant, il avait accepté le rôle dont nous avons à parler ici il s'était chargé d'une tâche médiocrement honorable.

La négociation se poursuivit dans le plus grand secret.

A Paris, le nonce ignorait tout et il disait à Montalembert : « Courage ! il est impossible que Rome sacrifie les Jésuites. » Rossi arrive à Rome; il y reçoit un accueil plein de réserve. Il dit que la suppression de la Compagnie de Jésus en France est désirable, aussi bien dans l'intérêt de la religion que dans l'intérêt de l'Etat, que cette compagnie est mal vue dans le pays, que de son maintien résulteraient des secousses, des mouvements populaires dont le contre-coup se ferait sentir à Rome même. L'intervention paternelle du Souverain Pontife préviendra ces inconvénients. En sacrifiant les Jésuites on dégagera, d'ailleurs, les autres ordres religieux d'une solidarité fâcheuse pour eux, on affermira leur existence. Et quant aux Jésuites eux-mêmes tout se fera sans rigueur aucune, les choses ne seront nullement portées à l'extrémité. — Vains efforts ! La congrégation de cardinaux dite des *affaires ecclésiastiques extraordinaires* déclare unanimement que le Saint-Siège ne doit concourir, en aucune manière, à la suppression des Jésuites en France.

Rossi ne se décourage pas. Il cherche et trouve une autre note. Il représente l'embarras où se trouve le ministère français. Ce ministère n'est pas, il ne sera jamais l'ennemi des Jésuites, il ne leur veut aucun mal, mais il est débordé, entraîné par l'opinion publique; il ne peut reculer. Au surplus, il se contentera de peu. Qu'on le mette en mesure de déclarer, à la rentrée des chambres, qu'on a fait quelque chose; qu'on amoindrisse l'importance de quelques-unes des maisons les plus en vue, qu'on transporte quelques sujets dans des résidences moins connues, et il se tiendra pour satisfait. Trop enclin, peut-être, aux mesures de conciliation, le cardinal Lambruschini, secrétaire d'état, prête l'oreille à ces discours. Il répond que le général des Jésuites consentira vraisemblablement à quelques sacrifices pour tirer le gouvernement français des difficultés où il se trouve. Le résultat final de ces opérations fut, a-t-on dit, que le pape ordonna, sinon la suppression, du moins la dispersion des Jésuites français. Mais c'est trop dire. Grégoire XVI n'ordonna rien ; il témoigna simple-

ment désirer que les Jésuites fissent quelque chose dans le sens du gouvernement français et, par déférence envers le Saint-Siège, le P. Roothaan, général des Jésuites, fit quelques concessions. « Etrange affaire, dit le R. P. Longhaye où le pouvoir gallican se jetait dans les bras du pape et se trouvait, en fin de compte, l'obligé de la Compagnie de Jésus. »

Quelques jours plus tard, le *Moniteur* publiait une note ainsi conçue : « La négociation dont le gouvernement du roi avait chargé M. Rossi a atteint son but. La congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même; ses maisons seront fermées et ses noviciats dissous. » Le gouvernement se décernait à lui-même les honneurs du triomphe; triste triomphe d'ailleurs et dont il exagérait singulièrement l'importance. En fait, il eut la sagesse de se contenter de quelques déplacements dans le personnel des religieux et des novices et pas une maison ne fut fermée.

Insignifiant en réalité, le résultat apparent de la mission Rossi était un échec pour la cause de la liberté religieuse. Aussi contrista-t-il Montalembert jusqu'au fond de l'âme. On eût dit un vaillant soldat dont les chefs auraient inopinément arrêté l'élan au milieu d'une bataille décisive. « Simple passager sur la barque de Pierre, écrivait-il, au P. Rozaven, devenu soldat pour la défendre contre les pirates qui ne cessent de l'assaillir, je tiens, *donec corrigar*, que j'ai le droit d'avoir une opinion sur les dangers dont cette barque est menacée, et, après un combat où j'ai été plus compromis que personne, le droit de souffrir et de donner une libre expression à ma souffrance. » Il souffrait, en effet, en constatant ou croyant constater qu'à Rome, le secrétaire d'Etat s'était moins préoccupé de rendre justice à des religieux indignement calomniés et persécutés, de faire droit aux protestations des évêques qui s'étaient hautement prononcés en faveur des Jésuites, de relever le courage des catholiques français engagés dans une lutte chaque jour plus menaçante, que d'imaginer quelque expédient pour tirer le gouvernement français des difficultés où sa propre lâcheté l'avait placé.

« Pour moi, disait-il encore, je suis résigné d'avance à toutes les défaites, à toutes les blessures, à toutes les humiliations possibles. Si je ne l'étais pas, je ne me serais jamais engagé dans la lutte. Quand ces blessures et ces mécomptes viennent de Rome elle-même, de la seule puissance ici-bas que je respecte et que je sers, elles me sont naturellement plus amères et plus cruelles que d'ailleurs ; mais elles ne doivent ni nous abattre ni même nous étonner. »

Le courageux et clairvoyant évêque de Langres s'attristait, lui aussi, de voir dans la transaction intervenue « le triomphe des raisons d'Etat sur la liberté de conscience, c'est-à-dire la consécration par la Cour de Rome du principe qui, plus que jamais aujourd'hui, disait-il, désole et menace partout l'Eglise ».

« On a pu, ajoutait le prélat, abuser les Jésuites sur les périls où leur résistance engagerait l'Eglise; mais dès qu'ils ont accepté cette conviction, peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire?... Ce sacrifice soudain et spontané d'eux-mêmes ne révèle-t-il pas tout à la fois et la pureté de leurs intentions, et leur amour pour la paix, et l'élévation de leurs sentiments, et leur disposition constante à s'immoler spontanément pour le bien public? »

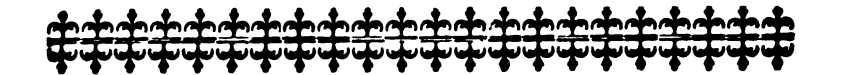
En effet, avec l'abnégation qui leur est habituelle et qui n'est pas leur moindre mérite, les Jésuites, nous l'avons dit, s'étaient inclinés devant le désir exprimé par le pape. Montalembert les félicite d'avoir tenu la conduite qui convenait le mieux à leur position et à leur mission dans l'Eglise : « Oui, je n'hésite pas à le dire, quelque dur et quelque amer qu'il soit de subir un rôle équivoque, et dont les véritables auteurs n'osent pas assumer la responsabilité, il fallait obéir, comme vous avez obéi, aux désirs, même indirectement exprimés, du Saint-Père. Un jour, n'en doutons pas, ce triste mystère s'éclaircira et vous sortirez de ce nuage avec une gloire intacte, avec un titre de plus à la protection de Dieu et à la vénération des hommes. »

Les Jésuites ne se montrèrent pas ingrats envers le plus intrépide de leurs défenseure. Le P. de Ravignan lui écri-

vait : « Mon bien-aimé comte et tendre ami, quels sentiments ne vous sont pas dus ! Vous êtes bien notre père, notre soutien, notre ami...; vous êtes le premier dans notre amour, dans notre confiance, dans notre reconnaissance... Je vous aime et vous bénis comme le défenseur, l'ami le le plus généreux et le plus dévoué, et tous, je vous assure, nous vous garderons à jamais la plus vive, la plus profonde gratitude. A aucune époque de nos annales, je l'affirme, nous n'avons rencontré, dans nos persécutions et nos épreuves, de cœur plus attaché, au prix de bien des sacrifices, à une cause humainement défavorable. » (20 juin et 13 juillet 1845.)

(*A suivre.*)

Ch. DE LAJUDIE,
Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Etudes bibliques. *La méthode historique surtout à propos de l'Ancien Testament,* par le R. P. M.-J. Lagrange, des Frères Prêcheurs. — In-12, VIII-220 pp. Paris, Lecoffre, 1903. **2** fr. **50**.

Le but de ces conférences, lues à l'Institut catholique de Toulouse, les 4, 5, 7, 8, 10 et 11 novembre 1902 a été de préciser le rôle de la méthode historique dans l'explication de l'Ancien Testament et de montrer comment l'exégèse, qu'on a qualifiée de nouvelle, répond aux questions d'ordres divers que soulèvent les livres bibliques. Tout en maintenant fermement l'adhésion aux principes essentiels : soumission du savant aux décisions de l'Eglise et nécessité pour celui-ci de ne présenter aucune solution qui ne soit en accord avec le dogme ecclésiastique, le P. Lagrange croit que chaque question peut et doit être traitée d'après la méthode qui lui est propre. Il est clair qu'un problème critique ou historique ne peut être résolu par voie d'autorité. Ce n'est pas à dire que la tradition n'a pas à fournir, elle aussi, un témoignage dans ces questions, mais ce témoignage n'est pas unique et doit être soumis lui-même à l'examen.

Ces conférences sont assez importantes pour que nous les présentions dans le détail à nos lecteurs. Pour être sûr de ne pas trahir la pensée de l'auteur, nous reproduirons, autant que possible, les termes mêmes de son exposé.

La première conférence a pour titre : l'exégèse critique et le dogme ecclésiastique. La tâche de l'exégète consiste à établir la transmission du texte (critique textuelle), à étudier la composition littéraire de chaque livre (critique littéraire), et à en faire

revivre le milieu historique et doctrinal (critique réelle). Dans ce travail, le critique a pour guide l'autorité de l'Eglise, puisque « la règle même de la critique c'est de tenir compte du milieu et que l'Eglise est précisément le milieu où a paru l'Ecriture ». Il serait vraiment étrange qu'on refusât à un auteur le droit de dire sa propre pensée sur son travail. L'Eglise elle-même n'a-t-elle pas participé d'une certaine façon aux formules qui reproduisent la pensée de Jésus ? Les différences de présentation des faits, telles qu'on les constate dans les synoptiques, peuvent être marquées comme la cote personnelle des écrivains, mais cette explication rend-elle compte de tous les phénomènes, et en particulier des divergences entre les paroles attribuées à Notre-Seigneur. Les termes qu'ont employés les évangélistes « sont en partie empruntés à l'Eglise et rendus à l'Eglise; elle les fournit et elle les accepte; l'auteur lui-même y a mis de sa pensée, mais l'Eglise y reconnaît la sienne, qu'elle sait être celle de Jésus ». Il y aurait peut-être lieu de préciser nettement ici en quoi consistent ces divergences, que l'on relève dans les Evangiles entre les paroles de Notre-Seigneur, et de montrer que, quelles qu'elles soient, elles reproduisent sous des formes diverses la pensée originale de Jésus et ne constituent pas un développement appréciable ni surtout une modification de cette pensée par la conscience chrétienne.

Dans la seconde conférence : l'évolution du dogme, surtout dans l'Ancien Testament, le P. Lagrange précise le sens dans lequel on peut parler de l'évolution du dogme. Il faut distinguer entre le dogme lui-même et son développement ou son explication philosophique, par conséquent, entre le contenu actuel du dogme et ce qu'il a été aux diverses époques. L'idée de Dieu était déjà connue des patriarches, mais la conception même de Dieu a varié en ce sens que l'idée divine s'est compliquée d'attributs; que, dans l'esprit de ceux qui l'ont conçue, elle s'est purifiée peu à peu pour en arriver enfin à la révélation définitive dans le Nouveau Testament.

Quelle est la notion de l'inspiration qui ressort des faits bibliques ? tel est le sujet de la troisième conférence. Tous les livres de la Bible sont inspirés de Dieu, déclare l'Eglise, tel est le principe. C'est au théologien à fixer le concept de l'inspiration, et au scripturaire à déterminer par l'étude détaillée des textes à qui il faut attribuer l'inspiration, et comment il en faut concevoir le mode. Celui qui a reçu l'inspiration a pu rester

inconnu et, de fait, plusieurs livres de la Bible ont des auteurs qu'on ne nomme pas : les livres des Rois, des Chroniques; les écrivains peuvent même avoir publié leur travail sous des noms qui n'étaient pas le leur, témoin les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiaste. « Dans les temps qui ont précédé notre ère l'usage d'emprunter un masque littéraire était une fiction tellement répandue qu'elle n'était même plus une fiction et ne trompait personne. » D'autres fois le rédacteur s'est servi d'écrits antérieurs. Qui était inspiré ? le compilateur ou les premiers écrivains? Nous n'en savons rien; il nous suffit d'ailleurs que le texte que nous possédons soit canonique et donc inspiré. L'inspiration s'accommode d'ailleurs aux conditions des genres littéraires et s'adapte au degré de culture intellectuelle de l'auteur et des lecteurs. Saint Paul « a argumenté parfois d'après les opinions et même les préjugés des Juifs de son temps ». Notre-Seigneur lui-même a démontré la résurrection des morts, *Marc*, XII, 26, par le même procédé. Ainsi d'ailleurs que l'a déclaré Léon XIII dans son encyclique *Providentissimus*, les écrivains sacrés adoptent la manière de parler de leur temps, qu'il s'agisse de faits scientifiques ou d'évènements historiques. Ce que Dieu affirme comme vrai ce n'est pas l'enveloppe de l'idée, mais l'idée religieuse qui y est contenue. « C'est l'usage de l'Ecriture, a dit saint Jérôme, que l'historien rapporte l'opinion commune, telle qu'on l'admettait généralement de son temps. On raconte beaucoup de choses dans les Ecritures sacrées selon l'opinion de ce temps auquel se rapportaient les faits et non selon ce qui en était en réalité. » Il ne faut donc pas expliquer les textes d'après nos connaissances actuelles, mais d'après la pensée et les intentions des écrivains sacrés.

Ces principes posés, le savant conférencier en fait l'application dans le domaine des sciences et dans celui de l'histoire. Après une rapide histoire de l'exégèse biblique, d'où il ressort que l'on rechercha, tout d'abord, dans l'Ecriture le sens allégorique pour donner ensuite, avec l'école d'Antioche, la préférence au sens littéral, le P. Lagrange fait remarquer qu'en matière d'exégèse il est rare que le consentement des Pères soit aussi unanime qu'on le dit souvent. Quant à obliger l'exégète à tenir compte, dans ses explications du texte, de toutes les découvertes scientifiques, c'est méconnaître le caractère même des Livres saints. Quelle lumière peut fournir la science dans ses

évolutions diverses pour l'intelligence de livres qui reflétent une science toute différente, si tant est qu'on puisse appeler science la connaissance rudimentaire qu'avaient les Hébreux des phénomènes naturels. Ce qui nous importerait bien davantage pour comprendre ces anciens écrits, ce serait de connaître à fond les conceptions scientifiques du temps qui les a vu naître. On a d'ailleurs essayé de mettre en accord la Bible avec les sciences modernes et l'on a même réussi à lui faire suivre à peu près toutes les fluctuations de la science, ce qui ne peut nous étonner, vu le peu de précision des formules bibliques en matière scientifique. Cessons ces jeux qui peuvent amuser l'auteur et peut-être le lecteur bénévole, mais ne jettent aucune lumière sur le sens du texte sacré. Expliquons les textes par eux-mêmes, en établissant ce que l'auteur a voulu dire et a dit et non en les pliant à nos conceptions modernes (4e conférence).

Personne, de nos jours, ne dénie plus à l'exégète le droit d'expliquer les textes d'ordre scientifique, en constatant que l'écrivain sacré s'exprime suivant les apparences des choses et non suivant la réalité. Mais il en est encore qui résistent à penser que le peuple d'Israël n'a pas été un peuple tout à fait à part, vivant séparé de ses contemporains et en dehors de toute influence étrangère. Ils tiennent la législation mosaïque, pour un tout indivisible, édicté en une fois et fixé dès son origine. La réalité est que Moïse a codifié les usages antérieurs de son peuple, tout en les améliorant, et nous avons la preuve de ce fait dans ce code de Hammourabi, que l'on vient de découvrir et de publier. Ce code écrit sur la pierre plus de 2.200 avant Jésus-Christ, 1.000 par conséquent avant Moïse, présente des ressemblances indéniables avec le petit code de l'Alliance, *Exode*, XX-XIII. La différence capitale est dans ce fait que « le désir d'obéir à la divinité et de lui plaire, cet antique patrimoine des humains, se tourne dans Hammourabi vers les créations du polythéisme, tandis qu'il se concentre dans l'ancien code hébreu vers la divinité strictement une, le Dieu de la tribu, pour s'échauffer ensuite dans le Deutéronome aux accents de la tendresse envers Dieu et pour se répandre ensuite en Jésus sur tous les hommes. Nous n'avons pas besoin de soutenir que la loi civile des Juifs est venue du ciel, ni qu'elle est tellement parfaite ; si les Hébreux n'ont pas su perfectionner davantage leurs coutumes, à plus forte raison n'ont-ils pas trouvé non plus tout seuls cette autre chose, l'unité

de Dieu et sa bonté infinie, qui a échappé à Hammourabi. Notre exégèse, pour être strictement historique, n'en sera que plus portée à reconnaître que la vérité religieuse est due à la révélation. »

Si nous admettons dans le Pentateuque des lois antérieures à Moïse, devons-nous aussi croire qu'il y en a eu de postérieures? « Si la loi civile des Hébreux au temps de Moïse n'est autre chose qu'une approbation donnée aux coutumes du temps, parce que Dieu ne veut rien troubler dans cet ordre de ce qui est normal, ne voyez-vous pas aussitôt cette conséquence nécessaire, qu'il se contredirait donc lui-même et dans les principes même de sa Providence surnaturelle, s'il figeait son peuple dans l'immobilité ? Car il est de la nature que les coutumes se transforment, et obliger les Hébreux au *statu quo*, c'était faire à la nature des choses une véritable violence. » D'où il faut conclure que la loi s'est développée par suite du progrès religieux, moral et civil qui s'opérait dans le peuple d'Israël et qu'elle est restée néanmoins, à juste titre, la loi mosaïque, parce qu'elle s'est développée dans la direction que Moïse lui avait imprimée (5e conférence).

Dieu n'a donc révélé à son peuple aucun théorème scientifique ni métaphysique, qui dépassât la portée de l'esprit de celui-ci, parce que cela n'était pas nécessaire à son salut ; il ne lui a pas non plus probablement révélé l'histoire, qui échappait à son horizon, à moins que celle-ci ne fût intimement mêlée au fait religieux, telle que par exemple l'a été la faute originelle ; dans ce cas, il l'a révélée, dans sa substance, sinon dans les détails du récit. Dans les premiers chapitres de la Genèse nous avons sous des formes qui tiennent du symbole ou de l'allégorie le souvenir de tout ce qui a marqué dans l'évolution religieuse de l'humanité. Ce n'est pas à proprement parler de l'histoire, ce sont des réalités, qui nous sont transmises sous un vêtement légendaire. L'imagination populaire a dramatisé dans un récit ce qui pouvait n'être tout d'abord qu'une idée ou une explication d'un état de choses. La difficulté surgit lorsqu'il faut faire le triage de ce qui doit être retenu comme historique et ce qui peut n'être regardé que comme allégorique. Sur ce point les opinions peuvent diverger ; ce que nous devons tenir pour historique, ce sont les faits qui sont intimement liés au dogme, qui en sont comme le support et qui par là même ont reçu de la déclaration de l'Eglise leur affirmation historique (6e conférence).

Cet exposé succinct prouve que la méthode historique, appliquée à l'exégèse de l'Ancien Testament, ne met en péril aucune des vérités de la foi catholique et qu'elle a l'avantage de nous faire entrer plus à fond dans l'intelligence des voies de Dieu dans l'humanité.

La note suivante qui nous a été remise par un de nos collègues, professeur à la Faculté de théologie, complètera ce rapide exposé :

« Au résumé, le but principal du P. Lagrange paraît avoir été d'établir que, — si l'application de la méthode historique à l'étude de la Bible est, en l'état présent de la science, une nécessité à laquelle un exégète catholique ne peut pas se soustraire, — cette application peut se concilier, moyennant des précautions de prudence, avec la plus rigoureuse orthodoxie. C'est bien aussi notre pensée. Mais la plus indispensable des précautions ne consiste-t-elle pas ici à reconnaître ce principe : que la Bible, parce qu'elle contient une doctrine révélée de Dieu et dans la mesure même où elle la contient, ne peut être interprétée par la méthode historique d'une manière souveraine et exclusive ? N'y a-t-il pas, dans une parole divine, un élément absolu qui dépasse pour une part les contingences et les relativités de l'histoire humaine ? C'est cet élément absolu que la théologie s'efforce de dégager, et que l'Eglise détermine dans ses définitions dogmatiques, Ces définitions manifestent le *vrai sens de la Bible,* c'est-à-dire le sens intentionné par Dieu révélateur. En affirmant ce droit de l'Eglise, comme le fait le P. Lagrange, le critique et l'exégète croyants ne trahissent pas la science et n'asservissent pas la critique, car, si la donnée surnaturelle est vraie, comme ils le professent, l'interprétation doctrinale du pouvoir ecclésiastique est seule rigoureuse ; seule elle donne aux textes la portée et la valeur que la science et la critique elles-mêmes leur reconnaîtraient, si elles consentaient à les interpréter dans cette donnée. En proclamant ce principe, la nouvelle école d'exégèse rassurerait beaucoup de consciences, et pourrait revendiquer une plus grande part de liberté. »

Il ne sera pas téméraire, croyons-nous, d'affirmer en terminant que ce travail du P. Lagrange mérite d'être lu, car il peut résoudre plusieurs des difficultés, que l'on pose à propos des livres bibliques.

E. Jacquier.

Le Drame éternel, *essai doctrinal sur la messe*, par le chanoine G. Breton, supérieur du petit séminaire de Brive. — In-12 de pp. VII-457. Paris, Lecoffre, 1903. **3** fr. **50**.

Rien assurément ne saurait être plus utile ni plus agréable aux fidèles qui veulent entrer dans la pensée de l'Eglise qu'une bonne explication des prières et des cérémonies de la messe. M. le chanoine Breton a pensé qu'elle nous manquait, et a essayé de nous la donner. Après deux chapitres préliminaires sur le *sacrifice* et l'*autel*, il parcourt en quinze autres chapitres les différentes parties de l'action liturgique et en commente longuement les paroles et les rites. Je dis longuement, trop longuement à mon sens, parce que, vu surtout l'absence d'un tableau synoptique qui mette en relief la structure générale de la messe, l'attention du lecteur s'égare, se perd dans les détails, et risque de ne plus suivre le fil de l'action elle-même. Trop longuement encore, parce que, en voulant donner de chaque mot ou membre de phrase le commentaire qu'il peut comporter, *en dehors de sa relation avec le tout*, on n'explique plus la messe, on explique toute espèce de choses. En veut-on des exemples ? Nous récitons de temps en temps le *Credo* à la messe, et M. Breton écrit trente pages pour expliquer le *Credo*. Au canon, nous nommons le Pape : cinq pages sur la primauté du Pape. Nous nommons aussi les apôtres : plus d'une page sur chacun d'eux, et ainsi de suite. Est-ce bien là expliquer la *messe*; ou ne serait-ce pas, *à propos de la messe*, expliquer le symbole, faire un cours d'Ecriture sainte ou disserter sur la théologie ? Il nous semble que l'auteur aurait évité cet inconvénient en envisageant un peu plus son sujet au point de vue historique. C'est précisément ce qu'il n'a pas voulu, afin, nous dit-il dans la préface, de ne pas diviser l'attention du lecteur. Soit ! Mais cependant la messe est un organisme, un texte dont les parties ne se comprennent bien qu'en voyant quand, comment et pourquoi on les a rapprochées et unies ; dont chaque mot correspond à une préoccupation historique qui, à un moment donné, l'a inspiré. Et sans doute on doit éviter l'appareil de l'érudition dans un livre écrit pour les fidèles, mais n'est-il donc pas possible de tenir compte de l'histoire, sans étaler des dissertations et des références ? C'est ainsi, par exemple, qu'un peu d'histoire critique aurait empêché l'auteur d'écrire sur les autels du Ier siècle les détails de la page 34 ; qu'elle l'aurait empêché aussi de nous donner, dans le *Suscipe, sancta Trinitas*, le texte fautif *in*

honorem beatæ Mariæ, au lieu de *in honore* qui est la vraie leçon, et qu'on ne doit point traduire « en l'honneur de ».

Voilà de bien vives critiques, et on me les pardonnera en faveur du sujet qui est très beau, et qui ne peut que tenir profondément au cœur d'un prêtre. J'ai lu cependant le livre de M. Breton, et avec édification, et avec profit, et avec plaisir, car, malgré les défauts que je signale, il est fort bien et très pieusement écrit. En le parcourant lentement, par tranches assez minces, on le goûtera davantage. Il faudra d'abord se faire à soi-même une idée du plan général de la messe, et les considérations fournies par le livre viendront d'elles-mêmes se distribuer dans les divisions adoptées. On jugera mieux alors de leur relation avec l'ensemble, et par conséquent de leur vraie valeur.

J. TIXERONT.

Dogme et Apologie. I. *Le fait religieux et la manière de l'observer*, par l'abbé Félix KLEIN, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de 212 pp., Lethielleux, Paris. **3** fr. **50**.

Ce volume est comme « l'avant-propos » d'une série de traités consacrés à l'enseignement apologétique de la religion. L'auteur a été prié de donner au public des conférences faites aux cours supérieurs de jeunes filles, à l'Institut catholique de Paris de 1897 à 1901, et prêchées moitié dans l'église des Carmes, pendant l'Avent de 1901, moitié dans l'église de la Sorbonne, pendant l'avent de 1902.

M. l'abbé Félix Klein, très connu par sa *Vie de Mgr Dupont des Loges* et par *Le cardinal Lavigerie et ses œuvres d'Afrique*, a pour but d'appliquer au « fait religieux » les méthodes les plus récentes, les plus exactes et les plus rigoureuses de la critique scientifique, afin de pouvoir satisfaire pleinement tous les esprits sérieux et de bonne foi, tous les « chercheurs inquiets » qui demandent un exposé nouveau et fait pour eux des vérités qui en elles-mêmes sont faites pour tous et ne changent pas ».

Il établit d'abord que la religion est « un fait » et peut servir de matière à « une étude scientifique ». Puis, il détermine nettement « le phénomène religieux », qui est, non pas un rapport de nature entre l'homme et Dieu, ni un rapport de cause à effet, ni un rapport de connaissance, ni un rapport de responsabilité, mais un *rapport de société*. Il constate l'existence du sens religieux, sa nature et ses caractères : il est universel, indestruc-

tible, profitable à l'espèce humaine. Il a donné naissance aux religions, qui prétendent toutes émaner du Ciel, et parmi lesquelles il est naturel de commencer par l'étude du catholicisme: il semble plus facile à connaître et il a la prétention d'expliquer tout l'ensemble du phénomène religieux.

Un classement des doctrines catholiques depuis le dogme de la Trinité jusqu'au ciel, au purgatoire et à l'enfer, termine cette « introduction lumineuse, logique et très délicatement conduite, à l'étude de la religion et de l'Eglise », comme le dit un juge très compétent, M. l'abbé Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont. Mgr Bonnefoy, archevêque d'Aix, écrit à M. l'abbé Klein : « Votre travail est fait de loyauté d'âme, de clarté dans les idées et de style attachant. »

Un appendice intéressant sur le livre si curieux et si documenté de M. Nicolay, *Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes*, couronne l'ouvrage de M. l'abbé Félix Klein, auquel on est heureux de souhaiter tout le succès qu'il mérite.

L'abbé Théodore DELMONT.

Memento de Vie sacerdotale ou **Directoire du jeune Prêtre au temps présent,** par l'abbé DEMENTHON, directeur du grand séminaire de Belley. — In-18, pp. XXIV-301. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet. **2** fr.

Petit Directoire du Prêtre éducateur, par LE MÊME. — In-18, pp. 116. Paris-Lyon, Delhomme et Briguet. **2** fr.

Nous réunissons ces deux ouvrages, parce qu'ils ont un but commun, la conservation et le développement de la vie ecclésiastique, et qu'ils se ressemblent étonnamment par l'esprit qui les anime et la sagesse des conseils qui y sont enfermés.

Le premier est intitulé : *Memento de vie sacerdotale ou Directoire du jeune prêtre au temps présent.* Ce double titre nous indique clairement le but que se propose l'auteur, ainsi que la nature et l'ordre des matières. Il s'agit de donner au jeune prêtre une direction à son entrée dans le monde. On sait combien les débuts sont importants dans une carrière. Les lévites plus que les autres ont besoin d'une direction éclairée et prudente. Ils ont toujours vécu en dehors du monde, les exercices du grand séminaire si propres à former en eux les vertus sacerdotales, si féconds pour tout ce qui touche aux progrès de la vie surnaturelle, ne les éclairent pas suffisamment sur les dan-

gers qui les attendent. On est sans expérience et tout à fait novice au sortir de ces maisons privilégiées qui servent d'abri à la jeunesse du sanctuaire. Ce sont de véritables oasis où l'on respire le parfum de la piété la plus exquise. Mais précisément, à cause de cette élévation morale et de cette salubrité idéale de température religieuse, si je puis m'exprimer ainsi, la transition aux miasmes du monde est bien soudaine. Un guide sûr qui les éclaire sur les dangers de la route, un manuel qui les renseigne, qui leur montre les écueils et les moyens de les éviter, qui en toute occasion leur offre des conseils spéciaux et pratiques, peut rendre les plus grands services et prévenir bien des erreurs. Tel est l'avantage du livre que nous voulons recommander au clergé.

Il est divisé en trois parties : La vie extérieure, la vie intérieure et la vie apostolique. Cette division, comme on le voit, est très naturelle, et embrasse la vie sacerdotale tout entière. L'auteur la suit jusque dans les plus minutieux détails, et en profite pour initier le jeune prêtre à une foule de mystères qu'il n'apprendrait qu'à ses dépens. Les conseils sont empreints d'un caractère particulier de sagesse et de modération. Le chapitre sur les relations avec les autorités civiles, et avec les confrères, les frères et les religieuses, est à méditer sérieusement à ce point de vue. Le prêtre ne doit jamais oublier la dignité de son caractère. Jusque dans les soins qu'il donne à son corps, dans ses habits, dans son habitation et ses meubles, il consultera les règles de la modestie et de la convenance, et se conformera aux prescriptions des directeurs expérimentés.

Après la vie extérieure, l'auteur passe à la vie intérieure qui en est le couronnement. Cette vie peut se considérer en deux manières. Il y a d'abord la culture de l'intelligence. Elle se fait par l'étude, les lectures, les compositions. Il ne faut pas éparpiller les forces de son esprit. Qu'on place en première ligne la science sacrée, l'exégèse, l'histoire ecclésiastique. Si le temps le permet il est bon d'y joindre la science profane et d'acquérir celle qui convient à un homme bien élevé.

Il y a ensuite la vie morale et religieuse. C'est la plus importante, celle qui mérite d'occuper toutes les forces de notre âme, et vers laquelle doivent converger toutes nos aspirations. Trois chapitres sont consacrés aux exercices de piété et aux vertus sacerdotales. C'est ici que sont placés avec beaucoup d'à-propos d'excellents conseils sur la récitation du saint Bréviaire,

la célébration de la sainte messe, la confession, la direction.

La vie apostolique, tel est l'objet de la troisième partie. L'apostolat peut s'exercer dans des maisons d'éducation, dans les paroisses et dans les œuvres. On a écrit de nombreux ouvrages sur ces matières. Le sujet est très vaste. Mais il faut se souvenir que l'auteur ne veut pas nous donner un traité complet sur le sujet, et qu'en épuisant la matière il sortirait du cadre qu'il s'est tracé. Sa pensée c'est de rappeler au prêtre ses obligations, de lui indiquer la route qu'il a à parcourir. Son livre est un memento et un directoire, et à ce titre, il réalise parfaitement ses promesses. Les conseils qu'il donne accusent une longue expérience. Ils sont adaptés aux besoins de la société moderne, et mis en pratique ils aideront le prêtre à se sanctifier, et assureront le succès de son ministère.

Le second livre est conçu dans le même esprit. Le titre est presque rédigé par une formule identique : *Le Petit Directoire du Prêtre éducateur au sortir du Séminaire.* C'est un livre de pédagogie. Mais il faut s'entendre sur le sens du mot. Il y a d'abord ce qu'on appelle la science pédagogique. C'est alors de la haute philosophie. Elle demande à l'auteur de descendre dans la conscience humaine, de se livrer à des études de psychologie. C'est ce qu'a fait Platon. Il y a des excursions à faire sur l'histoire et alors il nous mettra sous les yeux les observations des grands pédagogues des temps anciens et modernes, Isocrate, Quintilien, Plutarque, Montaigne, Fénelon. On peut aussi essayer des théories générales sur l'organisation des études.

Le but de l'auteur est plus modeste et peut-être beaucoup plus utile et plus pratique. Comme il le dit dans la préface, il veut simplement nous communiquer quelques principes directeurs sur l'art de l'éducation chrétienne, et quelques conseils d'ordre usuel. Il s'est inspiré aux meilleures sources. Il n'a pas dédaigné de consulter les méthodes nouvelles, et de mettre à profit l'expérience de tous ceux qui de nos jours se sont occupés de l'éducation, fussent-ils dans les rangs de nos adversaires. On reconnaîtra, dit-il, dans ces pages plus d'un écho des maîtres les plus éminents de l'Université, les Gréard, les Bréal, Marion, Lavisse.

Une rapide analyse suffira amplement à faire connaître le livre.

Préliminaires. L'Entrée en fonctions. Chap. I. Devoirs géné-

raux du prêtre éducateur. Dans des pages excellentes on y engage le jeune prêtre à étudier les lois de la pédagogie chrétienne, les règlements scolaires propres au diocèse, les dispositions des élèves. On veut qu'il se pénètre d'une estime profonde pour son ministère, qu'il s'y dévoue tout entier, en évitant toutefois les excès de zèle. Un second chapitre traite les questions relatives à l'enseignement. C'est un résumé substantiel de tout ce qui a été dit par les maîtres autorisés. Le choix des livres classiques, l'explication des auteurs, la récitation des leçons, les compositions, etc., y donnent lieu à des observations justes et utiles. Dans le troisième chapitre nous arrivons à l'œuvre la plus importante, à celle qui est le but suprême et la raison d'être des collèges ecclésiastiques, l'éducation. L'auteur a fait ici un véritable tour de force. Dans une quarantaine de pages il envisage son sujet sous toutes ses faces, éducation physique, éducation morale, éducation religieuse. Il a su condenser dans trois articles très nourris une foule de prescriptions éparses dans de gros volumes. Il le fait avec discrétion et sobriété. Nous avons surtout goûté ce qu'il conseille à propos de l'éducation physique, veiller à ce que la toilette du corps s'étende à tous les soins de propreté et d'hygiène, une alimentation saine, bonne température, aération, exercices corporels, etc.

Pour nous résumer, cet ouvrage est un des meilleurs manuels d'éducation qu'on puisse conseiller aux prêtres qui se vouent au ministère sublime de l'éducation.

Ph. Gonnet.

Preces Gertrudianæ, editio nova, accurate recognita et emendata a monacho ordinis S. Benedicti congregationis Beuronensis. — Un vol. in-18 de 275 pp. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1903.

Les *Preces Gertrudianæ* sont un petit livre, écrit par un auteur anonyme, grand dévot à sainte Gertrude et à sainte Melchtilde, et qu'il a en partie tiré de leurs œuvres, en partie composé lui-même d'après leur méthode de prier. Le volume, paru à Cologne en 1670, a, depuis, été souvent réimprimé, notamment à Cologne encore en 1673, 1679, 1703, à Einsiedeln en 1748, à Bruxelles en 1855, à Paris en 1858. La présente édition, sévèrement revue et corrigée, est due à un bénédictin du monastère de Saint-Martin de Beuron. Elle nous présente, imprimé en beaux caractères sur papier teinté, un recueil de

prières à Dieu, à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge et aux saints, pour les divers moments de la journée et les divers besoins de l'âme et du corps, dont plusieurs sont vraiment exquises. Ces pieuses élévations font pénétrer dans l'âme des grandes mystiques dont elles émanent, et donnent bien une idée de l'ardent amour qui les dévorait. Les *prêtres adorateurs*, à qui le livre est surtout destiné, y trouveront une source abondante des plus tendres sentiments envers la personne divine de Jésus-Christ et sur sa sainte Passion, objet principal des méditations de sainte Gertrude.

J. T.

Le Rameau d'or, *étude sur la magie et la religion*, par J. Frazer, traduit de l'anglais par Stiébel et Toutain. — In-8° de v-403 pp. Paris, librairie Reinwald, 1903. **10** fr.

Ce volume est le seul publié à cette heure de la traduction française de l'ouvrage de M. Frazer. Le tome II[e] traitera des meurtres rituels et des transmigrations de l'âme; le tome III[e] et dernier, des cultes agraires et silvestres.

M. Frazer est, avec Tylor, Lubbock et Lang, un des représentants les plus autorisés de l'école anthropologique anglaise qui s'occupe du « Folk-Lore », c'est-à-dire de tout ce qui concerne les croyances des peuples.

Déjà, en 1760, un Français, le président de Brosses, avait montré l'intérêt et tracé le programme de ce genre d'études, lorsqu'il écrivait (Cf. *Le Culte des Dieux fétiches*) : « Le genre humain avait d'abord reçu de Dieu même des instructions immédiates et conformes à l'intelligence dont sa bonté avait doué les hommes. Il est si étonnant de les voir ensuite tombés dans un état de stupidité brute, qu'on ne peut guères s'empêcher de le regarder comme une juste et surnaturelle punition de l'oubli dont ils s'étaient rendus coupables envers la main bienfaitrice qui les avait créés. *Une partie des nations sont restées jusqu'à ce jour dans cet état informe :* leurs mœurs, leurs idées, leur raisonnement, leurs pratiques sont celles des enfants. Les autres, après y avoir passé, en sont sorties plus tôt ou plus tard par l'exemple, l'éducation et l'exercice de leurs facultés. *Pour savoir ce qui se pratiquait chez celles-ci, il n'y a qu'à voir ce qui se passe actuellement chez celles-là*, et, en général, il n'y a pas de meilleure méthode de percer les voiles des points de

l'antiquité peu connus que d'observer s'il n'arrive pas encore quelque part sous nos yeux quelque chose d'à peu près pareil. »

Ces « points de l'antiquité peu connus » sont d'abord les mythes de l'époque primitive des peuples classiques. Pour « en percer les voiles », on s'était contenté pendant longtemps, à la suite de Max Müller, de chercher l'origine des mythes dans quelques phénomènes religieux, d'ailleurs toujours les mêmes, et de consulter à cet effet les premières traditions des seuls peuples indo-européens. L'école du Folk-Lore a élargi son champ d'investigations. Constatant chez les peuples sauvages d'aujourd'hui les mêmes mythes grossiers ou obscènes qu'on rencontre chez les peuples classiques primitifs, remarquant, d'autre part, qu'il y a même de nos jours, chez nos paysans d'Europe, des coutumes, des pratiques rituelles singulièrement analogues soit aux rites antiques, soit à ceux des sauvages actuels, cette école a voulu recueillir et coordonner toutes ces pratiques superstitieuses,. afin de les expliquer les unes par les autres.

Le répertoire le plus riche en documents de ce genre est sans contredit le livre de M. Frazer. Sa connaissance très approfondie de l'antiquité classique, l'étendue, la rigueur et la précision de ses recherches impriment à son travail un caractère de haute érudition. Sur les tabous sacerdotaux et royaux et sur les tabous en général, M. Frazer fournit des renseignements aussi neufs qu'exacts.

Il est fâcheux toutefois que la conception philosophique de l'histoire ne soit pas, dans ce livre, à la hauteur de l'érudition. Comme la plupart des *folkloristes*, M. Frazer croit pouvoir faire sortir la religion des grossiers mythes primitifs. « L'examen des notions fondamentales de la magie et de la religion nous autorise à supposer, dit-il, page 74, que la magie a précédé la religion dans l'histoire de l'humanité. » Et plus loin, page 77 : « Si, dans l'état le plus primitif de la société humaine que nous puissions maintenant étudier, nous trouvons la magie partout et la religion nulle part, n'avons-nous pas le droit de conjecturer que les races civilisées du monde ont aussi, à un moment de leur histoire, traversé la même phase intellectuelle, qu'elles ont voulu forcer les grandes puissances naturelles à leur obéir, avant de chercher à obtenir les faveurs par les offrandes et la prière ; en d'autres termes, que si, matériellement, il y a eu un âge de la pierre, il y a eu intellectuellement

un âge de la magie? » Pour répondre à l'assertion de M. Frazer, il n'est besoin que de se reporter au texte du président de Brosses, plus haut cité. D'ailleurs, les folkloristes sont loin de partager tous, sur ce point, la manière de voir de M. Frazer. M. Lang ne s'explique pas comment les sauvages seraient parvenus à l'idée de Dieu s'ils avaient dû la faire sortir des grossiers mythes qui sont à la base de leurs croyances. Pourquoi, d'ailleurs, ajoute M. Lang, l'argument de saint Paul (*Epître aux Romains*, I, 19, 20), n'aurait-il pu se présenter de bonne heure à l'esprit des premiers hommes? (Cf. A. Lang : *Making of religion.*) Voir aussi, à ce sujet, pages 11-15, le magistral ouvrage du P. M.-J. Lagrange (*Etudes sur les Religions sémitiques*, Paris, 1903).

La traduction française de MM. Stiébel et Toutain est fort soignée et d'une lecture des plus faciles. Ajoutons qu'elle a été faite sur la seconde édition anglaise où figurent nombre de documents nouveaux. Les traducteurs annoncent pour cette année la publication du deuxième et du troisième volume.

O. J.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Aux Flancs du Vase, *Polyphème, poèmes inachevés*, par Albert Samain — 1 vol. in-12. Paris, 1902, libr. du *Mercure de France*. **3 fr. 50.**

Tous ceux qui lisent encore des vers, savent quel rare poète fut Albert Samain. Il n'a rien écrit de plus achevé que ce recueil : *Aux Flancs du Vase*, qu'une édition définitive réunit à *Polyphème* et à des esquisses inédites.

A la fin de son premier livre, *Au Jardin de l'Infante*, œuvre d'un art somptueux et terrible, le poète s'accuse d'avoir trop aimé l'artificiel, et s'exhorte à suivre de meilleures voies :

> Va, ne t'attardes plus aux parades étranges :
> Si la vie a rentré quelque blé dans tes granges,
> Fais ton pain simplement dans la paix du Seigneur
> ... Et rentre enfin dans la vérité de ton cœur.

Samain s'est tenu parole. *Aux Flancs du Vase* est le témoignage d'une sorte de conversion esthétique. Le poète s'est penché sur la vie et l'a trouvée plus diverse et plus belle que

les orchidées baudelairiennes. Il l'aspire et la savoure avec une volupté délicate. Il est pareil à un convalescent, en qui les choses familières éveillent des joies menues et profondes. Avec amour et sans hâte, il peint un marché, les apprêts d'un repas, un laboureur traçant son sillon, une mère qui endort son enfant.

Le pénitent du symbolisme est-il donc devenu un poète réaliste ? Non, car le souci de la beauté le guide sans cesse. Il sait répandre sur ces anecdotes une noblesse antique et comme une grâce tanagréenne. C'est son jeu préféré de prêter à des motifs banals ou modernes l'eurythmie d'un bas-relief ou la pureté spécieuse d'une pierre gravée. Ici, l'influence de Chénier est évidente. Certaines pièces de ce recueil sont exactement ce que les Alexandrins appelaient *idylle :* petit tableau, scène ou description d'un art élégant et bref :

Mars préside aux travaux de la jeune saison ;
A peine l'aube errante au bord de l'horizon
Teinte de pâle argent la mare solitaire,
Le laboureur, fidèle ouvrier de la terre,
Penché sur la charrue, ouvre d'un soc profond
Le sein toujours blessé, le sein toujours fécond.
Sous l'inflexible joug qu'un cuir noue à leurs cornes,
Les bœufs à l'œil sanglant vont, stupides et mornes,
Balançant leurs fronts lourds sur un rythme pareil.
Le soc coupe la glèbe, et reluit au soleil,
Et dans le sol antique ouvert jusqu'aux entrailles
Creuse le lit profond des futures semailles...
Le champ finit ici près du fossé bourbeux :
Le laboureur s'arrête, et dételant ses bœufs,
Un instant immobile et reprenant haleine,
Respire le vent fort qui souffle sur la plaine ;
Puis, sans hâte, touchant ses bœufs de l'aiguillon,
Il repart, jusqu'au soir, pour un autre sillon.

D'ailleurs, sous ces formes néo-grecques, vit et frémit la même sensibilité d'élégiaque sensuelle qui animait les poèmes de : *Aux Jardins de l'Infante.* Ici comme là, c'est bien

Toute l'âme d'un grand enfant fiévreux et pâle,

âme subitement vibrante qui se fait une volupté de son trouble, et se plaît souvent à rêver sur des thèmes malsains.

Dans *Polyphème*, poème dramatique en trois actes, Samain a symbolisé au moyen du vieux mythe grec la lutte

Entre la bonté d'homme et la ruse de femme.

Ici, après maint éclat de passion grondeuse et de jalousie courroucée, c'est la « bonté d'homme » qui triomphe. La scène finale est touchante et belle, où Polyphème sent monter en son âme désespérée le désir du pardon, et revient, les yeux crevés, répandre une large clémence sur celle qui le fit souffrir.

Les *Poèmes inachevés* laissent surprendre les procédés de l'artiste. Il y a là un portrait de fillette au piano qui est exquis de fraîcheur ingénue. D'ailleurs, il n'est pas une de ces esquisses, (très inégales et de dates évidemment diverses) qui ne contienne de beaux vers et n'apporte quelque raison nouvelle de regretter ce poète délicat, trop tôt enlevé à son œuvre.

L. A.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — *Analecta hymnica medii ævi* XLI. Leipzig, Reisland. In-8, 271 p., 10 fr. 75. — BAUMANN (A.), *La Religion positive.* Paris, Perrin. In-16, 3 fr. 50. — BENSON (O.), *Die Lehre von der Kenose.* Leipsig, Deichert. In-8, VIII-320 p., 7 fr. 50. — BLOCHET (E.), *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane.* Paris, Maisonneuve. In-8, X-192 p., 7 fr. 50. — BREUIL (Y. DE), *Tout pour ma Première Communion.* Paris, Amat. In-18, 2 fr. — CAPITAINE (W.), *Die Moral des Clemens von Alexandrien.* Paderborn, Schöningh. In-8, VI-372 p., 8 fr. 75. — CLARAZ (abbé), *Le Moyen de croire.* Paris, Bloud. In-12, 3 fr. 50. — DELITZSCH (Fr.), *Zweiter Vortrag über Babel und Bibel.* Stuttgart. In-8, 2 fr. 50. — FRÉMONT (abbé G.), *Les Principes*, t. IV. Paris, Bloud. In-8, 5 fr. — KLEIN (abbé F.), *Le fait religieux et la manière de l'observer.* Paris, Lethielleux. In-12, 2 fr. 50. — LAGRANGE (R. P. M.-J.), *La Méthode historique surtout à propos de l'Ancien Testament.* Paris, Lecoffre. In-12, 2 fr. 50. — MONSABRÉ (R. P.), *Petits Carêmes.* Paris, Lethielleux. 2 vol. in-12, 5 fr. — MUNERATI (D.), *Theologiæ sacramentariæ elementa.* Torino, tip. Salesiana. In-8, 118 p. — POTHIER (D. J.), *Cantus Mariales.* Paris, Poussielgue. In-16, 3 fr.

Philosophie, Sciences, Beaux-Arts. — BLAIZE (J.), *L'Art de dire.* Paris, Colin. In-18, 3 fr. 50. — *Chefs-d'œuvre des grands maîtres.* Paris, Hachette. 60 pl. in-folio, 22 fr. 50. — DASTRE (A.), *La Vie et la Mort.* Paris, Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — GAUTIER, *L'Année scientifique* (1902). Paris, Hachette. In-8, 3 fr. 50. — RIBÉRY (Ch.), *Essai sur la Classification des caractères.* Paris, Alcan. In-8.

3 fr. 75. — SCHMIDT (C.-E.), *Séville*. Paris, Laurens. Petit in-4°, 4 fr. — *Toute l'Italie*. Paris, Eitel. In-folio oblong, 60 fr. — WYZEWA (T. DE), *Peintres de jadis et d'aujourd'hui*. Paris, Perrin. In-8, 6 fr.

Histoire et Géographie. — *Année cartographique*. XIIe année. Paris, Hachette. In-folio, 3 fr. — BASTARD (G.), *Le général Mellinet en Afrique*. Paris, Flammarion. In-8, 7 fr. 50. — BORDEAUX (A.), *Sibérie et Californie*. Paris, Plon-Nourrit. In-16, 4 fr. — HANOTAUX (G.), *Histoire de la France contemporaine*, t. I. Paris, Combet. In-8, 640 p., 7 fr. 50. — HAUVETTE (H.), *Luigi Alamani* (1495-1556). Paris, Hachette. In-8, 10 fr. — IMBERT (H.), *Médaillons contemporains*. Paris, Fischbacher. In-16, 406 p., 4 fr. — KERR (Lady A.), *Jeanne d'Arc glorifiée par une Anglaise*. Paris, Perrin. In-16, 3 fr. 50. — LACOUR-GAYET (G.), *Un utopiste inconnu*. Les codicilles de Louis XIII. Paris, Emile-Paul. In-8, 4 fr. — LAMBERT (E.), *Voyage d'un Canadien français en France*. Paris, Lemerre. In-18, 3 fr. 50. — LESCŒUR (R. P.), *L'Eglise catholique et le Gouvernement russe*. Paris, Plon-Nourrit. In-8, 8 fr. — LOTI (P.), *L'Inde (sans les Anglais)*. Paris, Calmann-Lévy. Gr. in-18, 3 fr. 50. — MASSON (F.), *Napoléon et sa famille*, t. V et VI. Paris, Ollendorff. 2 vol. in-8, 15 fr. — NAVENNE (F. DE), *Entre le Tibre et l'Arno*. Paris, Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — ROUSSE (E.), *Avocats et Magistrats*. Paris, Hachette. In-8, 7 fr. 50. — ROUTIER (G.), *Le Couronnement d'Alphonse XIII*. Paris, Savaète. In-8, 7 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — BOISSIER (G.), *Tacite*. Paris, Hachette. In-16, 3 fr. 50. — *Correspondance de Chateaubriand avec la marquise de V...* Paris, Perrin. In-8, 3 fr. 50. — DAUDET (E.), *Victimes de Paris*. Paris, Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — DHANYS (M.), *Mésalliance*. Paris, Ollendorff. Gr. in-18, 3 fr. 50. — FOGAZZARO (A.), *Petit Monde d'aujourd'hui*. Paris, Ollendorff. In-18, 3 fr. 50. GROUSSAC (P.), *Une Enigme littéraire : le « Don Quichotte » d'Avellaneda*. Paris, Picard. In-12, XII-303, 3 fr. 50. — MATHIEU DE NOAILLES (comtesse), *La Nouvelle Espérance*. Paris, Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — MEILLET (A.), *Introduction à l'Etude comparative des langues indo-européennes*. Paris, Hachette. In-18, 10 fr. — MONLAUR (M.-R.), *Après la neuvième heure*. Paris, Plon-Nourrit. In-16, 3 fr. 50. — *Pages choisies de Buffon*. Paris, Colin. In-18, 3 fr. 50.— PUECH (A.), *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien*. Paris, Alcan. In-8, 6 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

JANVIER-AVRIL 1903

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.

